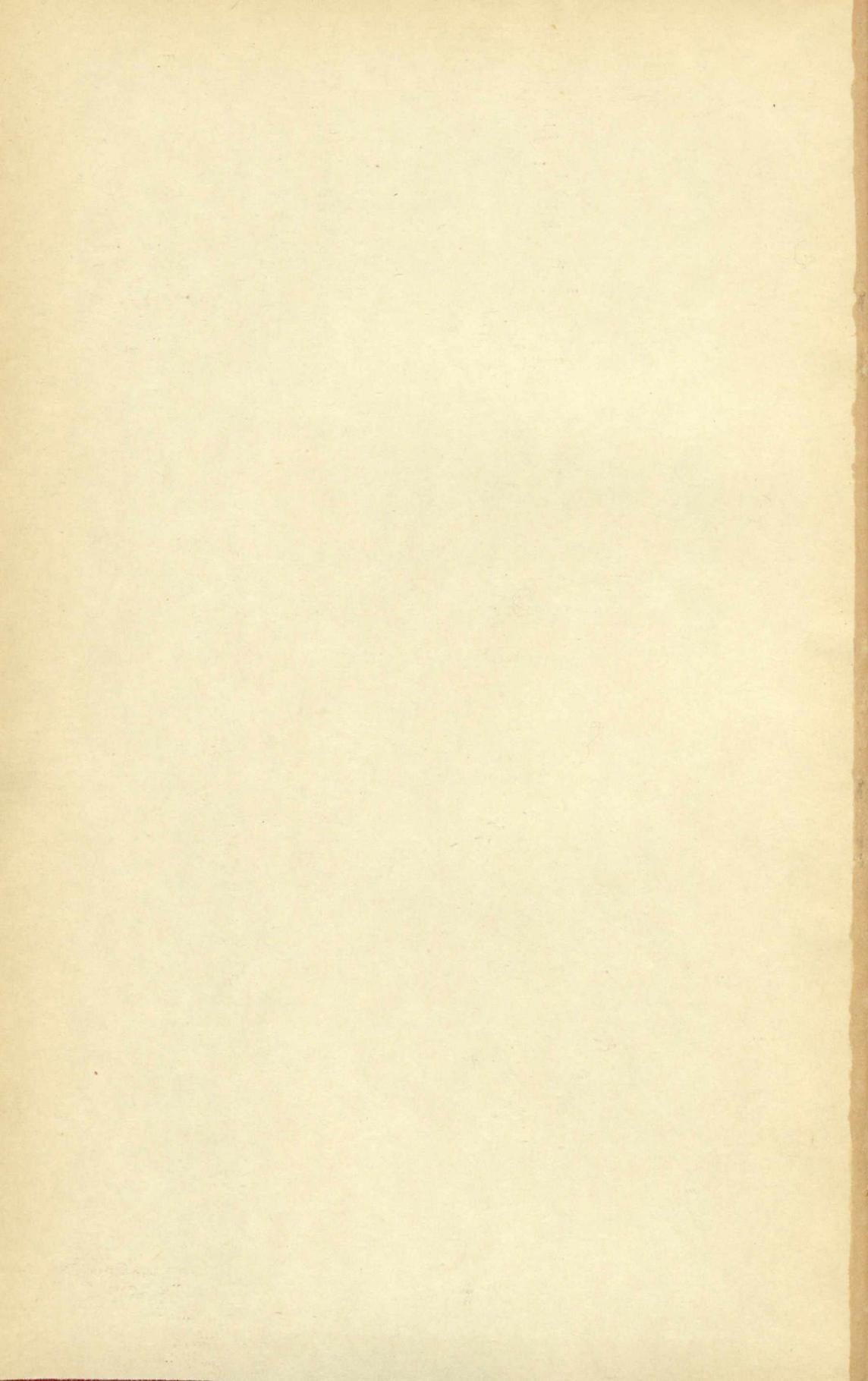


J CANADA. PARL. C. DES C.
103 COM. PERM. DES AFF. EXT.
H72
1953/54 Procès-verbaux et tém.
A25

A4

NAME - NOM



CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-deuxième Législature, 1953-1954

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. L. PHILIPPE PICARD

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 1

SÉANCE DU MARDI 6 AVRIL 1954

Budget général des dépenses du ministère des Affaires extérieures
(Postes 84 à 103)

Exposé de l'honorable L. B. Pearson,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1954.

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. L. PHILLIPPE PICARD

MM.

| | | |
|---|--------------------------|-------------------------------|
| Aitken (M ^{lle}) | Green | Macnaughton |
| Balcer | Henry | McMillan |
| Boisvert | James | Nesbitt |
| Cannon | Jutras | Patterson |
| Cardin | Kirk (<i>Shelburne-</i> | Pearkes |
| Coldwell | <i>Yarmouth-Clare</i>) | Pinard |
| Cresthol | Knowles | Richard (<i>Ottawa-Est</i>) |
| Croll | Low | Starr |
| Decore | Lusby | Stick |
| Fleming | MacDougall | Stuart (<i>Charlotte</i>) |
| Garland | MacInnis | Studer—35. |
| Gauthier (<i>Lac-Saint-</i> <i>Jean</i>) | MacKenzie | |

(Quorum 10)

Le secrétaire du Comité,

ANTONIO PLOUFFE.

ORDRES DE RENVOI
CHAMBRE DES COMMUNES

MERCREDI 16 décembre 1953.

Il est résolu—Que les membres dont les noms suivent composent le Comité permanent des Affaires extérieures:

MM.

| | | |
|--|---|-------------------------------|
| Aitken (M ^{lle}) | Green | McMillan |
| Balcer | Henry | Nesbitt |
| Boisvert | Jutras | Patterson |
| Cannon | Kirk (<i>Shelburne- Yarmouth-Clare</i>) | Picard |
| Cardin | | Pinard |
| Coldwell | Knowles | Richard |
| Crestohl | Low | Richard (<i>Ottawa-Est</i>) |
| Croll | Lusby | Starr |
| Decore | MacDougall | Stick |
| Diefenbaker | MacInnis | Stuart (<i>Charlotte</i>) |
| Fleming | MacKenzie | Studer—35. |
| Garland | Macnaughton | |
| Gauthier (<i>Lac-Saint- Jean</i>). | McIlraith | |

(Quorum 10)

Il est ordonné—Que le Comité permanent des Affaires extérieures soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et questions qui lui seront renvoyées par la Chambre, à faire rapport, à l'occasion, de ses observations et opinions, à citer des témoins et à ordonner la production de dossiers et documents.

VENDREDI 5 mars 1954.

Il est ordonné—Que le nom de M. James soit substitué au nom de M. McIlraith, sur la liste des membres dudit Comité.

Certifié conforme.

JEUDI 1^{er} avril 1954.

Il est ordonné—Que les postes 84 à 103 inclusivement du Budget général des dépenses de 1954-1955 soient retirés du Comité des subsides et renvoyés au Comité permanent des Affaires extérieures, sous réserve, cependant, des droits du Comité des subsides à l'égard du vote des deniers publics.

Certifié conforme.

LUNDI 5 avril 1954.

Il est ordonné—Que le nom de M. Parkes soit substitué au nom de M. Diefenbaker, sur la liste des membres dudit Comité.

Certifié conforme.

MARDI 6 avril 1954.

Il est ordonné—Que ledit Comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 600 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages et que soit suspendue à cet l'égard l'application de l'article 64 du Règlement.

Il est ordonné—Qu'il soit permis audit Comité de se réunir pendant les séances de la Chambre.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,

LÉON-J. RAYMOND.

RAPPORT À LA CHAMBRE

MARDI 6 avril 1954.

Le Comité permanent des Affaires extérieures a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 600 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

2. Qu'il lui soit permis de se réunir pendant les séances de la Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

L. PHILIPPE PICARD.

PROCÈS-VERBAUX

MARDI 6 avril 1954.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 10 h. 30 du matin, sous la présidence de M. L.-Philippe Picard.

Présents: M^{lle} Aitken et MM. Balcer, Boisvert, Cannon, Cardin, Coldwell, Cresthol, Croll, Fleming, Garland, Gauthier (*Lac-Saint-Jean*), Green, Henry, James, Jutras, Kirk (*Shelburne-Yarmouth-Clare*), Knowles, Low, MacDougall, MacInnis, Macnaughton, McMillan, Nesbitt, Patterson, Pearkes, Picard, Pinard, Richard (*Ottawa-Est*), Starr, Stick et Studer (31).

Aussi présents: L'honorable L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures et MM. R. A. MacKay, sous-secrétaire d'État suppléant, R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint, Arnold C. Smith, conseiller technique du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le président donne lecture des Ordes de renvoi.

Sur la proposition de M. MacDougall,

Il est résolu—Que le Comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 600 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages.

Sur la proposition de M. Stick,

Il est résolu—Que le Comité soit autorisé à se réunir pendant les séances de la Chambre.

Après discussion, sur la proposition de M. Coldwell,

Il est résolu—Que soit constitué un sous-comité directeur, composé du président et de 8 membres désignés par lui.

A ce moment, le président attire l'attention des membres sur la mise en démonstration, au cours de la séance, d'un appareil d'enregistrement à ruban magnétique (sonographe) pour l'enregistrement des comptes rendus.

Après l'arrivée du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le président met en délibération le Vote 90,—sur la représentation du Canada aux conférences internationales,—et M. Pearson fait un bref exposé des points suivants:

1. L'ordre du jour de la prochaine assemblée de l'OTAN.
2. L'invitation faite au Canada d'assister à la prochaine conférence de Genève (le texte sera communiqué à la séance suivante).
3. Les récentes déclarations de M. Dulles.
4. Le conflit indochinois.
5. Les explosions expérimentales de bombes à hydrogène.
6. L'accord conclu à Québec en 1943 entre Churchill et Roosevelt sur la régie de l'énergie atomique, (le texte sera communiqué à la séance suivante).

On interroge M. Pearson.

Après délibérations, le Comité s'ajourne à 12 h. 30 pour se réunir de nouveau sur la convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.

TÉMOIGNAGES

MARDI 6 avril 1954.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, j'ai appris qu'à l'assemblée générale des comités de la Chambre, le 15 janvier, on avait élu, selon la procédure habituelle, les présidents des divers comités et que sur la proposition de M. Garland, appuyée par M. Jutras, on m'avait élu président du Comité des Affaires extérieures.

M. STICK: Toutes nos félicitations.

Le PRÉSIDENT: Il s'est déjà présenté au cours des délibérations d'un autre comité que la légalité de cette procédure fut mise en doute, étant donné que personne ne pouvait déterminer avec certitude si un comité en particulier avait quorum lors de l'assemblée générale. Ainsi donc, si quelqu'un refuse de corroborer le choix de l'assemblée, je suis prêt à quitter mon fauteuil et à tenir une nouvelle élection. Sinon, avec votre permission, nous allons poursuivre.

M. FLEMING: Si quelque doute persiste, je propose M. Picard comme président du Comité.

Convenu.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes réunis aujourd'hui grâce à un Ordre de renvoi de la Chambre nous instituant en Comité permanent des Affaires extérieures. L'Ordre de renvoi est ainsi rédigé: que le Comité permanent des Affaires extérieures soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et questions qui lui seront renvoyées par la Chambre, à faire rapport, à l'occasion, de ses observations et opinions, à citer des témoins et à ordonner la production de dossiers. Puis, le 1^{er} avril, il fut ordonné que les postes 84 à 103 inclusivement du Budget général des dépenses de 1954-1955 soit retirés du Comité des subsides et renvoyés au Comité permanent des Affaires extérieures, sous réserve, cependant, des droits du Comité des subsides à l'égard du vote des deniers publics. Je ne ferai pas mention des quelques changements effectués dans nos cadres. Si cela vous agréé, dès que nous en aurons fini avec les préliminaires, nous recevrons parmi nous ce matin le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il est dans l'ordre, je crois, d'adopter une résolution concernant la publication de nos procès-verbaux et témoignages. En 1952, le Comité en imprima 600 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français. En 1953, on dut augmenter, à cause de la demande, le nombre des exemplaires français, de sorte qu'il y eut en tout, 600 exemplaires en anglais et 300 en français.

M. LOW: Le nombre des exemplaires français s'est-il avéré suffisant?

Le PRÉSIDENT: Si l'on en croit l'imprimeur de la reine, le nombre est passé, l'an dernier, de 250 à 300 et cela a permis de répondre à la demande. A moins de changements, ce nombre devrait couvrir la demande du public, des ambassades et des journaux.

M. MACDOUGALL: Je propose que le même nombre soit imprimé cette année.

Le PRÉSIDENT: Sur la proposition de M. MacDougall, le Comité demande l'autorisation de faire imprimer au jour le jour 600 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français des procès-verbaux et témoignages. Convenu?

Convenu.

Le PRÉSIDENT: L'autre point à régler concerne l'autorisation de nous réunir pendant les séances de la Chambre pour prévoir les nombreuses occasions où nous désirerons délibérer dans l'après-midi. Il s'agit, je pense, d'une proposition fort usuelle.

M. STICK: Je la propose.

Le PRÉSIDENT: Sur la proposition de M. Stick, le Comité demande l'autorisation de se réunir pendant les séances de la Chambre.

Je suppose que vous ne verrez pas d'objection à entendre ce matin le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Low: Avant de fermer le débat sur la proposition de M. Stick, pourrions-nous faire remarquer qu'en plus de ce comité-ci, ce matin, nous avons le comité de la banque et du commerce et qu'à mon avis il serait bon d'éviter de semblables coïncidences.

Le PRÉSIDENT: Je suis tout à fait d'accord mais le ministre se prépare à partir pour Genève et il a cru devoir se mettre à la disposition du Comité pour un certain nombre de séances précédant son départ afin d'être en mesure d'aborder tous les sujets que le Comité désirerait étudier.

Si nous avions attendu à la semaine prochaine alors que nous ajournons mercredi, nous aurions pu manquer de temps. Nous avons pensé à nous réunir mercredi, mais certains membres n'ont pas été d'accord. J'ai consulté quelques membres des partis de l'opposition. Nous sommes arrivés à la conclusion que mercredi était inopportun et nous avons jugé bon de choisir ce matin et vendredi matin. Vendredi, notre séance ne coïncidera avec celle d'aucun autre comité. Le président du Comité de la banque et du commerce m'a informé que certains de ses témoins avaient malheureusement déjà été convoqués et qu'il ne pouvait pas remettre les séances de mardi et jeudi; or, comme de son côté, M. Pearson croyait devoir se tenir à la disposition du Comité pour un certain nombre de séances, nous avons jugé nécessaire de tenir séance ce matin. Environ 7 de nos membres, sur un total de 35, sont également membres du Comité de la banque et du commerce. Cela est regrettable. Il pourra encore se présenter après les vacances des jours où nous ne pourrions pas éviter la coïncidence. Cela ne conviendra pas sans doute à certains membres mais un témoin peut n'être disponible qu'au jour précisément où l'autre comité siège.

Je crois que la meilleure chose à faire, quant à moi, est de consulter un membre de chacun des partis pour assurer autant que possible l'opportunité des dates choisies.

M. COLDWELL: Est-ce qu'en l'occurrence, un comité de direction ne vous rendrait pas service?

Le PRÉSIDENT: Oui, mais mon expérience au Comité des comptes publics, si vous me permettez d'en faire état, est la suivante: il est tout aussi difficile de réunir un comité de 9 membres que de réunir le comité tout entier. Il est coutume d'accorder un représentant aux partis C.C.F. et Crédit social. Dès lors, en proportion avec la représentation à la Chambre, les conservateurs ont droit à 2 membres et les libéraux à 4 membres ou plus, ce qui, avec le président, fait un comité d'au moins 9 membres. J'aurais une jolie tâche à les réunir.

M. Low: Nous avons utilisé depuis 1945 un comité de direction de 5 membres et cela allait très bien.

M. COLDWELL: Peut-on les aviser à l'avance?

Le PRÉSIDENT: Consentiriez-vous à ne pas avoir de représentant de votre parti, M. Low?

M. Low: Nous n'en demandons qu'un.

Le PRÉSIDENT: La coutume veut qu'on établisse un genre de proportion dans le sous-comité.

M. COLDWELL: Nous avons eu un sous-comité de cinq membres et tout allait très bien.

Le PRÉSIDENT: Mon rôle est d'agir suivant les désirs du Comité. Si le Comité demande un sous-comité directeur, je ne m'y oppose pas; je tiens toutefois à faire remarquer que cela aura pour effet de retarder les décisions étant donné que les membres du sous-comité directeur devront consulter les membres de leur groupe pour vérifier l'opportunité d'une date. En principe, je ne m'y oppose pas; si quelqu'un demande un sous-comité, je serai pleinement d'accord. Voici cependant mon idée: pour épargner du temps, laissons pour l'instant les choses telles qu'elles sont et si quelqu'un trouve à s'en plaindre, alors nous nommerons un sous-comité directeur. Ainsi dorénavant, je consulterai un représentant de chacun des trois partis avant de décider d'un nouvel ordre du jour. Croyez bien toutefois que si quelqu'un propose un sous-comité, je n'y vois personnellement aucune objection.

M. Low: Mon expérience d'un sous-comité de direction restreint a été, je dois dire, très satisfaisante et j'en garde la conviction qu'un tel sous-comité aide à expédier le travail. Le président lui-même le désignait. Il demandait à chacun des partis de choisir un membre pour faire partie du sous-comité.

M. COLDWELL: Je propose que nous ayons un sous-comité directeur de cinq membres, comme nous en avons l'habitude.

Le PRÉSIDENT: Insistez-vous sur le nombre cinq? Je suis passablement certain que votre sous-comité directeur était composé de neuf membres, ces deux dernières années.

M. COLDWELL: Si vous en désirez sept ou neuf, je n'y vois pas d'objection.

Le PRÉSIDENT: Si vous êtes d'accord, disons que nous aurons un sous-comité directeur que j'essaierai de mettre en fonction avant la prochaine séance.

M. COLDWELL: Je pense qu'un tel comité peut rendre service non seulement pour choisir les dates mais aussi pour déterminer qui sera le témoin suivant et ainsi de suite. Jamais nous n'avons eu à nous plaindre de ce sous-comité durant les années où il a existé.

M. STICK: Que dire d'un vice-président? Nous en avons déjà eu un.

M. COLDWELL: Je crois que nous pouvons nous en passer.

Le PRÉSIDENT: Avant d'aller plus loin, je voudrais vous faire remarquer que nous avons sur ces tables des microphones branchés sur un appareil d'enregistrement. Il s'agit simplement d'une première expérience. Rien n'indique que nous lui donnerons suite. Plusieurs parlements américains emploient couramment cette méthode, et d'aucuns ont pensé qu'elle devrait être mise à l'essai ici et que notre Comité pourrait en faire l'expérience. Il n'est pas question de liquider le personnel des sténographes. Même si l'expérience réussissait, on ne saurait trop dire si la méthode finirait par être adoptée, étant donné la lenteur qu'on met au Parlement à prendre des décisions. Il s'agit bien d'une expérience, et je souligne comme on me l'a demandé, que même si la méthode, un jour ou l'autre, s'intégrait en permanence dans l'organisation de notre Comité, elle ne rendrait pas inutile l'emploi de sténographes. Il n'y a pas d'autres façons d'identifier les orateurs puisque l'appareil ne photographie pas et qu'on ne saurait pas toujours distinguer l'orateur par sa voix. La méthode ne risque donc pas de nuire au personnel, du moins au personnel actuellement présent. Éventuellement, dans les années à venir, elle pourrait entraîner une réduction du personnel des sténographes, mais actuellement, même si nous continuons à faire usage de cette méthode, il n'est pas question d'envisager la moindre modification à l'organisation présente du personnel des sténographes.

M. FLEMING: Monsieur le président...

Le PRÉSIDENT: Si un membre s'y oppose, nous pouvons mettre la question aux voix. On peut aussi remettre à plus tard la décision de recommander ou non la méthode après avoir comparé son rendement à celui des sténographes.

M. FLEMING: Monsieur le président, j'aimerais savoir si ces appareils servent à amplifier le son?

Le PRÉSIDENT: Non.

M. FLEMING: Il s'agit tout simplement d'un appareil d'enregistrement sur ruban?

Le PRÉSIDENT: Oui. Je crois que cet appareil devrait être monté de façon à capter les voix des personnes qui l'entourent. Les appareils fonctionnent tous actuellement.

M. GREEN: Est-ce que cela signifie que les délibérations de notre Comité seront ou pourront être radiodiffusées?

Le PRÉSIDENT: Oh non! Jamais une telle initiative ne pourrait être prise sans le consentement des membres. Pour l'instant, il ne s'agit que d'une expérience pour découvrir quelles sont les possibilités d'une telle méthode. D'ailleurs, je peux dire que c'est ma propre idée et non celle d'un autre. J'ai trouvé que l'expérience devait être tentée; si le Comité n'est pas d'accord, nous pouvons l'interrompre.

M. GREEN: Que compte-t-on faire des enregistrements?

Le PRÉSIDENT: Les enregistrements seront effacés au cours d'une opération toute simple et les rubans seront de nouveau prêts à servir.

M. GREEN: Mais à quoi serviront-ils?

Le PRÉSIDENT: Ils seront transcrits tout comme les notes d'un sténographe. On ne joue pas de tours à un appareil, alors que plusieurs facteurs humains peuvent être cause d'erreurs dans les rapports des sténographes. Il s'agit donc d'assurer, disons une plus grande exactitude.

M. GREEN: Doivent-ils servir en regard du texte dactylographié?

Le PRÉSIDENT: Pour l'instant, non. Notre seule intention, en ce qui concerne cette séance, est d'enregistrer les délibérations et de les faire transcrire, rien de plus. Ces appareils ne seront pas remis en usage à la prochaine séance, à moins que la question ne soit discutée par le comité de la Chambre que le problème concerne. Encore une fois, je dis bien qu'il s'agit d'une expérience.

M. COLDWELL: S'agit-il de seconder le personnel des sténographes?

Le PRÉSIDENT: En un sens, oui.

M. COLDWELL: Est-ce le but de l'expérience?

Le PRÉSIDENT: Le but est de juger si la méthode vaut la peine d'être utilisée couramment et si elle ne pourrait pas être une aide précieuse pour vérifier l'exactitude des termes employés par les membres. Durant les délibérations, il peut arriver qu'un terme technique échappe à un sténographe; grâce à cette méthode, on pourrait se dispenser de faire corriger certaines erreurs par des témoins qui pourraient en profiter pour rajouter des passages. On a déjà insinué à la Chambre qu'un des témoins d'un comité, ayant eu l'occasion de vérifier le rapport de son témoignage, y avait ajouté des paroles importantes qu'il n'avait pas prononcées devant le comité.

M. COLDWELL: Cette méthode n'a aucune valeur à moins que chaque personne ne s'identifie avant de s'exprimer. L'appareil ne peut servir que si chacun dit, avant de commencer, quelque chose comme: "Ici Coldwell".

Le PRÉSIDENT: C'est toute la question, car de cette façon vous éliminez entièrement le personnel des sténographes, ce qu'on ne désire nullement. Si le système était adopté de façon permanente, nous utiliserions tout de même un sténographe, qui noterait le nom et les paroles de chaque orateur et c'est

en associant l'une et l'autre méthode que nous obtiendrions une image parfaite des délibérations. Il serait plutôt incommode, j'imagine, de dire au cours d'une discussion: "Ici James" avant de poser une question. On ne saura donc se passer complètement des services d'un sténographe.

M. GREEN: Est-ce que le personnel des sténographes de la Chambre a demandé cela?

Le PRÉSIDENT: Non, personne n'a demandé cela. Pour l'instant, ce n'est qu'une expérience et une fois les rapports transcrits ou dactylographiés, la question sera discutée avec la direction du personnel des sténographes et sera soumise au Comité des Règlements de la Chambre pour être approuvée ou rejetée; en sorte que l'expérience de ce matin n'a aucune portée pour autant que nous soyons concernés. Vous n'approuvez pas... un peu de silence, s'il vous plaît.

M. GREEN: Est-ce que son Honneur l'Orateur...

Le PRÉSIDENT: Évidemment, il y a accord... l'Orateur a accueilli l'idée dans une perspective expérimentale. Il s'agirait de seconder le personnel des sténographes, ou d'obtenir un rapport plus strict des paroles prononcées devant différents comités. Les enregistrements une fois transcrits seront comparés au texte des sténographes à qui ils pourraient être utiles, et si cette pratique devenait courante, les sténographes pourraient l'intégrer à leur guise dans leur travail. Mais pour aujourd'hui, il ne s'agit nullement de décider si cette pratique deviendra courante ou ne le deviendra pas. Quand le greffier et l'Orateur de la Chambre auront étudié le problème de concert avec la direction du personnel des sténographes, alors nous pourrons connaître leurs conclusions. Aucune décision préalable ne saurait être prise.

M. KNOWLES: L'appareil constitue-t-il un achat ou un emprunt?

Le PRÉSIDENT: Non, l'appareil est en démonstration. Ce n'est qu'une expérience et rien n'a été acheté.

M. COLDWELL: J'ai parlé, tout à l'heure, d'un sous-comité directeur, mais avant d'aller plus loin, je dois souligner une difficulté: le président a bien dit que ces rubans seront effacés?

Le PRÉSIDENT: Oui, une fois transcrit.

M. COLDWELL: Supposons que l'on prenne, lors d'une séance, une version sur ruban sonore en plus de celle du sténographe, et que le ruban sonore soit ensuite effacé; deux ou trois mois plus tard, à quoi devra-t-on se fier pour vérifier une déclaration: au ruban que nous n'avons plus, ou au rapport du sténographe?

Le PRÉSIDENT: Il faudra étudier cette question; nous n'en sommes qu'au stade expérimental. Simplement, le sténographe, ou celui qui déchiffre les textes, pourra se baser sur l'enregistrement pour contrôler l'exactitude de son interprétation. Un mécanisme ne fait pas d'erreurs; il ne saurait rien ajouter ni rien enlever aux paroles prononcées. Il serait à la fois compliqué et coûteux de conserver les rubans, c'est pourquoi si nous faisons confiance actuellement à l'habileté de nos sténographes, il me semble logique de faire confiance également à ceux qui transcrivent et vérifient le contenu des rubans sonores.

M. GREEN: Et s'il survenait une contradiction entre l'enregistrement et la sténographie?

Le PRÉSIDENT: A votre avis, monsieur Green, vaut-il mieux se baser sur un appareil techniquement sûr ou sur une oreille humaine qui, tout comme la mienne et la vôtre, est sujette à erreurs?

M. GREEN: En d'autres termes, vous éliminez les sténographes?

Le PRÉSIDENT: Mais non, mais non. Quoi qu'il en soit, la question sera débattue quand nous aurons en main le rapport de cette expérience. Les décisions relèveront des membres et non pas de moi, non plus que du sous-

comité directeur. S'il vous plaît, messieurs... non plus, donc, que du sous-comité directeur de notre comité. En définitive, la question sera tranchée par le Comité du Règlement de la Chambre, que ce genre de problème concerne, et non par nous.

M. KNOWLES: Nous n'en avons jamais entendu parlé à ce comité.

Le PRÉSIDENT: Mais non, mais non. Il s'agit d'une expérience; elle n'a été soumise à aucun comité. Après étude du rapport sur cette expérience, alors, elle sera soumise au Comité du Règlement de la Chambre.

M. COLDWELL: Pourquoi ne pas entendre dès maintenant les dix ou quinze premières minutes de la séance à titre d'essai?

Le PRÉSIDENT: Je n'aime guère l'idée des dix ou quinze premières minutes: on n'y entend que moi! Il me semble que les dix ou quinze premières minutes du témoignage du secrétaire d'État aux Affaires extérieures seraient mieux choisies.

M. COLDWELL: Non. C'est la discussion que nous désirons entendre. Nous sommes curieux de savoir si cet appareil rend bien les exclamations.

Le PRÉSIDENT: Nous recevons ce matin parmi nous le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Messieurs, il sera difficile de nous comprendre si tous les membres parlent tous la fois. Je regrette d'avoir à réclamer un silence aussi complet que possible.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a été invité à venir ce matin, et il se met à notre disposition entre 11 heures et midi vingt, ayant déjà un rendez-vous à midi vingt. Ainsi donc, si cela vous agréé, nous introduirons maintenant le ministre.

M. COLDWELL: Ne pourrions-nous régler d'abord la question du sous-comité directeur?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. COLDWELL: Je propose la formation d'un sous-comité directeur.

Le PRÉSIDENT: Je crois que cela est déjà convenu et que monsieur Low a dit que le choix des membres reposerait sur le président de concert avec les différents partis.

M. COLDWELL: Bon, si la chose est réglée, tout va bien.

Le PRÉSIDENT: Oui, la chose est convenue.

M. GREEN: Un mot encore sur cet appareil d'enregistrement. Je crois comprendre que ces enregistrements peuvent être radiodiffusés si vous le désirez.

Le PRÉSIDENT: Mais non, mais non; ils ne seront jamais radiodiffusés.

M. GREEN: Mais ils peuvent l'être; est-ce exact?

Le PRÉSIDENT: Ils pourraient l'être, mais ils ne le seront pas puisque telle n'est pas l'intention. Toute décision relative à ce problème dépend du Comité du Règlement de la Chambre. Mais il n'est pas question de radiodiffuser ces enregistrements.

M. GREEN: Non, mais cela pourrait être fait?

Le PRÉSIDENT: Oui, je pense.

M. GREEN: Ces enregistrements pourraient être radiodiffusés?

Le PRÉSIDENT: Ils pourraient l'être, j'imagine.

M. GREEN: Ainsi donc vous placez le Comité dans la situation de pouvoir être porté sur les ondes si quelqu'un décidait qu'il doit l'être?

Le PRÉSIDENT: Personne ne peut décider une telle chose avant qu'un rapport du Comité du Règlement de la Chambre en ce sens n'ait été approuvé par la Chambre. Et il est fort douteux que la Chambre approuve jamais un pareil projet. Notre comité n'a rien à y voir. Cela concerne le Comité du Règlement de la Chambre dont le rapport devrait être approuvé par la Chambre même.

M. BALZER: C'est bien le même appareil que celui dont on fit usage à St-Damiers?

Le PRÉSIDENT: C'est le même genre d'appareil que celui dont on fit usage lorsque M. Fleming vint parler dans ma circonscription.

Si cela vous agrée maintenant, nous entendrons le témoignage du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je crois, messieurs, que monsieur le ministre, que nous recevons ce matin, n'a pas l'intention de faire un très long exposé puisque déjà nous avons eu deux longues délibérations sur les Affaires extérieures à la Chambre. Il se fera un plaisir ensuite de répondre aux diverses questions des membres. La parole maintenant est à monsieur Pearson.

L'hon. M. PEARSON (Secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, il me fait plaisir de retrouver, comme chaque année, l'occasion de me présenter devant vous et de me prêter à toutes les questions que les membres auraient à me poser dans le domaine des Affaires extérieures.

Comme le soulignait monsieur le président, je n'ai pas l'intention de faire un très long exposé puisque j'ai déjà tenté d'épuiser la matière devant la Chambre. Je n'ai guère de choses à ajouter, en somme, à mes déclarations d'alors, sauf sans doute sur certains chapitres que je n'ai pas abordés dans mon exposé et dont je pourrai parler quand vous m'interrogerez. Je suis heureux, monsieur le président, d'être venu aujourd'hui, et j'espère que vous saurez me libérer vers midi quinze puisqu'un rendez-vous m'attend.

M. KNOWLES: A propos de ce discours de monsieur Dulles.

L'hon. M. PEARSON: Et par la suite, je me ferai un plaisir de me présenter de nouveau lorsque vous le désirerez. Je demeure donc à votre service. Comme vous le savez, mes dernières déclarations avaient trait surtout aux problèmes de l'OTAN, aux questions européennes ainsi qu'aux problèmes soulevés par l'Asie et l'Extrême-Orient, et tout particulièrement par la reconnaissance du régime communiste de Peï-Ping.

Dans cet exposé général, je n'ai guère parlé des Nations Unies et de leur tâche. Peut-être pourrions-nous dire quelques mots là-dessus.

Nous avons terminé notre assemblée générale et la prochaine s'ouvrira en septembre.

Il est une résolution adoptée à l'assemblée générale et qui a trait à une question que nous avons tous à cœur, celle qui concerne la régie internationale de l'énergie atomique.

A New-York, après de longues discussions et à la suite de maints pour-parlers dans les coulisses, on adopta la proposition de confier ce problème, qui touche au désarmement, à la Commission de désarmement en exprimant l'espoir que la Commission s'emploie non seulement à l'étude du désarmement en général, mais particulièrement en ce qui concerne les armes atomiques. Il a été décidé que les membres que cette question concerne le plus directement, c'est-à-dire ceux qui s'occupent des questions atomiques au sein de cette commission, devraient prendre en main la question de la régie de l'énergie atomique. Les récents événements ont rendu plus évidente, et nous en sommes tous conscients, l'urgence d'envisager de nouveau ce problème.

La Commission de désarmement groupe, vous le savez, les membres du Conseil de sécurité plus le Canada. Nous faisons partie de cette Commission depuis sa formation à cause de notre importance dans le domaine de l'énergie atomique. Les trois puissances membres permanents du Conseil de sécurité qui font partie de la Commission, soit le Royaume-Uni, les États-Unis et la France, étudient en ce moment la possibilité d'une réunion prochaine de la Commission de désarmement. Je crois qu'ils se sont déjà mis en relation pour préparer le programme de la prochaine réunion en ce qui a trait au problème de l'énergie atomique dans le désarmement.

Eh bien, lors de la dernière réunion de l'assemblée générale des Nations Unies les puissances que cette question concerne tout spécialement en sont venues à cette conclusion,—fondée sur une expérience quelque peu malheureuse,—qu'une discussion publique de ce problème n'était pas du tout désirable et qu'on ne pourrait progresser dans cette voie que par des discussions privées au départ. La façon d'organiser ces discussions de manière à les rendre le plus fructueuses possible est actuellement mise à l'étude par les trois gouvernements que je viens de mentionner. Suivant le cours normal des événements, le Canada devrait faire partie de ce sous-comité mais il n'est pas certain qu'il en soit ainsi.

Quoi qu'il en soit, les questions d'énergie atomique seront de nouveau mises à l'étude et nous sommes tous d'accord pour constater leur importance en ce moment. Peut-être aimerons-nous revenir sur ces questions avec plus de détails.

Voilà pour ce qui concerne l'OTAN.

M. KNOWLES: Avant que le rapport...

Le PRÉSIDENT: N'était-il pas convenu de laisser parler tout d'abord monsieur le ministre et de l'interroger ensuite? Nous viderons chaque question avant de l'abandonner, mais pour l'instant laissons la parole à monsieur le ministre.

L'hon. M. PEARSON: En ce qui concerne l'OTAN, le Conseil qui s'est réuni en décembre dernier se réunira de nouveau à Paris le 23 avril.

La seule question à l'ordre du jour est en elle-même assez vaste: il s'agit d'un échange de vues sur la situation mondiale. Cette réunion différera des précédentes en ceci que seuls les ministres des Affaires extérieures seront présents. Les problèmes de la défense ainsi que leurs aspects financiers seront abordés à une assemblée subséquente du Conseil alors que la représentation comprendra les trois ministres. Au cours de l'assemblée d'avril, les ministres des Affaires extérieures des pays membres auront l'avantage de discuter des récents événements. A la dernière assemblée, en décembre, nous avons eu une ou deux séances durant lesquelles la pièce n'était pas bondée de conseillers et d'experts comme c'est souvent le cas lors des réunions de l'OTAN. La présence de 100 ou 150 personnes dans une pièce, comme cela s'est vu, ne favorise guère la franche discussion que l'on peut tenir si facilement autour d'une petite table.

Nous avons tenu à Paris, en décembre dernier, une assemblée en petit comité qui s'est révélée fructueuse. C'est ce même genre de réunion que nous comptons tenir à Paris à la fin d'avril; nous pourrions y traiter de questions telles que la régie internationale de l'énergie atomique et voir si nous n'aurions pas de nouveaux points de vue sur le problème. J'espère aussi que nous mettrons au point des mesures permettant de rendre plus efficaces les consultations au sein du Conseil de l'Atlantique-Nord. Nous attachons beaucoup d'importance à cela. Enfin, nous pourrions profiter de la circonstance pour échanger quelques idées sur certaines des questions qui pourraient être soulevées à la Conférence de Genève qui s'ouvre le 26 avril, soit trois jours plus tard.

Ceci m'amène à vous parler du seul autre sujet dont je veux faire mention dans cet exposé général: la conférence de Genève. Les préparatifs en sont à peu près terminés. Comme je viens de le dire elle s'ouvre à Genève le 26 avril. Les États-Unis ont envoyé des invitations à tous les gouvernements qui ont participé aux opérations militaires des Nations Unies en Corée. Je crois que tous ont accepté l'invitation, à l'exception de l'Afrique du Sud et du Luxembourg, et, jusqu'à maintenant, du gouvernement de la République de Corée qui n'a pas encore accepté, mais qui finira, nous l'espérons, par le faire, sans quoi la conférence ne serait plus possible ou en tout cas ne serait plus très utile.

Je ne veux rien prophétiser, mais je pense qu'à l'ouverture de la conférence, le gouvernement de Syngman Rhee sera probablement représenté.

L'URSS de son côté a invité le gouvernement communiste de Peï-Ping et le gouvernement de la Corée du Nord. Je parle maintenant du problème coréen. La formule des invitations a ici une extrême importance car on dit beaucoup dans certains pays communistes que le gouvernement communiste chinois vient à Genève comme l'un des cinq Grands ou même comme un État en mesure d'inviter les autres. Mais tel n'est pas le cas. Le gouvernement communiste de Chine vient comme invité de l'URSS et il n'aura, que je sache, aucun titre spécial à la conférence.

Le but de la conférence est, comme vous le savez, de transformer l'armistice qui a mis fin au conflit coréen en une paix complète. Comme je l'ai dit devant la Chambre, notre "mandat", du côté des Nations Unies, consiste dans la résolution des Nations Unies à ce sujet qui, en quelque sorte, nous engage.

L'autre aspect de la conférence a trait à l'Indochine. D'une certaine façon, il s'agit d'une conférence distincte, mais les discussions pourront se chevaucher. Ainsi, par exemple,—ce n'est pas chose certaine—il pourra arriver qu'on parle de la Corée dans la matinée et de l'Indochine dans l'après-midi, ou encore que l'on alterne de jour en jour.

Les questions indochinoises sont distinctes et tous les gouvernements présents à la conférence sur la Corée ne seront pas nécessairement appelés à les discuter. La conférence des ministres des Affaires extérieures, tenue à Berlin et d'où est née la conférence de Genève, avait décidé que la question indochinoise serait discutée entre les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et l'URSS plus le gouvernement communiste de Chine et autres gouvernements intéressés. On peut présumer que les quatre puissances, disons—organisatrices,—devront s'entendre pour désigner qui sont ces "autres gouvernements intéressés".

Voilà pour ces quelques considérations sur deux ou trois sujets qui sont, en tous cas, ceux qui nous préoccupent davantage. Il serait peut-être bon que je m'arrête ici pour répondre aux questions qui peuvent se poser.

M. FLEMING: Il est un point...

Le PRÉSIDENT: Si vous permettez... mon intention était d'organiser la discussion en désignant un membre de chaque parti de l'opposition et un membre du parti gouvernemental pour amorcer les sujets. Nous garderions chaque sujet sur le tapis jusqu'à ce que tous les membres qui désirent parler en aient eu l'opportunité. Une fois un sujet épuisé, nous passerions à un sujet auquel un autre parti s'intéresse. Suivant ce procédé, chaque parti aura l'occasion de soulever une question et nous pourrions étudier les sujets dont les membres du Comité désirent parler.

M. FLEMING: Nous serons heureux d'aider à rendre la discussion méthodique, comme vous le suggérez. La question que j'aimerais soumettre est en rapport avec les déclarations faites hier par M. Dulles et par sir Winston Churchill et qu'on peut lire aujourd'hui dans la presse. A cause de la portée considérable que peuvent avoir chacune de ces déclarations sur la situation présente, je demanderais à M. Pearson de nous dire si le gouvernement canadien a été préalablement averti du contenu de ces déclarations.

L'hon. M. PEARSON: A quelles déclarations faites-vous allusion?

M. FLEMING: D'abord à celle de M. Dulles qui souligne le fait que les forces chinoises participent présentement au combat en Indochine et que des armes anti-aériennes sont fournies; pour ce qui est de sir Winston...

L'hon. M. PEARSON: Je me souviens. Eh bien, pour ce qui est de la déclaration de M. Dulles, je crois qu'elle a été faite devant le Congrès, c'est-à-dire devant un comité du Congrès, tout comme je parle devant un comité du Parlement; et, si je ne me trompe, sa déclaration était donnée en réponse à une question. Je pense que cela est exact. Or, nous ne sommes pas consulté en ce qui a trait à des réponses qu'il fait à des questions particulières. Mais durant ces dernières semaines, M. Dulles a bien clairement indiqué, devant

moi comme devant des membres du Département d'État et de notre ambassade, ses vues sur les dangers de la situation en Indochine, surtout si les interventions chinoises devenaient plus ouvertes et plus importantes. Il a insisté là-dessus devant le Congrès. Nous connaissons ses idées sur ce sujet, mais nous ne connaissons sûrement pas le langage qu'il pourrait employer.

M. FLEMING: Posons ainsi la question, monsieur Pearson: est-ce que le gouvernement canadien, avant la journée d'hier, était au courant des faits que M. Dulles a proclamé au sujet d'une participation des forces armées chinoises dans la bataille d'Indochine?

L'hon. M. PEARSON: Je ne connais pas les détails, mais j'aimerais m'informer. Il se peut que nos représentants militaires à Washington ou notre ambassade aient reçu les détails de ces faits. Je ne les connais pas personnellement, bien que j'aie su, évidemment, que l'activité des communistes chinois en Indochine avait été mise en branle et qu'elle fournissait une aide croissante aux forces du Vietminh.

M. FLEMING: De quel genre d'activité voulez-vous parler.

L'hon. M. PEARSON: Du genre auquel M. Dulles fait allusion dans sa déclaration.

M. FLEMING: C'est-à-dire une participation active au combat; et dans le cas présent avec des forces anti-aériennes?

L'hon. M. PEARSON: Je ne connaissais pas les détails de leur mode d'intervention, mais je savais, et de fait c'était un fait assez connu, qu'ils avaient accru leur aide au Vietminh sous une forme ou sous une autre. Je puis me renseigner pour savoir si nous avons reçu des renseignements préalables sur le détail de leurs activités.

M. FLEMING: Bien sûr nous savions tous que les rebelles recevaient du matériel et de l'aide des forces chinoises. Mais au moment où les forces chinoises ne se contentent plus d'entraîner des troupes, mais s'engagent activement dans le combat, c'est une tout autre histoire; et je voudrais savoir, monsieur Pearson, si le gouvernement canadien ou ses représentants avaient été mis au courant?

L'hon. M. PEARSON: Nous le saurons.

M. FLEMING: J'ai une autre question.

Le PRÉSIDENT: Est-ce sur le même sujet?

M. FLEMING: Oui. Quelle est votre source courante d'information en ce qui concerne les événements d'Indochine?

L'hon. M. PEARSON: Elle est variée. Nous avons une source américaine par l'entremise du Département d'État et du Pentagone. Une autre source importante nous provient du gouvernement français par l'entremise de notre ambassade à Paris, et, des représentants français au pays. Une troisième source nous arrive du Royaume-Uni qui a un représentant diplomatique en Indochine. Nous sommes tout à fait bien informés.

M. Low: Excusez cette interruption, monsieur Pearson, mais quand vous parlez directement à votre interlocuteur, nous sommes forcés de nous rendre compte à cette extrémité-ci de la salle que nous n'entendons pas. Je me demandais s'il serait possible de soumettre M. Pearson à l'inconfort de se pencher un peu en avant?

L'hon. M. PEARSON: Dois-je parler devant ceci? (*Il indique le microphone.*)

Le PRÉSIDENT: Inutile, il fonctionne tout seul. Ne vous en inquiétez pas.

L'hon. M. PEARSON: J'essaierai de ne pas l'oublier, monsieur Low.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Coldwell, désirez-vous poser une question sur le même sujet?

M. COLDWELL: Non.

L'hon. M. PEARSON: Je n'ai pas encore répondu à la question de M. Fleming en ce qui a trait à la déclaration de sir Winston Churchill. Je dois dire que le gouvernement du Royaume-Uni était entré en relation avec nous durant la fin de semaine au sujet de cette déclaration faite hier à la chambre des communes.

M. FLEMING: Il me faudrait encore quelques éclaircissements sur la première question. Cette information de dernière heure au sujet de la participation des forces chinoises dans la bataille d'Indochine modifie-t-elle l'attitude que la délégation canadienne entend prendre à la conférence de Genève?

L'hon. M. PEARSON: Je crains, monsieur le président, qu'il ne soit pas facile de répondre catégoriquement à cette question. Toute intervention ouverte et massive des forces chinoises en Indochine apporte un nouvel élément au problème et tout nouvel élément est susceptible de modifier notre politique; mais je tiens à souligner que la guerre d'Indochine, comme la question d'Indochine, n'a jamais été soumise aux Nations Unies et que de ce fait le problème est différent de celui de la Corée. Nous n'avons pris aucun engagement envers les Nations Unies vis-à-vis cette question. Il se produirait certainement des changements marqués si une intervention ouverte des communistes chinois ou de qui que ce soit d'autre amenait les Nations Unies à se saisir du problème, chose qui n'est pas encore arrivée.

M. FLEMING: Je suppose que nous pourrions revenir sur cette question quand M. Pearson aura obtenu les renseignements demandés sans oublier la date.

Une dernière question, monsieur le président. Quelle est l'attitude du gouvernement canadien vis-à-vis la politique dessinée par sir Winston Churchill hier alors qu'il disait, si je ne me trompe, qu'il ne faut pas restreindre la préparation scientifique des États-Unis ni leurs recherches dans le champ de la bombe hydrogène. Je crois qu'il a exprimé l'espoir de voir les États-Unis conserver leur avantage sur la Russie dans ce domaine.

L'hon. M. PEARSON: Nous avons indiqué devant la Chambre notre attitude à ce sujet. En accord là-dessus, je pense, avec sir Winston Churchill, nous ne croyons pas qu'il serait opportun de faire aux États-Unis des représentations officielles à l'effet qu'ils devraient renoncer à toute nouvelle, disons—explosion expérimentale de bombe hydrogène. J'ai déjà dit, et je le crois encore aujourd'hui, que le seul réconfort qu'on puisse tirer des progrès accomplis dans ce domaine provient exclusivement du fait qu'ils n'appartiennent pas uniquement au parti adverse. Nous n'avons pas caché au gouvernement américain notre désir impérieux, partagé par d'autres gouvernements, de connaître tout ce qu'il est possible de connaître des répercussions de ces récentes découvertes, des effets destructeurs dont elles sont capables aussi bien que des projets des États-Unis en prévision de nouvelles "explosions expérimentales". Il faut bien reconnaître que le gouvernement des États-Unis est soumis à la Loi McMahon en cette matière. Cette Loi, tant qu'elle n'est pas modifiée, leur dicte, évidemment, ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas nous dire. Pour l'instant, nous espérons que dans les cadres de la Loi ils nous donneront toutes les informations possibles. Et je crois qu'il est permis d'espérer—ils n'ignorent d'ailleurs pas notre espoir—une modification de la Loi McMahon qui permette un échange un peu plus large de renseignements.

M. COLDWELL: Monsieur le président, puis-je poser là-dessus une question? On peut lire dans le journal de ce matin une nouvelle assez importante, et sur laquelle j'ai interrogé tout à l'heure le premier ministre, voulant que MM. Churchill et Roosevelt en soient venus à un accord, à Québec en 1943, sur la question des recherches atomiques et de l'utilisation de la bombe et que par la suite la Loi McMahon ait été votée et l'accord mis de côté. Je voudrais savoir si le Canada était partie à l'entente, et dans l'affirmative si le Canada a fait entendre

des protestations lors de l'initiative unilatérale des États-Unis pour mettre de côté ce qui semble avoir été, selon le journal, un accord d'une extrême importance conclu à Québec en 1943.

L'hon. M. PEARSON: Eh bien, monsieur Coldwell, je crois que vous avez posé la question au premier ministre...

M. COLDWELL: Oui, c'est exact.

L'hon. M. PEARSON: Je ne voudrais pas anticiper la réponse du premier ministre, mais je puis dire, car il n'est pas certain qu'elle se réfère à cela, que l'accord dont vous parlez, signé à Québec en 1943, se faisait entre M. Churchill, avec ses titres d'alors, et M. Roosevelt, président des États-Unis. M. Churchill soulignait hier à la Chambre des communes de Londres la nature de cet accord: un accord entre les chefs de deux gouvernements et non entre les chefs de trois gouvernements.

M. COLDWELL: Participions-nous à la conférence?

L'hon. M. PEARSON: Nous participions à la conférence, mais la position du Canada—et plusieurs l'oublient, comme moi-même d'ailleurs avant d'étudier la question—a été précisée à la Chambre des communes du Canada par M. Mackenzie King le 7 décembre 1945. L'accord recommandait la formation d'une commission par l'intermédiaire de laquelle la collaboration deviendrait possible dans le domaine de l'énergie atomique. Cette commission devait porter le nom de "Commission de politique commune" et le Canada avait été invité à déléguer M. Howe à cette commission. Cela ne faisait cependant l'objet que d'un seul alinéa de l'accord; le Canada n'avait rien à voir avec les alinéas 1, 2, 3, et 4 qui portaient sur l'utilisation de l'énergie atomique. C'est du moins ce que j'ai cru comprendre.

M. COLDWELL: Nous a-t-on offert un exemplaire des alinéas 1, 2, 3 et 4 de cet accord?

L'hon. M. PEARSON: Assurément. Nous avons reçu le texte de l'accord depuis qu'il a été signé.

M. COLDWELL: Entre MM. Churchill et Roosevelt?

L'hon. M. PEARSON: Oui.

M. COLDWELL: Eh bien, lorsque la Loi McMahon entra en vigueur, elle jetait dans l'ombre l'accord de Québec dont nous avons pris connaissance et qui était de prime importance pour toutes les nations participantes. Avons-nous fait remarquer cet aspect de la question aux États-Unis? Avons-nous protesté?

L'hon. M. PEARSON: Cette question demande considération.

M. COLDWELL: Je devrais plutôt la réserver au premier ministre.

L'hon. M. PEARSON: Je préfère différer ma réponse jusqu'à la déclaration du premier ministre, cet après-midi. Comme vous aurez encore le loisir de me questionner, nous y reviendrons plus tard si le premier ministre n'a pas satisfait votre...

M. COLDWELL: Ma curiosité?

L'hon. M. PEARSON: J'allais le dire, mais ne le prenez pas en mauvaise part! Le PRÉSIDENT: Vous désirez, monsieur Stick?

M. STICK: Une question, je vous prie. Je croyais qu'on devait parler à tour de rôle. Je crois me souvenir qu'en guise de réponse à une motion travailliste proposée à la Chambre des communes hier ou avant-hier au cours des délibérations sur les questions qui relèvent de la politique extérieure, M. Churchill a déclaré que le moment ne se prêtait pas à une discussion entre les trois puissances—comme celle qu'il avait eu avec le président Roosevelt et M. Malenkov,—pour étudier la régie de l'énergie atomique. Il ajouta qu'il valait mieux attendre les résultats de la conférence de Genève avant de penser à

l'opportunité d'une telle conférence. Je voudrais connaître votre opinion là-dessus. Enfin, j'ai une seconde question à poser. Ont été invités à prendre part à la conférence de Genève les puissances qui ont participé à la guerre de Corée. Or, il m'a semblé que la Russie s'était toujours prévalu de n'y point participer. Quelle sera donc sa raison d'être à la conférence de Genève? Si elle n'y siège pas en tant que puissance belligérante, n'est-il pas curieux qu'elle y ait été invitée? Je vous serais fort reconnaissant d'éclairer ma lanterne, là-dessus.

L'hon. M. PEARSON: A votre première question, je répondrai que j'incline à adopter l'attitude de M. Churchill; je crois comme lui que le moment n'est point choisi de provoquer une rencontre des trois Grands et pour la même raison. Nous sommes à la veille d'une conférence qui à Genève touchera à certains des problèmes qui seraient soulevés au cours de la réunion que vous envisagez; il est plus prudent d'observer auparavant l'attitude qu'adopteront les trois gouvernements à Genève avant de donner le signal d'une réunion aussi importante que celle dont il est question. Comme sir Winston Churchill s'est toujours montré fortement en faveur d'une telle conférence, il vaut la peine de respecter son opinion quand il en juge la tenue prématurée. Mais je ne nie pas qu'une telle conférence puisse dans l'avenir se montrer utile.

M. STICK: Vous accordez donc de l'importance au facteur temps?

L'hon. M. PEARSON: Oui. Je passe à la participation de la Russie à la conférence de Genève. Quand il fut question, à l'assemblée générale des Nations Unies, d'une conférence sur la paix coréenne et sur la politique de Corée, la résolution s'adressait de fait aux pays membres des Nations Unies ayant participé à la guerre de Corée mais la même résolution reconnaissait également la nécessité d'inviter la Russie, s'il devait y être question de la politique de Corée.

M. STICK: Sur quoi se base-t-on?

L'hon. M. PEARSON: Sur le fait qu'un accord sur la politique de Corée conclu entre les États alliés seulement et dont l'URSS aurait été exclue serait de fait un accord fort idéaliste car la Russie ne ferait rien pour le rendre efficace. Elle pourrait même fort bien y nuire si tel devenait son désir. Les Nations Unies ont donc jugé bon d'inclure la Russie dans leur résolution tout en la plaçant dans une catégorie à part. Sa participation est essentielle au succès de la conférence. C'est également le cas de la Chine communiste; elle est essentielle au succès d'un accord sur la politique de Corée.

M. STICK: La situation de la Russie à Genève serait donc un peu similaire, c'est ce que vous voulez dire?

L'hon. M. PEARSON: Un peu différente puisque la conférence des ministres des Affaires extérieures à Berlin est la cause immédiate de la conférence de Genève. Les quatre puissances s'accordèrent à reconnaître la nécessité de la conférence de Genève et il serait bon de se souvenir qu'un tel accord n'avait pu être obtenu au sein des Nations Unies à cause de l'attitude de la Russie. A Berlin, cette attitude se modifia au point que la Russie accepta de participer à une telle conférence.

Le PRÉSIDENT: S'agit-il du même sujet, monsieur Low?

M. Low: Oui, monsieur le président. M. Pearson vient de parler de la situation de la Russie à Genève. Pourrait-il nous donner un peu plus de détails sur le statut exact des représentants de la Chine communiste à Genève?

L'hon. M. PEARSON: Le statut de la délégation communiste de Chine aux entretiens de Genève est pareil à celui de la délégation canadienne mais quelque peu différent du statut du Royaume-Uni, de l'URSS et de la France qui constituent les puissances organisatrices et invitantes. Le statut de la délégation communiste de Chine sera le même que celui du Canada en tant qu'il est question du mode de participation à la conférence. La raison en est

évidente; je viens d'ailleurs de l'exposer à propos de la délégation russe. Si la conférence de Genève veut apporter une solution à la question coréenne, elle ne saurait se passer de la présence de la Chine communiste. Je l'ai dit à la Chambre l'autre jour et je le répète une fois de plus: la Chine communiste n'aidera pas nécessairement à régler la question coréenne mais sans sa présence, toute entente sur le sujet devient inutile. Les Nations Unies ont tenu compte de cet état de choses dans leur résolution sur les puissances invitées à la conférence de même que dans cette partie de la résolution qui prévoit le retrait des troupes étrangères de Corée. Ces troupes sont en majorité constituées de communistes chinois.

M. Low: Nous n'avons pas encore vidé la question indochinoise, aussi je voudrais demander à M. Pearson d'expliquer à ce Comité la véritable raison pour laquelle la France n'a jamais porté devant les Nations Unies la question indochinoise. Maintes choses ont été dites sur le sujet mais je n'ai pas encore trouvé la véritable raison.

M. GARLAND: J'aurais une question à poser sur la conférence de Genève avant que vous ne poursuiviez?

M. Low: Je vous cède la parole.

L'hon. M. PEARSON: Je prends note de votre question, monsieur Low.

M. GARLAND: Après la conférence des ministres des Affaires extérieures tenue à Berlin, chacun des délégués présenta à son gouvernement le rapport qu'il jugeait le plus conforme à l'opinion publique. Je veux parler de la déclaration dans laquelle M. Dulles indique clairement que la Chine ne participera pas aux entretiens de Genève à titre de grande puissance. Je me demande quelle part de vérité il y a là-dedans et si le terme "vérité" d'ailleurs est bien choisi?

L'hon. M. PEARSON: Il est bien choisi.

M. GARLAND: Or il est question maintenant qu'en plus de traiter le problème de Corée on s'attaquera aussi à la guerre d'Indochine; je me demande donc si l'on étudiera d'autres questions à cette conférence à laquelle participe le gouvernement chinois.

L'hon. M. PEARSON: Je préférerais ne pas commenter la déclaration de M. Dulles.

M. GARLAND: Je veux parler de son message radiophonique.

L'hon. M. PEARSON: Je m'en souviens. Il est exact que la Chine communiste ne participe pas à la conférence à titre de puissance organisatrice ou invitante. Décider si la Chine est une grande puissance ou pas dépend du sens que vous donnez à l'expression "grande puissance". Le gouvernement communiste chinois dirige un peuple immense et sa participation, qui est essentielle, jouera sans doute un rôle puissant à la conférence.

M. Dulles essaie de bien faire voir que la situation légale des communistes chinois à la conférence n'est pas celle que le gouvernement chinois pourrait tenter de s'arroger. C'est tout ce que je puis dire. Et maintenant passons à la seconde partie de votre question?

M. GARLAND: Je voulais savoir quelles autres questions seront discutées?

L'hon. M. PEARSON: Ah oui. L'ordre du jour ne prévoit que deux questions: la Corée et l'Indochine. Je ne sais pas qu'aucun autre sujet précis doive être discuté. Ils pourront peut-être profiter des circonstances pour parler de différents problèmes. Je ne sais donc pas de quoi l'on parlera, mais je crois que le gouvernement américain a bien laissé entendre pour sa part qu'il se rendait à la conférence pour y discuter deux questions et deux seulement.

M. GARLAND: Quels autres sujets pourraient vraisemblablement être abordés?

L'hon. M. PEARSON: Je ne peux pas vous dire qu'on ne parlera de rien d'autre. Ils peuvent parler de ce qui leur plaît. Les délégations seront très nombreuses, et il y aura des experts de tous genres. Je crois que la délégation communiste de Chine se chiffre entre 150 et 200.

M. GREEN: La Chine participe, mais non à titre de pays souverain?

L'hon. M. PEARSON: M. Low me demandait la raison véritable pour laquelle le gouvernement français n'a pas soumis la question de l'Indochine aux Nations Unies. Je ne voudrais pas avoir l'air d'insinuer qu'il existe une différence entre la raison apparente et la raison véritable. La meilleure façon de répondre à la question serait sans doute de produire une déclaration du gouvernement français définissant sa propre attitude devant le problème. Nous la produirons à la prochaine séance.

M. BALZER: M. Dulles aurait dit devant la Chambre hier que l'activité des Chinois présentement en Indochine se rapprochait singulièrement du genre d'activité capable de provoquer des représailles de la part des États-Unis ou du genre d'activité qui pourrait bien ne pas se confiner à l'Indochine. A votre avis, quel serait le genre d'activité des armées chinoises qui selon l'interprétation de M. Dulles provoquerait des représailles? De fait, les Chinois abattent présentement des avions français. Où tirer la ligne entre cela et une participation active de l'armée chinoise?

L'hon. M. PEARSON: Il existe sûrement une différence de degré sinon d'espèce entre le genre d'intervention dont parlait hier M. Dulles et un déplacement, au delà des frontières, d'importantes forces chinoises sous un commandement chinois et prenant officiellement part à la guerre. Je crois qu'il faut distinguer des degrés parmi les genres d'intervention chinoise qui pourraient justifier les représailles auxquelles M. Dulles faisait allusion hier. Mais je ne saurais vous donner mon opinion là-dessus. Ce sont là des problèmes adjacents qui, si importants soient-ils, exigent qu'il y ait consultation entre les puissances concernées avant de passer à l'action.

Et à ce sujet, je me permettrai de vous rappeler l'importance des Nations Unies dans un tel cas. Pour autant que nous ayons des obligations vis-à-vis de l'Indochine, elles nous viennent de notre participation aux Nations Unies dont la charte demande la collaboration des membres pour résister à l'agression. Telle fut la base de notre intervention en Corée, et elle n'existe pas à l'heure actuelle pour justifier une intervention en Indochine.

M. BALZER: M. Dulles a dit que les Chinois risquent, s'ils vont trop loin, de provoquer une réaction qui ne se confinerait pas à l'Indochine. Cela veut-il dire que les États-Unis soumettraient le problème aux Nations Unies ou qu'ils interviendraient directement?

L'hon. M. PEARSON: Je n'ai aucune idée de ce que cela peut vouloir dire. Après tout les États-Unis ne sont pas les premiers intéressés dans la question d'Indochine, même s'ils le sont à un degré "important". Le pays membre des Nations Unies qui est le plus directement intéressé est la France. Je ne puis vous dire si des représailles seront prises, ni lesquelles, ni si le problème serait d'abord soumis aux Nations Unies pour la bonne raison que je ne sais pas ce que M. Dulles avait en tête. M. Dulles a souligné plus d'une fois les avantages de cette attitude de menace qui force l'ennemi à se demander de quelle forme de représaille il va s'agir. Je suis d'ailleurs certain que sa remarque d'hier a eu quelques effets en ce sens.

M. PEARSON: Je me demande si M. Pearson saurait nous indiquer la situation du gouvernement nationaliste de Chine, c'est-à-dire du gouvernement de Formose, car il me semble qu'il constitue une puissance bien distincte. Est-il encore membre des Nations Unies? Participe-t-il à la conférence?

L'hon. M. PEARSON: La Chine est membre des Nations Unies. Le représentant de la Chine, celui qui occupe le siège de la Chine aux Nations Unies, est un représentant du gouvernement nationaliste de Chine dont les quartiers-généraux sont à Formose. Mais le gouvernement nationaliste de Chine n'a pas été invité à la conférence de Genève ni à la discussion sur la Corée suivant une résolution des Nations Unies. Et la raison, je suppose, en est que sa présence n'était pas essentielle au règlement de la question coréenne et que ses forces n'avaient pas combattu en Corée pour les Nations Unies, ce qui constitue la base même de la représentation.

M. PEARKES: Leurs forces n'ont-elle pas agi, il me semble, contre la Chine, contribuant ainsi à soutenir la Corée?

L'hon. M. PEARSON: Bien, on a rapporté certains raids que les nationalistes chinois auraient faits sur le continent. Toute rencontre entre les forces nationalistes et les forces communistes chinoises appartenait en effet une aide.

LE PRÉSIDENT: Monsieur Knowles.

M. KNOWLES: Il s'agit encore du discours qu'a fait M. Dulles hier. Peut-on conclure de ce que vous avez dit tout à l'heure que le Canada n'est aucunement impliqué en Indochine?

L'hon. M. PEARSON: Pas légalement, ni officiellement.

M. KNOWLES: J'entends, mais existe-t-il quelque'autre sorte d'engagement ou de traité?

L'hon. M. PEARSON: Non, je ne nous connais pas d'engagement vis-à-vis de l'Indochine, c'est-à-dire pas d'engagement légal ou officiel autre que notre participation aux Nations Unies et notre adhérence à sa charte qui nous obligent à jouer notre rôle dans la résistance à l'aggression. Mais quand je dis que nous n'avons pas d'obligation ou d'engagement légal ou officiel, cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas conscients de l'importance des événements qui se passent en Indochine et de la portée de ces événements dans la lutte entre les forces communistes et les nôtres.

M. KNOWLES: Mais suivant la présente ligne de conduite du Canada, la seule façon dont nous puissions nous voir engagés en Indochine serait en réponse à une décision des Nations Unies?

L'hon. M. PEARSON: Dans l'état actuel des choses, c'est la seule façon dont nous puissions nous voir officiellement engagés dans une guerre en Indochine.

M. KNOWLES: Parlant de M. Dulles, il me semble que vous avez été interrogé à la Chambre au sujet de son avant-dernier discours. Ses discours doivent vous donner beaucoup de mal.

L'hon. M. PEARSON: Oui, et les miens doivent lui donner beaucoup de mal aussi.

M. KNOWLES: Vous voulez parler des discours que vous faites pour expliquer les siens. Je pensais à son discours sur l'action conjointe que vous aviez préféré ne pas commenter davantage devant la Chambre. Vous préféreriez ne pas répondre aux questions qu'on vous posait avant d'avoir obtenu des éclaircissements ou je ne sais trop quoi. Avez-vous obtenu quelque nouveauté sur le sujet, et en ce cas qu'allez-vous nous apprendre de neuf?

L'hon. M. PEARSON: Nous avons eu avec Washington quelques échanges de vues sur cette déclaration et sur la signification de "action conjointe, mais rien qui puisse m'autoriser, je crois, à faire maintenant une nouvelle déclaration. J'aimerais bien ajouter quelque chose dans la mesure où la signification se précise, mais j'espère que vous m'excuserez de ne faire aucun autre commentaire présentement sur ce qu'il entendait par "action conjointe".

M. KNOWLES: Je me demande s'il vous intéresserait alors d'expliquer la relation qui existe entre votre respect pour le jugement de sir Winston Churchill

lorsqu'il prétend que le moment est mal choisi de réunir les chefs des trois gouvernements pour discuter la question de l'énergie atomique et votre déclaration à l'effet que ces trois gouvernements étudient présentement cette question. Je suppose que c'est à une échelle moins élevée. Me suis-je bien fait comprendre?

L'hon. M. PEARSON: Oui.

M. KNOWLES: Pouvez-vous confronter ces deux choses qui semblent un peu contradictoires?

L'hon. M. PEARSON: Je ne pense pas qu'elles soient vraiment contradictoires, car l'une des raisons d'être d'une réunion de cette importance serait la discussion du problème de l'énergie atomique; et actuellement les représentants de ces trois mêmes gouvernements étudient la façon de faire naître à New-York un entretien sur la question de l'énergie atomique aux termes de la résolution adoptée en décembre dernier par les Nations Unies. Nous espérons tous je pense, que les entretiens commenceront bientôt et qu'ils se poursuivront, au moins au départ, privément. Il y a beaucoup plus à attendre, du moins pour l'instant, de cette façon de procéder que des grandes discussions publiques au sommet de l'échelle politique.

M. KNOWLES: Une dernière question: seriez-vous en état de nous dire quel genre d'information sur les armes atomiques ou hydrogènes vous pouvez obtenir de l'expert en science dont vous parliez la semaine dernière. Vous avez dit que vous en aviez un à Washington pour s'occuper de cela. Les renseignements que vous recevez de cette personne sont-ils purement scientifiques ou comportent-ils aussi un aspect diplomatique ou politique?

L'hon. M. PEARSON: Il s'agit d'une information scientifique, mais j'espère que l'on comprendra que je me sente réellement incapable de rendre présentement ces renseignements publics. Une bonne part d'ailleurs en a été rendu publique par le général Strauss et d'autres hauts fonctionnaires américains; et cette part des renseignements révélés insiste sur l'horrible puissance de cette nouvelle arme. Les renseignements que nous avons soulignent simplement cet aspect.

M. KNOWLES: Vous avez reçu des renseignements qui vont plus loin que ce que nous et le public en général trouvons dans la presse.

L'hon. M. PEARSON: Peu de choses qui puissent ajouter beaucoup à ce que nous apprenons par la presse et qui d'ailleurs me semble assez complet pour autant que l'aspect dangereux de la nouvelle arme soit concerné.

Le PRÉSIDENT: A vous, monsieur Nesbitt.

M. NESBITT: M. Knowles a fait mention du discours dans lequel M. Dulles, devant l'*Overseas Press Club*, a déclaré que les États-Unis ne s'engageraient pas seuls dans l'action, mais qu'il s'agirait d'une action conjointe. Si je comprends bien, il ne vous plaît pas de commenter davantage cette question pour l'instant, mais je me suis demandé en suivant les questions de M. Knowles, si le ministère des Affaires extérieures avait de fait reçu du gouvernement américain certaines explications concernant la signification des paroles de M. Dulles?

L'hon. M. PEARSON: Voici, je n'aime pas répondre à cette question de M. Knowles parce que nous discutons encore la question avec eux. Toutefois, je puis toujours faire un pas de plus en disant que par action conjointe ils veulent dire une action à laquelle participeraient les pays directement concernés. En d'autres termes, que les États-Unis n'entreprendraient rien d'eux-mêmes, ou sans consulter les pays concernés, dans les questions d'Indochine, mais agiraient de concert. Il reste douteux qu'il ait pu vouloir dire par "action conjointe" une action entreprise en vertu d'une résolution des Nations Unies.

M. NESBITT: Pour rester si l'on peut dire dans le même secteur, le premier ministre lors de son dernier voyage a-t-il été invité à Formose?

L'hon. M. PEARSON: Je ne connais pas la réponse, mais je serais heureux de vous l'apporter car il n'y a aucune raison de la garder secrète. Il me semble que le représentant de la Chine nationaliste, quand le projet de voyage du premier ministre fut connu et son itinéraire tracé, avait manifesté l'espoir que le premier ministre serait capable de se rendre à Formose. Mais je serai heureux d'obtenir cette information à votre intention.

M. NESBITT: Si le premier ministre n'a pas été officiellement invité, est-ce que le ministère des Affaires extérieures a fait savoir au gouvernement nationaliste chinois que le premier ministre pourrait aller visiter Formose?

L'hon. M. PEARSON: Non, non, car l'itinéraire initial du premier ministre ne comprenait pas Formose. Formose avait, comme plusieurs autres pays, signifié le plaisir qu'elle aurait à le recevoir tout en l'assurant d'un chaleureux accueil. Il y eut au moins une demi-douzaine de gouvernements dans ce cas et je pense que celui de Formose en était un. Mais il y a toujours des considération de temps et d'itinéraire. Et surtout, dans la très grande majorité des cas, le premier ministre retournait une visite qui avait été rendue au Canada. C'était la raison principale de sa visite en certains pays en particulier.

M. NESBITT: Il n'y aurait donc aucune relation possible entre le fait que le premier ministre n'a pas visité Formose et la parole qui lui est échappée dans les îles Philippines au sujet d'une reconnaissance possible de la Chine communiste?

L'hon. M. PEARSON: Aucune relation en effet. Le premier ministre a fait connaître aux différents représentants des pays qu'il ne pouvait pas visiter ses regrets de ne pas pouvoir le faire étant donné qu'il rendait visite particulièrement aux gouvernements dont le Canada avait préalablement reçu lui-même la visite. Le fait qu'il n'ait pas pu leur rendre visite n'a aucune signification.

Le PRÉSIDENT: A vous, monsieur Cannon.

M. CANNON: Monsieur le président, je voudrais poser une ou deux questions au sujet de la conférence de Genève. Si j'ai bien compris M. Pearson, il a dit que la situation de notre pays à la conférence de Genève serait similaire à celle de la Chine communiste?

L'hon. M. PEARSON: Officiellement, nous sommes deux gouvernements invités.

M. CANNON: Vous vouliez donc dire que nous sommes tous deux des gouvernements invités, car je suis d'avis que des différences considérables nous distinguent et qu'elles devraient paraître au dossier. D'abord la Chine a été invité par la Russie, n'est-ce pas?

L'hon. M. PEARSON: C'est exact. Je crois l'avoir déjà dit tout à l'heure.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. CANNON: Et nous avons été invités par les États-Unis?

L'hon. M. PEARSON: Oui, par les États-Unis au nom des trois puissances, États-Unis, Royaume-Uni et France.

M. CANNON: De plus, nous représenterons à Genève un gouvernement reconnu avec certitude par tous les autres gouvernements alors que le gouvernement communiste chinois n'a pas été reconnu par certains gouvernements représentés à la conférence, y compris le nôtre.

L'hon. M. PEARSON: Oui. Et en ce sens la différence de situation entre les deux délégations est immense. Je ne me référerais tout à l'heure qu'à leur situation autour de la table en tant que la discussion était concernée.

M. CANNON: Je voulais simplement éviter tout malentendu.

L'hon. M. PEARSON: Il me fait plaisir de préciser.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Stick?

M. STICK: Je veux seulement mentionner deux ou trois points. M. Nesbitt à fait allusion à une parole qui aurait échappé au premier ministre. Tout le monde n'admet pas quelle lui ait échappé. C'était mon premier point. Le second se réfère à ce qu'impliquaient les paroles de M. Knowles, à savoir—si je n'ai pas mal interprété sa question au sujet de l'Indochine—que nous aurions les mains liées et que nous ne pourrions jamais intervenir. Je ne crois pas qu'il soit sage de se lier les mains par des limites légales. Personne ne sait ce qui peut arriver en ce monde et si nos mains sont liées avant même que les événements ne se produisent, je crois que l'attitude est mauvaise. Je tenais à préciser cela.

M. COLDWELL: Si être membre des Nations Unies nous lie les mains, il faudrait en venir à une décision.

L'hon. M. PEARSON: Être membre des Nations Unies, comme je l'entends, n'est pas avoir les mains liées. C'est choisir à un moment donné et prendre une décision qui comporte certaines obligations.

M. GREEN: Monsieur Pearson, vous avez dit, je crois, qu'il n'y avait pas eu d'intervention par les troupes communistes chinoises en Indochine comme cela avait été le cas en Corée. Comment établissez-vous la distinction? Selon ce que vous avez dit vous-même, les Chinois ont des troupes anti-aériennes qui participent à l'attaque de la forteresse indochinoise. Pouvez-vous expliquer en ce cas quel est le fondement de la distinction que vous établissez?

L'hon. M. PEARSON: J'ai tenté de distinguer tout à l'heure en répondant à M. Fleming, probablement n'ai-je pas été très clair. Il y a sûrement eu intervention chinoise en Indochine, peut-être dès les début; mais cette intervention n'a jamais été poussée jusqu'à l'envoi de divisions chinoises en Indochine pour mener la bataille comme ce fut le cas en Corée. Voilà donc une distinction de degré sinon d'espèce. Jusqu'à ces derniers temps, nous n'avions aucun indice d'une réelle participation des troupes chinoises en Indochine. Mais je crois qu'il existe une autre distinction d'importance entre le genre d'intervention qui a eu lieu en Corée et celui que nous observons présentement en Indochine, et elle tient au fait que le gouvernement français n'a jamais cru nécessaire de porter la question à l'attention des Nations Unies.

M. GREEN: Pourriez-vous être plus précis et nous expliquer la différence de degré dans l'intervention. Ainsi, par exemple, on peut lire dans les journaux que l'un des plus grands généraux de la Chine communiste aide à diriger l'attaque contre la forteresse avec des conseillers chinois dans chacune des divisions du Vietminh et que les camions de transport passent de Chine en Indochine par centaines.

L'hon. M. PEARSON: C'est ce que j'ai essayé de dire. Il y a une différence de degré, mais j'insiste sur ce point que ni la France ni le Vietnam n'ont porté la question devant les Nations Unies ou n'ont accusé l'action chinoise de constituer une agression contre eux. En somme donc, je crois qu'il y a différence d'espèce aussi bien que de degré dans l'intervention d'Indochine.

M. GREEN: Maintenez-vous votre déclaration à l'effet qu'il n'y a pas d'intervention chinoise en Indochine?

L'hon. M. PEARSON: Je n'ai jamais fait une telle déclaration. J'ai bien dit qu'il y avait eu intervention chinoise de quelque nature en Indochine depuis déjà longtemps.

M. COLDWELL: N'est-ce pas un fait que des techniciens, des équipages et des avions américains sont dans la mêlée de l'autre côté, ce qui fait qu'il y a

intervention des deux côtés, mais comme la France n'a pas soumis la question aux Nations Unies nous n'avons pas pu prendre de décision en regard de ce que serait notre attitude vis-à-vis le problème.

L'hon. M. PEARSON: Il est vrai que les États-Unis aident la France et le Vietnam à se défendre contre la révolte vietminh.

M. STICK: A la demande des gouvernements de la France et du Vietnam?

L'hon. M. PEARSON: Oui, et avec leur chaleureuse approbation.

M. COLDWELL: De l'autre côté ils ont probablement demandé aussi de l'aide.

M. GREEN: Il y a sûrement une différence à faire entre le côté agresseur et celui qui se défend. Vous ne placez pas les Américains et les Russes sur le même plan?

M. COLDWELL: Je ne discute pas la question, je note simplement le fait pour le dossier.

L'hon. M. PEARSON: J'ai déjà fait cette déclaration.

M. FLEMING: J'ai posé tout à l'heure une question dont il serait bon, je crois, que je précise le sens. J'ai d'abord demandé à M. Pearson si la déclaration faite hier par M. Dulles pouvait changer l'aspect de la situation et c'est à ce propos que j'ai demandé à M. Pearson s'il ne chercherait pas à savoir, ainsi qu'il a été assez bon de le promettre, à quel moment le gouvernement canadien a appris l'état de choses que M. Dulles apparemment rapportait hier au sujet du genre d'intervention opéré en ce moment par les Chinois. Peut-être M. Pearson pourrait-il nous dire là-dessus s'il a quelque raison de douter de l'exactitude de la déclaration de faits prononcée hier par M. Dulles à savoir que des groupes chinois anti-aériens participent actuellement comme combattants à l'attaque de la forteresse défendue par les troupes françaises en Indochine?

L'hon. M. PEARSON: Je ne doute pas un instant de l'exactitude de la déclaration faite hier par M. Dulles devant le Congrès. Je n'ai aucune raison qui puisse m'inciter à en douter, mais comme je l'ai déjà dit je tâcherai d'obtenir toute l'information possible.

M. STICK: M. Dulles a-t-il dit que sa déclaration était basée sur des rapports militaires?

M. FLEMING: Ma question est née d'une réponse faite par M. Pearson à M. Garland au sujet de l'ordre du jour de la conférence de Genève. M. Pearson a dit que seulement deux questions y étaient inscrites, soit la Corée et l'Indochine. Il est clair que l'occasion se présentera d'aborder d'autres sujets. Mais la situation même du gouvernement chinois n'est pas, je pense, à l'ordre du jour officiel?

L'hon. M. PEARSON: Non. En aucune façon.

M. FLEMING: En sorte que si cette question controversée venait sur le tapis, ce ne serait qu'au cours de pourparlers en marge de la conférence officielle?

L'hon. M. PEARSON: C'est la seule façon dont elle pourrait être soulevée, mais je n'ai aucune raison de croire qu'elle le sera. Quoiqu'on puisse imaginer que devant la présence d'une délégation du gouvernement chinois comprenant, je suppose, leur ministre aux Affaires extérieures, nous pourrions tenter de les approcher pour protester contre le traitement subi par des Canadiens sous leur administration. Nous pourrions toujours faire cela, mais alors il est également probable que la délégation chinoise nous répondrait: si vous voulez discuter cette question envoyez plutôt un représentant diplomatique à Peï-Ping puis- qu'ici nous ne sommes pas reconnus et qu'en conséquence nous ne voulons pas en discuter.

M. FLEMING: Quelle serait alors votre attitude? Je ne veux pas entraîner la discussion dans le domaine hypothétique, mais je crois ma question raisonnable. Si l'on admet que cette question pourrait aisément se présenter dans des pourparlers en marge de la conférence officielle, quelle sera notre attitude ou quelles sont les instructions données à notre délégation en rapport avec a) les tentatives à faire pour soulever la question et b) la discussion de cette question en rencontre non-officielle, si un autre gouvernement la mettait sur le tapis.

L'hon. M. PEARSON: Il est très difficile de répondre à cette question à cause de toutes les considérations qu'elle implique. Ainsi, comme pure hypothèse, si les ministres des Affaires extérieures, des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France jugeaient bon que le gouvernement communiste chinois introduise dans la discussion la question de leur reconnaissance à cause d'un certain rapport avec la question coréenne, cela serait une première possibilité.

M. FLEMING: Vous voulez dire à la conférence officielle?

L'hon. M. PEARSON: Si les trois grandes puissances s'entendaient pour que les Chinois abordent la question dans la conférence officielle, cela serait une possibilité; je dis bien: si les trois étaient d'accord, ce qui demeure très hypothétique je puis vous en assurer.

M. FLEMING: Je ne peux pas imaginer les États-Unis faisant cela!

L'hon. M. PEARSON: Sur ce sujet particulier, les États-Unis tiennent à être respectés et un accord de ce genre nécessiterait leur participation. Ensuite il y a d'autres possibilités; il se pourrait que trois ministres des puissances de l'Ouest engagent une discussion non-officielle là-dessus avec le côté adverse, mais je n'ai aucune raison de croire que la chose va se produire. Étant donné les multiples possibilités, je trouve difficile de donner une opinion sur ce que sera l'attitude canadienne.

M. KNOWLES: Quelles que soient les circonstances?

L'hon. M. PEARSON: Quelles que soient les circonstances, oui. Nous n'allons pas là-bas pour discuter la reconnaissance de la Chine communiste. D'ailleurs je n'ai aucune raison de croire actuellement que la question sera soulevée, bien qu'il me soit impossible d'affirmer qu'elle ne le sera puisque je l'ignore. Si elle était officiellement appelée par ceux qui ont convoqué la conférence, il nous faudrait prendre une décision selon les circonstances et la délégation canadienne référerait tout d'abord la question à Ottawa.

M. KNOWLES: Mais vous ne serez pas ici?

L'hon. M. PEARSON: Le gouvernement sera ici.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, si vous n'avez pas d'autres questions ce matin, M. Pearson a demandé qu'on le laisse partir à 12 h. 15.

L'hon. M. PEARSON: Je puis rester encore cinq minutes.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet?

M. FLEMING: Je ne veux pas abuser du peu de temps qui reste.

Le PRÉSIDENT: Nous n'aimerions pas entamer un nouveau sujet pour devoir ensuite le laisser en plan.

M. KNOWLES: Je suppose que la réponse de monsieur le ministre serait la même si la question se posait lors d'une discussion non-officielle?

L'hon. M. PEARSON: Nous pourrions même ne pas être averti de rencontres non-officielles, mais de toute façon nous devrions décider suivant les circonstances et la décision finale devrait être prise à Ottawa. Cependant je ne voudrais pas donner l'impression que cela peut vraisemblablement arriver, car il ne me paraît pas probable que la question se pose à Genève. Cela n'est que mon opinion.

M. FLEMING: La question de M. Knowles concerne justement la mienne. Y a-t-il eu échange de vues entre le gouvernement canadien et, disons, les gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni au sujet de la reconnaissance du gouvernement communiste de Chine ou en rapport avec la question de savoir si elle pourrait être soulevée de quelque manière à l'ordre du jour de la conférence de Genève?

L'hon. M. PEARSON: A ma connaissance, il n'y a eu entre ces gouvernements aucune discussion à ce sujet en prévision de la conférence.

M. FLEMING: J'ai dit entre le gouvernement canadien et l'un de ces deux gouvernements.

L'hon. M. PEARSON: Je croyais que vous aviez dit entre les États-Unis et le Royaume-Uni. Il faudrait que je vérifie mes paroles car je tiens à être absolument exact, mais à ma connaissance nous n'avons eu aucunes délibérations sur ce sujet et cela parce qu'autant que nous soyons concernés, cela n'apparaît pas à l'ordre du jour et nous ne l'avons pas considéré comme un sujet possible.

M. FLEMING: Depuis combien de temps n'y aurait-il pas eu d'échange de vues sur ce sujet entre le gouvernement canadien d'une part et les autres gouvernements d'autre part?

L'hon. M. PEARSON: Ces derniers temps les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et d'autres gouvernements ont échangé des vues avec nous sur l'ordre du jour, le mode de procédure, et la ligne de conduite à adopter pour la conférence de Genève. Nous avons coutume de préparer ainsi cette sorte de conférence; cette consultation préliminaire est une sage pratique. Et il nous reste encore une couple de semaine. La possibilité de voir soulever à Genève le problème de la reconnaissance n'a pas été mentionnée.

M. Low: Monsieur le président, il s'agit du même point... Au cours des discussions qui ont préparé la conférence de Genève, la Russie a-t-elle, à quelque moment que ce soit, donné comme condition à son accord sur la tenue d'une conférence, la reconnaissance de la Chine?

L'hon. M. PEARSON: Non. Au meilleur de ma connaissance, les Russes n'ont posé aucune condition semblable. Et j'aurais dû ajouter à mes remarques sur le sujet qu'une autre raison pour laquelle je ne crois pas que le Canada soulève la question en ce moment tient à ce que les États-Unis ont pris là-dessus une position très nette.

M. FLEMING: Puis-je revenir sur la question? En dehors de l'ordre du jour de la prochaine conférence de Genève, de quand date la dernière communication au sujet de la reconnaissance du gouvernement communiste de Chine entre le gouvernement canadien d'une part et n'importe quel autre gouvernement d'autre part?

L'hon. M. PEARSON: Je ne me souviens pas qu'il y ait eu de communications sur ce sujet depuis assez longtemps, mais il faudrait que je vérifie. Je ne puis pas dire que ce n'est pas une question importante, comme cela s'est dit, ni qu'elle ne requiert présentement aucune consultation.

M. COLDWELL: Qu'appellez-vous assez longtemps, monsieur Pearson?

L'hon. M. PEARSON: Oh, je dirais une histoire de mois, mais nous tenons note de ces choses et j'essaierai d'avoir des renseignements plus précis lors de ma prochaine visite.

M. COLDWELL: Depuis décembre 1949?

L'hon. M. PEARSON: Je pense qu'il vaut mieux que je ne cherche pas à préciser. Je tâcherai d'avoir le renseignement.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Parkes.

M. PEARCES: Le gouvernement français a-t-il déjà dit qu'il considérerait la guerre d'Indochine comme un problème domestique un peu à la façon dont il a dit qu'il considérerait la révolte de l'Afrique du Nord française comme un problème domestique?

L'hon. M. PEARSON: Le gouvernement français a laissé voir son attitude en ne soumettant pas le problème aux Nations Unies. En un sens c'est un problème qui intéresse l'Union française. Ce n'est pas tout à fait un problème domestique. C'est ce qu'ils ont laissé voir.

M. FLEMING: Ce n'est pas une question pour aujourd'hui; je veux demander à M. Pearson de la mettre au dossier.

Le PRÉSIDENT: Si c'est un nouveau sujet, je ne veux pas le voir survenir à la fin de la séance.

M. FLEMING: Il est important que nous ayons au dossier le texte complet de l'ordre du jour de la Conférence de Genève.

L'hon. M. PEARSON: Il me fera plaisir de vous le procurer.

M. FLEMING: Est-il joint à l'invitation?

L'hon. M. PEARSON: Oui, et je mettrai aussi le texte de l'invitation au dossier.

Le PRÉSIDENT: Avec votre permission, nous laisserons partir M. Pearson qui a un rendez-vous et qui est prêt à nous revenir vendredi matin.

Un HON. MEMBRE: Jeudi serait peut-être préférable.

Le PRÉSIDENT: Alors jeudi, dans la matinée ou l'après-midi. Sommes-nous d'accord pour l'après-midi?

M. COLDWELL: Pourvu que le budget ne soit pas à l'ordre du jour, jeudi?

M. FLEMING: M. Pearson n'est-il pas retenu vendredi matin?

L'hon. M. PEARSON: Il y a séance de la Commission du trésor, mais vendredi après-midi irait très bien.

M. Low: Choisissons vendredi après-midi pour ne pas entrer en conflit avec le Comité de la banque.

M. COLDWELL: Pourvu que le budget ne soit pas à l'ordre du jour vendredi.

Le PRÉSIDENT: Je consulterai les membres de chaque parti et nous aviserons. Merci, messieurs. Un moment s'il vous plaît. Je me demande si M. Coldwell insiste toujours pour écouter l'enregistrement? Nous devons siéger jusqu'à 1 heure et nous pourrions facilement rester jusqu'à 12 h. 30 si M. Coldwell désire écouter l'enregistrement.

M. STICK: Certainement. Écoutons-le.

M. COLDWELL: Voyons ce que cela donne.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-deuxième Législature

1953-1954

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. L.-PHILIPPE PICARD

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 2

SÉANCE DU MERCREDI 7 AVRIL 1954

Budget général des dépenses

du ministère des Affaires extérieures

Exposé de :

L'honorable L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 7 avril 1954.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 3 h. 30 de l'après-midi, sous la présidence de M. L.-Philippe Picard.

Présents: M^{lle} Aitken et MM. Balcer, Cardin, Coldwell, Crestohl, Croll, Decore, Garland, Green, Henry, James, Jutras, Lusby, MacDougall, MacKenzie, Macnaughton, McMillan, Nesbitt, Patterson, Pearkes, Picard, Pinard, Starr et Stick. (24)

Aussi présents: L'honorable L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. R. A. MacKay, sous-secrétaire suppléant, M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire adjoint, M. A. C. Smith et M. E. de Lotbinière, du ministère des Affaires extérieures.

Le président rappelle brièvement l'expérience faite d'un appareil d'enregistrement sur ruban lors de la dernière séance.

M. Pearson apporte les renseignements demandés à la réunion précédente. Il est ensuite interrogé sur la participation du Canada aux affaires internationales et en particulier sur l'assistance technique fournie en vertu du Plan de Colombo.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ayant terminé son exposé, il est remercié par le président.

Il est convenu que la prochaine question à l'ordre du jour sera la présentation et l'étude du témoignage du sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures.

A 5 heures de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mardi 13 avril, à 3 h. 30. de l'après-midi.

Le secrétaire suppléant du Comité,
E. W. INNES.

TÉMOIGNAGES

MERCREDI 7 avril 1954.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons quorum. Avant d'introduire monsieur le ministre qui se prépare à répondre aux questions que vous lui avez posées hier, j'aimerais vous dire que les renseignements pris au cours de la séance d'hier sont entre les mains des sténographes qui doivent les transcrire. Aussitôt que cette tâche sera terminée, le texte ainsi obtenu sera comparé aux rapports sténographiques et M. l'Orateur pourra en prendre connaissance. J'ai promis à M. Fleming de lui en montrer une copie et je compte la faire voir aussi aux membres des différents partis. Nous n'installerons pas d'appareils désormais avant que la question ait été soumise au Comité du Règlement de la Chambre.

M. JUTRAS: Monsieur le président, nous serions curieux de savoir ce que cela donnait à l'audition?

Le PRÉSIDENT: Les sténographes doivent y travailler. Ce n'est rien de très musical. Il ne faudrait pas croire que nos voix sont bien harmonieuses. Aux moments où deux ou trois personnes demandaient en même temps la parole et cherchaient tous ensemble à se faire entendre, l'effet était plutôt cacophonique. Mais cela arrive dans toutes les assemblées, aux Nations Unies comme ailleurs. Nous connaissons bientôt les résultats, mais une chose est certaine: la radiodiffusion de ces bandes est nettement impossible car chaque fois que l'un de vous frappait la table à coups de pipes, l'appareil enregistrait un bang; ce qui fait qu'il n'y a pas à songer, comme le craignait l'un de vous, que l'enregistrement puisse jamais passer sur les ondes. En tout cas, nous pourrions apprécier ce que vaut la méthode et de toute façon la question sera renvoyée au Comité du Règlement de la Chambre.

M. JAMES: Il faudra interdire de fumer la pipe!

Le PRÉSIDENT: Oui, et le cigare.

M. GREEN: Cet appareil ne servira plus durant les séances?

Le PRÉSIDENT: Non. Rien d'ailleurs ne sera acheté avant que le Comité du Règlement de la Chambre ait étudié la question et se soit prononcé. J'avais pris sur moi seul la responsabilité de mettre en expérience une méthode d'enregistrement des séances et des discours. Après l'initiative d'hier, nous n'avons plus qu'à attendre les décisions du Comité du Règlement de la Chambre.

Messieurs, nous avons maintenant parmi nous, monsieur le ministre qui s'apprête, je pense, à répondre à certaines questions posées lors de la dernière séance.

L'hon. M. PEARSON: Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, je ne pouvais répondre de façon satisfaisante à certaines des questions qu'on me posait hier sans avoir réuni tous les renseignements nécessaires. La première question était de M. Fleming:

Quels renseignements le gouvernement canadien a-t-il reçus au sujet de la participation des forces chinoises à la guerre d'Indochine et à quel moment les a-t-il reçus?

Eh bien, monsieur le président, nous avons reçu là-dessus des renseignements échelonnés sur plusieurs mois, mais au cours de ces derniers jours nous n'en n'avons reçu aucun qui vienne confirmer la déclaration de M. Dulles, laquelle date de lundi je crois et nous apporte des détails concernant l'inter-

vention chinoise. Je n'insinue par là en aucune façon que la déclaration de M. Dulles était inexacte. Simplement, nous n'avons rien reçu de nos propres sources à Washington, mais je ne doute pas que nous recevrons de nos sources militaires ces renseignements sur lesquels M. Dulles a basé sa déclaration. De sources amies, nous avons reçu précédemment des renseignements sur la nature et l'importance de l'intervention des forces communistes chinoises et ces renseignements indiquaient, il s'agit de la période antérieure à la récente recrudescence des activités, que l'aide chinoise consistait en approvisionnement et en assistance technique plutôt qu'en déploiement de forces. Tout le monde sait que la Chine communiste depuis 1950 fournit au Vietminh des armes, des approvisionnements, de la nourriture et une assistance technique.

A une autre question, celle-là de M. Low, demandant pourquoi le gouvernement français n'avait pas soumis la question indochinoise aux Nations Unies, j'avais déjà fourni précédemment quelques éléments de réponse devant ce Comité, mais M. Low voulait connaître la raison exacte de l'attitude française que je n'avais pas analysée en détail. Mon idée là-dessus était qu'on devait demander la réponse au gouvernement français lui-même; or on voit clairement en consultant les dossiers que depuis le début de l'insurrection vietminh en 1946, le gouvernement français la considère comme un problème domestique qui doit être abordé en regard de l'Union française, ce qui explique que le gouvernement français n'a pas cru bon, jusqu'à présent, d'avoir recours aux Nations Unies. On peut se rappeler que lors de l'invasion du Laos l'an dernier par les forces vietminh, le gouvernement de la Thaïlande eut un moment l'idée de soumettre ce conflit indochinois au Conseil de sécurité, mais ne le fit pas. C'est tout ce que je puis dire là-dessus.

A son tour, M. Nesbitt m'a demandé si le premier ministre avait été invité à visiter Formose. J'ai répondu, sous réserve de vérifier les faits, que je croyais qu'il l'avait été, mais alors seulement que l'itinéraire était déjà fixé et qu'il était impossible de le modifier. Les renseignements que j'ai pu obtenir à ce sujet confirment mes paroles. Sans qu'une invitation officielle à visiter Formose ne fut envoyée, on fit demander si le premier ministre serait en mesure d'accepter une telle invitation. Cette demande non officielle a donc été faite, et elle l'a été aussi par d'autres gouvernements, mais seulement après que l'itinéraire définitif eut été tracé.

Puis M. Fleming m'a demandé si nous avons échangé avec le Royaume-Uni ou les États-Unis une correspondance au sujet de la reconnaissance de la Chine communiste en rapport avec la conférence de Genève. La réponse est qu'il n'y a eu à ce sujet ni correspondance ni discussions préparatoires à la conférence de Genève que ce soit avec le Royaume-Uni ou avec les États-Unis. Je pourrais citer à ce propos, monsieur le président, un passage du communiqué de Berlin ayant trait à la conférence de Genève. Je cite:

Il est entendu que ni une invitation à la conférence susmentionnée, ni la présence à ladite conférence ne devront être interprétées comme impliquant en aucun cas une reconnaissance diplomatique qui n'existait pas préalablement.

M. Fleming m'a aussi demandé à quand remontait notre dernière communication avec un gouvernement quelconque au sujet de la reconnaissance de la Chine communiste. La réponse exacte là-dessus confirme celle que j'avais tenté de donner, car nous n'avons eu de communication officielle avec aucun gouvernement à ce sujet depuis le début du conflit coréen. Il y a eu toutefois, de temps à autre, des discussions avec des gouvernements amis sur cette question.

M. Fleming m'a demandé de verser au dossier notre convocation à la conférence de Genève. Je puis le faire en lisant l'invitation que le département d'État a fait parvenir à l'ambassade canadienne à Washington en date du 24 février 1954. L'invitation se lit comme suit:

Suivant l'entente établie le 18 février 1954 entre les ministres des Affaires extérieures des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique réunis, et exprimée dans le communiqué ci-inclus, le gouvernement des États-Unis a l'honneur de faire part au gouvernement du Canada de l'invitation à participer, s'il le désire, à la conférence politique coréenne qui se tiendra à Genève en Suisse le 26 avril 1954.

Vu les nombreux problèmes d'organisation et d'administration qui devront être réglés avant l'ouverture de la conférence, une prompt réponse serait appréciée.

Nous avons accepté. La nature de l'invitation est précisée par le communiqué attaché à la lettre d'invitation. Ce communiqué fut préparé à l'issue de la conférence quadripartite entre les quatre ministres des Affaires extérieures à Berlin et déclare qu'ils en sont venus à cette entente:

“ A)

Les ministres des Affaires extérieures des États-Unis, de France, du Royaume-Uni et de l'Union des républiques socialistes soviétiques réunis à Berlin,

Considérant que l'établissement par des moyens pacifiques d'une Corée unie et indépendante constituerait un moyen important de réduire la tension internationale et de ramener la paix ailleurs en Asie,

Proposant la tenue d'une conférence entre les représentants des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni, de l'Union des républiques socialistes soviétiques, de la République du peuple de Chine, de la République de Corée, de la République démocratique du peuple de Corée, et des autres pays dont les forces armées ont participé aux hostilités en Corée et qui désirent y venir, devant se réunir à Genève le 26 avril dans le but d'en arriver à une entente pacifique sur la question coréenne.

Voilà pour la partie du communiqué ayant trait à la Corée. C'est à cette conférence, traitant de la question coréenne, que nous avons été invités, cependant que le communiqué poursuit, dans l'alinéa suivant:

Convient que le problème de restaurer la paix en Indochine sera aussi discuté à la conférence et que les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, l'Union des républiques socialistes soviétiques, la République du peuple de Chine et les autres pays intéressés seront invités.

Il est entendu que ni une invitation à la conférence susmentionnée, ni la présence à ladite conférence ne devront être interprétées comme impliquant en aucun cas une reconnaissance diplomatique qui n'existait pas préalablement.

Je pense que cela laisse bien comprendre que l'invitation qui nous est faite concerne la partie de la conférence qui traite de la paix coréenne puisque nous avons participé aux opérations militaires du côté des Nations Unies en Corée, mais que nous ne serions concernés par la seconde partie de la conférence traitant de l'Indochine que si, en nous invitant à leur arrivée à Genève, les ministres des Affaires extérieures nous désignaient comme un pays intéressé.

M. STICK: Nous ne saurons donc pas si nous sommes invités à la partie indochinoise de la conférence avant que vous ne soyez réunis à Genève?

L'hon. M. PEARSON: C'est exact.

M. GREEN: Appartient-il aux États-Unis eux-mêmes de décider s'ils sont intéressés à la question d'Indochine ou appartient-il aux puissances invitantes de le décider?

L'hon. M. PEARSON: Si j'ai bien compris, les quatre puissances invitantes—ou organisatrices—décideront qui doit entrer dans cette classe d'états intéressés à la question d'Indochine.

M. GREEN: Certains États ont-ils été invités à ce titre?

L'hon. M. PEARSON: Non, pas à ma connaissance.

M. GREEN: Comme je le comprends, tous les États intéressés sont compris dans le nombre de ceux qui ont combattu en Corée?

L'hon. M. PEARSON: L'expression "états intéressés" dans cet alinéa n'a aucun rapport avec la Corée et il pourrait se faire—ceci n'est que pure spéculation de ma part—que les États intéressés à la question d'Indochine soient autres que les États intéressés à Genève dans la question coréenne.

M. GREEN: En ce cas, ils ne pourraient pas participer à la conférence du 26 avril, puisque vous dites qu'aucun État n'a été spécifiquement invité?

L'hon. M. PEARSON: Cela est juste, mais une fois réunis à la conférence, les quatre délégations des puissances organisatrices pourront inviter à participer à la discussion sur l'Indochine des gouvernements n'ayant pas encore été invités à la conférence.

M. GREEN: Le gouvernement canadien considère-t-il que le Canada est un État intéressé dans la question d'Indochine?

L'hon. M. PEARSON: Notre gouvernement est assurément intéressé à ce qui se passe en Indochine. Mais serions-nous considérés par les quatre puissances invitantes comme des États intéressés aux termes de l'invitation c'est ce que j'ignore.

M. GREEN: Si le Canada est invité, participera-t-il à la conférence?

L'hon. M. PEARSON: Sans aucun doute; si nous sommes invités, nous participerons à la conférence.

M. MACNAUGHTON: J'ai deux questions à poser.

Le PRÉSIDENT: Sont-elles sur le même sujet, ou monsieur le ministre a-t-il terminé?

L'hon. M. PEARSON: J'ai terminé.

M. MACNAUGHTON: Monsieur le président, j'ai deux questions à poser à M. Pearson. Voici la première: quelle différence y a-t-il entre l'attitude des pays du côté communiste et ceux du nôtre en ce qui a trait à la régie de l'énergie atomique?

L'hon. M. PEARSON: C'est une question importante sur laquelle je pourrais m'étendre longuement tant les différences se sont accumulées au cours des années de discussion. Voici en résumé la différence cruciale: les Soviets voudraient que les Nations Unies interdisent l'usage de la bombe et qu'une fois l'interdiction proclamée, un système de régie et d'inspection soit organisé de façon à assurer la mise en vigueur de l'interdiction. D'autre part, ils veulent que la question de la bombe atomique soit étudiée immédiatement comme un problème distinct de celui du désarmement en général qu'ils voudraient ensuite traiter séparément.

Le bloc de l'Ouest affirme au contraire qu'il serait absurde et dangereux d'admettre toute interdiction de l'usage de l'énergie atomique pour fins de guerre avant qu'un système efficace de régie et d'inspection ne soit organisé pour assurer que l'interdiction est mise en vigueur dans les deux camps. Il serait nécessaire à cette fin que l'organisme de régie et d'inspection des Nations Unies ait libre accès à tous les centres d'énergie atomique des pays concernés et cela en tout temps. A moins d'obtenir ce système de régie et d'inspection, la simple affirmation: "Nous n'utiliserons pas la bombe" deviendrait non seule-

ment futile, mais dangereuse. Nous croyons aussi—nous, c'est-à-dire le bloc de l'Ouest—qu'il est impossible d'isoler la question du désarmement atomique de celle du désarmement en général et que les deux doivent être étudiées ensemble. Voilà un schéma des deux attitudes qui peut en donner une assez bonne idée.

M. MACNAUGHTON: Je passe à ma seconde question.

Le PRÉSIDENT: Est-elle en rapport avec la première? M. Coldwell demande la parole sur ce sujet. Votre seconde question est-elle sur le même sujet?

M. MACNAUGHTON: Pas tout à fait. Elle est connexe.

M. COLDWELL: Ma question concerne le même sujet. Je constate que nous faisons partie de la Commission du désarmement des Nations Unies comprenant le Conseil de sécurité plus le Canada. Vous avez exposé l'attitude des puissances de l'Ouest; c'est bien aussi celle du Canada?

L'hon. M. PEARSON: C'est exact. C'est aussi notre attitude.

M. COLDWELL: Elle veut donc que la question de la bombe atomique fasse partie de celle du désarmement en général. En ce qui concerne la prochaine réunion, l'ordre du jour a-t-il été préparé, et, dans l'affirmative, avons-nous apporté quelque suggestion concernant la question du désarmement qui doit y être étudiée?

L'hon. M. PEARSON: A l'heure actuelle, les discussions sont en cours, et de fait peut-être sont-elles achevées, entre les représentants—comme je le disais l'autre jour—des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France, ayant trait à la convocation prochaine de la commission du désarmement que l'Assemblée générale des Nations Unies a chargée non seulement de la question du désarmement en général, mais aussi d'une récapitulation de tout le problème du désarmement atomique. Ces trois puissances, je crois, en ont approché d'autres et l'on peut s'attendre à ce que la Commission du désarmement se réunisse bientôt. La résolution adoptée par l'Assemblée générale en décembre dernier spécifiait que la Commission du désarmement devrait porter une attention toute spéciale à la question du désarmement atomique grâce aux services d'un sous-comité composé des puissances particulièrement intéressées aux questions atomiques et que, dès le début, il devrait faire porter leurs efforts sur ce problème. Ces puissances incluent forcément les États-Unis, l'URSS, et le Royaume-Uni. Il n'y a aucun doute là-dessus.

M. COLDWELL: Et le Canada?

L'hon. M. PEARSON: Nous avons tout lieu de croire que nous ferons aussi partie du sous-comité puisque nous avons coutume de participer à ce genre de discussion sur l'énergie atomique. Mais la composition du sous-comité n'a pas encore été précisée.

M. COLDWELL: Toujours en rapport avec cette question, pourriez-vous nous présenter le texte de l'accord dont M. King a fait mention dans son discours de décembre 1943?

L'hon. M. PEARSON: Oui, je l'ai ici.

M. COLDWELL: De quelle nature était cet accord? N'était-ce pas un accord secret entre MM. Roosevelt et Churchill pour bannir l'usage de la bombe atomique à moins d'entente entre les deux parties et n'est-il pas resté ignoré du public jusqu'à ce qu'il en soit parlé ces jours derniers aux Communes britanniques? Qu'avez-vous à nous dire au sujet de cet accord?

L'hon. M. PEARSON: Je serai heureux d'inscrire l'accord au dossier intégralement. Il apporte réponse à vos deux questions. Il y eut un accord secret qui, pour des raisons évidentes à l'époque, dût rester secret.

M. CROLL: Je crois que M. Coldwell laisse entendre qu'il y a eu autre chose que cet accord, et, si je ne m'abuse, M. Churchill y a fait allusion à la Chambre des communes comme à des notes qui auraient été prises à ce moment-là. Il semblait faire allusion à des notes plutôt qu'à un accord.

M. COLDWELL: J'avais l'impression qu'il y avait eu entre MM. Roosevelt et Churchill une entente ignorée des autres parties.

L'hon. M. PEARSON: En ce cas, j'en ignore même l'existence. Mais l'accord dont je veux parler en tout cas comporte précisément des dispositions à l'égard de l'usage de l'énergie atomique.

M. COLDWELL: Voilà qui est clair.

L'hon. M. PEARSON: C'est d'ailleurs le seul accord que nous connaissions entre MM. Churchill et Roosevelt et à ma connaissance il n'en existe pas d'autre.

L'accord, à Québec, fut en quelque sorte expédié. Il n'a pas tout à fait l'allure d'un accord intergouvernemental, même s'il porte les initiales ou la signature de ces deux hommes.

M. COLDWELL: C'est un accord entre deux hommes plutôt qu'un accord intergouvernemental?

L'hon. M. PEARSON: C'est un accord signé par le président des États-Unis et le premier ministre de Grande-Bretagne. Je n'ai pas l'intention d'analyser sa portée légale ou constitutionnelle, mais nous avons certainement une idée de sa portée pratique.

M. COLDWELL: Oui.

L'hon. M. PEARSON: De fait c'était un accord d'une haute importance et auquel, à cette époque, il était extrêmement utile d'arriver. Il porte la mention: "top secret", mais la mention a été biffée parce que, je suppose, l'accord a été rendu public l'autre jour. Voici le texte:

Étant donné qu'il est essentiel à notre sécurité commune au cours de la présente guerre de réaliser aussitôt que possible le projet dit "Tube alloys project"; étant donné que ce but sera atteint plus tôt si toutes les ressources et tout le génie dont disposent Américains et Britanniques sont mis en commun; et étant donné que dans les conditions de guerre présentes, le dédoublement de l'entreprise des deux côtés de l'Atlantique constituerait un mésusage de nos ressources de guerre en conséquence de quoi une beaucoup plus grande part du fardeau des dépenses retombe sur les États-Unis:

Il est convenu entre nous

Premièrement, que nous n'utiliserons jamais cette arme l'un contre l'autre.

Deuxièmement, que nous ne l'utiliserons pas contre des tiers sans notre consentement mutuel.

Troisièmement, que nous ne communiquerons aucun renseignement au sujet des "tubes alloys" à des tiers sauf après consentement mutuel.

Ce consentement mutuel fut aisément donné en ce qui concernait le Canada.

Quatrièmement, qu'étant donné la lourde part assumée par les États-Unis dans la production, à cause d'une sage répartition de l'effort de guerre, le gouvernement britannique reconnaît que tout avantage d'ordre industriel ou commercial après la guerre sera négocié entre les États-Unis et la Grande-Bretagne aux termes que spécifiera le président des États-Unis au premier ministre de Grande-Bretagne. Le premier ministre renonce explicitement à tout intérêt d'ordre industriel ou commercial qui outrepasserait ce que le président des États-Unis pourra considérer comme juste et équitable et en harmonie avec le bien-être économique mondial.

Et cinquièmement, que les mesures suivantes seront prises en vue d'assurer entre les deux pays une collaboration pleinement efficace dans la réalisation du projet:

- a) On établira à Washington une Commission de politique commune composée des membres suivants:

Le secrétaire à la Guerre (États-Unis),
 Le D^r Vannevas Bush (États-Unis),
 Le D^r James B. Conant (États-Unis),
 Le maréchal sir John Dill, G.C.B., C.M.G., D.S.O. (Royaume-Uni),
 Le très honorable colonel J. J. Llewellyn, C.B.E., M.C.M.P. (Royaume-Uni).

Les fonctions de cette commission soumise aux gouvernements respectifs seront:

- (1) De s'entendre périodiquement sur le programme à suivre dans les deux pays.
 - (2) De réviser constamment toutes les divisions du projet.
 - (3) De répartir le matériel, appareils et outillage, dont l'approvisionnement est restreint, en conformité avec les exigences du programme convenu par la Commission.
 - (4) De régler toute question que pourrait soulever l'interprétation ou l'application de cet accord.
- b) Il y aura entre les membres de la Commission et leurs conseillers techniques immédiats un échange complet de renseignements et d'idées sur toutes les divisions du projet.
- c) Il y aura dans le domaine de la recherche et des découvertes scientifiques un échange de renseignements et d'idées absolu entre les représentants des deux pays qui travaillent dans les mêmes divisions du projet.
- d) Dans le domaine de l'organisation, de la construction et du fonctionnement des centres importants, l'échange de renseignements et d'idées sera défini par des arrangements appropriés, dans chaque division du travail, à ce qui semble être nécessaire ou désirable pour réaliser le plus rapidement le projet. Ces arrangements appropriés seront soumis à l'approbation de la Commission.

Convenu.

Franklin D. Roosevelt

Winston S. Churchill

19 août 1943.

M. COLDWELL: En ce qui a trait à l'usage de la bombe atomique, cet accord était-il en vigueur à l'époque des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki, et en ce cas ont-ils été effectués après consultation entre les gouvernements?

L'hon. M. PEARSON: Les termes de l'accord ont été respectés pour ce qui est de la première bombe atomique.

M. COLDWELL: M. Attlee devait-il encore se baser sur cet accord quand il est venu discuter en 1950 la possibilité de bombarder la Chine?

L'hon. M. PEARSON: Je ne peux répondre à cette question.

M. COLDWELL: Je pense à la Loi McMahan qui semble avoir été conçu pour rejeter cet accord.

L'hon. M. PEARSON: Il est vrai que l'on a annoncé récemment aux États-Unis que cet accord n'était plus valide et qu'il avait été rejeté; mais il est également vrai que la Commission de politique commune a fonctionné régulièrement depuis sa formation.

M. COLDWELL: Mais pas complètement, aux termes où le voulait l'accord.

L'hon. M. PEARSON: Elle a fonctionné selon les limites imposées par sa législation.

M. COLDWELL: Vous voulez dire par la législation des États-Unis?

L'hon. M. PEARSON: Bien, par la législation. Je ne suis au courant d'aucune législation du Royaume-Uni qui puisse exercer une contrainte sur les représentants du Royaume-Uni à la Commission. Je préfère quand même dire législation tout court comme incluant la loi McMahon. Je ne suis pas assez au courant du côté britannique de la législation.

M. COLDWELL: Pour ce qui est de nous, nous ne nous en sommes jamais retirés?

L'hon. M. PEARSON: Non. Nous avons été représentés à la Commission de politique commune depuis sa formation. J'ai moi-même assisté, de fait, à certaines assemblées quand j'étais à Washington.

M. STICK: L'accord ne comporte-t-il pas une clause prévoyant la cessation de l'accord?

L'hon. M. PEARSON: Non, j'ai lu le texte intégralement.

M. STICK: Mais n'y a-t-il rien à propos d'une cessation de l'accord? Je croyais avoir entendu qu'il était question de cessation.

L'hon. M. PEARSON: L'interprétation de l'accord, mais pas sa cessation.

M. COLDWELL: Avons-nous quelque proposition au sujet de sa cessation?

L'hon. M. PEARSON: Pour l'instant notre ministère fait une revision aussi complète que possible de notre position dans le passé en tentant d'établir une relation avec la situation nouvelle créée par la découverte de la bombe hydrogène de façon à voir ce qui pourrait le mieux rapprocher les deux positions.

M. MACNAUGHTON: J'ai une seconde question, monsieur le président.

M. GREEN: Monsieur le président...

Le PRÉSIDENT: S'agit-il de la première question?

M. GREEN: Les termes de l'accord semblent prévoir très clairement un échange de renseignements au moins entre les États-Unis et le Royaume-Uni. Or il est évident que ces directives n'ont pas été suivies puisque l'échange des renseignements, comme nous le savons, ne s'est pas fait et qu'à l'heure actuelle il n'y a pas non plus, si je comprends bien, de complet échange.

L'hon. M. PEARSON: Non. La situation a été changée par le vote de la Loi McMahon et peut-être par d'autres facteurs qui me sont inconnus. Une chose est certaine, c'est que la loi McMahon venait contrecarrer l'accord.

M. JAMES: Quelle en était la date?

L'hon. M. PEARSON: La loi McMahon fut passée en 1946.

M. GREEN: Le Royaume-Uni ou le Canada ont-ils protesté contre la promulgation de la loi McMahon qui contrecarrait de fait une clause très importante de l'accord?

L'hon. M. PEARSON: En ce qui concerne le gouvernement canadien, j'ai déjà dit à la Chambre cet après-midi que nous n'avions envoyé aucune protestation et que d'ailleurs nous ne nous croyions nullement engagés dans cet

accord sauf en ce qui a trait à la clause nous invitant à participer au travail de la Commission. Nous avons cependant fait connaître notre désir de voir se réaliser l'échange de renseignement le plus complet possible en ce qui concerne l'usage pacifique de l'énergie atomique qui est le seul aspect de l'énergie atomique à nous intéresser. Les armes atomiques en effet ne nous intéressent pas. Or la loi McMahon restreint les échanges de renseignements sur l'énergie atomique en général.

M. COLDWELL: Y a-t-il eu échange général entre le Canada et le Royaume-Uni?

L'hon. M. PEARSON: Autant que je sache, il y a eu échange complet de renseignements entre le Royaume-Uni et le Canada, jusqu'à maintenant.

M. MACNAUGHTON: M. le ministre ferait-il quelques commentaires sur la proposition soviétique d'un système de sécurité européenne qui impliquerait la participation soviétique à l'OTAN?

L'hon. M. PEARSON: J'ai déjà dit quelques mots là-dessus, l'autre jour à la Chambre. Depuis lors, comme d'autres gouvernements ont dû le faire, nous avons étudié la note soviétique. Et d'autre part, le Conseil de l'Atlantique Nord, c'est-à-dire le conseil permanent, analyse présentement les implications de la note soviétique et tâche de préparer une politique commune avant l'assemblée ministérielle du Conseil.

M. COLDWELL: Est-ce que la politique à suivre n'a pas été tracée déjà par les déclarations américaines sur la question?

L'hon. M. PEARSON: Le représentant des États-Unis au Conseil permanent a sa part de la discussion comme les autres. La première réaction des gouvernements à l'OTAN devant cette proposition a été une surprise allant jusqu'à la stupéfaction car l'Union soviétique qui n'avait pas caché jusqu'alors ses sentiments envers l'OTAN venait tout à coup suggérer de s'y joindre avec ses amis communistes dans l'intérêt de la sécurité européenne. Mais il n'est personne au conseil qui veuille rejeter la suggestion comme trop fantastique pour être examinée, et une telle attitude en tout cas n'est certainement pas la nôtre.

M. COLDWELL: C'est toute la question.

M. CROLL: N'ont-ils pas mis une condition à cette offre? Ne faudrait-il pas liquider la C.E.D.?

L'hon. M. PEARSON: Oui, il faudrait liquider la C.E.D. et instaurer une nouvelle organisation de sécurité européenne et atlantique qui remplacerait toute organisation préexistante et compterait parmi ses membres la Pologne, la Tchécoslovaquie et l'Union soviétique. Notre scepticisme évident vis-à-vis de la sincérité de la proposition tient aux expériences que nous avons eues de cette sorte d'initiative des Soviets. Si les Soviets sont sincères dans leur désir de réduire la tension internationale, nous disposons déjà aux Nations Unies d'un excellent système de sécurité actuellement en fonction, au moins théoriquement. La Commission de désarmement des Nations Unies doit se réunir, comme je l'ai déjà dit, ces jours prochains et les Soviets peuvent discuter là des problèmes dans l'angle de leur nouvelle attitude, si attitude nouvelle il y a. C'est pourquoi un peu de scepticisme est permis devant l'attitude soviétique. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas examiner leur proposition.

M. STICK: Revenons à la loi McMahon. Si j'ai bien compris, l'accord entre MM. Churchill et Roosevelt n'a jamais été ratifié par le gouvernement. S'il avait constitué un accord officiel aux États-Unis, il aurait été nécessaire qu'il soit ratifié par le Sénat des États-Unis. Je crois que c'est un fait. Et alors donc, la loi McMahon est en conformité avec la situation légale du gouvernement des États-Unis qui agissait ainsi selon son plein droit.

L'hon. M. PEARSON: Cela est exact. La loi McMahon est une mesure législative du Congrès. L'accord dont nous parlons, fait entre les chefs des deux gouvernements, était certainement valable, mais il n'avait pas été soumis, évidemment, aux corps législatifs. Cela aurait d'ailleurs été tout à fait impossible en temps de guerre.

M. STICK: Le gouvernement des États-Unis avait donc plein droit pour instaurer la loi McMahon même si elle contrecarrait cet accord?

L'hon. M. PEARSON: Oui, ils avaient pleins droits de le faire.

M. COLDWELL: Est-ce que le gouvernement des États-Unis a avisé l'autre partie en cause de ce que la loi McMahon rejetait leur accord?

L'hon. M. PEARSON: L'effet de la loi McMahon sur cette entente de collaboration a été discuté à l'époque. Je suis certain que cela a été discuté à la Commission de politique commune.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. BALCER: Si nous en avons fini avec la question atomique, je voudrais revenir à l'Indochine. Je voudrais demander à M. Pearson si, dans le cas où la question d'Indochine serait soumise aux Nations Unies et où une décision similaire à celle qui fut prise dans le cas de la Corée était prise, la délégation canadienne aux Nations Unies pourrait engager le Canada dans une action conjointe sans la décision du gouvernement du Canada?

L'hon. M. PEARSON: La délégation canadienne aux Nations Unies peut, autorisée par le gouvernement canadien, accepter toute proposition votée par l'Assemblée générale des Nations Unies. Mais cette résolution ne constitue un lien légal ou constitutionnel pour aucun gouvernement et n'engagerait donc le Canada à aucune action spécifique. Elle constituerait une affirmation de l'attitude du Canada; ce qui resterait à faire pour la mettre en œuvre dépendrait de la nature de la résolution. Si la résolution demande un geste qui doit être soumis au Parlement avant d'être posé, il faut passer par le Parlement.

M. COLDWELL: Pourriez-vous expliquer ce qu'est "un geste qui doit être soumis au Parlement avant d'être posé"?

L'hon. M. PEARSON: Je suggère que nous prenions pour exemple la résolution sur la Corée que nous avons acceptée aux Nations Unies alors que nous n'avons commencé d'agir qu'après la sanction parlementaire de cette politique.

M. BALCER: N'avons-nous pas envoyé nos contre-torpilleurs avant la décision du Parlement?

L'hon. M. PEARSON: Je n'ai pas présentement tous les faits en main; mais je crois que cela se passait durant l'été alors que le Parlement ne siégeait pas, auquel cas on a pu envoyer les navires dans les eaux coréennes sans les engager dans une expédition militaire. Il est vrai également que l'attitude du gouvernement vis-à-vis la question coréenne a été soumise au Parlement dès qu'elle a été déterminée et a alors été approuvée.

M. STICK: C'était au moment de la session spéciale alors qu'on nous avait rappelés.

M. JUTRAS: Je crois qu'on avait suggéré alors que les navires étaient en tournée.

L'hon. M. PEARSON: Nous avons deux contre-torpilleurs dans le Pacifique à ce moment-là et ils ont reçu l'ordre de se rendre dans les eaux coréennes. C'est une mesure tout à fait normale en cas de guerre lorsqu'on dispose de contre-torpilleurs tout prêts.

Le PRÉSIDENT: Pour continuer suivant l'ordre inauguré hier, je donnerai l'avantage de la parole à M. Coldwell comme je l'ai donnée hier à M. Fleming. S'il désire aborder quelque nouveau sujet, il peut le faire; et ainsi chaque parti aura l'occasion d'attirer l'attention de monsieur le ministre sur de nouveaux sujets.

M. JUTRAS: Je ne crois pas, monsieur le président, qu'on doive suivre de trop près cette règle.

Le PRÉSIDENT: Non, mais lorsqu'une question est épuisée et qu'on en aborde une nouvelle, je crois que c'est la seule méthode satisfaisante.

M. COLDWELL: Je croyais avoir abordé un nouveau sujet en abordant celui du désarmement.

M. JUTRAS: J'abordais un sujet que je n'ai pas soulevé hier.

Le PRÉSIDENT: En suivant cette méthode, on donne à tous la chance de se partager les questions et à tous la chance d'introduire de nouveaux sujets.

M. JUTRAS: La méthode que vous avez préconisée hier permet des questions aux conservateurs, au crédit social, au C.C.F. et ensuite au gouvernement libéral. Je voudrais faire remarquer que sur une base proportionnelle, cela n'est guère juste pour les membres du gouvernement.

Le PRÉSIDENT: Je m'efforce de donner une chance à chacun.

M. COLDWELL: Considérez, monsieur le président, que j'ai posé la question que je devais poser au sujet du désarmement.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un du gouvernement veut-il introduire un nouveau sujet?

M. JAMES: Discutons-nous toujours la question d'Indochine?

Le PRÉSIDENT: Oui. Et je viens de demander aux membres s'ils veulent poser d'autres questions là-dessus à M. Pearson, ou si nous changeons de sujet.

M. GREEN: J'aimerais poser une question de plus à M. Pearson. Je crois qu'il a dit que les effets de la loi McMahon ont été étudiés par la Commission spéciale dont M. Howe fait partie. Cela semble contredire la déclaration de l'honorable M. Attlee qui a dit l'autre jour qu'il n'avait eu aucune occasion de protester contre cette mesure s'opposant à l'échange de renseignements prévu dans l'accord original entre MM. Churchill et Roosevelt.

L'hon. M. PEARSON: Je ne me souviens pas,—je puis me tromper cependant, que M. Attlee se soit exprimé en ces termes.

M. CROLL: On a prétendu que M. Attlee avait parlé au sénateur McMahon après qu'il eût été votée et que ce dernier aurait dit que s'il avait connu l'existence de l'accord il n'aurait pas proposé la loi qui porte maintenant son nom.

M. GREEN: Est-ce ainsi que les choses se sont passées?

L'hon. M. PEARSON: Je ne puis dire ce que M. Attlee savait ou ne savait pas. Pour ce qui est de la remarque de M. Croll, je ne crois pas qu'il faille attribuer ces paroles à M. Attlee; c'est sir Winston Churchill qui a dit que le sénateur McMahon lui avait dit cela.

M. CROLL: Oui, excusez-moi.

L'hon. M. PEARSON: Tout ce que j'ai voulu dire, c'est qu'une commission s'occupant de l'échange de renseignements atomiques entre trois gouvernements et réunie à Washington ne peut évidemment pas ignorer l'existence de la Loi McMahon et les discussions qu'elle a occasionnées au Congrès, alors que tout cela a été public, et que par conséquent ils ne peuvent qu'être au fait de la

question et la discuter dans leurs propres délibérations. Je ne voulais rien avancer de plus. Je ne doute pas que le gouvernement du Royaume-Uni soit au moins aussi préoccupé que nous le sommes des effets de la loi McMahon. Il m'est impossible d'en dire plus long car j'ignore dans quelle mesure on a renseigné M. Attlee sur les événements, documents ou discussions qui ont précédé son accès au poste de premier ministre en 1946.

M. GREEN: Le Canada fait-il des représentations pouvant amener un plus vaste échange de renseignements sur la question atomique?

L'hon. M. PEARSON: Nous avons répété souvent à Washington et publiquement à plusieurs reprises, que nous sommes en faveur d'un échange de renseignements aussi complets que possible entre les gouvernements sur cette question, mais cela dépend de la législation des États-Unis. Au cours des derniers mois, le président des États-Unis lui-même a manifesté l'espoir que les échanges deviennent un peu plus libres sur cette question. Et par ailleurs, nous avons abordé le problème à l'assemblée du Conseil de l'Atlantique Nord, à Paris, en décembre dernier. Il y a d'ailleurs eu quelque amélioration en ce qui regarde l'effet des armes atomiques, non pas les bombes, mais des armes de tactique; et l'échange de renseignements là-dessus entre les représentants militaires des pays intéressés s'est fait plus considérable que par le passé. Tout autre élargissement des échanges, cependant, ne peut venir que d'une modification de la législation des États-Unis. Je sais que la question est à l'étude à cause des paroles du président, mais je ne puis savoir quelle décision prendra le Congrès.

M. COLDWELL: Quels étaient nos observateurs, si toutefois nous en avons, lors des récentes explosions de bombes hydrogènes dans le Pacifique?

L'hon. M. PEARSON: Je ne sais pas que nous ayons eu là des observateurs; je pense que nous n'en avons pas.

M. COLDWELL: Avions-nous été invités à envoyer des observateurs?

L'hon. M. PEARSON: Je ne le pense pas, mais j'aimerais vérifier cela et je verrai aussi si nous avons des observateurs à quelqu'une des autres expériences.

M. STICK: Nous avons des observateurs en Australie?

L'hon. M. PEARSON: Oui, nous en avons en Australie.

M. STICK: C'était une expérience du Royaume-Uni?

L'hon. M. PEARSON: Oui. Peut-être les États-Unis ne pouvaient-ils pas inviter d'observateurs à cause de la loi McMahon; je vérifierai cela.

M. STICK: Les journaux ont dit qu'il y avait là des avions britanniques.

L'hon. M. PEARSON: Il s'agissait d'un avion britannique qui volait à une distance considérable de l'explosion pour faire des observations scientifiques sur l'effet de l'explosion dans les couches supérieures de l'atmosphère.

M. McMILLAN: J'aimerais revenir à notre continent et m'informer de la situation au Guatemala.

L'hon. M. PEARSON: On peut dire qu'ils ne sont pas très heureux d'être un spécimen de l'infiltration communiste dans l'hémisphère occidental car ils ont présentement, au Guatemala, un gouvernement qui travaille en association très étroite avec les éléments communistes du pays. Je ne suis pas prêt à dire que c'est un gouvernement communiste dominé par Moscou, car je n'en sais rien. Mais ce que je sais, tout comme vous d'ailleurs, c'est que les conditions économiques là-bas étaient de nature à soulever des mouvements de réforme sociale comme cela n'aurait pas été le cas dans une société stable et prospère,

et que les premières étapes du mouvement de réforme inauguré il y a quelques années semblaient légitimement orientées vers une amélioration authentique. Comme cela s'est souvent vu, les éléments communistes se sont infiltrés et ont tenté de dominer. Dans quelle mesure ont-ils réussi, je l'ignore. L'attitude de leur gouvernement en tout cas est bien connue grâce à leurs représentants aux Nations Unies et grâce aux rapports de presse du Guatemala même. Évidemment, nous tenons nos renseignements de voies diplomatiques amies, car nous n'avons pas nos propres représentants là-bas.

M. McMILLAN: Le Canada n'était-il pas représenté à la conférence de l'Amérique du Sud?

L'hon. M. PEARSON: Non, nous n'y étions pas représentés.

M. STICK: N'avions-nous pas même un observateur là-bas?

L'hon. M. PEARSON: Non, mais nous recevions des rapports détaillés sur ce qui se passait là-bas.

M. COLDWELL: Et qu'advient-il de la C.E.D.? Quels sont les derniers développements? Quels sont les projets?

L'hon. M. PEARSON: Je serais téméraire si je risquais une prophétie sur le sort de la C.E.D., à Paris. Comme vous le savez, elle a été ratifiée déjà dans plusieurs pays: la Hollande et je crois la Belgique; la république d'Allemagne, c'est-à-dire l'Allemagne de l'Ouest, a franchi, mais je n'en suis pas sûr, les premières étapes vers la ratification. Rome soumet présentement le projet à sa législature. Le projet fait son chemin, mais la situation à Paris est demeurée ce qu'elle était il y a une ou deux semaines. Je ne sais pas du tout si la C.E.D. sera sanctionnée par la législature de France et je préfère réserver mon opinion là-dessus.

M. COLDWELL: Quelle sera l'alternative si le projet n'est pas ratifié?

L'hon. M. PEARSON: Eh bien, je suis sûr que vous êtes aussi capable que moi de répondre à cette question. J'aimerais bien pouvoir moi aussi poser quelques questions, là-dessus!

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions, messieurs, sur quelque autre sujet?

M. GREEN: M. Pearson pourrait-il apporter quelque lumière sur la suggestion qu'a faite le premier ministre à Bonn il y a quelques semaines. J'ai ici une copie du discours. Il a dit:

Peut-être le moment est-il venu maintenant de considérer l'opportunité de faire quelques-uns des pas que nous devons faire si nous ne voulons pas que notre concept de civilisation périclite, vers une intégration plus complète à l'intérieur du vaste cadre de la communauté de l'Atlantique Nord.

Le PRÉSIDENT: Parleriez-vous plus lentement et plus fort, le sténographe a peine à vous entendre? Pourriez-vous recommencer pour que le sténographe puisse prendre ses notes, Nous n'avons pas d'appareil d'enregistrement aujourd'hui, et il n'est pas facile pour notre sténographe de tout noter.

M. GREEN: Voici le passage que je viens de lire:

Peut-être le moment est-il venu maintenant de considérer l'opportunité de faire quelques-uns des pas que nous devons faire si nous ne voulons pas que notre concept de civilisation périclite, vers une intégration plus complète à l'intérieur du vaste cadre de la communauté de l'Atlantique Nord.

Et puis, le premier ministre avait ces quelques détails à ajouter:

En particulier, plusieurs d'entre nous croient que les peuples vivant autour de l'immense bassin de l'Atlantique pourraient fort bien trouver la solution aux problèmes touchant l'amélioration de leur économie, leur stabilité politique et leur défense dans cette intégration plus complète de leurs ressources nationales et de leur mécanisme et gouvernement.

L'hon. M. PEARSON: Il y a une erreur typographique. Il ne faut pas lire "mécanisme et gouvernement", mais plutôt "mécanisme de gouvernement".

M. GREEN: "Mécanisme de gouvernement". Ces suggestions me paraissent se présenter ainsi: premièrement une intégration plus complète des ressources nationales, deuxièmement intégration plus complète du mécanisme de gouvernement. Eh bien qu'est-ce exactement que le gouvernement du Canada envisage dans ce programme, ou alors s'agissait-il d'une déclaration d'ordre général ne reposant sur aucun plan précis?

L'hon. M. PEARSON: Le premier ministre n'avait en tête aucun plan précis lorsqu'il a fait cette déclaration au dîner donné pour lui par le gouvernement allemand. Tout ce qu'il avait à l'esprit, c'est que dans les circonstances présentes, et nous les connaissons, il est de plus en plus important de recourir à une collaboration de plus en plus étroite dans la sphère économique comme dans la sphère politique. Si cette façon de voir est juste, généralement parlant, elle l'est tout spécialement pour ce qui regarde les nations du bassin de l'Atlantique. Par conséquent, la déclaration du premier ministre était un plaidoyer en faveur de l'institution d'une communauté de l'Atlantique par l'entremise de l'OTAN en association avec la république d'Allemagne.

M. GREEN: Le gouvernement canadien a-t-il quelque idée de ce que seraient ces pas à faire, car ils semblent de grande portée, pour atteindre une intégration plus complète des ressources nationales et du mécanisme de gouvernement?

L'hon. M. PEARSON: Ils peuvent sembler de grande portée. Je suis certain que le premier ministre, car je lui en ai parlé, ne voulait rien laisser entendre de plus que ce que je viens de dire. L'intégration plus complète du mécanisme de gouvernement est en rapport, évidemment, avec le mécanisme dont nous disposons présentement dans l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord par l'entremise de son Conseil et de ses agences subsidiaires. Nous avons sans cesse cherché à les utiliser autant qu'il était possible et à en faire d'efficaces instruments de coopération internationale, ce à quoi nous avons assez bien réussi dans le domaine militaire. Nous n'avons pas rencontré le même succès dans les autres domaines, mais il faut dire que les autres problèmes étaient subordonnés aux nécessités de défense et qu'ils présentaient plus de difficultés. Le premier ministre faisant véritablement un plaidoyer dont la Chambre des communes a souvent entendu les arguments en faveur d'une mise en œuvre plus efficace de l'article II. C'est tout ce qu'il a voulu dire, monsieur Green.

M. GREEN: Le gouvernement canadien n'envisage aucun moyen concret d'atteindre ce but?

L'hon. M. PEARSON: Aucun moyen précis à l'heure actuelle. Nous croyons qu'à chaque séance du Conseil de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, nous nous rapprochons du but. L'un des points sur lesquels nous insistons et sur lequel nous insisterons lors de la prochaine séance dans quinze jours est que le Conseil devrait servir davantage à la consultation politique ou économique. Chacun verra alors ce que pense son voisin et nous pourrions tenter de coordonner nos efforts. Je crois que nous avons progressé sous ce rapport. Le Conseil permanent de l'OTAN se réunit cette semaine pour discuter la proposition soviétique en ce qui a trait à la sécurité. Le fait de se réunir comme Conseil et de discuter cette question a déjà sa valeur et permettra plus facilement aux gouvernements de travailler de concert.

M. GREEN: Y a-t-il consultation entre les membres de ce Conseil sur des questions économiques?

L'hon. M. PEARSON: Oui, mais l'expérience des dernières années nous dit que l'OTAN, comme véhicule de coopération économique, est à la fois trop vaste et trop étroite. Bien que nous échangions là des points de vue sur des

questions économiques, ce ne peut être l'organisme de collaboration le plus efficace dans ce domaine. Par exemple, du point de vue du Canada, certains pays en dehors de l'OTAN ont plus d'importance en regard d'une coopération économique que certains autres qui en font partie. Nous manquerions à la fois de réalisme et de sagesse si nous tentions d'organiser à l'intérieur du groupe de l'OTAN une sorte d'accord économique qui laisserait certains pays du Commonwealth, par exemple, de côté. Du point de vue de l'Europe par ailleurs, l'OTAN est encore trop étroite car certains pays membres de l'OECE ne font pas partie de l'OTAN. On a mis à l'étude en Europe par l'entremise de l'Union européenne de paiement et de l'OECE les moyens de lever les obstacles dans le système de paiements commerciaux, et cela de façon plus efficace qu'on ne pourrait le faire par l'entremise de l'OTAN. Ainsi l'OTAN ne s'est pas révélé un organisme très efficace pour organiser les mécanismes économiques. Mais nous avons aussi l'AGTC. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce comprend tous les pays du monde qui veulent en faire partie. C'est là que nous pouvons ou pourrions le mieux instaurer des accords internationaux sur le commerce. Ainsi donc, alors que l'OTAN peut servir à l'échange de points de vue sur des questions économiques, on ne peut guère l'utiliser présentement pour construire un système économique.

M. GREEN: Pourra-t-on le faire un jour?

L'hon. M. PEARSON: Dans sa forme actuelle, l'OTAN ne pourra sans doute jamais être aussi efficace que l'Organisation européenne de coopération économique ou que l'Accord général sur les tarifs et le commerce. L'OTAN se tromperait si elle voulait instaurer un nouvel organisme pour l'organisation internationale de l'économie internationale alors qu'il en existe déjà deux très efficaces à cette fin, en dehors des accords établis dans les cadres du Commonwealth. Nous ferions une erreur, je pense, en chevauchant sur les organisations déjà existantes et en ajoutant au nombre des organismes qui s'occupent déjà de ces questions.

M. BALCER: Je me demande si M. Pearson pourrait nous dire si la question Israël-Irak sera soulevée à la prochaine séance?

L'hon. M. PEARSON: Elle sera soumise au Conseil de sécurité des Nations Unies d'ici quelques jours; de fait elle l'est présentement. Quelque nouvel incident a incité certains États arabes à soumettre de nouveau la question au Conseil de sécurité. En réalité, elle est constamment devant le Conseil de sécurité et il n'y a pas eu à ma connaissance une seule séance où la question d'Israël ou de Jérusalem n'est pas apparue sous une forme ou sous une autre. Je suppose qu'il y aura des problèmes là-dessus à la prochaine séance comme aux autres.

M. BALCER: Quelle est l'attitude du Canada? Voudriez-vous la commenter?

L'hon. M. PEARSON: Notre attitude dépend des cas particuliers présentés devant le Conseil, et il est difficile de parler de notre attitude avant de connaître la question à l'ordre du jour. Notre attitude antérieure est chose connue. Nous avons toujours voulu favoriser les ententes qui étaient une garantie de liberté et de sécurité, par exemple en ce qui concerne les lieux saints de Jérusalem. Tel est notre premier souci. Mais ne sachant pas comment la question se présentera à l'ordre du jour, je ne puis spécifier quelle sera notre attitude.

Le PRÉSIDENT: Maintenant, monsieur Nesbitt.

M. NESBITT: Je me demande si M. Pearson voudrait bien nous dire si une augmentation prochaine est prévue dans le budget alloué au plan de Colombo?

L'hon. M. PEARSON: Je crois que le budget de cette année, au même montant que celui de l'an dernier, soit \$25,400,000, a déjà été soumis au Parlement. Il y avait un crédit de 5 millions pour le Pakistan dans les crédits supplémentaires. Je ne sache pas qu'il soit question d'accroître cette somme dans les crédits supplémentaires cette année.

M. NESBITT: M. Pearson nous dirait-il si, selon lui, ce budget devrait être accru?

L'hon. M. PEARSON: Je n'irai pas dire qu'il devrait être accru alors que le gouvernement vient de le fixer à \$25 millions. Il pourra dans l'avenir être accru selon les conditions d'alors. Je crois en l'efficacité du plan de Colombo, et je déplorerais que rien ne vienne nuire à son élaboration. A la fin de cette année, nous y aurons contribué pour environ 100 millions. Il a été avéré que durant les premières années du plan, nous aurions été incapables d'utiliser de façon pleinement efficace des sommes supérieures à celles que nous avons contribuées. Mais je ne suis pas en mesure de préciser si la situation est la même à l'heure actuelle.

M. STICK: Avons-nous reçu des demandes d'augmenter le budget?

L'hon. M. PEARSON: Nous n'avons reçu aucune demande générale. Nous réalisons présentement un plan de cinq années auquel nous avons tous convenu de contribuer. Dans un an, cette période étant révolue, on examinera à neuf et dans son ensemble la question de l'avenir du plan de Colombo. Il ne faut pas oublier que le plan original envisageait aussi la participation des États-Unis.

M. CROLL: Vous dites que nous n'avons reçu aucune demande.

Le PRÉSIDENT: Est-ce sur le même sujet? M. Nesbitt a la parole.

M. NESBITT: M. Pearson n'admettra-t-il pas qu'en plus des avantages techniques qu'apporte le plan de Colombo en faisant donner ici un entraînement technique à des envoyés du Pakistan ou d'ailleurs il existe aussi certains avantages moins tangibles; et que dans la mesure où ces gens occuperont de retour dans leur pays des postes d'influence, ils pourront devenir les interprètes de nos façons de vivre auprès de leurs concitoyens?

L'hon. M. PEARSON: Je suis parfaitement d'accord avec vous, et c'est pour quoi je me réjouis de ce que l'an prochain nous attribuerons probablement une plus importante proportion de notre contribution à ce genre d'échange plutôt qu'à l'aide financière.

Dans les premiers crédits, un certain montant était réservé à une assistance technique de ce genre; mais nous ne disposons que de quelques centaines de milles dollars. Maintenant que le budget atteint les 25 millions, nous pouvons y puiser. La méthode elle-même est excellente; mais une difficulté vient du fait que s'il nous est facile de recevoir ici des étrangers en vue de leur donner une formation technique, leurs pays d'autre part demande que nous envoyions des experts pour les aider sur place à former des techniciens. Or il nous a été difficile de trouver des experts qui puissent quitter le Canada dans ce but, car il s'agit de savants, de techniciens et d'ingénieurs dont nous utilisons pleinement les services ici. Certes, nous en avons envoyé un certain nombre, mais nous aimerions en envoyer davantage.

Le PRÉSIDENT: Puis-je me permettre une observation? On m'a dit, quand j'étais là-bas, que même si on aimait bien envoyer des étudiants au Canada sous les auspices du plan de Colombo, on jugeait qu'il serait plus économique d'envoyer au contraire nos professeurs là-bas où ils pourraient enseigner à 50 ou 100 élèves alors qu'il en coûterait des sommes considérables pour envoyer le même nombre d'élèves au Canada. C'est une des raisons pour lesquelles, je crois, M. Pearson suggérerait qu'ils préfèrent là-bas recevoir nos professeurs qu'envoyer leurs élèves.

M. NESBITT: Il existe sûrement un avantage intangible à recevoir ici ces gens qui connaissent ainsi un nouveau mode de vie dont ils avaient peut-être entendu parler chez eux, mais dont on leur avait peut-être offert une fausse image.

Le PRÉSIDENT: Mais au point de vue pécuniaire, ils calculent qu'on tirerait beaucoup plus de l'argent engagé en envoyant nos professeurs chez eux.

L'hon. M. PEARSON: Certains des nôtres qui vont là-bas tirent grand bénéfice du contact de civilisations plus vieilles que la nôtre quoique moins avancées au point de vue matériel. Ainsi, à titre d'exemple, on nous a demandé de trouver quelqu'un pour aider à rédiger une constitution pour le Pakistan. Et nous avons aussi un économiste canadien reconnu, en route vers le Pakistan pour participer à un relevé de leur économie. Tout cela me semble excellent.

M. COLDWELL: Et pour ce qui est de l'autre plan, du plan d'aide technique? Savez-vous si les autres nations membres du plan ont satisfait à leurs obligations, ou du moins sont en voie de le faire.

L'hon. M. PEARSON: Selon nos renseignements, oui.

M. COLDWELL: N'avons-nous pas accru nos obligations?

L'hon. M. PEARSON: Oui, mais à la condition que les autres pays fassent de même. Or ils l'ont fait, du moins je le pense. Et nous fournirons un montant supplémentaire.

M. MACNAUGHTON: Et la Russie?

L'hon. M. PEARSON: Pour la première fois cette année, la Russie a accepté de contribuer au Programme d'assistance technique. Il y a eu d'abord quelques difficultés au sujet de la forme que devrait prendre leur contribution, et aussi au sujet de certaines conditions inacceptables qu'ils y attachaient. Mais un représentant des Nations Unies est allé aplanir les difficultés à Moscou. On m'a dit ces jours derniers que l'argent sera maintenant à la disposition du Programme d'assistance technique des Nations Unies sous une forme acceptable.

M. CROLL: Il s'agit du Dr Keenleyside?

L'hon. M. PEARSON: C'est le Dr Keenleyside qui est allé à Moscou, oui.

M. CROLL: Est-ce que monsieur le ministre se rend compte de ce que son ministère et le gouvernement en général ont tellement exagéré la propagande sur le plan de Colombo que le public en général est convaincu que nous ne faisons pas tout ce que nous pourrions ou devrions faire dans ce domaine. Il ne s'agit pas de l'impression d'un groupe, ou d'un parti, mais bien d'un sentiment répandu dans tout le public. Or est-il vrai que nous puissions maintenant dire: "Ils ne peuvent pas en utiliser davantage?" N'est-il pas exact au contraire qu'ils peuvent maintenant utiliser plus que les 25 millions que nous avions d'abord l'intention de leur verser annuellement?

L'hon. M. PEARSON: Je ne sache pas que notre ministère ait jamais été en mesure de faire une propagande exagérée à quelque idée que ce soit, car notre budget dans ce domaine est très restreint. Il se chiffre à quelques centaines de dollars par année.

M. CROLL: Eh bien, vous savez l'utiliser.

L'hon. M. PEARSON: Pour ce qui est de l'autre partie de votre question, je crois qu'au début il aurait été inopportun de chercher à faire plus que ce que nous avons fait. Si bien que des crédits plus considérables auraient été inutiles. Je ne suis pas en mesure d'affirmer que tel est le cas présentement. Seulement des experts en ces matières nous ont souligné que beaucoup d'argent d'autres sources—je ne parle pas du plan de Colombo—avait été gaspillé et que nous devons nous assurer, avant de dépenser l'argent et de mettre à

contribution les ressources du Canada, que nous les employons dans un but utile et constructif. Et c'est la raison pour laquelle, à mon avis, le plan de Colombo a été exceptionnellement efficace, chaque projet étant mis en œuvre sous la surveillance directe du gouvernement canadien et du gouvernement affecté par le projet et seulement après que nous ayons constaté qu'il est avantageux et constructif. Le fait d'envoyer 25, 50 ou 75 millions à un pays en lui disant de l'utiliser pour améliorer son sort ne rendrait pas nécessairement à ce pays un si grand service.

M. COLDWELL: Nous avons été très heureux dans cette administration.

L'hon. M. PEARSON: Oui, nous avons été très heureux dans cette administration.

M. MACDOUGALL: N'est-il pas exact que dans les débuts du plan de Colombo il était impossible d'utiliser le plein montant?

L'hon. M. PEARSON: On n'aurait pu l'utiliser efficacement. Il y a d'ailleurs un autre aspect de cette question que je mentionnerai en espérant n'être pas mal compris; en toute justice vis-à-vis nous-mêmes, car on nous reproche parfois de ne pas faire suffisamment dans ce domaine auprès de ce que nous faisons pour notre propre défense, il est bon de se rappeler que ces pays sous-développés économiquement et industriellement et réduits à un bas niveau de vie dont ils souffrent, doivent dépenser entre 50 et 70 p. 100 de leur revenu pour la défense. Songez à ce qu'ils pourraient faire pour améliorer leur propre situation si l'état de choses là-bas leur permettait de réduire de moitié leur budget de défense.

M. COLDWELL: M. Cavell sera-t-il de retour au Canada pendant que siège notre Comité de façon à pouvoir faire pour nous une sorte de relevé comme il l'avait fait il y a quelques années? Ce serait très utile.

L'hon. M. PEARSON: Je crois qu'il sera de retour à temps.

Le PRÉSIDENT: Le Comité prévoira une date ultérieure sitôt que nous aurons terminé avec monsieur le ministre. Je demanderai au Comité ce qu'il désire voir inscrit au prochain ordre du jour et nous pourrons en reparler plus tard.

M. LUSBY: Croyez-vous qu'on puisse espérer un progrès permanent dans l'Inde tant qu'ils n'auront pas de fait limité leur population?

L'hon. M. PEARSON: Je préférerais ne pas répondre à cette question.

M. PEARKES: Sur la question du Plan de Colombo...

L'hon. M. PEARSON: Je puis vous référer à certains experts en démographie, mais quant à moi, je n'ai rien à déclarer sur ce sujet.

M. PEARKES: N'avons-nous pas envoyé à Ceylan un pathologiste, le Dr Newton, qui nous est revenu avant d'avoir épuisé son mandat à cause de la faillite du projet qu'il comptait réaliser?

L'hon. M. PEARSON: Je n'en sais rien. Nous vérifierons. Nous avons bien envoyé là-bas un pathologiste.

M. PEARKES: Le Dr Newton a abandonné. Je ne sais pas quelles avaient été ses intentions, mais j'ai cru comprendre qu'il y avait peut-être quelque raison à l'échec de sa mission.

L'hon. M. PEARSON: Il nous est arrivé plus d'une fois de voir revenir les experts que nous avons envoyés à l'étranger, certains d'entre eux pour cause de santé.

M. MACKENZIE: Pouvez-vous commenter ce fait: nous envoyons des sommes importantes à Colombo au moment où la question du commerce avec la Chine est très controversée et pourtant Colombo a donné à la Chine la préférence sur tous ses surplus de caoutchouc de l'année.

L'hon. M. PEARSON: Nous pouvons ne pas aimer cette attitude, mais je doute que cela doive nous empêcher d'aider Ceylan dans le domaine de l'agriculture et des pêcheries. Il est vrai qu'ils ont trafiqué avec la Chine communiste des matières considérées comme stratégiques. Il est vrai par ailleurs que si leur commerce, qui se rattache à deux ou trois matières premières dont la production du caoutchouc, venait à s'effondrer, ils sombreraient dans la dépression économique. Cela donnerait en retour des troubles sociaux qui permettraient au mouvement communiste à Ceylan de s'affermir. Et l'on sait que la représentation proportionnelle des communistes au Parlement est plus forte à Ceylan que partout ailleurs, je pense, dans le monde. En définitive, le résultat net serait vraisemblablement que Ceylan même deviendrait communiste et que les Chinois auraient toute la marchandise.

M. COLDWELL: N'est-ce pas vrai d'une façon générale?

L'hon. M. PEARSON: C'est l'argument qu'ils font valoir.

M. GREEN: Quelle est la contribution de la Russie cette année en regard de l'assistance technique?

L'hon. M. PEARSON: Un million, je crois.

M. GREEN: Quelles sont les conditions que M. Keenleyside a réussi à modifier?

L'hon. M. PEARSON: Je puis difficilement me souvenir de tout en détail; je crois que les Russes avaient attaché certaines conditions quant à l'emploi de leur contribution; par exemple que cette contribution ne serait utilisée pour aucun projet dirigé par des agences des Nations Unies dont eux-mêmes n'étaient pas membres. Je pense ici à l'Organisation mondiale de la santé, à l'OIIT, etc. La Russie s'opposait à ce que son argent serve à réaliser tout projet auquel participerait une agence spécialisée dont elle ne faisait pas partie. Elle avait de plus attaché certaines restrictions aux échanges.

M. GREEN: Ces restrictions ont-elles été supprimées?

L'hon. M. PEARSON: Les Nations Unies ont refusé d'accepter leur contribution à cause de ces conditions.

M. MACNAUGHTON: L'une des conditions n'exigeait-elle pas que l'argent soit utilisé derrière le rideau de fer?

L'hon. M. PEARSON: L'une des conditions pouvait être qu'une partie de l'argent soit utilisé derrière le rideau de fer.

M. MACMILLAN: La Russie fait-elle maintenant partie de l'Organisation mondiale de la santé?

L'hon. M. PEARSON: Non.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions: Aujourd'hui nous avons monsieur le ministre avec nous, mais à la prochaine séance nous passerons à d'autres sujets. Êtes-vous d'accord?

Convenu.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous remercier au nom du Comité. Je crois que monsieur le ministre a généreusement accepté de venir devant nous si le Comité le juge nécessaire. Jusqu'à maintenant ce sera la seule apparition du ministre, si les membres le veulent bien.

L'hon. M. PEARSON: Je reviendrai avec plaisir n'importe quand, la semaine prochaine. Je devrai ensuite m'absenter hors du pays pour quelques semaines.

Le PRÉSIDENT: S'il vous plaît, messieurs, la séance n'est pas close. Nous venons de terminer une partie de notre programme et j'aimerais rappeler à l'attention des membres qu'à la prochaine séance nous nous attaquerons à quelque chose de nouveau. J'aimerais que le Comité décide si nous nous lancerons dans l'étude du budget du ministère ou si nous étudierons d'abord le rapport ministériel des Affaires extérieures. Je crois que le ministre suppléant a préparé son rapport; nous pourrions peut-être l'inscrire à notre prochain ordre du jour car je doute qu'avant le temps de pâques nous ayons le loisir d'étudier le budget. Nous ferions donc mieux de commencer par le rapport ministériel.

Convenu.

Le PRÉSIDENT: Nous ferons circuler le rapport d'ici un jour ou deux, et en vue de procéder méthodiquement, après avoir interrogé le ministre suppléant sur son rapport, qu'il pourra d'ailleurs nous lire lui-même, nous étudierons ce rapport chapitre par chapitre plutôt que dans son ensemble.

Les hon. MEMBRES: Convenu.

Le PRÉSIDENT: Ainsi donc, plairait-il aux membres de se réunir mardi après-midi de la semaine prochaine?

Convenu.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-deuxième Législature

1953-1954

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. L.-PHILIPPE PICARD

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 3

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 1954

Budget général des dépenses du ministère des Affaires extérieures

Exposé de l'honorable L. B. Pearson, secrétaire d'État aux
Affaires extérieures

PROCÈS-VERBAL

MARDI 13 avril 1954.

(3)

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 3 h. 30 sous la présidence de M. L.-Philippe Picard.

Présents: M^{lle} Aitken et MM. Boisvert, Cannon, Coldwell, Crestohl, Decore, Fleming, Garland, Henry, James, Jutras, Knowles, Lusby, MacDougall, MacInnis, Picard, Richard (*Ottawa-Est*) et Starr. (18)

Aussi présents: L'honorable L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. R. A. MacKay, sous-secrétaire d'État suppléant; M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint; M. Arnold C. Smith, adjoint spécial; M. J.-E. de Lotbinière; M. S. D. Hamsley, chef de la Division des finances au ministère des Affaires extérieures.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures répond aux questions qui lui sont posées sur la présente situation mondiale et en particulier sur:

1. L'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.
2. La Communauté européenne de défense.
3. L'envoi de matériel stratégique aux pays communistes.
4. La canalisation du Saint-Laurent.
5. L'Union Panaméricaine.
6. Régie et inspection des centres d'énergie atomique.

Au cours de son témoignage, M. Pearson expose les vues du Gouvernement à propos de la révision de la charte des Nations Unies aux termes de l'article 109 de ladite charte ainsi que la composition de la délégation canadienne à la prochaine conférence de Genève.

On interroge de nouveau le ministre sur l'Indochine.

Au nom des membres du Comité, le président souhaite bon voyage au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ainsi qu'aux autres délégués à la conférence de Genève.

Après délibération, il est convenu de remettre à la première réunion du Comité après les vacances de Pâques le témoignage de M. R. A. MacKay, sous-secrétaire d'État suppléant.

A 4 h. 45 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur la convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.

TÉMOIGNAGES

MARDI 13 avril 1954.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons de nouveau parmi nous le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a bien voulu revenir et se prêter aux questions que certains membres, absents lors de la dernière séance désirent lui poser. Monsieur le ministre a un rendez-vous cet après-midi, mais il a consenti d'accorder une demi-heure à vos questions. D'abord, M. Fleming.

M. FLEMING: Merci, monsieur le président. Je ne suis pas sans apprécier le dérangement que s'impose monsieur le ministre en se présentant cet après-midi devant notre Comité. Puis-je demander d'abord à monsieur le ministre ses vues sur une amélioration possible de la situation mondiale. Je conçois qu'on ne peut être absolu sur une telle question, mais pourrait-il comparer la situation actuelle à ce qu'elle était l'an dernier alors que précisément il l'avait commentée?

L'hon. M. PEARSON: Comme M. Fleming l'avoue lui-même, monsieur le président, la question n'est pas facile. Tout ce que je puis dire, et cela se rapproche de ce que je disais l'an dernier, c'est que la tension internationale s'est quelque peu relâchée depuis un an. Je pense en particulier à l'Europe. Et à mon avis cette détente, si elle est réelle comme je le crois, est due principalement, ainsi que je l'ai déjà expliqué ailleurs, à la force et à l'unité croissante du bloc de l'OTAN et à une modification des tactiques de l'Union soviétique qui pourrait peut-être refléter un changement dans leur situation intérieure. Ces deux facteurs conjoints de force et d'unité de notre côté et de changement de tactique de l'autre côté,—il peut très bien d'ailleurs ne s'agir que de tactique,—ont provoqué en général une détente dans les esprits. A l'encontre de cette amélioration, on peut signaler les menaces graves qui pèsent sur l'Extrême-Orient, même si le feu a cessé en Corée, chose qui aide aussi à amener une détente. Il faut ajouter ce fait que dans l'éventualité où la situation s'aggraverait jusqu'à entraîner la guerre, chacun sait que cette guerre sera beaucoup plus terrible encore que ce qu'elle aurait été il y a seulement un an.

M. COLDWELL: N'est-ce pas là une protection contre la guerre?

L'hon. M. PEARSON: On dit beaucoup que les possibilités de destruction quasi inconcevables qu'entraînerait une nouvelle guerre sont un sujet de réconfort parce que personne ne peut désirer une guerre qui détruirait presque immédiatement les deux camps et que cela peut servir de base à une paix forcée. Il y a peut-être du vrai là-dedans. Mais comme je l'ai dit aux Communes, je ne trouve que peu de réconfort à l'idée d'une paix basée sur la crainte d'une destruction réciproque. Ce supposé sujet de réconfort est d'ailleurs ébranlé par le fait qu'une guerre peut éclater par suite de la mauvaise interprétation d'un geste, sans que personne n'ait calculé un acte d'agression. Quoi qu'il soit, il y a eu à mon avis une détente au cours de l'année et aussi, bien sûr, l'armistice de Corée. Néanmoins, les facteurs qui sont à la racine de nos difficultés et des dangers de guerre n'ont pas changé.

M. FLEMING: Monsieur le ministre a fait allusion à la force croissante de l'OTAN, pourrait-il nous dire quelles sont nos obligations actuelles, dans quelle mesure nous nous en sommes déjà acquitté, et dans quelle mesure il nous reste encore à y souscrire?

L'hon. M. PEARSON: Je ne suis pas certain, monsieur le président, de l'absolue précision de tout ce que je puis dire sur ce sujet; mais sous réserve de rétablir au besoin l'exactitude de certains détails, je dirai que nous avons déjà,—j'entends par là le gouvernement canadien,—acquitté les obligations que nous avions assumées envers l'OTAN. Ces obligations comportaient l'envoi d'une brigade de terre et aussi de 12 escadrons de chasseurs à réaction qui ont été postés en Europe. Cette part a été acquittée à la fin de 1953 avant l'échéance fixée par le programme de l'OTAN. Un quartier général a été établi à Metz pour ces 12 escadrons. Pour ce qui est de la marine, nous nous sommes engagés à fournir 42 navires pour la défense des eaux territoriales; et cet engagement sera pleinement rempli durant l'année courante 1953-1954. Je crois que ce sont les seules obligations militaires que nous ayons présentement envers l'OTAN. Ces plans évidemment seront révisés cette année comme ils le sont chaque année. Mais nous avons présentement acquitté toutes nos obligations sauf peut-être celle concernant les navires dont je ne puis dire s'ils ont tous été assignés ou s'ils ne le seront que d'ici la fin de l'année.

M. FLEMING: Quand M. Pearson dit que les obligations ont été acquittées, veut-il dire que ces forces ont été fournies avec l'équipement requis et qu'il ne reste maintenant que l'obligation de les entretenir?

L'hon. M. PEARSON: Oui. Ces forces sont maintenant en service. Évidemment nous avons envers l'OTAN d'autres obligations qui ne sont pas exclusivement assumées par le Canada. Nous contribuons également aux entreprises de base, à la construction d'aéroports, à l'installation de réseaux de communications ou d'autres services. Nous défrayons notre part des dépenses et cela constitue une autre obligation dont nous nous acquittons chaque année. Nous souscrivons aussi pour l'aide mutuelle. Chacune de ces obligations est révisée chaque année et n'engage que pour une seule année.

M. FLEMING: On peut donc dire qu'en dehors de ce qui peut manquer encore au nombre des 42 navires, le Canada a acquitté toutes ses obligations envers l'OTAN, sauf pour ce qui est de l'entretien des hommes et de l'équipement?

L'hon. M. PEARSON: C'est exact, monsieur le président, et je ne suis pas même certain qu'il faille faire exception pour les navires. Nous vérifierons.

M. FLEMING: Peut-on demander des précisions sur le genre de ces navires?

L'hon. M. PEARSON: Je n'ai pas en main ces détails. Mais nous irons aux renseignements.

M. FLEMING: J'en viens maintenant à l'Allemagne. Quelle importance notre gouvernement attache-t-il à ce pays parmi les facteurs pouvant influencer la courbe de nos relations extérieures? Je comprends qu'il n'est pas tout à fait juste de comparer l'Europe à l'Asie en se demandant laquelle constitue le centre le plus vital des conflits politiques et diplomatiques, mais j'aimerais quand même connaître les vues du gouvernement sur l'importance de l'Allemagne considérée sous cet aspect.

L'hon. M. PEARSON: J'aimerais souligner tout d'abord, monsieur le président, le danger que l'on court de trop simplifier en voulant exprimer en quelques mots une opinion sur de pareilles questions. Mais s'il faut résumer, je dirai qu'à notre avis, la situation de l'Allemagne par rapport à la sécurité de l'Ouest de l'Europe est de prime importance et que la menace de guerre est ou demeure aussi grande en Europe que n'importe où ailleurs dans le monde sans excepter l'Asie. Devant cette menace de guerre, encore une fois, la situation de l'Allemagne est d'importance vitale. L'histoire des 50 dernières années suffit à le démontrer. En réponse à cette menace, nous croyons, comme d'autres pays membres de l'OTAN, qu'il est essentiel de joindre une Allemagne démocratique non seulement au bloc européen de l'Ouest, mais au bloc des puissances de l'Atlantique, dans une sorte de système de sécurité collective

Cette idée n'est d'ailleurs pas nouvelle. Et nous croyons qu'il faut y tenir, même si nous comprenons les craintes des pays voisins de l'Allemagne qui ont subi plusieurs fois l'agression ou l'invasion allemande, et même si nous savons que ces choses ne s'oublient pas. Notre sympathie envers ces pays ne peut nous empêcher de voir que la participation allemande à un système collectif de défense est la meilleure façon d'amoinrir la menace d'une guerre. Nous sommes d'avis que dans un tel système l'Allemagne ne pourrait pas occuper une place prépondérante. Peut-être le ferait-elle dans un système simplement européen, mais elle ne le pourrait pas dans un système dont les États-Unis et le Royaume-Uni feraient partie. C'est pourquoi nous espérons que la Communauté européenne de défense prendra bientôt corps en association avec l'OTAN. Bien entendu, si un autre projet offrait des garanties égales de sauvegarder la sécurité et la paix en Europe, nous serions heureux de l'accueillir, mais mon avis personnel là-dessus est qu'il n'existe présentement aucune autre façon acceptable d'envisager la question. Comme le disait M. Eden aux Communes l'autre jour, en termes aussi sages que brefs, "si l'on veut garder neutre l'Allemagne, qui s'en chargera? Et si l'on veut l'empêcher de s'armer, qui s'en chargera?" Si vous admettez que la chose est impossible, —et en tout cas on ne l'a sûrement pas faite en 1920,—alors un réarmement limité, au sein d'un vaste programme de sécurité, et constituant un réarmement non pas national mais international, semble la seule façon de résoudre le problème. Ce n'est pas une façon idéale. Elle comporte ses dangers dont sont très conscients ceux qui connaissent les 50 dernières années de l'histoire d'Allemagne. Il faut donc ne pas ignorer le danger tout en choisissant la meilleure alternative.

M. COLDWELL: Vous établissez une distinction entre national et international?

L'hon. M. PEARSON: Certainement. Un terme essentiel de la C.E.D. est non pas la constitution d'une armée nationale allemande, mais bien une contribution allemande à l'armée européenne internationale.

M. MACINNIS: Le fait d'être imbriquée dans une armée internationale européenne n'empêchera-t-elle pas l'Allemagne de raviver son nationalisme?

L'hon. M. PEARSON: C'est ce que nous espérons.

M. MACINNIS: J'espère m'être exprimé clairement.

L'hon. M. PEARSON: C'est ce que nous espérons. Il n'y aurait pas de haut-commandement allemand. Il n'y aurait pas d'état-major allemand au sein de la C.E.D., et il est par contre tout à fait souhaitable que le système de défense européen permette une certaine expression au sentiment naturel des Allemands de vouloir participer à la défense de leur propre pays.

M. FLEMING: Je suppose que nous songerons tous aux récents événements comme devant influencer cette question, à savoir si on peut vraiment espérer que l'Assemblée nationale de France ratifiera la C.E.D. alors qu'elle prévoit un réarmement allemand sur cette base internationale. Monsieur le ministre pourrait-il commenter cette question.

L'hon. M. PEARSON: Je crains de ne pouvoir le faire. Je crois avoir dit la semaine dernière que nos renseignements sur cette question ne me laissaient pas en mesure de calculer les chances d'une ratification prochaine de la C.E.D. à Paris.

M. FLEMING: Les autres pays, le nôtre y compris, envisagent-ils de fixer une limite de temps à cette période d'attente avant la décision des gouvernements? Certains pays ont déjà ratifié le projet et un ou deux pays ont obtenu la ratification de l'une des deux Chambres de leur gouvernement à défaut des deux. Monsieur le ministre a mentionné la possibilité en cas d'échec du projet

de trouver une autre solution au problème. Quand donc cette question sera-t-elle vidée, et qu'a-t-on prévu, dans l'éventualité d'un échec, pour trouver un terrain d'accord entre les pays concernés?

L'hon. M. PEARSON: Il semble que la question de la ratification du projet de C.E.D. doit être réglée définitivement cette année, mais tant que nous ne saurons pas s'il s'agit d'un succès ou d'un échec, il sera inopportun d'envisager officiellement d'autres alternatives.

M. COLDWELL: Quels sont les pays qui ont déjà ratifié le projet?

L'hon. M. PEARSON: La Belgique, le Luxembourg, la Hollande, l'Allemagne... et je crois que la question doit être prochainement soumise au Parlement italien.

M. CRESTOHL: Quelle est la participation de l'Autriche?

L'hon. M. PEARSON: Nulle. Elle est encore sous un régime d'occupation.

M. FLEMING: Le gouvernement canadien attend-il que la France ait ratifié le projet avant de le soumettre ici? Et quelle est l'attitude des États-Unis et de la Grande-Bretagne à cet égard?

L'hon. M. PEARSON: A Londres et à Washington, on attend la décision de Paris avant de considérer officiellement d'autres projets. En d'autres termes, on n'a nullement perdu l'espoir de voir le projet ratifié.

M. FLEMING: Mais pour ce qui est de ratifier? Vous n'avez pas fait mention des États-Unis, de la Grande-Bretagne ou du Canada parmi les pays ayant sanctionné le projet?

L'hon. M. PEARSON: Non. Nous ne sommes pas impliqués dans la Communauté européenne de défense comme telle mais seulement dans les rapports entre la C.E.D. et l'OTAN. Or, le protocole concernant ces rapports a été dressé il y a un an et il a été soumis au vote parlementaire.

M. KNOWLES: Mais vous n'avez pas déposé cette ratification?

L'hon. M. PEARSON: Non, je ne pense pas qu'elle l'ait été. Nous avons voté une motion d'approbation le 17 juin 1952 et je crois qu'il a été annoncé à cette époque que nous ne déposerions pas notre ratification avant de voir ce qui arriverait dans les autres pays. La situation en est là.

M. FLEMING: La situation n'a pas changé depuis le 17 juin 1952?

L'hon. M. PEARSON: Elle n'a pas changé.

M. FLEMING: M. Crestohl a mentionné l'Autriche. Le gouvernement canadien s'est-il intéressé à la politique future de l'Autriche?

L'hon. M. PEARSON: Oui; lorsque la question s'est présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies, nous avons pris position en faveur d'une libération aussi prochaine que possible de l'Autriche. Nous avons aussi souligné combien il était pénible de voir l'Autriche encore sous le fardeau de l'occupation, alors qu'elle avait été l'une des premières victimes de la conquête nazie. Mais comme les discussions sur l'Autriche se tenaient entre les ministres des Affaires extérieures des puissances occupantes, nous n'avons aucune responsabilité directe à prendre. D'autre part, la conférence de Berlin a démontré qu'il n'y a rien à faire au sujet de l'Autriche, tant que l'URSS maintient sa politique actuelle.

M. FLEMING: Avez-vous en main des renseignements sûrs concernant l'efficacité de l'interdiction jetée sur l'exportation de matériel stratégique à la Chine ou à d'autres pays communistes?

L'hon. M. PEARSON: Oui, car nous échangeons des renseignements avec d'autres gouvernements concernés, notamment avec Washington, Londres et Paris. Les envois officiels de matériel stratégique à la Chine par ces pays ont été, de fait, suspendus, mais dans ce domaine on ne peut empêcher qu'il y ait quelques trous dans la toile; la Chine reçoit bien quelques marchandises,

et même du matériel stratégique. Nous inquiéter de cette situation est bien en l'occurrence tout ce qu'il est possible de faire. Cependant la mise en vigueur des règlements par les gouvernements directement concernés a réussi assez bien à arrêter les envois de matériel stratégique.

M. FLEMING: Savez-vous de quel pays provient le matériel stratégique que reçoit la Chine?

L'hon. M. PEARSON: Nous avons quelques renseignements mais je ne puis répondre à pied levé. Nous savons, bien entendu, que la Chine reçoit du caoutchouc des pays qui n'acceptent pas la résolution des Nations Unies interdisant l'envoi de matériel stratégique. Par ailleurs, les pays qui ne sont pas membres des Nations Unies ne se sentent pas obligés par la résolution. Comme je l'ai dit l'autre jour, ces pays, pour des raisons qui leur semblent valables, trouvent nécessaire d'envoyer ces marchandises à la Chine.

M. FLEMING: De quels pays membres des Nations Unies la Chine a-t-elle reçu du matériel stratégique?

L'hon. M. PEARSON: Je n'ai sur ce sujet aucun renseignement d'une certitude absolue. Je ne voudrais pas mentionner un pays sans être auparavant absolument certain de ce que j'avance. Cependant, nous recevons des rapports et vous connaissez probablement vous-même quelques-uns des pays en question. Ils ne sont pas membres des Nations Unies et par conséquent ne se sentent pas tenus d'obéir aux règlements des Nations Unies.

M. FLEMING: Oui, mais ces pays ne sont pas membres des Nations Unies. Vos dernières paroles m'avaient laissé croire, peut-être à tort, qu'il s'agissait de pays membres des Nations Unies.

L'hon. M. PEARSON: Je ne connais pas de pays membres des Nations Unies qui, après avoir accepté la résolution, ne l'aient pas mise en pratique. Évidemment, le bloc soviétique n'a pas accepté cette résolution et naturellement, il envoie à la Chine tout ce qu'il peut. Mais à l'exception du bloc soviétique, je ne connais pas de pays membres des Nations Unies qui, après s'être soumis à la résolution ne l'ont pas mise en pratique.

M. COLDWELL: Je suppose que certains pays envoient du caoutchouc parce qu'ils veulent recevoir du riz?

L'hon. M. PEARSON: Certains pays déclarent qu'ils doivent envoyer du caoutchouc à la Chine de façon à recevoir d'elle les choses dont ils ont besoin. Et je prends le caoutchouc comme exemple mais on pourrait en dire autant du fer-blanc; pour ces pays, ne pas trouver de débouché à ces surplus de production, c'est être acculés à la crise économique.

M. FLEMING: Pourriez-vous ajouter quelque chose à ce que vous avez dit devant la Chambre un peu plus tôt durant cette session au sujet de la révision possible de la charte des Nations Unies. Quelles modifications ou quelle révision le Canada envisage-t-il, si tant est qu'ils ne sont pas encore absolument au point?

L'hon. M. PEARSON: Monsieur le président, je suis heureux qu'on soulève cette question car elle me donnera l'occasion d'enregistrer une petite déclaration dans vos dossiers. Le docteur Mackay s'en serait chargé mais comme le Comité m'en offre l'opportunité, je le ferai dès maintenant. J'ai sur ce sujet une courte déclaration qui dessinera bien la situation.

L'article 109 de la charte a été de fait proposé par la délégation canadienne à la Conférence de San-Francisco en 1945 et il prévoit que la dixième session de l'Assemblée générale, session qui aura lieu en 1955, dans un an à partir de septembre prochain, portera à son ordre du jour la proposition de tenir une conférence pour revoir la charte. Cette conférence sera tenue si la majorité des membres du Conseil de sécurité est en faveur. Il n'est donc pas assuré

encore qu'une telle conférence ait lieu. Ce à quoi nous sommes engagés, c'est de mettre ce projet à l'ordre du jour de la dixième session, après quoi il devra être accepté par la majorité des membres du Conseil de sécurité.

M. COLDWELL: S'agit-il d'une majorité sans un veto?

L'hon. M. PEARSON: Oui, sans veto.

M. COLDWELL: Je me souviens qu'à San-Francisco, nous avons obtenu ce changement.

L'hon. M. PEARSON: Oui, les Russes tenaient beaucoup à l'application du veto; je faisais partie de la petite commission chargée de travailler à cet article de la charte. Si cette conférence est tenue,—et je ne dis pas qu'elle ne le sera pas, mais que nous n'en sommes point sûrs,—elle ne sera pas convoquée avant 1956, je pense bien. La décision quant à sa tenue sera prise en 1955 et je présume que la conférence sera convoquée pour 1956, c'est-à-dire pour dans deux ans d'ici. Aux termes de l'article 109, les modifications apportées à la charte et adoptées à la Conférence doivent être ratifiées par les deux tiers des membres des Nations Unies, y compris tous les membres permanents du Conseil de sécurité. Ainsi donc, si les membres permanents du Conseil de sécurité ne peuvent opposer aucun veto quant à la tenue de la conférence, ils peuvent opposer leur veto à toutes modifications proposées par cette conférence.

M. FLEMING: Ce ne serait pas un veto au cours de la conférence?

L'hon. M. PEARSON: Non.

M. FLEMING: Mais un veto apposé lorsque la question serait portée devant le Conseil?

L'hon. M. PEARSON: C'est exact. L'article 109 de la charte, que je viens de citer, ne parle pas de révision de la charte mais de revue de la charte. Je ne crois pas qu'il s'agisse là de deux mots différents seulement, mais bien de deux attitudes différentes. La conférence sur la revue de la charte, sera censée revoir la charte, considérer son fonctionnement au cours des années qui se sont écoulées depuis la Conférence de San-Francisco, en étudier les qualités et les faiblesses qui ont pu se manifester dans la pratique et discuter des améliorations possibles. Cette conférence pourra décider, au cours de sa revue, qu'il serait insensé d'apporter des changements,—je ne parle pas de changements bénins—parce que l'attitude des membres permanents du Conseil de sécurité à la conférence aura démontré qu'il ne valait pas la peine de proposer des modifications. Bien que ceux-ci ne puissent opposer de veto au cours de la conférence, il ne servirait à rien de présenter au Conseil de sécurité une modification à laquelle se serait opposé l'URSS ou le Royaume-Uni ou tout autre pays, car elle se verrait aussitôt apposer un veto.

Ceci ne veut pas dire, à notre point de vue, que nous n'étudierons point sérieusement la charte d'ici à 1955 de façon à déterminer s'il existerait des modifications importantes à y apporter, modifications qui seraient présentées au cours de la conférence et qui en justifieraient la tenue. Dans ce but, votre Comité des Affaires extérieures a recommandé, c'était bien l'an dernier je crois, qu'il soit autorisé au cours de cette session-ci à revoir la charte en vue de soumettre au Parlement certaines propositions ayant trait à la révision de la charte. Quelques membres de souviendront certainement de cette recommandation. Depuis ce temps, l'Assemblée générale a considéré la question par l'entremise de la Commission juridique au cours de la session qui vient de se terminer à New-York. Après une chaude discussion durant laquelle il s'est élevé, et particulièrement de la part de la délégation communiste, une forte opposition à tout projet de modification, l'Assemblée résolut,—c'était tout ce qu'il lui était permis de faire,—de donner ordre à son secrétaire-général de préparer un résumé des activités des organismes des Nations Unies ainsi

qu'une compilation et une classification des documents de San-Francisco de sorte que tous les dossiers nécessaires soient rapidement disponibles en temps et lieu. Les préparations préliminaires et les travaux de base ne seront pas terminés avant l'an prochain. Nous,—c'est-à-dire la délégation canadienne,—avons appuyé cette résolution et avons parlé en sa faveur. Il me semble que d'ici à ce que le Secrétariat ait terminé ses travaux de base, c'est-à-dire d'ici à la prochaine Assemblée générale des Nations Unies, il serait peu sage pour ce Comité d'y consacrer temps et recherche, car nous aurons plus tard tout le temps voulu puisque la conférence ne sera pas tenue avant 1956.

Ainsi donc, mon ministère est d'avis que le Comité des Affaires extérieures devrait de préférence attendre la prochaine session du Parlement avant d'entreprendre la revue de la charte dans le but de présenter au Parlement et au gouvernement certaines propositions sur ce qui devrait être fait.

S'il arrivait cependant que le Comité en décidât autrement, nous du ministère l'assurance de notre entière collaboration. Notre ministère a déjà organisé dans ses propres cadres un groupe qui commence à étudier le sujet et nous avons eu quelques échanges de vues avec certains autres gouvernements sur la meilleure façon d'amorcer le travail. Ce groupe à l'intérieur du ministère nous présentera plus tard son propre rapport. Dans l'intervalle, je conseillerais au Comité des Affaires extérieures de remettre à plus tard toute considération de la question jusqu'à ce que notre ministère ait en mains ce rapport et que le secrétaire-général ait fait rapport à l'Assemblée générale.

Il pourrait également vous intéresser de savoir que la fondation Carnegie a entrepris des recherches sur ce sujet dans un certain nombre de pays y compris les États-Unis et qu'il préparera un rapport volumineux et détaillé sur la revision de la charte.

M. KNOWLES: Le rapport de votre ministère sera-t-il porté à notre connaissance?

L'hon. M. PEARSON: Mais oui. Si ce Comité décide à la prochaine session d'étudier cette question en détail, nous serons heureux de lui communiquer notre rapport ainsi que le rapport du secrétaire-général qui sera soumis à la prochaine Assemblée générale et peut-être aussi le rapport Carnegie.

M. FLEMING: J'en conclus donc que cette question devra être portée à l'attention du sous-comité directeur, monsieur le président.

Maintenant puis-je poser à monsieur le ministre une question que je m'étonne n'avoir pas encore entendu soulever. Il s'agit de la canalisation du Saint-Laurent. Le sujet a-t-il donné lieu à certains échanges de vues qui jetteraient un peu de lumière sur les possibilités du projet?

L'hon. M. PEARSON: Non, pas au cours des derniers jours ou des dernières semaines. La Loi Wiley-Dondero qui prévoit la participation des États-Unis à la construction du canal maritime vient de passer devant le Sénat et est actuellement présentée à un comité de la Chambre des représentants mais elle n'y a pas encore été mise aux voix et par conséquent elle n'a pas été présentée à la Chambre des représentants.

Nous pensions que cela se produirait avant le congé de Pâques, mais le Comité du Règlement de la Chambre des représentants en a décidé autrement; aussi, la Chambre ne prendra-t-elle aucune décision sur la Loi d'ici à quelques semaines. Avant que cette décision ne soit prise, nous ne saurions être assurés ou non de la collaboration des États-Unis.

Maintenant si nous considérons l'aspect canadien de la canalisation du Saint-Laurent, toutes les mesures ont été prises pour rendre possible la réalisation du projet,—j'entends du projet canadien. Le seul obstacle réside actuellement dans l'injonction émise devant la Cour Suprême des États-Unis à l'effet de défendre formellement à la Commission hydroélectrique de l'État de New-York,—qui est l'organisme désigné par la Commission fédérale du

pouvoir hydroélectrique,—d'utiliser la puissance hydroélectrique de la rive américaine de la section internationale du fleuve; la Cour Suprême n'a pas encore étudié l'injonction.

La cause ayant été renvoyée par une cour inférieure, elle a été portée en appel et les appelants ont jusqu'à la fin de mai. Il est probable qu'ils attendront jusqu'aux derniers jours. Mais quand la cause passera devant la Cour Suprême, nous espérons que celle-ci l'étudiera très rapidement. Washington a manifesté une grande volonté de collaborer en expédiant les procédures juridiques. Une fois la cause réglée, et nous espérons qu'elle sera renvoyée, rien n'empêchera plus la Commission hydroélectrique de l'État de New-York et la Commission hydroélectrique de l'Ontario de travailler à la partie "pouvoir hydroélectrique" du projet, partie qui est un préliminaire essentiel à la réalisation du projet entier.

Puis il se passera un certain nombre de semaines ou de mois pendant lesquels on travaillera à la construction et où il importera peu que ce soit un projet canadien ou international. Cependant il arrivera un moment, que ce soit quelques semaines ou quelques mois après la construction du pouvoir hydroélectrique, où les personnes responsables de la réalisation du projet entier devront savoir s'il s'agit d'une entreprise canadienne ou internationale. Si à ce moment Washington n'a pris aucune décision, nous irons de l'avant et l'entreprise sera purement canadienne.

M. FLEMING: La Loi soumise à la Chambre des représentants est-elle identique à celle qui a été approuvée par le Sénat américain?

L'hon. M. PEARSON: Oui, en substance. Elle prévoit la participation des États-Unis à la construction du canal proprement dit mais non à l'aménagement de l'énergie hydroélectrique. Je puis m'en procurer les détails mais je ne les ai pas tous en mémoire actuellement.

M. FLEMING: La Chambre des représentants n'a plus maintenant que quelques mois à vivre. Or, si la Chambre des représentants n'a pas approuvé la Loi avant la prochaine élection, le gouvernement canadien, ai-je bien compris, ira de l'avant, une fois que la Cour Suprême aura disposé de l'appel en rejetant l'injonction?

L'hon. M. PEARSON: C'est exact et j'aimerais souligner que les lenteurs du Congrès ne retardent en rien la construction du canal.

M. FLEMING: C'est l'injonction qui nous retarde?

L'hon. M. PEARSON: Oui, car nous ne pouvons procéder à la construction du canal que lorsque les feux verts auront été mis sur l'utilisation de l'énergie hydroélectrique. Une fois l'injonction écartée, rien n'empêchera plus le Canada de réaliser son projet. Et ce sera alors aux États-Unis d'intervenir à temps s'ils veulent participer au projet; mais cela ne retardera pas la construction du canal. Nous aurons à ce moment commencé la réalisation de la partie canadienne du projet et rien ne pourra plus nous arrêter.

M. FLEMING: J'aimerais savoir si monsieur le ministre accepterait de nommer les personnes qui feront partie de la délégation qui l'accompagnera à Genève?

L'hon. M. PEARSON: Oui. Je serai accompagné de M. Chester Ronning, notre représentant en Norvège; M. Ronning a représenté le Canada pendant quelque temps en Extrême-Orient; de M. John Holmes, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; de M. C. E. McGaughey du ministère des Affaires extérieures et de M. J.-E. de Lotbinière qui sera secrétaire de la délégation.

M. FLEMING: On peut lire dans les journaux d'aujourd'hui que le gouvernement canadien envisage le retrait éventuel de ses troupes de Corée. Avez-vous lu la nouvelle et voulez-vous la commenter?

L'hon. M. PEARSON: J'ai lu la nouvelle et je puis dire qu'aucune décision n'a été prise en vue de retirer nos troupes de Corée dans les circonstances actuelles. Mais il faut prévoir certains changements de circonstances qui pourraient nous permettre de les retirer. Ainsi, par exemple, si l'armistice se transformait en paix comme nous l'espérons tous, cela constituerait l'un de ces changements.

M. KNOWLES: A peu de distance de la situation coréenne se trouve celle d'Indochine. Vos réponses de l'autre jour quand nous vous avons demandé s'il était clair que le Canada n'avait aucune obligation, en dehors de sa participation aux Nations Unies, qui puisse l'engager à intervenir en Indochine, m'ont bien satisfait. Je ne devrais peut-être pas insister davantage sur ce qui est satisfaisant, mais étant donné que la visite de M. Dulles à Londres et la réponse négative de M. Eden ont fait naître de nouveaux prolongements à la question, je me demande si vous n'auriez pas là-dessus quelques commentaires? Et d'abord, nous diriez-vous qu'elle est votre position et si vous avez eu sur ce sujet des échanges d'opinions ou de correspondance?

L'hon. M. PEARSON: Notre position est la même en ce qui a trait aux obligations officielles et juridiques. Mais nous avons été tenus au courant des pourparlers de M. Dulles à Londres. Avant de partir pour Londres, M. Dulles a convoqué notre ambassadeur à Washington et lui a exposé très clairement et très minutieusement la situation et sa façon de l'envisager. Nous avons fort apprécié ce geste.

M. KNOWLES: Mais il n'a pas demandé à notre ambassadeur son avis?

L'hon. M. PEARSON: Non. Et il n'a rien suggéré non plus en faveur d'une intervention du Canada. Mais il a quand même employé une bonne partie d'une journée très chargée pour parler à notre ambassadeur de sa visite à Londres, de ses pourparlers avec d'autres représentants à Washington, et de sa façon de voir. Il a dit qu'il faisait cela à cause de nos relations amicales et parce que le Canada est une puissance pacifique.

M. KNOWLES: Vous siérait-il d'approuver la position de M. Eden?

L'hon. M. PEARSON: En vérité, je ne crois pas devoir approuver ou désapprouver l'attitude de M. Dulles ou celle de M. Eden. M. Dulles a exprimé clairement à M. Eden et à d'autres personnes à Washington son inquiétude devant les événements d'Indochine et la possibilité d'une intervention chinoise se rapprochant dangereusement d'une agression. Il a insisté comme il le faisait déjà depuis quelques temps sur l'importance d'établir un système quelconque de sécurité collective dans cette région, ce qui est un projet, je pense, que nous ne pouvons tous qu'approuver.

M. COLDWELL: Cette conversation a-t-elle eu lieu avant ou après que M. Dulles eut rendu publique sa façon de voir?

L'hon. M. PEARSON: Elle a eu lieu après le discours prononcé, je crois, à New-York et dans lequel il a parlé d'action conjointe.

M. COLDWELL: Il est difficile de se maintenir au rythme de ses discours.

M. MACINNIS: Est-il possible qu'une partie du matériel donné à la France par le Canada en vertu de l'OTAN soit utilisé dans la guerre franco-indo-chinoise?

L'hon. M. PEARSON: Nous avons envoyé du matériel en France en vertu de l'aide mutuelle, dans les cadres de l'OTAN et aux fins de l'OTAN.

M. COLDWELL: Quand nous donnons à des pays membres de l'OTAN des navires ou de l'équipement remis en bon état par le ministère de la Défense nationale, comment se fait le règlement? Recevons-nous un paiement pour ces navires ou cet équipement; qu'advient-il exactement?

L'hon. M. PEARSON: S'il s'agit de l'aide mutuelle en vertu de l'OTAN il n'est pas question de paiement.

M. COLDWELL: Le ministère de la Défense nationale obtient-il un crédit en échange?

L'hon. M. PEARSON: Le ministère de la Défense nationale obtient un crédit versé au fond d'aide mutuelle et il peut utiliser ce crédit pour l'achat d'équipement devant remplacer celui qui a été envoyé au pays membre de l'OTAN.

M. COLDWELL: Je suppose que la question est du ressort du ministre de la Défense nationale?

L'hon. M. PEARSON: Oui.

M. COLDWELL: Cela est-il compris dans les crédits?

L'hon. M. PEARSON: Oui, je le crois.

M. KNOWLES: Il faudrait un comptable de Philadelphie pour cemprendre tout cela.

M. COLDWELL: Je ne vois pas bien s'il s'agit d'un montant s'ajoutant à celui accordé par les crédits votés.

L'hon. M. PEARSON: Je crois qu'on voit assez clairement dans les dossiers du ministère de la Défense nationale que l'équipement donné en vertu de l'aide mutuelle est évalué à un certain montant lequel peut être employé par le ministère pour l'achat d'équipement militaire. En d'autres termes, si ce crédit est évalué à \$300 millions, et que cette somme est votée, les 300 millions de dollars peuvent servir à remplacer l'équipement qui serait déduit autrement du budget de la défense nationale.

M. KNOWLES: Qui serait déduit des deux milliards deux cent millions?

L'hon. M. PEARSON: Oui.

M. KNOWLES: C'est le point qui me paraissait obscur.

L'hon. M. PEARSON: Je sais que l'auditeur général contrôle toutes les transactions pour s'assurer qu'elles sont bien comprises dans les cadres de l'aide mutuelle à l'OTAN.

M. RICHARD: Si je comprends bien, la Grande-Bretagne ne fera pas partie de la C.E.D.?

L'hon. M. PEARSON: Pas comme membre, mais elle y sera associée.

M. RICHARD: Elle n'y contribuera pas?

L'hon. M. PEARSON: Suivant les dispositions actuelles, la Grande-Bretagne ne contribue rien à la C.E.D. comme telle, mais les forces qu'elle maintient sur le continent en vertu de l'OTAN travailleront de concert avec la C.E.D. La question d'une participation plus étroite de la Grande-Bretagne avec la C.E.D. a été et est présentement à l'étude.

M. RICHARD: Y a-t-il un rapport entre le fait que la Grande-Bretagne ne participe pas à la C.E.D. et l'objection qu'a la France à y participer elle-même?

L'hon. M. PEARSON: Cela constitue en effet l'un des facteurs qui ont incité certains groupes à lutter contre la C.E.D. à Paris. Ces gens n'aiment pas voir demander à la France de poser certains gestes au sujet de la C.E.D. qu'on ne demande pas aux Britanniques de poser. Ils voudraient voir le Royaume-Uni plus intimement associé à la C.E.D. par une sorte d'engagement à y fournir des forces. On parle beaucoup de cela en France en ces temps-ci.

M. KNOWLES: Puis-pe poser à M. Pearson une question au sujet des bombes atomique et hydrogène? Je songe à une notion assez répandue dans le public, et d'ailleurs on en parlait à la TV, l'autre soir, établissant une différence entre les deux genres d'énergie; l'atomique pourrait être dirigée et servir à des fins utiles, l'autre ne pourrait, semble-t-il, être utilisée qu'à des fins destructrices. Je songe aussi aux abondantes discussions qui ont été

soulevées récemment aux États-Unis en vue de décider s'il fallait ou non continuer les expériences sur la bombe hydrogène. En rapport avec ces discussions et les questions que vous a posées M. Coldwell l'autre jour, puis-je vous demander si le Canada que ce soit par l'entremise de votre ministère, du premier ministre ou autrement, a eu en quelque façon son mot à dire ou a été invité à commenter cette question de l'expérimentation sur la bombe hydrogène? Et actuellement, est-ce qu'on consulte le Canada sur la question de continuer ou de ne pas continuer les expériences?

L'hon. M. PEARSON: Pour ce qui est de la première question, ma réponse ne saurait être catégorique, mais j'aimerais rappeler que dans la mesure où les États-Unis auraient désiré nous donner des renseignements en vue d'une consultation ils en étaient empêchés par la loi MacMahon. Pour ce qui est de savoir s'il y a eu des pourparlers entre nos deux gouvernements pour décider s'il faut poursuivre les expériences, je ne puis répondre de but en blanc, mais je me ferai un plaisir d'aller aux sources.

M. COLDWELL: Un tel échange peut se faire en marge de votre ministère?

L'hon. M. PEARSON: Oui.

M. KNOWLES: Est-il possible que le premier ministre actuel, ou le précédent, soit en cause?

L'hon. M. PEARSON: Je ne sais, mais j'irai aux renseignements. Pour ce qui est de la deuxième question, les effets des récentes découvertes sur notre stratégie dans la coalition de l'OTAN et sur notre coopération politique sont présentement discutés par les gouvernements concernés. Le gouvernement des États-Unis étudie la question avec nous de bonne grâce et elle sera discutée à l'OTAN la semaine prochaine, le 23 à Paris.

M. KNOWLES: Y compris la question de savoir s'il faut continuer les expériences?

L'hon. M. PEARSON: A cette assemblée du Conseil de l'OTAN, si un ministre des Affaires étrangères veut donner son opinion sur l'opportunité de poursuivre des expériences, il sera libre de le faire et M. Dulles sera présent avec ses conseillers. Il y a eu en Russie une explosion hydrogène il y a déjà plusieurs mois et à cette époque, plusieurs d'entre nous étaient beaucoup plus alarmés encore du fait que cette explosion était unique au monde et qu'elle s'était faite en Russie. Je ne prétends d'ailleurs pas que cette autre explosion ne soit pas alarmante aussi.

M. KNOWLES: Puis-je me permettre de poser deux questions d'un seul coup? D'abord nous diriez-vous qu'elles seront les vues que vous pourriez exprimer à l'assemblée de l'OTAN. Et, comme deuxième question, qu'y a-t-il de neuf à propos de ce que monsieur le ministre nous disait il y a une semaine ou deux au sujet d'une tentative de rapprochement à un certain niveau entre les États-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS?

L'hon. M. PEARSON: Il y a du neuf en effet, et ce n'est rien, je crois, de confidentiel. La Commission de désarmement des Nations Unies, qui comprend les membres du Conseil de sécurité plus le Canada, s'est réunie vendredi dernier, et à cette réunion, le représentant du Royaume-Uni a suggéré la formation d'une sous-commission restreinte qui serait instituée sur le champ aux fins de traiter la question du désarmement atomique envisagée comme un problème urgent et de vitale importance. Il proposa que la sous-commission soit composée du Royaume-Uni, des États-Unis, de l'URSS, de la France et du Canada. A cette même réunion, M. Vishinsky, sans s'opposer d'une façon particulière à la proposition, s'est dit incapable de l'accepter avant d'avoir référé la question à son gouvernement et à cette fin il a demandé qu'on suspende les séances pour quelques jours. La Commission doit donc se réunir de nouveau demain pour reprendre la question et si la sous-commission telle que conçue présentement

est approuvée, elle pourra s'attaquer dès maintenant au problème de l'usage de l'énergie atomique pour fin de guerre et reprendre toute la question à la lumière des récentes découvertes.

M. KNOWLES: Et le Canada serait très heureux de jouer son rôle dans cette sous-commission?

L'hon. M. PEARSON: Oui, il en serait très heureux. Notez que nous avons participé aux discussions atomiques depuis leur origine.

M. COLDWELL: Quel serait notre représentant à cette sous-commission?

L'hon. M. PEARSON: Je l'ignore, monsieur Coldwell, mais nous y songeons.

M. COLDWELL: Je crois que le général McNaughton s'est déjà montré très utile comme membre de la Commission.

L'hon. M. PEARSON: Le général McNaughton en a même déjà été le président. Je puis vous assurer que nous verrons, si nous sommes nommés, à être adéquatement représentés.

M. KNOWLES: Et maintenant, quelle est votre réponse au sujet des vues que vous pourriez exprimer à l'assemblée de l'OTAN?

L'hon. M. PEARSON: Tout ce que je puis dire pour l'instant, c'est que nous aimerions souligner l'importance des récentes découvertes en ce qu'elles nécessitent une réorientation de l'effort des Nations Unies pour régir l'énergie atomique. Il s'agit de voir si notre attitude antérieure demeure la bonne à la lumière des nouveaux faits. De leur côté les Russes devront aussi reviser leur attitude, car nous croyons tout de même que la dernière solution que nous avons proposée et qui a été acceptée par la plupart des États membres des Nations Unies aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'OTAN, qu'ils soient d'Asie, d'Europe, d'Amérique latine ou d'Amérique du Nord, était une solution valable au problème de la régie de l'énergie atomique... Si donc nous sommes prêts à modifier notre attitude à cause des circonstances, nous jugeons que l'autre parti surtout devrait modifier la sienne. Car en somme, après un minutieux examen, nous avons conscience que le nœud de la question se trouve dans une régie et une inspection internationales. En effet si la confiance et la paix régnait dans le monde, il n'y aurait pas de course aux armements et personne ne songerait à un désarmement. Mais tant que la peur et les soupçons conduisent à l'invention des bombes hydrogène, la seule façon dont nous pouvons maîtriser les résultats repose sur le fonctionnement d'un organisme international ayant dans tous pays un droit d'inspection en tout temps et sans aucune restriction. Cela remplacera, nous l'espérons, la confiance et l'espoir absents. Or, les Russes ne sont jamais tombés d'accord avec nous là-dessus. Ils ont semblé être d'accord, mais en contre-interrogeant M. Vishinsky, ce qui n'est pas facile, non plus d'ailleurs que de le prendre au dépourvu, on n'a jamais pu lui faire accepter qu'une agence des Nations Unies soit autorisée à se promener à son gré à travers l'Union soviétique et à inspecter les industries et les centres atomiques. A cette obligation pourtant, nous-mêmes, les États-Unis et le Royaume-Uni nous étions soumis. Voilà le fossé qu'il nous reste à combler.

M. KNOWLES: S'ils peuvent organiser leur sous-commission, ce serait la meilleure façon de reprendre le problème?

L'hon. M. PEARSON: Oui; nous attendons davantage des séances privées. S'il reste des chances de succès, c'est là qu'elles sont. Je doute que nous obtenions plus que par le passé d'une séance publique devant les cameras de télévision et les microphones où M. Vishinsky se lancerait dans de grands discours infailliblement suivis des nôtres. Selon notre expérience, les discussions en comité privé donnent de meilleurs résultats.

Le PRÉSIDENT: N'est-il pas juste de considérer l'inspection comme un point fondamental? Et n'est-il pas vrai que les négociations ne peuvent conduire nulle part tant que le principe n'en sera pas admis?

L'hon. M. PEARSON: Je ne crois pas qu'aucun pays non communiste puisse accepter un plan de désarmement atomique ou même de désarmement tout court qui ne serait pas absolu et soumis à la régie et à l'inspection des Nations Unies.

M. KNOWLES: C'est exact.

M. CRESTOHL: J'aimerais, monsieur le président, revenir à la visite de M. Dulles à Londres. Monsieur le ministre ne trouve-t-il pas qu'il y a lieu de s'alarmer du désaccord entre MM. Dulles et Eden?

L'hon. M. PEARSON: Je crois que MM. Eden et Dulles ont produit une déclaration là-dessus aujourd'hui en insistant sur le fait qu'il y avait entre eux plusieurs points d'entente.

M. COLDWELL: Ce qui est regrettable dans cette affaire, c'est que les propositions se sont échangées privément, sans consultation d'autres gouvernements.

L'hon. M. PEARSON: Je suis un peu vieux jeu dans ce domaine et je pense que, toutes choses égales d'ailleurs, il est bon de faire connaître tout d'abord des propositions par voie diplomatique afin de voir comment y réagissent les nations amies et d'essayer d'obtenir un accord général pour qu'ensuite quand les propositions deviennent publiques, dans les parlements ou autrement, elles soient familières. Pourtant dans certaines circonstances, et surtout pour le gouvernement du pays le plus lourdement chargé de responsabilités et dont l'action parfois doit être rapide, on peut être justifié de s'écarter de la règle. Je pense que des exceptions de ce genre devraient être aussi rares que possible.

M. KNOWLES: Votre expérience de diplomate a été plus longue!

M. CRESTOHL: Quelle serait en substance la déclaration conjointe de MM. Dulles et Eden? Je crois que cela est important.

L'hon. M. PEARSON: On la trouve dans les journaux d'aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, si vous êtes d'accord, je crois que monsieur le ministre a terminé.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): J'ai à poser une petite question dans un tout autre domaine. Sommes-nous encore invités, ou songeons-nous à nous joindre à l'Union Panaméricaine, ou bien cela a-t-il été oublié?

L'hon. M. PEARSON: Cette question, à la vérité, n'est pas à l'étude présentement. Rien ne s'est fait à la récente assemblée de la conférence à Caracas en vue d'inviter le Canada ou même d'examiner la question de sa participation. Dans une de ses déclarations, le secrétaire-général de l'Union Panaméricaine a déploré l'absence du Canada, mais aucune autre mention n'en a été faite. Tout ce que je puis dire, c'est qu'actuellement nous ne prenons aucune initiative dans cette direction.

M. GARLAND: Quel est le fond de cette affaire? Avons-nous été invité dans le passé?

L'hon. M. PEARSON: Non jamais. En réalité, on nous a laissé clairement entendre,—c'était entre 1930 et 1940,—que nous ne serions pas les bienvenus comme membre de l'Union Panaméricaine.

M. COLDWELL: N'est-ce pas à une époque antérieure que le président Coolidge donna à la délégation américaine l'instruction de ne supporter aucune proposition en faveur de l'admission du Canada dans l'Union Panaméricaine?

L'hon. M. PEARSON: Au moment où, vers 1930, nous organisions notre propre système d'affaires extérieures, nous avions manifesté un certain intérêt envers l'Union Panaméricaine. Les États-Unis avaient toujours réagi poliment à l'intérêt visible que nous avions à devenir membre, mais un bon jour, avant

1940, je crois, le département d'État publia les papiers d'État des dernières années. Or il semble bien qu'on n'avait pas vérifié ces papiers avec assez de soin, car on y trouvait une dépêche du Secrétaire d'État, je crois, à leur délégation à la conférence Panaméricaine à la Havane, indiquant que si la question de la participation canadienne à l'Union Panaméricaine était soulevée, il ne fallait pas s'en mêler. Cela n'était pas dit en ces termes, car jamais les documents ne s'expriment ainsi, mais nous savons exactement ce que les expressions officielles veulent dire. Actuellement, bien sûr, la situation est différente. Nous appartenons à certaines organisations techniques panaméricaines qui sont fort utiles comme par exemple le Bureau sanitaire panaméricain et ainsi de suite. Et nous travaillons étroitement avec les délégations de l'Amérique latine aux Nations Unies.

M. COLDWELL: Avec certaines d'entre elles.

L'hon. M. PEARSON: Et certaines d'entre elles fournissent aux Nations Unies une collaboration excellente. Et nous sommes en relations particulièrement étroites avec le Brésil et le Chili à l'Assemblée générale du fait que nous siégeons côte à côte. Telle est l'influence de la promiscuité sur la politique.

M. KNOWLES: La Byélorussie siège aussi à nos côtés.

L'hon. M. PEARSON: Oui, ils sont nos voisins immédiats.

M. GARLAND: Sommes-nous d'accord pour juger utile notre participation?

Le PRÉSIDENT: À l'Union Panaméricaine?

M. GARLAND: Oui.

L'hon. M. PEARSON: Comme le gouvernement ne s'est pas prononcé là-dessus, je me contenterai de répondre "oui et non" à votre question.

M. RICHARD: Présentement, notre pays pourrait fort bien être plus populaire et mieux accueilli que certains autres pays dans l'Union Panaméricaine. Je ne crois pas que les États-Unis à l'heure actuelle soient plus populaires que le Canada auprès de certains pays de l'Amérique latine.

L'hon. M. PEARSON: Si nous n'avons posé aucun geste en vue de participer à l'Union Panaméricaine, cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas grandement désireux de raffermir nos relations amicales avec les pays de l'Amérique latine. Au contraire! Nous avons manifesté ce désir au cours des dernières années en resserrant nos relations diplomatiques et en encourageant les échanges sur d'autres plans. Nous sommes très conscients de l'importance de nos relations avec les pays de l'Amérique latine.

Le PRÉSIDENT: Je me ferai le porte-parole de tous les membres du Comité pour remercier monsieur le ministre de son appréciable concours et souhaiter que son voyage à Genève soit fructueux et si possible, agréable.

Messieurs, je laisse à votre discrétion la suite de l'ordre du jour. Le sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures est censé se présenter aujourd'hui devant nous. Le docteur MacKay est donc parmi nous et il a préparé un exposé sur les recommandations faites par notre Comité les années passées. C'est une assez longue histoire. Aimerez-vous que nous ajournions la séance quitte à nous réunir après les vacances de Pâques ou désirez-vous que nous poursuivions? Il est déjà cinq heures moins vingt.

M. COLDWELL: Les membres sont si peu nombreux actuellement que nous risquons d'avoir à revenir sur bien des questions si nous entendons M. MacKay aujourd'hui. Je crois préférable d'attendre après Pâques.

Le PRÉSIDENT: Je tenais à vous consulter avant d'appeler M. MacKay à témoigner, car son exposé s'annonce intéressant et long. Je crois donc qu'il vaut mieux attendre après les vacances alors que nous aurons meilleure assistance.

M. FLEMING: Si l'exposé est prêt, ne pourrait-on le mettre au dossier de façon à nous permettre d'y jeter un coup d'œil avant la prochaine séance.

Le PRÉSIDENT: J'en ai précisément une copie, comme des autres documents, mais la coutume veut que de tels documents ne soient mis en circulation qu'au moment où le témoin commence à les lire. Je crois que c'est une bonne coutume. Nos esprits doivent être assez vifs pour saisir la substance d'un témoignage pendant même qu'il est exposé.

M. COLDWELL: Je ne veux critiquer en rien les sténographes et le personnel, mais il faut un certain temps avant que nous recevions la transcription des témoignages et il est possible que nous ne l'ayons qu'après Pâques, après l'intervalle des vacances.

M. CRESTOHL: Ne pourrions-nous recevoir une copie de ce rapport de façon à pouvoir l'étudier d'ici la prochaine séance?

Le PRÉSIDENT: La coutume veut au Comité des Affaires extérieures comme aux autres comités que ces choses-là ne soient distribuées qu'au moment même du témoignage. D'abord il n'y aurait pas suffisamment de copies pour tout le monde, et ensuite le fait de distribuer des copies est une amabilité du témoin qui n'y est nullement obligé. Je ne crois pas qu'il soit correct de distribuer ces copies longtemps à l'avance; le témoin en somme peut vouloir modifier son exposé. Ainsi par exemple une partie de cet exposé concerne la revision de la charte des Nations Unies dont monsieur le ministre a parlé cet après-midi; eh bien, notre témoin, voyant qu'il ne témoigne pas aujourd'hui pourrait peut-être désirer mettre cela de côté ou changer quelque chose.

M. COLDWELL: Il vaut mieux que cela reste ainsi et qu'il lise son exposé lui-même au Comité.

Le PRÉSIDENT: Si vous y consentez, le Comité s'ajournera pour se réunir de nouveau sur la convocation du président. Ce sera dans la première semaine qui suivra les vacances. Vous serez averti assez tôt.

CHAMBRE DES COMMUNES

PREMIÈRE SESSION DE LA VINGT-DEUXIÈME LÉGISLATURE

1953-1954

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. L.-PHILIPPE PICARD

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 4

SÉANCE DU MERCREDI 28 AVRIL 1954

Budget général des dépenses du ministère
des Affaires extérieures

M. R. A. MacKay, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures

ATTAIRES EXTERIEURES

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 28 avril 1954.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 3 h. 30 de l'après-midi sous la présidence de M. L.-Philippe Picard.

Présents: MM. Boisvert, Coldwell, Crestohl, Croll, Fleming, Green, Henry, James, Jutras, Knowles, Low, MacInnis, Mackenzie, McMillan, Nesbitt, Picard, Pinard, Richard (*Ottawa-Est*), Starr, Stick, Stuart (*Charlotte*). (21).

Aussi présents: M. R. A. MacKay, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures; M. R. M. MacDonnell, sous-secrétaire d'État adjoint et M. S. D. Hemsley, chef de la Division des finances.

Le président informe de Comité des difficulté qu'il éprouve à fixer les séances du Comité de manière à éviter qu'il y ait coïncidence entre ces dernières et celles des autres comités.

Après discussion, sur la proposition de M. Crestohl, il est convenu que le président prenne l'initiative de convoquer une réunion des présidents de tous les comités dans le but d'en arriver à une entente satisfaisante sur les jours et les heures assignés aux divers comités.

M. Coldwell propose que la question soit soumise à l'attention du sous-comité directeur.

Des copies des documents suivants sont distribuées:

1. Déclaration du sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures.
2. Rapport provisoire,—Nouvelle-Delhi, 1953,—Plan de Colombo.
3. "Affaires Extérieures", numéro de janvier 1954.
4. Aperçu statistique du programme de coopération technique (1950,—31 mars 1954) préparé par le ministère du Commerce.

Il est ordonné—Que l'aperçu statistique susmentionné soit imprimé en appendice (*voir l'Appendice A au compte-rendu des témoignages d'aujourd'hui*).

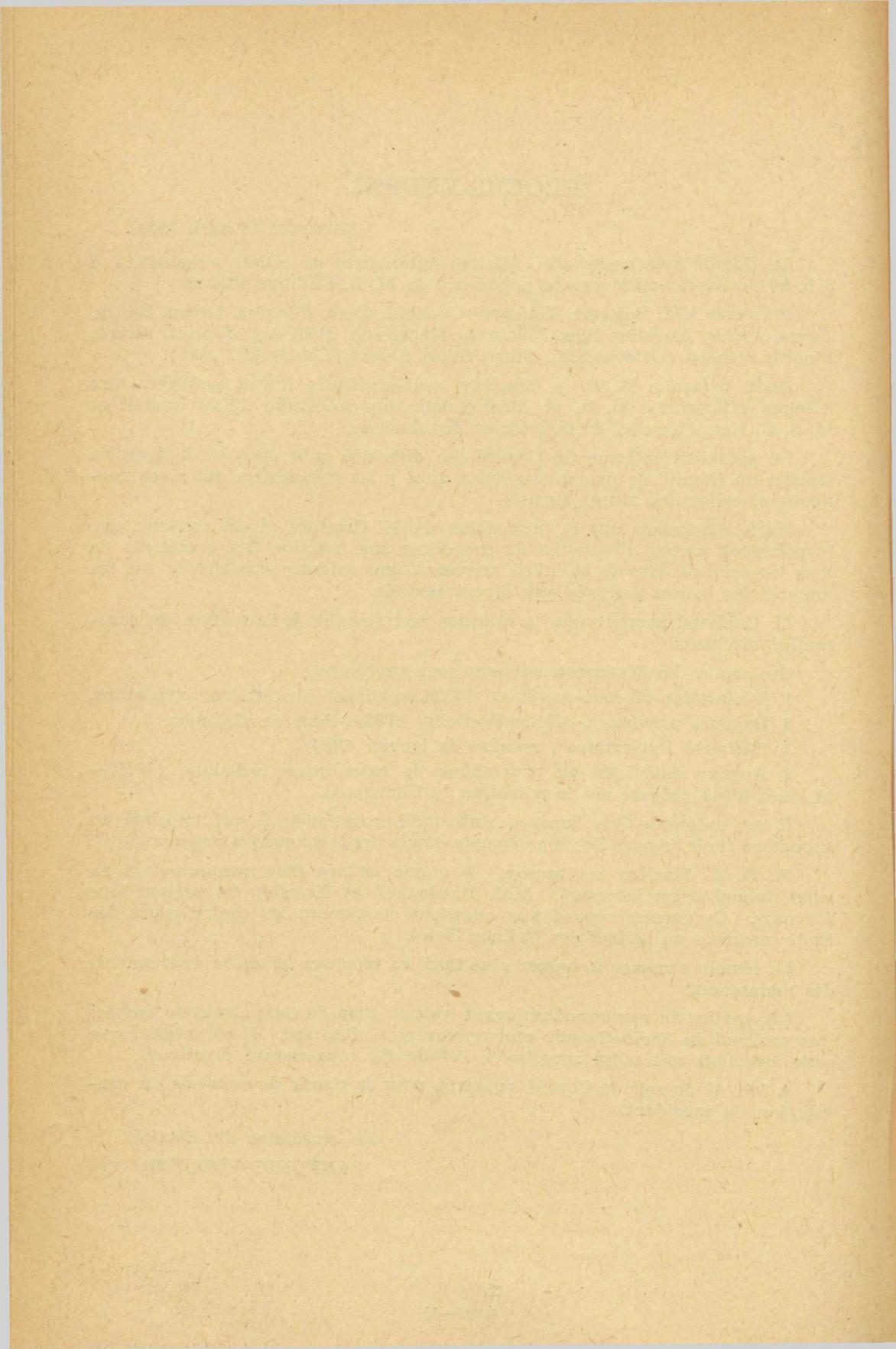
M. R. A. MacKay est appelé. Il donne lecture d'un memorandum au sujet duquel il est interrogé. MM. Macdonnell et Hemsley lui prêtent leur concours. Ce dernier répond aux questions concernant les contributions des États membres au budget des Nations Unies.

Le témoin s'engage à donner plus tard les réponses qu'on ne peut obtenir dès maintenant.

Les parties du memorandum ayant trait au Plan de Colombo et au Service international de Radio-Canada sont renvoyées à plus tard. Il est proposé que cette question soit aussi soumise à l'étude du sous-comité directeur.

A 5 h. 40 du soir, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.



TÉMOIGNAGES

Le 28 AVRIL 1954.
3 h. 30 de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes maintenant en nombre. Il se peut que la réunion de cette après-midi soit la seule que nous tenions, cette semaine. Je tiens à vous dire que j'ai demandé l'avis de plusieurs membres du Comité sur les jours qui conviendraient le mieux aux réunions, la semaine prochaine. Je prends sur moi de dire que les lundis et vendredis ne convenaient guère à la plupart des membres du Comité, ainsi que l'a prouvé le résultat du vote. Comme certains députés, dont M. Low, s'opposaient à ce que le Comité siégât en même temps que celui de la Banque et du commerce, j'ai appelé le président de ce dernier comité qui m'a informé qu'il avait retenu les mardis et jeudis jusqu'à la fin de ses réunions. Si nous désirons tenir deux séances par semaine, nous pourrions donc nous réunir le mercredi après-midi, puis une autre après-midi, soit celle du mardi ou du jeudi, ce qui nous permettrait d'abattre de la besogne. M. Croll ne peut nous consacrer mardi ou jeudi, pas même une demi-journée. C'est pourquoi la réunion de cette après-midi sera, je crois, la seule de cette semaine.

Nous avons aujourd'hui, comme témoin, M. R. A. MacKay, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, qui traitera de questions faisant l'objet d'un memorandum qu'il a préparé et qui sera distribué dans un moment. C'est un exposé des recommandations faites par le Comité, l'année dernière, et de ce qu'a fait le Ministère pour y donner suite. On distribuera aussi d'autres documents ayant trait à certaines des questions traitées dans le rapport. Nous déciderons, avant la prochaine séance, s'il est possible d'aborder le budget des dépenses et de compter sur M. MacKay et d'autres témoins du Ministère pour répondre aux questions posées sur chaque poste du budget.

Comme c'est la première fois que M. MacKay est entendu au Comité, on me permettra sans doute de mentionner que M. MacKay a été, pendant quelque temps, professeur d'administration à l'université Cornell, puis professeur d'administration et de sciences politiques à l'université de Dalhousie, de 1927 à 1947.

C'est à titre de membre de la Commission royale des relations fédérales-provinciales, tenue de 1937 à 1940, mieux connue sous le nom de Commission Rowell-Sirois, qu'il a paru pour la première fois, sur la scène publique, au Canada.

M. MacKay est entré au ministère des Affaires extérieures comme adjoint spécial du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en août 1943, et à l'exception d'une très brève période de temps, n'a pas cessé d'être au service du Ministère où il occupe actuellement le poste de sous-secrétaire adjoint et celui de sous-secrétaire suppléant, en ce moment. Je ne décrirai pas dans tous les détails les antécédents de M. MacKay, car je sais qu'il s'y opposerait. Je mentionnerai, toutefois, qu'il a été vice-président du comité interministériel de l'union de Terre-Neuve au Canada, où il a joué un rôle important; conseiller près la délégation canadienne aux réunions des premiers ministres du Commonwealth en 1949 et près la délégation canadienne au Conseil de l'Atlantique-Nord, à plusieurs occasions. Au nom du Comité, je suis heureux d'accueillir cordialement M. MacKay comme témoin, aujourd'hui.

M. Low: Je regrette de vous interrompre, monsieur le président, mais avant que vous appeliez M. MacKay, je désire qu'on discute la question des jours de séances. Nous aurons à envisager le problème du chevauchement des comités pendant longtemps et c'est pourquoi je crois que c'est maintenant le moment de décider si nous pouvons tenir deux séances par semaine. Je ne vois pas qu'il soit autrement possible de nous acquitter de notre travail. Ce ne serait sûrement pas trop exiger des membres du Comité que de leur demander de rester ici jusqu'à vendredi et d'assister à la séance du Comité.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions peut-être alors demander au comité de la banque et du commerce de siéger un vendredi et nous siégerions le vendredi suivant. Il ne serait pas juste, à mon avis, de demander aux membres du Comité,—sauf à ceux qui, comme vous, monsieur Low, demeurez à Ottawa durant toute la session,—de rester ici le vendredi. Je prends entièrement sur moi de dire, comme je l'ai mentionné précédemment, que j'ai recueilli les votes des membres du Comité et qu'un grand nombre se sont opposés à siéger le lundi et le vendredi.

M. COLDWELL: Puis-je poser une question, monsieur le président? Quels sont les membres du Comité que vous avez fait voter? On ne m'en a pas parlé.

M. KNOWLES: Ni moi non plus.

Le PRÉSIDENT: J'ai fait voter ceux qui ne résident pas à Ottawa, non pas ceux qui y demeurent tout le temps que dure la session. J'ai téléphoné au moins à 15 des membres du Comité qui pourraient être absents le lundi matin ou le vendredi après-midi et l'opinion générale,—même parmi les députés conservateurs,—c'est que nous devrions essayer de nous réunir soit le mardi, soit le mercredi ou le jeudi.

M. KNOWLES: Il ne faudrait pas, à mon avis, diffuser de la sorte une telle suggestion.

Le PRÉSIDENT: Comme je l'ai dit, certains membres du Comité n'ont pas voulu donner leurs noms et je prends sur moi de dire que je ne puis siéger ces jours-là. Ne serait-il pas possible de s'entendre avec le comité de la banque et du commerce pour qu'il se réunisse le vendredi matin d'une semaine et que nous nous réunissions le vendredi matin suivant, nous réservant ainsi le jeudi d'une semaine? Je ne vois pas pourquoi tel comité doit avoir le privilège de se réunir les mardis et jeudis et de nous laisser les autres jours qui ne lui conviennent pas. Il a donc été proposé que nous nous réunissions le mercredi après-midi, outre une autre fois durant la semaine, dans l'après-midi, de préférence le mardi ou le jeudi.

M. COLDWELL: Je suis d'accord avec vous et je ne crois pas qu'il soit juste de demander à ce comité de se réunir le vendredi pour alléger la tâche d'autres personnes. J'estime que tous les comités de la Chambre devraient siéger le vendredi.

Le PRÉSIDENT: Je suis d'accord avec vous.

M. COLDWELL: Je ne vois pas pourquoi nous ne le ferions pas puisque nous avons été élus à la Chambre des communes.

Le PRÉSIDENT: Je ne saurais admettre que certains comités réservent certains jours à la tenue de leurs séances, un mois d'avance, et ne nous donnent pas la chance de tenir les nôtres de temps en temps, ces jours-là, pendant la semaine. Le présent Comité compte 35 membres, dont huit seulement font partie du comité de la banque et du commerce.

M. KNOWLES: Certains d'entre nous sont membres d'un comité qui se réunit aussi le vendredi matin. Nos séances devraient donc avoir lieu le vendredi après-midi ou le mercredi.

Le PRÉSIDENT: Je le regrette, mais je ne siégerai sûrement pas le lundi. Je céderai plutôt la présidence du Comité. Je prends la responsabilité de cette décision, car je sais que je me fais l'interprète des personnes dont j'ai sollicité le vote là-dessus.

M. GREEN: Vous avez mentionné des députés conservateurs.

Le PRÉSIDENT: Je ne les ai pas nommés. L'un d'eux qui m'a prié de ne pas révéler son nom, m'a dit qu'il n'était pas libre le vendredi.

M. GREEN: Il peut y en avoir un qui ne veuille pas siéger le vendredi matin, mais la majorité y consent. Je ne crois pas que les lundis et les vendredis devraient être écartés comme jours de travail parlementaire, surtout durant la dernière période de la session, parce que certains députés préfèrent se trouver chez-eux, ces jours-là, pour vaquer à leurs propres affaires, surtout aussi quand on considère que les indemnités ont été augmentées.

Le PRÉSIDENT: Voilà une remarque qui fera sensation dans les journaux. Je ne suis pas ici pour prendre la défense des députés d'un parti ou d'un autre. Qu'il me soit permis, toutefois, de répondre au député, après quoi il pourra prendre la parole. J'ai interrogé les députés qui ont pris part au travail du Comité et tous sont convenus qu'il serait préférable de ne pas siéger le vendredi. C'est pourquoi j'ai essayé d'arranger les choses afin que nous nous réunissions tous les deux vendredis, mais je n'ai pu m'entendre avec M. Croll, le président du comité de la banque et du commerce. Si nous nous réunissons quand bon nous semble, il se peut que d'autres comités veuillent se réunir au même moment. Le comité de la peine capitale siège actuellement et il y en a un autre qui siège les mercredis après-midi. Cinq de nos membres font partie du comité qui siège cette après-midi. Un autre comité siège un autre jour de la semaine, de sorte que le seul arrangement possible serait de siéger le lundi matin et le vendredi soir, ce que je n'ai pas l'intention de faire.

M. CRESTOHL: Les présidents des divers comités se sont-ils réunis pour essayer de coordonner les réunions des comités?

Le PRÉSIDENT: Ils ne se sont pas réunis, mais ils ont communiqué par téléphone et n'ont pu tomber d'accord. Chacun des présidents a déjà choisi telle ou telle date et a décidé de s'en tenir aux dates fixées.

M. CRESTOHL: Ne croyez-vous pas qu'il soit dans le meilleur intérêt du Comité de prendre l'initiative de convoquer les présidents de tous les comités et d'essayer d'établir un horaire qui puisse satisfaire tout le monde.

Le PRÉSIDENT: Je considère comme motion ce que vous venez de proposer.

M. HENRY: J'appuie la motion.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que je vais sûrement faire demain. J'adresserai, demain matin, des avis à tous les présidents de comités qui siègent actuellement afin d'essayer de les réunir demain après-midi et d'en arriver à un arrangement qui puisse plaire à tout le monde.

M. MACINNIS: Permettez-moi d'attirer votre attention sur un point: Je ne crois pas qu'il soit tout à fait juste de dire, à propos d'une remarque quelconque d'un député, qu'elle est faite dans le but de se rendre populaire auprès des journalistes. Il est injuste, à mon avis, de la part du président de laisser entendre qu'un député quelconque s'adresse aux journaux.

Le PRÉSIDENT: N'est-ce pas ce que nous faisons tous?

M. MACINNIS: Peut-être le président, mais pas moi. Il dit que nous ne pouvons nous réunir les vendredis et les lundis parce que certains députés trouvent que cela les dérange. Admettons que cela ne soit pas commode pour certains députés. Supposons, par ailleurs, que cela dérange aussi certains députés de se réunir ici les mercredis et jeudis. Notre convenance mérite tout autant d'être considérée que celle des députés qui ne peuvent se réunir

les lundis et vendredis. Supposons qu'il ne me soit pas commode d'être ici les mardis, mercredis et jeudis et que nous ne puissions réunir le comité pour cette raison. Si le président ne peut être ici aux jours fixés, il nous faut un vice-président. Pourquoi les séances du Comité devraient-elles être suspendues, faute de président.

Le PRÉSIDENT: Quand j'ai dit qu'on s'adressait aux journaux, je voulais dire que les Canadiens s'intéressent à ce que nous faisons. Or, ce sont les journalistes qui transmettent au public ce qui se passe au Comité. Ce n'est pas une accusation que de dire d'un député qu'il s'adresse aux journaux. Tous ceux d'entre nous qui se font entendre aux réunions du présent Comité s'adressent aux Canadiens par la voix des journaux. C'est pourquoi je ne vois rien d'injuste dans la remarque que j'ai faite.

M. MACINNIS: Ce n'est pas, toutefois, ce que vous vouliez dire.

Le PRÉSIDENT: Enfin, c'est ce que j'avais l'intention de dire.

M. KNOWLES: Le caractère officiel des remarques que vous avez faites a mis le Comité dans la nécessité de discuter la question car, sans cela, les membres du Comité auraient eu l'impression que la majorité désiraient se réunir les lundis et vendredis. Mon opinion est que la plupart d'entre nous sont ici les lundis et les vendredis. Nous ne voulons pas transmettre une fausse impression et j'espère que nous avons réussi à rectifier tout malentendu.

M. RICHARD: Cette question ridicule ne revient-elle pas tous les ans, dans tous les comités, c'est-à-dire que certaines personnes pourraient ne pas vouloir que les séances soient tenues les lundis et les vendredis? J'admets que nous devrions être capables de nous réunir les lundis et vendredis comme tout autre comité, mais je ne suis pas d'avis qu'il faille toujours céder le pas aux autres comités qui siègent d'autres jours que les lundis et les vendredis. Je ne crois pas que le Comité ait été saisi d'autres questions et je suis d'avis que les comités devraient siéger alternativement les lundis et les vendredis.

M. COLDWELL: On avait proposé, je crois, la formation d'un comité directeur.

Le PRÉSIDENT: Oui. J'avais l'intention d'en réunir un, la semaine prochaine, afin de dresser le programme du présent Comité. Nous pourrions, en même temps, discuter cette question.

M. COLDWELL: S'il y avait un comité directeur, le président n'aurait pas à nous faire connaître lui-même sa décision. Il serait préférable, je crois, de s'en rapporter à celle du comité directeur.

Le PRÉSIDENT: Ce n'était que ma propre décision. J'ai dit que j'en prenais la responsabilité et que c'était l'opinion qu'avait exprimée un bon nombre de personnes.

M. COLDWELL: De combien de personnes?

Le PRÉSIDENT: J'en ai parlé avec 12 ou 15 personnes, dont je ne me crois pas obligé de révéler les noms, car quelques-unes m'ont prié de ne pas dire qu'elles s'opposaient à siéger les vendredis. C'est pourquoi j'ai pris la responsabilité de cette décision.

M. COLDWELL: Ni les membres de mon parti, ni moi-même n'avons reçu d'appel téléphonique à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Non, parce que vous demeurez à Ottawa.

M. COLDWELL: Cela ne veut pas dire que nous ne puissions nous éloigner de la ville durant la fin de semaine. Je vais, moi-même, à Montréal, de temps à autre, ordinairement le vendredi soir, mais je reviens le lundi. Il se peut, toutefois, que je veuille m'absenter de la ville et c'est pourquoi l'on n'aurait pas dû, à mon avis, se contenter de téléphoner aux autres députés ou aux autres personnes à ce sujet. Comme je l'ai dit au début, il n'est pas convenable,

à mon sens, que les députés qui sont censés être ici durant toute la session, réintègrent leur foyer tous les vendredis et n'en reviennent que le lundi.

M. CRESTOHL: S'il arrivait que M. Coldwell soit à Montréal durant la fin de semaine, son absence serait en règle, à mon avis.

M. COLDWELL: Merci beaucoup.

M. CRESTOHL: Je ne m'absenterais pas si je faisais partie d'un comité qui doit tenir une séance.

Le PRÉSIDENT: M. Richard a dit, je crois, qu'à son avis, nous ne devrions pas avoir à céder le pas à tout autre comité. Êtes-vous d'accord?

M. COLDWELL: Je le suis.

Le PRÉSIDENT: C'était là le point. Il s'agissait de savoir si nous étions tenus de prendre les jours qui ne convenaient pas aux autres comités. C'est pourquoi j'ai proposé un mercredi. J'ai demandé au président du comité de la banque et du commerce, M. Croll,—je regrette qu'il ait dû s'absenter, malgré qu'il m'ait dit qu'il resterait ici,—de bien vouloir siéger alternativement avec nous le jeudi après-midi et le vendredi matin de chaque semaine. C'est ce que j'ai proposé, mais on ne l'a pas accepté. Voici ce qu'il a dit: Nous avons choisi les mardis et jeudis et nous les retiendrons jusqu'à ce que notre travail soit terminé. C'est ce qu'on a objecté à la règle, l'an dernier, par exemple, quand nous n'avons siégé que les lundis et les vendredis afin d'obliger d'autres comités.

M. COLDWELL: Je suis d'accord avec vous et j'estime que cela devrait s'appliquer à tous les comités de la Chambre et non pas seulement à celui-ci.

Le PRÉSIDENT: Si je me suis mal exprimé, je vous prie de m'en excuser. Je tiens à assurer M. MacInnis que mon allusion aux journaux ne doit être nullement interprétée comme un reproche à l'égard d'un député. Je veux dire que lorsque nous parlons aux journalistes, nous le faisons de manière que nos paroles puissent être transmises au peuple du Canada par le truchement de la presse.

M. HENRY: N'a-t-on pas formulé une motion?

Le PRÉSIDENT: La motion qui a été appuyée, c'est celle de M. Crestohl, qui a proposé que je réunisse les présidents des divers comités afin d'essayer de nous entendre au sujet de la date des séances. La motion est-elle adoptée?

Je téléphonerai à ces messieurs, demain. J'avais l'intention de réunir un comité directeur du présent Comité, demain après-midi; nous nous efforcerons de tenir l'une et l'autre réunions, la semaine prochaine, avant la prochaine séance du présent Comité.

M. HENRY: Je ne m'oppose pas à ce que nous choisissons lundi ou vendredi. Je crois que nous devons laisser le tout entre bonnes mains. Quels sont les membres du comité directeur?

Le PRÉSIDENT: Les noms seront donnés au Comité, à la prochaine séance.

M. HENRY: Vous vous en remettrez à ce comité?

Le PRÉSIDENT: Oui, demain après-midi. C'était mon intention de réunir les membres demain après-midi ou la semaine prochaine. Or, M. R. A. MacKay est ici, comme je vous l'ai dit, il y a un instant.

M. COLDWELL: Ce serait peut-être le bon moment de nous donner les noms des membres du comité directeur.

Le PRÉSIDENT: Je ne les ai pas actuellement sous la main, mais je vous les donnerai.

M. COLDWELL: Pour que nous le sachions.

Le PRÉSIDENT: J'avais l'intention de tenir une séance à 3 h. 30, demain après-midi, et de vous en aviser, dans la matinée.

M. COLDWELL: Qui fera partie du comité directeur?

Le PRÉSIDENT: M. Low...

M. COLDWELL: N'était-ce pas la responsabilité du président?

Le PRÉSIDENT: Il y avait neuf membres et non cinq, comme l'a laissé entendre M. Low. C'est officiel.

M. LOW: Je crois que vous avez été mal renseigné. Il y avait cinq membres au comité.

Le PRÉSIDENT: Le secrétaire du Comité ne peut se tromper. Je puis me tromper, mais le secrétaire n'a pu le faire pendant plusieurs années de suite; ce nombre est imprimé dans les rapports des quatre dernières années. Vous y trouverez les noms des neuf membres. Je suis prêt à endosser la responsabilité de bien des choses, mais pas cela. Vous avez la parole, monsieur MacKay.

M. R. A. MacKay, sous-secrétaire d'État suppléant, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, avec la permission du Comité, je désire suivre la pratique des années passées et présenter un exposé de certains travaux du Ministère. Les recommandations contenues dans le rapport final du Comité à la Chambre des communes, l'année dernière, m'offrent un point de départ propice.

Dans ces recommandations, le Comité a effleuré plusieurs aspects généraux de la ligne de conduite suivie par le Canada dans le domaine des affaires internationales. Il a préconisé, par exemple, l'appui à donner aux Nations Unies et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord et recommandé que la canalisation du Saint-Laurent soit parachevée le plus tôt possible. Depuis lors, les déclarations qu'ont faites les ministres, à diverses occasions, ont exprimé en termes clairs l'importance primordiale que le gouvernement donne à ces objectifs.

Plan de Colombo

D'autres recommandations du Comité ont touché plus directement les crédits et l'activité du ministère des Affaires extérieures. Je désire en traiter individuellement. Je parlerai d'abord du crédit d'aide aux peuples du sud et du sud-est asiatiques, qui représente un chiffre important de nos prévisions budgétaires.

Le Comité a signalé, l'an dernier, le progrès considérable du programme d'aide, de conseils et de formation technique destiné aux peuples du sud et du sud-est asiatiques, prévu par le Plan de Colombo et mis en œuvre par les institutions des Nations Unies. Le Comité a recommandé que les besoins des pays insuffisamment développés de cette région soient l'objet d'une étude continue, afin que le Canada ne cesse de donner "toute l'aide raisonnable à ces peuples méritants".

Je suis heureux de constater qu'un progrès soutenu a été réalisé en vertu du Plan de Colombo, depuis la dernière réunion du Comité. A ce propos, j'attire l'attention des membres du Comité sur le Rapport provisoire relatif au Plan de Colombo, préparé par le comité consultatif à sa réunion d'octobre dernier, à la Nouvelle-Delhi. (Ce rapport a été déposé à la Chambre des communes, le 15 décembre 1953, et des copies en ont été remises à tous les députés.)

Le Rapport provisoire, rédigé à la Nouvelle-Delhi, et le communiqué publié à la fin de la réunion, qui a paru dans le numéro de janvier du périodique "Affaires Extérieures", décrivent bien mieux que tout ce que pourrait dire le progrès soutenu qui a été réalisé dans le développement des pays bénéficiant du Plan de Colombo, tant individuellement qu'en général. Sans entrer dans les détails, je mentionnerai que, malgré la baisse des recettes d'exportation dans la plupart de ces pays, consécutive à la chute des prix des matières premières ayant suivi le boom occasionné par la guerre de Corée, et malgré le déclin des

réserves de change, du revenu national et des recettes, il est reconnu, en général, que les dépenses affectées au développement de ces pays ont été plus fortes en 1952-1953 que l'année précédente. Dans la plupart de ces pays, les travaux de développement ont franchi le stade de l'organisation et l'exécution des programmes se poursuit vigoureusement, à l'heure actuelle. Bien que nombre des avantages qui découleront de ces efforts ne doive pas se manifester aussitôt, l'on peut déjà constater des résultats tangibles. Comme on pouvait s'y attendre, les programmes en cours dans un pays particulier tendent surtout, en général, à accroître la production de vivres, à perfectionner les moyens de communication et à exploiter les sources d'énergie. Ces éléments sont naturellement essentiels au progrès économique de ces pays asiatiques. L'aide financière que nous avons consentie à ces pays, au titre du Plan de Colombo, a été très étroitement liée aux besoins requis dans ces secteurs.

Il reste, évidemment, encore beaucoup à faire. Les niveaux de vie sont encore très bas et pour les maintenir même à ce point, une augmentation progressive de la production totale s'impose pour marcher de pair avec l'accroissement rapide de la population de cette région. Les membres du Comité se rendent compte que l'aide extérieure, si pressante et importante soit-elle, ne fait que compléter les efforts mêmes des nouveaux pays du sud et du sud-est asiatiques pour améliorer leur sort. La plupart de ces pays prêtent même une certaine mesure d'assistance à leurs voisins. Le Plan de Colombo constitue donc un sincère effort coopératif entre les pays membres, tant bénéficiaires que contributeurs.

Le plan de Colombo est souvent considéré comme un programme du Commonwealth. L'initiative en revient très certainement au Commonwealth et j'estime que c'est une initiative dont nous pouvons tous être fiers. On s'est rendu compte, presque dès le commencement, que le besoin d'aide était pressant par toute la région et que la mesure d'aide extérieure qui se ferait probablement sentir ne pourrait venir que des plus vieux pays du Commonwealth. Je suis heureux de signaler qu'en plus des pays du Commonwealth ayant adhéré au Plan dès le début, l'Indonésie, la Birmanie, Le Népal, le Cambodge, le Laos et le Vietnam ont donné leur adhésion entière, tout comme les États-Unis, dont la contribution, sous forme d'aide technique et économique, a été très considérable.

Les membres du Comité ont pu constater que le poste 101 prévoit un crédit de \$25,400,000, tout comme l'année dernière, pour l'aide technique et financière à consentir au titre du Plan de Colombo, en 1954-1955. Cet argent est requis pour assurer l'exécution de certains projets, dont le Canada s'est déjà engagé à faciliter la réalisation et pour financer l'aide additionnelle à fournir pour répondre aux demandes de secours des divers pays du sud et du sud-est asiatiques.

Un résumé de l'aide financière et de l'assistance technique consenties par le Canada jusqu'au milieu de 1953 paraît aux pages 77-80 du Rapport provisoire présenté à la Nouvelle-Delhi. D'autres contributions ont été prévues depuis la préparation de ce Rapport, dont celle de 120 locomotives à vapeur qui seront fournies à l'Inde, en vertu d'une entente, au coût estimatif de 21 millions de dollars, et de matières premières (aluminium et cuivre) pour l'industrie, au montant de 5 millions de dollars. Ces matières premières seront transformées dans l'Inde, et serviront à des fins de développement. Le programme d'aide au Pakistan pour 1953-1954 n'est pas encore terminé, mais une entente a déjà été conclue aux fins d'affecter le montant additionnel de 3.5 millions de dollars au projet d'aménagement hydroélectrique et d'irrigation Warsak pour défrayer les services d'ingénieurs consultants et de matériels supplémentaire.

M. Cavell, administrateur du Plan de Colombo, au Canada, n'a pu se faire entendre au Comité, l'année dernière. On se souvient, sans doute, qu'il se trouvait alors dans le sud-est de l'Asie, où il élaborait avec ces divers pays des projets utiles et pratiques nécessitant l'aide du Canada. Cete fois-ci, M. Cavell est à Ottawa, et si le Comité le désire, il est prêt à venir ici et à répondre à toutes les questions que les membres du Comité voudront lui poser sur les projets dont nous facilitons la réalisation et sur le Plan de Colombo, en général.

Aide technique

Dans le domaine de l'aide technique, l'activité s'est accélérée durant l'année. Les demandes d'aide au Canada ont augmenté et nous avons pu répondre à une somme accrue de besoins d'assistance. En 1953-1954, les dépenses en aide technique, au titre du Plan de Colombo, atteindront probablement environ \$400,000, par rapport aux dépenses réelles de \$206,000, en 1952-1953. L'année prochaine, il se pourrait que le montant requis pour l'aide technique sur le crédit total affecté au Plan de Colombo soit plus élevé, si nous voulons maintenir cette aide au même niveau et répondre aux besoins additionnels qui se feront sentir.

La quote-part du Canada au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies s'est chiffrée à \$800,000, l'année dernière. C'était environ \$50,000 de moins que le crédit voté, parce que le total des contributions n'a pas atteint l'objectif fixé et que le montant de notre contribution a été fixé en conséquence. Les membres du Comité ont pu constater que le montant compris dans les prévisions budgétaires pour 1954-1955, au poste 95, est de \$850,000. Le Comité peut aussi se rendre compte que le Canada s'est engagé à fournir une contribution maximum de 1.5 million de dollars des É.-U. pour l'exécution du programme de 1954, pourvu que l'aide des autres pays contributeurs le justifie et que le total des contributions suffise, à notre avis, à maintenir le programme sur un point solide au point de vue économique. De fait, les contributions promises pour 1954 ont dépassé 24 millions de dollars. C'est un niveau sans précédent, qui résulte des engagements de 70 pays,— soit le plus grand nombre de participants, jusqu'ici. Mon Ministre a déjà informé la Chambre des communes que, puisqu'il semble évident que les conditions posées relativement à l'augmentation de la contribution du Canada seront remplies, le gouvernement a l'intention, après confirmation de ce fait, d'inclure au budget supplémentaire un crédit qui portera notre quote-part totale au montant maximum que nous nous sommes engagés à verser.

Je crains que nous ayons consacré beaucoup de temps à passer en revue notre participation au Plan de Colombo et au programme d'aide technique. Avant de passer, toutefois, à d'autres questions, je désire rappeler aux membres du Comité que M. Sinclair, délégué canadien à la réunion du comité consultatif à la Nouvelle-Delhi, a invité ce comité, au nom du gouvernement canadien, à se réunir au Canada en 1954. Cette assemblée se tiendra à Ottawa, l'automne prochain. On s'occupe activement des préparatifs de cette réunion

Contributions du bloc soviétique à l'ONU

Dans son étude du budget de l'ONU, l'année dernière, le Comité, tout en constatant que les contributions de l'Union soviétique et de la plupart des pays satellites avaient été un peu augmentées, a recommandé que les délégations canadiennes à l'Assemblée Générale de l'ONU continuent d'insister pour que le barème des cotisations de ces pays soit mis d'accord avec leur capacité de paiement.

Le Comité des contributions de l'ONU a recommandé, lors de la huitième séance de l'Assemblée Générale, tenue, l'automne dernier, un barème de cotisations, comprenant le relèvement des taux des contributions des pays de

l'URSS pour la quatrième année consécutive. On a recommandé que le pourcentage des contributions totales exigées de l'URSS soit porté de 12·28 en 1953 à 14·15 en 1954. Celui de la République socialiste soviétique d'Ukraine a été porté de 1·63 à 1·88; celui de la Pologne, de 1·58 à 1·73 et celui de la République socialiste soviétique de la Biélorussie de ·43 à ·50. Ce barème de cotisations a été adopté par l'Assemblée générale, malgré la forte opposition du bloc soviétique, par 50 voix (y compris celle du Canada) contre 6. Il y a eu deux abstentions.

L'OACI

Le Comité a recommandé de continuer l'aide à l'Organisation de l'Aviation civile internationale, afin d'en garder le siège au Canada. Cela paraît assuré et, de nouveau, le budget de cette année comprend un crédit pour aider à poursuivre l'Organisation de bureaux.

Passeports

Il a aussi été recommandé de surveiller la délivrance de passeports aux personnes qui se rendent dans des pays situés derrière le rideau de fer et dont l'opinion semble partagée entre l'idéologie communiste et notre système démocratique. Comme par les années passées, cette question a été l'objet d'une étude attentive.

Étude de la Charte

Le Comité a fait allusion, l'année dernière, à la révision éventuelle de la Charte des Nations Unies, mais comme le Ministre a déjà discuté la question avec le Comité, il n'est pas nécessaire que j'en parle ici.

Service international de Radio-Canada

Je désire maintenant traiter brièvement des relations qui existent entre le ministère des Affaires extérieures et le Service international de la société Radio-Canada. On en a discuté assez longtemps, l'année dernière, et le Comité a recommandé que les deux organismes continuent d'entretenir une étroite liaison, afin que la diffusion d'émissions à d'autres pays puisse s'effectuer suivant une ligne de conduite bien établie. Nous sommes d'avis qu'un grand progrès a été réalisé dans ce sens. Une section distincte a été créée au ministère, en mars 1953, dans le but de veiller particulièrement à maintenir des relations étroites, en général, avec le Service international et à le renseigner sur la politique du Canada dans le domaine des affaires internationales. Cette section a fourni des directives au Service international et une grande variété de renseignements de base. Les autorités de cette section et celles des autres divisions du ministère ont complété cette documentation au moyen d'entretiens fréquents, sans caractère officiel, avec les agents du Service international. Cette étroite liaison a produit, tant au ministère qu'au Service international, une meilleure compréhension des relations qui existent entre notre politique extérieure et notre programme de radiodiffusion destiné à l'étranger. Les émissions ont été l'objet d'une direction constante, grâce aux instructions et à l'aide mentionnées plus haut, aussi à l'examen minutieux, par les autorités du ministère au pays et en service outre-mer, des textes choisis sur des sujets politiques déjà radiodiffusés à diverses parties du monde.

Propriétés

La dernière recommandation faite par le Comité, l'année dernière, portait sur la question importante et parfois compliquée des propriétés du gouvernement outre-mer. On a recommandé que les coûts d'acquisition de propriétés destinées aux ambassades ou à d'autres fins soient l'objet d'une surveillance continue, afin de s'assurer qu'une valeur adéquate soit obtenue en échange des fonds versés et, dans chaque cas, de se rendre compte s'il est plus écono-

mique d'acheter ou de louer les propriétés. Nous avons constaté le besoin de renforcer la division du ministère qui s'occupe des propriétés, car l'expansion de notre représentation à l'étranger a fait s'accroître inévitablement le nombre et la complexité des problèmes relatifs à ces biens. Étant donné que notre service extérieur fonctionne dans des pays qui présentent une grande variété de coutumes, de climats et de systèmes politiques et judiciaires, nous nous trouvons en présence de conditions assez différentes lorsqu'il s'agit de louer, d'acheter ou de construire des bureaux ou des résidences. Je suis heureux du progrès des arrangements en cours avec la Commission du service civil pour adjoindre à l'effectif du Ministère un personnel chargé de s'occuper des problèmes relatifs aux propriétés et à l'ameublement et, en particulier, pour s'assurer les services d'un deuxième architecte, à Ottawa. Il sera en mesure de donner des conseils techniques et, au besoin, de diriger la construction et les programmes d'achat dans les régions que peut difficilement desservir le bureau de l'architecte, à Paris.

Il serait peut-être utile que j'expose à grands traits les considérations qui portent le Ministère à recommander d'acheter ou de construire les locaux requis plutôt que de les louer. L'expérience a démontré qu'il est avantageux d'acheter ou de construire ces édifices à l'étranger, voire même indispensable, lorsqu'il existe une ou plusieurs des conditions suivantes:

—Quand il est impossible de louer à prix raisonnable des locaux convenables.

—Quand les bureaux et résidences exigeront une rénovation coûteuse que le propriétaire ne s'engage pas à faire.

—Quand les locaux loués n'offrent pas le confort jugé indispensable aux Canadiens, du point de vue canadien, et lorsque le coût d'installation de ces commodités dans ces locaux ne saurait être justifié (le chauffage central, par exemple).

—Quand la sécurité de l'occupation semble incertaine.

—Quand il n'est pas avantageux de louer les bâtiments à cause du loyer élevé, des transformations qui s'imposent ou des réclamations coûteuses qui pourraient surgir au terme de la période d'occupation de ces locaux, ou de tous ces éléments réunis.

—Quand l'achat des locaux est le seul moyen d'éviter un déménagement d'un local avantageux et choisi, que le propriétaire décide de vendre, pour quelque raison.

Un montant de \$700,000 pour "Immobilisations non réparties" est prévu en fonds canadiens, par le poste 87 des crédits de cette année, pour permettre au ministère des bureaux ou résidences à l'étranger, lorsqu'il existe une ou plusieurs des conditions susmentionnées. Au cours de l'année dernière, on a réussi, dans une certaine mesure, à acquérir des propriétés aux endroits du sud et du sud-est asiatiques, où les conditions de vie sont difficiles pour les Canadiens qui s'y trouvent en service. On donnera, autant que possible, la priorité à cette même région, au cours de l'année financière 1954-1955.

Le Ministère a étudié soigneusement tous les projets de construction proposés de première importance, au cours de l'année dernière. Ces projets importants sont actuellement au nombre de quatre: une nouvelle chancellerie à Paris; une nouvelle résidence et chancellerie à Rome; des rajouts à la chancellerie et des locaux de résidence pour le personnel, à Tokyo; et une nouvelle chancellerie à La Haye.

Après avoir étudié le projet de construction d'une chancellerie à La Haye, on a décidé de réduire les dimensions primitivement établies de l'édifice. Les plans révisés, y compris les détails d'exécution et de cahier des charges, sont presque terminés, et les travaux de construction seront mis en adjudica-

tion d'ici quelques semaines. Le montant requis d'environ \$200,000 en fonds bloqués, pour l'année 1954-1955, représente, au bas mot, les deux tiers du coût estimatif de l'édifice.

Le ministère a étudié de nouveau, au cours de l'année, le projet de construction d'une chancellerie à Paris. Des dimensions de l'immeuble proposé ont été réduites, et les plans et devis sont actuellement en voie de préparation. On espère que la construction pourra commencer de bonne heure dans l'année financière. La mise en disponibilité du montant de \$300,000 en fonds bloqués, prévue au budget, représente environ les deux tiers du coût estimatif total de ce projet.

On se propose de dépenser \$125,000 en immobilisations à Tokyo, sur le terrain de l'ambassade. Ces travaux comprendront l'agrandissement de la chancellerie, au coût de quelque \$70,000 ou \$80,000, certaines dépendances et peut-être une modeste résidence destinée à l'un des membres du personnel canadien, qui est marié.

La construction d'une résidence et d'une chancellerie sur l'emplacement appartenant au ministère, à Rome, a été différée par suite des difficultés que suscitent les règlements locaux relativement à l'établissement de différents types de bâtiments sur le même emplacement. Le ministère étudie donc plusieurs possibilités. L'une est de vendre l'emplacement et d'acheter des immeubles existants pour servir de résidence et de chancellerie. Une autre est de modifier et d'améliorer la maison qui se trouve déjà sur le terrain, si cela peut en faire une résidence convenable. Le montant de \$100,000 à puiser aux fonds bloqués est prévu au budget des dépenses afin de permettre de commencer la construction d'une résidence, si les autres solutions sont impossibles. On estime que le coût de la résidence en question ne dépasserait pas \$325,000.

Inspection

Il y a un autre aspect de l'activité du ministère qui pourrait intéresser le Comité. Au cours de l'année dernière, nous avons amorcé l'établissement d'un système régulier d'inspection de nos bureaux à l'étranger. Ils ont été visités, de temps à autre, dans le passé, à l'occasion, mais nous avons l'intention d'établir un système d'inspection plus régulier. Nous estimons qu'il est avantageux, tant du point de vue administratif que pour soutenir le moral de nos employés à l'étranger, que les autorités de l'administration centrale visitent assez souvent nos postes à l'étranger, surtout ceux qui se trouvent dans les régions éloignées. Ces inspections ont pour but d'étudier sur place certaines questions administratives, comme la gestion des finances, la sécurité, les questions relatives aux propriétés et celles qui touchent l'effectif et le personnel, aussi de discuter avec nos représentants à l'étranger l'efficacité générale de leur travail et les problèmes particuliers qui les confrontent. Nous sommes d'avis que ces inspections amélioreront les arrangements d'ordre administratif dont nous avons convenu et l'efficacité du travail de nos postes à l'étranger. Le ministère, à Ottawa, obtiendra, en outre, plus de renseignements de première main sur les problèmes qui surgissent dans les postes à l'étranger, ce qui contribuera à l'efficacité du service. Ces visites seront aussi un moyen de répondre à un besoin qui se fait sentir dans tous les services à l'étranger, peut-être d'une manière plus prononcée dans le nôtre, vu l'absence d'un système d'inspection, jusqu'ici,—c'est-à-dire un sentiment plutôt déprimant que l'on éprouve à l'étranger, à la pensée que personne au pays natal ne comprend vos difficultés ou ne s'en soucie. Nous établirons probablement, un jour ou l'autre, un service d'inspection permanent, comme plusieurs services à l'étranger l'ont jugé nécessaire. Nous nous proposons, pour le moment, du moins, de confier ce travail d'inspection à des fonctionnaires supérieurs du ministère, qui seront aidés de

fonctionnaires subalternes possédant de l'expérience en administration, et de prendre les dispositions nécessaires pour effectuer, deux fois par année, des visites d'inspections à sept ou huit postes, par tournée. Nous croyons que l'efficacité des efforts du Service extérieur en serait accrue, ce qui justifierait pleinement les dépenses de temps et d'argent qu'entraîneront ces visites d'inspection. La première de ces visites a eu lieu, l'été dernier, et s'est révélée des plus utiles, tant pour le ministère que pour les postes en cause.

J'en arrive à la fin de mon exposé préliminaire. Nous serons, naturellement prêts à vous fournir tous les autres renseignements que le Comité pourra demander.

Le PRÉSIDENT: Puis-je proposer que nous procédions en passant d'un poste à l'autre, au cours de l'interrogatoire. Nous devrions, à mon avis, étudier le Plan de Colombo et le discuter jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de questions à ce sujet, puis passer ensuite au poste suivant "Assistance technique", et ainsi de suite.

M. COLDWELL: Je constate que M. Cavell est actuellement à Ottawa. Il nous a déjà fourni des renseignements si précieux que nous pourrions peut-être nous arranger pour l'entendre et remettre la discussion sur le Plan de Colombo jusqu'à ce qu'il puisse se rendre ici, ce qui faciliterait le travail du Comité. Je ne sais pas ce qu'en pensent les autres membres du Comité.

Le PRÉSIDENT: Les membres qui désirent aujourd'hui, poser des questions sont libres de le faire, mais je crois qu'il était entendu avec M. Pearson que M. Cavell se rendrait ici, à une date ultérieure. Quand le comité directeur se réunira, nous pourrions peut-être alors décider de l'appeler le jour où le Comité étudiera les crédits relatifs au Plan de Colombo. La question sera portée à l'attention du comité directeur, afin qu'il puisse organiser le travail du Comité pour les prochaines séances.

M. NESBITT: Il y a une autre question dans la même veine, qui concernent le Service international de la société Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: Je m'excuse, mais ne pourrions-nous pas étudier le mémoire, article par article?

M. NESBITT: Je comprends, monsieur le président, mais je crois que la sorte de proposition qu'on a faite alors pourrait fort bien s'appliquer à cet article particulier, notamment le Service international de la société Radio-Canada. Ce serait, à mon avis, fort utile au Comité, quand nous en serons à l'étude de ce poste, d'avoir sous la main le genre d'émissions qui ont été diffusées, puisque nous n'avons aucune idée de ce qu'elles sont ou en quoi elles consistent. Je me demande si l'on pourrait faire connaître ces programmes à la prochaine séance du Comité?

Le PRÉSIDENT: Cela sera également soumis à l'attention du comité directeur. Quand j'ai parlé au ministre à ce sujet, il était entendu que tous les conseillers du Ministère et les employés du Service international pourraient être entendus au Comité quand nous le désirerons. Il s'agit seulement de savoir si ce doit être à la prochaine séance ou lorsque nous en arriverons à l'étude de ce poste particulier du budget des dépenses. Je crois que les membres du Comité seront tous d'avis qu'il est probablement mieux de continuer. Quand nous aborderons l'étude des crédits et que nous arriverons à ceux du Service international, ce sera alors le temps d'appeler les autorités de ce Service, mais pas nécessairement à la prochaine séance. Ce sont ces personnes mêmes qui devraient apporter ces programmes afin de pouvoir répondre aux questions qui leur sont posées à ce sujet quand nous étudierons ce poste particulier du budget.

M. Green:

D. Je désire poser une question à M. MacKay au sujet du Plan de Colombo. Qu'elle est l'opinion du Ministère sur la possibilité d'accroître les dépenses au titre du Plan de Colombo: Je constate qu'invariablement les gens pensent que ce Plan est d'une telle utilité qu'on devrait dépenser davantage pour en assurer la réalisation. On ne cesse de me demander pourquoi le Canada n'augmente-t-il pas sa contribution à cet égard? Pouvez-vous me donner la réponse à cette question? Elle relève, je crois, du chef du Ministère plutôt que de M. Cavell.—R. Monsieur le président, le montant dépensé est une question de haute administration de la part du gouvernement. Je n'aime pas exprimer une opinion quant à la suffisance ou à l'insuffisance du montant prévu par les crédits, cette année. J'estime, toutefois, qu'aux stades antérieurs du plan, il était presque difficile de dépenser l'argent voté d'une façon judicieuse. Le but général du Plan de Colombo est d'encourager le développement économique des pays du Sud-est asiatique et, c'est pourquoi, comme on l'a rappelé dans cet examen des projets entrepris, l'argent a été surtout dépensé pour l'aménagement des ressources d'énergie hydraulique, l'irrigation, les moyens de transport, et ainsi de suite. Pendant très longtemps, il a été très difficile de choisir des projets convenables pour lesquels nous jugions devoir dépenser de l'argent utilement. C'est aujourd'hui beaucoup plus facile.

D. Voilà ce que je me demandais. Je me rends parfaitement compte qu'il devait être très difficile de dépenser utilement de grosses sommes d'argent au début de la mise en œuvre du Plan. N'a-t-il pas, aujourd'hui, atteint le point où l'on puisse dépenser utilement des sommes plus élevées?—R. Le Plan de Colombo était, à l'origine, un plan de développement quinquennal, dont l'application exigerait des dépenses prévues pour cinq ans mais, pour autant que je sache, rien n'a été envisagé par le groupe de pays bénéficiaires quant à ce qu'il s'agira de faire par la suite. Le Plan en est à sa troisième année d'existence.

M. COLDWELL: D'après la conception originale du Plan, l'adhésion de tous ces pays était-elle prévue? N'avons-nous pas consenti de l'aide à d'autres pays? Je me souviens que le Plan embrassait le Cambodge, la Birmanie, Ceylan, le Pakistan et l'Inde, mais non le Vietnam et l'Indonésie.

Le TÉMOIN: Je m'excuse de ne pouvoir répondre à cette question en détail. Je ne suis pas sûr du nombre d'adhérents.

M. COLWELL: Si d'autres pays en bénéficient, M. Greene n'a-t-il pas raison de dire que les fonds prévus ne sont plus suffisants comme ils l'étaient au début?

M. Green:

D. N'était-ce pas l'intention lors de l'élaboration du Plan, d'y inclure d'autres pays? On avait annoncé, à cette époque, que des pays comme l'Indonésie, par exemple, pourraient y participer dès qu'il serait possible de les y inclure.—R. Je ne suis pas sûr du nombre de pays dont on a sollicité l'adhésion dès le début.

D. Je conclus par votre réponse que le Plan fonctionnera encore pendant deux ans et que, par conséquent, le montant annuel des dépenses du Canada est pratiquement fixé à 25 millions de dollars pour cette période biennale?—R. Je comprends que notre quote-part est fixée à 25 millions de dollars par année. Rien n'empêche le Parlement de relever le montant de cette contribution.

D. Y a-t-il des difficultés administratives qui empêchent de dépenser plus d'argent officiellement au titre du Plan?—R. J'hésite à répondre à cette question.

M. CROLL: Je vous pose la question autrement. Les pays visés par le Plan ont-ils soumis des projets que le gouvernement ne peut encourager, à l'heure actuelle à cause du manque de fonds?

Le TÉMOIN: Il me faut parler en termes très généraux. Je n'ai pas étudié en détail le Plan de Colombo, mais je comprends que, jusqu'ici, on a refusé d'entreprendre certains projets, parce qu'on ne les jugeait pas utiles et non à cause de l'insuffisance de fonds.

M. Coldwell:

D. M. Cavell pourrait-il nous renseigner davantage?—R. Oui.

D. Voici ce que je veux vous demander. Le chiffre mentionné est de \$25,400,000. Le montant additionnel de \$400,000 doit-il servir à certaines fins?—R. Oui; c'est le montant prévu pour l'assistance technique. Auparavant, ces contributions faisaient l'objet de deux crédits, mais elles sont aujourd'hui comprises au seul poste intitulé "Plan de Colombo".

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Si nous devons fournir un montant additionnel quel qu'il soit, ce serait pour quelque projet qui n'est pas prévu, soit immédiatement ou dans le proche avenir, dans les plans actuellement en marche et dont nous nous sommes engagés à assurer la réalisation. L'argent, qui est fourni en ce moment, servirait-il à assurer notre participation aux projets qui ont été entrepris?

Le TÉMOIN: Nous avons pris grand soin de ne pas nous engager à l'égard de tels projets, qui pourraient entraîner des dépenses supérieures au montant déjà fixé par le gouvernement.

M. MACKENZIE: Le principe fondamental de tout ce plan n'était-il pas d'aider les pays en cause à s'aider eux-mêmes plutôt que de leur consentir une assistance matérielle considérable,—de les aider uniquement à se relever ou à développer leurs propres ressources?

Le TÉMOIN: Il est peut-être bon de faire remarquer, monsieur le président, que le projet de Colombo donne souvent lieu à des malentendus, du simple fait que nous l'avons désigné Plan depuis son élaboration. Ce mot "Plan" suppose des dispositions prises d'avance, tandis que le projet de Colombo est, après tout, plutôt un système destiné à encourager ces pays à mettre en œuvre les projets qu'ils ont eux-mêmes conçus, dans lesquels ils ont engagé des sommes considérables et auxquelles d'autres pays ont contribué des fonds. Il ne s'agit nullement d'un plan général.

M. STICK: Nous avons discuté à la Chambre la question de relever le montant de notre quote-part fixé à 25 millions de dollars. Si je comprends bien ce plan, nous ne pouvons voter un autre montant de 5 ou 6 millions de dollars, sans consulter au préalable les pays en cause au sujet de leurs besoins, afin de savoir si ces fonds additionnels sont nécessaires, et après avoir pris toutes les dispositions voulues, d'accord avec eux. Certaines gens sont d'avis que nous devrions relever le montant de notre contribution sans consulter ces pays. Si nous votons de l'argent, il nous faut savoir à quoi il sert. Il nous faut consulter les gouvernements de l'Inde ou du Pakistan pour connaître la nature des projets, le coût de leur réalisation, etc. Nous devons être renseignés d'avance sur tout cela. Je crois, personnellement, que le pays et le Parlement sont d'avis que l'argent additionnel sera voté, s'il s'agit d'un projet qui en vaut la peine. C'est à mon sens, ce qui est à la base du vote de nos crédits.

M. COLDWELL: Ne choisissons-nous pas à même une liste de projets ceux que nous croyons réalisables au point de vue économique et dont nous contribuerons à l'exécution? Peut-être nous en soumettra-t-on une douzaine

et que nous consentirons à faciliter l'exécution de six ou huit de ces projets, selon le cas. N'est-ce pas là la méthode suivie?

Le TÉMOIN: Oui, en général.

Le président:

D. N'y a-t-il pas un Comité consultatif du Plan de Colombo, qui étudie les nombreuses recommandations des différents gouvernements des pays en cause?

—R. Non. Les décisions sont prises en vertu d'accords bilatéraux.

D. N'y a-t-il pas un comité général qui décide de ces questions?—R. Il y a un Comité consultatif qui les étudie, puis les deux pays conviennent si oui ou non le projet doit être entrepris.

M. COLDWELL: Je crois qu'il existe un malentendu au sujet de notre contribution de vivres à ces pays. Quand nous leur fournissons des vivres, n'en imputent-ils pas le montant sur leur compte, pour ainsi dire, et consacrent le produit de cette opération à quelque projet?

Le TÉMOIN: Oui; ils consacrent ces fonds à l'exécution d'un projet que nous approuvons.

M. CRESTOHL: Il serait peut-être utile que M. MacKay nous donne quelque explication des mots "peuples méritants" dont il est question à la dernière ligne de la page de son exposé.

Le TÉMOIN: C'est l'expression dont s'est servi le Comité, l'année dernière.

M. CRESTOHL: Peut-être, mais je me demandais ce qu'il fallait entendre par "toute aide raisonnable à ces peuples méritants".

Le PRÉSIDENT: Si je comprends bien, M. MacKay s'est servi, ici, du texte de la recommandation du Comité des Affaires extérieures du Parlement canadien, présentée, l'année dernière.

M. CROLL: M. Crestohl, qui est membre du Comité, sait sans doute ce que cela veut dire.

M. CRESTOHL: Je n'ai pas eu le privilège de siéger au Comité, l'année dernière. Si j'en avais fait partie, je l'aurais probablement compris.

M. COLDWELL: C'est un langage d'un ton plutôt protecteur.

M. CRESTOHL: J'ai demandé une définition de ces mots. Était-ce au point de vue de la construction, de l'aide au progrès du pays? Ou s'agissait-il de "méritants" dans le sens que M. Coldwell a indiqué—la fourniture de vivres—ou de moyens de les aider à s'aider eux-mêmes?

M. MACINNIS: Il s'agit peut-être des peuples de notre côté.

M. CRESTOHL: C'est ce que l'expression pourrait désigner et c'est pourquoi j'ai demandé quelque explication.

M. STARR: Jé désire savoir qui est autorisé à dire que ces pays ont droit à bénéficier d'assistance au titre du Plan.

M. CRESTOHL: Vous voulez dire les raisons qui les rendent "méritants"?

Le PRÉSIDENT: Le témoin est peut-être celui qui pourra vous renseigner là-dessus.

Le TÉMOIN: Si je comprends bien, ces pays sont admis par les autres États membres lors des réunions du Comité consultatif, qui se tiennent normalement, une fois par année. A la dernière réunion tenue à Delhi, par exemple,—comme je l'ai rappelé, ici, je crois—on a demandé à l'Indonésie, la Birmanie, le Népal, le Cambodge, au Laos et au Vietnam s'ils désiraient envoyer des représentants à la conférence. Ils l'ont fait et ont été officiellement admis aux avantages du Plan.

Le PRÉSIDENT: Est-ce le Comité consultatif qui serait chargé d'étudier cette question?

Le TÉMOIN: Oui, si je comprends bien.

M. LOW: M. MacKay veut-il dire qu'on a demandé aux nouveaux pays d'envoyer des représentants au Comité consultatif ou qu'ils ont eux-mêmes sollicité de l'aide au titre du Plan de Colombo, après quoi ils ont été invités à assister aux réunions du Comité afin de présenter leurs plans?

Le TÉMOIN: Je dois avouer que je n'ai qu'une connaissance plutôt imprécise du fait, mais je crois savoir qu'ils n'ont pas demandé d'assistance. Ils ont été invités à la réunion.

M. STICK: Par qui?

Le TÉMOIN: Tous les États Membres reçoivent de l'aide mais apportent, en outre, leur contribution au Plan dans la mesure de leurs ressources. On leur demande de fournir un apport quelconque, non seulement pour assurer leur propre développement, mais aussi celui des autres pays du Sud de l'Asie. L'Inde, par exemple, verse une très forte contribution.

M. LOW: Ce qui m'intriguait un peu, c'était de savoir ce qui avait donné lieu à la participation de ces pays au Plan de Colombo. Je crois que c'est ce que voulait savoir mon ami, M. Starr, c'est-à-dire si les pays en question avaient demandé à y participer en s'adressant au Comité consultatif ou s'ils avaient été invités à s'y associer, à la suite de quelque enquête, en se fondant sur un besoin d'aide quelconque.

Le TÉMOIN: Je me demande si je puis demander de réserver cette question et d'y revenir plus tard.

M. LOW: Très bien.

M. STICK: Il serait préférable, à mon avis, que vous nous donniez un rapport détaillé sur ce comité dont vous avez parlé et qui se réunit à la Nouvelle-Delhi. Comment s'est-il formé et comment fonctionne-t-il?

Le TÉMOIN: Le Rapport provisoire a traité de tout cela, je crois.

Le PRÉSIDENT: Le Rapport provisoire publié au mois d'octobre.

M. STICK: Nous ne l'avons reçu que cette après-midi et nous n'avons pas encore eu le temps d'en prendre connaissance.

M. Henry:

D. Ce plan ne s'applique-t-il qu'aux pays du Commonwealth britannique?—R. Non, monsieur. Les États-Unis sont l'un des plus gros contributeurs.

D. Les pays du Commonwealth britannique sont-ils les seuls qui puissent en bénéficier?—R. Non.

M. STARR: Un pays quelconque peut-il solliciter de l'aide au titre de ce Plan?

Le TÉMOIN: Si je comprends bien, la condition générale, c'est que le Plan s'applique aux pays du Sud et du Sud-est asiatiques.

M. MACKENZIE: Toutes les contributions du Canada sont-elles évaluées en dollars américains?

Le TÉMOIN: Nous versons nos contributions en dollars canadiens.

M. MACKENZIE: J'ai remarqué dans le rapport que vous avez lu que le montant des contributions est évalué en dollars américains.

M. MACINNIS: Est-il vrai que la Birmanie ait refusé l'aide qui lui a déjà été offerte au titre du Plan, puis qu'elle y a adhéré par la suite?

Le TÉMOIN: C'est ce que je comprends, monsieur.

M. Knowles:

D. Maintenant qu'on a mentionné la Birmanie, monsieur le président, je désire poser à M. MacKay une question qui découle d'une lettre que j'ai

sous la main et qui me vient d'un ami de Winnipeg exerçant la profession de médecin. Il me rappelle que le docteur M. R. MacCharles, l'un des trois professeurs qui a visité la Birmanie, en 1952, pour se rendre compte de l'enseignement médical qui était dispensé dans ce pays et en faire rapport, a fait une certaine recommandation au gouvernement canadien sur la manière dont le Canada pourrait aider la Birmanie au titre du Plan de Colombo. Si j'ai bien compris, le docteur MacCharles a proposé au gouvernement du Canada d'envoyer en Birmanie un groupe des dix meilleurs jeunes gradués en médecine et titulaires de bourses d'agrégés du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, et d'y enseigner, durant deux ans, les nouvelles méthodes de la médecine opératoire, de la radiologie et de l'anesthésiologie. Il proposait, en outre, que le Canada fasse don à la Birmanie d'un appareil de cobalthérapie provenant de l'usine de Chalk-River. J'apprends que la proposition du docteur MacCharles a été approuvée par d'autres membres de la profession médicale au Canada. Je tiens à souligner aussi que le docteur MacCharles a été vivement impressionné par l'intelligence et la finesse des chirurgiens birmanis. Il s'est rendu compte qu'ils avaient besoin, toutefois, d'enseignement pratique et qu'après l'avoir reçu, ils pourraient alors former les étudiants de leur pays.

Je sais que tous ceux qui connaissent le docteur MacCharles ou qui ont entendu parler de son travail le tiennent en haute estime. Je pourrais même ajouter qu'il m'a sauvé la vie, il y a deux ou trois ans. Cela peut être à son honneur ou lui attirer du discrédit, mais je vous prie de ne pas lui en tenir rigueur. Permettez-moi maintenant de demander à M. MacKay si, à sa connaissance, on a étudié ce qui me paraît être une suggestion très importante, tout autant que très concrète et précise?—R. Je m'excuse, mais je ne saurais répondre à cette question. C'est le genre de question qu'il serait préférable de poser à M. Cavell, qui est chargé de projets spécifiques.

D. J'ai pensé que ce serait mieux, en effet, mais qu'il serait peut-être bon, par ailleurs, de la consigner au compte rendu afin qu'il puisse y répondre la prochaine fois qu'il sera appelé au Comité.

M. Low: Vu que M. Cavell doit être entendu à une date ultérieure, nous pourrions peut-être remettre notre discussion du Plan de Colombo à cette date.

Le PRÉSIDENT: Je veux bien. Nous différerons donc l'étude du poste "Assistance technique".

M. COLDWELL: Très bien.

Le PRÉSIDENT: Nous en arrivons ensuite aux "Contributions du bloc soviétique au budget de l'ONU". Nous remettrons nos questions sur le Plan de Colombo jusqu'à ce que M. Cavell soit entendu, ce qui aura lieu à une date ultérieure, c'est-à-dire quand nous en serons rendus à ce poste lors de notre étude des prévisions budgétaires.

M. GREEN: M. Cavell est-il aussi l'administrateur du Programme d'assistance technique?

Le TÉMOIN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Oui. Y a-t-il d'autres questions concernant les "Contributions du bloc soviétique au budget de l'ONU", dont il est question à la page 4?

M. Coldwell:

D. Nous devons admettre qu'elles ont été relevées quelque peu. Les trois pays acquittent actuellement 16.53 du budget des dépenses de l'ONU, ce qui est bien supérieur à leur quote-part d'il y a deux ans. Mais ont-ils réellement versé le montant fixé? C'est là une autre affaire.—R. Je n'ai pas entendu dire qu'ils ne l'avaient pas fait. Ils se sont bien acquittés de leurs paiements, dans le passé.

D. Savez-vous s'ils ont versé leur contribution au Fonds d'assistance technique, ce qui nous intéresse, il va sans dire, puisque notre contribution représente une proportion du total des contributions.—R. On me dit que M. Keenleyside, administrateur du Fonds, s'est rendu à Moscou pour traiter de la contribution soviétique. Je crois savoir que les pourparlers ont abouti à un accord satisfaisant.

D. En connaissez-vous la nature?—R. On nous a fourni certains renseignements confidentiels sur la nature de cet accord, mais je crois qu'il ne m'appartient pas d'en parler ici.

M. CRESTOHL: Effectuent-ils leurs paiements en dollars américains?

M. COLDWELL: Ils y sont tenus, je crois.

Le PRÉSIDENT: Un moment, s'il vous plaît.

Le TÉMOIN: On m'a dit que la contribution soviétique au Fonds d'assistance technique avait été versée en roubles. Il se peut qu'on ait arrangé cela, mais je n'en suis pas sûr. Je sais, toutefois, que la contribution soviétique au budget de l'ONU est normalement versée en dollars.

M. McMILLAN: A quelles institutions secondaires de l'ONU, l'URSS contribue-t-elle? Je sais qu'elle ne contribue pas à l'OMS.

M. COLDWELL: J'ai lu qu'ils ont donné, hier, leur adhésion à l'une de ces institutions, l'Organisation internationale du Travail (l'OIT).

Le TÉMOIN: Je me demande si vous consentiriez à ce que nous réservions cette question.

M. McMILLAN: Très bien.

M. Starr:

D. Quand l'Assemblée Générale de l'ONU fixe le barème des contributions, cela signifie-t-il qu'il est obligatoire pour le pays cotisé de verser la contribution fixée?—R. C'est bien ce que je pense, mais je ne voudrais pas en discuter au point de vue légal. Je crois que le barème fixé est valide après qu'il a été approuvé par l'Assemblée.

D. Peu importe que les pays membres versent ou non des paiements provisoires?

M. Low: Peut-être pourraient-ils suspendre ces paiements et convenir de les imputer sur leur crédit. Je crois qu'ils ont protesté contre leur cotisation, mais qu'ils ont payé quand même.

Le TÉMOIN: Oui.

M. Low: Il est donc raisonnable de supposer qu'ils paieront à l'avenir.

Le TÉMOIN: Oui, je le pense bien.

M. Low: Rien ne prouve, cependant, qu'ils le feront.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser, messieurs, sur les "Contributions du bloc soviétique au budget de l'ONU"?

M. Low: J'allais justement interroger M. MacKay sur la déclaration du haut de la page 5, dans laquelle il est dit que le bloc soviétique s'était fortement opposé au relèvement du taux de la cotisation et que la proposition avait été adoptée par 50 voix (y compris le Canada) contre six, et 2 abstentions. Quels sont les pays qui se sont abstenus de voter?

M. HEMSLEY: Si je me souviens bien, il y avait la Grèce, car elle avait demandé que sa contribution soit réduite à cause du grand tremblement de terre qu'elle avait subi. Vu la situation où elle se trouvait, elle s'est probablement abstenue de voter. L'autre pays était la Birmanie, qui avait soumis une résolution au Cinquième comité, dans laquelle il était proposé d'informer les pays de leur quote-part avant que la cotisation soit actuellement fixée. Les membres du Cinquième comité ont été unanimes à rejeter cette proposition.

On m'a dit qu'ils étaient d'avis que cela entraînerait de nombreux pourparlers entre les pays intéressés. Je crois que la Birmanie était l'autre pays.

M. HENRY: Le barème des contributions au budget des Nations Unies n'est-il pas fixé en tenant compte de la capacité de paiement des États Membres?

Le TÉMOIN: Nous pourrions le demander à M. Hemsley.

Le PRÉSIDENT: Vous pourriez ensuite nous donner le pourcentage des contributions de ces pays par rapport au total et interroger les témoins à ce sujet.

Le TÉMOIN: Il se peut que M. Hemsley puisse répondre à votre question, monsieur Henry. M. Hemsley représentait le Canada, l'an dernier, au Comité des contributions. C'est pourquoi je le crois plus en mesure que moi d'y répondre.

M. HEMSLEY: Le Comité des contributions, qui compte des représentants de neuf ou dix pays, fixe la quote-part des divers pays. Ces représentants sont des spécialistes en finance et en matière de statistiques, qui fournissent au Comité des données statistique et autres renseignements sur la situation économique du pays. Le barème des contributions est établi en tenant compte de plusieurs éléments, entre autres, la situation économique du pays, sa capacité de paiement, et son accès aux devises étrangères et le volume de reconstruction qui s'impose dans ce pays même. La Grande-Bretagne et le groupe de pays soviétiques ont subi des ravages; ces ravages dus à la guerre se font encore sentir et ce sont autant d'éléments qui entrent en ligne de compte dans la fixation du pourcentage. Le Comité des contributions étudie tous ces éléments, puis recommande un barème équitable de répartition des dépenses entre les pays concernés.

M. JUTRAS: Le Canada est-il encore représenté à ce comité?

M. HEMSLEY: Non. M. Mitchell Sharpe en a déjà fait partie, mais nous n'y avons pas de représentant, à l'heure actuelle.

M. HENRY: Quel est, en chiffres ronds, le pourcentage total des contributions de l'Union soviétique et de ses satellites?

M. HEMSLEY: Environ 17 p. 100, je crois.

M. COLDWELL: La cotisation de l'Union soviétique a été fixée à 16·53 p. 100; celle de l'Ukraine, à 14·15 p. 100 et celle de la Biélorussie, à 1·80 p. 100. C'est en tout 16·53 p. 100.

M. JUTRAS: Ne les mettriez-vous pas ensemble?

M. COLDWELL: Ils ne forment qu'un même pays.

M. HEMSLEY: Ce serait environ 17 p. 100.

M. HENRY: Quelle est la quote-part des États-Unis d'Amérique?

M. HEMSLEY: 33½ p. 100.

M. HENRY: Et celle du Canada?

M. HEMSLEY: 3·3 p. 100.

M. COLDWELL: Et celle du Royaume-Uni?

M. HEMSLEY: 9·80 p. 100. La contribution du Royaume-Uni a été réduite, l'année dernière, et l'Assemblée Générale a formulé une résolution, à l'effet qu'aucun État Membre ne doit contribuer plus du tiers du budget total. Le budget pour 1954 est donc réparti, pour la première fois, en tenant compte du pourcentage maximum. Le fait que les États-Unis voient leur contribution réduite, de même que le Royaume-Uni, tandis que celle des autres pays a été augmentée, a donné lieu à une discussion assez vive.

M. COLDWELL: Quel est le pourcentage de la France, dont le déficit était considérable?

M. HEMSLEY: 5·75.

M. JUTRAS: Quelle est notre quote-part par tête par rapport à celle des États-Unis?

M. HEMSLEY: Elle est un peu plus élevée que celle des États-Unis. On a aussi adopté le principe de ne pas permettre à un pays, en temps normal, de contribuer, par tête, plus que le pays le plus fortement cotisé. Il en résulte des difficultés pour le Comité des contributions, du fait que trois d'entre nous ont dépassé ce plafond par tête, c'est-à-dire la contribution des États-Unis, par tête; le Canada, la Nouvelle-Zélande et la Suède. Jusqu'au moment où de nouveaux pays viendront adhérer à l'ONU, nous ne sommes pas disposés à compliquer cette question, car il nous faudrait alors peut-être faire retomber le fardeau sur un pays moins en mesure de payer que certains autres pays adhérents.

M. COLDWELL: Notre contribution est-elle beaucoup plus élevée?

M. HEMSLEY: Non.

M. HENRY: Cette lenteur de la part de la Russie et de ses satellites à verser une contribution plus élevée n'est qu'une preuve de son impuissance économique à produire et du genre de vie qui y règne.

M. HEMSLEY: On leur a nettement souligné cette inconséquence lorsque, d'une part, ils se vantaient de leur évolution économique et que, d'autre part, ils ne voulaient pas accepter de verser des contributions plus élevées.

M. JUTRAS: Tout cela ne tient-il pas surtout à notre impuissance à nous renseigner sur leurs propres statistiques?

M. HEMSLEY: C'est là une des raisons.

Le PRÉSIDENT: Page 5, "Organisation de l'aviation civile internationale". Avez-vous des questions à poser?

M. Green:

D. A titre de membre de cette organisation, le Canada devra-t-il verser une contribution plus forte, cette année?—R. Non; le montant en sera le même que l'an dernier.

D. Cette contribution est-elle, en réalité, une obligation permanente ou annuelle?—R. Je dirais que c'est une obligation morale.

D. Il faudra continuer à verser ces paiements tous les ans, de crainte que l'Organisation n'établisse son siège ailleurs?—R. C'est fort probable, à mon avis.

M. COLDWELL: Le nombre des États Membres de l'Organisation est-il le même que l'année dernière?

Le TÉMOIN: Oui.

M. CRESTOHL: A-t-il été question de transporter le siège de l'Organisation en dehors de la province de Québec?

M. STICK: Ils en viennent à Ottawa.

M. COLDWELL: J'ai entendu dire qu'ils s'en venaient à Ottawa.

M. CRESTOHL: Je désire obtenir une réponse à cette question.

Le TÉMOIN: Il y a eu des rumeurs à ce sujet, mais je ne crois pas qu'on n'en soit venu à aucune décision.

M. Crestohl:

D. Nos représentants n'en ont-ils pas discuté? —R. Je ne voudrais pas l'affirmer. Nous avons un représentant au siège de l'Organisation. Cette question de déplacement est un point d'ordre technique et qui intéresse beaucoup le ministère. Je ne sais pas au juste ce qui va se produire.

D. Devons-nous conclure de votre réponse qu'il court des bruits à ce sujet ou qu'il a été question de déménagement?—R. Précisément.

M. GREEN: Pourquoi désire-t-on ce déplacement?

M. CROLL: Parce qu'ils ne seraient pas imposés, ici.

M. COLDWELL: Peut-être.

M. Croll:

D. Ces gens sont-ils exonérés de l'impôt, vu le caractère international de l'Organisation?—R. Ils sont exonérés de l'impôt fédéral, tout comme les membres des missions diplomatiques.

D. Sont-ils exonérés de l'impôt?—R. De l'impôt fédéral?

D. Comme le sont les représentants diplomatiques?—R. Oui; la situation est exactement la même.

D. Dans ce cas, ne bénéficieraient-ils pas du même privilège en vertu des lois provinciales?

M. COLDWELL: Cela dépend de la province.

Le TÉMOIN: Il semble que ce soit une question controversée, en ce moment.

M. Crestohl:

D. J'ai une autre question à poser. Si l'on songeait à transporter le siège de l'Organisation en dehors de la province de Québec, notre représentant au comité ne serait-il pas consulté ou invité à participer à la conférence qui serait tenue à ce sujet?—R. Je crois bien que oui.

D. A part les rumeurs dont vous nous avez parlé, le ministère a-t-il reçu quelque rapport à ce sujet?—R. Je pourrais vous répondre comme suit: Il s'est échangé de la correspondance confidentielle que je ne crois pas devoir dévoiler.

M. NESBITT: Puis-je vous demander quelle est la valeur ou la valeur approximative du siège actuel de cette Organisation?

M. COLDWELL: A qui appartient l'édifice ou quel loyer l'Organisation paie-t-elle?

Le TÉMOIN: Nous essaierons de vous fournir ces renseignements, car je ne le sais pas au juste.

M. NESBITT: La réponse à la question suivante pourrait être déposée à la prochaine séance. L'immeuble appartient-il à l'Organisation ou est-il simplement loué?

Le TÉMOIN: Je crois qu'il appartient au National-Canadien et qu'il est loué.

M. Crestohl:

D. Savez-vous si l'on a fait des représentations ou entamé des pourparlers avec le gouvernement à l'égard de l'établissement du siège de l'Organisation dans la province ou de son déplacement? —R. Je crains de ne pouvoir répondre à cette question.

D. Je désire obtenir une réponse. L'hésitation qu'on apporte à me la donner tient-elle à quelque raison particulière?—R. Voulez-vous parler de la correspondance échangée entre l'OACI et la province?

D. Soit la correspondance, les négociations ou tout échange de vues avec la province de Québec?

M. MACINNIS: Comment pourrait-il savoir cela?

M. CRESTOHL: Nous avons un représentant au comité.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il s'agit d'une question à laquelle le témoin peut difficilement répondre. C'est une question qui intéresse deux différents organismes, qui n'ont rien à voir avec le ministère des Affaires extérieures.

M. KNOWLES: Nous avons, cependant, un représentant à l'OACI.

Le TÉMOIN: C'est avec le ministère des Transports plutôt qu'avec celui des Affaires extérieures que l'Organisation entretient les plus étroits rapports.

Le PRÉSIDENT: Disons que c'est là la question et que le témoin s'efforcera d'obtenir une réponse pour le Comité, tout comme le fait ordinairement le ministre à l'égard des questions auxquelles des réponses ne peuvent être données immédiatement mais à la prochaine séance.

M. JUTRAS: Au sujet de l'exonération de l'impôt, vous avez dit que les employés de l'OACI bénéficiaient d'un privilège diplomatique. En est-il ainsi pour tous les Canadiens qui travaillent à l'OACI?

Le TÉMOIN: Non. Je comprends qu'ils sont dans la même situation que les Canadiens qui sont à l'emploi des ambassades, ici. Ces Canadiens sont assujétis à l'impôt comme tous les autres.

M. CRESTOHL: Est-il établi que nous pouvons espérer obtenir une réponse à ma question, à la prochaine séance?

Le PRÉSIDENT: Je crois comprendre que le témoin a convenu de s'efforcer d'obtenir les réponses en question et de les déposer le plus tôt possible, comme le fait ordinairement le ministre lorsqu'il doit recueillir des renseignements.

Le poste suivant s'intitule "Passeports", à la page 5.

M. Low: A propos de ce poste, M. MacKay a dit que cette question des passeports avait été continuellement l'objet d'un examen attentif durant l'année, c'est-à-dire la délivrance de passeports aux personnes qui pourraient vouloir se rendre dans des pays situés derrière le rideau de fer. Quel a été le résultat de cette surveillance constante? Je veux dire: a-t-on rejeté certaines demandes de passeports adressées par des personnes qui désiraient se rendre en d'autres pays?

Le TÉMOIN: Pour autant que je sache, on n'en a rejeté aucune, mais il existe, naturellement, une condition générale, d'après laquelle quiconque se rend dans un pays du rideau de fer doit se présenter aux bureaux des missions canadiennes.

M. Coldwell:

D. Les Canadiens obtiennent-ils facilement des visas pour se rendre dans l'URSS?—R. Cela ne nous regarde pas; c'est l'affaire du gouvernement de ces pays.

D. Combien de personnes ont, par exemple, rendu compte de leur présence à Moscou, au cours de l'année dernière? Il se peut que vous ne puissiez nous le dire aujourd'hui.—R. En effet, mais je le pourrai probablement, la prochaine fois.

M. COLDWELL: Une autre fois.

M. STICK: Si je comprends bien, monsieur le président, vous ne pouvez refuser un passeport à tout citoyen canadien reconnu. Il n'y a pas de règlement à cet égard, mais ceux qui se rendent dans des pays situés derrière le rideau de fer sont censés se présenter à l'ambassade canadienne la plus rapprochée. Je crois que telle était la situation lorsqu'on en a discuté à la Chambre, il y a environ un an.

Le PRÉSIDENT: Il me semble que le premier ministre avait dit alors que l'obtention d'un passeport était un privilège et pas nécessairement un droit—je ne suis pas, toutefois, parfaitement d'accord là-dessus, mais c'est l'idée qu'on a donnée de l'attitude du gouvernement à ce moment-là.

M. Low: Je me souviens de cela.

M. STICK: Il n'est pas nécessaire d'avoir un passeport pour se rendre dans des pays situés derrière le rideau de fer.

Le PRÉSIDENT: Le gouvernement a maintenu son attitude à l'égard de la délivrance des passeports, c'est-à-dire que l'obtention d'un passeport n'est pas le droit de tout Canadien, mais un privilège.

M. Green:

D. Permettez-moi de vous demander, monsieur MacKay, si la délivrance de passeports de cette sorte, l'année dernière, a été l'objet de changements quelconques? Je vous le demande, parce que le Comité a présenté, l'année dernière, la recommandation précise que voici à ce sujet: Le gouvernement surveille la délivrance de passeports canadiens et l'emploi qu'en font les personnes qui se rendent dans des pays situés derrière le rideau de fer et dont la loyauté semble partagée entre le communisme et notre genre de vie démocratique. Si ma mémoire est fidèle, les membres du Comité se sont beaucoup inquiétés, l'année dernière, de ce que certaines personnes qui avaient obtenu des passeports canadiens se soient rendues dans la Corée du nord, puis à leur retour, aient publié toutes sortes de rapports sur les agissements des troupes qui y combattaient contre les armées communistes. Je désire donc savoir si, par suite de cette recommandation du Comité, le ministère a modifié de quelque façon les règlements qui régissent la délivrance de passeports aux personnes qui voyagent dans de tels buts.—R. Non, monsieur; je ne crois pas que les règlements aient été modifiés sensiblement. L'attitude suivie à l'égard des passeports n'est pas, après tout, une question de règlement ministériel. Le règlement ministériel est assujéti à la ligne de conduite du gouvernement et le ministère n'a pas été tenu de refuser des passeports.

D. Le ministère a-t-il fait quelque changement par suite de cette recommandation du comité des Affaires extérieures?—R. Aucun changement important, monsieur.

M. MacInnis:

D. Je ne suis pas sûr que la délivrance d'un passeport à un citoyen canadien devrait relever de la juridiction du ministère des Affaires extérieures. J'ai pleine confiance au ministre des Affaires extérieures et à son personnel, mais je ne crois pas que la question de délivrer ou de refuser un passeport au citoyen qui en fait la demande dût être du ressort du ministre des Affaires extérieures.—R. Puis-je corriger l'impression que je semble avoir donnée? Je n'ai pas voulu dire...

D. Je n'ai rien à redire à votre réponse.—R. Le ministère ne fait qu'appliquer la ligne de conduite du Gouvernement.

D. Je me plains de ce que le ministère ne puisse modifier cette ligne de conduite.

M. COLDWELL: N'a-t-on pas dit à la Chambre que ce serait imiter les pays du rideau de fer que de refuser des passeports à ces gens? Cependant, si ces personnes se rendent dans ces pays et tombent dans certains embarras, ne sommes-nous pas tenus de les tirer de leur mauvais pas? A-t-on annulé les passeports des personnes qui ont aidé ces pays au cours de l'année dernière? C'est un point qui a été soulevé, l'année dernière, quand on a constaté que des personnes qui s'étaient rendues dans ces pays du rideau de fer exprimaient, à leur retour, des propos qui pourraient être jugés subversifs et de nature à nuire à nos efforts en Corée et ainsi de suite. Dans ces cas, on pouvait leur retirer leur passeport.

Le TÉMOIN: Pour autant que je sache, les titulaires de passeports n'ont pas manqué de se présenter au lieu désigné, selon le règlement général.

M. COLDWELL: Je ne crois pas qu'on doive entraver la délivrance de passeports aux citoyens canadiens.

M. MACINNIS: Il est inutile de refuser un passeport à qui que ce soit, parce qu'une personne n'en a pas besoin pour quitter le pays, ou pour entrer dans un pays derrière le rideau de fer.

M. CROLL: Ai-je bien compris que le président ou M. MacKay aient dit que la remise d'un passeport n'est pas le fait d'un droit, mais d'un privilège?

Le PRÉSIDENT: J'ai dit, pour ma part, que l'année dernière, au cours d'une discussion, le premier ministre lui-même avait fait valoir ce point. M. Low dit s'en souvenir aussi. Si je suis dans l'erreur, je suis prêt à le reconnaître; nous pouvons nous en assurer.

M. LOW: C'est ce que j'ai compris, à ce moment-là.

Le PRÉSIDENT: Je ne dis pas que je suis d'accord là-dessus. Je dis que j'ai compris qu'on l'avait dit.

M. CRESTOHL: Si j'ai bien compris, la déclaration du premier ministre était tout à fait le contraire.

Le PRÉSIDENT: Nous repasserons le rapport et saisissons le Comité de ce point, à la prochaine séance.

M. CROLL: C'est la raison pour laquelle j'ai posé cette question. Il me semble que ce soit une sérieuse dérogation à notre manière habituelle de procéder.

Le PRÉSIDENT: Nous demanderons au secrétaire du Comité de vérifier le rapport du hansom de l'année dernière et nous déposerons ce renseignement à la prochaine séance.

M. LOW: En tout cas, monsieur le président, n'est-ce pas la ligne de conduite qui a été adoptée et dont l'application relevait du ministère des Affaires extérieures?

Le TÉMOIN: Non.

M. STICK: Avez-vous refusé des passeports?

Le TÉMOIN: Je n'ai pas compris la question de M. Low.

M. LOW: En tout cas, si le premier ministre a dit, en effet, ce que prétend le président, cette impression s'est-elle reflétée dans l'attitude du ministère des Affaires extérieures à l'égard des passeports.

Le TÉMOIN: Non.

M. CRESTOHL: Le ministère des Affaires extérieures a-t-il considéré que c'était le droit de tout citoyen canadien d'obtenir un passeport?

Le PRÉSIDENT: C'est une affaire d'administration; peut-être devrait-on poser la question au ministre lui-même.

M. Crestohl:

D. M. MacKay sait peut-être si, lorsqu'il s'est agi de la délivrance de passeports, le ministère a tenu compte du droit de tout Canadien à l'obtention d'un passeport et du fait que ce droit ne peut lui être refusé que pour des raisons particulières. Voilà comment j'interprète les paroles du premier ministre.—R. C'est peut-être là un bon exposé de la ligne de conduite que le ministère a été tenu de suivre. Quand vous dites que tout citoyen a le droit d'obtenir un passeport, il faut se rappeler qu'il existe, naturellement, certains règlements auxquels il est tenu de se conformer, par exemple, le versement d'un droit de \$5 ou \$10, selon le cas.

D. Devons-nous conclure que tout citoyen a droit de recevoir un passeport après avoir rempli les formalités requises?—R. C'est peut-être aller un peu trop loin.

D. A moins qu'il n'y ait des raisons particulières de le lui refuser?

M. GREEN: Voulez-vous nous donner des exemples de raisons particulières justifiant le refus d'un passeport?

Le TÉMOIN: Le défaut de se conformer aux règlements, par exemple. Si une personne qui se rend dans un pays derrière le rideau de fer manque de se présenter à l'endroit désigné, qu'il y a nettement lieu de refuser de lui délivrer un passeport de nouveau.

M. COLDWELL: Vous pouvez alors lui retirer son passeport?

Le TÉMOIN: C'est ce que nous ferions.

M. COLDWELL: C'est la raison pour laquelle je viens de vous demander si vous en aviez déjà retiré.

M. Green:

D. La délivrance d'un passeport se fonde-t-elle sur quelque loi?—R. Je ne crois pas qu'il existe de loi canadienne spécifique à cet égard. Il s'agit, en réalité, de l'un des pouvoirs appartenant à la Couronne.

D. C'est alors une loi discrétionnaire?—R. Comme je ne suis pas avocat, je ne veux pas m'engager dans une discussion juridique.

D. Si c'est, toutefois, un pouvoir appartenant à la Couronne, il est donc nettement clair qu'une personne ne puisse l'exiger.

Le PRÉSIDENT: Nous en arrivons peut-être au point que j'ai signalé, il y a un moment.

M. GREEN: J'estime que le ministère doit être en mesure de se renseigner sur ce point.

Le PRÉSIDENT: Nous prions le témoin de considérer ceci comme une demande d'interpellation. La réponse à cette question sera donnée à la prochaine séance.

Le ministre a traité, l'autre jour, de l'"étude de la Charte". *Service international de la Société Radio-Canada.*

M. Starr:

D. Je désire poser une question à ce sujet. En combien de langues les émissions du Service international de Radio-Canada sont-elles diffusées dans les pays du rideau de fer?—R. Les langues parlées dans les pays du rideau de fer?

D. Oui?—R. Cinq, monsieur; les émissions sont diffusées en langues tchèque, polonaise, russe, ukrainienne et slovaque.

D. La ligne de conduite est-elle la même pour toutes ces émissions?—R. Oui, en général, mais des adaptations s'imposent nécessairement suivant les conditions locales. Une émission de nouvelles, à l'intention des Tchèques, par exemple, serait différente de celle qui serait destinée aux Russes.

D. Cette ligne de conduite est-elle tracée par le ministère des Affaires extérieures?—R. Elle est appliquée, en général, conformément aux directives du ministère des Affaires extérieures.

D. Cette ligne de conduite est-elle la même que l'année dernière?—R. Voilà une question à laquelle il est très difficile de répondre. Vous songez à la ligne de conduite s'appliquant aux émissions de nouvelles particulières plutôt qu'à une ligne de conduite générale embrassant une longue période de temps.

M. Coldwell:

D. Existe-t-il, actuellement, une coopération plus étroite entre le Service international et le ministère des Affaires extérieures qu'il y a un an?—R. Oui. Je dois peut-être dire que, cette année, ces relations ont pris un caractère officiel. Elles étaient auparavant moins précises qu'aujourd'hui. Le ministère compte actuellement une section distincte, qui prépare les memoranda destinés

au Service international de Radio-Canada, sous l'autorité du sous-secrétaire du ministre, selon le cas, et cela se fait régulièrement. On en discute longtemps par téléphone et autrement.

D. L'émetteur transmet alors ces émissions sur ondes dirigées à ces pays, à peu près dans la même direction?—R. D'une manière générale.

D. Dirigeons-nous quelque émission vers certains pays fascistes afin de leur donner une idée de la démocratie; vers l'Espagne, par exemple?—R. Oui; on me dit que nos émissions en langue espagnole sont dirigées vers l'Amérique du Sud.

D. Non vers l'Espagne?—R. En effet, vers l'Espagne.

D. Je crois qu'elles leur seraient utiles.—R. Il est très difficile, en premier lieu, d'établir un horaire pour les émissions destinées à l'Espagne.

M. NESBITT: M. MacKay pourrait-il nous donner une idée de ce que coûte annuellement le Service international de Radio-Canada?

Le TÉMOIN: Cela fait partie du budget de Radio-Canada; nous n'avons pas de chiffres là-dessus.

M. NESBITT: Je comprends que le genre d'émissions diffusées à ces pays fait l'objet d'une certaine surveillance et coordination par le ministère des Affaires extérieures. S'agit-il de pièces de théâtre, d'émissions de nouvelles, de causeries, de commentaires ou de programme musical? Ces émissions portent-elles sur des faits ou sont-elles diffusées dans un intérêt de propagande?

Le PRÉSIDENT: Le sous-secrétaire est d'avis que ce sont là des questions auxquelles un représentant du Service international de Radio-Canada serait mieux en mesure de répondre, plus tard. Ce sont des questions d'ordre technique que le sous-chef du ministère n'est pas censé connaître personnellement. Quand nous en arriverons à l'étude des crédits du Service international, ou à quelque occasion que le comité directeur voudra ménager, nous entendrons ici quelqu'un qui pourra nous répondre en détail, comme cela s'est fait, l'année dernière.

M. NESBITT: J'ai juste une autre question à poser, monsieur le président. Le texte des émissions,—programmes, commentaires ou quoi que soit,—est-il censuré au ministère des Affaires extérieures, avant d'être radiodiffusé?

Le TÉMOIN: Non; ce serait presque impossible, parce qu'une émission de nouvelles doit être faite rapidement. Des directives, ou plutôt des suggestions générales, servent de guide aux réalisateurs.

M. NESBITT: Je pose cette question pour une raison particulière. Si la matière de ces émissions est censée être d'accord avec la ligne de conduite du ministère des Affaires extérieures, et si ces émissions constituent une sorte de propagande visant à faire connaître à ces autres pays notre genre de vie démocratique, M. MacKay n'est-il pas d'avis qu'elles devraient être l'objet d'une certaine surveillance, vu que certains des programmes diffusés sur le réseau de Radio-Canada (je me souviens de deux émissions qui remontent à environ deux ans, dont l'une était une pièce radiophonique intitulée "Who Killed Cock Robin", et l'autre...)

Le PRÉSIDENT: Des émissions du Service international?

M. NESBITT: Non, mais cela se rapporte à la question. La pièce "Who Killed Cock Robin?" était-ce que je pourrais appeler une satire. Venait ensuite une autre pièce, qui était une satire à l'endroit des États-Unis, mais qui dépassait les limites de la satire et qui était extraordinairement méchante. Ce genre d'émission coïncidait presque exactement avec une émission dite "politique".

M. COLDWELL: Allons, monsieur le président j'ai entendu l'une de ces émissions et je crois qu'il est ridicule de la qualifier d'émission "politique".

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas qu'il soit juste de porter un jugement sur une émission lorsqu'on pose des questions à un témoin. Quand le Comité se réunira pour étudier les recommandations à faire, ce sera alors le temps propice, pour quiconque veut critiquer certaines émissions qui auraient été diffusées, d'offrir des suggestions ou d'exprimer des opinions.

M. COLDWELL: Il s'agit ici d'un programme d'origine domestique.

Le PRÉSIDENT: En effet; c'est un programme domestique et je crois qu'il n'a aucun rapport avec la question que nous discutons en ce moment. Il n'est pas tout à fait juste, à mon avis, de demander au témoin actuel, qui est le sous-secrétaire du ministère, d'exprimer des opinions sur ce qui pourrait être une ligne de conduite ou sur des détails d'administration de la part de Radio-Canada. Quand nous entendrons d'autres personnes, ce sera alors le temps de leur poser des questions pertinentes, relativement à l'expression d'opinions. Cela peut être fait quand il s'agira de décider du rapport, mais non à présent.

M. GREEN: Il faut lui permettre, je crois, de répondre à la question qui lui a été posée.

Le PRÉSIDENT: Très bien, s'il le veut.

Le TÉMOIN: Je dois peut-être expliquer qu'il est presque impossible d'examiner au préalable toutes les émissions transmises sur les ondes par le réseau de Radio-Canada. Après tout, notre principale fonction est d'entretenir des relations extérieures avec des gouvernements et c'est ce qui constitue nécessairement,—je ne dois pas dire une part secondaire,—mais, sans aucun doute, une faible part de notre activité. Nous ne saurions donc affecter à cette tâche un trop grand nombre de personnes. Nous examinons, toutefois, attentivement les programmes ou émissions après leur préparation et nous pouvons ainsi,—non pas les contrôler à l'avance,—mais ensuite, jusqu'à un certain point, pour nous assurer qu'elles ne s'écartent pas de la ligne de conduite générale approuvée par le gouvernement.

M. NESBITT: Cela répond à ma question.

Le PRÉSIDENT: Votre question avait trait aux émissions nationales, mais ce poste du budget se rapporte au Service international. C'est pourquoi elle n'est pas pertinente. M. Starr a commencé son interrogatoire il y a bien longtemps et a été interrompu.

M. CRESTOHL: M. MacKay a parfaitement raison, je crois, parce que ce qu'il a dit dans son mémoire, à la page 5, justifie sa position:

Cette étroite liaison a produit, tant au ministère qu'au Service international, une meilleure compréhension des relations qui existent entre notre politique extérieure et notre programme de radiodiffusion destiné à l'étranger.

M. STARR: Vous avez dit que nous aurions l'occasion d'interroger le directeur du Service international. Est-il possible d'amener ici les chefs des différents groupes linguistiques qui dirigent leurs émissions vers les pays du rideau de fer?

Le PRÉSIDENT: Je suppose qu'ils se rendront ici pour témoigner au besoin. Je crois que le directeur du service est le témoin; il peut demander qui il veut comme conseillers.

M. STARR: L'année dernière, nous avons entendu M. Désy, qui est le directeur du Service international, mais aucun témoignage des groupes linguistiques, à ce moment-là.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons peut-être laisser au comité directeur le soin de décider si nous devons déroger à cette pratique, mais tous les comités de la Chambre ont pris comme règle d'entendre le directeur du Service, le ministre ou le sous-ministre et tout conseiller que celui-ci peut désigner. Nous ne saurions,

à mon sens, amener ici n'importe qui, parmi les employés des classes inférieures, pour répondre aux questions posées. C'est en tout cas une question d'administration. Vos remarques, qui seront consignées au compte rendu d'aujourd'hui, seront examinées, je crois, par le comité directeur qui décidera de la marche à suivre à cet égard.

M. STARR: Par ailleurs, monsieur le président, l'occasion d'interroger les divers chefs de ces groupes linguistiques nous permettrait de constater si toutes ces équipes suivent la même politique dans la diffusion de leurs programmes.

Le PRÉSIDENT: Le directeur du Service est la personne toute désignée pour nous le dire.

M. COLDWELL: L'année dernière, M. Désy s'est fait accompagner ici de quelques conseillers.

Le PRÉSIDENT: Des conseillers du témoin, sans doute.

M. COLDWELL: Il y en avait un, je sais.

Le PRÉSIDENT: Il y avait une ou deux personnes avec le directeur du Service.

M. COLDWELL: Ce doit être suffisant.

Le PRÉSIDENT: Il n'y en avait qu'une, d'après ce que me dit le secrétaire. Cela nous amène au dernier point de ce mémoire.

M. GREEN: Permettez-moi de revenir pour un moment à la question des passe-ports. Je me demande si le témoin peut dire au Comité ce qui est arrivé en réalité, dans le cas de M. Otto Strasser. Un article intitulé "The Strange Case of Otto Strasser" a paru dans le *Vancouver Herald* du 24 mars 1954. Nous savons tous que M. Strasser est un Allemand qui s'est établi, apparemment, en Nouvelle-Écosse. M. Douglas Reed a écrit, à son sujet, un ouvrage intitulé "The Prisoner of Ottawa". L'article mentionnait, je crois, que M. Strasser n'a pu obtenir un passeport ou un certificat d'identité.

Le PRÉSIDENT: Il s'agit pour vous, je crois, de savoir s'il a obtenu un passeport. La décision prise dans ce cas serait probablement une question d'administration.

M. GREEN: L'article dit:

Durant les neuf dernières années de paix, le gouvernement a refusé de délivrer à M. Strasser soit un passeport, soit un certificat d'identité. Sans ces documents, il ne pouvait entrer légalement dans tout autre pays; il lui était donc impossible de quitter le Canada...

J'estime que nous devons savoir si cela est exact ou non et le ministère des Affaires extérieures est le seul qui puisse nous le dire.

Le PRÉSIDENT: Que le témoin juge s'il doit répondre ou non.

M. COLDWELL: C'est, à mon avis, une bonne question.

Le TÉMOIN: M. Otto Strasser n'est pas venu au Canada, en 1941, à titre d'immigrant débarqué reçu. Il y est venu, en réalité, à titre de réfugié politique.

M. Green:

D. Lui a-t-on donné asile au Canada?—R. J'ignore vraiment ce que veut dire "asile". Nous ne l'avons pas déporté. On lui a permis de demeurer ici.

Or, depuis la fin de la guerre, il a demandé à plusieurs reprises, en réalité, un certificat d'identité. Ce document n'est pas, évidemment, la même chose qu'un passeport. Les passeports ne sont délivrés qu'aux citoyens canadiens et M. Strasser ne pourrait donc en obtenir un du ministère. Jusqu'à tout dernièrement, le gouvernement a jugé qu'il n'était pas à propos de lui remet-

tre un certificat d'identité et cette attitude s'appuyait sur l'opposition de la Haute Commission interalliée, qui avait la haute main sur l'Allemagne.

D. Cette décision émanait-elle d'un décret canadien ou de toute autre autorité?—R. Dans mon opinion, l'obtention d'un certificat d'identité n'est, évidemment, pas un droit; c'est quelque chose que le gouvernement peut accorder ou refuser, selon qu'il le juge à propos. Toutefois, le gouvernement a décidé récemment que vu l'établissement d'un nouveau gouvernement en Allemagne et autres changements, il n'était désormais plus inopportun de délivrer à M. Strasser un certificat d'identité. Ce document lui a donc été délivré en janvier de cette année, je crois.

M. GREEN: Quand en avait-il fait la demande, la première fois?

Le TÉMOIN: Je m'excuse de ne pouvoir vous donner tous ces détails. Je me souviens, toutefois, que cette demande remonte à plusieurs années.

M. Green:

D. Est-ce en vertu d'un arrêté en conseil ou de toute autre autorité du gouvernement canadien que ce certificat lui a été refusé?—R. Je comprends que la délivrance d'un certificat d'identité est un simple pouvoir discrétionnaire. Je ne crois pas qu'un arrêté en conseil ou tout autre document soit requis pour l'interdire.

D. Savez-vous si l'on a passé un arrêté en conseil à cet effet?—R. Je l'ignore.

M. FLEMING: Pourriez-vous vous en assurer?

Le TÉMOIN: Je crois que oui. Je le ferai avec plaisir.

M. JUTRAS: Quelles sont les conditions requises pour obtenir un certificat d'identité?

Le TÉMOIN: Des certificats d'identité ont été délivrés à plusieurs réfugiés politiques. Un certain nombre de personnes déplacées en Europe et envoyées au Canada possédaient des certificats d'identité ou en ont obtenu au Canada.

M. MacINNIS: Combien de certificats d'identité le ministère des Affaires extérieures a-t-il délivrés, ces deux ou trois dernières années?

Le TÉMOIN: Nous pouvons l'établir. Je ne saurais répondre de mémoire.

M. FLEMING: Je suppose qu'il n'y en a pas autant que durant les années de guerre et celles qui l'ont immédiatement suivie, car l'occasion ne s'en présente guère aujourd'hui.

Le TÉMOIN: Il y a un nombre de personnes déplacées qui résident au Canada. Si, par exemple, une personne déplacée demeurant au Canada veut voyager aux États-Unis et peut s'y rendre, il lui faut un document de quelque sorte. Un certificat d'identité est le document qui lui est remis normalement.

M. Green:

D. Le gouvernement a-t-il refusé à M. Strasser un certificat d'identité parce que la Haute Commission interalliée, à Bonn, ne voulait pas qu'il ne lui soit remis?—R. C'était l'une des considérations qui sont entrées en ligne de compte. Il y en avait plusieurs autres, naturellement.

D. Quelles étaient les autres considérations?—R. Je ne crois pas pouvoir répondre à cette question sur-le-champ.

M. COLDWELL: C'est une question très pertinente.

M. Green:

D. M. Strasser est-il encore au pays?—R. Je l'ignore.

D. Y a-t-il d'autres personnes au Canada à qui l'on ait refusé un certificat d'identité pour la même raison, ce qui veut dire, en réalité, qu'elles sont

détenues au Canada?—R. Non, monsieur; elles sont tout à fait libres de circuler au Canada.

D. Non; cela veut dire qu'elles ne peuvent, en effet, quitter le Canada?—

R. Cela signifie, en réalité, qu'aucun autre pays ne les acceptera probablement.

D. M. Strasser est-il le seul qui ait été traité de cette façon? Y en a-t-il eu d'autres?—R. Je ne saurais répondre à cette question.

M. CROLL: Il y a des gens qui, à ma connaissance, se sont vu refuser des certificats d'identité et qui ne sont pas dans la catégorie de M. Strasser.

Le PRÉSIDENT: J'en connais aussi.

M. COLDWELL: La prochaine question est...

M. CRESTOHL: Avant de passer à la prochaine question, je désire ajouter encore quelque chose à cette autre question des certificats d'identité. N'est-il pas vrai qu'ils sont délivrés à des non-immigrants ou à des immigrants qui sont entrés au pays et ne sont pas encore citoyens canadiens? Il leur faut attendre cinq ans et, dans l'intervalle, ils obtiennent des certificats d'identité s'ils désirent voyager, pourvu qu'ils se conforment à tous les règlements. Est-il exact de dire que la différence entre un passeport et un certificat d'identité, c'est que, dans un cas, la personne a droit à un passeport et que, dans l'autre cas, il ne s'agit que d'une gracieuseté?

Le TÉMOIN: Je n'aime pas répondre à cette question.

M. JUTRAS: Délivrez-vous un certificat d'identité à un immigrant qui se trouve au Canada et dont le pays d'origine est, par exemple, la France?

M. CROLL: Il n'en aurait pas besoin.

Le PRÉSIDENT: Il pourrait en avoir besoin si son gouvernement refuse de renouveler son passeport.

M. CROLL: C'est exact. Vous avez raison, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Je connais des cas où le ministère a répondu aux requérants que si leur consulat ou ambassade refusait de renouveler leur passeport et le leur signifiait par écrit, un certificat d'identité pourrait leur être délivré à titre gracieux, pourvu que ces requérants aient été de bons citoyens et jouissent d'une bonne réputation au Canada. Il est arrivé, cependant, qu'on ait refusé de délivrer des certificats, même dans ces cas.

M. COLDWELL: N'existe-t-il pas une différence fondamentale entre un certificat d'identité et un passeport, du fait que, lorsqu'il s'agit d'un passeport, nous réclamons nettement certains égards pour le titulaire qui se rend outre-mer et assumons une certaine responsabilité à son endroit, tandis que dans l'autre cas, le titulaire du certificat d'identité se rend outre-mer de son chef?

M. CRESTOHL: Pour obtenir un passeport, il lui faut être citoyen canadien, mais pas nécessairement pour obtenir un certificat d'identité.

M. COLDWELL: C'est exact.

M. JUTRAS: Je me rends compte que les deux documents sont différents, sans aucun doute, mais il reste qu'un certificat d'identité est très important, surtout pour une personne qui réside au Canada et qui veut se rendre aux États-Unis; autrement, elle ne peut traverser la frontière. Vous avez dit que ce certificat était délivré aux personnes déplacées. Sont-ils délivrés aussi à celles qui ne sont pas des personnes déplacées?

Le TÉMOIN: Je parlais plus ou moins d'abondance. Peut-être ferais-je mieux de vous lire ce bref exposé de la ligne de conduite suivie:

Lorsqu'on reçoit une demande de certificat d'identité, il faut d'abord établir si le requérant est un étranger (non naturalisé), un immigrant débarqué (reçu) au Canada et s'il est un apatride. Si le requérant n'est pas un apatride et s'il se trouve au Canada un représentant consulaire autorisé du pays dont il est

un ressortissant, il sera renvoyé à ce représentant pour obtenir un document de voyage. Si le requérant déclare ensuite qu'il ne peut obtenir ce document de voyage, il sera normalement tenu de présenter une preuve écrite du refus du consulat. Si la demande de certificat semble être faite de bonne foi, elle sera étudiée de nouveau.

M. CROLL: Pouvons-nous ajourner, monsieur le président? Je comprends que M. MacKay nous dira s'il y a, oui ou non, un arrêté en conseil à ce sujet, aussi la date de ce décret.

Le PRÉSIDENT: Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur la convocation du président.

APPENDICE A

RÉSUMÉ STATISTIQUE
DU
PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE
(1950—31 mars 1954)

Préparé par

LA SECTION DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE
DE LA
DIVISION DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE
INTERNATIONALE
DU
MINISTÈRE DU COMMERCE
OTTAWA, CANADA.

TABLEAU 1

PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DE LA SECTION DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE, DE 1950 AU 31 MARS 1954, PAR DOMAINE
ET PAR MATIÈRE ÉTUDIÉE, ET PAR INSTITUTION AYANT ORGANISÉ CES COURS DE FORMATION

| Matière étudiée | Plan de Colombo | | | Nations Unies | | | UNESCO | | | OAA | | OACI | | OIT | | FOA (MSA) | | TOTAL |
|---|----------------------------|----------------|-------|----------------------------|----------------|-------|----------------------------|----------------|-------|----------------------------|-------|----------------------------|-------|----------------------------|-------|----------------------------|-------|-------|
| | Bourse de perfectionnement | Bourse d'étude | Total | Bourse de perfectionnement | Bourse d'étude | Total | Bourse de perfectionnement | Bourse d'étude | Total | Bourse de perfectionnement | Total | |
| AGRICULTURE..... | 9 | | 9 | | | | 1 | | 1 | | | | | | | | | 10 |
| Élevage..... | 2 | | 2 | | | | | | | | | | | | | | | 2 |
| Répression biologique..... | | 1 | 1 | | | | | | | | | | | | | | | 1 |
| Chimie agricole..... | | 2 | 2 | | | | | | | | | | | | | | | 2 |
| Technique agricole..... | 7 | 6 | 13 | | | | 1 | | 1 | | | | | | | | | 14 |
| Mécanique de la culture des sols..... | 1 | | 1 | | | | | | | 1 | 1 | | | | | | | 2 |
| Fabrication des engrais..... | | | | 1 | | 1 | | | | | | | | | | | | 1 |
| Conservation des viandes..... | | | | 1 | | 1 | | | | | | | | | | | | 1 |
| Mycologie..... | 1 | | 1 | | | | | | | | | | | | | | | 1 |
| Phytopathologie..... | 1 | 1 | 2 | | | | | | | 1 | 1 | | | | | | | 3 |
| Médecine vétérinaire..... | 1 | | 1 | 2 | | 2 | | | | | | | | | | | | 3 |
| COMPATIBILITÉ..... | | | | 6 | 1 | 7 | | | | | | | | | | | | 40 |
| AVIATION..... | | | | | | | | | | | | 3 | 3 | | | | | 7 |
| BIOCHIMIE ET ENZYMOLOGIE..... | | 1 | 1 | | | | | | | | | | | | | | | 3 |
| BIOCHIMIE ET ENZYMOLOGIE..... | | 1 | 1 | | | | | | | | | | | | | | | 1 |
| ADMINISTRATION COMMERCIALE..... | 1 | 1 | 2 | 1 | | 1 | | | | | | | | | | | | 3 |
| FABRICATION DE CIMENT..... | | | | 1 | | 1 | | | | | | | | | | | | 1 |
| COOPÉRATIVES ET ORGANISATION DU MARCHÉ..... | 7 | | 7 | 8 | | 8 | | | | 2 | 2 | | | 1 | 1 | 2 | 2 | 20 |
| ÉCONOMIE..... | | 1 | 1 | | | | | 1 | 1 | | | 1 | 1 | | | | | 3 |
| A REPORTER..... | 30 | 13 | 43 | 20 | 1 | 21 | 2 | 1 | 3 | 4 | 4 | 4 | 4 | 1 | 1 | 2 | 2 | 78 |

TABLEAU 1

PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DE LA SECTION DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE, DE 1950 AU 31 MARS 1954, PAR DOMAINE
ET PAR MATIÈRE ÉTUDIÉE, ET PAR INSTITUTION AYANT ORGANISÉ CES COURS DE FORMATION

| Matière étudiée | Plan de Colombo | | | Nations Unies | | | UNESCO | | | OAA | | OACI | | OIT | | FOA (MSA) | | TOTAL |
|-----------------------------------|----------------------------|----------------|-------|----------------------------|----------------|-------|----------------------------|----------------|-------|----------------------------|-------|----------------------------|-------|----------------------------|-------|----------------------------|-------|-------|
| | Bourse de perfectionnement | Bourse d'étude | Total | Bourse de perfectionnement | Bourse d'étude | Total | Bourse de perfectionnement | Bourse d'étude | Total | Bourse de perfectionnement | Total | |
| REPORT..... | 30 | 13 | 43 | 20 | 1 | 21 | 2 | 1 | 3 | 4 | 4 | 4 | 4 | 1 | 1 | 2 | 2 | 78 |
| ÉDUCATION..... | 4 | | 4 | | | | 16 | | 16 | | | | | | | | | 20 |
| Éducation psychologique..... | | | | | | | | 2 | 2 | | | | | | | | | 2 |
| GÉNIE— | | | | | | | | | | | | | | | | | | 22 |
| Chimique..... | | | | 1 | | 1 | | 1 | 1 | | | | | | | | | 2 |
| Civil..... | 11 | 1 | 12 | 8 | | 8 | | | | | | | | | | | | 20 |
| Électrique..... | 2 | 1 | 3 | 3 | 1 | 4 | | | | | | | | | | | | 7 |
| Hydro-électrique..... | 13 | | 13 | 2 | | 2 | | | | | | | | | | | | 15 |
| Irrigation..... | 1 | | 1 | | | | | | | | | | | | | | | 1 |
| Mécanique..... | 1 | 4 | 5 | | | | | | | | | | | | | | | 5 |
| Thermo-dynamique..... | 1 | | 1 | | | | | | | | | | | | | | | 1 |
| Agricole (voir Agriculture) | | | | | | | | | | | | | | | | | | 51 |
| PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE..... | | | | 1 | | 1 | 2 | 1 | 3 | | | | | | | | | 4 |
| PÊCHERIES..... | 2 | | 2 | 1 | | 1 | | | | 2 | 2 | | | | | | | 5 |
| INDUSTRIE FORESTIÈRE..... | 6 | | 6 | 1 | | 1 | | | | 2 | 2 | | | | | | | 9 |
| GÉOLOGIE..... | | 3 | 3 | 2 | 1 | 3 | | | | | | | | | | | | 6 |
| MÉDECINE— | | | | | | | | | | | | | | | | | | 1 |
| Anesthésiologie..... | 1 | | 1 | | | | | | | | | | | | | | | 2 |
| Bactériologie..... | 2 | | 2 | | | | | | | | | | | | | | | 1 |
| Dentisterie..... | 1 | | 1 | | | | | | | | | | | | | | | 1 |
| Chirurgie génito-urinaire..... | 1 | | 1 | | | | | | | | | | | | | | | 5 |
| A REPORTER..... | 76 | 22 | 98 | 39 | 3 | 42 | 20 | 5 | 25 | 8 | 8 | 4 | 4 | 1 | 1 | 2 | 2 | 180 |

TABLEAU 1

PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DE LA SECTION DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE, DE 1950 AU 31 MARS 1954, PAR DOMAINE
ET PAR MATIÈRE ÉTUDIÉE, ET PAR INSTITUTION AYANT ORGANISÉ CES COURS DE FORMATION

| Matière étudiée | Plan de Colombo | | | Nations Unies | | | UNESCO | | | OAA | | OACI | | OIT | | FOA (MSA) | | TOTAL |
|--|----------------------------|----------------|-------|----------------------------|----------------|-------|----------------------------|----------------|-------|----------------------------|-------|----------------------------|-------|----------------------------|-------|----------------------------|-------|-------|
| | Bourse de perfectionnement | Bourse d'étude | Total | Bourse de perfectionnement | Bourse d'étude | Total | Bourse de perfectionnement | Bourse d'étude | Total | Bourse de perfectionnement | Total | |
| REPORT..... | 76 | 22 | 98 | 39 | 3 | 42 | 20 | 5 | 25 | 8 | 8 | 4 | 4 | 1 | 1 | 2 | 2 | 180 |
| MÉDECINE (Suite) | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Administration des hôpitaux..... | 1 | | 1 | | | | | | | | | | | | | | | 1 |
| Neuro-pathologie..... | 1 | | 1 | | | | | | | | | | | | | | | 1 |
| Nutrition et diététique..... | 3 | | 3 | | | | | | | | | | | | | | | 3 |
| Soin des malades..... | 3 | | 3 | | | | | | | | | | | | | | | 3 |
| Obstétrique et gynécologie..... | 3 | | 3 | | | | | | | | | | | | | | | 3 |
| Pédiatrie..... | 1 | | 1 | | | | | | | | | | | | | | | 1 |
| Physiologie..... | 2 | | 2 | | | | | | | | | | | | | | | 2 |
| Psychiatrie..... | 1 | | 1 | | | | | | | | | | | | | | | 1 |
| Santé publique..... | 9 | | 9 | 1 | | 1 | | | | | | | | | | | | 10 |
| Radiologie..... | 1 | | 1 | | | | | | | | | | | | | | | 1 |
| Tuberculose..... | 1 | | 1 | | | | | | | | | | | | | | | 1 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | 27 |
| HABITATION ET URBANISME..... | | | | 2 | 1 | 3 | | | | | | | | | | | | 3 |
| ADMINISTRATION ET EXPANSION INDUSTRIELLE..... | 2 | | 2 | 5 | | 5 | | | | | | | | | | | | 7 |
| SIDÉRURGIE..... | | | | 1 | | 1 | | | | | | | | | | | | 1 |
| BIBLIOTHÉCONOMIE..... | | 1 | 1 | | | | | | | | | | | | | | | 1 |
| MÉTÉOROLOGIE..... | | | | 1 | | 1 | | | | | | 1 | 1 | | | | | 2 |
| INDUSTRIE MINIÈRE..... | | | | 6 | | 6 | | | | | | | | | | | | 6 |
| PHYSIQUE NUCLÉAIRE..... | | 2 | 2 | | | | | | | | | | | | | | | 2 |
| OPTIQUE..... | 1 | | 1 | | | | | | | | | | | | | | | 1 |
| CONSERVATION DES PUITES DE GAZ ET DE PÉTROLE..... | | | | 1 | | 1 | | | | | | | | | | | | 1 |
| A REPORTER..... | 105 | 25 | 130 | 56 | 4 | 60 | 20 | 5 | 25 | 8 | 8 | 5 | 5 | 1 | 1 | 2 | 2 | 231 |

TABLEAU 1

PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DE LA SECTION DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE, DE 1950 AU 31 MARS 1954, PAR DOMAINE
ET PAR MATIÈRE ÉTUDIÉE, ET PAR INSTITUTION AYANT ORGANISÉ CES COURS DE FORMATION

| Matière étudiée | Plan de Colombo | | | Nations Unies | | | UNESCO | | | OAA | | OACI | | OIT | | FOA (MSA) | | TOTAL |
|---|----------------------------|----------------|-------|----------------------------|----------------|-------|----------------------------|----------------|-------|----------------------------|-------|----------------------------|-------|----------------------------|-------|----------------------------|-------|-------|
| | Bourse de perfectionnement | Bourse d'étude | Total | Bourse de perfectionnement | Bourse d'étude | Total | Bourse de perfectionnement | Bourse d'étude | Total | Bourse de perfectionnement | Total | |
| REPORT..... | 105 | 25 | 130 | 56 | 4 | 60 | 20 | 5 | 25 | 8 | 8 | 5 | 5 | 1 | 1 | 2 | 2 | 231 |
| TECHNOLOGIE DU PÉTROLE..... | 1 | 1 | | | | | | | | | | | | | | | | 1 |
| PALÉONTOLOGIE..... | 1 | 1 | | | | | | | | | | | | | | | | 1 |
| PHOTOGÉOLOGIE..... | 2 | 2 | | 1 | | 1 | | | | | | | | | | | | 3 |
| PHOTOGRAMMÉTRIE..... | 4 | 4 | | | | | | | | | | | | | | | | 4 |
| ADMINISTRATION POLICIÈRE..... | 5 | 5 | | | | | | | | | | | | | | | | 5 |
| PSYCHOLOGIE..... | | | | | | | | 2 | 2 | | | | | | | | | 2 |
| Psychologie infantile..... | 1 | 1 | | | | | | | | | | | | | | | | 1 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | 3 |
| ADMINISTRATION PUBLIQUE..... | 17 | 17 | | 30 | | 30 | | | | | | | | | | | | 47 |
| FINANCES PUBLIQUES..... | | | | 21 | | 21 | | | | | | | | | | | | 21 |
| FABRICATION DE LA PÂTE ET DU PAPIER..... | 2 | 2 | | | | | | | | | | | | | | | | 2 |
| RADIODIFFUSION..... | 1 | 1 | | 1 | | 1 | 2 | | 2 | | | | | | | | | 4 |
| CHEMINS DE FER..... | 7 | 7 | | 19 | | 19 | | | | | | | | | | | | 26 |
| ENQUÊTES ET CONSERVATION HYDROGRAPHIQUES..... | 2 | 2 | | 1 | | 1 | | | | | | | | | | | | 3 |
| TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL..... | 1 | 1 | | 3 | | 3 | | | | | | | | | | | | 4 |
| BIEN-ÊTRE SOCIAL..... | | | | 17 | 7 | 24 | 1 | | 1 | | | | | | | | | 25 |
| STATISTIQUE..... | 2 | 2 | | 17 | 2 | 19 | 1 | | 1 | | | | | | | | | 22 |
| TÉLÉCOMMUNICATIONS..... | 1 | 1 | | 2 | | 2 | | | | | | | | | | | | 3 |
| TOTAL..... | 149 | 28 | 177 | 168 | 13 | 181 | 24 | 7 | 31 | 8 | 8 | 5 | 5 | 1 | 1 | 2 | 2 | 405 |

TABLEAU 2

PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DE LA SECTION DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE, DE 1950
AU 31 MARS 1954, PAR DOMAINE ET PAR MATIÈRE ÉTUDIÉE, ET PAR INSTITUTION AYANT ORGANISÉ
CES COURS DE FORMATION

| PAYS | Plan de Colombo | Nations Unies | UNES-CO | OAA | OACI | OIT | FAO (MSA) | TOTAL |
|-------------------------|-----------------|---------------|---------|-----|------|-----|-----------|-------|
| Alaska..... | | 1 | | | | | | 1 |
| Australie..... | | 2 | | | | | | 2 |
| Autriche..... | | | 1 | | | | | 1 |
| Belgique..... | | 1 | | | | | | 1 |
| Bolivie..... | | 2 | | | | | | 2 |
| Brésil..... | | 7 | | | | | | 7 |
| Guinée anglaise..... | | 4 | | | | | | 4 |
| Antilles anglaises..... | | 6 | | | | | | 6 |
| Birmanie..... | | 3 | 1 | | | | | 4 |
| Cambodge..... | | 1 | 1 | | | | | 2 |
| Ceylan..... | 13 | | | | | | | 13 |
| Chili..... | | 2 | | | | | | 2 |
| Colombie..... | | 5 | | | | | | 5 |
| Cuba..... | | 1 | | | | | | 1 |
| Danemark..... | | 2 | | | | | | 2 |
| Équateur..... | | 1 | 1 | | | | | 2 |
| Égypte..... | | 9 | | | | | | 9 |
| Finlande..... | | 11 | | 2 | 2 | | | 15 |
| France..... | | 2 | 3 | | | | | 5 |
| Togo français..... | | | 1 | | | | | 1 |
| Côte-de-l'Or..... | | 2 | | | | | | 2 |
| Grèce..... | | 1 | 1 | | | | | 2 |
| Guatémala..... | | 1 | | | | | | 1 |
| Haïti..... | | 6 | 4 | | | 1 | | 11 |
| Hong-Kong..... | | 1 | | | | | | 1 |
| Inde..... | 80 | 22 | 2 | 1 | | | | 105 |
| Indonésie..... | | 2 | 1 | | 1 | | | 4 |
| Iran..... | | 6 | 2 | 1 | | | | 9 |
| Irak..... | | 2 | 1 | | | | | 3 |
| Israël..... | | 8 | | 2 | | | | 10 |
| Japon..... | | 1 | | | | | | 1 |
| Jordanie..... | | 3 | 1 | | | | | 4 |
| Corée..... | | 9 | | | | | | 9 |
| Liban..... | | 1 | | | | | | 1 |
| Malaisie..... | 1 | | | | | | | 1 |
| Malte..... | | 1 | | | | | | 1 |
| Mexique..... | | 2 | | | | | | 2 |
| Népal..... | | 1 | | | | | | 1 |
| Nicaragua..... | | | | | 1 | | | 1 |
| Nigéria..... | | 2 | | | | | | 2 |
| Norvège..... | | 2 | | | | | | 2 |
| Pakistan..... | 82 | 20 | 1 | | | | | 103 |
| Philippines..... | | 5 | | | | | | 5 |
| Afrique du Sud..... | | | 1 | | | | | 1 |
| Suède..... | | 1 | | | | | | 1 |
| Suisse..... | | 2 | | | | | | 2 |
| Syrie..... | | | 4 | | | | | 4 |
| Taiwan..... | | 7 | 1 | | | | | 8 |
| Thaïlande..... | 1 | 5 | 4 | 2 | 1 | | 2 | 15 |
| Uruguay..... | | 2 | | | | | | 2 |
| Venezuela..... | | 2 | | | | | | 2 |
| Iles Vierges..... | | 2 | | | | | | 2 |
| Yougoslavie..... | | 2 | | | | | | 2 |
| TOTAL..... | 177 | 181 | 31 | 8 | 5 | 1 | 2 | 405 |

TABLEAU 3

PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DE LA SECTION DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE, DE 1950 AU 31 MARS 1954, PAR DOMAINE ET PAR MATIÈRE ÉTUDIÉE, ET PAR INSTITUTION AYANT ORGANISÉ CES COURS DE FORMATION

| | ARRIVÉES | | | | | | DÉPARTS | | | | | Nombre de personnes au Canada, au 31 mars 1954 |
|----------------------|----------|------|------|------|------|-------|---------|------|------|------|-------|--|
| | 1950 | 1951 | 1952 | 1953 | 1954 | TOTAL | 1951 | 1952 | 1953 | 1954 | TOTAL | |
| PLAN DE COLOMBO..... | | 59 | 41 | 61 | 16 | 117 | 30 | 45 | 32 | 8 | 115 | 62 |
| NATIONS UNIES..... | 6 | 31 | 80 | 57 | 7 | 181 | 28 | 59 | 71 | 6 | 164 | 17 |
| UNESCO..... | | | 15 | 14 | 2 | 31 | | 6 | 15 | 2 | 23 | 8 |
| OAA..... | | | 2 | 6 | | 8 | | 2 | 6 | | 8 | |
| OACI..... | | | 3 | 2 | | 5 | | 1 | 4 | | 5 | |
| OIT..... | | | | 1 | | 1 | | | 1 | | 1 | |
| FOA (MSA)..... | | | | 2 | | 2 | | | 2 | | 2 | |
| TOTAL..... | 6 | 90 | 141 | 143 | 25 | 405 | 58 | 113 | 131 | 16 | 318 | 87 |

TABLEAU 4

PERSONNES DONT LES SERVICES ONT ÉTÉ RETENUS OUTRE-MER, AU TITRE DU PLAN DE COLOMBO, JUSQU'AU 31 MARS 1954, PAR PAYS

| PAYS | TECHNICIENS | | | CONSULTANTS | | TOTAL |
|------------------------|-----------------------|--------------------------------|----------------------------|-------------|----------------------|-------|
| | MISSIONS TERMINÉES | ACTUELLE- MENT OUTRE-MER | SE RENDANT OUTRE-MER | OUTRE-MER | SERVICES TERMINÉS | |
| Cambodge..... | | | 1 | | | 1 |
| Ceylan..... | 3 | 11 | 3 | | 2 | 19 |
| Malaisie..... | | 7 | 1 | | | 8 |
| Bornéo du Nord..... | | 1 | | | | 1 |
| Pakistan..... | 2 | 7 | | | 1 | 10 |
| Deux pays ou plus..... | 5 | | | | 2 | 7 |
| TOTAL..... | 10 | 26 | 5 | | 5 | 46 |

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-deuxième Législature
1953-1954

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. L.-PHILIPPE PICARD

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 5

SÉANCE DU MERCREDI 5 MAI 1954

Budget de dépenses du ministère des affaires extérieures

TÉMOIN:

M. R. A. MacKay, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires
extérieures.

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 5 mai 1954

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 3 h. 30 de l'après-midi, sous la présidence de M. L.-Philippe Picard.

Présents: M^{lle} Aitken et MM. Balcer, Boisvert, Cannon, Cardin, Crestohl, Croll, Decore, Garland, Green, Henry, James, Kirk (*Shelburne-Yarmouth-Clare*), Knowles, Low, Lusby, MacDougall, MacKenzie, Patterson, Pearkes, Picard, Pinard, Richard (*Ottawa-Est*), Starr et Stick (25).

Aussi présents: M. R. A. MacKay, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint et M. S. D. Hemsley, chef de la division des finances.

Le président produit la liste des membres qu'il a désignés pour composer avec lui le sous-comité directeur. Ce sont MM. Balcer, Fleming, Henry, Low, MacDougall, MacInnis, MacKenzie et Pinard.

M. R. A. McKay est appelé. Le Comité termine son examen des deux derniers paragraphes de son mémoire au comité d'enquête sur les propriétés à l'étranger et leur inspection, en particulier celles de Rome, de la Haye, de Paris et de Tokio.

Le témoin est assisté de MM. Macdonnell et Hemsley.

A 4 heures 15, la séance est interrompue par la sonnerie annonçant un vote à la Chambre. Elle est reprise à 4 h. 35.

Le témoin verse au compte rendu les réponses aux questions posées au cours de la séance précédente sur:

1. Le certificat d'identité.
2. L'avis aux voyageurs suivent derrière le Rideau de Fer.
3. L'Organisation internationale de l'aviation civile à Montréal et la question de savoir si son personnel doit être assujetti à l'impôt.
4. La participation du bloc soviétique aux institutions spécialisées des Nations Unies.

En conformité de la recommandation du sous-comité, il est décidé de commencer l'examen détaillé des prévisions budgétaires à la prochaine séance, le jeudi 6 mai.

A 5 h. 45, le Comité s'ajourne au jeudi 6 mai, à 11 heures du matin.

Le secrétaire du comité,

ANTONIO PLOUFFE.

TÉMOIGNAGES

MERCREDI 5 mai 1954,
3 h. 30 de l'après-midi

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

Depuis notre dernière séance, le sous-comité directeur s'est réuni. M. Coldwell a demandé que M. MacInnis le remplace au sous-comité. L'intention était de donner au sous-comité la même composition que l'an dernier, c'est-à-dire d'y faire entrer M. Coldwell et M. Low, plus M. Fleming et M. Balcer pour les partis de l'Opposition et M. Pinard, M. Henry, M. MacDougall, M. MacKenzie et le président. M. Coldwell a maintenant été remplacé par M. MacKenzie et M. Fleming, temporairement, par M. Green. Le sous-comité s'est réuni. MM. Henry, Green, MacKenzie, McInnis, Patterson, celui-ci pour M. Low, et M. Pinard étaient présents ainsi que le président. Après discussion, il fut décidé de tenir deux séances cette semaine, mercredi après-midi le 5 mai et jeudi matin, et de consacrer autant de temps qu'il faudrait à laisser le sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures continuer son témoignage. On a proposé de continuer l'interrogatoire sur les deux items du mémoire du Dr McKay qui restaient à la fin de la dernière séance. Nous demanderons à ce dernier de venir à la table et de répondre aux questions laissées sans réponse à la dernière séance. Quand nous aurons fini cela, nous pourrions peut-être commencer l'examen des crédits en commençant par le premier, le n° 84, si cela convient aux membres. La semaine suivante, nous avons décidé de tenir trois séances, le mercredi après-midi, le jeudi matin et le vendredi matin. Le sous-ministre suppléant ne sera pas disponible, alors j'ai communiqué avec le général McNaughton au sujet du poste 100, la Commission conjointe internationale, et il sera à notre disposition pour le nombre de jours que nous voudrions. Si nous disposons de cela en une séance, alors aux deux séances suivantes nous pourrions passer au n° 101, qui a trait au Plan de Colombo, et M. Cavell pourrait être à la disposition du Comité le 13 et le 14 si nécessaire. Ensuite, le sous-comité propose de reprendre l'enquête sur les différents postes du Budget des dépenses. Des fonctionnaires du ministère choisis par le sous-secrétaire d'État paraîtront comme témoins.

Aujourd'hui, nous avons encore avec nous M. MacKay, le sous-secrétaire d'État suppléant, ainsi que M. Macdonnell et M. Hemsley. Avez-vous des questions à poser, messieurs, sur les deux derniers articles du mémoire?

M. R. A. MacKay, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est appelé:

M. CANNON: Avez-vous des copies supplémentaires de ce mémoire? Je n'étais pas à la dernière séance.

M. Low: Monsieur le président, en ce qui concerne l'article des propriétés... Je crois que c'est le premier à aborder.

Le PRÉSIDENT: A la page 6 du mémoire, oui.

M. Low: En ce qui concerne cet article, je me suis efforcé de relier l'exposé de M. MacKay aux crédits, dont on peut trouver les détails à la page 167. Je me demande si les \$700,000 pour les immobilisations non réparties, montant mentionné à la page 167 des prévisions budgétaires, doivent être discutés en

même temps que les \$600,000 de monnaies bloquées quand on fera l'examen du coût des propriétés mentionnées aux pages 6, 7 et 8 de l'exposé de M. MacKay. En d'autres termes, faut-il présumer que les propriétés mentionnées là doivent coûter, non pas \$700,000, mais \$700,000 plus les \$600,000 de monnaies bloquées?

M. GREEN: Le travail du Comité se trouverait-il simplifié si M. MacKay donnait lecture de ces deux passages? Je ne crois pas qu'ils aient été lus à la dernière séance.

Le PRÉSIDENT: Tout le mémoire a été lu et nous avons commencé ensuite la période de l'interrogatoire. Ces deux numéros ont été lus.

M. GREEN: Certains des membres n'ont pas de copies du mémoire.

Le PRÉSIDENT: Ceux qui étaient ici en ont reçu chacun une copie et des copies ont été envoyées par la poste aux autres membres.

Vous pouvez maintenant commencer à interroger M. Low.

M. MACDONNELL: Monsieur le président, les \$700,000 sont destinés à des achats éventuels. Nous avons une assez longue liste d'achats qui, pour diverses raisons, pourraient être désirables. Ces raisons étaient résumées dans l'exposé de M. MacKay. Et même, la dépense d'une somme de plus de \$1,500,000 pourrait se défendre. Nous avons jugé que nous n'aurions pas à affronter ces difficultés, celle des loyers élevés ou de l'impossibilité de louer des locaux, jusqu'au point d'avoir à tout dépenser cela en une seule année financière, et nous nous sommes arrêtés au montant de \$700,000 comme total des achats à effectuer dans certaines capitales où nous pensons que le besoin sera urgent. De plus, il y a les devises bloquées devant servir à des projets particuliers, comme à Paris, à la Haye, à Tokio et ailleurs.

M. Low: J'avais seulement un peu d'incertitude après avoir lu l'exposé de M. MacKay sur le coût total des projet mentionnés, la chancellerie de Paris, la chancellerie de Rome, l'agrandissement des chancelleries de Tokio et de la Haye. Je me demandais si les devises bloquées suffiraient ou bien s'il faudrait y ajouter le montant de \$700,000 prévu à la page 167 des prévisions budgétaires?

M. MACDONNELL: Non, les devises bloquées sont destinées à ces projets.

M. Low: Je note, cependant, que vous dites que le premier projet—la chancellerie de la Haye—exigera \$200,000 en devises bloquées, mais cela représente seulement les deux tiers environ du coût, ce qui veut dire qu'il faudra trouver \$100,000 ailleurs.

M. MACDONNELL: Il se peut que cela devienne nécessaire au cours de l'année financière qui suivra. La construction ne sera peut-être pas suffisamment avancée à la fin de la présente année financière.

M. Low: Et quand au projet de Tokio, il n'est pas mentionné si l'on utilisera des fonds canadiens ou des fonds bloqués.

M. MACDONNELL: Des fonds bloqués.

M. Low: Des fonds bloqués?

M. MACDONNELL: Oui.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avez-vous d'autres questions?

M. GREEN: Le sous-secrétaire d'État suppléant pourrait-il nous dire pourquoi le ministère des Travaux publics n'est pas changé de la construction de ces immeubles à l'étranger? Ce ministère a été établi pour s'occuper des immeubles du gouvernement et votre exposé dit que votre personnel de construction augmentera. Par exemple, il faut d'autres architectes à Ottawa. Ne serait-il pas plus sage de laisser le ministère des Travaux publics s'occuper de ces travaux de construction?

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous satisfait jusqu'à ce point des immeubles du ministère des Travaux publics à Ottawa et ailleurs?

M. GREEN: Non, mais on dépense des millions de dollars à l'étranger et il me semble que cela pourrait être accompli d'une manière plus efficace par le ministère dont la principale tâche est d'ériger ces édifices publics.

M. MACKAY: Eh bien, monsieur, je crois que cela serait justifié à certains endroits à l'étranger. Ce serait fort à propos, je pense, par exemple, pour la construction d'un édifice à Londres et à Washington, où le Canada a des propriétés considérables et où ses propriétés peuvent s'accroître de temps en temps. Je suis d'avis, toutefois, que la situation est tout à fait différente dans nos missions plus petites, où les propriétés dont il s'agit ne sont pas considérables et où il faut profiter des prix quand on achète et ainsi de suite. Le ministère des Travaux publics, en ce moment du moins, n'est pas en mesure d'envoyer rapidement des gens à l'autre bout du monde pour examiner des propriétés ou donner des conseils sur des propriétés, selon le cas. Je crois, cependant, qu'il ne serait pas mauvais que le ministère des Travaux publics s'en occupe, du moins à certains endroits.

M. GREEN: Tous les gros édifices qui coûtent beaucoup d'argent seront construits dans les principaux centres, et non pas dans les pays où nous avons de petites missions?

M. MACKAY: Parfois, il nous faut acheter des propriétés et, parfois, il nous faut construire. A Tokio, par exemple, il nous faut construire à l'heure actuelle.

D. Pourquoi le ministère des Travaux publics ne pourrait-il pas s'occuper de la construction de l'édifice à Tokio à la place du ministère des Affaires extérieures?—R. En principe, il n'y a aucune raison pour qu'il ne le fasse pas, mais je ne crois pas qu'il serait en mesure de le faire en ce moment.

D. Comment se fait-il que vous soyez en mesure de le faire, vous?—R. Nous avons un architecte qui est en Europe tout le temps ou à peu près et nous augmentons notre personnel à cet égard. Naturellement, il faut que les travaux se fassent par contrat et, de toute façon, il nous faut nous adapter aux conditions locales. Vraiment, il nous faut exécuter chaque projet de construction à l'étranger en nous conformant aux conditions locales du bâtiment.

D. Pourquoi cet architecte ne pourrait-il pas relever du ministère des Travaux publics? N'est-ce pas à ce ministère qu'il devrait appartenir?—R. En principe, j'avoue qu'il n'y a pas l'ombre d'une objection pour qu'il en soit ainsi.

D. Nous ne sommes qu'au commencement. Nous ne faisons que commencer à constituer un service de construction au secrétariat des Affaires extérieures. Plusieurs autres ministères ont fait cela et, au cours des dernières années, il y a eu des critiques assez sévères au Sénat et à la Chambre contre le fait que chaque ministère constitue son propre service de travaux publics. Je prétends qu'il est temps que le ministère des Affaires extérieures cesse de construire des édifices et qu'il laisse cette tâche au ministère des Travaux publics.—R. La question a été discutée et nous ne désirons aucunement demeurer nous-mêmes dans le domaine de la construction des édifices. Mais en ce moment, je ne crois pas que le ministère des Travaux publics soit en mesure de s'en occuper.

Et je crois qu'il y a aussi un autre problème. En général, il y a le problème de l'entretien, des modifications, etc., et nous jouissons peut-être en ce moment, je pense, de plus de souplesse que s'il nous fallait tout centraliser au ministère des Travaux publics. Par exemple, dans le cas où il nous faudrait faire des altérations peu coûteuses à un édifice à l'étranger, il serait nécessaire d'obtenir l'approbation du ministère des Travaux publics.

Le PRÉSIDENT: N'est-ce pas également un fait que le ministère des Travaux publics construit surtout des édifices administratifs comme des bureaux de postes, tandis qu'à bien des endroits le ministère des Affaires extérieures doit construire des résidences pour les ambassadeurs, et que le ministère des Travaux publics devrait avoir un personnel spécialisé pour cela?

M. GREEN: C'est pourtant le ministère des Travaux publics qui a construit la résidence du premier ministre.

Le PRÉSIDENT: Oui, et vous avez été satisfaits du coût? Pardonnez-moi, mais on me dit que le Secrétariat d'État à Washington non seulement a un personnel spécial pour ses édifices, mais qu'il a aussi des décorateurs qui vont d'une capitale à l'autre pour s'occuper de ce genre de travail.

M. GREEN: Quel est au juste le rôle que le ministère des Travaux publics joue présentement à l'égard de vos immeubles à l'étranger?

Le TÉMOIN: M. Macdonnell pourrait peut-être répondre à cette question.

M. MACDONNELL (*sous-secrétaire d'État adjoint*): Le ministère des Travaux publics a la responsabilité de l'édifice de Londres, Canada House, qui appartient au gouvernement.

M. GREEN: C'est-à-dire qu'il s'occupe de l'entretien?

M. MACDONNELL: Il s'occupe de l'entretien, et les frais d'entretien sont imputés aux Travaux publics. Je ne connais aucun autre endroit où ce ministère soit présentement chargé de l'entretien des immeubles.

M. GREEN: Vous construisez vos propres immeubles et vous achetez vos propres meubles?

M. MACDONNELL: Oui.

M. GREEN: Le ministère des Travaux publics n'a rien à y voir?

M. MACDONNELL: Non.

M. GREEN: Et l'édifice qui vient d'être terminé à Washington?

M. MACDONNELL: Ce n'est pas de notre ressort. C'est un édifice pour le ministère de la Défense nationale.

M. GREEN: Qui a fait les travaux?

M. MACDONNELL: Le ministère de la Défense nationale, je présume, mais je ne suis pas au courant des détails.

M. GREEN: L'an dernier, vous nous avez fourni des détails au sujet de cet édifice. Vous aviez les chiffres, le coût estimatif, etc., et vous avez fourni ces renseignements au Comité.

Le PRÉSIDENT: Au sujet de l'ambassade. Est-ce qu'il s'agissait de l'ambassade ou bien du nouvel édifice pour le ministère de la Défense nationale?

M. MACDONNELL: Le gros édifice à Washington est destiné à loger le personnel des trois armes.

Le PRÉSIDENT: C'est l'édifice du ministère de la Défense nationale.

M. GREEN: Nous avons obtenu tous ces renseignements au sein de ce comité l'an dernier.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons nous enquérir auprès du ministère de la Défense nationale.

Le TÉMOIN: Je ne crois pas qu'il ait été question de cela au Comité l'an dernier, monsieur le président. Nous n'avons pas de détails.

M. GREEN: Nous avons obtenu tous les détails de vous autres l'an dernier. Pourquoi ne pouvons-nous pas les avoir cette année?

Le TÉMOIN: Je ne le crois pas.

M. GREEN: J'ai moi-même posé la question au cours d'une séance du Comité l'an dernier.

Le PRÉSIDENT: Nous allons envoyer chercher le compte rendu de l'an dernier. Si nous pouvons passer à autre chose en attendant, le secrétaire ira chercher les témoignages de l'an dernier et vérifiera immédiatement si cette question fut soulevée ou non au Comité.

M. GREEN: Nous avons eu une longue discussion au Comité sur le coût de l'édifice à Rome, et j'entends dire que l'on parle maintenant de le vendre. Je crois comprendre qu'il est situé dans un quartier très chic. Pouvons-nous être renseignés sur ce qui se passe? C'est à la page 8 de votre exposé.

M. MACDONNELL: Monsieur le président, nous avons étudié la situation à Rome avec beaucoup d'attention. Il s'agit d'une grosse somme d'argent, et nous voulons être aussi certains que possible que nous agissons avec sagesse. Je dois dire en premier lieu qu'en ce qui concerne l'achat proprement dit, la construction ou la vente, la situation est au point où elle en était l'an dernier, en partie à cause des nombreuses demandes que reçoit cette division du ministère pour des problèmes peut-être plus urgents; mais, comme je crois que les membres du Comité le savent, nous possédons un emplacement à Rome. L'intention initiale était de construire là un édifice administratif et une résidence. Mais on doute que les règlements locaux permettent l'érection d'un édifice administratif à cet endroit. Il se peut que seulement des résidences soient autorisées. Maintenant, plusieurs possibilités nous apparaissent. Je pourrais ajouter que la situation se trouve encore plus compliquée par le fait qu'il nous faut trouver plus d'espace pour nos bureaux à Rome. Nous devons bientôt évacuer la propriété dont nous sommes présentement locataires, et cela soulève la question de savoir si nous devrions chercher à louer un nouveau local, ou si nous devrions essayer d'acheter, si nous parvenons à trouver quelque chose de convenable. Quant au terrain, nous pourrions, comme il est mentionné dans l'exposé du D^r MacKay, le vendre et probablement le vendre avec un profit considérable.

M. GREEN: Combien a-t-il coûté?

M. MACDONNELL: Une somme de \$186,000 en devises bloquées. Une autre possibilité est celle de transformer la résidence qu'il y a sur le terrain. Ce ne serait peut-être pas une résidence idéale, mais elle pourrait faire une résidence assez respectable pour l'ambassade. Nous examinons cette question. Une autre possibilité est celle d'entreprendre la construction d'une nouvelle résidence.

M. GREEN: Sur ce terrain?

M. MACDONNELL: Sur ce terrain.

M. GREEN: Avez-vous ou n'avez-vous pas la permission de construire sur ce terrain?

M. MACDONNELL: Il n'y a aucun doute pour la construction d'une résidence.

M. GREEN: Et un édifice administratif?

M. MACDONNELL: Il y a peut-être des restrictions qui nous en empêcheraient. Je crois donc que tout ce que nous pouvons dire c'est que nous examinons cette question avec beaucoup d'attention, surtout maintenant que vient de surgir la nouvelle obligation de trouver d'autres bureaux, en les louant ou les achetant, des bureaux qui soient à la fois convenables et non extravagants.

M. GREEN: Quel serait le coût d'une résidence?

M. MACDONNELL: On l'estime à \$325,000. Naturellement, c'est une estimation très vague, car nous n'avons pas demandé de soumissions.

M. GREEN: Puis il y aura les meubles?

M. MACDONNELL: L'ameublement sera en surcroît.

M. GREEN: Combien coûtera-t-il?

M. MACDONNELL: Entre \$75,000 et \$100,000.

M. GREEN: Et en plus de cela il vous faut construire ou louer un local pour des bureaux. Quel serait le coût d'un édifice administratif?

M. MACDONNELL: Je ne crois pas que nous ayons un chiffre précis. D'après le coût estimatif d'un édifice administratif à Paris—mais celui-ci serait naturellement plus petit—il pourrait coûter aux environs de \$300,000.

M. GREEN: Et combien coûtera le terrain sur lequel sera construit cet édifice?

M. MACDONNELL: Je suis incapable d'exprimer une opinion là-dessus. A l'heure actuelle, nous examinons de près la possibilité d'acheter une propriété existante.

M. GREEN: Combien coûterait-elle?

M. MACDONNELL: Nous avons eu des prix qui vont, je crois, de moins de \$200,000 en montant.

M. GREEN: Pour un édifice administratif?

M. MACDONNELL: Pour un édifice administratif.

M. GREEN: Et il faudrait l'ameublement en sus?

M. MACDONNELL: Naturellement, nous avons des meubles à Rome dans notre local actuel. Ce ne serait pas une grosse somme.

M. GREEN: Avez-vous là un bien gros personnel?

M. MACDONNELL: Notre propre personnel est de 24. A cela, il faut ajouter le personnel du ministère du Commerce, une dizaine je suppose, et probablement trois ou quatre du ministère de la Défense nationale.

Le TÉMOIN: Plus l'Immigration.

M. MACDONNELL: Oui. Il reste à décider si les personnels des ministères de la Citoyenneté et de l'Immigration, et de la Santé et du Bien-Être seraient dans cet édifice ou ailleurs.

M. GREEN: Pour qui est la résidence?

M. MACDONNELL: La résidence serait pour l'ambassadeur.

M. GREEN: Lui seul? On n'y logerait pas tout votre personnel?

M. MACDONNELL: Non.

M. GREEN: Et cela coûterait environ \$600,000?

Le PRÉSIDENT: Meublé.

M. MACDONNELL: Pas autant que cela.

M. GREEN: \$186,000 pour la propriété, \$325,000 pour la construction, \$75,000 pour l'ameublement.

M. MACDONNELL: Oui.

M. GREEN: Cela pour l'ambassadeur seulement?

M. CROLL: Il s'agit d'un édifice administratif, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: L'argent viendrait de devises bloquées.

M. GREEN: Je le comprends, mais en plus de cela, il faudrait encore un édifice administratif?

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous parler un peu plus haut, car le sténographe ne peut pas vous entendre.

M. GREEN: Ces autres ministères sont dans d'autres bureaux, n'est-ce pas?

M. MACDONNELL: En plus de nos propres gens, l'immeuble actuel loge ceux du ministère du Commerce et ceux du ministère de la Défense nationale.

M. GREEN: Le ministère de la Santé et du Bien-Être et le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration sont dans d'autres bureaux?

M. MACDONNELL: Oui, les gens de la Citoyenneté et de l'Immigration sont dans le même édifice.

M. MCDUGALL: Ces immeubles dont il est question au sujet du secrétariat des Affaires extérieures sont-ils entièrement à la charge du secrétariat des Affaires extérieures, ou bien les frais devraient-ils être répartis entre les Affaires extérieures, la Défense nationale, la Citoyenneté et l'Immigration et la Santé et le Bien-Être. Nous perdons peut-être de vue la bonne perspective, car nous parlons comme si toute cette dépense était attribuable aux Affaires extérieures, au lieu de faire porter leur part aux divers autres ministères? Ces autres ministères obtiennent-ils ces services gratuitement?

M. MACDONNELL: De la façon dont sont administrés les immeubles qui appartiennent au gouvernement et qui sont administrés par le ministère des Affaires extérieures, l'espace est vraiment fourni gratuitement aux représentants des autres ministères.

M. MCDUGALL: Il n'est guère juste alors de dire que c'est une dépense colossale attribuable seulement au ministère des Affaires extérieures. Ce ministère porte le gros de la responsabilité, mais il devrait la partager avec les autres services du gouvernement. C'est vraiment une dépense totale du gouvernement pour divers ministères plutôt qu'une dépense du seul ministère des Affaires extérieures.

M. MACDONNELL: C'est une dépense totale du gouvernement.

M. GREEN: Combien le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a-t-il d'employés?

M. MACDONNELL: Pas plus d'une douzaine, je crois.

M. GREEN: La construction vous pose évidemment un problème. Qui s'en occupe dans votre ministère? Qui est chargé de répondre aux questions qui surgissent?

M. MACDONNELL: Nous avons une division qui s'appelle la Division des biens et fournitures, qui fait le travail fondamental des plans et qui est chargé de l'entretien et du soin des propriétés. Elle présente des recommandations au sous-secrétaire qui, à son tour, fait des recommandations au ministre. Quand surgissent des problèmes d'achat, de construction ou de location, il faut obtenir l'approbation du Conseil du Trésor.

M. GREEN: Mais cette division est ici à Ottawa?

M. MACDONNELL: Oui.

M. GREEN: En d'autres termes, vous avez dans votre propre ministère une division qui essaie de résoudre ces problèmes de construction, de location, et le reste?

M. MACDONNELL: Oui.

M. GREEN: N'est-ce pas un cas où il serait très avantageux de confier ces problèmes au ministère des Travaux publics.

M. MACDONNELL: Je ne crois pas que je pourrais ajouter quoique ce soit à ce que le Dr MacKay a dit sur ce point. Votre idée se soutient sans doute aisément. Je crois que nous avons tous le même objectif, qui est d'accomplir ces choses de la façon la plus efficace et la plus économique possible. Nous avons eu des consultations avec le ministère des Travaux publics et nous en aurons sans doute encore pour voir dans quelle mesure il peut nous y aider. Certaines mesures ont déjà été prises. Par exemple, les Travaux publics ont eu l'amabilité de mettre leur salle de dessin à notre disposition.

M. GREEN: Vous faites vos propres dessins dans cette salle?

M. MACDONNELL: Nous n'avons pas de dessinateurs. Ce sont leurs dessinateurs que les Travaux publics ont offert de mettre à notre disposition.

M. GREEN: Ce sont eux en réalité qui font les dessins?

M. MACDONNELL: Oui. Voici un autre exemple, mais moins important. Nous avons songé—et ils ont été d'accord avec nous—que les Travaux publics nous rendraient grand service en fournissant un commis aux travaux, un contremaître ou un autre spécialiste de ce genre qui irait à l'endroit où nous sommes à construire, à Tokio, à la Haye ou ailleurs. Ils ont des hommes de ce genre qui, à notre avis, seraient utiles. Je crois que nous pouvons en arriver à une entente très fructueuse qui allégera la tâche de notre ministère.

M. GREEN: Est-il exact que ce que vous allez faire à Rome va coûter au pays environ un million de dollars?

M. MACDONNELL: Je ne crois pas que nous en soyons rendus au point où nous puissions dire quel sera le coût. Nous sommes à examiner les différentes possibilités, et j'hésiterais beaucoup à mentionner un total.

M. GREEN: Quelle est la situation à Tokio?

M. KNOWLES: Voulez-vous me permettre, monsieur Green, de poser une autre question au sujet de Rome, afin d'en finir avec Rome pendant que nous y sommes? Les témoins ont dit, monsieur le président, que la résidence coûterait environ \$325,000. Ce sera pour l'ambassadeur seulement, sa famille et ses domestiques, je suppose. Quelles dispositions prend-on pour loger les autres membres du personnel des Affaires extérieures à Rome?

M. MACDONNELL: A Rome, comme dans la majorité des endroits où la vie peut être considérée comme normale, nous n'essayons pas de fournir le logement aux membres de notre personnel. Ils trouvent eux-mêmes à se loger en louant des maisons, des logements ou des chambres ou ce qui leur convient.

M. KNOWLES: Ils touchent une allocation de subsistance selon le coût de la vie aux différents endroits?

M. MACDONNELL: C'est juste.

M. KNOWLES: J'ai une autre question au sujet de la résidence à Rome et elle peut s'appliquer aux autres immeubles là-bas. Est-ce que le système des soumissions s'applique à ces endroits?

M. MACDONNELL: Il varie d'un endroit à l'autre. Naturellement, toute construction doit être aussi conforme que possible aux règlements ordinaires du gouvernement touchant les demandes de soumissions et les diverses sauvegardes qui sont normales dans ces circonstances. Nous avons constaté qu'à certains endroits les soumissions ne se font pas exactement de la même façon qu'ici, mais je pense qu'en Europe occidentale, et certainement à Rome, à Paris et à la Haye, il existe un système qui est apparenté au nôtre. Les plans sont préparés, ils sont donnés à ceux qui aspirent à prendre le contrat et des soumissions sont reçues.

M. KNOWLES: Alors, vos opérations de construction ne sont pas régies par la section de la loi sur les travaux publics relative aux soumissions? Avez-vous dit que vous vous conformiez en général aux dispositions de cette loi?

M. MACDONNELL: Ce sont les règlements du gouvernement relatifs aux contrats qu'il faut observer. Dans nos opérations de construction à l'étranger, nous les observons autant que possible. Nous pouvons avoir à aller au Conseil du Trésor pour demander un peu plus de souplesse supplémentaire si les coutumes locales ne nous permettent pas d'agir de la même façon qu'au Canada.

M. BALCER: Est-ce que le règlement que vous mentionnez au sujet du projet de construire sur ce terrain que vous avez payé \$186,000 est un nouveau règlement, ou bien existait-il quand vous avez acheté la propriété?

M. MACDONNELL: Je ne pourrais pas mentionner la date exacte.

M. MACDOUGALL: N'est-il pas vrai que, dans tous ces pays étrangers, comme au Canada, il est nécessaire de se conformer aux règlements de zonage?

Le PRÉSIDENT: N'est-il pas vrai que, dans le cas qui nous occupe, ce quartier est archéologiquement déterminé? Il fait partie de Rome, où il y a des restrictions à cause de la valeur archéologique des bâtiments environnants.

M. GREEN: Pourquoi ont-ils acheté ce terrain?

Le PRÉSIDENT: Après le vote, la séance sera reprise.

—(La séance est suspendue par un vote à la Chambre.)

Le PRÉSIDENT: Nous sommes maintenant en nombre. Avant de continuer, je voudrais dire à M. Green que le secrétaire a trouvé, dans les témoignages de l'an dernier, qu'il y eut une question posée à la page 23 du fascicule 9 concernant un édifice à Washington et la voici:

M. Côté:

D. Pourriez-vous nous dire quel est environ le capital investi à Londres?—R. \$1,400,000.

D. Et à Washington?—R. \$828,000.

D. Envisageons-nous un agrandissement à Washington, une expansion?—R. Le ministère des Affaires extérieures n'a pas de plans en vue pour un agrandissement, mais le ministère de la Défense nationale, je crois comprendre, est en train de construire là un nouveau bâtiment pour le personnel très nombreux de plusieurs missions.

C'est tout ce qu'on a pu trouver, et tous les témoignages de l'an dernier ont été parcourus.

Avant de continuer, est-ce que je pourrais poser une question? Quand nous avons suspendu la séance pour le vote, étant donné que l'on insistait sur le coût de la résidence de l'ambassadeur à Rome, qui s'appelle ambassade partout, je voudrais demander à M. Macdonnell, qui a servi à l'étranger et qui a de l'expérience avec les missions à l'étranger, quelles sont les conditions générales dans les grandes capitales de l'Europe, dans les différents pays? Je veux dire, non seulement les principales nations et les pays comme la Grande-Bretagne et les États-Unis, mais les pays en général, en ce qui concerne les édifices appelés ambassades où résident leurs ambassadeurs—si cette question est considérée comme convenable?

M. MACDONNELL: Monsieur le président, je crois qu'il ne fait aucun doute que dans l'ensemble les résidences des chefs de mission sont très élaborées. Naturellement, il en est particulièrement ainsi des grandes puissances. C'est également un fait que nombre de nations moyennes ou petites jugent à propos

de dépenser beaucoup d'argent pour les résidences qu'elles fournissent aux chefs de leurs missions. Je crois que le ministère et le gouvernement ont toujours considéré, en général, que ce n'était pas une question de vanité, mais que pour donner aux représentants du Canada à l'étranger le degré de dignité que l'on désire, il faut tenir compte des normes déjà établies dans ces capitales.

Le PRÉSIDENT: Peut-on dire en général qu'il est considéré dans le monde diplomatique que l'ambassade d'une nation doit refléter, dirais-je, la dignité de cette nation, et que ce n'est pas pour la gloire de l'homme qui l'occupe, mais plutôt comme signe du degré de maturité du pays qui construit l'ambassade?

M. MACDONNELL: Oui, monsieur le président, il faut que ce soit un reflet convenable du rang que le pays occupe.

M. PEARKES: Est-ce que cela s'applique aux ambassades des pays étrangers à Ottawa?

Le PRÉSIDENT: Dans une certaine mesure.

M. GREEN: Combien d'ambassades étrangères à Ottawa ont des résidences qui coûtent \$600,000?

M. MACDONNELL: Je n'ai pas de chiffres là-dessus.

M. GREEN: Après tout, nous allons avoir à Rome une ambassade qui sera construite dans l'une des meilleures parties de la ville. L'emplacement coûte \$186,000; l'édifice va coûter \$325,000, et l'ameublement coûtera \$75,000, ce qui fait un montant de presque \$600,000. L'an dernier, on nous avait donné à entendre que l'édifice administratif serait construit sur ce terrain.

Le PRÉSIDENT: Cela eût fait un montant séparé; cela aurait été un édifice séparé. Alors, cela revient au même si nous le construisons ailleurs.

M. GREEN: Mais on nous dit que ce terrain ne peut pas servir à cette fin et qu'il servira seulement pour la résidence de l'ambassadeur.

Le PRÉSIDENT: Comme ambassade.

M. GREEN: Cela veut dire que la résidence de l'ambassadeur va coûter au pays \$600,000, et il me semble que c'est vraiment devenu une question de vanité. Comment le ministère peut-il justifier une dépense semblable?

M. MACDONNELL: Il y a une autre possibilité que j'ai mentionnée précédemment et je pourrais peut-être la mentionner de nouveau, et c'est d'utiliser la maison qu'il y a présentement sur le terrain, en dépensant naturellement un bien plus petit montant pour la rénover et la mettre en bon état.

M. GREEN: Quelle économie cela ferait-il réaliser?

M. MACDONNELL: Ce serait la différence entre la construction d'une maison entièrement neuve, et le coût des modifications et des rénovations nécessaires dans la maison actuelle. Ce serait une différence considérable.

M. GREEN: Économiseriez-vous au moins \$300,000 en faisant cela?

M. MACDONNELL: C'est possible.

M. GREEN: Est-ce que cette résidence n'est pas assez bonne pour l'ambassadeur canadien?

M. MACDONNELL: C'est ce que nous sommes présentement à examiner. Nous avons demandé des rapports très détaillés aux architectes et aux ingénieurs locaux pour savoir si nous ne pourrions pas en faire une résidence satisfaisante.

Le PRÉSIDENT: Si on me permet de violer une règle que je n'ai appliquée qu'une fois à un autre membre et de faire un commentaire, je pourrais dire que, dans tous les pays que j'ai visités, le Canada était loin d'avoir l'édifice le plus riche ou le plus beau. Il y a plusieurs républiques sud-américaines et plusieurs pays qui ont un avenir moins brillant et dont le standard de vie, les affaires et le développement sont moindres, et qui ont des édifices plus grands et plus élaborés. Cela n'est pas considéré comme une maison pour l'ambassadeur, mais comme une représentation du pays.

M. GREEN: Mais en plus de cette maison pour l'ambassadeur, le Canada aura un édifice administratif qui, avant qu'il soit terminé, coûtera environ \$500,000.

Le PRÉSIDENT: Il faut fournir au personnel un endroit où travailler en plus de l'ambassade, mais son prix sera bien plus bas que ce montant.

M. STICK: Combien de personnes vivront dans l'ambassade?

M. MACDONNELL: Ce sera seulement pour l'ambassadeur et sa famille, comme résidence.

M. STICK: Et les domestiques?

M. MACDONNELL: Ils trouvent eux-mêmes à se loger.

M. STICK: L'ambassadeur recevra là?

M. MACDONNELL: Oui.

M. CRESTOHL: Je note cette possibilité d'une dépense de \$600,000 et ce n'est qu'une possibilité, car dans le mémoire au bas de la page 8, il est clairement dit que cette somme sera requise si aucune autre solution ne s'offre. Avez-vous écarté les autres possibilités?

M. MACDONNELL: Non, monsieur, nous ne les avons pas écartées.

M. CRESTOHL: Il y a une dépense de \$600,000 qui est possible, mais en ce moment c'est une possibilité éloignée?

M. MACDONNELL: Oui.

M. GREEN: Je vous conseille de donner une chance aux contribuables, de recourir à une autre solution et d'économiser \$300,000.

M. CANNON: N'y a-t-il pas une autre possibilité? Il me semble que c'est mentionné quelque part dans le mémoire, où il est dit que vous ne pouvez pas construire un édifice administratif sur ce terrain. Ne pourriez-vous pas le vendre et utiliser le produit de la vente pour construire ailleurs?

M. MACDONNELL: C'est possible.

M. CANNON: Pourquoi ne pas faire cela, construire sur un autre terrain et combiner les deux édifices?

Le PRÉSIDENT: Je pense que ce serait une grave erreur.

M. MACDONNELL: Nous voudrions peut-être nous enquérir d'abord des autres terrains disponibles et de leur coût.

M. GREEN: Qui prend les décisions sur ce qui sera fait?

M. MACDONNELL: Le ministre.

M. GREEN: Et quelle division?

M. MACDONNELL: Notre Division des biens et fournitures fait la recommandation initiale, qui est présentée au sous-secrétaire d'État; si elle est approuvée par le ministre, elle va ensuite au Conseil du Trésor.

Le PRÉSIDENT: Passons-nous maintenant aux "Inspections"?

M. PEARKES: Pourrais-je poser une question sur la Haye? J'y suis allé il y a environ deux ans et je voudrais être renseigné sur la nécessité d'un nouvel édifice à cet endroit, et savoir à quoi cet édifice servira, si ce sera une résidence ou des bureaux.

M. MACDONNELL: Nous possédons là notre propre résidence et le projet à l'étude est un édifice administratif. Notre tenure des bureaux que nous occupons présentement est un peu précaire. Nous sommes à loyer et nous pourrions être forcés d'évacuer les lieux avant longtemps, et c'est pourquoi nous projetons de construire un édifice administratif.

M. PEARKES: Et quel en est le coût estimatif?

M. MACDONNELL: \$225,000 ou peut-être \$300,000. Je crois que \$300,000 est une estimation plus juste.

M. PEARKES: Cela comprend-il l'achat du terrain, ou bien l'édifice sera-t-il construit dans le voisinage immédiat de la résidence de l'ambassadeur?

M. MACDONNELL: Nous possédons le terrain.

M. Pearkes:

D. Nous possédons le terrain; est-il dans le voisinage immédiat de la résidence de l'ambassadeur?—R. Le terrain et la chancellerie actuelle sont adjacents.

D. Mais n'est-il pas à quelque distance?—R. C'est au milieu du quartier des affaires en ville.

D. Cela éliminera-t-il la nécessité de garder des fonctionnaires à Rotterdam?

M. MACDONNELL: Il n'y a pas de fonctionnaires de notre ministère à Rotterdam.

M. PEARKES: Il y a des fonctionnaires du gouvernement canadien à Rotterdam, n'est-ce pas?

M. MACDONNELL: C'est possible.

M. PEARKES: Je crois qu'il y en a; et cet édifice logera-t-il ces autres ministères, s'ils ont du monde là?

M. MACDONNELL: S'il y a d'autres fonctionnaires à Rotterdam, ce doit être parce qu'il y a du travail à faire là. Mais je ne crois pas que la construction d'un nouvel édifice à la Haye les touchera. Les bureaux de la Haye seront occupés par le personnel du ministère du Commerce, du ministère de la Défense nationale, etc., qui occupe présentement des bureaux loués.

M. PEARKES: Rotterdam est très près de la Haye.

M. MACDONNELL: Relativement près, oui.

M. GREEN: Quel sera le coût du terrain à la Haye?

M. MACDONNELL: \$41,000 en devises bloquées.

M. GREEN: Et le coût des meubles?

M. MACDONNELL: Je n'ai pas ce chiffre. Naturellement, les meubles sont là déjà. Ils ont été fournis au cours des années.

M. GREEN: Il n'y aura pas de nouveaux meubles?

M. MACDONNELL: Nous aurons un peu plus d'espace que nous n'en avons maintenant.

M. GREEN: Et combien l'ambassade a-t-elle coûté?

M. MACDONNELL: J'ai ce chiffre ici: \$194,000.

M. GREEN: Cela comprend le terrain et l'ameublement?

M. MACDONNELL: Le terrain.

M. STICK: Quand le terrain fut-il acheté?

M. MACDONNELL: En 1949.

M. PEARKES: Et quand fut acheté le terrain pour les bureaux?

M. MACDONNELL: En 1951.

Le PRÉSIDENT: Tous ces achats furent faits avec des devises bloquées?

M. MACDONNELL: Tous les achats à la Haye.

Le PRÉSIDENT: Et à Rome?

M. MACDONNELL: Aussi à Rome.

Le PRÉSIDENT: Nous n'aurions pas pu toucher ces fonds bloqués. Ils faisaient partie de la dette de ces pays envers le Canada, dette que nous ne pouvions pas réclamer en dollars, ni en or, ni en aucune autre monnaie.

M. GREEN: Dans le cas de l'Italie, ils pouvaient être employés pour les étudiants canadiens.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il en reste assez pour cela. Pouvons-nous espérer obtenir cet argent d'une autre façon? Pourraient-ils nous payer en dollars ou en or?

M. GREEN: Nous allons construire un édifice beaucoup plus dispendieux que ce dont nous avons besoin.

M. CROLL: Ce n'est pas un excuse, mais c'est un moyen d'utiliser cet argent.

M. GREEN: Quelle est la situation à Paris? Je vois que vous allez dépenser de l'argent à Paris?

M. MACDONNELL: Oui, monsieur le président. Nous espérons que la construction d'un édifice administratif pourra commencer au cours de la présente année à Paris. Les derniers plans ont été approuvés et des soumissions ont été demandées. Quand nous aurons reçu les soumissions, elles seront, naturellement, soumises au Conseil du Trésor. Sans cela, nous ne pouvons pas avoir une estimation précise du coût. Mais les probabilités sont que le coût total variera entre \$500,000 et \$600,000.

M. GREEN: Et cela comprend-il le terrain?

M. MACDONNELL: Le terrain a déjà été acheté.

M. GREEN: Et combien a-t-il coûté?

M. MACDONNELL: \$298,000.

M. GREEN: Combien estimez-vous que l'ameublement coûtera?

M. MACDONNELL: Je ne crois pas que nous ayons une estimation ferme. Naturellement, nous avons déjà des meubles à Paris.

M. GREEN: Avez-vous une idée de ce que ce sera?

M. MACDONNELL: Ce pourrait être de l'ordre de \$50,000. Certains des meubles que nous avons là sont loués; ils se trouvaient dans l'immeuble actuel.

M. GREEN: Avez-vous un gros personnel là?

M. MACDONNELL: Celui des Affaires extérieures est de 56. Les gens du Commerce sont là aussi.

M. GREEN: Combien sont-ils?

M. MACDONNELL: Je ne pourrais vous le dire qu'à peu près. Je crois qu'ils sont peut-être une quinzaine.

M. GREEN: Combien l'ambassade a-t-elle coûté?

M. MACDONNELL: \$239,000.

M. GREEN: Y compris le terrain?

M. MACDONNELL: Oui.

M. GREEN: Et les meubles?

M. MACDONNELL: Je crains de ne pas avoir le coût des meubles.

M. GREEN: Vous avez dit que les plans et devis étaient en voie de préparation. Qui prépare ces plans à Tokio?

M. MACDONNELL: La préparation de ces plans a été confiée à l'architecte de notre ministère, qui réside à Paris.

M. GREEN: Il a préparé les plans proposés pour Tokio?

M. MACDONNELL: Oui.

M. GREEN: A Paris?

M. MACDONNELL: Oui. Il est allé à Tokio, a discuté la question sur les lieux avec l'ambassadeur et le personnel et a eu des consultations avec les architectes locaux. Quand ces plans furent terminés, on les envoya à l'ambassade pour obtenir des commentaires. Nous en avons reçu un grand nombre et on les étudie à l'heure actuelle.

M. GREEN: Est-ce que votre architecte a un gros personnel à Paris?

M. MACDONNELL: Il a un commis aux travaux, qui passe un certain temps aux différents chantiers, et il a un très petit personnel pour les écritures.

M. GREEN: Les Travaux publics n'ont aucun rôle dans ces travaux?

M. MACDONNELL: Non.

M. PEARKES: Vos bureaux logeront les gens du Commerce qui occupent présentement des bureaux séparés à Paris?

M. MACDONNELL: Oui.

M. PEARKES: Demandez-vous des soumissions seulement à des entreprises françaises, ou bien les entrepreneurs canadiens peuvent-ils soumissionner pour ces travaux à Paris et à la Haye?

M. MACDONNELL: La demande de soumissions sera publiée à Paris et je suppose qu'il n'y a aucune raison pour qu'un entrepreneur canadien, en théorie, ne puisse pas présenter une soumission, mais à mon avis il est fort peu probable qu'un entrepreneur établi au Canada trouve économique d'aller se livrer à des travaux de construction là-bas.

M. STICK: Ce sera payé avec des fonds bloqués?

M. MACDONNELL: Oui.

M. STICK: Si c'était un entrepreneur canadien, il serait payé avec des fonds bloqués?

M. MACDONNELL: Oui.

M. STICK: Cela ne lui serait pas très utile.

M. PEARKES: Qui fait les travaux de construction par les services armés en France? Sont-ils exécutés avec le système des fonds bloqués?

Le D^r MACKAY: Je crois que je pourrais répondre à cette question, monsieur. Ils sont exécutés par le gouvernement français.

M. STARR: Monsieur le président, je voudrais poser une question à M. Macdonnell. Quelle procédure suit-on pour acheter les terrains de ces ambassades? Le ministère des Affaires extérieures peut-il en négocier l'achat lui-même, ou bien le fait-il par l'entremise d'un organisme local dans chaque pays?

M. MACDONNELL: Il faut que nous nous conformions dans une certaine mesure aux coutumes locales. Nous nous efforçons en premier lieu d'obtenir une évaluation indépendante par un évaluateur compétent, et les négociations elles-mêmes peuvent être conduites directement avec le propriétaire du terrain ou par l'entremise d'un agent. Les agents existent dans plusieurs parties du monde. Cela dépend des coutumes locales.

M. STARR: Si j'ai posé cette question, c'est parce que dans la plupart des cas on constate que le prix monte en flèche quand les vendeurs apprennent avec qui ils négocient. Je crois que la coutume de négocier par l'entremise d'un courtier en immeubles, sans que le propriétaire sache qui est le véritable acheteur, a beaucoup d'influence sur le prix.

M. MACDONNELL: Je le crois.

Le PRÉSIDENT: Il est préférable de recourir à un courtier, car le propriétaire peut ne pas savoir quel sera l'acheteur?

M. STARR: Oui.

M. CRESTOHL: Qu'arrivera-t-il aux gens qui ont leurs bureaux au 38 de l'avenue de l'Opéra à Paris, y compris ceux de l'Immigration? Iront-ils tous dans ce nouvel immeuble?

M. MACDONNELL: Nous ne proposons pas de faire déménager les bureaux de l'Immigration dans le nouvel édifice. Je crois que les gens de l'Immigration le préfèrent ainsi. Mais le personnel du Commerce, qui est sur la rue Scribe, y déménagera au complet.

M. CRESTOHL: Alors, apparemment, nous entretiendrons quatre édifices à Paris: la résidence de l'ambassadeur, la chancellerie et le ministère de l'Immigration. Cela fera trois édifices?

M. MACDONNELL: Et il y a aussi les bureaux de la délégation de l'OTAN, qui sont à Paris.

M. CRESTOHL: Est-ce que ce sera de nouveaux bureaux?

M. MACDONNELL: Non, l'an dernier nous leur avons trouvé des bureaux dans un édifice séparé.

M. CRESTOHL: Ne serait-il pas plus économique et plus pratique de loger tout le monde sous un même toit?

M. MACDONNELL: L'inconvénient, c'est que nous ne savons pas encore au juste où seront situés finalement les quartiers généraux de l'OTAN. Ils sont installés à Paris, mais il a été question de les transporter à Fontainebleau ou à Versailles ou ailleurs, et il ne nous a pas paru sage de prendre des dispositions pour loger le personnel assez considérable de cette délégation dans notre principal édifice à Paris, vu qu'elle pourrait avoir à déménager hors de Paris au bout d'un certain temps.

M. GREEN: Et l'édifice de Tokio?

M. MACDONNELL: Il s'agit là d'avoir plus d'espace pour des bureaux. Il a été question d'avoir un édifice administratif entièrement nouveau, mais si souhaitable que cela serait, nous avons jugé que la dépense serait trop forte

et que nous pouvions satisfaire les besoins en ajoutant un étage ou une aile à l'édifice actuel. Nous songeons aussi à fournir des habitations au personnel. Tokio est l'un des endroits où il est extrêmement difficile de trouver à se loger, et nous espérons procurer des habitations à nos fonctionnaires et à nos employés aux écritures.

M. GREEN: Combien cela va-t-il coûter en tout?

M. MACDONNELL: Nous songeons à un montant de \$125,000 pour la présente année financière, ce qui comprendrait un troisième étage ou une aile de plus à l'édifice administratif actuel, agrandissement qui pourrait coûter \$70,000 à \$80,000, et quelques constructions secondaires ainsi qu'une maison pour un membre marié de l'état-major canadien. Nous croyons que nous utiliserons les \$125,000 que nous proposons.

M. GREEN: Vous avez dit que c'était pour la présente année financière. Est-ce le coût estimatif total?

M. MACDONNELL: Oui. Je crois que nous ne pouvons pas donner un chiffre définitif, car nous sommes encore loin d'en être arrivés à une décision sur le nombre d'habitations à construire. Les projets pour d'autres bureaux et une maison sont assez fermes, mais je ne peux pas aller plus loin.

M. GREEN: Quel a été le coût total jusqu'ici, en comptant les \$125,000 pour la chancellerie?

M. MACDONNELL: C'est l'un de nos plus vieux immeubles par rapport à l'âge du ministère. Il a coûté \$200,000 au début des années 1930.

M. GREEN: En plus de cela, il y a l'ambassade. Est-ce que les \$200,000 comprennent le prix du terrain?

M. MACDONNELL: Oui, le terrain, les bureaux et la résidence furent achetés en 1935 pour \$200,000.

M. Low: Est-ce le terrain que sir Herbert Marler a remis au gouvernement?

M. MACDONNELL: Je le crois.

M. Low: Il y a une autre question. On nous a laissé entendre l'an dernier pendant que nous discutons ces items que le ministère scruterait ses constatations très attentivement et il semble maintenant à certains signes qu'il y ait eu une révision. Est-ce que M. Macdonnell ou le D^r MacKay pourrait dire au Comité quelles économies ont été effectuées par suite de la révision des projets?

M. MACDONNELL: Je doute que nous puissions fournir des chiffres pour les économies. Ce dont nous étions conscients, ce sont les risques que nous pourrions courir en procédant trop rapidement à l'exécution de ce programme de construction ou d'achat. Il nous faut d'abord étudier soigneusement les arguments pour l'achat plutôt que pour la location, ou pour la construction plutôt que pour l'achat ou la location, et arriver très prudemment à une décision finale. Je ne crois pas que nous puissions produire des chiffres montrant où nous avons économisé de l'argent, mais, si mon opinion vaut quelque chose, je suis personnellement convaincu qu'en adoptant cette politique assez prudente, nous évitons le danger d'encourir des dépenses inutiles.

M. Low: Vous estimez, monsieur Macdonnell, qu'il n'y a aucune manifestation de vanité de notre part, particulièrement dans la construction de résidences pour nos ambassadeurs et nos hauts fonctionnaires à l'étranger?

M. MACDONNELL: C'est certainement là l'une des considérations qui guident les gens du ministère quand ils font des recommandations.

M. Low: Il y a des gens qui croient, en voyant des chiffres comme ceux-là, que nous sommes peut-être en train de "rivaliser en luxe avec les Durand". Il serait bon, je pense d'avoir des expressions d'opinion au compte rendu à ce sujet, c'est-à-dire l'assurance que nous ne sommes pas à faire l'impossible pour fournir les résidences les plus splendides et les plus luxueuses à nos ambassadeurs à l'étranger simplement parce que d'autres pays le font.

M. MACDONNELL: Je suis certain, monsieur le président, que tous ceux du ministère qui s'occupent de ces questions partagent l'opinion que M. Low vient d'exprimer, et je suis certain que notre ministre la partage aussi. Nous voulons certainement éviter l'ostentation et l'extravagance. Comme le président l'a fait observer tantôt, nous ne pouvons pas fixer nous-mêmes les normes. C'est un domaine où nous sommes entrés beaucoup plus tard que certains autres pays et il nous faut tenir compte, dans une certaine mesure, des façons d'agir des autres pays.

M. STICK: En d'autres termes, vous agissez par besoin et non par ostentation?

M. MACDONNELL: Par besoin, oui.

M. STICK: En tenant compte du rang que le Canada occupe dans le monde?

M. MACDONNELL: Oui, et je pense que nous pouvons faire entrer dans le "besoin", la nécessité d'avoir des locaux convenables pour l'activité de nos représentants officiels à l'étranger, qui fait partie des fonctions de nos chefs de mission.

M. STICK: Votre politique fondamentale est basée sur le besoin, non sur l'ostentation?

M. MACDONNELL: Oui.

Le PRÉSIDENT: La question des résidences des ambassadeurs à l'étranger est reconnue par toutes les nations du monde comme ayant la plus grande importance. Elles doivent être assez dignes pour que le pays en soit fier, et pour que les Canadiens qui les visitent en soient fiers.

M. STARR: Le prix de \$160,000 pour cette propriété me tracasse un peu. Je me demande si M. Macdonnell peut nous dire quelle est approximativement l'étendue de terrain obtenue pour ce montant, et si nous avons cherché ce terrain dans les zones de grand prix, comme dans les centres commerciaux, ou bien si le terrain est situé dans une zone plus ou moins résidentielle. Il doit avoir une grande valeur stratégique ou commerciale, ou bien il doit être d'une grande étendue. Pouvez-vous nous dire quelle est la superficie de ce terrain et où il est situé?

M. MACDONNELL: Permettez-moi de faire observer d'abord que les valeurs des propriétés dans plusieurs parties du monde sont beaucoup plus fortes qu'au Canada. Cela s'applique si on loue des bureaux, une résidence, ou si l'on achète. Ces montants paraissent sans doute élevés, mais je crois qu'il serait juste de ne pas oublier qu'il faut les rapprocher des prix courants en Europe, en Asie ou à quelque autre endroit dont il s'agit. Le choix d'un emplacement dépend dans une forte mesure des coutumes de la ville. Il y a des endroits où les ambassades tendent à se situer dans une certaine partie de la ville, et il ne serait pas avantageux de s'éloigner de cette zone. En ce qui concerne les bureaux, on les désire habituellement proches du centre des affaires de la ville, et cela tend aussi à rendre le coût plus élevé que si les bureaux étaient éloignés du centre de la ville.

Le PRÉSIDENT: Quand vous présentez une recommandation au Conseil du Trésor pour l'achat d'un terrain, y faites-vous entrer, comme les autres minis-

tères le font ordinairement pour leurs achats, une évaluation faite par un évaluateur local pour donner une idée de la valeur dans cette zone ou dans cette ville, afin que l'on puisse juger ce que vous faites en comparant avec les prix d'autres immeubles ou terrains semblables dans cette ville?

M. MACDONNELL: Oui, monsieur le président, et nous estimons qu'il faut y porter une attention particulière. C'est l'un des aspects de notre travail avec les propriétés qui, croyons-nous, a besoin d'attention, c'est-à-dire qu'il nous faut obtenir des évaluations et des opinions indépendantes, afin que toute l'affaire soit connue avant que la décision d'acheter soit prise.

M. STARR: Est-il possible, en guise de renseignements, de nous donner les prix et les dimensions de ces terrains à Rome, Paris, Tokio et la Haye?

Le PRÉSIDENT: Ces renseignements pourraient peut-être nous être fournis sous forme de réponse à la prochaine séance.

M. MACDONNELL: Nous avons ces chiffres, mais je crois que cela nous ferait gagner du temps.

Le PRÉSIDENT: Oui, nous gagnerons du temps.

M. MACDONNELL: Vous voulez les prix et les dimensions?

M. STARR: Oui, à Rome, Paris, Tokio et la Haye.

M. MACDOUGALL: Je crois que tous les membres du Comité sont particulièrement intéressés à connaître les prix des différents édifices et des terrains. J'étais enclin à m'opposer à l'honorable député de Quadra avant la suspension de la séance; mais il avait parfaitement raison. Nous avons passé une journée entière, en tout, je crois, l'an dernier, mais tout ce que nous avons à faire pour repasser ces renseignements ou nous rafraîchir la mémoire c'est de voir les témoignages de l'an dernier. Je propose que nous fassions cela au lieu d'absorber maintenant le temps du Comité. Tout est là, et je ne crois pas qu'il y ait de nouveaux terrains maintenant.

Le PRÉSIDENT: Je voulais laisser le Comité aussi libre que possible de poser des questions sur le mémoire présenté, et vu que le mémoire mentionne ces projets, j'ai permis aux membres d'aller beaucoup plus loin que le mémoire lui-même, qui ne mentionne que de petites additions. J'ai donc laissé la discussion libre. Mais le secrétaire m'a fait observer que tout cela avait été examiné très à fond l'an dernier.

M. GREEN: Pourrais-je interroger M. Macdonnell au sujet d'un autre édifice proposé? En octobre dernier, on a rapporté que le consul général du Canada à New-York, M. Ray Lawson, avait dit qu'un édifice canadien de \$500,000 devrait être construit à New-York pour servir de logement à toutes les entreprises canadiennes qui s'y trouvent, commerciales et gouvernementales. M. Lawson relève directement de votre ministère et je voudrais savoir si le ministère a quelque projet de ce genre en vue pour New-York.

M. MACDONNELL: Non monsieur.

M. GREEN: C'était alors une simple idée personnelle de M. Lawson?

M. MACDONNELL: C'était une proposition, si je me souviens bien, et elle comportait que l'édifice fût financé et construit par des entreprises commerciales comme les chemins de fer et d'autres compagnies canadiennes ayant des intérêts à New-York sans que le gouvernement participe à la dépense.

M. GREEN: Mais les bureaux du gouvernement canadien auraient été dans cet édifice?

M. MACDONNELL: Oui. Selon lui, si un édifice semblable se construisait, il eût été à souhaiter que le gouvernement y loue des bureaux.

M. GREEN: Le ministère songe-t-il à d'autres acquisitions en plus de celles mentionnées dans le mémoire?

M. MACDONNELL: Non monsieur, sauf comme je l'ai dit plus tôt, qu'il y a la somme de \$700,000 dans les crédits de cette année pour des projets possibles. La liste des projets possibles ou probables que nous avons formée un total d'environ \$1,600,000.

Le PRÉSIDENT: Vu que cela est mentionné au poste 87, je crois que le bon moment pour obtenir des détails là-dessus, si vous n'y avez pas d'objection, serait lorsque nous en viendrons vraiment aux crédits. Aujourd'hui, nous étions sensés discuter ce mémoire, qui ne mentionne aucune chose semblable. Par conséquent, je pense que nous pourrions nous limiter au mémoire même et, quand nous arriverons au numéro 87 à la page 13, et aux détails à la page 167, alors il sera temps de demander des détails sur tous les nouveaux projets qui ne sont pas mentionnés dans le mémoire aujourd'hui. Pour aujourd'hui, nous pourrions peut-être passer à la dernière partie du mémoire, et toute question qui ne concerne pas le mémoire même pourrait être réservée jusqu'à ce que nous en arrivions aux crédits. Le dernier item est "Inspections", à la page 8-a.

M. CRESTOHL: Je voudrais poser une ou deux questions sur ce passage. En premier lieu, je crois que ce fut une sage décision de la part du ministère de faire ces visites régulières et périodiques à nos légations à l'étranger. Les résultats mentionnés dans le mémoire sont très clairs et rendent certainement ces visites périodiques très désirables. Et je vois que le ministère propose que des hauts fonctionnaires et d'autres fonctionnaires partent d'Ottawa et aillent faire des visites. Je désire appuyer ce projet, car vous dites aussi que vos fonctionnaires à l'étranger éprouvent un certain découragement du fait que personne au pays ne comprend leurs difficultés particulières ni ne s'en préoccupe parce que personne ne prend la peine d'aller les visiter. Je crois que c'est là une observation très utile que le ministère fait et je me demande si ces visites d'inspection devraient être restreintes ou limitées seulement aux fonctionnaires du ministère.

J'ai eu l'occasion au cours des sept ou huit dernières années de visiter un grand nombre d'ambassades à l'étranger et la chaleur de l'accueil que reçoit une personne venant du Canada, même si c'est un député, est surprenante; j'ai donc pensé que si le ministre ou les fonctionnaires du ministère, quand ils organisent ces tournées d'inspection, invitaient quelques membres de la Chambre—deux, trois, cinq ou un nombre quelconque pour former une délégation—à visiter ces ambassades, nous pourrions bénéficier non seulement des observations des fonctionnaires du ministère, mais aussi de celles des membres de la Chambre. Je suis certain que les observations sont différentes. Des fonctionnaires en service peuvent avoir une impression, et nos hommes à l'étranger peuvent hésiter à se confier à leurs supérieurs, ce qu'ils pourraient faire à des membres de la Chambre. De cette façon, nous pourrions ramener un rapport complet et général, ou vice versa.

Le PRÉSIDENT: Cela pourrait être rangé avec la proposition faite par M. Green, que nos fonds bloqués servent à des fins d'éducation; et je pourrais dire en passant que nos amis les Américains utilisent beaucoup ces fonds de cette manière, pour envoyer des membres du Congrès faire des visites à l'étranger.

M. CRESTOHL: Je ne songe pas à faire faire de simples voyages d'agrément à des membres de la Chambre; mais je crois que nous pourrions rapporter au Canada divers points de vue, qui ne seraient pas nécessairement ceux de fonctionnaires en service; et je me demande si les fonctionnaires du ministère

ont songé à cela en préparant ce mémoire ou en prenant la décision de faire faire régulièrement ces visites d'inspection?

Le PRÉSIDENT: Je ne veux pas empêcher le témoin de répondre, mais vu que cette question tombe dans la catégorie des décisions à être prises par le gouvernement, je doute qu'un fonctionnaire consente à se prononcer sur la question de savoir s'il y aurait lieu de faire entrer des députés dans le groupe quand il envoie les visiteurs à l'étranger. Cependant, le témoin est parfaitement libre de répondre, s'il le veut.

Le TÉMOIN: J'admets avec l'honorable député qu'il est très à souhaiter que, de temps en temps, les missions soient visitées par d'autres que par des gens du ministère. Je crois qu'il est toujours bon pour eux de rencontrer des Canadiens, que ce soit des membres du Parlement, des hommes d'affaires ou des particuliers, et je crois qu'ils apprécient tous cela.

L'une des choses qui m'ont frappé quand j'ai fait une tournée d'inspection l'été dernier, c'est jusqu'à quel point nos missions sont isolées; je ne veux pas dire celles qui sont sur les routes les plus fréquentées, mais nos gens se sentent isolés et ils sont enchantés de voir n'importe lesquels Canadiens. Mais je doute qu'il serait pratiqué d'envoyer périodiquement en visite des membres de la Chambre ou d'autres personnes.

J'ai fait l'été dernier un voyage au cours duquel il m'a fallu de cinq à sept jours pour visiter chaque mission, et pour visiter sept ou huit missions, il m'a fallu en tout neuf semaines. Cela exige beaucoup de temps et j'ignore si les membres du Parlement pourraient passer autant de temps que cela à faire des visites.

M. PEARKES: Pour ma part, j'ai visité des ambassades; j'y ai toujours reçu le meilleur accueil et j'ai apprécié l'hospitalité qui m'a été accordée.

Le PRÉSIDENT: Ce que je puis confirmer en disant que partout où je suis allé autour du monde j'ai reçu le même accueil à nos missions.

M. CRESTOHL: Je comprends l'objection du Dr MacKay. Quand des fonctionnaires du ministère visitent une mission, il leur faut conférer avec les membres de la mission, examiner leurs livres et leurs dossiers, étudier leur organisation et le reste. Tout cela demande du temps. Mais, à mon avis, nous ne devrions pas sous-estimer la valeur des tournées d'inspection que pourraient faire des membres de la Chambre, qui à leur retour pourraient faire part au Comité des faits observés au cours de leurs visites. Et j'admets que nos gens outre-mer sont vraiment enchantés, presque transportés de joie quand ils reçoivent des compatriotes. Cela les stimule beaucoup et je crois que ce serait très utile pour le Comité.

M. MACDOUGALL: Ne pouvons-nous pas assumer que n'importe lequel Canadien qui désire aller à l'étranger maintenant et visiter les différentes ambassades est tout à fait libre de le faire? La seule variante qui peut surgir en ce qui concerne les membres du Parlement, c'est que le gouvernement pourrait décider—peu importe quel gouvernement est au pouvoir—que c'est peut-être une bonne chose, en quel cas des membres du Parlement seraient constamment en voyage dans le monde entier pour visiter les différentes ambassades? Je crois avoir raison de dire que ce privilège est présentement à la portée de quiconque veut y aller, et je pense que c'est un privilège suffisamment accessible sans qu'il soit question d'envoyer des membres du Parlement. Ils peuvent y aller s'ils veulent payer leurs propres dépenses; et je ne crois pas que les contribuables canadiens devraient être appelés à payer pour des voyages à l'étranger, même pour des visites d'inspection aux différentes ambassades, car s'il est vrai que le peuple canadien en général s'intéresse à notre politique étrangère, je

prétends qu'il n'est pas particulièrement intéressé à créer une occasion pour des membres du Parlement de voyager à l'étranger sous prétexte de faire des visites d'inspection.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, messieurs?

M. PATTERSON: Est-ce que je pourrais demander à M. MacDougall où il a obtenu les dimensions de l'endroit qu'il a mentionné?

Le PRÉSIDENT: Le D^r MacKay a apporté les réponses à un certain nombre de questions posées à la dernière séance. Nous pourrions peut-être laisser maintenant le D^r MacKay verser ses réponses au compte rendu.

Le TÉMOIN: En premier lieu, monsieur le président, on m'a posé une question sur les certificats d'identité.

Comme dans le cas des passeports, leur émission est considérée comme l'une des prérogatives de la Couronne et, pour accorder ou refuser un certificat, un arrêté ministériel n'est pas nécessaire. Voici les quantités émises au cours des dernières années:

| | |
|------------|-------|
| 1952 | 5,074 |
| 1953 | 6,031 |

Je pourrais peut-être fournir des renseignements supplémentaires sur la façon dont les certificats d'identité sont émis.

A une séance précédente, j'ai mentionné que celui qui sollicite un certificat d'identité, s'il n'est pas apatride, est normalement tenu de présenter une preuve écrite que son consulat a refusé de lui délivrer un document de voyage. Je devrais ajouter que cette procédure ne s'applique pas dans le cas d'un requérant arrivant d'un pays situé derrière le Rideau de Fer. Si, pour des raisons qui semblent valides, un tel requérant ne désire pas s'adresser à son propre représentant consulaire, un certificat d'identité est délivré sans qu'il soit nécessaire de soumettre au préposé aux passeports la lettre de refus du consulat, qui est normalement requise. De même, si le requérant détient un passeport valide d'un pays situé derrière le Rideau de Fer et dont il ne désire pas se servir, il peut obtenir un certificat d'identité.

En ce qui concerne le certificat d'identité décerné à Otto Strasser, on m'a demandé à quelle date la première demande avait été faite. Ce fut en janvier 1950. Pour les raisons précédemment données au Comité, le gouvernement n'était pas disposé à accueillir favorablement cette demande avant le commencement de la présente année. Les circonstances de ce cas sont inusitées, et je ne connais aucun autre cas qui pourrait être considéré comme semblable.

M. Green:

D. Vous dites que le D^r Strasser n'avait fait aucune demande avant 1950?

—R. D'après nos dossiers.

D. Et la seule raison que vous avez donnée à la dernière séance pour refuser de lui donner un certificat d'identité, c'est que la Haute Commission Alliée avait demandé au Canada de ne pas le faire?—R. C'est une raison que j'ai donnée, mais j'ai dit qu'il y avait certaines autres raisons. Cependant, je ne les ai pas précisées.

D. Quelles sont les autres?—R. Ce n'était pas la sorte de personne qu'il était à propos, à notre avis, de laisser circuler avec un document de voyage canadien.

D. Et pour quelle raison?

Le PRÉSIDENT: N'est-ce pas là une question de politique relevant du gouvernement, ou bien est-ce une chose qu'un fonctionnaire du ministère peut décider?

M. GREEN: Voilà une suite d'événements très inusités.

Le PRÉSIDENT: J'ai posé la question, et voyons quelle sera la réponse. Est-ce une question qu'il appartient au gouvernement de décider, dans ce cas, ou est-ce qu'un fonctionnaire du gouvernement peut prendre la décision?

Le TÉMOIN: C'est certainement au gouvernement qu'il appartient de décider.

Le PRÉSIDENT: Ce témoin ne peut pas être contraint de répondre. Cependant, le ministre pourra répondre quand il reviendra.

M. GREEN: Cela voudrait dire que le gouvernement peut décider, sans avoir à rendre compte à qui que ce soit, qu'une personne n'obtiendra pas un certificat d'identité, et qu'il n'a aucune explication à donner.

Le PRÉSIDENT: Vous pourrez poser cette question au ministre quand il sera ici et il pourra décider de répondre.

M. CRESTOHL: Le D^r MacKay a dit que c'était purement une prérogative du gouvernement, et qu'il n'était pas nécessaire de donner une raison.

Le PRÉSIDENT: Quand l'homme n'est pas un citoyen canadien. Voulez-vous dire dans le cas d'un homme qui n'est pas citoyen canadien?

M. Green:

D. A quelle date un certificat d'identité fut-il émis?—R. Le 6 janvier cette année.

D. Le 6 janvier cette année; et pouvez-vous me dire à quelle date la Haute Commission Alliée ou les autorités d'occupation ont levé l'interdit qui pesait sur le retour de Strasser en Allemagne?—R. J'ignore si elles l'ont fait. Je ne puis répondre à cette question.

D. Est-il encore au Canada?—R. Je le crois, mais je n'en suis pas sûr.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous les réponses aux autres questions, monsieur MacKay?

Le TÉMOIN: Une autre question a été posée au sujet de l'avis donné aux voyageurs qui vont derrière le Rideau de Fer.

A la suite d'une discussion sur l'avis aux voyageurs inclus dans les passeports canadiens, des questions furent posées au sujet des mesures prises au sujet de ce document. Il serait peut-être utile que je donne d'abord lecture du texte de l'avis:

Eu égard aux difficultés auxquelles sont exposés les voyageurs canadiens à l'étranger, les titulaires de passeports canadiens qui désirent se rendre en Albanie, en Bulgarie, en Hongrie, en Pologne, en Roumanie, en Tchécoslovaquie, dans la zone d'occupation soviétique d'Allemagne ou dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont tenus de faire connaître, avant leur départ, leurs projets de voyage ainsi que la durée et le but de chaque séjour, soit au Bureau des passeports, 38, rue Bank, à Ottawa, soit à la représentation diplomatique ou consulaire canadienne la plus proche.

Dès leur arrivée dans l'un des pays susnommés, les voyageurs canadiens doivent fournir à la représentation diplomatique ou consulaire du Canada ou du Royaume-Uni la plus proche toute indication utile concernant leur passeport et leur adresse permanente, ainsi que le détail

de leur itinéraire. Ils doivent rester en contact suivi avec les représentants du Canada ou du Royaume-Uni et, au moment de quitter le pays, prévenir de leur départ le dernier fonctionnaire auquel ils se sont présentés.

Quiconque néglige de remplir ces formalités risque de se voir retirer son passeport ou refuser les services afférents au passeport.

L'an dernier, aucun passeport n'a été retiré pour négligence de se conformer à ces exigences. En ce qui concerne les avis d'intention de voyager dans les pays nommés derrière le Rideau de Fer, nous avons les noms de 205 Canadiens différents qui ont averti le bureau des passeports au cours de la période du 1^{er} janvier 1953 au 15 février 1954. Un bon nombre de ces personnes ont fait plus d'une visite semblable. Les renseignements disponibles montrent qu'au cours de cette période les voyageurs canadiens qui nous ont avertis de leur intention de se rendre derrière le Rideau de Fer projetaient d'aller dans les pays suivants:

| | |
|----------------------------|----|
| U.R.S.S. | 56 |
| Pologne | 61 |
| Tchécoslovaquie | 71 |
| Bulgarie | 27 |
| Hongrie | 52 |
| Roumanie | 45 |
| Albanie | 11 |
| Allemagne occidentale | 15 |

Il est plus difficile de donner une réponse exacte sur le nombre de ces personnes qui se sont vraiment présentées à nos bureaux diplomatiques à l'étranger. On comprendra aisément que beaucoup de personnes modifient leurs projets de voyage et qu'il est difficile de dire combien de personnes qui ont fait part de leur intention de voyager dans ce pays y sont allées en réalité. En outre, jusqu'ici nos bureaux n'ont pas été tenus de nous faire rapport comme question de routine de tous les voyageurs qui visitent les pays où ils se trouvent. Nous leur avons demandé de faire rapport seulement dans le cas des personnes dont les voyages, pour une raison quelconque, à cause de leurs antécédents au Canada, sont d'un intérêt particulier. Il n'est pas hasardeux de dire, cependant, que la grande majorité des citoyens canadiens voyageant dans les pays mentionnés se sont vraiment présentés à la mission canadienne concernée ou à la mission britannique dans les pays où il n'y a aucun bureau canadien.

M. CRESTOHL: Dans le cas des citoyens canadiens qui ne sont pas nés au Canada, je crois qu'en leur délivrant des passeports le ministère des Affaires extérieures, leur donne l'avertissement que leur passeport n'aura pas sa pleine valeur dans le pays d'origine du voyageur. Avez-vous ce texte avec vous?

Le PRÉSIDENT: S'il y a un autre membre qui s'en va, nous ne serons plus en nombre.

Le TÉMOIN: Nous ne l'avons pas, mais je peux vous le procurer si vous le désirez.

M. CRESTOHL: Le ferez-vous, s'il vous plaît?

Le TÉMOIN: J'avais une question sur l'Organisation internationale de l'aviation civile.

Des questions ont été posées à une séance précédente sur la possibilité que l'Organisation internationale de l'aviation civile décide de déménager son siège central de Montréal.

Aucune proposition spécifique pour transporter le siège central de l'Organisation internationale de l'aviation civile ailleurs dans un autre pays n'a été portée à notre connaissance, mais nous sommes naturellement au courant, comme le sont sans doute plusieurs membres du Comité, qu'il y a eu des discussions dans le passé à propos du siège central de l'Organisation et de la question de le placer ailleurs qu'à Montréal. Jusqu'ici, ces discussions n'ont pas abouti à la décision de déplacer le siège central et, comme on l'a dit au Comité l'an dernier, le gouvernement canadien a décidé en 1952 d'augmenter le montant de sa subvention de loyer afin de rendre le montant du loyer de l'Organisation plus en rapport avec les loyers que paient d'autres institutions spécialisées des Nations Unies dans d'autres pays. Nous croyons comprendre que la question de déménager le siège central a été activement discutée au conseil de l'Organisation au cours des quelques derniers mois, bien que ces discussions n'aient pas été rendues publiques par l'Organisation. En raison de ce fait, on ne peut pas en dire beaucoup à l'heure actuelle. Cependant, je crois qu'il est raisonnable de présumer que la question sera remise à l'étude lors de la prochaine assemblée de l'Organisation en juin.

Quant aux représentations faites par l'Organisation sur les questions fiscales, je crois comprendre qu'elles ont été adressées aux autorités provinciales, mais je ne suis pas au courant des détails. Le secrétaire général de l'Organisation a aussi communiqué avec le ministère des Affaires extérieures au sujet de ce problème et a posé un certain nombre de questions sur l'application à l'Organisation de la nouvelle loi fiscale provinciale, questions que le ministère de la Justice est présentement à étudier.

On m'a aussi interrogé sur la participation du bloc soviétique aux institutions spécialisées des Nations Unies.

PARTICIPATION DU BLOC SOVIÉTIQUE AUX INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

L'U.R.S.S. est membre de l'Union internationale des télécommunications, de l'Union postale universelle et de l'Organisation météorologique mondiale, et elle a fait part de son intention d'entrer dans l'Organisation éducationnelle, scientifique et culturelle des Nations Unies ainsi que dans l'Organisation internationale du travail. Elle s'est retirée de l'Organisation mondiale de la santé et n'appartient à aucun autre organisme spécialisé. Voici, en détail, la position du bloc soviétique dans les différents organismes.

Organisation éducationnelle, scientifique et culturelle des Nations Unies

L'U.R.S.S. n'a fait aucun effort pour entrer dans l'Organisation éducationnelle, scientifique et culturelle des Nations Unies lors de sa création. La qualité de membre des Nations Unies donne droit de participer à cet organisme. Au début d'avril, l'U.R.S.S. a fait part au directeur général de l'Organisation de son intention d'y entrer et une délégation soviétique assiste à l'assemblée actuelle.

La Hongrie, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Roumanie sont entrées dans l'Organisation éducationnelle, scientifique et culturelle des Nations Unies, mais toutes ont fait part de leur intention de s'en retirer au cours des trois dernières années. Il y avait des doutes sur la légalité de ces retraits, vu que la constitution ne prévoit pas le retrait d'un État-membre, et maintenant la Tchécoslovaquie a envoyé une délégation à l'assemblée de l'Organisation.

Organisation internationale du travail

L'U.R.S.S. était membre de l'Organisation internationale du travail pendant qu'elle participait à la Société des Nations de 1935 à 1939. Elle n'a pas déclaré son intention d'en rester membre après la guerre et son siège au conseil directeur a donc été déclaré vacant. La constitution de l'Organisation internationale du travail prévoit que tout membre des Nations Unies peut s'y joindre en acceptant les obligations de la qualité de membre. Il y a quelques jours, l'U.R.S.S. a fait part au directeur général de l'Organisation internationale du travail qu'elle acceptait les obligations que comporte la qualité de membre.

La Bulgarie, la Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Pologne sont membres.

Organisation mondiale de la santé

L'U.R.S.S. et huit autres membres du bloc soviétique sont entrés dans l'Organisation mondiale de la santé quand elle devint un organisme permanent en 1945. En mai 1950, tous avaient donné avis qu'ils en sortaient. Là encore, on doute de la constitutionnalité de ces retraits et ils sont encore portés comme membres inactifs. Il semble qu'il soit possible pour eux de redevenir membres n'importe quand.

Organisation des vivres et de l'agriculture

Aucun pays du bloc soviétique n'est membre de cet organisme. Il leur faudrait solliciter leur admission et chaque demande d'admission ferait l'objet d'un vote de la conférence de l'Organisation des vivres et de l'agriculture.

Organisation internationale de l'aviation civile

L'U.R.S.S. n'a jamais cherché à entrer dans l'Organisation internationale de l'aviation civile. Il lui faudrait solliciter son admission et sa demande ferait l'objet d'un vote de l'assemblée de cet organisme. La Tchécoslovaquie et la Pologne sont membres.

Union internationale des télécommunications, Union postale universelle, Organisation météorologique mondiale

Tous les membres du bloc soviétique sont membres de ces trois organismes.

Fonds monétaire international et Banque internationale de la reconstruction et du développement

L'U.R.S.S. n'a jamais cherché à entrer dans ces deux organismes. La Tchécoslovaquie y entra avant d'être absorbée par le bloc soviétique. Elle fut suspendue de la banque internationale le 31 décembre 1953 faute d'avoir acquitté le solde de sa cotisation. Les pays soviétiques qui désireraient entrer dans ces deux organismes devraient solliciter leur admission, et leur demande ferait l'objet d'un vote de la part des membres existants.

Le TÉMOIN: Quelques autres questions ont été posées, notamment au sujet du Plan de Colombo. Si le Comité n'y voit aucune objection, je crois qu'il serait préférable de les réserver jusqu'au retour de M. Cavell.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

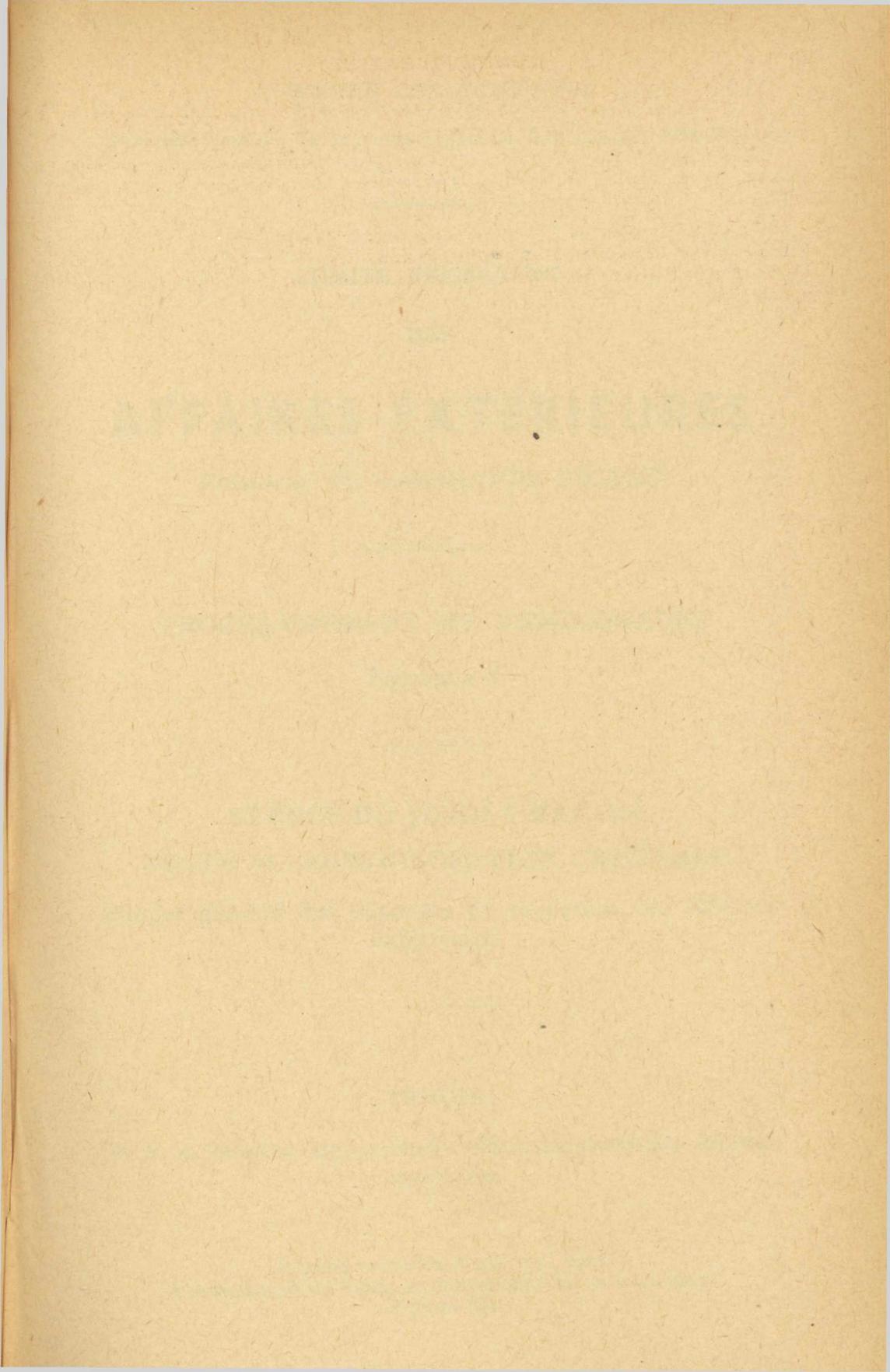
M. STARR: J'avais une question au sujet du service international de Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: Elle ne fut pas posée au témoin. Vous avez demandé si le Comité convoquerait les chefs des groupes linguistiques.

M. STARR: Il y eut aussi des questions, monsieur le président, au sujet de la politique des émissions faites par les cinq branches.

Le PRÉSIDENT: Le sous-ministre estime qu'il faudrait laisser le chef du service international de Radio-Canada répondre à ces questions. Vous pourrez les lui poser quand il viendra au Comité plus tard.

Vu qu'il est près de 6 heures, nous pourrions ajourner. Je crois comprendre que le témoin sera disponible demain matin à 11 heures. Le Comité est donc ajourné jusque-là, alors que nous aborderons le poste 84 du Budget des dépenses.



CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-deuxième Législature, 1953-1954

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. L.-PHILIPPE PICARD

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 6

SÉANCE DU JEUDI 6 MAI 1954

POSTE 84—ADMINISTRATION CENTRALE

Budget général des dépenses du ministère des Affaires
extérieures.

TÉMOIN:

M. R. A. MacKay, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires
extérieures.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 6 mai 1954

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin sous la présidence de M. L.-Philippe Picard.

Présents: MM. Coldwell, Crestohl, Fleming, Garland, Green, Henry, James, Knowles, MacDougall, Patterson, Pearkes, Picard, Pinard, Richard (*Ottawa-Est*), Starr. (15)

Aussi présents: M. R. A. MacKay, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, M. S. D. Hemsley, chef de la Division des finances.

Le Comité procède à l'examen détaillé du budget des dépenses et le président met en délibération le poste 84 "Administration centrale".

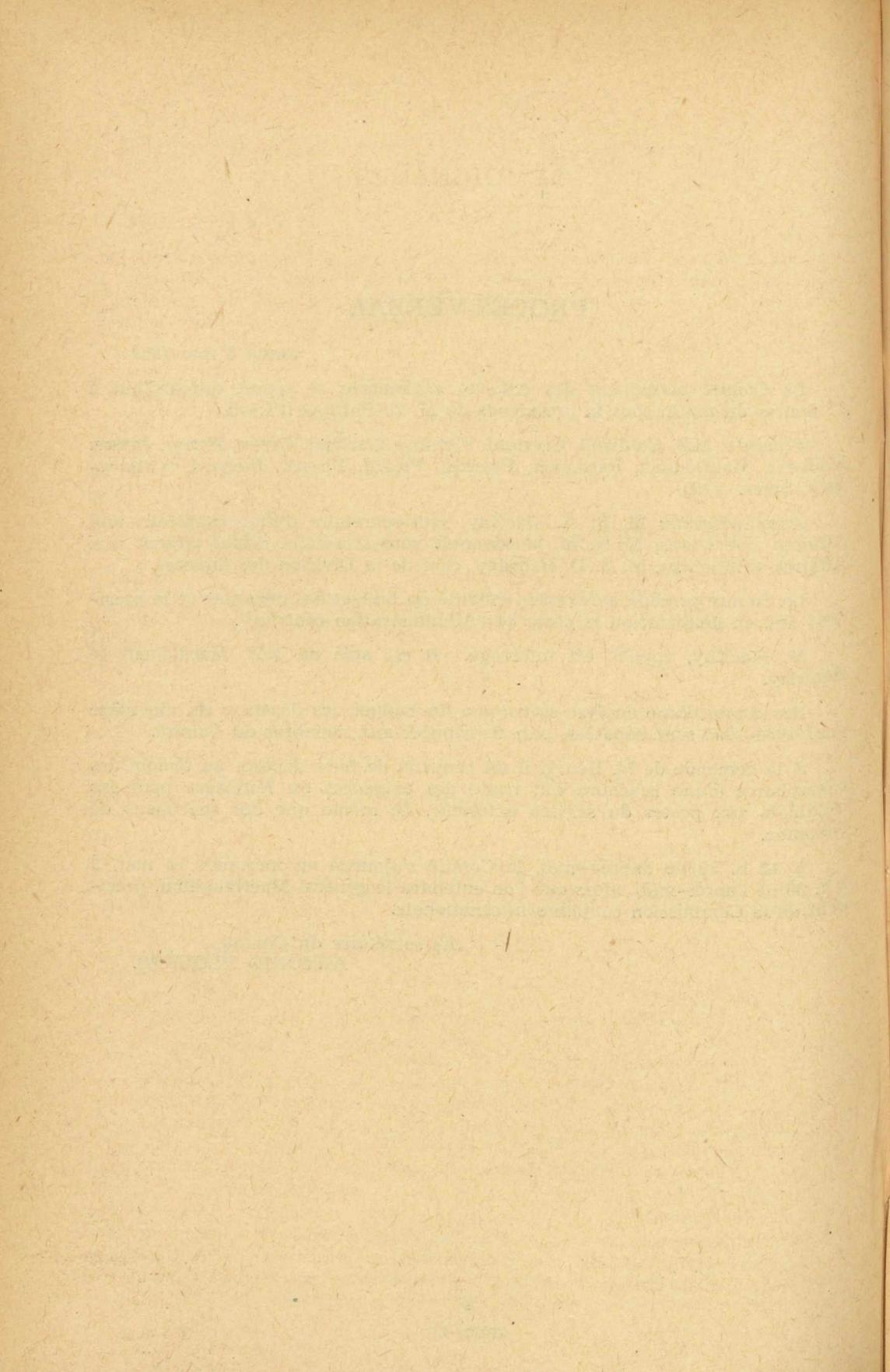
M. MacKay, appelé, est interrogé. Il est aidé de MM. Macdonnell et Hemsley.

Des copies d'une analyse statistique du budget des dépenses du ministère pour 1954-1955 sont déposées, puis distribuées aux membres du Comité.

A la demande de M. Henry, il est convenu de faire déposer au témoin des exemplaires d'une brochure qui traite des exigences du Ministère pour les candidats aux postes du service extérieur, de même que des spécimens de l'examen.

A 12 h. 50 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mercredi 12 mai, à 3 h. 30 de l'après-midi, alors que l'on entendra le général MacNaughton, président de la Commission conjointe internationale.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.



TÉMOIGNAGES

Le 6 mai 1954

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre et, comme il a été convenu hier, nous allons commencer ce matin par l'examen du poste 84. Le ministère nous a fourni un mémoire que nous allons distribuer maintenant. Je mets en délibération le poste 84, "administration centrale", dont le détail se trouve à la page 157 du budget des dépenses.

| N° du crédit | Affectation | Détail à la page | 1954-1955 | 1953-1954 | Comparaison avec le budget de 1953-1954 | |
|--------------------|--|------------------------|-----------|-----------|--|------------|
| | | | | | Augmentation | Diminution |
| | | | \$ | \$ | \$ | \$ |
| | A—MINISTÈRE ET MISSIONS À L'EXTÉRIEUR | | | | | |
| 84 | Administration centrale..... | 157 | 3,333,583 | 2,853,958 | 479,625 | |

M. FLEMING: Je me reporte, monsieur le président, à la page 1 de l'état statistique que l'on vient de distribuer et qui, je présume, va être maintenant consigné au compte rendu des délibérations du Comité. On nous dit qu'environ \$300,000 des augmentations du crédit prévu, cette année, sont attribuables au relèvement récent des échelles de traitement. Une autre grande partie (\$540,000) de l'augmentation résulte de la décision d'ouvrir plusieurs nouveaux bureaux, l'année prochaine, et de la nécessité de pourvoir aux besoins du poste de Seattle pour l'année entière.

Pouvons-nous tout d'abord avoir une explication au sujet du relèvement des traitements?

M. R. A. MacKAY, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, est appelé:

Le TÉMOIN: Il y a eu un relèvement général des traitements.

M. Fleming:

D. C'est précisément le même relèvement qui s'est fait partout au service civil?—R. Oui.

D. Rien de spécial à cet égard?—R. Non.

D. Y a-t-il eu un reclassement quelconque de certains bureaux qui existaient l'année précédente? Je veux dire l'un quelconque des postes importants du ministère.—R. Je ne suis pas tout à fait sûr de bien comprendre votre question.

D. Je veux dire de légation en ambassade, par exemple?

M. Fleming:

D. Je ne pensais pas au rang d'une mission particulière à l'étranger, mais au traitement afférent aux postes supérieurs, au ministère.—R. Autrefois, les chefs de missions étaient désignés à leur emploi au traitement fixé par arrêté

en conseil. L'an dernier, après de longues délibérations avec la Commission du service civil et le Conseil du Trésor et, finalement, par décision du cabinet, on a fourni à tous les chefs de mission l'occasion de tomber sous la réglementation du Service civil et d'appartenir à l'une des classes d'emplois qui y sont établis. Nous avons autrefois six classes d'agents du service extérieur; il y en a dix, aujourd'hui! C'est dire que nous avons ajouté trois classes supérieures, qui comprennent les chefs de mission. Ces nouvelles classes peuvent comprendre aussi les sous-secrétaires, les sous-secrétaires adjoints, de fait, tous les fonctionnaires du service diplomatique, ce qui a occasionné des relèvements de traitement, dans certains cas.

D. Le poste d'agent du service extérieur, classe 10, comprendrait-il des personnes qui détiennent le rang d'ambassadeur?—R. Il y a cinq postes d'agents du service extérieur, classe 10, au ministère—le sous-secrétaire en remplit un. La Division des cadres prévoit, à l'heure actuelle, un poste d'agent du service extérieur, classe 10, pour le chef de la mission diplomatique à Londres, le chef de la mission à Paris, le chef de la mission auprès de l'OTAN et le chef de la mission à Washington. Il y a un autre poste, celui de sous-secrétaire adjoint, qui est dans la même catégorie. Or, il ne s'ensuit pas nécessairement que les chefs des missions précitées auront cette classe, mais aux fins des cadres, on nous attribue ce nombre d'agents du service extérieur, classe 10. En certains cas, la reclassification a entraîné un relèvement de traitement—au fait, dans la plupart des cas, je dirais que les chefs actuels de mission ont reçu quelque augmentation de salaire, tout en restant à la même classe.

D. Je crois savoir que pour tous les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, qu'ils soient à Ottawa ou à l'étranger, il existe maintenant une classe d'emploi au service civil, à laquelle ils peuvent appartenir, s'ils le désirent?—R. C'est exact.

D. Y en a-t-il qui n'ont pas voulu y appartenir et pour qui il y aurait des postes prévus par les nouvelles classifications?—R. Oui, certains chefs de mission qui font partie du service extérieur depuis quelque temps, qui ont été nommés par arrêté en conseil, ou plutôt, qui sont chefs de mission depuis quelque temps et qui ne faisaient pas alors partie du service civil, ont décidé de n'y pas entrer. Ils n'y voient aucun avantage, parce qu'ils tombent sous la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique.

D. Il s'agit simplement de savoir où se trouve l'intérêt de la personne concernée, dans chaque cas. Cela peut dépendre de l'âge et de la situation du fonctionnaire au point de vue de la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique.

M. KNOWLES: M. MacKay voudrait-il bien établir un rapport entre l'ambassadeur mentionné au détail de ce poste et les 19 chefs de mission mentionnés au poste suivant? Je sais bien qu'on pourrait parler de ces chefs de mission quand nous en serons au détail du poste suivant...

Le PRÉSIDENT: Vous ne voulez pas dire le poste 85?

M. KNOWLES: J'ai voulu dire le poste 86.

Le PRÉSIDENT: Nous y viendrons plus tard.

M. KNOWLES: Un moment, monsieur le président, le crédit 84 prévoit un ambassadeur. Le crédit 86 prévoit 19 chefs de mission. Je demande une explication. Nous avons plus d'un ambassadeur...

Le TÉMOIN: Cela serait compris dans la classification des Agents du service extérieur.

M. KNOWLES: Voulez-vous bien me dire comment s'appelle cet ambassadeur?

Le TÉMOIN: Je demanderai à M. Macdonnell de répondre à votre question.

M. MACDONNELL: Il s'agissait du poste d'ambassadeur détenu par M. Jean Désy lorsqu'il fut détaché auprès de la société Radio-Canada. Il était directeur général et nous avons continué d'imputer son traitement sur ce crédit du budget des dépenses du Ministère des Affaires extérieures. Il n'en est plus question, car M. Désy est actuellement ambassadeur en France et nous n'avons détaché aucune autre personne auprès de Radio-Canada.

M. KNOWLES: En d'autres termes, cette dépense a été imputée sur le crédit affecté à l'administration centrale, puisque cette personne n'était pas, à cette époque, un représentant à l'étranger?

M. MACDONNELL: Oui.

M. KNOWLES: Il n'y a donc personne qui touche le traitement prévu par ce poste du crédit affecté à l'administration centrale? A mon avis, on devra rétribuer ce monsieur en vertu de l'autre poste.

M. MACDONNELL: C'est exact.

M. FLEMING: Y a-t-il une raison quelconque pour continuer d'inscrire ce poste de dépense sous la rubrique "administration centrale"?

M. MACDONNELL: Lorsqu'on a préparé le budget des dépenses, l'an dernier, M. Désy était encore détaché auprès de la société Radio-Canada.

M. FLEMING: Je comprends bien pourquoi ce poste de dépense a été inscrit au budget, à cette époque.

M. MACDONNELL: Il n'y serait pas une autre année.

M. FLEMING: Y a-t-il une raison quelconque de voter maintenant ce crédit?

M. MACDONNELL: Je ne crois pas que la procédure l'exige.

M. FLEMING: On a rappelé, jeudi dernier, à la Chambre, monsieur le président, que lors de la préparation du budget des dépenses, on avait cru qu'un programme de construction serait entrepris par le ministère des Travaux publics, à Gagetown. Comme le programme venait d'être abandonné, le ministre a dit: Je n'ai pas besoin de cela et vous pouvez réduire le crédit prévu d'un quart de million de dollars. Il me semble que si la situation a changé et que si l'on n'a plus besoin de ces \$16,000, nous pourrions les rayer du crédit.

Le PRÉSIDENT: Où voyez-vous \$16,000? Je vois \$10,000.

M. FLEMING: Quels que soient les chiffres—je n'ai pas le livre devant moi.

Le PRÉSIDENT: Pour un ambassadeur, à la page 157, je vois \$10,000.

M. FLEMING: Il nous est inutile de proposer un crédit si le besoin n'en existe plus. Je serai toujours heureux de voir rayer \$10,000 des crédits, bien que je n'aimerais pas que M. Désy soit privé de son traitement pendant une année.

M. MACDONNELL: Son traitement est prévu sous la rubrique "représentation à l'étranger".

M. KNOWLES: Même si le nombre des représentants a été réduit de 20 à 19?

M. MACDONNELL: Oui, parce qu'on a préparé le budget des dépenses en tenant compte de la nécessité de prévoir les traitements pour chaque poste à l'étranger, et le fait qu'il y a eu un changement de titulaire au poste de Paris n'influera pas sur le total.

M. KNOWLES: A ce propos, puis-je poser une question, bien qu'elle se rapporte plutôt au crédit 86. D'où vient que le nombre des chefs de mission soit passé de 20 à 19? Je croyais que c'était parce que M. Désy avait été rappelé au pays, mais il semble que cela n'en soit pas l'explication.

M. MACDONNELL: Voici, je crois ce qu'explique pourquoi il y a 20 chefs de mission en 1953-1954 tandis qu'il n'y en a que 19 en 1954-1955. Il se peut qu'un ou plusieurs des fonctionnaires senior aux paliers inférieurs aux postes d'agents du service extérieur, classes 9 ou 8, remplissent, en réalité, le poste de chef de mission.

M. KNOWLES: Une sorte de relèvement général, pour ainsi dire.

Le PRÉSIDENT: Plutôt une réduction. Si l'on passe de 20 à 19... c'est un de moins.

M. MACDONNELL: Nous pourrions peut-être examiner cela de plus près.

M. FLEMING: Les représentants du ministère pourraient peut-être étudier ce chef de dépense, et voir comment il se rattache au crédit prévu pour les chefs de mission? Nous nous renseignerons là-dessus à la prochaine séance du Comité.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. GREEN: Il y a, à la page 158 du budget, un crédit de \$173,365 pour les services du téléphone, du télégraphe et d'autres services de communication. Le montant pour 1953-1954 n'était que de \$108,640—une augmentation d'environ \$65,000.

Le PRÉSIDENT: Où en sommes-nous?

M. GREEN: A la page 158 du budget des dépenses. M. MacKay pourrait-il expliquer cela?

Le TÉMOIN: Puis-je demander à M. Macdonnell de donner des explications à ce sujet?

M. MACDONNELL: Monsieur le président, à la page 2 du rapport polycopié qui vient d'être distribué, vous trouverez une explication à l'effet que cette augmentation de \$65,000 représente les frais de nouveaux circuits de télétype et une certaine augmentation du nombre des dépêches, pour les nouvelles missions. Il y a un montant de \$17,000 qui s'explique par le fait qu'on a prévu plusieurs nouveaux postes à l'étranger et l'installation d'appareils de chiffage à plusieurs bureaux. Il y a eu, par la suite, une augmentation générale du volume des communications télégraphiques.

M. GREEN: Je vois à plusieurs endroits, dans les notes explicatives, qu'il y aura de nouvelles missions et que c'est là la raison de plusieurs des augmentations. Pouvez-vous nous dire où ces missions doivent être établies et la nature de ces postes?

Le TÉMOIN: Je ne peux mentionner, monsieur, qu'une mission en ce moment, parce que ces renseignements n'ont pas été publiés, et nous estimons qu'il ne conviendrait pas de les publier ici sans le consentement des autres pays concernés. Normalement, quand on prend des dispositions pour un échange de représentants diplomatiques, les gouvernements des deux pays publient le communiqué simultanément. Nous ne croyons pas qu'il conviendrait de mentionner toutes les possibilités de nouveaux postes. Il y a une mission au sujet de laquelle on a fourni des renseignements au grand public, soit Saint-Domingue, pays avec lequel nos échanges sont considérables.

M. Green:

D. Saint-Domingue?—R. La République Dominicaine—c'est ainsi qu'on l'appelait quand j'allais à l'école.

D. Qu'est-ce que cela va entraîner comme frais?—R. Ce sera une toute petite mission... un poste où il y aura deux agents.

D. Quel traitement touchera le chef de ce poste?—R. Le chef de la mission sera l'ambassadeur à un autre poste, mais il y aura deux agents à Saint-Domingue pour s'occuper de nos affaires.

D. Pourquoi un commissaire du commerce ou un agent du ministère du Commerce ne peuvent-ils pas le faire? Pourquoi un échange d'ambassadeurs avec la République Dominicaine est-il nécessaire?—R. Le commissaire du commerce sera le chargé d'affaires, monsieur. Nous sommes en train de prendre les dispositions nécessaires à cette fin en collaboration avec le ministère

du Commerce. L'ambassadeur auprès d'un autre poste de l'Amérique latine exercera les fonctions d'ambassadeur auprès de ce pays et y fera visite de temps à autre.

D. Au fait, ce ne doit être qu'un poste de commerce?—R. Non, monsieur. Il nous faudra y maintenir un service consulaire et nous y placerons un agent spécial à cette fin.

D. Il n'est certainement pas nécessaire de nommer un ambassadeur aux missions de ce genre-là?—R. Eh bien, monsieur, si l'on veut traiter avec un pays, et il le faut de temps en temps,—même en matière de commerce,—il est souvent avantageux d'y avoir un représentant diplomatique, même s'il ne réside pas dans ce pays.

D. Est-ce la règle d'avoir un ambassadeur dans tous les pays avec lesquels nous commerçons?—R. Non, monsieur. En réalité, plusieurs pays insistent pour que nous y nommions des représentants, bien que nous ne voulions pas le faire. Notre représentation à l'extérieur embrasse autant de pays que nous le désirons.

Le PRÉSIDENT: Le sous-secrétaire ou l'un des fonctionnaires du ministère pourraient-ils expliquer la préférence accordée à la République Dominicaine sur d'autres pays qui nous ont demandé d'y envoyer des représentants, ou s'agit-il d'une question d'administration?

Le TÉMOIN: En effet, nous y avons un intérêt considérable au point de vue commercial et je crois que cela est la principale considération.

M. Green:

D. Depuis bien des années, ce sont les agents du ministère du Commerce qui ont représenté les intérêts commerciaux du Canada dans ces divers pays. Pourquoi ne pas continuer la même pratique quant à la République Dominicaine? Pourquoi faut-il y établir une ambassade?—R. Je crois que tout ce que je peux dire en réponse à cette question c'est que le gouvernement a jugé bon d'y envoyer des représentants. A vrai dire, il n'en résultera pas d'augmentation considérable de nos frais puisque, comme je dis, nous ne nommerons pas un chef de mission pour ce seul poste.

D. Quel est le volume de notre commerce avec la République Dominicaine?—R. Je regrette de ne pas avoir ces chiffres.

D. Votre ministère n'en a-t-il pas quelque idée?—R. Bien sûr.

M. Knowles:

D. Le fait de pourvoir ce bureau d'un personnel régulier nécessitera-t-il le versement d'un traitement à un autre ambassadeur?—R. Non.

D. Il n'entraînera que les traitements de deux agents du service extérieur?—R. En réalité, il ne s'agira que de verser un traitement à un seul autre agent du service extérieur.

D. Parce que l'un des deux agents représentera le ministère du Commerce; il cumulera deux emplois, mais ne touchera qu'un seul traitement?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: J'ai pensé qu'il intéresserait peut-être le public de savoir pourquoi l'on a décidé d'échanger des représentants avec la République Dominicaine plutôt qu'avec un de ces pays qui ne cessent de nous le demander. Je demande cela, non seulement pour ma propre information, mais aussi pour renseigner le public qui désire peut-être aussi le savoir.

M. GREEN: A mon avis, c'est une question fort à propos. Il semble étrange que nous échangeons des représentants diplomatiques avec la République Dominicaine.

M. FLEMING: Oui, et avec le rang d'ambassadeur.

Le TÉMOIN: Bien entendu, le Canada fait des placements dans ce pays, ainsi que du commerce.

M. Green:

D. L'ambassade serait-elle chargée de s'occuper des placements du Canada dans ce pays? Qui a demandé une représentation dans ce pays?—R. Je ne peux répondre à cette question d'une façon précise, monsieur. Autant que je m'en souviens, il y a eu depuis quelques années des demandes de la part de la République Dominicaine. C'est autant que je m'en souviens, mais il me faudra le vérifier.

D. Quelles sont les entreprises canadiennes qui ont demandé l'établissement de cette ambassade?—R. Je n'aimerais pas répondre à cette question.

D. Pouvez-vous vous renseigner là-dessus? Ce renseignement doit se trouver dans quelque dossier du ministère.—R. Nous pouvons nous en occuper. Je ne suis pas certain de pouvoir répondre à cette question—cela a pu faire l'objet de correspondance confidentielle.

Le président:

D. Croyez-vous que c'est une question qu'il faudrait poser au ministre à son retour?—R. Je crois que oui.

D. Nous en prendrons note et nous la poserons alors.—R. Très bien.

M. Green:

D. En quoi consistent les échanges commerciaux du Canada avec la République Dominicaine?—R. Le commerce du sucre est considérable, il me semble. A vrai dire, je ne devrais pas en parler, parce que je n'ai pas l'autorité pour le faire; il me faudrait étudier la question.

D. Puisque c'est votre ministère qui établit une ambassade, vous devriez pouvoir en donner l'explication.—R. Je regrette, monsieur, de n'avoir pas obtenu ces détails avant cette séance et j'ai de la difficulté à me souvenir des données statistiques.

D. Vous nous obtiendrez tous les renseignements?—R. Nous en obtiendrons autant que possible.

M. Fleming:

D. Je crois que vous devriez aussi être prêt à traiter de la question que le président vient de soulever,—question ayant trait à la priorité à donner aux pays qui désirent un échange de représentants diplomatiques avec le Canada. La nomination d'un ambassadeur dans ce pays n'entraînerait-elle que le relèvement du rang diplomatique de la mission ou s'agit-il d'établir une mission diplomatique pour la première fois?—R. Oui.

D. Est-ce une nouvelle mission? N'est-il pas extraordinaire de nommer un ambassadeur dès l'ouverture d'un nouveau poste diplomatique?—R. Non.

D. Je crois que, dans la plupart des cas, nous avons d'abord nommé un ministre, surtout dans les pays qui ne sont pas, à proprement parler, des grandes puissances du monde.—R. Il n'existe aucune règle à ce sujet. Cela dépend des circonstances dans chaque pays en particulier.

D. Connaissez-vous d'autres cas où nous ayons établi une représentation diplomatique dans un pays étranger en y nommant, en premier lieu, un ambassadeur?—R. Oui, je crois que toutes nos missions de l'Amérique latine ont le rang d'ambassades. Nous n'avons plus de ministres en aucun pays de cet hémisphère.

D. Je sais que c'est là la situation actuelle, mais je songeais plutôt à l'époque où nous avons établi des missions diplomatiques dans ces pays.—R. Je suis porté à croire que les premières missions établies au Brésil, en Argentine et au Chili ont été d'abord des légations, mais toutes les missions établies récemment dans l'Amérique latine, la Colombie et le Venezuela, ont le rang d'ambassades.

D. Je suppose que c'est l'intention du gouvernement de donner le statut d'ambassade à tous les nouveaux postes diplomatiques à l'étranger?—R. Non, monsieur. Je ne crois pas que ce soit là une règle. Tout dépend des circonstances dans chaque pays. Au ministère, on ne fait vraiment aucune distinction entre les ambassades et les légations. C'est-à-dire qu'un homme peut être tantôt ambassadeur, tantôt ministre. Cela dépend du pays où il va. En ce qui concerne les frais d'administration des ambassades à l'étranger, aucune distinction n'est faite entre les ambassades et les légations.

M. Green:

D. A ce propos, combien de missions allons-nous établir durant la présente année financière?—R. Nous avons, je crois, l'intention d'en établir cinq, monsieur, mais cela ne veut pas dire qu'il y aura cinq nouveaux chefs de mission. Dans presque tous les cas, la même personne est accréditée auprès de deux gouvernements.

D. Il y aura de nouvelles missions?—R. Il y aura de nouveaux postes, quant à l'échange de représentants diplomatiques.

D. A la page 3 du rapport statistique que vous nous avez remis, vous dites: "Cette année, on demande un crédit pour du mobilier de bureau dans quatre nouvelles missions..."

Le PRÉSIDENT: Vous abordez un autre poste? Ne pouvons-nous pas attendre que nous en venions au mobilier?

M. GREEN: Ma question concerne simplement les nouvelles missions. Les cinq nouvelles missions comprennent-elles la représentation auprès de la République Dominicaine?

Le TÉMOIN: Oui.

M. GREEN: Monsieur le président, je propose qu'on nous dise exactement les endroits où ces missions seront établies. Si je ne me trompe, on nous fournissait autrefois des renseignements de ce genre. Si nous ne les obtenons pas, voici la situation dans laquelle nous nous trouvons: Le ministère établit des missions et ce n'est qu'après coup que nous pouvons en parler; il est alors trop tard pour faire quoi que ce soit d'utile. Je propose que nous ayons, en réalité, l'occasion d'étudier l'opportunité d'établir ces nouveaux postes, aussi la question de priorité que vous avez soulevée vous-même, il y a quelques moments.

M. COLDWELL: Je comprends pourquoi le témoin hésite à nous donner ces renseignements en public; mais ne pourrions-nous pas obtenir cette information sans la consigner au compte rendu. Nous pourrions parler en connaissance de cause et sans embarrasser, ni notre gouvernement ni celui du pays avec lequel nous échangeons des représentants diplomatiques.

M. FLEMING: Je ne me souviens pas qu'on ait fourni des renseignements à huis clos, mais je me souviens que le ministre donnait autrefois des renseignements de ce genre. Il se peut que M. MacKay préfère laisser au ministre le soin de nous fournir cette information. Je conviens que nous devrions être assez bien renseignés pour juger si les crédits proposés sont justifiés.

Le PRÉSIDENT: Je suis tout à fait de votre avis.

Le TÉMOIN: Je pourrais, peut-être, vous fournir ces renseignements avant que le Comité ait achevé son travail.

M. FLEMING: Je me souviens, en effet, que, certaines années, les membres du Comité ont demandé des renseignements sur des pays particuliers, afin de savoir s'ils étaient au nombre de ceux qui désiraient l'établissement d'une représentation diplomatique. On le demandait ordinairement au sujet de l'Espagne; on l'a demandé aussi au sujet du Vatican et d'autres pays.

M. COLDWELL: De l'Indonésie.

M. FLEMING: Oui, et d'un certain nombre d'autres pays; chaque fois c'est le ministre qui a fourni les renseignements demandés.

Le PRÉSIDENT: Il conviendrait peut-être de noter ceci et quand le ministre viendra au Comité, avant que notre travail soit terminé, nous pourrions l'interroger là-dessus. Nous présumons qu'il sera ici, car nous ne croyons pas que la Conférence de Genève dure jusqu'à la fin de juin. Nous pourrions lui poser ces questions d'administration. Il connaîtra d'avance les questions et pourra ainsi obtenir les renseignements demandés.

M. MACDOUGALL: Puis-je poser une question d'intérêt général et qui n'a aucun rapport avec le point particulier que nous traitons? Quel est le nombre total d'employés du ministère, tant au Canada qu'à l'étranger?

Le PRÉSIDENT: Je vous prie, messieurs les membres du Comité et monsieur le témoin, de parler un peu plus haut. Les sténographes ont de la difficulté à entendre tout ce qu'on dit aux extrémités de la salle.

Le TÉMOIN: A la fin de 1953, le ministère comptait 1,522 employés au Canada et à l'étranger. Il serait peut-être utile de faire une répartition générale. Ce total comprenait 295 agents, 774 fonctionnaires,—c'est-à-dire des fonctionnaires aux termes de la Loi sur le service civil et 453 employés engagés sur place.

M. MACDOUGALL: Qu'est-ce que ce dernier groupe?

Le TÉMOIN: Des personnes de la localité employées dans certaines ambassades, des non-Canadiens.

M. MACDOUGALL: De quelle façon a-t-on recruté ces agents, et quelles sont les qualités exigées par le ministère lors du recrutement de nouveaux agents?

Le TÉMOIN: Quant aux agents mais non pas aux employés—et je devrais faire remarquer tout d'abord que tous nos agents et employés relevant de la Loi sur le service civil sont recrutés conformément aux règlements du service civil. Quant au personnel local, nous avons beaucoup de latitude. Le recrutement des agents se fait par voie de secours. Il y a d'abord un examen écrit, puis une épreuve orale devant un jury pour les candidats reçus à l'écrit. On exige au moins du candidat un diplôme universitaire; il doit être citoyen canadien et doit avoir résidé au Canada pendant les 10 années qui ont précédé la date de l'examen. Cependant, nous tenons compte de ceux qui ont fait des études hors du pays pendant une partie de cette période. Un certain nombre d'étudiants, par exemple, ont pu quitter des universités canadiennes pour aller étudier aux États-Unis, au Royaume-Uni, ou en France. Ce séjour est considéré, aux fins des examens, comme période de résidence au Canada, s'il n'y a aucune preuve que le candidat avait l'intention de quitter le pays. Ensuite, nous fixons une limite d'âge pour les candidats. Ceux-ci ne doivent pas avoir plus de trente ans. Nous trouvons que, passé cet âge, il est peut-être un peu plus difficile de rompre un homme aux méthodes du service civil. S'il entre au service, passé 30 ans, il se trouve un peu plus âgé que les gens de son groupe, et pourrait devenir mécontent. D'une façon générale, nous n'exigeons pas un genre spécial de formation universitaire. Nous donnons peut-être la préférence aux candidats qui ont étudié les sciences politiques, l'histoire moderne, la géographie et le droit...

M. FLEMING: Cela est très louable.

M. KNOWLES: Et le rang où l'on devrait placer le droit—à la fin de la liste.

M. FLEMING: Je pensais à la liste entière, les sciences politiques, l'histoire—matières d'une immense utilité...

Le TÉMOIN: Quelques-uns de nos agents ont reçu une formation tout à fait différente. Certains de nos excellents agents ont étudié les langues. Nous en avons deux ou trois qui ont étudié les sciences.

M. MACDOUGALL: Puis-je continuer sans que vous interveniez encore une fois?

M. Fleming:

D. On exige de tous les agents qu'ils sachent s'exprimer facilement dans deux langues, n'est-ce pas?—R. Non, nous ne l'exigeons pas. Nous souhaitons bien qu'ils aient ce talent, mais nous avons trouvé que cela limiterait le nombre de candidats admissibles. On n'a pas trouvé cela pratique, jusqu'ici. Nous comptons qu'ils apprendront à fond l'autre langue aussi vite que possible, après leur entrée au ministère.

D. J'avais l'impression qu'autrefois vous étiez plus exigeant et bien qu'il n'était absolument pas nécessaire que le candidat eût une parfaite connaissance de l'anglais et du français, on exigeait cependant qu'il eût une maîtrise complète d'une langue et une connaissance suffisante de l'autre, afin de pouvoir s'exprimer couramment dans cette autre langue en peu de temps.—R. Nous donnons la préférence aux personnes qui possèdent plus d'une langue. Par conséquent, ceux qui connaissent deux langues ou plus ont un léger avantage sur les autres candidats lors de l'examen. En pratique, je crois que la plupart des gens qui entrent au service du ministère ont au moins quelque connaissance d'une autre langue et sont capables de l'apprendre à fond rapidement.

Le PRÉSIDENT: Puis-je demander au témoin si ce n'est pas l'usage au *Foreign Office* de poser comme condition plus ou moins obligatoire qu'un candidat ait quelque connaissance d'une langue autre que l'anglais, principalement le français?

Le TÉMOIN: C'était autrefois le cas, monsieur, mais autant que je sache, on a constaté que ce n'est pas une règle pratique. Par conséquent, on accepte au *Foreign Office* des gens moins bien instruits dans les langues qu'on ne le faisait auparavant. Ils reçoivent une formation beaucoup plus intense après leur entrée au service.

Le PRÉSIDENT: Puis-je mentionner en passant une expérience personnelle? Il y a bien des années, en 1926, on m'a demandé d'interviewer le chef du service consulaire de Grande-Bretagne. J'étais adjoint particulier du ministre de la Justice, et comme nous étudions alors l'opportunité d'établir un service consulaire, le ministre voulait être bien renseigné à ce sujet. La conversation n'avait pas duré plus de deux minutes que le chef du service consulaire de Grande-Bretagne s'aperçut que je n'étais pas d'origine anglaise; il passa donc de l'anglais au français. Je lui ai demandé s'il s'intéressait à l'étude du français et il m'a répondu que tous les nouveaux employés de leur service extérieur devaient posséder quelque connaissance du français. "Ce n'est pas que nous aimions tant les Français", dit-il, "mais c'est parce que les personnes de 20 à 30 ans qui entrent au service seront peut-être envoyés dans 8 différents pays au cours de leur carrière". Les autorités du service consulaire étaient d'avis que, pour être utile, le nouvel employé devait maîtriser plus ou moins la langue du pays. On ne pouvait exiger d'un homme qu'il apprenne dix langues avant d'entrer au service, mais on estimait que, s'il avait maîtrisé le français, c'était une preuve de son aptitude à apprendre d'autres langues. Si, par exemple, le service avisait un nouveau venu de son départ pour la Roumanie ou pour n'importe quel autre pays, dans un délai de six mois, l'employé

se mettrait à l'étude et, six mois après avoir été affecté au pays en question, pourrait converser très bien dans la langue du pays. De l'avis des autorités, si le nouvel employé n'avait pas maîtrisé une seule langue étrangère avant son entrée au ministère, et l'on considérait la connaissance du français comme la meilleure preuve d'aptitude, il ne serait pas capable d'en apprendre une autre plus tard.

M. Fleming:

D. Je crois savoir et, M. MacKay a parlé dans ce sens, qu'il s'est fait des changements au cours des récentes années. Il se peut que cela soit attribuable, en partie, à l'influence des États-Unis dans le monde, aussi à la pratique des traductions simultanées lors des conférences, mais il me semble que, vu l'emploi du français comme langue diplomatique dans le monde, le fonctionnaire qui ne sait qu'une langue serait moins utile dans un poste à l'étranger?—R. J'en conviens parfaitement. Nous encourageons nos agents à apprendre à fond d'autres langues en leur versant une gratification. Nous insistons beaucoup pour qu'ils apprennent le français, s'ils ne l'ont pas déjà fait. Nous n'exigeons pas, cependant, que les candidats connaissent le français. Nous avons constaté que ce n'est vraiment pas pratique, vu le nombre d'employés qu'il nous a fallu recruter au cours des récentes années, à cause de l'expansion du service.

Le PRÉSIDENT: Je n'ai pas entendu la dernière phrase.

Le TÉMOIN: J'ai dit que nous n'avons pas exigé la connaissance d'une deuxième langue de la part des débutants. Nous insistons, cependant, auprès des nouveaux fonctionnaires pour qu'ils maîtrisent le français dans le plus court délai possible.

Le PRÉSIDENT: Dans votre dernière phrase, vous avez dit quelque chose au sujet du personnel que vous avez essayé de recruter ces dernières années?

Le TÉMOIN: J'ai dit que nous avons constaté qu'il était pas pratique d'exiger la connaissance de deux langues de la part des nouveaux employés, à cause du nombre de personnes dont nous avons eu besoin ces dernières années.

M. Fleming:

D. Le recrutement de nouveaux agents a maintenant ralenti, n'est-ce pas, M. MacKay?—R. Non, monsieur. Nous avons embauché, en moyenne, 15 nouveaux agents, par année, au cours des sept dernières années.

D. Je croyais que vous recrutiez maintenant beaucoup moins de candidats que pendant les années d'après-guerre, époque où le service a pris une expansion très rapide.—R. Nous perdons beaucoup d'employés. Ils quittent le service extérieur pour entrer à d'autres ministères du gouvernement, dans les affaires, pour exercer des professions, etc.

M. MACDOUGALL: Quel avenir y a-t-il dans le service pour les employés qui ne sont pas des agents diplomatiques?

Le TÉMOIN: Je dirais, qu'à présent, ils ont à peu près la même sorte de carrière; c'est-à-dire qu'ils peuvent s'attendre à une carrière de commis, de fonctionnaire d'administration ou, s'ils sont employés de bureau, aux mêmes occasions et avantages qui s'offrent dans d'autres ministères du gouvernement. Cependant, au point de vue du ministère, cela n'a pas été tout à fait satisfaisant. On a constaté que les carrières des fonctionnaires d'administration au ministère sont assez limitées, en comparaison des carrières d'agents. Nous nous efforçons de trouver un système qui offrirait une meilleure chance d'avancement aux employés du service extérieur, leur donnant l'occasion de devenir des fonctionnaires d'administration, de remplir des postes administratifs à l'étranger, de remplir les fonctions de consul à l'étranger et ainsi de suite.

Il faut avouer que le système n'est pas encore à point mais nous faisons des progrès. Je crois que le moral de notre personnel d'administration est un peu meilleur maintenant qu'ils peuvent s'attendre à des carrières plus intéressantes qu'auparavant.

M. COLDWELL: A ce propos, je crois qu'il est important pour les personnes qui entrent au service extérieur de pouvoir espérer d'y faire une carrière. Le ministère a nommé à des postes à l'étranger des personnes qui avaient de l'expérience dans l'administration au ministère et je crois que cette ligne de conduite est la bonne. Aujourd'hui, combien de chefs de mission à l'étranger, combien d'ambassadeurs, etc., sont sortis des rangs du ministère et combien viennent de l'extérieur? Combien de diplomates de carrière occupent des postes de ce genre à l'étranger? Je crois que les nominations faites au sein du service sont une excellente idée puisque cela attire ces hommes de carrière au service.

M. MACDOUGALL: A ce propos...

Le PRÉSIDENT: Un instant, s'il vous plaît—afin qu'on réponde à la dernière question.

Le TÉMOIN: Je dirais à peu près la moitié.

M. Coldwell:

D. La plupart des agents nommés dernièrement sont-ils des diplomates de carrière?—R. Oui.

D. Combien y a-t-il d'exceptions?—R. Quelques exceptions—et il peut être avantageux qu'il y en ait. Il y a des postes pour lesquels il est peut-être avantageux de choisir un homme ayant une grande pratique des affaires.

D. Généralement parlant, le ministère tient-il à nommer des hommes de carrière?—R. Oui, mais je ne dirais pas que tous les postes sont remplis par des hommes de carrière.

D. Non, mais dans la mesure du possible et s'ils ont les aptitudes voulues ils seront promus?—R. Oui, mais je ne dirais pas qu'ils atteignent le rang de chef de mission. C'est le gouvernement qui nomme les chefs de mission.

D. La nomination à un tel poste n'est-elle pas le couronnement d'une carrière?—R. Oui.

M. MACDOUGALL: J'ai une autre question à poser à ce sujet. Il y a deux ans, je pense, un membre du Comité, originaire du Manitoba, et dont j'ai oublié le nom, a fait une observation semblable à l'égard de la deuxième partie de ma question, c'est-à-dire la manière de recruter les agents. On avait dit, qu'en général, vous préféreriez les diplômés d'université. Ce membre du Comité a soulevé la question en disant que, d'après lui, il conviendrait en bien des cas d'avoir des non-diplômés d'université possédant des qualités exceptionnelles. Aurait-on relâché les exigences relatives au recrutement du personnel afin de permettre aux hommes d'expérience pratique et autres investigateurs scientifiques qui ne sont pas, peut-être, des diplômés d'université d'entrer au service?

M. FLEMING: Je pense que c'était là l'idée de feu M. Graydon.

M. MACDONALD: Probablement.

Le TÉMOIN: Si vous parlez du recrutement d'agents du service extérieur, nous n'avons changé en rien nos exigences. Je dirai, cependant, que nous n'exigeons pas qu'un chef de mission ait un diplôme universitaire.

Le PRÉSIDENT: A ce propos, j'aimerais demander à M. MacKay ou à l'un des témoins si les aptitudes que nous exigeons des candidats aux examens sont comparables à celles qu'exige le service extérieur de Grande-Bretagne et, si vous êtes au courant, à celles qu'exige le service extérieur de la France? Les

exigences requises des candidats aux postes d'agents diplomatiques et les concours d'admission à ces postes sont-ils comparables à ceux des services étrangers de l'Angleterre et de France?

Le TÉMOIN: Il est assez difficile, monsieur, de répondre à cette question.

M. FLEMING: Ou du service extérieur des États-Unis?

Le PRÉSIDENT: Oui, y compris celui des États-Unis.

Le TÉMOIN: Je suis porté à croire que le système britannique d'éducation est plus ou moins uniforme et que l'on en tient compte dans la préparation des questions d'examens. Ici, au Canada, nous avons divers systèmes d'éducation. Il nous faut préparer des examens adaptés à des candidats venant de divers milieux scolaires, de sorte que nos examens, à mon sens, sont assez différents pour cette seule raison. Malgré ce que j'ai dit auparavant sur le relâchement des exigences, au Royaume-Uni, à l'égard des langues, je crois que le service extérieur britannique attache encore plus d'importance aux langues que nous le faisons.

Le PRÉSIDENT: Je ne parlais pas nécessairement que des langues. Je parlais aussi des aptitudes générales et du degré requis de connaissances générales pour entrer au service extérieur britannique. Croyez-vous que nos exigences valent les leurs? Pour les diplomates de carrière, sont-elles comparables à celles des États-Unis?

Le TÉMOIN: Je regrette, monsieur, d'en savoir très peu au sujet des examens aux États-Unis. Je crois que nos concours d'admission au service extérieur ne le cèdent en rien à ceux du service extérieur de la Grande-Bretagne.

M. COLDWELL: N'est-il pas vrai que les étudiants des universités britanniques font des études spécialisées en vue d'entrer au service extérieur et suivent des cours particuliers, du genre de ceux qui se donnent dans nos universités du pays, en d'autres matières? Ne diriez-vous pas que les étudiants qui comptent entrer au service diplomatique de la Grande-Bretagne se spécialisent davantage à cette fin?

Le TÉMOIN: Je crois que c'était autrefois le cas, mais je ne sais au juste ce qui se fait aujourd'hui.

M. Crestohl:

D. Le ministère donne-t-il des cours réguliers de quelque sorte pour aider les jeunes agents du service à obtenir de l'avancement?—R. Comme je l'ai dit, nous avons des classes de français pour les nouveaux employés qui n'ont pas une connaissance suffisante de cette langue. En réalité, nous faisons suivre à nos nouveaux agents, la première année, une sorte de cours de formation. Nous les envoyons pour de courtes périodes dans les diverses divisions du ministère. Nous donnons des séries de conférences. Nous invitons des fonctionnaires des autres ministères à leur donner des conférences, ainsi que des gens de notre propre ministère. Mais, nous n'offrons ni cours, ni autres services spéciaux aux agents des classes inférieures pour leur avancement. De fait, nous comptons qu'ils apprendront en travaillant.

D. Ne serait-il pas utile que le ministère s'entende avec deux ou trois des principales universités du Canada pour que celles-ci donnent des cours, tels que ceux mentionnés par M. Coldwell, à l'intention de ces étudiants qui seraient désireux d'entrer dans la diplomatie, afin de leur permettre de se spécialiser à cette fin dans les universités?—R. Généralement parlant, voici ce que nous désirons. Bien qu'un étudiant ayant fait ses études dans le domaine des sciences politiques, de l'histoire ou de l'économie politique puisse s'adapter un peu plus vite au ministère, ce que nous désirons, généralement parlant, ce sont des gens

qui sachent penser; des gens qui possèdent une profonde connaissance des affaires publiques plutôt que des personnes hautement spécialisées. Nous pourrions leur donner une formation spécialisée au ministère.

D. J'ai posé cette question par suite d'une expérience pratique que j'ai eue moi-même et qui me concerne directement, dans ma propre famille. Si vous voulez bien me pardonner une allusion personnelle, il s'agit de mon fils. Lorsqu'il était à McGill, il me parlait du service diplomatique, où il voulait entrer, mais il ne savait trop dans quel sujet se spécialiser,—sciences politiques, constitution du Canada ou autres matières connexes. Je crois qu'il serait bon que le ministère indique aux universités le genre d'étudiants auxquels il conviendrait d'accorder une attention spéciale, s'ils désirent entrer dans le service diplomatique.—R. Chaque fois que nous tenons des concours, et même avant les concours, nous faisons part aux universités du type de candidats que nous désirons. Les autorités des universités n'y portent peut-être pas beaucoup d'attention. Je ne sais pas.

D. Cela devrait se faire au commencement d'une carrière universitaire et non à la fin. C'est quand l'étudiant commence à penser à la troisième et à la quatrième année du baccalauréat ès arts qu'il faudrait lui indiquer les matières auxquelles il devrait songer.

M. KNOWLES: A propos de vos remarques concernant l'indifférence des universités, parlez-vous du point de vue de votre position actuelle ou du point de vue de votre ancien emploi universitaire?

Le TÉMOIN: Je parlais, peut-être, d'après mon expérience comme professeur d'université.

M. FLEMING: Je suppose que nous sommes tous appelés à donner des renseignements de temps en temps, à ce sujet. J'ai conseillé à des étudiants que le meilleur cours pour un aspirant au service diplomatique était l'histoire moderne. Je me rends compte de la justesse de l'observation faite par M. MacKay, c'est-à-dire, qu'on ne peut pas créer un moule dans les universités canadiennes, en tout cas, pour les carrières diplomatiques. On peut apprendre à ces gens à se spécialiser par la suite. Les cours mentionnés par M. MacKay présentent des avantages manifestes, mais il me semble que les universités canadiennes trouveraient difficile d'établir un cours spécifique destiné à préparer les futurs candidats aux postes diplomatiques. Supposons qu'une certaine d'hommes inscrits à ces cours se qualifient pour ces emplois et que vous n'en pouviez prendre que 15...

M. KNOWLES: Et les autres 85 seraient obligés de faire de la politique.

M. FLEMING: Parlant du point de vue de l'éducation et du ministère, ne diriez-vous pas que les universités canadiennes préparent de bons candidats pour le service diplomatique?

Le TÉMOIN: Oui, et bon nombre de gens sont attirés par nos concours. Il arrive souvent que nous ayons plus de 200 candidats et, de fait, un très bon type de candidats. Bien entendu, nous avons dû faire concurrence à d'autres ministères, d'autres professions, et ainsi de suite. Beaucoup des meilleurs étudiants, certainement dans les universités que je connais, embrassent la carrière du droit.

M. Crestohl:

D. J'ai entendu parler d'une école des affaires internationales à l'Université de Toronto. Êtes-vous au courant?—R. Oui.

D. Les cours de ce genre sont-ils de quelque utilité au ministère?—R. Voilà une question à laquelle il est très difficile de répondre. Je ne sais pas au juste combien d'étudiants inscrits à ce cours-là sont entrés à notre ministère.

Le président:

D. Pouvons-nous en conclure qu'on a dérogé à la règle autrefois en usage au service extérieur, quant aux connaissances en droit international, droit public et privé, histoire de la diplomatie, etc., qui étaient exigées des aspirants aux emplois du service? Maintenant, vous désirez des hommes plus pratiques et capables de penser, des personnes qui ont acquis quelque connaissance des sciences économiques ou du droit sans s'être spécialisées. Autrefois, dans les vieux pays, on exigeait des candidats une connaissance assez étendue du droit international et de l'histoire de la diplomatie.—R. Il est très difficile de généraliser. Certains pays ont des exigences spécifiques. Je connais un pays qui exige que les débutants dans le service extérieur soient diplômés en droit. D'autres pays établissent des examens spécifiques ou des examens sur des matières spécifiques. Il est certain, en raison de notre expérience, que nous préférons des gens qui ne sont pas trop spécialisés, tout en étant bien instruits; c'est-à-dire pas trop spécialisés dans les domaines des relations internationales ou du droit international, mais bien instruits dans le domaine des études qu'ils ont choisies, quel qu'il soit.

D. Nous espérons que, dans un an, le ministère aura peut-être des renseignements sur les aptitudes requises dans les autres pays. Le Comité pourra alors recevoir ces renseignements, y réfléchir, les considérer et faire la comparaison exacte entre les aptitudes requises au Canada et en d'autres pays.

M. COLDWELL: La Grande-Bretagne, la France et les États-Unis.

Le PRÉSIDENT: Oui, ce sont les plus importants.

M. Parkes:

D. Avant d'en finir avec la question des études et à propos de l'éducation supplémentaire des fonctionnaires après leur entrée au service, envoyez-vous des agents au Collège impérial de la défense ou à un collège analogue au Canada?—R. Oui, monsieur. Nous envoyons ordinairement un étudiant au Collège impérial de la défense et un, parfois deux, au Collège de la défense de l'OTAN. Nous avons actuellement un étudiant à l'Institut du Moyen-Orient, dirigé conjointement par le *Foreign Office* et l'Université de Londres. Nous comptons envoyer prochainement un jeune agent au Japon pour y étudier le japonais. Il sera attaché à la mission, mais à titre d'étudiant. Nous voudrions offrir plus de facilités pour la formation linguistique, c'est-à-dire une formation professionnelle de ce genre, mais jusqu'ici, nous avons été, à court de personnel. Généralement parlant, nous devons faire travailler les gens plutôt que de les envoyer à l'école.

D. Vous avez donc un programme d'études sérieux pour les nouveaux employés, après leur entrée au service?—R. Oui.

M. Henry:

D. M. MacKay voudrait-il nous parler de la brochure blanche qui traite des exigences pour être admis au service? Pourrait-il nous dire si les autorités estiment que c'est un bon exposé des aptitudes requises, par exemple?—R. Je ne sais pas au juste de quoi vous parlez.

D. J'ai vu, cette brochure, monsieur, et je voudrais savoir si elle fait encore autorité au ministère. Elle expose à grands traits les aptitudes nécessaires pour entrer dans votre ministère, n'est-ce pas?—R. Oui, parfaitement. Cependant, on a fait annoncer séparément chaque concours—c'est-à-dire, chaque fois que nous désirons tenir un concours, la Commission du service civil l'annonce. Cette annonce peut être un peu différente, d'une année à l'autre. Par exemple, cette année, nous avons omis l'âge minimum requis. Nous demandions autrefois des gens de plus de 23 ans. Cette année, nous avons omis cette condition. C'était afin de recruter des jeunes étudiants

d'excellent calibre qui, autrement, pourraient nous échapper. A l'exception de certaines différences minimales de ce genre, les conditions mentionnées dans la brochure blanche dont vous parlez, sont encore requises.

D. Serait-il possible de distribuer cette brochure aux membres du Comité afin que nous ayons une meilleure connaissance de vos besoins de personnel?—R. Je crois que l'édition est encore disponible.

D. Pour ce qui est des épreuves écrites, gardez-vous à titre confidentiel et secret les questions posées aux étudiants?—R. Non.

D. Pourriez-vous faire distribuer des exemplaires des examens?—R. Ce serait possible.

D. Je voudrais bien en voir des spécimens des cinq dernières années, s'ils sont disponibles.—R. Malheureusement, nous ne pourrions peut-être pas fournir des spécimens des examens des cinq dernières années, mais peut-être pour une année spécifiée.

D. Pour les deux dernières années, alors—une ou deux années. Voulez-vous parler de l'examen général d'admission?—R. Oui.

D. Je crois qu'il serait intéressant de voir des spécimens des examens d'une ou de plusieurs années.

M. FLEMING: Nous pourrions changer de rôle et faire subir l'examen aux membres du Comité.

Le TÉMOIN: Je suis sûr que je ne le réussirais pas moi-même.

M. HENRY: Je veux tout simplement me renseigner sur les chefs de mission et sur le nombre de ces chefs qui ont obtenu des diplômes des universités britanniques après des études post-scolaires. Les gens qui possèdent ces grades sont-ils en majorité ou en minorité?

Le TÉMOIN: Je ne puis vous répondre sans consulter les archives.

Le PRÉSIDENT: Nous prendrons cela comme avis de question.

M. Henry:

D. Parlant d'une façon générale des chefs de division au ministère, je voudrais savoir quel état fait le ministère des grades supérieurs obtenus des universités britanniques.—R. Il n'y a aucune règle suivie au ministère à cet égard.

D. Ce n'est pas peut-être une règle; je parle maintenant de la situation de fait.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons aussi considérer cela aussi comme avis de question. Il faut bien connaître les antécédents de chaque membre du ministère pour pouvoir répondre d'une manière générale.

M. HENRY: Seulement les agents des classes supérieures... une sorte de relevé général.

M. FLEMING: Puis-je aborder quelques questions à la page 2?

M. KNOWLES: Avant de quitter la question du personnel, M. MacKay voudrait-il dire en quelques mots ce qu'il pense des femmes?

M. CRESTOHL: C'est là une question personnelle.

M. KNOWLES: Je ne voulais pas poser une question personnelle.

Le PRÉSIDENT: Je suis heureux qu'on ne pose pas cette question au président.

M. Knowles:

D. Je ne la posais pas au président. Je ne crois pas qu'il y ait des femmes occupant le poste de chef de mission au service extérieur canadien. Y en a-t-il? Y en a-t-il qui occupent des postes supérieurs? Je constate que les chefs des missions sont nommés par le Gouvernement et tous les autres agents du service par voie de concours. Comment se fait-il que parmi

des centaines de gens qui subissent les examens, il y ait si peu de femmes au ministère, si ce n'est comme commis, sténographes, etc.?—R. Autant qu'il m'en souviennne, les femmes n'ont été admises au ministère comme agents du service extérieur, qu'après la guerre. On ne peut pas s'attendre qu'elles aient déjà atteint la classe de chef de mission. Pour ce qui est du recrutement des femmes, nous ne faisons aucune distinction en raison de leur sexe. Un de ces jours, il nous faudra peut-être en faire, parce qu'il y a des postes, évidemment, où l'on ne peut envoyer une femme. C'est ce qui restreint un peu l'utilité des femmes au ministère. Jusqu'ici, nous n'avons fait aucune distinction en raison du sexe.

D. Quel est le plus haut poste du service qu'aient atteint les femmes, jusqu'ici?—R. Le poste d'agent du service extérieur, classe 4. Je crois que nous en avons deux à cet échelon.

D. Les femmes qui détiennent le poste d'agent extérieur, classe 4, ont-elles à peu près le rang de chef de mission? Pouvez-vous préciser? Pouvez-vous nous dire dans quels pays elles se trouvent?—R. Il y en a une au ministère et une autre au Royaume-Uni, qui appartiennent à cette classe.

D. Combien d'agents du service extérieur de toutes les classes y a-t-il en tout?—R. Environ douze, autant qu'il m'en souviennne, mais je n'en suis pas sûr.

M. FLEMING: Il n'y a pas de M^{me} Luce canadienne?

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): M. Knowles parlait-il d'un ambassadeur féminin du Canada comme les Américains en ont un à Rome?

M. KNOWLES: Je ne voulais proposer que nous agissions en quoi que ce soit comme les autres pays. Je crois que nous avons de meilleures femmes au Canada.

M. FLEMING: Il serait presque inutile d'envoyer une femme dans un pays musulman, par exemple. Vous songiez peut-être à cela?

Le TÉMOIN: Ce serait un peu difficile, je pense.

M. JAMES: Estimez-vous que l'expérience du journalisme soit un avantage?

M. GREEN: Encore un candidat à un poste!

Le TÉMOIN: Assurément, une telle expérience est un avantage. Nous avons un certain nombre d'employés qui sont d'anciens journalistes.

M. KNOWLES: Dans quel pays le député de Durham réussirait-il, à votre avis?

M. GREEN: Nous pouvons l'envoyer dans un pays musulman.

Le TÉMOIN: Pour revenir à l'éducation spécialisée, je dirai que nous avons peut-être plus d'avocats que de personnes de toute autre profession.

M. MACDOUGALL: C'est dommage.

M. CRESTOHL: Voilà pourquoi nous avons un service si satisfaisant.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes au poste 84.

M. Green:

D. A la page 158 du budget des dépenses se trouve un poste qui prévoit le service de courrier entre Ottawa, Washington et d'autres villes américaines, et il y a une augmentation de \$14,000, pour l'année financière actuelle. Le détail nous donne l'explication suivante: "Pour l'extension à Chicago, Seattle et San Francisco du service de courrier". Voulez-vous expliquer pourquoi il est nécessaire d'avoir ce service de courrier aux États-Unis?—R. Généralement parlant, puisque nous ne pouvons envoyer par la poste les renseignements secrets, c'est-à-dire les renseignements classés très secrets, secrets ou confidentiels, nos communications avec ces consulats se trouvent bien restreintes si nous n'utilisons pas de temps en temps un service de courrier.

D. Cela veut-il dire qu'il vous faut faire porter une lettre par messenger?—
R. Oui, monsieur. Nous devons prendre des précautions spéciales non seulement pour les lettres, mais très souvent aussi pour les dictionnaires chiffrés et autres choses du genre.

D. Vous avez aussi un poste d'environ \$173,000 pour le transport des dépêches diplomatiques. Quelle différence y a-t-il entre cela et le service de courrier?—R. Voilà le montant que nous payons au Royaume-Uni pour le transport des dépêches. Ils nous rendent ce service en plusieurs parties du monde.

D. Ils rendent ce service?—R. Au prix coûtant.

D. Sauf aux États-Unis?—R. Oui.

M. MACDONNELL: Je pourrais peut-être ajouter un mot là-dessus. Nous payons notre propre transport jusque de l'autre côté de l'Atlantique. Des messagers spéciaux canadiens transportent les valises diplomatiques et le Royaume-Uni a bien voulu s'entendre avec nous pour les faire transporter, à partir de Londres, par leur service de courrier dans presque toutes les régions du monde.

M. GREEN: Il vous faut établir ce service entre Ottawa et les consulats aux États-Unis, ceux de Chicago et de Seattle par exemple?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur, mais il n'y a qu'une livraison peu fréquente, tous les quinze jours.

M. KNOWLES: Quand vous dites que le courrier est transporté à Londres par un messenger canadien spécial, est-ce qu'on le donne à un homme spécialement nommé à cette fin ou au pilote de Trans-Canada?

M. MACDONNELL: Au capitaine de l'avion de Trans-Canada.

M. KNOWLES: Il en est responsable?

M. MACDONNELL: Oui.

M. FLEMING: Puis-je poser une question sur le détail qui paraît à la page 2 du relevé que nous avons reçu ce matin? Le poste 5 dit, "paiement des frais de port des services spéciaux comme la recommandation, les lettres exprès, la poste aérienne, les colis postaux, à n'importe quelle destination, ou toute autre correspondance adressée à destination de l'extérieur du Canada ou des États-Unis, services qu'on a fournis gratuitement à ce ministère, jusqu'ici. Je suppose que c'est un nouveau poste. Quelle en est l'explication? Le ministère va-t-il maintenant payer le service qui lui a été fourni gratuitement jusqu'ici? S'il en est ainsi, qui va pourvoir aux frais?

M. MACDONNELL: En vertu des dispositions prévues jusqu'ici?

M. FLEMING: Oui?

M. MACDONNELL: ...le ministère des Postes a permis à certains ministères du Gouvernement de se servir gratuitement d'affranchisseuses mécaniques. Jusqu'ici, notre ministère n'était pas tenu de rembourser le ministère des Postes pour le transport du courrier. Le gouvernement a maintenant changé d'attitude à cet égard.

M. KNOWLES: Les Tories ont soulevé des objections à la Chambre des communes.

Le PRÉSIDENT: C'est le comité des comptes publics qui l'a fait. C'est à la suite de la recommandation du comité des comptes publics, qui a été appuyée par M. Fleming et d'autres membres du Comité, à l'effet que le ministère des Postes devrait être remboursé pour nombre de services qu'il fournissait auparavant à titre gratuit.

M. FLEMING: On a fait cela dans l'intention de révéler le coût réel du service.

Le PRÉSIDENT: C'est vrai.

M. MACDONNELL: On exige de nous maintenant que nous payions à même notre crédit les services spéciaux tels que recommandation, distribution par exprès, correspondances-avion ou colis postaux vers toute destination et tout autre envoi postal expédié hors du Canada ou des États-Unis.

M. FLEMING: Il ne s'agit pas de verser annuellement au ministère un montant uniforme pour ce service, mais vous allez payer une taxe spécifique sur chaque objet de correspondance.

M. MACDONNELL: Nous nous en rapportons à nos compteurs pour le montant.

M. FLEMING: Pour le même service postal, êtes-vous soumis au même tarif que le public?

M. MACDONNELL: Le tarif est exactement le même.

M. GREEN: Aux États-Unis, on continue de transporter gratuitement votre courrier?

M. MACDONNELL: Oui.

M. JAMES: Le poste 7 se lit: "Achat de publications sur le chiffrage, gratuitement fournies auparavant à ce ministère." Comment cela se faisait-il auparavant?

M. MACDONNELL: La question des appareils de chiffrage est un sujet assez délicat, et je suis sûr que les membres du Comité sont d'accord là-dessus. Voici peut-être la réponse à votre question: ce matériel était fourni aux frais du Conseil national de Recherches. Celui-ci continuera de le fournir, mais les frais paraîtront maintenant à notre crédit.

M. FLEMING: Pour revenir au n° 5, vous avez fait remarquer que cela se limite à la correspondance expédiée à une destination hors du Canada ou des États-Unis. Pourquoi a-t-on établi une distinction entre le courrier qui va hors du Canada ou des États-Unis, d'une part, et le courrier pour livraison à l'intérieur de ces deux pays, d'autre part?

M. MACDONNELL: Monsieur le président, je crois que seul le service administratif des Postes peut répondre à cette question. Nous avons simplement admis que c'était nécessaire.

M. FLEMING: Je suppose que c'est tout ce qu'on vous a demandé de payer?

M. MACDONNELL: Oui.

M. FLEMING: Savez-vous si l'on a demandé à d'autres ministères de payer le même service que vous?

M. MACDONNELL: Je le crois.

M. FLEMING: Cela s'applique-t-il à tous les ministères du gouvernement?

M. MACDONNELL: Oui.

M. FLEMING: Cela se limite-t-il à la livraison du courrier hors du Canada ou des États-Unis?

M. MACDONNELL: Oui; aux services spéciaux à l'intérieur du Canada tels que la recommandation et la distribution par exprès.

M. FLEMING: Oui, et aux correspondances-avion et aux colis postaux, mais pour ce qui est des envois ordinaires vous ne payez le service que lorsqu'ils sont adressés à un endroit hors du Canada ou des États-Unis?

M. MACDONNELL: Oui, monsieur.

M. FLEMING: Je ne comprends pas pourquoi le ministère des Postes en soit resté là. S'il commence à débiter les frais de postes à d'autres ministères, je ne comprends pourquoi il s'arrête là.

Le PRÉSIDENT: C'est peut-être la première étape d'un changement complet.

M. FLEMING: Vous servez-vous actuellement d'empreintes mécaniques pour affranchir le courrier mis à la poste pour distribution au Canada ou aux États-Unis?

M. MACDONNELL: Oui.

M. FLEMING: Il serait donc très simple de calculer le port exact de tout le courrier du ministère des Affaires extérieures, s'il était assujéti au même tarif postal que le public?

M. MACDONNELL: Cela ne serait pas difficile.

M. FLEMING: Avez-vous une idée du montant de ces frais?

M. MACDONNELL: M. Hemsley me dit que, d'après le calcul approximatif qu'il a fait, le montant des frais de port de tout le courrier livré au Canada serait probablement de \$75,000 ou \$80,000.

M. FLEMING: Y compris ces \$50,000 ou en plus de cela?

M. MACDONNELL: Ces \$50,000 compris.

M. PATTERSON: N^o 8, "Réparations et matériel nécessaire pour assumer de nouveau les frais d'entretien de nos appareils de télétype, jusqu'ici fournis gratuitement à ce ministère". Où ces frais étaient-ils prévus auparavant?

M. MACDONNELL: Ici encore, nous recevions autrefois l'aide du Conseil national de Recherches, aussi, je crois, du ministère de la Défense nationale—par leurs services de transmissions.

M. PATTERSON: Y aurait-il une raison spéciale de transférer ces frais au ministère des Affaires extérieures?

M. MACDONNELL: Je crois que c'est simplement pour obtenir une comptabilité plus exacte de l'affectation de fonds aux services utilisés par le ministère des Affaires extérieures, et dont le montant doit paraître à notre budget plutôt qu'à celui d'un autre ministère.

Le PRÉSIDENT: Je crois que tout cela résulte des recommandations faites par le comité des comptes publics, il y a plusieurs années—c'est-à-dire qu'il nous faut avoir une meilleure idée des frais d'administration dans chaque ministère, de ce que lui coûte tout service qui lui est fourni par d'autres ministères. Il a été recommandé, aussi, que les frais soient facturés au ministère qui fait les dépenses ou qui utilise le service en question.

M. KNOWLES: Je remarque dans le détail du crédit affecté à l'administration centrale un nouvel article de dépense: deux gardes de sécurité. Ma question pourrait porter sur un autre crédit, mais pour gagner du temps, permettez-moi de vous faire observer qu'il se trouve, sous la rubrique "représentation à l'étranger", un nouveau crédit semblable prévoyant vingt-cinq nouveaux gardes de sécurité. Les deux gardes de sécurité sont mentionnés à la dernière ligne de la page 157 et vous constaterez que ce sont de nouvelles dépenses, qui n'étaient pas prévues l'an dernier. A la page 160, un peu plus bas que le milieu de la page, on mentionne vingt-cinq gardes de sécurité. Ils sont tous gardes, classe I. Puisque ce sont de nouvelles nominations, pouvez-vous m'en donner l'explication?

M. MACDONNELL: Monsieur le président, pour en venir d'abord à la question des deux emplois de gardes de sécurité, au crédit prévu pour l'administration centrale, voilà quelques années que nous employons ces gardiens. On les payait à même le montant prévu pour les "services professionnels" et nous avons remboursé le Corps des Commissionnaires. On a décidé d'établir ces postes, dont le besoin est, à mon avis, assez évident. L'autre article de dépense sous la rubrique "représentation à l'étranger" fait suite à une décision prise au ministère de recruter des gardes de sécurité pour un certain nombre de nos bureaux à l'étranger. Ce recrutement est en marche. Comme dans la plupart

des cas, c'est la Commission du service civil qui s'en est occupée et nous en sommes au point où les candidats heureux recevront une formation et seront envoyés dans plusieurs bureaux à l'étranger.

Le PRÉSIDENT: Aviez-vous autrefois des gardes de sécurité venant d'autres pays, c'est-à-dire, de *Scotland Yard* en Grande-Bretagne, etc.?

M. MACDONNELL: Nous avons pris des dispositions spéciales à l'égard de plusieurs bureaux d'une importance particulière. A Paris, par exemple, on a prévu à la sécurité en engageant d'anciens agents de police du Royaume-Uni, à la retraite. A quelques endroits, nous avons reçu l'aide de la Gendarmerie royale canadienne, mais nous essayons, en réalité, de combler ainsi une lacune, assez importante à notre avis, dans notre service de sécurité.

M. KNOWLES: A Moscou, les Russes vous en fournissent un.

M. MACDONNELL: Oui.

Le PRÉSIDENT: Sans vouloir offenser *Scotland Yark*, je pense que c'est un changement très bien vu, j'ose dire. Je sais que, maintes fois, lorsque des délégués ont été accueillis par quelqu'un qui, manifestement, n'était pas d'origine canadienne, certains Canadiens se sont demandé pourquoi ces fonctions de gardien n'étaient pas remplies par un agent de la Gendarmerie royale canadienne ou par quelque autre Canadien compétent.

Le TÉMOIN: On ne doit pas, j'en suis sûr, prendre au sérieux votre allusion à Moscou.

M. KNOWLES: Puisqu'elle paraît au compte rendu comme une observation sincère, voudriez-vous commenter là-dessus?

Le TÉMOIN: A Moscou, la résidence et la chancellerie se trouvent dans le même immeuble. La chancellerie est au rez-de-chaussée. Puisqu'une partie de notre personnel habite l'immeuble même, il y a toujours quelqu'un dans les appartements.

M. KNOWLES: Je mentionnais le fait que le gouvernement de la Russie poste toujours un soldat de la milice devant la porte de chaque ambassade.

Le TÉMOIN: Soit dit en passant, cela se fait en Pologne et en Tchécoslovaquie.

M. KNOWLES: M. Macdonnell a fait remarquer qu'en pourvoyant au paiement des deux gardes de sécurité à même le crédit affecté à l'"administration centrale" on n'a simplement prévu à les payer d'une autre manière, au lieu de payer les services professionnels du Corps des Commissaires. Je remarque que le montant prévu pour les services professionnels et qui aurait dû être réduit, en conséquence, a augmenté de \$15,000 à \$70,000.

M. MACDONNELL: A la page 2 de la feuille polycopiée, vous trouverez la raison la plus importante de cette augmentation.

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous la lire pour le compte rendu?

M. MACDONNELL: Très bien. On a inscrit \$55,000 en prévision des réclamations d'indemnités lors de la construction du barrage Cut.

M. KNOWLES: C'est là la différence entre l'ancien chiffre et le nouveau. L'ancien montant de \$15,700 ne devrait-il pas être réduit de \$5,000, somme prévue pour ces gardes de sécurité?

M. HEMSLEY: D'autres articles de dépense, qui resteront statutaires, ont sans doute influé sur l'ensemble du budget principal, tel le service de presse. Il y a l'enseignement des langues; c'est pour les agents affectés à l'étranger. Nous avons prévu \$3,000 à cette fin, cette année, et je crois que le montant était probablement moins élevé, l'année dernière. Il y a la location des machines Hollerith. Nous nous sommes entendus avec le ministère des Affaires des

anciens combattants afin de nous servir de leurs machines; nous leur remboursons une partie de leurs frais, soit \$4,000. Il y a aussi un crédit tout à fait nouveau de \$4,000 en vue d'études juridiques relativement aux eaux territoriales canadiennes, études que le Gouvernement a décidé de confier au professeur Curtis; c'est un crédit tout à fait nouveau. Il y a un autre montant fixe, pour rembourser les frais de celui qui s'occupe des narcotiques. Donc, à part les honoraires d'avocat au montant de \$55,000, dont on a fait mention, il y a la somme prévue pour l'étude des eaux territoriales canadiennes et probablement une révision du montant prévu pour l'instruction.

M. Green:

D. Pouvez-vous nous donner de plus amples détails sur l'étude des eaux territoriales?—R. Elle se poursuit par suite d'une décision, ou d'une recommandation d'un comité interministériel approuvée par le Gouvernement. Il a été décidé d'en faire une étude spéciale, vu l'insuffisance de personnel au ministère, et c'est M. Curtis, doyen de la *British Columbia Law School* qui dirige cette étude pour le Gouvernement.

D. Quels progrès fait-on dans cette étude?—R. On m'a donné à entendre qu'elle est presque terminée, monsieur.

D. Va-t-on traiter de savoir si le détroit d'Hécate entre les îles de la Reine Charlotte et le continent fera partie des eaux territoriales du Canada?—R. Je ne saurais préciser, je n'ai pas vu l'étude.

Le PRÉSIDENT: Les personnes qui se trouvent aux extrémités de la salle se plaignent de n'entendre ni les questions ni les réponses.

M. GREEN: Pouvons-nous obtenir de plus amples détails sur la nature de cette étude? Est-il possible, par exemple, de nous fournir des copies des instructions données au doyen Curtis, qui, soit dit en passant, est un homme supérieur?

Le TÉMOIN: Je crois qu'on pourrait le faire, je vais m'en occuper et je tâcherai de vous le dire à la prochaine séance.

M. Parkes:

D. Y a-t-il un représentant du Canada au comité international qui étudie ce même problème? N'y a-t-il pas un comité des Nations Unies qui étudie la question générale des eaux territoriales?—R. Je ne crois pas que nous ayons des représentants au comité, mais nous avons eu des rapports sur son activité.

D. J'aimerais poser une autre question sur l'administration centrale. Il n'y a pas longtemps, un monsieur très irrité est venu me dire qu'on lui avait demandé 50 cents pour une lettre de recommandation qu'il avait sollicitée avant de partir en voyage à l'étranger. Ce n'est pas tant le fait d'avoir eu à payer quelque chose mais le montant exigé semblait trop minime pour avoir une valeur quelconque. Pouvez-vous me dire si l'on délivre des lettres de recommandation, ou de quoi il s'agit? Je crois que c'est prévu par les règlements du ministère, mais je ne suis pas au courant.—R. Pourriez-vous nous donner des détails là-dessus? J'ai l'impression que ce doit être une sorte de document consulaire et non pas une lettre ordinaire.

D. Faut-il envoyer une lettre consulaire lorsqu'une personne part en voyage à l'étranger? J'ai posé cette question à la Chambre, il n'y a pas longtemps, l'inscrivant à l'ordre du jour, mais j'ai reçu une explication qui ne m'était pas très claire.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Quelle était l'explication?

M. FLEMING: Elle était du même genre que d'habitude.

Le TÉMOIN: Si vous voulez nous en donner les détails, nous serons heureux de nous en occuper.

M. PEARKES: Je ne sais quels détails je peux vous donner, sauf que cet homme a demandé une lettre. On lui avait dit qu'il devait posséder une lettre de recommandation pour visiter un certain pays de l'Europe; ce n'était pas la Russie. Quand il a présenté sa demande, ou plutôt quand il a dit d'un air assez indifférent qu'il serait très heureux d'avoir une lettre de recommandation si cela devait lui être utile durant sa visite (je pense qu'il allait en Espagne), on lui a remis une sorte de formule en lui disant qu'il devait payer 50 cents. Si la lettre avait une valeur quelconque, disait-il, on aurait dû exiger davantage.

Le PRÉSIDENT: Puis-je proposer que M. Pearkes se mette en communication avec le sous-ministre et lui fournisse tous les détails là-dessus. Celui-ci nous donnera une réponse.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Il s'agit peut-être d'une lettre portant le timbre consulaire ou d'autre chose de la sorte?

Le TÉMOIN: Sans doute.

M. PEARKES: Vous pourriez peut-être vous occuper de cette affaire?

Le TÉMOIN: Très bien.

M. GREEN: Nous avons discuté ce crédit de \$55,000 pour le paiement des honoraires d'avocat lors des réclamations d'indemnités occasionnées par la construction du barrage Gut. A-t-on prévu quelque montant au budget des dépenses pour le paiement éventuel des indemnités demandées?

Le TÉMOIN: Non, monsieur, nous espérons qu'il n'y aura pas de réclamations.

M. GREEN: Mais vous allez verser \$55,000 aux avocats, tandis que personne d'autre ne reçoit quoi que ce soit?

M. CRESTOHL: Cela est très raisonnable.

M. Green:

D. Y a-t-il eu des réclamations?—R. Oui, au montant de 30 millions de dollars.

D. A quel titre?—R. Des terrains ont été inondés par suite de l'érection du barrage Gut.

D. A cause de l'enlèvement du barrage?—R. Non.

D. Les réclamations portent sur les dommages causés lors de l'installation du barrage?—R. Oui, monsieur.

D. A quand remonte la construction du barrage?—R. Je pense que c'était en 1903, environ.

D. Il y a 50 ans?—R. Oui, monsieur. Cependant la hausse du niveau des eaux du lac Ontario s'est produite il y a deux ans.

D. Ces réclamations ont-elles toutes été demandées par des Canadiens?—R. Non, monsieur.

D. Par des Américains, seulement?—R. Je ne suis pas sûr qu'il y ait eu des demandes spécifiques d'indemnités de la part de Canadiens, mais les réclamations mentionnées ici sont celles qui ont été faites par des Américains.

M. Fleming:

D. A quel stade en sont ces réclamations, quant à leur jugement? A-t-on intenté des poursuites en justice?—R. Je regrette, monsieur, de ne pouvoir vous donner des détails, mais il s'est fait des réclamations devant le tribunal de district des États-Unis pour le district du nord de New-York.

D. Pourquoi nous intéressons-nous à défendre des questions en litige devant un tribunal américain?—R. Parce que le barrage a été construit par le Canada après une entente avec les États-Unis.

D. Voulez-vous dire par cela que Sa Majesté, du chef du Canada, est poursuivie en justice devant un tribunal américain et que le Gouvernement canadien défend une telle cause devant les tribunaux américains?—R. Non, monsieur. Nous essayons d'éviter toute poursuite. Je ne suis pas avocat, mais d'après ce qu'on m'a dit, nous avons invoqué auprès du ministère des Affaires étrangères le motif qu'on ne peut poursuivre le Gouvernement du Canada en justice.

D. Pardon, M. MacKay, qui est le défendeur dans toute action en cause devant les tribunaux américains?—R. Eh bien, les poursuites sont intentées contre le Canada. J'en ai oublié la forme—si c'est contre Sa Majesté, du chef du Canada...

D. M. le président me dira si j'ai tort, mais il me semble tout à fait incroyable qu'on puisse intenter une action contre le Canada, ce qui signifie contre Sa Majesté du chef du Canada, devant un tribunal étranger.

Le PRÉSIDENT: M. MacKay pourrait-il étudier cette question et nous en faire rapport la prochaine fois qu'il viendra témoigner au Comité.

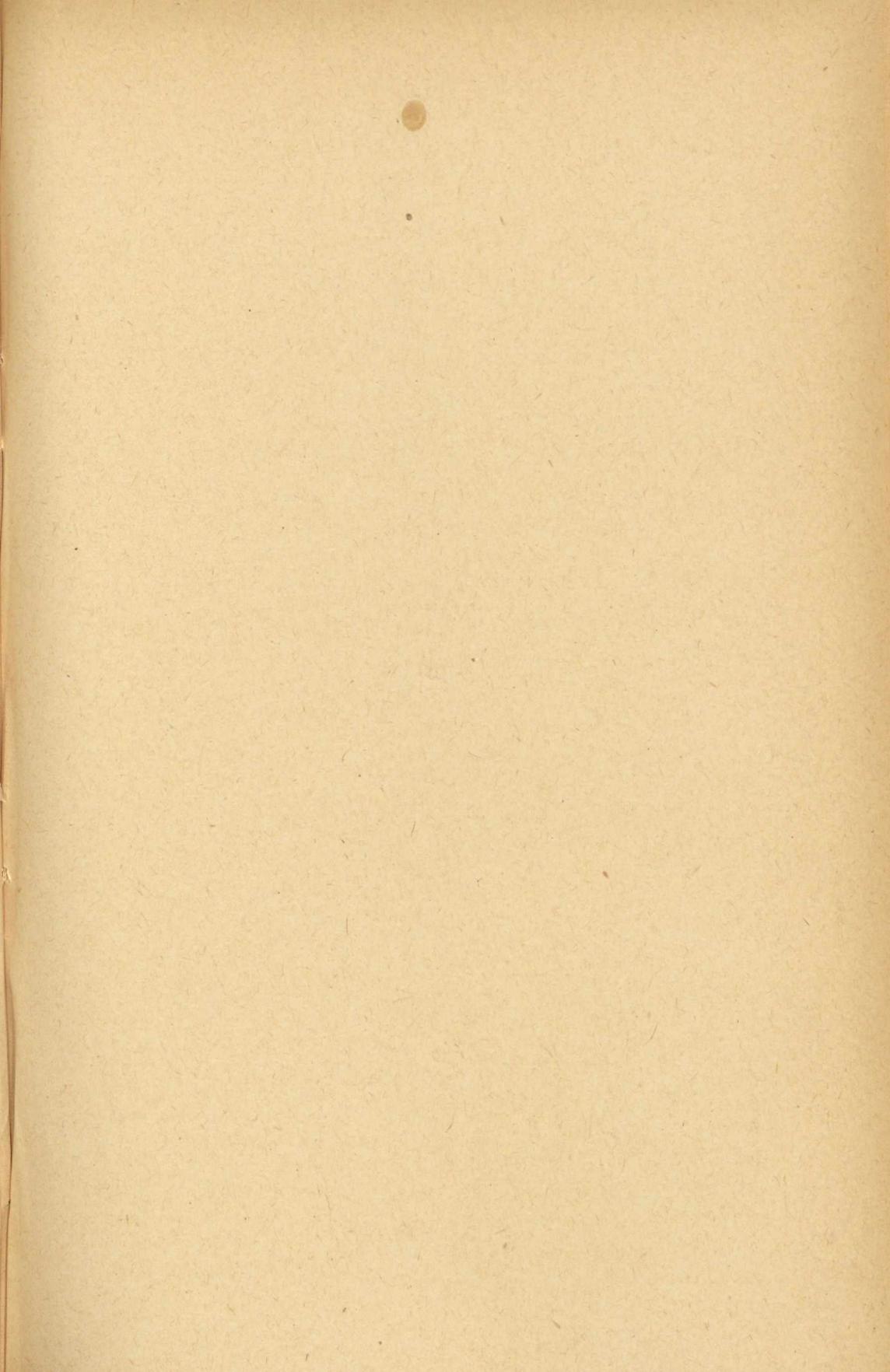
M. RICHARD: Peut-être est-il prévu, aux termes de l'entente, que l'une ou l'autre partie peut être poursuivie en justice au pays.

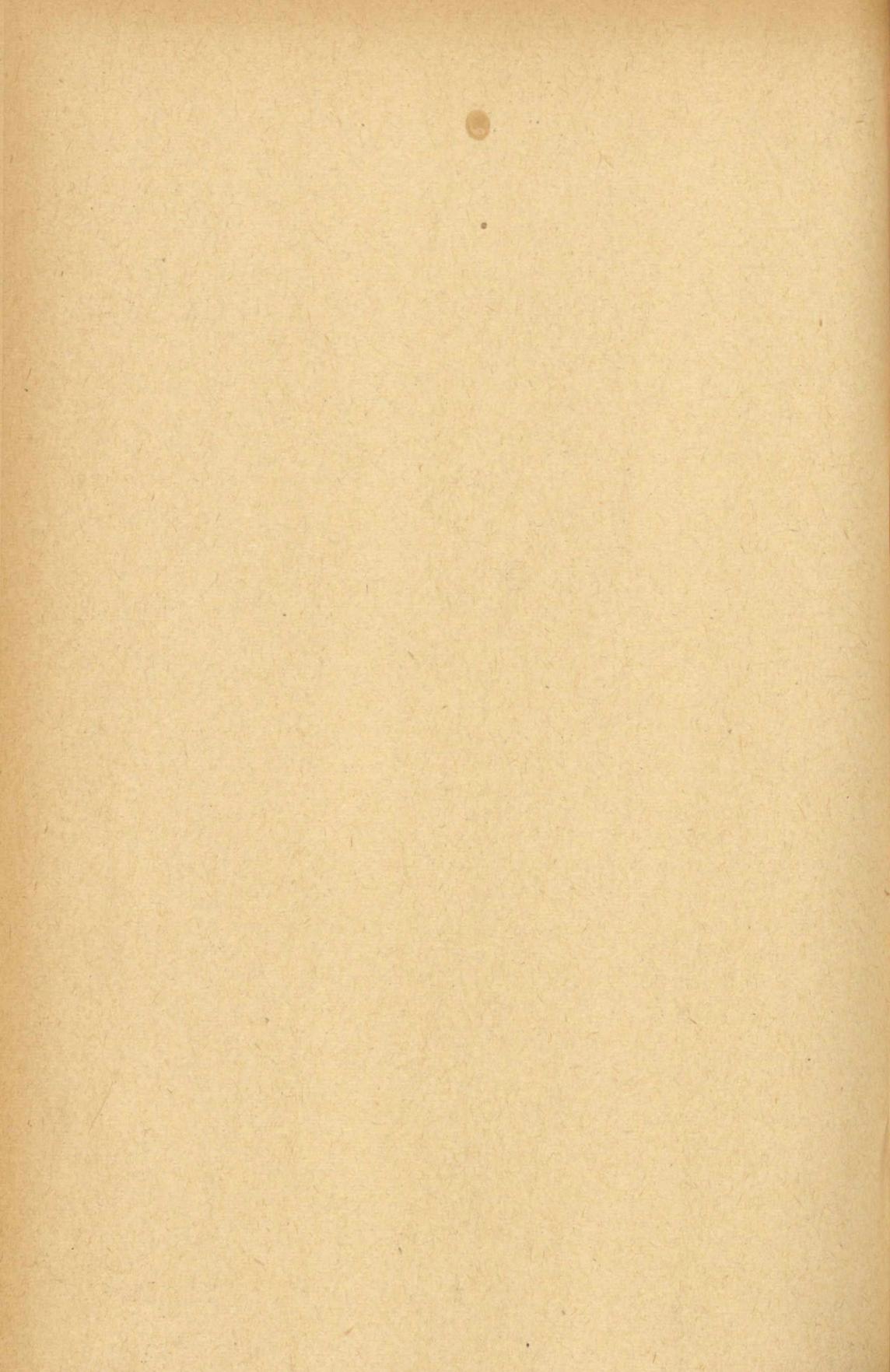
M. FLEMING: La proposition de M. le président me semble excellente, c'est-à-dire que M. MacKay nous présente un rapport à ce sujet à la prochaine séance. J'aimerais savoir aussi, pour ce qui est des montants mentionnés ici, si les avocats se trouvent au Canada ou aux États-Unis; qui ils sont; le montant des frais subis jusqu'ici et sur quoi se fonde le crédit prévu.

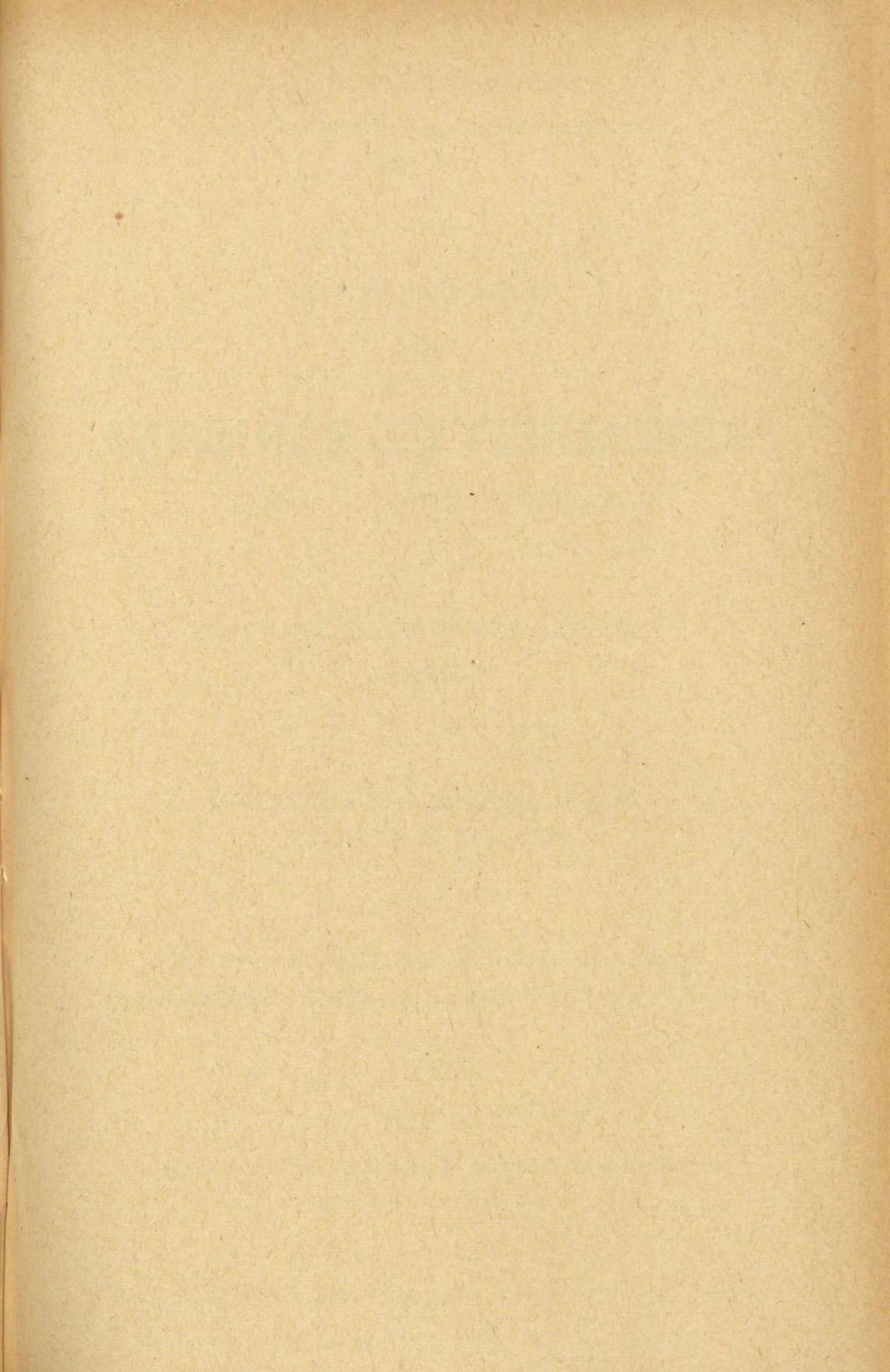
Le PRÉSIDENT: Messieurs, le témoin nous reviendra le 18 mai. Mercredi prochain, dans l'après-midi, c'est-à-dire le 12 mai, nous entendrons le général McNaughton au sujet du poste 101, "Commission conjointe internationale", et si nous n'avons pas fini de l'interroger, il reviendra jeudi matin et vendredi matin. S'il finit mercredi, nous pourrons entendre M. Cavell à propos du plan de Colombo, jeudi et vendredi. La semaine suivante, les témoins ici présents seront à notre disposition.

M. GREEN: M. MacKay nous obtiendra tous les renseignements concernant la République Dominicaine.

Le PRÉSIDENT: Oui. La séance est ajournée jusqu'à mercredi prochain, à 3 h. de l'après-midi.







CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-deuxième Législature

1953-1954

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. L.-PHILIPPE PICARD

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 7

SÉANCES DES MERCREDI 12 MAI

ET JEUDI 13 MAI 1954

Postes 99 et 100—la Commission conjointe internationale
(Budget général des dépenses du ministère des Affaires extérieures)

TÉMOIN:

Le général A. G. L. McNaughton, président de la Commission
conjointe internationale

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 12 mai 1954.

(7)

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 3 h. 30 de l'après-midi sous la présidence de M. L.-Philippe Picard.

Présents: MM. Boisvert, Cannon, Cardin, Crestohl, Croll, Fleming, Garland, Green, Henry, James, Knowles, Lusby, MacInnis, MacKenzie, McMillan, Patterson, Picard, Pinard, Richard (*Ottawa-est*), Starr, Stuart (*Charlotte*), Studer—(22).

Aussi présents: Le général A. G. L. McNaughton, président de la Commission conjointe internationale, M. C. K. Hurst, ingénieur conseil, M^{lle} E. M. Sutherland, secrétaire et M. David Chance, secrétaire adjoint;

M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, M. Arnold C. Smith, adjoint spécial au ministre;

M. C. H. Herbert, conseiller en économie politique du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Le président appelle les postes 99 et 100—la Commission conjointe internationale.

Il donne ensuite lecture d'une lettre en date du 7 mai, adressée aux députés et aux sénateurs et donnant avis qu'une séance sera tenue le vendredi 14 mai à 11 heures du matin dans le but de constituer une Association canadienne parlementaire de l'OTAN.

Après délibération sur la question de savoir si le Comité se réunira ledit vendredi, la question est mise aux voix et résolue par l'affirmative.

Le général McNaughton, appelé, présente son témoignage et est ensuite interrogé.

Au cours de sa déclaration qui porte sur le bassin du fleuve Columbia et sur les eaux internationales, il se reporte:

1. au Règlement intérieur et au texte du Traité (Commission conjointe internationale États-Unis et Canada) avec ses modifications, signé à Washington, le 11 janvier 1909;

2. au rapport sur la pollution des eaux frontières avec mention spéciale de la rivière Niagara. Il cite un passage d'une note en date du 10 mai 1954, envoyée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'honorable John Foster Dulles, secrétaire d'État des États-Unis;

3. aux recherches faites sur la rivière Rouge (Canada).

À 5 h. 45 de l'après-midi, le témoignage du général McNaughton n'étant pas encore terminé, le Comité ajourne pour se réunir le jeudi 13 mai à 11 heures du matin.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin, sous la présidence de M. L.-Philippe Picard.

Présents: MM. Cannon, Coldwell, Crestohl, Croll, Garland, Gauthier (*Lac Saint-Jean*), Green, James, Knowles, Low, MacDougall, Nesbitt, Patterson, Picard, Pinard, Richard (*Ottawa-est*), Starr.—(17).

Aussi présents: le général A. G. L. McNaughton, président de la Commission conjointe internationale, M^{lle} E. M. Sutherland, secrétaire et M. David Chance, secrétaire adjoint;

M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, M. Arnold C. Smith, adjoint spécial au ministre;

M. C. H. Herbert, conseiller en économie politique du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

Le président appelle les postes 99 et 100—la Commission conjointe internationale.

Le général McNaughton, appelé, est de nouveau interrogé sur le réseau du fleuve Columbia. On le questionne sur:

1. Les eaux territoriales de l'Alberta et du Montana;
2. Les réclamations en dommages à propos de la décharge de Gut;
3. La restriction des envois de marchandises.

Le témoin fait circuler des cartes géographiques.

Il est décidé, après délibérations, de faire imprimer les articles suivants comme annexes:

1. Texte ou mandat relatif au réseau du fleuve Columbia.
2. Capacité d'emmagasinage du réseau.
3. Extrait d'un rapport du 15 janvier 1954 du Comité hydroélectrique de la Commission d'entente inter-États sur le Columbia. (*Voir les Annexes B, C et D aux témoignages de la réunion d'aujourd'hui.*)

M. Pinard fait savoir aux membres que son rapport sur la dérivation projetée à Chicago serait prêt à être présenté le vendredi 14 mai.

Le Comité termine l'interrogatoire du général McNaughton qui se retire.

Les postes 99 et 100 sont adoptés.

Le président exprime au général McNaughton les remerciements du Comité.

A 12 h. 15 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir le vendredi 14 mai à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.

TÉMOIGNAGE

3 h. 30 de l'après-midi.

12 mai 1954

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vois que nous avons quorum. Avant de passer à l'étude de l'ordre du jour, monsieur le sénateur Robertson m'a demandé de rappeler à votre attention une lettre qui a circulé parmi tous les membres et dans laquelle il est question de tenir une séance vendredi matin à 11 heures sur la possibilité de constituer une Association parlementaire canadienne de l'OTAN. On s'est rendu compte que nous siégeons au même moment; aussi m'a-t-on prié de vous demander si vous consentiriez à ne pas siéger à cette heure. Je leur avais moi-même appris à l'avance que nous devons nous réunir à la même heure. Cependant, la séance a quand même été fixée à vendredi matin. Je crois que chacun des membres a reçu un exemplaire de cette lettre mais j'en donnerai lecture tout de même.

OTTAWA (Ont.)

7 mai 1954.

A tous les sénateurs et à tous les membres de la Chambre des communes:

Nous, soussignés, au nom d'un comité non officiel formé de trente membres choisis dans les deux Chambres, invitons tous les membres du Parlement intéressés à former une association parlementaire canadienne de l'OTAN, à assister à une séance qui sera tenue dans la salle n° 262, laquelle est celle du Comité sénatorial de la Banque et du Commerce, à 11 heures de la matinée, le vendredi 14 mai.

Le but de la séance est de former une telle association, d'en adopter la constitution et d'en choisir les directeurs.

J'aimerais avoir l'opinion des membres du Comité sur cette question.

M. CRESTOHL: Monsieur le président, appartient-il à notre Comité d'étudier la formation même d'une telle association?

Le PRÉSIDENT: Non, non, pas du tout. Ils aimeraient à ce que nous leur donnions la priorité, du fait que beaucoup de nos membres sont intéressés aux affaires internationales.

M. CRESTOHL: Je crois que vous avez répondu "non" trop vite; peut-être n'aviez-vous pas saisi très bien ma question. Puisque l'OTAN est une question qui ressortit elle-même aux Affaires extérieures, il serait peut-être souhaitable que notre Comité étudie l'opportunité d'instituer ou non une telle association. Je ne cherche pas à me prononcer sur la question.

Le PRÉSIDENT: J'ignore s'il est de notre juridiction d'étudier l'opportunité d'instituer ou non une association qui ressortit aux Affaires extérieures. Mais il appartient aux membres de décider s'ils désirent assister ou non à la séance.

Je ne crois pas que nous ayons l'autorisation de la Chambre de discuter cette question.

M. STICK: Nous n'en avons pas l'autorisation.

Le PRÉSIDENT: Pas aux termes de notre mandat. Et je me demandais simplement si nous leur laisserions le champ libre ou non.

M. MACKENZIE: Combien de temps durerait la séance?

Le PRÉSIDENT: La lettre est signée par six membres et je crois qu'ils parleront tous chacun à leur tour pour nous expliquer le but d'une telle association. Ils croyaient que notre comité ne siégerait pas du tout vendredi mais, évidemment, si nous décidons de siéger, ils ne peuvent nous faire changer d'idée. Il appartient aux membres de décider et j'aimerais connaître leur opinion.

M. STICK: Nous sommes un organisme officiel et eux ne sont même pas encore constitués. Qu'ils s'arrangent.

M. KNOWLES: Quelques-uns de nos membres peuvent aussi être leurs membres.

M. PATTERSON: Monsieur le président, notre Comité avait déjà décidé de se réunir vendredi matin et je crois qu'il ne sied pas que cette autre séance prenne le pas sur le Comité des Affaires extérieures.

Le PRÉSIDENT: Alors, siégerons-nous vendredi matin à 11 heures?

M. KNOWLES: L'alternative serait-elle que nous siégions vendredi après-midi?

Le PRÉSIDENT: Non, pas de réunion de la journée.

M. GREEN: Le sous-comité directeur a déjà étudié la question et décidé que nous siégerions mercredi, jeudi et vendredi de cette semaine. Nous n'avons sûrement pas à donner la préséance à une association qui n'est pas encore formée.

Le PRÉSIDENT: Quels sont ceux qui sont en faveur que nous siégions vendredi? Je pense que c'est convenu: nous siégons vendredi matin.

Convenu.

Nous avons parmi nous cet après-midi le général McNaughton, président de la Commission conjointe internationale. Il est ici pour répondre à toutes les questions que vous désireriez lui poser sur l'organisme dont il est le président. Le poste concernant la Commission conjointe est le poste 100 à la page 15 avec détails à la page 171.

M. GREEN: Monsieur le président, le général McNaughton a paru devant ce Comité l'an dernier et y a fait une déclaration circonstanciée sur l'état du bassin du fleuve Columbia. Je crois qu'il serait très intéressant de savoir ce qui s'est produit de neuf sur ce sujet depuis un an. Je sais qu'en Colombie-Britannique, les journaux ont beaucoup parlé de l'aménagement du fleuve Columbia, beaucoup plus qu'au cours des vingt années précédentes. Nous serions fort reconnaissants au général McNaughton de nous tracer un tableau de la situation actuelle.

M. STICK: Le général McNaughton a-t-il préparé un mémoire?

Le PRÉSIDENT: Non.

M. STICK: Pour faire suite à ce que disait M. Green, la discussion sur ce sujet avait été assez longue l'an dernier et je me demande s'il y a du nouveau.

M. GREEN: Oui, il y en a beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Nous entendrons maintenant le général McNaughton.

Le général A. G. L. McNaughton, président de la Commission conjointe internationale, est appelé:

Le TÉMOIN: Monsieur le président, j'apprécie à sa juste valeur l'occasion qui m'est offerte de parler devant vous pendant quelques minutes et de répondre aux questions que vous auriez le désir de me poser sur le bassin du Columbia. Comme l'a souligné M. Green, c'est sans doute l'une des plus importantes parmi les questions pendantes entre le Canada et les États-Unis. L'attention de ces deux pays est actuellement fixée sur le dénouement; fixée à l'exclusion de tout autre sujet, allais-je dire. C'est sans doute la plus gigantesque entreprise de l'Ouest actuellement et quand la chose sera connue de tout le Canada, on ne manquera pas de reconnaître son importance primordiale.

La question du fleuve Columbia tombe sous la juridiction de la Commission conjointe internationale dont j'ai le privilège de présider la section canadienne, aux termes d'un mandat émis par les deux gouvernements le 9 mars 1944. Ce même mandat donnait ordre à la Commission d'étudier en détail le bassin du fleuve Columbia et d'indiquer aux deux gouvernements ce qui devrait être fait pour satisfaire et accroître les intérêts du Canada aussi bien que ceux des États-Unis.

Le Columbia est, par ordre d'importance, le troisième fleuve de l'Amérique du Nord; il n'est dépassé que par le Mississippi et le Saint-Laurent. En fait, il est à peine moins important que le Saint-Laurent, ce qui ne laisse pas d'être une surprise pour les personnes qui ne sont pas familiarisées avec ce grand réseau fluvial. Puis-je vous donner une idée de leur importance respective en disant que le débit annuel moyen d'eau du Saint-Laurent dans le golfe Saint-Laurent et dans l'océan Atlantique se chiffre à 220 millions de pieds-acre. Le nombre correspondant pour le Columbia est de 180 millions de pieds-acre, si bien que sous l'aspect volume, le Saint-Laurent est à peine plus important que le Columbia. Si nous considérons l'aspect pouvoir, qui pour nous n'est pas exclusivement important, mais tout de même très important, ce n'est plus le seul volume des eaux qui compte, mais aussi leur hauteur de chute. Or, le lac Supérieur, où le Saint-Laurent prend sa source, est élevé de 603 pieds approximativement. Ce chiffre nous est familier à la Commission car nous avons mission de nous occuper des digues du Sault-Sainte-Marie. Les gouvernements nous ont ordonné de maintenir à 603 pieds ou aux environs la hauteur du lac. Le fleuve Columbia prend sa source dans le lac Columbia qui est élevé de 2,652 pieds au-dessus de la mer. Ainsi donc si le Columbia possède un débit d'eau à peu près comparable à celui du Saint-Laurent, ce débit tombe de beaucoup plus haut.

A la suite d'études faites sur le Columbia—je parle du réseau entier qui s'étend aussi bien aux États-Unis qu'au Canada—la puissance approximative du bassin, après mise au point, a été établie d'une façon assez juste à 34 millions de kilowatts, non compris le pouvoir par pompage. Le corps des ingénieurs des États-Unis a fixé cette puissance à plus de 44 millions de kilowatts tandis que plus récemment M. Len Jordan, qui est gouverneur de l'Idaho et très intéressé à cette question, laissait tomber le chiffre de 49 millions. C'est donc dire que l'évaluation canadienne à 34 millions demeure un chiffre très modeste.

Ces chiffres sont du reste tellement élevés qu'à l'occasion, j'ai dû me servir de la voie d'eau centrale du Saint-Laurent non pas tant en guise de comparaison que pour donner une idée de ce dont il s'agissait. Si vous additionnez la puissance hydroélectrique du Saint-Laurent au Sault-Sainte-Marie, puis à Niagara, puis au barrage de l'île de Barnhart que la Commission a approuvé à la requête des deux gouvernements, cela se trouve, je crois, sur la section principale internationale du Saint-Laurent, puis à la grande centrale qui s'est développée à Beauharnois (et qu'on est justement à agrandir) et plus bas aux rapides de Lachine qui seront éventuellement développés par la Commission hydroélectrique de Québec; si vous additionnez toutes ces puissances placées sur la branche centrale du Saint-Laurent, vous arrivez au chiffre de 10 millions de chevaux-vapeur, l'équivalent de quelque 7 millions de kilowatts.

Si vous utilisez la voie centrale du Saint-Laurent comme unité de mesure, vous vous rendrez compte que la puissance approximative du bassin du Columbia est environ cinq fois plus grande. Comme j'ai dit plus haut, j'utilise le Saint-Laurent comme unité de mesure et non comme comparaison car dans ce cas, je devrais ajouter au Saint-Laurent le Saint-Maurice, le Saint-François, l'Outaouais, et un certain nombre d'autres rivières qui descendent du plateau du Labrador et je n'aurais plus alors de chiffres précis. Si vous faites cela, vous verrez que le bassin du Columbia et celui du Saint-Laurent, considéré dans son ensemble, ne se feront pas de tort, chacun des deux approchant de très près le chiffre de 40 millions de kilowatts, une fois les aménagements terminés.

Je tiens à souligner que plus l'on étudie les données relatives aux nécessités d'énergie qui s'imposent aux diverses populations sous les régimes modernes et dans les conditions contemporaines de la civilisation, plus l'on est persuadé que dans le domaine de l'énergie, comme dans celui des ressources hydrauliques, nous devons envisager non pas un excédent que nous devons écouler au petit bonheur, mais certaines restrictions imposées par l'eau. Monsieur Green, qui s'est entretenu avec les habitants de l'Ouest, sait combien ils sont conscients de ce problème. Nous nous rendons maintenant compte de l'attitude prise par la population des deux côtés de la frontière: une rivalité bien marquée est en train de croître entre les Canadiens et les Américains, qui veulent chacun bénéficier des avantages qu'offre une situation en aval. C'est là un domaine régi par certains traités, et il faudra régler le problème en se conformant à ces traités. Vous constaterez que personne n'est prêt à faire de don ni de concession lorsqu'il s'agit de ce qui lui appartient de droit. Des deux côtés de la frontière, les particuliers, diverses organisations et les membres des assemblées législatives des provinces suivront de près les événements qui se produiront dans ce domaine, et je suis certain que le parlement canadien s'inquiétera de plus en plus de la question.

Loin de moi l'idée de laisser entendre que le Canada cherchera ou devra chercher à obtenir des avantages d'une façon inéquitable, mais je suis certain que tous les intéressés, y compris les membres canadiens de la Commission conjointe internationale, devront à l'avenir assurer la sauvegarde de ces intérêts vitaux pour le Canada.

J'ai déjà signalé que les deux facteurs principaux de l'énergie sont la hauteur de chute et le débit. Si vous considérez, du côté américain, les dénivellations qui sont dans le territoire des États-Unis, et le débit que ce pays reçoit par suite de l'origine des cours tributaires et des réservoirs qui peuvent être établis, vous constaterez, en faisant quelques calculs, qu'environ les trois cinquièmes de l'énergie totale dont j'ai parlé, appartiennent exclusivement aux États-Unis. Si vous étudiez les mêmes données en ce qui concerne le Canada, où sont situées les sources des cours d'eau de débit inférieur, vous constaterez que notre part est du cinquième. Plus des quatre cinquièmes des 35 millions de kilowatts dont il a été question, intéressent, sans le moindre doute, les États-Unis, tandis qu'un cinquième intéresse le Canada.

M. GREEN: Est-ce quatre ou trois cinquièmes?

Le TÉMOIN: Pardon, trois cinquièmes. Il y a un autre cinquième dont il n'est pas tenu compte. Il représente le débit que l'on ne peut capter qu'en effectuant au Canada de considérables travaux permettant de régulariser le cours d'eau selon la façon dont on l'approvisionne et l'utilise à la sortie des sources aux États-Unis. Je répète donc que les deux facteurs de l'énergie sont la hauteur et le débit, qui jouent chacun un rôle d'égale importance. Il a semblé (et il semble toujours) à ceux d'entre nous qui étudient la question, ainsi qu'à bien d'autres personnes, que l'énergie additionnelle produite sans frais aux usines de force motrice, car ces usines ne fonctionnent que lorsqu'on leur fournit le débit nécessaire, cette énergie, dis-je, devrait être distribuée également entre les deux pays. C'est cette solution que le gouvernement de la Colombie-Britannique nous a fortement recommandée, et c'est sur ce point que porte généralement la discussion dans laquelle nous sommes engagés avec les États-Unis.

Lorsque j'ai présenté mon témoignage au Comité, l'an dernier, la question de ce qu'on appelle les avantages découlant de la situation en aval ne posait guère de problème, car les gens ne s'en souciaient pas beaucoup. L'ensemble de la population avait l'impression qu'étant donné l'ampleur du projet et les quantités considérables d'eau disponible, personne n'utiliserait jamais pleinement les ressources, et qu'il n'y avait donc pas lieu de s'inquiéter outre mesure de ce problème. Ils s'imaginaient qu'il y avait abondance. Or, non seulement il n'en est pas ainsi, mais la population maintenant s'en rend bien compte. La question des avantages de situation a donc donné lieu à nombre de discussions. Elle est devenue un sujet principal de discussions pour une autre raison aussi: à cause des travaux réalisés aux États-Unis au sud de la frontière.

On se rappellera que sous la précédente administration américaine, le Bureau de réclamation du département de l'Intérieur et le Corps de génie du département de l'Armée constituaient les deux grands promoteurs des entreprises hydroélectriques dans l'Ouest. Tels étaient les deux organismes qui régissaient toutes les entreprises de cette nature dans cette région, et ainsi, c'est avec les États-Unis mêmes que nous traitons ou devons traiter dans le

but de sauvegarder les droits de la Colombie-Britannique. C'était le gouvernement américain qui s'était mis de l'avant et menait l'entreprise du bassin Columbia et c'était à lui qu'allaient nos représentations en faveur d'une répartition équitable des bénéfices. Or cet état de choses a beaucoup changé sous la présente administration américaine qui a plutôt tendance à confier ce genre d'entreprise à des intérêts privés et à encourager d'autre part les États à supporter eux-mêmes, autant qu'ils le peuvent, une part importante de responsabilité dans ces vastes entreprises.

Il semble par exemple que sur permis de la Commission hydroélectrique fédérale, la *Idaho Power Company*, entreprise privée, se verra confier de vastes travaux sur la rivière Snake, laquelle fait partie du réseau Columbia et traverse la partie sud du territoire canadien.

En raison de quoi, comme au moins cinq États américains son intéressés par le bassin Columbia, la question des avantages de situation a pris de l'importance aux États-Unis. Aussi longtemps que seul le Canada prenait part au litige, il leur était facile de nous dire: "Nous ne reconnaissons pas d'avantages de situation; une fois l'eau entrée chez nous elle nous appartient tout comme l'énergie que nous en tirons et nous refusons de considérer vos représentations." Mais quand le litige s'étend à quatre ou cinq États dont les uns sont en amont et les autres en aval, les États en amont disent aux États en aval: "Si vous refusez de nous faire participer aux avantages de situation, nous vous priverons de réservoirs en amont." A la suite de quoi tout le projet américain pour l'aménagement de réservoirs s'est vu désorganisé. Ils en sont à une phase moyenne d'aménagement, je crois qu'il s'agit de la phase C du projet de l'Armée américaine, qui devrait offrir une capacité de 10 millions de kilowatts dans les principaux aménagements. Ils avaient besoin de 20 millions d'acres de réservoirs qu'ils devaient obtenir grâce à des barrages.

Les réservoirs qu'ils devaient aménager se trouvaient à Grande Coulee où l'aménagement existait déjà depuis quelque temps, avec environ 5,120,000 acres; il y avait aussi les chutes Albeni, aménagement petit d'environ 1,140,000 acres, et deux ou trois autres de cette importance. Ils comptaient tirer 4,250,000 acres du projet de Libby dont je parlerai tout à l'heure. Libby est un barrage sis sur la courbe de la rivière Kootenay, là où elle traverse l'Idaho et le Montana avant de revenir au Canada dans le lac Kootenay. Or ce barrage devait s'étendre jusqu'à 42 milles en territoire canadien. Et la section canadienne de la Commission ne pouvait se résoudre à en accepter le projet. Le parc national Glacier accueillait mal l'idée d'un immense barrage. Et les États-Unis demandaient environ 20 millions de pieds-acre pour la réalisation de leur programme. Si bien qu'actuellement, ne disposant que de la moitié de ce chiffre, ils sont forcés par la moindre baisse de débit dans le fleuve Columbia de fermer leurs établissements; ce qui constitue une situation difficile pour les grandes industries du pays qui comptent sur un débit électrique constant.

Nous assistons donc, si je puis dire, à l'opposition des États les uns aux autres. Le fait que certains intérêts aux États-Unis se soient préoccupés de faire valoir la question des bénéfices de situation est tout à notre avantage. On ne peut forcer les gens à bâtir des barrages, et on ne peut forcer un État ou le Canada à en laisser construire chez eux; par ailleurs de tels aménagements peuvent être entrepris après entente raisonnable entre les parties

intéressées. Devant l'attitude de la présente administration américaine, nous avons les meilleures chances du monde de voir bien accueillies nos représentations.

J'aimerais vous donner, au moyen de chiffres, une certaine idée de ce que peut signifier le cinquième dont j'ai parlé. Encore une fois, je suis forcé de me tourner vers le Saint-Laurent pour en tirer un point de comparaison, car nous avons beaucoup parlé du grand barrage de l'île Barnhart situé dans la section internationale du fleuve et dont la capacité, après aménagement, sera de 2,200,000 chevaux-vapeur, dont la moitié reviendra aux États-Unis et la moitié à la province d'Ontario. Le rendement approximatif de cette vaste installation hydraulique sur les deux rives du fleuve est de 12·6 milliards de kilowatts-heure par année.

Nous avons fixé à environ 40 milliards de kilowatts-heure les avantages de situation rendus possibles grâce au complet aménagement de la section canadienne du Columbia, au moyen des barrages et des réservoirs que nous avons déjà signalés. Il s'agit donc d'un pouvoir à peu près trois fois supérieur, en bénéfices de situation seulement, au pouvoir que doit fournir l'aménagement de l'île Barnhart, pouvoir dont bénéficieraient les deux pays. Ces chiffres sont tellement fantastiques que le Comité partagera, je n'en doute point, l'ardent espoir que nous caressons, M. Spence, M. Dansereau et moi-même, de voir, en toute équité, car nous ne réclamons rien à quoi nous n'ayons droit, une juste part de ces bénéfices de situation revenir à la Colombie-Britannique.

A ce sujet, je m'empresse de dire que lorsque le problème est traité par les deux gouvernements, les autorités provinciales ont plein accès à notre Commission pour y faire entendre leurs réclamations. Je suis heureux de déclarer que depuis que nous étudions ce problème, avec le consentement des deux gouvernements, il existe la plus franche et plus étroite collaboration entre les membres de la Commission, notre bureau d'ingénieurs et les autorités provinciales, de quelque parti qu'elles soient. La même attitude a toujours persisté: les déclarations faites devant nous par la Colombie-Britannique ont été minutieusement étudiées par les diverses administrations et toutes ont été réapprouvées dans tous leurs détails. Dans nos relations avec la Colombie-Britannique, il nous semble avoir à faire à des opinions qui rencontrent l'opinion de tous les habitants de la province et je crois que des opinions aussi généralement partagées méritent de retenir l'attention de ceux qui les étudient. Elles doivent être dûment pesées avant de gagner le domaine international.

Les recherches des ingénieurs ne cessent de progresser. Elles sont en grande partie menées en notre nom par le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Cela signifie que notre travail est maintenant approuvé et que d'autres ministères ont remplacé le ministère des Affaires extérieures dans la présentation des estimés voulus au Parlement. Je crois que le poste en question est encore présenté à un Comité de la Chambre et je sais que le ministre a fait ou fera une déclaration à ce sujet.

M. GREEN: Ce sera demain.

M. PINARD: Il n'a pas encore fait de déclaration; ce sera probablement demain.

M. MacKENZIE: On n'est pas encore arrivé à ce poste.

M. GREEN: Oui, mais il a été remis à plus tard.

Le TÉMOIN: Il peut vous sembler que nous avons mis beaucoup de temps à parfaire ces enquêtes mais je vous assure que ce fut un travail considérable. Au début, nous n'avions même pas de carte topographique sur quoi faire nos calculs, je veux parler de la carte des réseaux de la vallée. Il fallait compléter les recherches, étudier l'aspect géologique des barrages et cela a pris beaucoup plus de temps que nous ne nous y attendions. J'ai récemment étudié les rapports et je présume que le ministre donnera les mêmes chiffres car je sais qu'il les a également étudiés. Avec un peu de chance, les travaux d'approche seront terminés dans deux ans environ; après quoi nous augmenterons le personnel de nos bureaux et nous nous lancerons dans la compilation des rapports, compilation qui devrait être terminée après 1 an et demi ou deux. Nous n'espérons pas avoir plus tôt un rapport détaillé sur la section canadienne du réseau, un rapport comparable à l'ensemble des 308 rapports présentés par les ingénieurs de l'armée américaine, lequel constitue un document fort imposant. Ces rapports sont très volumineux; nous les avons dans notre bureau si quelqu'un avait l'intention de les étudier. Le rapport canadien sera très complet et il faut qu'il le soit, vu le caractère gigantesque de l'entreprise et les bénéfices qui en découleront, pour notre pays au cours des années à venir, si celle-ci est menée à bien. Les erreurs qui pourraient s'y glisser auraient des résultats désastreux, car ou bien l'on ne pourrait les corriger, ou bien elles seraient très onéreuses à réparer. Il faut absolument que le travail soit bien fait.

Du reste, la nécessité de poursuivre ces recherches ne nous empêche pas totalement de commencer les aménagements particuliers. Dès que nous avons l'assurance que ces aménagements individuels ne contrarient pas le plan général qui entend exploiter au maximum le bassin, rien ne nous empêche de les réaliser.

A ce propos un projet des États-Unis visait à construire un barrage à Libby, dans le Montana. Cela aurait eu pour effet d'élever de 150 pieds le niveau d'eau à la frontière, occasionnant un retour en arrière des eaux d'au moins 42 milles au Canada. Or, le traité de 1909 défend formellement une telle entreprise à moins qu'elle n'ait été approuvée préalablement par la Commission conjointe internationale. Cet aménagement aurait coûté un peu moins de \$300 millions et il y aurait eu après aménagement un pouvoir évalué à un million de dollars dont \$300,000 stables. La capacité d'emmagasinage du réservoir aurait été de 4,250,000 pieds-acre.

De cette capacité d'emmagasinage on peut tirer un chiffre qui, j'en suis sûr, intéressera certains membres du comité. Ces 4,250,000 pieds-acre en passant librement dans les turbines américaines auraient représenté un débit de 6 milliards de kilowatts-heure; et ainsi le seule vidage du réservoir à travers les turbines américaines aurait augmenté leur débit hydroélectrique de 6 milliards de kilowatts-heure. Cela évidemment en assumant que toutes les constructions eussent été achevées.

Ce petit exemple d'un avantage de situation est assez exactement comparable à la part que reçoit l'Ontario pour une année dans le barrage de l'île Barnhart sur le Saint-Laurent. Les questions traitées ont donc, on le voit,

une importance considérable. Nous avons tenu tant au Canada qu'aux États-Unis une série de conférences publiques dans le but de connaître les opinions non seulement du peuple mais aussi des compétences des deux pays. Comme je l'ai déjà dit, ces opinions se sont révélées radicalement divergentes. Nous tentons pour l'instant de résoudre ces problèmes. Il y a d'abord la question des compensations pour la submersion des terrains arables, miniers et forestiers occasionnée par la construction du réservoir. Car, comme les membres de la Colombie-Britannique peuvent en témoigner, nous ne disposons pas d'une si grande abondance de terres cultivables que nous puissions nous en départir à d'autres fins. Il y a ensuite la délicate question sociale de la réadaptation des résidents ou des familles déplacés par la construction du réservoir, quoique je sois heureux de dire qu'ils ne sont pas nombreux.

Il y a aussi la nécessité de retracer les routes et chemins de fer, de reconstruire les églises et les écoles et de remédier à tous les bouleversements de ce genre. Ce sont des questions difficiles, mais non insolubles, car dans ces cas, par exemple la construction de routes, les dommages peuvent être exprimés en valeur monétaire: en sorte que, une fois les deux parties d'accord, une somme d'argent peut servir au règlement.

Je dois dire que telle n'est pas l'opinion des dirigeants provinciaux de la Colombie-Britannique. Ils sont d'avis que ces questions doivent s'exprimer plutôt en termes de bénéfices continus en regard des forces hydrauliques intéressées; mais il semble qu'ils envisagent de discuter la question si le problème est abordé de nouveau.

A toutes ces questions, il semble qu'on puisse trouver une réponse. Mais jamais encore nous n'avons trouvé de réponse à la question beaucoup plus délicate des dédommagements que devraient entraîner l'utilisation des ressources naturelles, la canalisation des eaux et les ressources qui en découlent. Dans nos pourparlers, il fut vite évident que les intérêts en aval ne consentiraient qu'à compenser en argent pour les dommages entraînés par les aménagements; alors qu'au contraire les intérêts en amont n'acceptaient l'installation de réservoirs qu'en échange de compensations en énergie électrique. A mon avis, il n'y aura progrès dans les discussions concernant ce projet, dont on s'accorde à dire qu'il constituera dans son ensemble la plus belle réussite mécanique du genre, indépendamment des frontières, que lorsqu'un accord aura été conclu sur la façon de distribuer les bénéfices aux deux pays intéressés.

Je l'ai mentionné tout à l'heure, nous assistons actuellement à une compétition entre les États pour l'obtention de bénéfices; quand l'heure viendra de discuter les bénéfices que veut retirer le Canada de l'affaire, cela nous rendra, je crois, la partie beaucoup plus facile.

Nous, de la section canadienne, avons rendu l'atmosphère fort propice à la discussion non-officielle. Il m'a été donné de rencontrer maintes fois les gouvernants de la Colombie-Britannique, et je suis parfaitement au courant de leur ligne de conduite. Lorsque je me rendis à Washington, l'an dernier, pour une assemblée de la Commission conjointe internationale, nous reçûmes, peu de temps après mon arrivée, une lettre du secrétaire d'État des États-Unis retirant la proposition du barrage de Libby. On en donnait pour raison —et tout me laisse croire qu'il s'agissait là d'un témoignage de bonne foi entre beaucoup d'autres—que le projet de Libby tel que présenté à la Commission

interférait malencontreusement avec la branche centrale d'un réseau ferroviaire des États-Unis, et s'avérait fort désastreux pour les importants intérêts forestiers logés dans le bassin du Columbia. Or, nos ingénieurs et nos experts s'étaient justement demandé, après étude du projet, ce qui pouvait justifier la présentation d'un tel projet. Le retrait s'est donc fondé sur ce point, et malheureusement trop tôt pour que le Canada ait le temps de faire connaître sa position sur la question des avantages de situation et pour qu'on en arrive à une entente.

Nous avons entendu dire, non officiellement, par de simples renseignements, que le secrétaire des États-Unis, de concert avec le secrétaire à la Guerre et le secrétaire de l'Intérieur, préparait un rapport visant à proposer de nouveau le projet Libby. Le barrage serait, cette fois-ci, situé quelques milles plus haut et le projet entier aurait subi une complète revision dans le but d'éviter les ennuis précédents. Dans le domaine technique, on a émis quelques renseignements sur le nouveau plan du barrage, renseignements qui semblent indiquer que le projet sera poursuivi à fins d'emmagasinage, autrement dit que les États-Unis ne chercheront pas à installer de nouvelles turbines ou des nouveaux générateurs mais bien à régulariser les eaux en les dirigeant vers les installations qu'ils possèdent déjà.

On croit dans quelques milieux que le projet nous sera de nouveau présenté sous peu. D'autre part, je lisais dans le *Engineering News* que les contrats de sondage ne seront conclus que vers le 17 de ce mois; cela occasionnera peut-être un retard dans la présentation du projet. De toute façon, tôt ou tard, la question du barrage Libby, la dénivellation de 150 pieds qu'il entraîne ainsi que le retour en arrière des eaux sur une distance de 42 milles en territoire canadien, sera de nouveau soumise à la Commission et à ce moment-là il faudra y faire face.

Tandis que ces travaux d'approche se poursuivaient sur le Kootenay, nos ingénieurs hâtaient les leurs du côté du bras central du Columbia, arrivant à démontrer la possibilité de construire un barrage à un endroit situé en aval de la Grande Courbure du Columbia et appelé Ruisseau Mica. Les évaluations sont complètes et satisfaisantes et tout montre que les matières premières seraient à portée de la main, advenant la décision de réaliser l'entreprise. Le barrage lui-même, une fois construit, devrait renfermer, selon les estimés actuels, environ 15 millions de pieds-acre d'eau s'étendant jusqu'à proximité des voies du Pacifique-Canadien à Beavermouth et dont 10 millions devraient être mis en usage au cours d'une année moyenne. Ces 10 millions de pieds-acre auraient près de 2,500 pieds au-dessus du niveau de la mer et il est intéressant de noter qu'un pied-acre d'eau tombant d'une hauteur d'un pied représente environ 1.02 kilowatt-heure. Je laisse à votre imagination le calcul fabuleux de 10 millions de pieds-acre tombant de 2,500 pieds. Sachant tout de même que le rendement des turbines est d'environ 85 p. 100, on peut imaginer l'importance considérable que ces chiffres prennent aux yeux de la Colombie-Britannique. La dénivellation à la frontière, celle qui sera utilisée en aval de la frontière, équivaut dans l'ensemble à environ 1,175 pieds. Ainsi, environ la moitié de l'énergie potentielle sera transformée en énergie électrique dans les installations américaines. Il faudrait en venir avec eux à quelque entente sur cette question. Le coût d'un barrage de cette importance est évalué à environ 425 millions quoique les estimés ne soient pas définitifs encore. Si vous prenez les taux d'intérêt courants et les coûts d'entretien, l'équi-

valence en kilowatts-heure se réduit à 2 millièmes. Et comme point de comparaison, l'énergie vapeur dans cette région comme dans celle du Saint-Laurent revient à $7\frac{1}{2}$ millièmes le kilowatt-heure, ce qui donne un rapport de 1 à 3, ou 4. Il s'agit là d'un bénéfice tellement élevé qu'il y a sûrement moyen de le diviser entre les deux pays et d'en arriver à une entente. Nous essaierons d'élaborer une solution équitable que nous présenterons dès lors aux deux gouvernements: nous en prenons du reste la responsabilité. D'autres possibilités se sont fait jour à mesure que nous arrivait les renseignements; à mesure que nous connaissons mieux le cours supérieur du Columbia, à partir du lac Columbia, jusqu'à Revelstoke, par Windermere, les 1,400 pieds de dénivellation du lac Columbia à Revelstoke se sont révélés, à l'étude, de plus en plus propices à un aménagement possible. Plusieurs endroits semblent se prêter à la construction de barrages qui, peu coûteux en comparaison des résultats obtenus, permettraient de retenir les eaux et de créer la hauteur de chute nécessaire à l'utilisation hydroélectrique des eaux du Columbia, utilisation dont bénéficierait notre pays. Il ressort aussi des recherches déjà menées qu'il est tout à fait possible, en construisant un barrage, tel que nous l'avions déjà prévu, à Bull River sur le Kootenay, d'élever le niveau du Kootenay d'un peu moins de 200 pieds; il en découlerait que le Canal Flats, qui est situé entre le lac Columbia et le Kootenay, tomberait à 60 pieds au-dessous du niveau alors qu'il est à peu près au même niveau actuellement. Ainsi donc, le débit entier du cours supérieur du Kootenay, débit qui en moyenne est très important, coulerait donc au nord dans notre réservoir du Ruisseau Mica pour y augmenter le pouvoir, ou encore nous pourrions le mettre en réserve entre le lac Columbia et Luxor, où il servirait à régulariser la production des installations du haut-Columbia avant d'être utilisé en aval. C'est là qu'iraient couler les eaux à moins que nous ne bâtissions d'autres barrages pour les retenir.

Je me souviens que, lors d'un entretien tenu à Spokane en novembre dernier, nos amis américains avaient manifesté une certaine inquiétude; car je rappellerai au Comité qu'un cours d'eau situé dans le territoire d'une nation appartient à cette nation et qu'aux termes de l'Article II du Traité de 1909, si une nation décide d'aménager ses eaux—comme par exemple, le Canada de son côté ou les États-Unis du leur—elle a absolument tous les droits pour le faire. Nous reparlerons du reste de l'Article II de ce traité. Le problème n'est pas aussi simpliste que je l'ai énoncé car l'Article II reconnaît également ce qui constitue une partie essentielle de la loi de l'Ouest sur les cours d'eaux, autrement dit la thèse de première appropriation qui dit ceci: si personne n'utilise un cours d'eau—et ceci est valable autant en Colombie-Britannique qu'à Washington—et que vous vous l'appropriez, l'utilisez et en tirez bénéfice d'une façon constante, vous avez des droits sur ce cours d'eau. De sorte que lorsque vous avez l'intention de détourner des cours d'eaux qui coulent en territoire voisin, vous devez toujours considérer quelle quantité d'eau vous détournerez de la sorte. Nous devons porter grande attention aux droits et règlements des autres pays car aux termes du traité de 1909, les États-Unis peuvent fort bien faire reconnaître leurs droits à la Cour de l'Échiquier du Canada alors que nous-mêmes, nous pouvons aller en Cour suprême des États-Unis nous faire rendre justice si nous étions victimes d'une dérivation. Ce sont là des questions extrêmement délicates pour lesquelles il nous faudra probablement aller en cours mais que, j'espère, nous arriverons à régler équi-

tablement et à la satisfaction de toutes les parties intéressées par l'intermédiaire de la Commission conjointe internationale.

Et voilà, monsieur le président: j'ai traité quelques-uns des aspects du bassin Columbia et j'y ai consacré quelques minutes. Il est d'autres détails qui peuvent intéresser les membres du Comité: le lac Okanagan, par exemple où nous sommes à parfaire des travaux de canalisation, aux termes d'une entente qu'il nous a été donné de recommander en vertu du mandat du Columbia. Dans le cas où un cours d'eau traverse la frontière, nous devons ménager les droits et les intérêts de la nation située au sud de la frontière, et dans le cas présent, ces droits ont été sauvegardés. Nous avons également le projet de Similkameen où nous sommes à étudier la possibilité d'endiguer les eaux pour fins d'irrigation. Il y a aussi la difficile question de la rivière Skagit. Toutes ces questions sont à l'étude et nous y travaillons sans relâche. Quelquefois nos progrès nous semblent rapides; à d'autres moments il nous apparaît que nous avançons fort lentement. Dans ces domaines, l'équité est de rigueur et c'est ce à quoi nous nous efforçons à la Commission.

Un autre devoir incombe du reste aux membres de la Commission et c'est de mettre le Canada au courant, et plus particulièrement les habitants des régions intéressées, de la valeur incalculable des ressources qui se dévoilent petit à petit à notre regard à mesure qu'avance notre gigantesque travail. Voilà pourquoi nous ne manquons jamais une occasion de parler en public de cette entreprise.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Cannon.

M. Cannon:

D. Je désirerais poser une ou deux questions. Avant de commencer, et pendant que le général McNaughton est ici je voudrais témoigner ma joie de le voir ici aujourd'hui et lui exprimer mes plus sincères remerciements pour l'exposé très intéressant qu'il vient de nous faire. La comparaison établie entre le Saint-Laurent et le Columbia m'intéresse grandement. A propos des aménagements hydroélectriques à venir, je voudrais qu'il me donne une idée du chiffre de population desservie par les deux réseaux fluviaux. Y aurait-il plus d'individus desservis par le réseau Columbia que par le réseau Saint-Laurent?—R. En considérant le Columbia dans son ensemble—je n'ai pas les chiffres sous les yeux—la région jouit d'une population plus dense que la province de Québec mais je n'accorderais pas trop d'importance à la population actuelle de cet endroit car grâce aux conditions modernes, les gens afflueront sitôt que le pouvoir sera disponible et prêt à être utilisé.

D. Je suppose qu'actuellement les États-Unis surtout sont desservis par le réseau du Columbia?—R. Oui.

D. J'ai été fort étonné d'apprendre qu'on envisageait que les Canadiens, situés en amont du fleuve, acceptent de voir leurs vallées submergées, leurs terres expropriées sans recevoir d'autres dédommagements que la valeur du dommage causé?—R. C'est exact.

D. Sans avoir aucunement part aux bénéfices réalisés grâce à l'aménagement du réseau? C'est une proposition qui ne tient pas debout. N'a-t-on pas apporté d'autres arguments?—R. Pour ce qui est du Kootenay, évidemment, il décrit une grande courbe à travers le Montana et l'Idaho, remonte en Colombie-Britannique et se jette dans le lac Kootenay d'où il sort pour

se jeter dans le North West Army, passant ensuite à travers cinq centrales hydroélectriques en série, totalisant ensemble une chute d'eau de 320 pieds. Puis le Kootenay devient tributaire du Columbia et après une légère déviation traverse la frontière. Les Américains ont allégué devant la Commission que le Canada retirerait quelques avantages de la régularisation du Kootenay. C'est évident; mais ces avantages sont microscopiques, à comparer à ceux qu'en retireraient les États-Unis. De toute façon, c'est un cours d'eau canadien. Rappelons-nous qu'aux termes du traité (1909), il n'y a pas eu manipulation des eaux du réseau Kootenay pour fins utilitaires. Les Américains n'ont pas antérieurement réclamé officiellement les eaux de la rivière Kootenay. Aux termes de l'Article II, nous avons donc tous les droits de le faire et, étant les premiers, de nous approprier la pleine valeur de ce cours d'eau, qui totalise une chute d'eau de 500 pieds entre ses deux passages à travers la frontière.

D. La question que j'avais à l'esprit était celle-ci: quel intérêt aurions-nous à permettre que nos terres soient inondées si nous ne devons en retirer aucun bénéfice? Si j'ai bien compris, nous serions censés jouir de quelques avantages qui cependant ne se comparent en rien aux leurs?—R. C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Green.

M. Green:

• D. Toute la question est donc de savoir si les Américains dédommageront les Canadiens en énergie?—R. C'est exact.

D. Et jusqu'à présent, il n'a été question que d'un dédommagement pécuniaire?—R. Que d'un dédommagement pécuniaire.

D. Aucun dédommagement pour l'impossibilité de jamais utiliser ce cours d'eau à l'avenir? Commencent-ils à parler de nous dédommager en énergie?—R. Ils y viennent. J'aimerais vous lire, si je puis me la procurer, l'ébauche de la charte d'Entente des États de Washington, Idaho, Montana et Oregon. L'Utah y est aussi inclus. Une commission travaille actuellement à cette charte. Dans cette ébauche, on prévoit la reconnaissance des avantages de situation. Il est excellent pour nous que le principe des avantages de situation soit reconnu. L'an dernier, si tôt que nous avions le malheur de mentionner les avantages de situation, nos collègues américains, à toute fin pratique, quittaient la pièce. Ils avaient décidé que cette question ne serait pas soulevée car elle leur semblait ne favoriser qu'une seule des deux parties, et ils n'en voulaient point entendre parler. Or, de nouvelles circonstances donnant naissance à des conditions nouvelles dans leur propre pays, on en vient à reconnaître au moins le principe. Mais nous sommes encore loin du jour où nous fixerons les chiffres.

D. Entre les États eux-mêmes, y aura-t-il compensation sous forme d'énergie?—R. Oui, et la chose a été approuvée dans l'ébauche de l'Entente.

D. Cela semble présager que le Canada se verra un jour gratifié du même traitement.—R. C'est qu'ils se sont rendu compte qu'il était puéril et inutile de maintenir leur attitude, car ils ne peuvent régulariser les eaux canadiennes sans le consentement du Canada.

D. La Commission conjointe internationale adoptera-t-elle comme ligne de conduite constante de n'accepter de traiter avec les États-Unis que si ceux-ci nous dédommagent en pouvoir des avantages de situation?—R. Oui, et d'une façon équitable.

D. Vous avez parlé des aménagements possibles au Ruisseau Mica et ailleurs. Qui sera donc responsable de ces aménagements? Le Canada, le gouvernement provincial ou une entreprise privée?—R. Aux termes du mandat, la Commission a comme seule responsabilité de mettre au point le plan général des aménagements, y compris les renseignements et les détails concernant les travaux individuels ainsi que le tracé des travaux nécessaires. C'est ce que nous faisons présentement. En ce qui concerne le Ruisseau Mica, nous avons rassemblé au cours des quelques mois derniers, les renseignements supplémentaires dont nous avons tellement besoin. Je crois bien que dans un an, maintenant, nous aurons terminé toutes nos recherches sur le projet du Ruisseau Mica. Du reste, il est devenu évident pour nos ingénieurs, pour les membres de la section canadienne de la Commission et même pour nos collègues américains, que l'aménagement prévu au Ruisseau Mica est véritablement la chose à faire. Par conséquent, en ce qui regarde la Commission, on pourra, à partir de l'année prochaine, se lancer dans la réalisation positive du projet. La construction proprement dite du barrage, le choix des ouvriers, appartient au gouvernement provincial. A lui de décider s'il utilisera la Commission hydroélectrique de la Colombie-Britannique ou s'il fera appel à des entreprises privées. Ce sont là choses fort précises mais pour lesquelles il appartient au gouvernement provincial de prendre des décisions.

D. Le gouvernement fédéral ne participera aucunement aux aménagements en question?—R. Il appartient au gouvernement fédéral de trancher les questions litigieuses qui s'élèvent entre les États-Unis et nous-mêmes. Il est essentiel que les discussions relatives aux bénéfices découlant de la régularisation des eaux soient réglées avant que le gouvernement provincial ne confie l'entreprise à quelqu'un.

D. Il faudrait probablement un statut fédéral, quelque chose de semblable à ce qui s'est passé à propos du pouvoir du Saint-Laurent?—R. Je proposerais cette question aux avocats qui sont ici présents; je pense que la Commission devrait faire demande d'un ordre de renvoi spécifique.

D. Je crois que pour ce qui est du Saint-Laurent, il y eut un statut fédéral et un statut provincial.—R. C'est exact.

LE PRÉSIDENT: Je ne crois pas qu'il nous appartienne de décider cela cet après-midi.

M. Green:

D. J'ai lu dans un journal la nouvelle que la Kaiser Company aux États-Unis projetait d'endiguer les lacs Arrow. De quoi s'agit-il?—R. Je ne peux guère vous donner de renseignements sur ce sujet. Un rapport a paru dans les journaux, le 22 février (1954). Le jour précédent, je me trouvais en Colombie-Britannique pour consultation avec la commission de Colombie-Britannique qui s'occupe du Columbia. J'avais un mauvais rhume et je suis allé dans le nord pour tenter de m'en débarrasser. Je n'ai eu vent de la chose qu'à mon retour à Ottawa. Toute déclaration faite à ce sujet ne l'a été que du plein chef du gouvernement de la Colombie-Britannique. Je dirais cependant que les lacs Arrow ont été étudiés par nos ingénieurs aux termes du mandat du Columbia. Nous avons beaucoup travaillé et consacré beaucoup d'argent à la recherche de lieux propices à la construction de barrages en aval de Castlegar. Ce n'est qu'au moment où nous est apparue la nécessité du

barrage sur le haut-Columbia à Mica que nous y avons interrompu les sondages pour transporter nos équipes de travail à Mica. C'est du reste moi-même qui ai pris cette décision. Sitôt que des équipes de foreurs seront disponibles, nous continuerons les sondages de Castlegar. Il en résultera peut-être un barrage. Si le gouvernement de la Colombie-Britannique en vient à un accord avec la Kaiser (après l'avoir choisie pour exécuter un certain travail soumis à des conditions et à des privilèges), il peut très bien mettre son projet à exécution.

D. Le travail ne peut être commencé sans l'assentiment de la Commission conjointe internationale?—R. Après étude, ils peuvent aller de l'avant. Ce sont du reste les termes de notre mandat. C'est presque aussi sacré qu'un traité. Notre mandat prévoit que nous effectuons les recherches et rédigeons un rapport. Si la Colombie-Britannique veut confier cette recherche à la maison Kaiser, nous pouvons toujours nous partager le travail. S'ils peuvent y consacrer des équipes de foreurs et avancer le travail, nous ne refuserons pas leur aide. Il y a beaucoup à faire, vous savez.

D. Mais la véritable construction ne saurait commencer sans votre approbation?—R. Non, monsieur. Du reste, il y a autre chose. Les eaux des lacs Arrow sont soumises à une double administration. Elles tombent sous le coup de la Loi pour la protection des eaux navigables, parce qu'elles sont navigables. Toute décision quant aux lacs Arrow doit donc être prise à la fois par la Colombie-Britannique et par le gouvernement fédéral. En plus du mandat, il est nécessaire que là-dessus les esprits se rencontrent.

D. Les lacs Arrow sont des évasements du fleuve Columbia?—R. C'est exact. Il se pose ici aussi une question de saisons. Le débit annuel des lacs Arrow est d'environ 50 millions de pieds-acre, dont la plus grande partie coule durant trois mois. C'est une crue terrible. On a même déjà vu 90 millions de pieds-acre. C'est tout simplement astronomique. Or à la suite de nos recherches, il est devenu évident qu'à moins d'un réservoir qui reçoive ces grandes eaux, comme le réservoir du Ruisseau Mica, il est mécaniquement impossible de construire des bâtardeaux comme à Castlegar. Puis, il y a cette histoire de saisons. De fait, l'ingénieur en chef de la Kaiser me donnait un coup de fil de Californie, la semaine dernière, pour fixer une entrevue au sujet d'une division possible du travail. Je lui ai répondu qu'il nous faisait toujours plaisir d'accepter de l'aide, mais qu'il lui fallait régler en premier lieu avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et non pas avec moi les émoluments qu'il recevrait en retour de son travail. Les choses en sont là.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Knowles.

M. Knowles:

D. Monsieur le président, le général McNaughton a répondu dans son exposé à la plupart de mes questions. Il m'en reste deux cependant. A propos des avantages de situation, j'ai cru comprendre que les États situés en amont du fleuve exigeaient des États situés en aval les mêmes compensations que réclame le Canada des États-Unis?—R. C'est exact.

D. Je me base donc là-dessus pour vous poser cette question: si les cinq États en arrivent à une entente, s'ensuivra-t-il automatiquement que la même solution sera appliquée au Canada?—R. Je n'irai pas jusqu'à dire que la solution sera automatiquement appliquée au Canada car il s'agit là en fait de deux

questions tout à fait séparées. Grâce à Dieu, nous appartenons à un autre gouvernement. Mais il sera bien difficile aux Américains de nous dénier le principe une fois qu'ils l'auront admis sur leur propre territoire.

D. Parlez-vous de ce problème dans vos relations avec les autres membres de la Commission?—R. Pas avec les membres de la Commission qui cachent leur jeu, comme je le fais. Ils cherchent à tirer de leurs cartes tout ce qu'ils peuvent. J'ai eu l'autre jour l'occasion de discuter avec un très vieux fonctionnaire du gouvernement des États-Unis qui reconnaissait la nécessité d'admettre l'existence des avantages de situation, de les étudier et de les compenser équitablement; je répondis alors à ce monsieur (que je ne nommerai pas de crainte de lui créer des embarras), que nous n'essayons pas de jouer au pirate, que nous ne voulions que notre dû et que si nous pouvions en discuter équitablement nous serions trop heureux de rechercher une solution qui satisfasse tout le monde.

D. Les cinq États peuvent-ils s'entendre entre eux sans faire appel à la Commission ou au Canada?—R. Cette histoire de pacte reflète un aspect fort curieux de la constitution américaine. Vous savez sans aucun doute qu'il existe dans cette constitution un article qui interdit à tout État de traiter avec un autre État sans l'assentiment du Congrès. Cet article avait pour but de favoriser l'unité du pays. Lorsque les États ont des intérêts communs, comme le New-Jersey et l'État de New-York dans le port de New-York, ils font un pacte qui est approuvé par le Congrès et alors le gouvernement des États-Unis nomme un des membres au bureau de direction. Ces cinq États de l'Ouest en sont encore aux conférences préliminaires et le Congrès vient d'être averti de leur intention. Une résolution inscrite aux comptes rendus du Congrès autorise les États à rédiger en détail leur proposition, ajoutant que si leur travail est approuvé par le Congrès, ils recevront les bénédictions du Congrès en temps et lieu. L'histoire est actuellement en marche et elle passera devant le Congrès—je ne sais quand exactement.

D. Le fait que le pacte doit être approuvé par le Congrès met-il en cause, de quelque façon, la Commission conjointe internationale?—R. Non. C'est en vertu de la Loi de la Souveraineté des États-Unis. Ils ont insinué qu'ils aimeraient nous inviter à nous joindre au pacte.

D. Les cinq États?—R. Oui.

D. Cela donnerait lieu à une modification de la constitution?—R. Non. Je crois qu'aucun des avocats ici présents n'admettrait cette procédure, mais comme ils ont adopté une attitude toute amicale, je ne doute pas que s'il se conclut un pacte entre les États au sujet de la partie inférieure du réseau du Columbia, nous ferons ce que nous avons toujours coutume de faire: nous oublierons les conventions et travaillerons avec eux à trouver une solution qui permette de développer les ressources en question au plus grand bénéfice des personnes à qui nous devons rendre compte de notre tâche.

D. Vous comptez donc sur la logique et l'honnêteté?—R. Sur l'équité.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Stick.

M. STICK: Si les cinq États en question reconnaissent dans leur propre pays un certain principe que nous cherchons nous-mêmes à leur faire reconnaître, ils ne sauront plus guère nous refuser.

Le TÉMOIN: C'est exact. M. Green demandait ce qui s'était passé depuis l'an dernier; tout ce que nous faisons, c'est de tourner autour de la question et de revenir sans cesse sur l'importance des avantages de situation. Or maintenant, il ne s'agit plus d'une simple théorie, ou d'un touchant espoir ou d'un projet irréalisable. Eux-mêmes commencent à se sentir obligés de traiter la question dans leur propre pays et avec des termes que les deux pays commencent à comprendre.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McMillan:

M. McMillan:

D. Je voudrais interroger le général McNaughton sur la pollution de la section internationale de nos eaux, tout particulièrement en ce qui regarde la rivière Niagara au lac Ontario. Vous avez fait une déclaration, je crois, sur la pollution des eaux de la rivière Niagara?—R. De la rivière Niagara en particulier?

D. Oui.—R. Monsieur le président, on vient de m'interroger sur la question de la pollution des eaux limitrophes particulièrement en ce qui a trait à la rivière Niagara. Ce problème est devant la Commission depuis un ordre de renvoi daté du 1^{er} avril 1946. Au début fort étroite, la question s'est maintenant étendue à tous les canaux qui relient les Grands lacs. Nous y travaillons présentement. Le premier soin de la Commission a été de créer des bureaux techniques pour faire enquête sur toutes les eaux susceptibles d'être polluées des deux côtés de la frontière. Il faut se rappeler que la Commission n'a aucune autorité en ce qui concerne la pollution proprement dite. Toutes nos prérogatives reposent sur le traité de 1909 qui déclare que la pollution engendrée dans les eaux d'un pays ne doit pas atteindre les eaux d'un autre pays. Nos experts ont étudié fort attentivement la question. Leur rapport nous a été précieux. Les résultats de cette enquête sont contenus dans un rapport présenté aux gouvernements en 1951. Nous y déclarions que les eaux des divers canaux des Grands lacs étaient polluées, que cette pollution pouvait présenter de graves dangers pour la santé des peuples situés des deux côtés de la frontière et qu'il fallait régler la situation. Nous avons fait davantage. Nos conseillers techniques nous ont établi une liste fort précise de ce que nous appelons des objectifs pour le contrôle des eaux frontières; ces objectifs précisaient fort exactement—comme seuls des experts peuvent le faire—par exemple, la teneur en phénol tolérable dans l'eau; ou la teneur en substances provenant des déchets des raffineries; et vous pensez peut-être au cyanure qui a tué quelques poissons un peu plus tôt cette année dans la rivière Niagara. Voilà autant d'objectifs. Nous avons recommandé aux gouvernements non pas d'inclure ces objectifs dans une loi dont nous aurions à surveiller internationalement l'application, mais de nous permettre de créer des bureaux techniques consultatifs qui surveilleraient constamment les diverses sections de la rivière, avec droit et obligation de nous faire rapport, à nous et aux autorités locales, de toutes infractions commises à l'égard de ces objectifs.

Or, la question nous a valu, il y a quelques années, une amère expérience. Après avoir été invitée à enquêter sur la pollution des eaux, la Commission avait présenté un rapport. Les membres de la Commission à cette époque s'étaient imaginé que la seule façon de remédier à la situation était

d'investir la Commission conjointe internationale de pouvoirs policiers. La recommandation fut portée à l'attention des deux gouvernements; quand ceux-ci passèrent à l'étude de cette recommandation et de ce qu'elle impliquait, il arriva ce qui devait évidemment arriver: le rapport de la Commission fut mis au rancart où il dort encore. Les membres actuels de la Commission se réjouissent maintenant de ce qu'un tel sort soit fait audit rapport; avoir des pouvoirs policiers, c'est devoir maintenir non seulement une organisation policière mais une cour ou un tribunal pour administrer les sanctions. Il faut aussi, pour être juste, une cour d'appel; il s'ensuivrait une zone internationale sans autorité administrant des sanctions et finalement un épouvantable méli-mélo.

Instruits du sort qu'avait reçu le premier rapport de la Commission, nous n'avons cette fois-ci demandé que le droit de surveiller et d'avertir les personnes responsables de la pollution, de même que les autorités locales qui peuvent faire beaucoup pour prévenir la pollution dans leur propre champ d'action. Si ces gens décident de sévir, vous avez toute la série des cours d'appel qui montent jusqu'à Sa Majesté et peuvent rendre justice aux individus injustement frappés.

C'est encore une affaire de patience. A l'heure actuelle, les choses vont extrêmement bien. En ce qui concerne la pollution industrielle, nous avons reçu la plus grande collaboration. Après avoir appris que nous prenions le problème au sérieux, les compagnies responsables de la pollution, dans la plupart des cas, ont accepté de se soumettre à nos objectifs et ont dépensé des sommes considérables à cette fin. Il y avait au début pour \$140 millions de travail à abattre. Il y eut cette distillerie qui, après avoir pris connaissance des objectifs m'envoya son directeur des relations extérieures qui me dit: "Qu'entendez-vous par là? Une action immédiate?" Je répondis: "Nous avons l'approbation des deux gouvernements; sûrement qu'il s'agit d'une action immédiate!" Ce à quoi il rétorqua: "C'est tout ce que je veux savoir. Voulez-vous écrire une note au Régisseur de l'acier pour qu'il nous donne l'acier nécessaire à nos travaux?" J'acceptai—l'acier était rationné à cette époque. L'année suivante, dans un rapport qu'avaient préparé nos gens sur les mesures déjà prises, je lus que cette distillerie avait obtenu pour un demi-million de dollars d'acier et qu'elle avait mené à bien ses travaux.

Une des grosses compagnies d'huile venait d'ouvrir à Sarnia un nouvel établissement et d'une chose à l'autre, elle avait oublié de faire attention à la proportion de phénol que nous tolérons dans l'eau. Nous lui avons alors rappelé qu'elle ne devait pas dépasser les limites permises. Peu de temps après, le gérant général de l'installation était dans mon bureau et m'assurait de toute sa collaboration, en dépit du prix des travaux. Nous avons vraiment reçu une formidable collaboration. Dans un avenir prochain, les eaux des canaux des Grands lacs seront à l'épreuve de la pollution, à la satisfaction de tous, je crois. Il n'y aura plus de danger de pollution.

Les municipalités nous causent plus d'ennuis. Elles allèguent qu'elles n'ont pas l'argent nécessaire pour entreprendre les travaux qui s'imposent; elles essaient d'imposer des règlements qui sont automatiquement défaits, et s'en servent comme paravent. Nous n'avons pas l'autorité voulue pour les forcer à agir mais nous espérons qu'avec de la patience nous parviendrons à nos fins.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, monsieur MacMillan?

M. MacMillan:

D. Vous venez de parler des canaux. Qu'y a-t-il à dire des Grands lacs eux-mêmes?—R. Comme je l'ai dit, notre autorité se base sur une clause du traité, à savoir qu'il est défendu à tout pays de produire une pollution qui pénètre dans un autre territoire que le sien. Or, en ce qui concerne les Grands lacs, il serait difficile de prouver qu'une pollution causée en Ontario s'est rendue jusqu'à New-York. Nous n'aurions plus aucune autorité. Il s'agit de l'Article IV du traité: "il est convenu que les eaux ci-haut dénommées eaux frontières et que les eaux qui traversent la frontière ne seront polluées ni d'un côté, ni de l'autre, en raison du dommage qu'elles peuvent causer à la santé ou à la propriété d'autrui". Voilà tout notre champ d'action. Nous n'avons aucune compétence en ce qui regarde la pollution en elle-même.

Cela répond au cas de North-Battleford. Ne croyez pas que je me désintéresse du cas de North-Battleford. Je viens de la Saskatchewan, vous savez. Mais cela n'est pas de mon ressort.

M. KNOWLES: Parce que ces eaux ne sont pas internationales?

Le TÉMOIN: C'est exact.

M. PINARD: Dans le cas des lacs, vous auriez autorité?

Le TÉMOIN: Oui, mais les preuves manquent.

M. Stick:

D. Vous auriez autorité si les eaux de la rivière étaient internationales?

—R. Oui.

D. On a parlé récemment des eaux des Grands lacs détournées par Chicago et j'ai cru comprendre que cela était de vos attributions, que vous aviez à faire avec tout débit supplémentaire qui pourrait affecter la canalisation du Saint-Laurent. Nous diriez-vous quelques mots sur ce sujet? On dit également qu'ils demandent un plus fort débit d'eau depuis quelque temps. Quelle est la situation actuelle dans ce domaine?—R. Je puis vous l'expliquer en deux mots. Ce domaine n'est pas actuellement de notre compétence. La question de la dérivation accomplie à Chicago ne serait du ressort de la Commission conjointe internationale que si les deux gouvernements nous confiaient un ordre de renvoi à ce sujet. Rien n'a encore été fait.

D. Ils ne sauraient recevoir plus d'eau sans votre autorisation?—R. Non, monsieur. De fait, ils peuvent utiliser un plus fort débit d'eau sans notre autorisation. Notre autorité ne couvre que quelques points particuliers. Nous avons autorité en ce qui concerne les eaux du Saint-Laurent. L'administration de l'époque nous a confié des pouvoirs très étendus, les plus étendus, du reste, que nous ayons. Voilà pourquoi, dans le cas du Saint-Laurent—et le public a beaucoup de mal à comprendre cette situation—le gouvernement a dû demander à la Commission conjointe internationale permission de construire le barrage de Barnhart.

Jusqu'à présent, les gouvernements ont jugé bon de ne pas se servir des pouvoirs qui leur sont attribués en vertu de l'Article déjà cité car tous les problèmes s'étaient réglés fort pacifiquement en Cour suprême des États-Unis qui a appliqué des pouvoirs policiers à la dérivation accomplie à Chicago. Il

y a dix ans, on détournait de 13 à 14 mille pieds cubes par seconde; la dérivation a été réduite d'une fraction de son chiffre initial par ordre de leur propre Cour suprême. Dans cette question, le Canada a été représenté par un avocat et quand on nous demanda dans quelle mesure le Canada était affecté par la dérivation, notre avocat fit connaître notre avis. Mais il nous a semblé et il est apparu par la suite plus sage de laisser les États-Unis régler eux-mêmes cette question. Les États riverains ont à peu près le même point de vue que le Canada et de très forts intérêts dans la question.

D. Je veux parler de la canalisation du Saint-Laurent. Nous consacrerons à ce projet une gigantesque somme d'argent et il me paraît que nous devrions avoir notre mot à dire dans cette question, surtout si la régularisation des eaux devait affecter notre débit d'eau, ici, au pays.—R. Je ne peux traiter ce problème avec compétence, actuellement. Les choses sont entre les mains du ministère des Affaires extérieures qui a fait ou fera des réclamations dirigées dans le sens que j'ai déjà expliqué. Le problème est actuellement porté à l'attention du Congrès des États-Unis sous la forme d'une motion proposée par un citoyen de Chicago demandant que les ingénieurs de l'armée soient autorisés à augmenter la dérivation d'un autre mille pieds cubes d'eau par seconde. Les États riverains des Grands lacs s'opposent à cette motion. Je crois que nous avons fait connaître notre point de vue.

D. Cette question dépasse peut-être nos attributions et si vous ne voulez pas y répondre, je suis d'accord pour la retirer.

M. GREEN: Je crois que le Canada a émis une protestation en date du 15 mars. J'ai un exemplaire de la note.

M. Stick:

D. Avant que ne soit réglée entre les deux gouvernements la question de la canalisation du Saint-Laurent, le problème dont nous venons de parler recevra-t-il une solution sous forme de traité ou de règlement?—R. Je pense qu'après toutes les protestations qui seront émises devant le Congrès, il est peu vraisemblable que la motion soit approuvée.

D. Il me semble que comme le Canada consacrerait une forte somme d'argent à la canalisation du Saint-Laurent et à l'aménagement de centrales hydro-électriques, il devrait avoir le droit de faire entendre son point de vue, en ce qui a trait à la régularisation du débit.—R. M. Green possède une note signée.

D. En fait, nous n'avons ni attributions, ni autorité?—R. Puis-je lire cette note?

D. Oui.—R. Cette note a été adressée au secrétaire d'État, l'honorable John Foster Dulles.

Le PRÉSIDENT: Ne croyez-vous pas que nous nous lançons dans une question qui est du ressort du ministère des Affaires extérieures et que nous pourrions avoir une documentation complète à ce sujet au cours de la prochaine séance? Demain, un adjoint parlementaire ou un représentant du ministère des Affaires extérieures pourra nous apporter du ministère tous les renseignements que nous désirons et qui viendraient alors de source sûre puisqu'ils ne peuvent être produits sans autorisation.

M. GREEN: Le dernier alinéa de la note concerne la Commission conjointe internationale et elle a été déposée par le secrétaire d'État.

Le PRÉSIDENT: Oui, mais je ne crois pas que nous ayons le témoin approprié pour traiter cette affaire.

M. PINARD: La question est actuellement étudiée par notre ambassade à Washington.

Le TÉMOIN: Le dernier alinéa dit: "Il est dans l'intérêt du Canada et des États-Unis de permettre à la Commission de compléter ses recherches sur ce sujet et les questions connexes avant que ne soit autorisée toute modification qui affecterait les niveaux d'eau des Grands lacs". Cela concerne ce que nous appelons le mandat des niveaux d'eau du lac Ontario, et, à ce sujet, la Commission a reçu instructions d'étudier toutes les causes qui pouvaient affecter les niveaux d'eau du lac Ontario, y compris la dérivation accomplie à Chicago de même que les lacs Long et Ogoki et certains autres sujets. Voilà sur quoi portent actuellement nos recherches, et nous ferons rapport en temps utile.

M. Stick:

D. Ceci est une simple question de curiosité. Une fois terminées les formalités légales à propos de la canalisation du Saint-Laurent, dans combien de temps commenceront les travaux de construction . . . à peu près?—R. Je ne saurais répondre qu'à propos des travaux hydroélectriques.

Q. Et à propos de la canalisation?—R. Non. La Commission conjointe internationale ne s'occupe qu'indirectement de la canalisation. La requête des deux gouvernements, requête qui s'est terminée par la décision de la Commission en date du 29 octobre 1952, prévoyait seulement la construction du barrage de l'île de Barnhart et le creusage des canaux pour favoriser les travaux hydroélectriques. Notre seule relation avec la canalisation, actuellement, réside en ceci qu'on nous a demandé de veiller à ce que l'aspect énergie hydroélectrique du projet ne vienne jamais en contradiction avec l'aspect canalisation du projet et qu'au contraire il en facilite l'exécution. Au point où en sont les choses actuellement, le gouvernement, en confiant à la Commission l'aménagement d'usines hydroélectriques, a fait une déclaration unilatérale à savoir qu'ils s'occuperaient également de la canalisation. Au cours des derniers jours il s'est produit la chose suivante: le Congrès américain a approuvé la Loi Wiley autorisant le gouvernement américain à instituer une corporation pour la construction d'écluses du côté des États-Unis. Ce n'est pas une question que je puis traiter car elle ne rentre pas dans les attributions de la Commission. C'est une question qui appartient au gouvernement du Canada et je crois que le premier ministre a déjà fait connaître son point de vue. Il ne m'appartient pas de commenter le sujet.

D. A la suite d'une assez longue discussion, vous aviez révélé l'an dernier la profondeur du canal et certains autres détails.—R. Je puis vous donner tous ces détails. Nous avons dû compléter ces renseignements avant de nous livrer à d'autres travaux pour lesquels nous en avons besoin.

D. Vous nous les avez donnés l'an dernier. Je me demande si une fois les formalités juridiques terminées, les travaux de construction seront lents à se mettre en marche.—R. Cette loi sera mise, comme vous le savez, pendant 90 jours, en période d'attente: c'est une curiosité de la législation américaine.

D. Pour qu'on ait le temps d'aller en appel?—R. Oui. Jusqu'au 19 de ce mois, pour permettre à certaines personnes de porter leurs appels

jusqu'en Cour suprême des États-Unis. Si le cas se produit, nous devons attendre que la Cour suprême ait réglé le problème. Supposons qu'il y ait réponse affirmative en juillet prochain, nous aurions six mois pour nous mettre au travail. Nos ingénieurs fixent à 5½ ans le temps que nous prendrons à parfaire nos travaux. Nous avons donc besoin de 5½ ans. Quant à la canalisation, nous savons que les travaux en seront poursuivis en même temps que l'aménagement des usines hydroélectriques et il y a toutes les chances du monde pour que les deux entreprises soient terminées simultanément.

M. STICK: Merci.

M. KNOWLES: Puis-je demander au général McNaughton si la Commission étudie le cas de la rivière Rouge? Celle du Manitoba et non celle de l'Indochine française.

Le TÉMOIN: Il y a un certain nombre de rivières Rouges au pays.

Le PRÉSIDENT: Nous nous engageons dans un nouveau sujet et quelques membres me font savoir que nous siégeons déjà depuis plus de deux heures. Si vous ne croyez pas que le poste 100 devrait être approuvé dès maintenant, nous pourrions ajourner jusqu'à demain, 11 heures. Vous vous engagez dans un nouveau sujet et cela peut prendre du temps.

M. KNOWLES: Tout dépend de la réponse.

Le TÉMOIN: Elle ne prendra que deux minutes. La Commission a mandat de s'occuper de la rivière Rouge. Comme je l'ai expliqué l'an dernier, je crois, il est arrivé qu'après enquête, il nous est apparu que la protection des eaux était un problème de caractère essentiellement national. Aussi, l'avons-nous confié à ce qui était alors le ministère des Ressources et du Développement. Un rapport très détaillé a été rédigé. En vertu des dernières dispositions, la question est maintenant étudiée par la province du Manitoba et aussi, si j'ai bien compris, par le ministère fédéral des Travaux publics. Ce n'est pas une question qui concerne directement la Commission. Nos recherches portent sur un autre domaine: nous cherchons à voir s'il n'y aurait pas moyen d'accroître le débit minimum de la rivière Rouge.

M. KNOWLES: Accroître le débit minimum?

Le PRÉSIDENT: Avons-nous terminé avec le poste 100: la Commission conjointe internationale?

M. GREEN: J'aurais une autre question.

Le PRÉSIDENT: Général McNaughton, êtes-vous disponible demain matin?

Le TÉMOIN: Quand vous voudrez.

Le PRÉSIDENT: Le Comité s'ajourne pour se réunir demain matin à 11 heures.

TÉMOIGNAGES

13 MAI 1954.

11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le général McNaughton, président de la Commission conjointe internationale, qui était ici hier, a bien voulu se mettre de nouveau à notre disposition ce matin.

Le général A. G. L. McNaughton, président de la Commission conjointe internationale, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, à la suite de la discussion qui a eu lieu hier, j'aimerais mettre à votre disposition le texte du mandat de la Commission relatif au fleuve Columbia. Votre secrétaire désire sans doute ce document. (*Voir l'annexe B.*) On m'a demandé également, au cours de la discussion, des renseignements sur les divers projets par lesquels les États-Unis entendent aménager leurs 20 millions de pieds-acre dans de bassin du fleuve Columbia. N'ayant pas les données à ma disposition lorsqu'on m'a posé la question, je me les suis procurées dès mon retour au bureau. Je vous apporte donc le présent exposé indiquant les réservoirs déjà aménagés et ceux qui sont actuellement en voie d'aménagement. Je remettrai aussi ce document au secrétaire. (*Voir l'annexe C.*)

Les membres du Comité m'ont également demandé les renseignements sur les dispositions du projet d'article qui, dans le pacte des États du nord-ouest américain, a trait aux avantages de situation. J'ai extrait ce matin le document des divers originaux et certains membres du Comité seront sans doute heureux d'en avoir le texte intégral. Je le mets donc à votre disposition. (*Voir l'annexe D.*)

M. Low: Y est-il question des aménagements projetés sur la rivière Kootenay?

Le TÉMOIN: Il s'agit d'une ligne de conduite générale qui s'appliquerait à la Kootenay comme aux autres cours d'eau. Aimerez-vous en avoir un exemplaire?

M. Low: Si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

M. Knowles: Les renseignements seront-ils consignés au compte rendu?

Le PRÉSIDENT: Oui, sous forme d'annexe.

Le TÉMOIN: Je crois que ce document intéressait particulièrement M. Green. En parcourant les notes que nous avons recueillies, j'ai cru que ces documents étaient les seuls que vous désiriez, mais si vous en voulez d'autres, je serais fort heureux de vous les communiquer à la demande de votre secrétaire.

M. Pinard: J'ai déclaré hier que j'exposerais aujourd'hui l'avis de la Commission sur la dérivation accomplie à Chicago. Je suis maintenant muni

de tous les renseignements voulus et je préférerais les communiquer lorsque M. Stick sera ici, étant donné que c'est lui qui a soulevé la question. Je traiterai probablement du sujet demain.

Le PRÉSIDENT: Le général MacNaughton était ici hier. Il nous a alors longuement parlé du fleuve Columbia, puis nous sommes passés à une autre question. Si un membre du Comité a des questions particulières à poser sur le projet d'aménagement du Columbia, je ne veux pas l'en empêcher, mais je rappelle que nous avons consacré une journée entière à la question. Cependant, avant que nous passions à un autre sujet, j'aimerais savoir si quelqu'un désire poser quelques questions à cet égard.

M. COLDWELL: Monsieur le président, je n'étais pas ici hier, mais à la Chambre où l'on parlait du traité avec le Japon. Le général MacNaughton a-t-il parlé de l'ampleur et de la forme de la collaboration existant entre les autorités canadiennes et américaines dans ce domaine fort important?

Le PRÉSIDENT: Oui, la question a été traitée dans tous ses détails, et je crois que la situation a été exposée d'une façon complète. Lorsque nous avons levé la séance, M. Green a indiqué, je crois, qu'il désirait soulever une autre question, et je lui ai fait observer que la séance arrivait à sa fin. Je lui donne donc maintenant la parole.

M. GREEN: Monsieur le président, je me demande si le général MacNaughton pourrait me dire s'il envisage jamais d'utiliser les sources du fleuve Yukon à des fins hydroélectriques?

Le TÉMOIN: Oui certainement. Il y a quelques années, l'*Aluminum Company of America* émit la proposition de construire un barrage sur le fleuve Yukon de façon à élever le niveau des lacs Atlin et de dériver les eaux d'un lac appelé le lac Lindeman qui fait partie d'une chaîne de lacs situés aux alentours de Skagway. On a porté évidemment à l'attention de la Commission conjointe internationale l'intention manifestée par les Américains d'utiliser les eaux des sources de l'une des rivières canadiennes, de les faire dériver vers l'Alaska, de les faire tomber d'une hauteur de quelques milles pieds pour actionner une usine d'environ 5 millions de chevaux-vapeur. Bien que les deux gouvernements n'aient pas donné mandat à la Commission d'étudier ce projet, la perspective d'un aménagement possible nous fit étudier la question de façon à pouvoir faire face à toute éventualité. Comme la Commission conjointe internationale n'a pas encore reçu de mandat, elle n'a aucune espèce d'autorité vis-à-vis de la dérivation du fleuve Yukon. La question tomberait sûrement dans nos attributions si les gouvernements venaient jamais à étudier sérieusement un tel projet. Actuellement cependant, ce n'est pas un problème dont nous ayons à nous occuper officiellement mais nous aimons bien à nous tenir au courant de la nature de ce projet et de la nature de l'alternative. L'alternative, c'est évidemment qu'au lieu de diriger les eaux à travers le lac vers le nord puis à travers le territoire d'Alaska vers l'enclave, d'où tomberait l'eau et où seraient situées les chutes et les centrales hydroélectriques, l'alternative, dis-je, c'est de faire couler les eaux de la partie inférieure du lac à travers une série de tunnels et éventuellement de les laisser tomber dans le débouché Taku qui, lui aussi, traverse la frontière de l'Alaska. Dans ce cas, les chutes sont entièrement en territoire canadien de sorte que l'eau du Yukon, une fois endiguée, pourrait être incluse dans les projets

d'aménagement du Canada. Il est heureux pour nous que la topographie de ce lieu soit telle que, d'après les renseignements obtenus, il soit plus avantageux d'utiliser l'alternative qui favorise le Canada plutôt que la solution du nord qui placerait les installations hydroélectriques en territoire américain.

De toute façon, la question n'est pas du ressort de la Commission et conséquemment je ne puis vous donner que des renseignements accessoires. J'ai ici la carte topographique de l'élévation de ces terres et je pense qu'on ne pourrait souhaiter mieux pour illustrer le sujet. Malheureusement, je n'ai pas la carte englobant Whitehorse qui est situé à peu près ici (il l'indique sur la carte) et où serait construit ce barrage de 200 pieds qui doit endiguer les eaux du Yukon et en élever le niveau de façon à élever également le niveau d'eau des lacs Atlin. Il est intéressant de noter que dans le projet canadien, le barrage doit être situé en amont de Whitehorse de sorte que l'éventualité de noyer Whitehorse sous 100 pieds d'eau est maintenant hors de question. Whitehorse est une agréable municipalité canadienne, une fort jolie petite ville à laquelle il serait désagréable de nuire.

M. COLDWELL: Le projet américain envisageait-il cette éventualité?

Le TÉMOIN: Le projet originel l'envisageait mais il peut fort bien avoir été modifié dans l'intervalle.

M. COLDWELL: Le projet dont vous parlez serait utilisé pour produire de l'énergie au Canada?

Le TÉMOIN: Au Canada; et les installations seraient situées sur le Taku, en territoire canadien.

M. GREEN: Si l'on décidait de suivre l'alternative canadienne, consulterait-on la Commission conjointe internationale?

Le TÉMOIN: Non, pas du tout, car si ce plan était suivi, la question ne serait nullement internationale; il s'agirait tout bonnement d'endiguer un fleuve canadien, le Yukon, et de faire que ce fleuve se jette non pas dans l'Arctique, mais bien dans l'océan Pacifique, toujours en territoire canadien. C'est là une question qui ne donne lieu à aucune complication internationale; elle ne concerne que deux gouvernements canadiens: il s'agit de savoir si les installations hydroélectriques seront élevées sur le territoire de la Colombie-Britannique et la digue construite sur le Yukon, laquelle détournerait les eaux du Yukon et de ses tributaires qui coulent dans le territoire du Yukon. Les États-Unis ne seraient donc pas du tout intéressés à cette question qui n'aurait pas à être référée à la Commission conjointe internationale.

D'autre part, si l'on décidait d'adopter la solution du nord, après entente avec les deux gouvernements, alors l'affaire tomberait dans les attributions de la Commission conjointe internationale qui se verrait adresser non pas un mandat mais bien une requête dont elle s'occuperait aux termes d'un des articles déjà cités du traité.

M. GREEN: Le fait qu'on veuille détourner les eaux du Yukon pour les diriger vers le débouché Taku ne concerne donc pas votre Commission, même si l'on considère que les eaux du Yukon sortent du territoire du Yukon pour se rendre dans l'Alaska?

Le TÉMOIN: Non, car le problème a été prévu dans l'Article II du traité, et si monsieur le président m'en donne la permission, j'inclurai cet Article dans le compte rendu car je considère qu'il est important que les membres du Comité le connaissent. L'Article se lit ainsi:

Chacune des parties contractantes se réserve à soi-même, ou d'une part aux gouvernements des divers États, d'autre part aux gouvernements fédéral ou provinciaux, selon le cas, tout compte tenu des dispositions pré-existantes du traité, le droit exclusif de régir et régler l'utilisation et la dérivation des cours d'eau de son propre territoire, qui dans leur trajet naturel traversent la frontière ou se jettent dans des eaux internationales; il est cependant entendu que si le fait de dériver des cours d'eau de leur cours naturel d'un côté de la frontière cause du dommage de l'autre côté de la frontière, les parties plaignantes auront droit aux mêmes traitements légaux que si le dommage avait été causé dans le pays même où se produit la dérivation; cette disposition ne s'applique pas aux cas déjà existants ou aux cas expressément couverts par une entente spéciale entre les parties.

Il est entendu cependant qu'aucune des parties contractantes ne consent suivant la présente stipulation à se désister des droits qu'elle pourrait avoir à s'opposer à tout détournement ou dérivation des eaux de l'autre côté de la frontière, dont l'effet serait nuisible aux intérêts de la navigation de son propre côté de la frontière.

La situation a été soigneusement étudiée eu égard à une telle éventualité et il est clair que la dérivation des eaux en question n'affecterait aucun intérêt ou avantage de la navigation sur le Yukon au nord de la frontière, en Alaska. Il serait absurde de prétendre le contraire. Il est évident que, passé la frontière les eaux du Yukon n'ont aucune valeur de consommation. S'il était question d'irrigation dans cette région, il faudrait en tenir compte, mais tel n'est pas le cas. La légère baisse du débit n'affecterait pas les conditions sanitaires ou autres du fleuve. De plus, le fleuve n'offre aucune possibilité d'installations hydrauliques, au delà de la frontière, car la dénivellation à ce point est devenue insignifiante. Et au surplus, il n'existe même pas d'endroit où l'on pourrait concentrer le niveau de chute. Ainsi selon le rapport de l'enquête que nous avons menée, les États-Unis ne peuvent subir aucun désavantage qu'il soit possible d'établir, alors que dans le cas contraire ils seraient en droit de porter la question devant la Cour de l'Échiquier du Canada.

M. GREEN: Si le projet est mis à exécution, les Américains seront-ils intéressés à la question?

Le TÉMOIN: Autant que nous, mais nous présumons qu'ils n'ont aucun droit dans cette affaire, que c'est là un problème purement canadien et qu'en conséquence il ne tombe pas dans les attributions de la Commission conjointe internationale.

La Commission s'est tenue au courant des déclarations qui ont été faites sur la ligne de conduite du gouvernement. Autant que je puisse me souvenir, ces déclarations ont été faites devant la Chambre par M. Winters le 17 décembre 1952 et aussi par le premier ministre lui-même le 8 décembre 1953. Dans la mesure où la section canadienne de la Commission pouvait s'intéresser à la question, ces deux déclarations nous déchargent de toute responsabilité; aussi nous ne nous occupons plus de la question.

Si la chose vous intéresse, vous pouvez consulter les deux cartes fort intéressantes que j'ai ici; elles indiquent aussi bien l'élévation du terrain que le plan du projet.

Le PRÉSIDENT: Placez-en une à chaque bout de la table. Y a-t-il d'autres questions?

M. Low: Je n'étais pas ici hier, mais à la Chambre où l'on traitait du traité avec le Japon. Le général McNaughton a-t-il parlé des rivières St. Mary et Milk situées au sud de l'Alberta?

Le TÉMOIN: Non.

M. Low: J'aimerais que vous nous parliez des recherches menées à ces endroits; a-t-on fait des progrès dans l'élaboration d'un accord avec les États-Unis?

Le PRÉSIDENT: Avez-vous terminé le sujet qu'avait soulevé M. Green? Merci, je voulais m'en assurer.

Le TÉMOIN: Pour répondre à la question qu'on vient de me poser, il me faut reculer de plusieurs années dans le temps. En bordure du pied des montagnes qui s'élèvent entre l'État du Montana au sud et la province de l'Alberta au nord, coulent quatre rivières petites, mais très importantes, qui prennent leur source aux États-Unis et traversent la frontière. La première, c'est la rivière Milk; elle coule de l'est à l'ouest. La Milk prend sa source dans le Montana, traverse en Alberta, coule pendant une centaine de milles au Canada, puis se dirigeant vers le sud retourne dans le Montana pour se jeter dans le réservoir Fresno et s'unir au réseau du Missouri. La deuxième rivière à l'ouest est la St. Mary, qui prend également sa source aux pieds des montagnes Rocheuses dans le parc national Glacier, coule vers le nord à travers Cardston et Magrath et plus loin se joint à la rivière Old Man pour tomber dans le réseau de la Saskatchewan du sud.

Toujours vers l'ouest, vous avez la rivière Belly, les rivières Waterton et Belly qui coulent vers le nord aux environs du parc Waterton. Les rivières St. Mary et Milk ont donné lieu à maintes controverses au début de ce siècle-ci et c'est en partie pour elles qu'a été négocié le traité de 1909. Ce traité comprend un article spécial qui résout le problème que posaient les rivières St. Mary et Milk. Il s'agit de l'Article IV du traité et il prévoit que les parties contractantes se partageront le débit de ces deux rivières et que le Canada permet aux États-Unis d'utiliser le canal de la rivière Milk au Canada pour amener la portion américaine des eaux vers ce qui était connu comme le projet d'irrigation de la rivière Milk dans les environs de Havre, dans le Montana.

La mise en application de cet accord fut confiée à la Commission conjointe internationale qui reçut mission de mesurer le débit; elle tient encore cette fonction, à la satisfaction des deux pays, je crois. Il faut dire que cet accord était particulier aux rivières St. Mary et Milk et ne constituait pas le principe du traité. Les principes généraux sont établis dans les autres articles du traité alors que ce cas-ci est tout à fait spécial. Il faut se souvenir de cette distinction car dans toutes les discussions qui ont mené à l'ébauche du traité, à ses modifications tant au Parlement, ici, qu'aux États-Unis, à sa ratification, les principes généraux ont été établis avec la plus grande précision tout particulièrement dans notre propre Parlement. Les personnes à prendre part

aux délibérations, sir Wilfrid Laurier, alors premier ministre, sir Robert Borden, M. Pugsley, ministre des Travaux publics ainsi que le ministre de la Justice, M. Aylesworth, ont toutes appuyé sur le fait que la seule raison qu'avait le Canada d'accepter ce traité est qu'il énonçait des règles générales, d'application générale alors qu'on soutenait justement que si l'on possédait des règles générales, d'application générale, on se trouvait sur un pied d'égalité avec les États-Unis dans la question des eaux.

Les membres du Comité doivent savoir qu'un débat sur le problème des eaux est particulièrement agité et que c'est uniquement parce que nous avons des règles générales, d'application générale que le Canada était prêt à accepter ce traité. On en fit même une condition; et ceux qui ont pour mission de protéger les intérêts du Canada en étant fidèles à ce traité savent que nous nous sommes fait un devoir de juger tous les cas en conformité avec ces règles générales et de ne tolérer aucune espèce d'exception.

Voilà pourquoi il y a mésentente avec les États-Unis sur la question des eaux des rivières Waterton et Belly. L'Article II du traité que je viens de vous lire stipule qu'un pays a le droit d'administrer et d'utiliser à sa guise les eaux qui coulent dans son territoire et que lorsque ces eaux passent dans un autre pays, elles deviennent la propriété de cet autre pays qui peut les utiliser à sa guise à condition seulement de ne pas causer de dérivation qui pourrait nuire à la partie adverse, celle-ci ayant le droit de poursuivre en justice pour dommages.

Dans le cas des rivières Belly et Waterton, elles prennent leur source aux États-Unis et coulent dans des vallées très profondes et il a été prouvé par des ingénieurs qu'il coûterait aux États-Unis des sommes fantastiques pour dériver ces cours d'eau. A partir du tout début de l'élaboration de notre projet d'irrigation avec la St. Mary, les autorités canadiennes ont présumé que ces rivières continueraient à couler au Canada et ce gigantesque projet prévoyait l'irrigation d'environ un demi-million d'acres de terre. Déjà la réalisation de ce projet est fort avancée; les terres ont été habitées et des agglomérations fort prospères y sont situées. Nous avons donc mené ce projet avec la certitude que nous pourrions utiliser ces deux rivières.

Or, le Montana a essayé d'affirmer, et a affirmé de fait, que comme ces eaux prenaient leur source dans le Montana, elles appartenaient donc au Montana qui de ce chef avait le droit de les utiliser ou non à sa guise. C'est là une prétention qui aux yeux de l'avocat qui défend les intérêts du Canada —et nous avons un conseiller éminent pour discuter ces questions et protéger les intérêts tant de l'Alberta que du Canada—c'est là, dis-je, une prétention qui est fautive. M. Harold W. Pope de Moose-Jaw, conseiller du Canada dans cette question, a été capable de démontrer, à la vive satisfaction de la section canadienne, que ces eaux ne sauraient être avantageusement captées et utilisées par les autorités américaines, tant fédérales que d'État. Ces deux rivières coulent au Canada et cela signifie qu'elles deviennent propriété du Canada qui a le droit de les utiliser.

En ce qui concerne la section canadienne de la Commission, nous avons appris à nos collègues, il y a deux ans, que nous avons toutes les preuves qu'il nous fallait pour soutenir notre cause, que nous étions convaincus de nos droits, convaincus aussi qu'il s'agissait là d'un cas tombant sous le coup de l'Article II du traité de 1909, autrement dit qu'une fois que ces eaux avaient

traversé la frontière elles devenaient canadiennes, le Canada pouvait en disposer et les utiliser comme bon lui semblait. Nous avons dit, en vertu de l'autorité confiée aux trois membres de la Commission par les gouvernements fédéral et albertain et tout en refusant de concéder quoi que ce soit sur le sujet, que certaines eaux pouvaient, si on contruisait au Canada des barrages appropriés, être conservées jusqu'à un débit d'environ 30 à 40 mille pieds-acre d'eau. Ce débit serait autrement perdu, et nous étions parfaitement préparés à considérer l'éventualité d'entreprendre des travaux spéciaux et de munir notre plan d'irrigation de canaux additionnels qui conserveraient cette eau plutôt que de la laisser se perdre. Alors, ces eaux seraient dirigées vers les États-Unis, près de Coutts, de sorte qu'elles pourraient être annexées au plan d'irrigation de Shelby, Montana. C'est ce qu'on nomme le projet de la Haute-Marie. Nous avons signalé le fait que dans leurs rapports, on déclare que quelque 70 mille pieds-acre d'eau, auxquels le Montana avait droit, aux termes du traité de 1909, n'étaient pas utilisés et coulaient au Canada alors que le Montana avait parfaitement le droit de l'utiliser. Nous savions que justement il leur était impossible d'utiliser cette eau. Il n'existait aucun moyen pratique d'amener cette eau à se joindre aux projets d'irrigation de la Haute-Marie ou de la rivière Milk. En bon voisin, nous leur avons offert les services de notre système d'irrigation en leur permettant de diriger cette eau vers les endroits où ils en auraient besoin. Il fut évidemment entendu que les coûts additionnels retomberaient sur les États-Unis. Mais en bon voisin, nous leur offrions de partager les ressources physiques importantes que la topographie et la Providence avaient accordées au Canada.

Eh bien, notre proposition se vit rejetée par nos collègues américains qui insistèrent de nouveau en soutenant cette thèse qu'il fallait ignorer dans ce cas l'Article II du traité de 1909 et que nous de la Commission devions instituer quelque chose d'analogue à l'Article IV du traité de 1909 en vertu duquel le propriétaire—j'utilise ce terme à dessein—des eaux du côté américain serait reconnu comme étant le Montana. C'est là une prétention que ni les membres canadiens de la Commission, ni le gouvernement de l'Alberta, ni le gouvernement du Canada n'étaient prêts à admettre. Finalement, quand la question fut portée une troisième fois devant la Commission à son assemblée d'avril 1954 à Washington, après une très chaude discussion nous fîmes savoir que nous étions prêts à statuer à la lumière des faits que nous avons établis et de l'opinion bien arrêtée de nos conseillers juridiques.

La section américaine alléguait qu'elle n'avait pas de président et nous demanda de remettre l'étude du problème au moment où parfaitement organisée, elle le prendrait en main. L'assemblée de Washington se termina par un discours que je prononçai au nom de la section canadienne et dans lequel je suggérai à nos collègues américains de reconsidérer leur position à la lumière des arguments légalement valides que nous leur avons présentés.

Voilà, messieurs, où l'on en est présentement.

J'aimerais mentionner maintenant ce qui arriverait si les États-Unis mettaient leur projet à exécution. Je prendrai la seule rivière Waterton. La frontière canadienne traverse les lacs Waterton et les États-Unis prétendaient construire une digue juste au sud de la frontière. Quelques-uns d'entre vous connaissent, j'en suis sûr, les magnifiques lacs Waterton. A l'endroit

où les Américains veulent construire leur digue, l'eau a 340 pieds de profondeur et peut-être davantage et personne ne connaît la nature du fond, s'il est de boue ou de roc. Personne ne sait comment non plus on pourrait construire une digue dans 340 pieds d'eau. Pour retenir ces eaux, il faudrait certainement construire un barrage d'au moins 500 pieds au-dessus du niveau du lac. Jamais corps organisé n'a eu à étudier sérieusement une proposition aussi fantastique. On n'en a jamais parlé que pour parler.

Quand j'eus une audience ici, l'orateur de la Chambre fut assez bon de me prêter ses appartements. J'avais là un ingénieur américain et je m'empressai de lui faire subir un contre-interrogatoire. Dans l'esprit des témoins de cette audience, il ne fit plus aucun doute que ce n'était point là une proposition soulevée par des ingénieurs.

M. Low:

D. Même si les Américains construisaient leur digue, n'auraient-ils pas à percer de formidables tunnels pour arriver à utiliser cette eau?—R. Très juste. Une fois construite, la digue ne retiendrait qu'environ la moitié des eaux de la section américaine et il faudrait construire un tunnel d'environ 20 milles à travers le roc bouleversé de cette région. Je crois que quelques membres ici présents connaissent la région. Il y a la montagne Big Chief qui au cours d'un tremblement de terre aux tournures de cataclysme fut déplacée de 20 milles. Il faudrait donc construire un tunnel d'environ 300 pieds à travers les quartiers de roc qui ont subi ce déplacement et les géologues nous ont assurés qu'un tel projet est irréalisable.

D. La priorité dans l'utilisation des eaux de telles rivières a toujours été considérée comme un facteur de prime importance dans une question comme celle-ci. La section américaine de la Commission se rend-elle compte que le Canada a déjà beaucoup travaillé à l'utilisation de ces eaux et croit-elle que nous en avons fait assez pour nous faire concéder un droit de priorité?—R. Je dois diviser ma réponse en deux parties. Le long de ces rivières, des individus en ont déjà utilisé l'eau à des fins d'irrigation. Cela monte à . . . je préfère ne pas donner de chiffres de mémoire; quelque chose comme le tiers des eaux qui coulent au Canada ont été capturées et utilisées et tombent sous le coup de la loi des eaux de l'ouest. La loi des eaux de l'ouest, en vigueur dans les provinces d'Alberta et de Colombie-Britannique et aussi dans une certaine mesure en Saskatchewan, tire son origine d'une vieille loi espagnole qui nous vient de la côte ouest. Dans la partie orientale du Canada, la loi des eaux se base évidemment, comme toutes les autres lois, sur le droit coutumier anglais. Les personnes situées en aval d'un cours d'eau ont plein droit à cette eau, qu'elles l'aient utilisée ou non. Le cas est fort différent dans l'ouest.

En Californie, dans le Montana, dans l'État de Washington comme dans nos provinces, la loi de l'ouest repose sur l'appropriation. Autrefois, les mineurs s'approprièrent un cours d'eau, l'utilisaient à des fins d'irrigation et indiquaient qu'ils se servaient de ce cours d'eau et ils avaient droit à cette eau aux yeux de tout le monde tant qu'ils continuaient à l'utiliser à bonnes fins. Cette loi est à considérer dans l'étude des problèmes qui touchent l'ouest. Si la question était portée en Cour de l'Échiquier ici au Canada ou en Cour suprême aux États-Unis c'est là la loi qui serait appliquée.

M. COLDWELL: Cette loi s'applique-t-elle aux provinces des Prairies?

Le TÉMOIN: Le problème est un peu plus compliqué que cela car si les principes sont tels que je les ai énoncés, l'application en a été modifiée par des statuts locaux qui doivent être considérés. Les lois provinciales et les lois d'États sont très importantes dans ces questions. Le traité de 1909, dans un certain sens, constitue la loi suprême pour les deux pays. C'est la loi suprême des États-Unis excepté là où une loi subséquente du Congrès la modifie.

M. Low: C'est une telle loi qu'ont appliquée les États-Unis dans la question de la rivière Rio Grande?

Le TÉMOIN: Oui, et nous nous opposons justement à cette attitude. Vous vous croyez protégés par un traité avec les États-Unis au nom de la loi suprême du pays, qui est sur un pied d'égalité avec les lois du Congrès; mais vient alors une loi subséquente du Congrès qui modifie une clause du traité et vous voilà engagés par des mots qui ne veulent plus dire la même chose. C'est pour nous fort ennuyeux que cette instabilité.

M. COLDWELL: La modification du traité par le Congrès affecte-t-elle les droits du Canada?

Le TÉMOIN: Cela signifie que le congrès peut placer les personnes responsables dans une situation telle qu'elles ne peuvent plus s'acquitter des obligations qu'elles ont contractées.

M. Low: J'avais une seconde question à poser mais je me suis laissé prendre par cette question légale qui est tellement importante pour nous. Il s'agit du principe général de l'utilisation.

Le TÉMOIN: Les États-Unis reconnaissent le fait que les personnes habitant près de ces cours d'eau en ont fait un usage pratique. Les États-Unis refusent de reconnaître le fait que nous avons fait valoir une réclamation valide, en raison des plans que nous avons préparés pour l'aménagement de la rivière St. Mary, plans d'autant plus valables que nous commençons déjà à les mettre à exécution. Les États-Unis refusent d'admettre ce fait alors que dans leur propre territoire, ils ont déclaré bien nettement que dans un cas semblable, les eaux sont en quelque sorte réservées.

M. Low:

D. N'était-ce pas là justement l'argument majeur qu'ils avaient employé dans la dérivation des eaux de la rivière Milk, en disant qu'ils avaient utilisé le segment aval du cours d'eau qui traverse le Montana; dès lors, leur réclamation n'était-elle pas nulle?—R. Le cas de la rivière Milk avait soulevé une discussion assez confuse qui s'était terminée par—je ne dirais pas un ultimatum, ce mot serait probablement trop fort, mais par l'intimation qu'à défaut de notre consentement, ils feraient dériver le cours d'eau et l'utiliseraient dans le Montana. Sur notre refus d'accepter une égale division des eaux, ils allaient s'en emparer de toute façon et la rejeter dans le lit de la rivière Milk par l'intermédiaire du canal Babb. La rivière Milk coule pendant 150 milles au Canada après quoi elle revient aux États-Unis. Or, les Américains nous avertissaient qu'ils étaient pour s'en emparer à l'autre extrémité et que nous n'y pouvions rien. Cependant, l'aventure ne s'est pas terminée

ainsi grâce à l'astuce de certaines personnes qui surent exploiter les avantages de la topographie. Au cours des recherches, on s'aperçut que la topographie des lieux permettait de construire un petit canal grâce auquel les eaux pouvaient être détournées vers le nord, dans la région de Warner. Mes collègues américains aiment peu qu'on leur rappelle ce souvenir; seule pourtant la topographie des lieux nous a permis de trouver une solution à ce problème. Au cours de mes premières enquêtes sur ce problème, je fus conduit à la bifurcation de la rivière Milk où l'on me fit voir ce qui reste du canal que nos gens s'étaient déjà mis à construire. Grâce à ce canal, les eaux auraient très facilement pu être dérivées et utilisées à l'irrigation des régions situées à l'est et au nord de cet endroit.

D. La section américaine de la Commission a-t-elle essayé de faire suspendre les travaux de dérivation de la rivière Waterton dans les rivières Belly et St. Mary, travaux auxquels travaille l'Alberta actuellement?—R. Non, mais il reste qu'ils sont membres de la Commission. Ils s'en sont servi comme d'un tribunal international pour demander au Canada de suspendre ses travaux pendant que les discussions étaient en cours.

D. Ainsi, le projet de dériver la rivière Waterton dans le réseau d'irrigation prévu dans le sud de l'Alberta reste donc stationnaire?—R. Il nous a semblé préférable—il s'agit de courtoisie et non pas du tout d'une obligation—que l'Alberta et les autorités fédérales retardent l'exécution de leur projet jusqu'à ce que le débat soit réglé à la Commission conjointe internationale.

D. Je crois, monsieur le président, qu'il faut remercier la Providence, non seulement de la topographie qu'elle a donnée au Canada, mais également de l'astuce des hommes qui s'occupent des négociations à la Commission.—R. On m'a beaucoup reproché à la Commission la sollicitude providentielle en matière de topographie. La réponse ne fait point de doute. Je ne voudrais pas que le Comité croie que je suis seul à percevoir la volonté divine dans ce problème.

D. Ce qui nous est utile actuellement, c'est de reconnaître que le ciel a imposé à l'humanité cette chaîne de montagnes sur la rivière Waterton.—R. C'est justement un cas où les membres canadiens de la Commission essaient de deviner ce que les chefs des divers partis du Canada avaient à l'esprit au moment de l'élaboration du traité et par la suite de décider s'il est possible d'avoir des principes généraux qui s'appliquent généralement dans tous les cas. Nous perdrons et gagnerons tour à tour et nous aurons un tribunal pour supputer les chances de succès; j'espère toutefois que les membres de ce Comité sont d'avis que nous devons persévérer dans cette attitude.

D. En d'autres termes, vous-même, ainsi que vos collègues, êtes décidés à vous en tenir au traité de 1909?—R. Oui.

D. C'est tout ce que je voulais savoir. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à poser au général McNaughton sur ce sujet?

M. Green:

D. La Commission est-elle engagée en quelque façon dans les réclamations en dommages causés par l'aménagement du barrage du Gut?—R. Je ne peux davantage vous répondre ici par un oui ou un non. Il faut que j'explique.

Le barrage du Gut a été enlevé par ordre de la Commission conjointe internationale, approuvant la requête du Saint-Laurent et il fut enlevé parce qu'il a fait l'objet d'une "cause célèbre". C'est un petit barrage placé sur un tout petit canal dans la section des rapides du fleuve. Il arriva que certaines personnes au sud de la frontière le rendirent responsable du haut niveau de l'eau sur la rive sud du lac Ontario. On en fit un ardent sujet de discussion et l'affaire passionna le public. N'allez pas croire que tout cela, c'est de l'imagination; c'est un véritable problème quand vous cherchez à en arriver à un accord et qu'il s'agit d'une question aussi importante que celle de la canalisation du Saint-Laurent.

Le président de la section américaine m'a dit très franchement que bien que la canalisation du Saint-Laurent fût un excellent projet, il ne pouvait l'admettre publiquement tant qu'on ne ferait pas disparaître ledit barrage. Après avoir fait étudier par le Conseil national des Recherches les conséquences d'un tel geste, on apprit que la chose était possible en eaux basses et que de la sorte les personnes situées en aval du barrage sur la rive canadienne n'en souffriraient pas. Le gouvernement du Canada, ainsi que nous-mêmes, avons reçu l'assurance que l'on n'élèverait aucune objection relativement aux améliorations prévues sur le fleuve. Nous avons donc ordonné l'enlèvement du barrage—nous avions l'autorité de le faire—et aussitôt le ministre des Transports en ordonna la suppression. Les résultats furent insignifiants, mais ils ne satisfirent pas les réclamations des Américains. L'opinion publique avait été montée; plus de 5,000 personnes s'étaient réunies en une association pour poursuivre le Canada en justice. On payait des sommes considérables aux juristes et l'affaire n'est pas encore réglée.

Cette question a eu des suites dont je n'ai pas à m'occuper et dont j'aimerais ne pas avoir à parler car elles relèvent du ministère des Affaires extérieures et du ministère de la Justice qui défendent nos intérêts dans ce domaine. Tout ce que je sais, c'est qu'on s'apprête à régler la question.

D. Ce n'est donc pas l'enlèvement du barrage qui a fait naître les réclamations?—R. Non. Elles se sont élevées à cause du présumé effet du barrage sur le haut niveau des eaux du lac Ontario, il y a deux ans. On ne s'est pas évidemment rendu compte que le barrage Gut était en place depuis près de cinquante années et qu'il avait pour but de contre-balancer les excavations ultérieures du canal Galop. A cette époque, les bateaux avaient l'habitude de sauter les rapides et le canal avait été placé là pour que les bateaux puissent descendre sans risquer de s'échouer. L'ancien ministère des Chemins de fer et Canaux avait consacré de fortes sommes à l'amélioration de ce canal. Les travaux de creusage causèrent une baisse de niveau dans le canal à l'écluse 27. C'est ensuite pour y remédier qu'on installa un petit barrage sur le canal Gut de façon à ramener une quantité supplémentaire d'eau dans le canal excavé. Il s'agissait d'une quantité d'eau peu importante, mais le barrage traversait les eaux internationales et en remontait le niveau précédemment abaissé. En somme, nous avons rétabli les conditions naturelles.

Chez ceux qui s'opposaient à la canalisation du Saint-Laurent, c'était un beau sujet de querelle. Mais ce n'est pas à nous de la Commission de nous en mêler. Quel que soit le tribunal qui en soit saisi, nous lui verserons les renseignements techniques que nous avons tirés d'une analyse complète des effets du barrage Gut sur les niveaux du lac. Cette analyse entrait de toute

façon dans le cadre de nos recherches sur les niveaux et l'évaluation des dommages par inondation sur le Saint-Laurent. Ce principe est inclus dans le traité de 1909; les investigations sur le barrage Gut devaient se faire de toute façon et elles sont en bonne marche.

M. KNOWLES: L'estimé mentionne un poste de \$55,000.

Le PRÉSIDENT: Tout cela n'est que l'ébauche des explications que nous recevrons des représentants des Affaires extérieures. La discussion est-elle close sur le poste 100?

M. GREEN: Quel sera le tonnage limite sur les canaux du Saint-Laurent?

Le TÉMOIN: Ici encore, il s'agit d'un renseignement dont je ne puis parler en spécialiste puisque la Commission ne s'occupe pas de la canalisation proprement dite. Comme je l'expliquais hier, notre mandat nous limite aux progrès hydroélectriques et nous demande de favoriser un projet de navigation du gouvernement canadien.

Le plan actuel des écluses est exactement le même que pour celles du canal Welland. Elles mesurent 860 pieds de long, 80 de large et 30 sur le radier de l'écluse. Les canaux dès l'abord seront creusés à 27 pieds de profondeur; si plus tard des exigences plus modernes de la navigations nécessitaient une plus grande profondeur, il sera possible d'atteindre la profondeur de 30 pides sans modifier en rien la construction des écluses. Il s'agit là d'une mesure de précaution à laquelle on a pensé.

Il est intéressant de souligner que j'ai déjà envisagé cette question de profondeur il y a longtemps et à d'autres titres. J'avais été nommé en 1923 par l'entremise du ministère de la Défense aux comités qui étudiaient le projet du Saint-Laurent, et je faisais finalement partie du sous-comité qui étudiait les questions de profondeur du canal Welland et de dimensions des écluses. Eh bien, les conclusions d'alors, quoique la question n'ait cessé d'être étudiée depuis, sont demeurées aussi pertinentes aujourd'hui. Encore l'an dernier, la question a été revue par le conseil du Saint-Laurent et les conclusions sont substantiellement les mêmes.

M. Coldwell:

D. Pour revenir à la question de M. Green, de quel tonnage devraient être les bateaux envisagés par le projet, de 8,000 tonnes, de 10,000?—R. Des bateaux de 8 à 10 mille tonnes, de la classe Victory, ainsi que les navires actuellement construits par le Bureau maritime des États-Unis pour la défense. Les lignes subventionnées ont sur l'océan un plus fort tirant d'eau mais on nous a assuré que ces bateaux peuvent circuler sur le Saint-Laurent en réduisant légèrement leur chargement. Pour circuler sur le Saint-Laurent, ces navires n'auraient qu'à faire leur lest, en huile ou en eau, à Montréal, à partir de quoi ils ont à leur disposition un chenal de 35 pieds.

Évidemment, personne ne tient à ce que ces transatlantiques viennent encombrer le chenal car ils s'accommodent mal d'un chenal étroit.

D. Ces cargos sont de ceux qui traversent l'océan?—R. S'il est avantageux de charger un cargo spécial pour la traversée de l'Atlantique, le canal serait praticable pour peu qu'il fasse son lest au port de Montréal.

D. Les écluses ont-elles la largeur voulue pour laisser passer les larges bateaux des Grands lacs?—R. Sauf dans la section internationale, où nous n'avons que 14 pieds d'eau. Nos écluses sur le Saint-Laurent sont les mêmes que sur le canal Welland. Les bateaux des Grands lacs pourront circuler tout au long des eaux intérieures. Ils sont trop longs pour l'Atlantique où ils seraient fracassés. Ceux qui fonctionnent à la vapeur souffrent d'un autre défaut; n'ayant pas de distillateurs ils ne peuvent aller en eau salée, mais si on leur installe des distillateurs, ils peuvent se rendre jusqu'aux ports de Nouvelle-Écosse.

Le PRÉSIDENT: Eh bien, messieurs, le poste 100 est-il adopté?

Adopté.

Il y a maintenant le poste 99 sur les salaires et dépenses de la Commission.

Est-ce adopté?

Adopté.

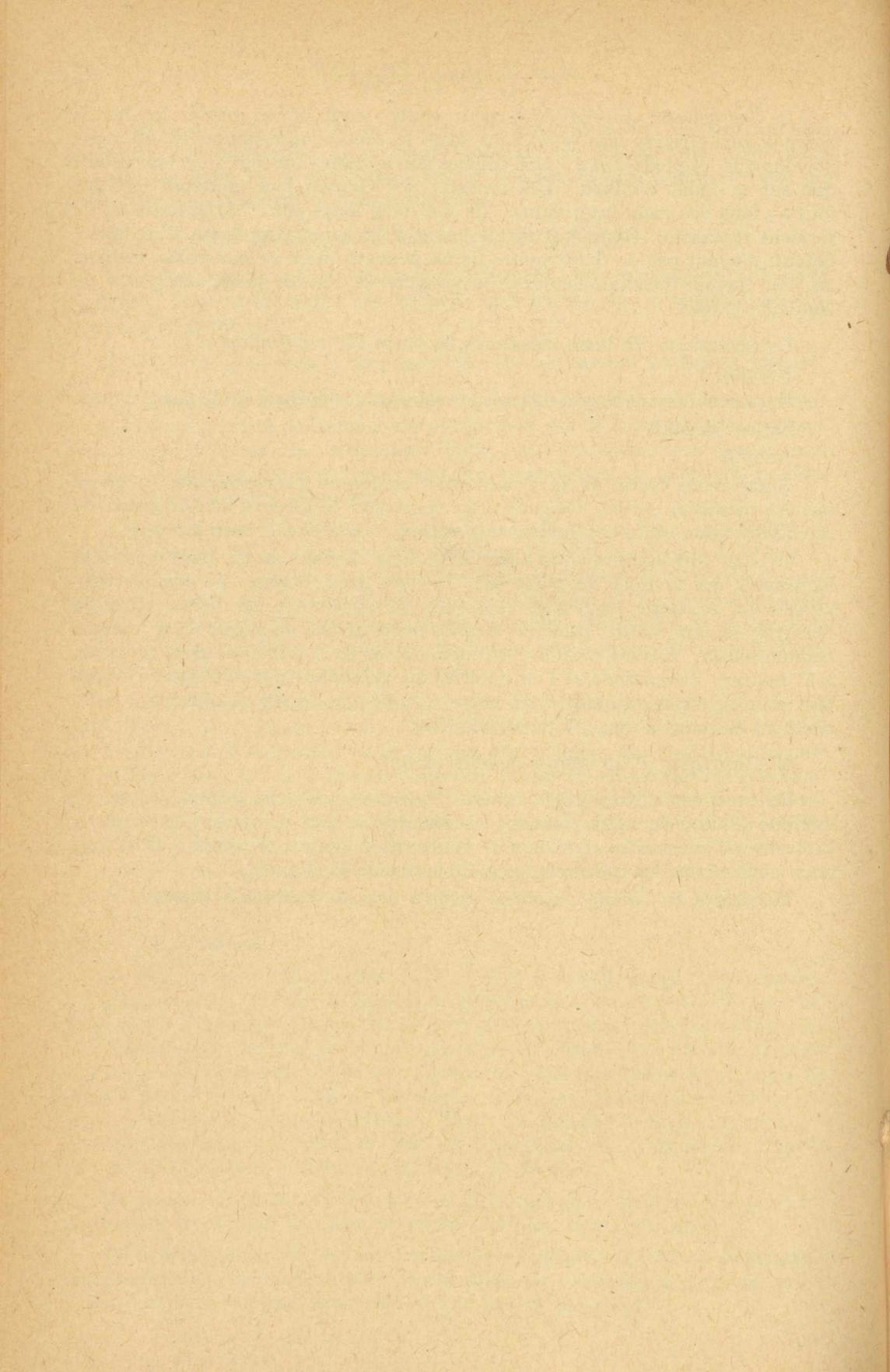
Nous avons traité de la Commission conjointe internationale; je pense que les membres seront d'accord pour remercier le général McNaughton de sa collaboration et de son intéressant exposé. Cela clôt l'ordre du jour.

Il avait été convenu que nous siégerions demain matin pour entendre M. Cavell, qui traitera du poste 101: le Plan de Colombo. Je voulais téléphoner au sénateur Robertson à propos de la réunion de l'association de l'OTAN, demain matin. Hier, le Comité avait décidé de siéger quand même demain matin. S'il est toujours du même avis, nous siégerons demain matin à 11 heures. Cependant, si l'on en croit les personnes qui ont signé l'invitation, la plupart des membres de notre Comité tiendraient à assister à cette réunion, et quant à moi, j'y tiendrais assez.

M. CRESTOHL: A 10 heures demain matin?

Le PRÉSIDENT: Non, à 11 heures. Puisque vous avez décidé de ne pas modifier l'heure de notre réunion, je crois que je vais demander au sénateur Robertson d'avancer sa réunion à 10 heures et si elle est terminée à 11 heures nous nous réunirons nous-mêmes pour entendre M. Cavell.

Messieurs, le Comité s'ajourne jusqu'à demain matin à 11 heures.



APPENDICE "B"

ALPHABETICALLY

MANDAT RELATIF AU RÉSEAU DU FLEUVE COLUMBIA

Ministère des Affaires
extérieures
Canada

OTTAWA, 9 mars 1944.

MONSIEUR:

J'ai l'honneur de vous annoncer qu'afin de déterminer s'il serait possible et avantageux d'utiliser davantage les eaux du réseau Columbia, les gouvernements des États-Unis et du Canada sont convenus de déférer la question à la Commission conjointe internationale qui devra faire enquête et rapport à propos de l'Article IX de la Convention sur les eaux limitrophes signée le 11 janvier 1909 entre les États-Unis et le Canada.

2. La Commission devra déterminer si de nouveaux aménagements sur le cours des eaux du bassin sont praticables et conformes à l'intérêt public du point de vue des deux gouvernements en tenant compte *a)* des besoins d'eau potable et des nécessités sanitaires; *b)* de la navigation; *c)* des possibilités hydrauliques; *d)* des besoins d'endiguements; *e)* des besoins d'irrigation; *f)* de l'assainissement des terres inondées; *g)* de la conservation du poisson et du gibier et enfin *h)* de toutes les questions d'intérêt public.

3. Pour le cas où la Commission trouverait praticable et opportune l'élaboration de nouveaux projets ou travaux à l'une ou plusieurs des fins précitées, elle devra spécifier dans quelle mesure en seraient touchés les intérêts au nord et au sud de la frontière; elle devra estimer le coût desdits projets ou travaux y compris les dommages causés à la propriété publique ou privée et les ouvrages de protection jugés nécessaires; elle devra enfin indiquer la juste répartition des coûts d'entreprises ou de dédommagement entre les deux gouvernements.

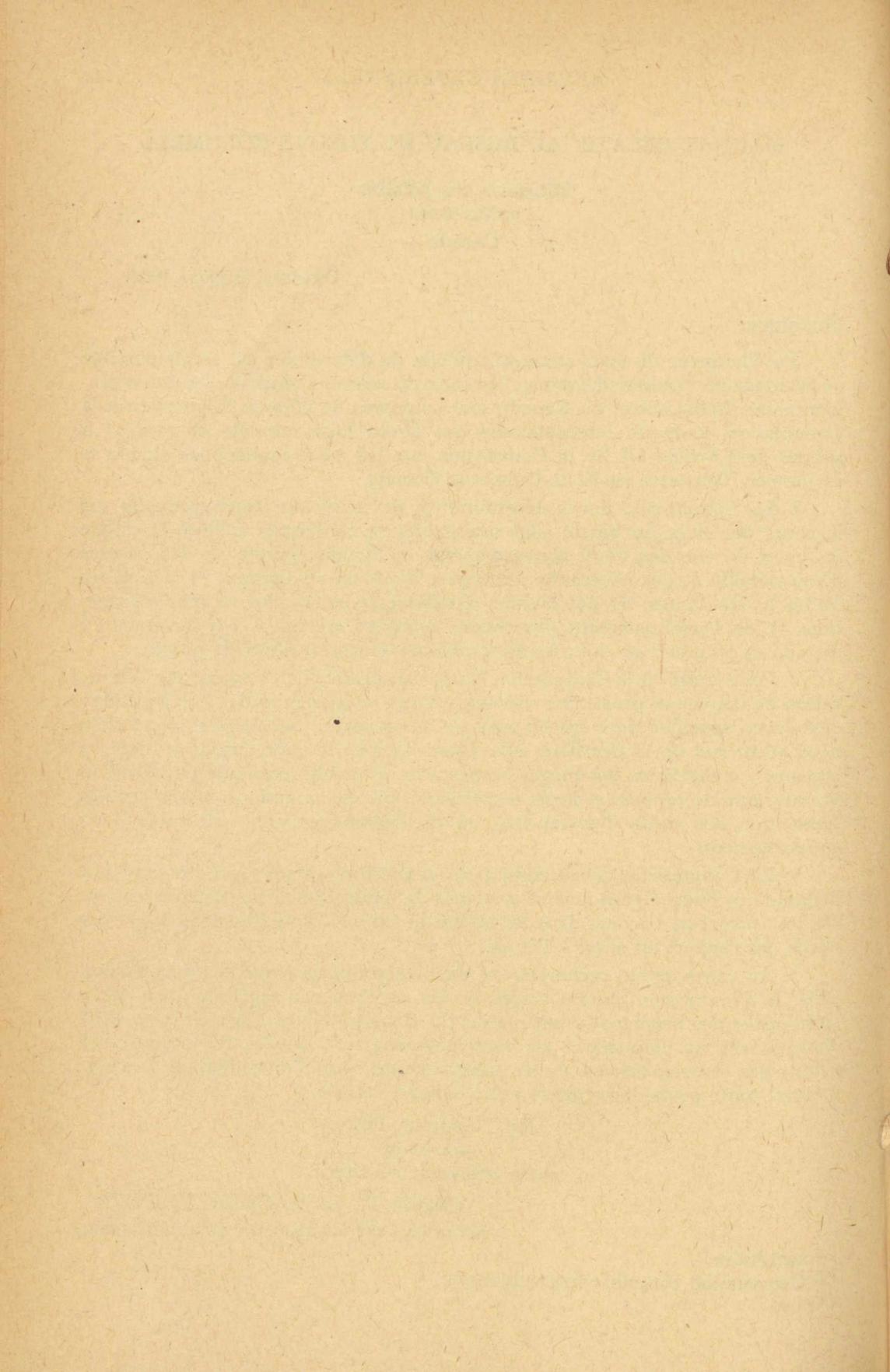
4. La Commission devra aussi faire enquête et rapport sur les barrages, installations hydroélectriques et systèmes de navigation déjà existants comme sur tout projet ou travaux dans les limites du réseau Columbia dans la mesure où ils ont rapport au sujet à l'étude.

5. Au cours de ses recherches et dans l'accomplissement des devoirs précités, la Commission pourra employer les services des ingénieurs et autres spécialistes des organismes techniques du Canada et des États-Unis et cherchera à utiliser pleinement les renseignements et données techniques déjà acquis par ces organismes, ou se présentant en cour d'investigation de façon à éviter toute perte d'énergie et toute dépense inutile.

J'ai l'honneur d'être,
monsieur,
votre obéissant serviteur,

(Signé) W. L. MACKENZIE KING,
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le secrétaire,
La Commission conjointe internationale,
Ottawa



APPENDICE "C"

SYSTÈME DES RÉSERVOIRS

(Plan hydroélectrique du bassin Columbia)

Le système des réservoirs prévu dans le plan hydroélectrique du bassin Columbia comprend simplement les grands réservoirs nécessaires à la régularisation de base du fleuve Columbia. L'aménagement hydroélectrique du Columbia a été conçu comme une branche du système fédéral préexistant pour répondre à un besoin prévisible estimé à 10 millions de kilowatts. Le plan exigeait un ensemble de 20 millions de pieds-acre de réserve de chute maintenue au moyen de six réservoirs:

| <i>Projet</i> | <i>Construit ou en construction</i> | <i>Cubage efficace (en pieds-acre)</i> |
|---------------|---|---|
| Grande Coulée | oui | 5,120,000 |
| Hungry Horse | oui | 2,980,000 |
| Albeni Falls | oui | 1,140,000 |
| Glacier View | non | 3,160,000 |
| Libby | non | 4,250,000 |
| Hells Canyon | non | 3,880,000 (La Idaho Power Co. n'a proposé que 1,000,000) |
| | Total | 20,530,000 |

APPENDICE "D"



Extrait

de l'ébauche de l'Entente
recommandée par le Comité hydroélectrique de la
Commission d'entente inter-États sur le Columbia
dans son rapport du 15 janvier 1954.

B) 1) Si, en regard et des projets dressés tel que prévu à l'alinéa 2 de A et des projets dressés tel que prévu à l'alinéa 3 de A de cet article, les aménagements proposés sont situés en tout ou en partie dans un État en amont, (ceux-ci comprennent l'Idaho, le Montana, le Yutah et le Wyoming) et comportent des avantages hydroélectriques, la Commission d'entente devra:

- a) Déterminer la quantité d'énergie hydroélectrique attribuable à l'aménagement qui, à son avis, peut équitablement être retenue pour usage de l'État en amont, et sous quelle forme il est raisonnable et praticable de la retenir dans chaque cas particulier. Pour la déterminer, on prendra en considération la quantité d'énergie produite grâce à l'aménagement, aux générateurs présents et futurs, en aval, aussi bien que la quantité d'énergie produite localement, le taux à retenir dans le cas d'un aménagement situé exclusivement dans un État en amont, sauf au cas où la chose est impraticable, ne devant pas être inférieur au taux d'énergie attribuable aux installations locales plus une part équitable de l'énergie produite dans des installations en aval grâce à l'écoulement des eaux emmagasinées dans l'aménagement en amont.
- b) Recommander l'introduction de clauses dans la législation ou le permis d'opérer, si de telles clauses sont jugées raisonnables et acceptables par le Corps législatif ou le Service des permis, selon le cas, et exiger des responsables du fonctionnement de l'installation qu'ils offrent à la vente et à l'usage dans l'État en amont l'énergie qui est spécifiée en a) de cet alinéa. Une telle recommandation stipulera, sous réserve d'un avis raisonnable de retrait selon le développement des besoins, que cette énergie peut être distribuée ailleurs.

CHAMBRE DES COMMUNES

PREMIÈRE SESSION DE LA VINGT-DEUXIÈME LÉGISLATURE

1953-1954

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. L.-PHILIPPE PICARD

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 8

SÉANCE DU VENDREDI 14 MAI 1954

POSTE 101—PLAN DE COLOMBO

Budget général des dépenses du ministère
des Affaires extérieures

TÉMOIN:

M. R. G. Nik Cavell, chef de la division de la collaboration économique et technique internationale, ministère du Commerce, et administrateur du programme canadien et participation au Plan de Colombo.

PROCÈS-VERBAL

VENDREDI 14 mai 1954.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin sous la présidence de M. L. Philippe Picard.

Présents: MM. Boisvert, Cannon, Cardin, Coldwell, Crestohl, Fleming, Garland, James, Jutras, Knowles, Low, MacDougall, MacInnis, MacKenzie, Nesbitt, Patterson, Pearkes, Picard, Pinard, Stick et Studer. (21)

Aussi présents: M. R. G. Nik Cavell, chef de la division de la collaboration économique et technique internationale, ministère du Commerce, et administrateur du programme canadien de participation au Plan de Colombo; M. Frank Pratt, principal préposé aux projets, et M. D. W. Bartlett, chef de la division de l'assistance technique;

ainsi que M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, et M. Arnold C. Smith, adjoint spécial au ministre.

Le président met en délibération le poste 101 relatif au Plan de Colombo.

Comme il avait été entendu à la dernière réunion, l'adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pinard, donne lecture d'une déclaration relative au détournement des eaux de la rivière Chicago. M. Pinard dépose à ce sujet deux notes, numéro 79 et 169, en date du 1^{er} février et du 10 mars 1954 respectivement.

Il est ordonné—Que les notes susmentionnées soient imprimées en appendice.

(Voir appendice "E" et "F" d'aujourd'hui.)

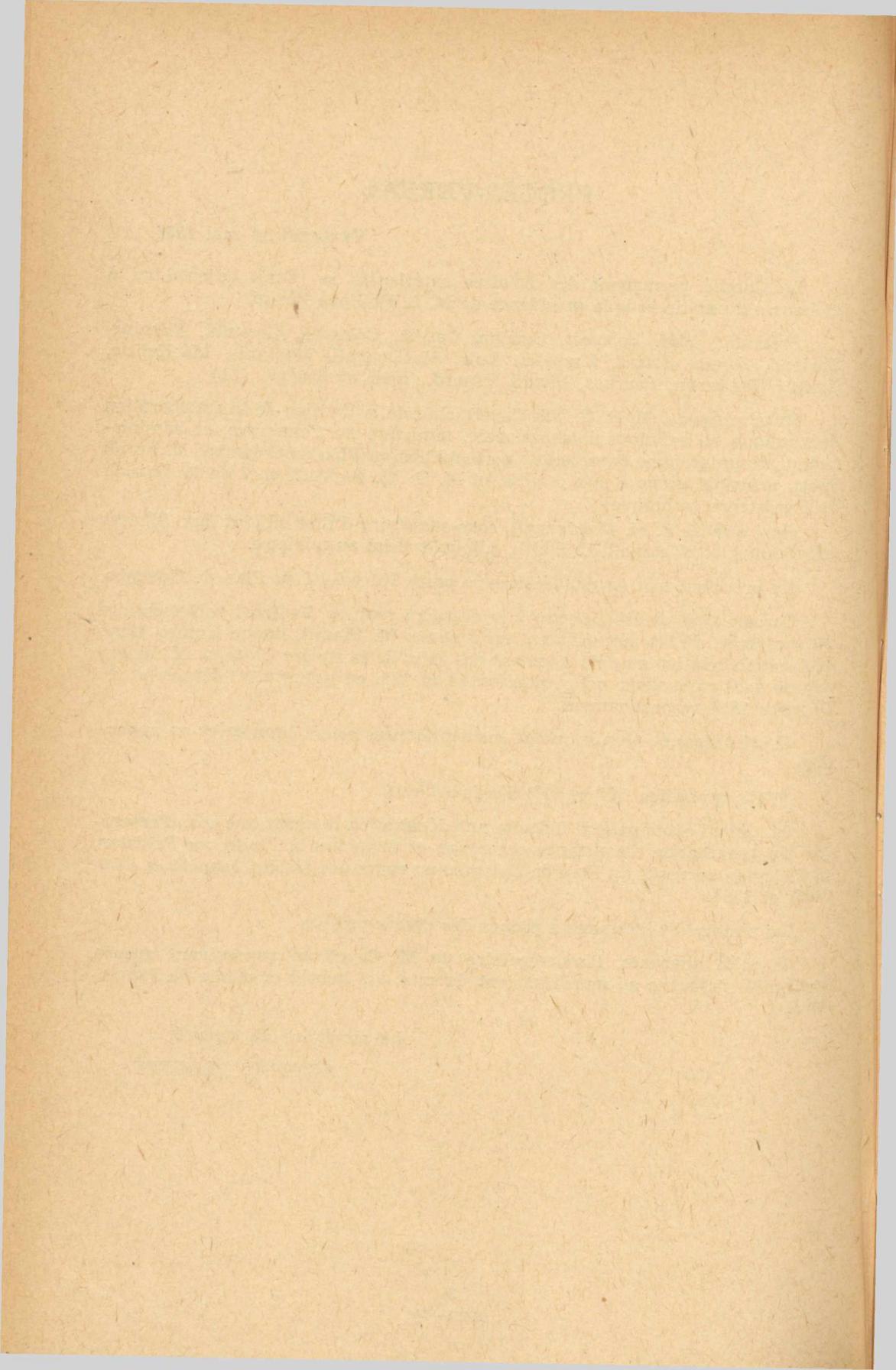
M. Cavell est appelé. Il formule une déclaration donnant une vue d'ensemble du programme d'assistance technique et financière à l'Inde, au Pakistan, et à Ceylan en vertu du Plan de Colombo au cours des années financières 1952, 1953 et 1954.

Le témoin est interrogé à propos des divers projets.

A midi quarante, l'interrogatoire de M. Cavell se poursuivant encore, le Comité s'ajourne au mardi suivant, 18 mai, à 3 heures et demie de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,

ANTONIO PLOUFFE.



TÉMOIGNAGES

VENDREDI 14 mai 1954.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte. La parole est à M. Pinard.

M. PINARD: Monsieur le président, avant d'aborder ce nouveau poste des crédits, comme je l'ai indiqué hier, j'aimerais formuler une brève déclaration à propos du détournement des eaux de la rivière Chicago, dont a parlé un membre du Comité. Je voudrais exposer l'attitude du ministère des Affaires extérieures sur la question, qui a été soulevée par M. Stick au cours de l'interrogatoire du général McNaughton. Je pense qu'il ne serait pas sans intérêt de faire un bref historique des faits.

En 1889, l'État d'Illinois a créé un district sanitaire de Chicago, qui était autorisé à aménager un canal d'égouttement destiné à détourner du lac Michigan le flot des eaux de la rivière Chicago et à transporter les eaux d'égout de Chicago dans le réseau fluvial du Mississippi. Le secrétaire de la Guerre a ensuite accordé un permis autorisant le détournement de 5,000 pieds cubes de ces eaux à la seconde par ce canal.

Le traité des eaux limitrophes de 1909 ne renferme aucune disposition relative au détournement des eaux de la rivière Chicago; le traité exclut le lac Michigan de la définition des eaux limitrophes. Le traité reconnaît cependant le droit de l'une ou de l'autre partie de s'opposer à tout détournement des eaux de l'autre côté de la frontière, qu'il s'agisse d'eaux limitrophes aux termes du traité ou non, si un tel détournement est grandement nuisible à la navigation de son propre côté de la frontière.

Le district sanitaire de Chicago a graduellement augmenté le détournement jusqu'à ce qu'il atteigne plus de 10,000 pieds cubes à la seconde en 1913, soit le double du débit autorisé. Le 19 février 1913, le gouvernement du Canada a officiellement protesté contre cet accroissement du détournement. D'autres protestations ont été formulées de temps à autre, mais ce n'est qu'après l'ordonnance émise par la Cour suprême des États-Unis, à la suite de protestations de la part du Wisconsin et d'autres États, le 21 avril 1930, ordonnant au district sanitaire de diminuer progressivement le débit du détournement jusqu'à 1,500 pieds cubes à la seconde, que le flot se stabilisa, à la fin de 1938, au niveau actuel. Depuis la fin de 1938, le détournement moyen par le canal a été de 1,500 pieds cubes à la seconde; cependant, ce débit s'ajoute aux 1,700 pieds cubes du détournement des eaux domestiques, ce qui porte le détournement global actuel à 3,200 pieds cubes à la seconde.

Depuis 1938, on a tenté en diverses occasions d'obtenir du Congrès des États-Unis une autorisation statutaire en vue d'accroître le débit du détournement, mais aucune des tentatives n'a eu de succès. En ces occasions, lorsqu'il semblait probable qu'une mesure législative serait adoptée, le gouvernement du Canada a exprimé son opinion sur la question. C'est ce qu'il a fait le 16 novembre 1943 et de nouveau les 1^{er} février et 10 mars 1954.

Vous vous souvenez sans doute que le ministre a déposé deux notes cette année, la première le 10 mars et la seconde le 23 mars. J'ai des copies de ces notes que je puis remettre aux membres du Comité qui voudraient en prendre connaissance. Je pense que nous ne devrions pas les consigner au compte rendu étant donné qu'elles ont déjà été déposées à la Chambre.

M. STICK: Ne pourrions-nous pas les insérer ici au compte rendu pour plus de commodité?

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions les imprimer en appendice.

(Voir appendices E et F.)

M. PINARD: La mesure dont la Chambre des représentants a été saisie en février cette année permettrait une augmentation de 1,000 pieds cubes à la seconde dans le débit des eaux détournées, pendant une période de trois ans; à la fin de cette période, le secrétaire de l'Armée ferait rapport au Congrès des effets de cette augmentation. Avant que le projet de loi soit mis aux voix, l'ambassadeur du Canada à Washington a remis la note n° 79, en date du 1^{er} février 1954, au secrétaire d'État, exprimant l'opposition du Canada à l'augmentation projetée. Il était signalé que toute augmentation des eaux détournées nuirait à la puissance hydraulique de la rivière Niagara et du Saint-Laurent et qu'elle serait nuisible à la navigation, surtout durant les années où le niveau est bas dans le bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent. Il était également signalé que le détournement de Chicago était un aspect de la question dont la Commission mixte internationale avait été saisie le 25 juin 1952 par les deux gouvernements en ce qui a trait au niveau du lac Ontario et qu'il serait dans l'intérêt des deux gouvernements de permettre à la Commission de terminer son étude.

Malgré notre opposition, la Chambre des représentants a adopté la mesure et l'a déferée au Sénat. Le gouvernement du Canada a de nouveau exposé son opinion au gouvernement des États-Unis dans la note n° 169, en date du 10 mars 1954. Comme résultat de cette démarche, un représentant du département d'État a comparu devant le comité sénatorial qui étudiait la mesure et s'est opposé à son adoption.

Si la loi est adoptée malgré les protestations que nous avons formulées, il appartiendra au gouvernement du Canada de décider des autres mesures à prendre à ce sujet. Les hauts fonctionnaires des divers ministères intéressés étudient constamment la question en vue de protéger les droits et les intérêts du Canada qui pourraient être atteints.

Monsieur le président, je pense qu'il ne convient pas que je m'aventure plus loin sur le sujet et que j'exprime mon opinion personnelle en ce qui concerne l'attitude probable du ministère si le Sénat approuve le projet de loi. Cependant, je suis convaincu que le ministère continuera d'étudier la question et qu'il prendra les dispositions appropriées en temps opportun.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions?

Messieurs, nous avons décidé d'examiner ce matin le crédit 101 du budget du ministère des Affaires extérieures, qui a trait au Plan de Colombo. Nous avons convoqué comme témoin M. Nik Cavell qui, comme vous le savez, est chef de la division de la collaboration économique et technique internationale au ministère du Commerce, et administrateur du programme canadien de participation au Plan de Colombo. Avant que vous interrogiez M. Cavell, je pense qu'il conviendrait de lui permettre de donner lecture du mémoire qu'il a préparé à propos de son travail.

M. R. G. Nik Cavell, chef de la division de la collaboration économique et technique internationale au ministère du Commerce et administrateur du programme canadien de participation au Plan de Colombo.

Le TÉMOIN: Merci, monsieur le président. Je n'ai réellement pas préparé de mémoire, mais j'ai lu le compte rendu des délibérations de votre Comité jusqu'ici et je pense que je puis contribuer à faciliter votre travail en vous

donnant un aperçu de la situation dans les pays où nous cherchons à appliquer le Plan de Colombo.

La première chose à noter, je pense, c'est qu'en 1950, quand on a inauguré le Plan de Colombo, ces pays avaient déjà élaboré des plans d'envergure. Ainsi, le plan quinquennal de l'Inde est excellent et je vais m'en servir comme exemple. Le Pakistan et Ceylan ont aussi des plans, qui diffèrent dans chaque pays. Je souligne cependant que nous utilisons ces plans, qui se conforment d'ailleurs au plan quinquennal de l'Inde, du moins dans l'ensemble sinon dans les détails. Le plan quinquennal de l'Inde est un excellent document qui a fait l'admiration de certains des meilleurs économistes au monde. C'est un programme très solide, mais il n'est pas immuable. On le modifie au besoin ou lorsqu'on estime que la situation motive des changements. On s'est rendu compte que ce plan quinquennal comportait une faiblesse, car il n'y avait aucune disposition englobant les habitants de l'Inde. On l'a donc modifié afin d'inclure ce qu'on appelle maintenant les entreprises collectives.

Les entreprises collectives ont été lancées le 2 octobre 1952, jour anniversaire de la naissance du Mahatma Gandhi. Ce jour-là, une importante cérémonie a marqué l'inauguration de 55 projets, chacun visant environ 200,000 personnes et atteignant 300 villages. Ces projets étaient disséminés un peu partout au pays de sorte que leur expansion les relierait les uns aux autres, créant un réseau de programmes collectifs. Ils ont eu beaucoup de succès. Le lancement du programme a donné lieu à une forte publicité dans tout le pays, faite par quelque 80,000 orateurs, qui affirmaient que ce sont les habitants eux-mêmes qui doivent assurer le succès du programme, et non pas la Grande-Bretagne ou un autre pays étranger. Ce sont eux qui doivent travailler au relèvement du niveau d'existence de la population de l'Inde. Le plan est maintenant passé des entreprises collectives aux projets industriels et aux entreprises à buts multiples. Ces dernières sont ainsi désignées car elles ont toujours pour objets l'irrigation, la prévention des inondations et l'électrification. Par conséquent, tout en élaborant les entreprises collectives ils travaillent à la mise en œuvre de ces entreprises à buts multiples. Ils passent maintenant à une nouvelle phase du programme, qui a pour objet une plus grande industrialisation du pays. A cet égard, ils obtiennent certains secours de la Banque internationale et cherchent à obtenir des fonds considérables de capitalistes particuliers. Ils espèrent que la mise en œuvre des trois phases du programme complétera le plan quinquennal. Bien qu'ils craignent que ce plan ne puisse faire mieux que de maintenir le niveau actuel, ils espèrent que sa réalisation accroîtra la prospérité du pays d'environ 1 p. 100. Ils espèrent aussi réussir à produire suffisamment de vivres pour alimenter leur population. Voici le problème qui se pose chez eux. Au cours d'une bonne année, leur production alimentaire est d'environ 45 millions de tonnes, chiffre qui est inférieur de 5 ou 6 millions de tonnes aux besoins normaux. Durant une mauvaise année, où sévit la famine, la pénurie peut atteindre 7 ou 8 millions de tonnes; ils doivent alors puiser dans leurs maigres ressources de capitaux étrangers pour combler cette lacune en achetant des vivres où ils peuvent en trouver. Comme vous le savez, monsieur le président, messieurs, ils ne peuvent prélever des impôts aussi élevés de leur population que nous pouvons le faire au pays; ils sont trop pauvres et leur revenu est trop bas. Les quantités de vivres qu'ils doivent acheter chaque année grèvent grandement leurs ressources. Je suis cependant heureux de signaler que cette année ils n'ont pas eu à acheter de vivres à l'étranger. La nature a été généreuse envers eux en leur accordant au moins une année durant laquelle ils n'ont pas eu à acheter de produits alimentaires à l'étranger. Nous espérons que cet état de choses continuera, mais il faudrait un miracle pour qu'il en soit ainsi avant que tous les projets soient réalisés.

Voici ce que je voulais signaler, monsieur le président, savoir que notre aide tient compte de leur propre programme. Au début, nous leur avons fourni du blé parce que le pays était aux prises avec la famine et qu'il avait un besoin urgent d'aide; à cette exception près, nous n'avons rien fourni qui ne cadre avec le plan quinquennal mis en œuvre par l'Inde même. Il va sans dire que si nous avions recours à des moyens détournés ou s'ils faisaient de même, ce qui ne cadrerait pas avec le plan d'ensemble, ce plan n'aurait guère de chance de réussir, mais tant que nous nous en tiendrons au programme tel qu'il a été élaboré, il est à peu près certain que l'économie de l'Inde sera consolidée et plus forte qu'auparavant. A mon sens, un des grands avantages du plan, c'est qu'il a éveillé toute la population. Comme le premier ministre de l'Inde l'a si souvent dit, si les Hindous eux-mêmes sont incapables de faire ce travail, personne ne pourra le faire. Ils sont heureux d'obtenir toute l'aide possible de l'extérieur, mais le rétablissement d'un pays dépend de l'énergie et de la volonté de ses propres habitants.

M. CRESTOHL: Puis-je vous poser une question? Qu'entendez-vous par prendre des moyens détournés?

Le TÉMOIN: Je voulais dire si nous les encourageons ou cherchions à les pousser à mettre en œuvre une entreprise qui ne fait pas partie du programme d'ensemble, il est moins probable que le plan réussisse. Nous nous efforçons donc de ne pas nous écarter du programme principal et de ne pas aborder d'entreprises qui ne concordent pas avec ce plan. Je pense, monsieur le président, que c'est à peu près tout ce que j'ai à dire. D'après les comptes rendus antérieurs, il m'a semblé qu'il serait utile de fournir des explications sur la façon dont nous faisons concorder nos projets avec le plan qu'ils cherchent à mettre en œuvre.

M. Coldwell:

D. Pourriez-vous nous indiquer le degré de collaboration qui existe à l'égard du plan de Colombo entre votre service, le service d'aide technique des Nations Unies et le plan relatif au point quatre du programme américain?—R. Oui, monsieur Coldwell, je le puis certainement. Il existe une collaboration très étroite. Je me rends à Washington au moins quatre fois par année, parfois plus souvent. Je vais vous donner un exemple. Nous construisons une usine de ciment dans le Pendjab pour un établissement de réfugiés de la région de Thal. Il s'agit de certains réfugiés provenant du partage de l'Inde et du Pakistan. Comme vous le savez sans doute, ce partage a donné lieu à 14 millions de réfugiés, dont 7 millions au Pakistan. Le Pakistan a mis un programme en œuvre en vue de leur établissement. Nous fournissons une usine pour fabriquer le ciment nécessaire à la construction de maisons, de conduites d'eau et le reste. En vertu du point quatre du programme Truman ou FOA, comme on l'appelle maintenant, les Américains construisent une usine d'engrais chimiques. Il y a eu plusieurs réunions entre nos ingénieurs et ceux des États-Unis, à Washington, en vue d'élaborer les mesures que nous pouvons prendre ensemble. Ainsi, il serait ridicule de construire deux stations de pompes pour pomper l'eau du fleuve Indus, lorsque les usines ne sont qu'à un mille l'une de l'autre. En construisant conjointement une seule station de pompe nous épargnons de l'argent les uns et les autres; par conséquent, on est à tracer les plans d'une station de ce genre. Ce n'est pas facile, car ils ont retenu les services d'une société belge et il nous faut faire des détours pour obtenir la collaboration des intéressés, mais nous réussissons quand même.

Les gens des Nations Unies et, dans une très grande mesure, ceux des États-Unis, s'occupent surtout des entreprises collectives, tandis que nous nous occupons d'entreprises comme l'aménagement de centrales hydroélectriques et

autres projets du genre, car étant un petit pays nous ne disposons pas des gens nécessaires pour nous occuper des grandes entreprises collectives. D'autre part, comme les Nations Unies et les États-Unis le font déjà, il est de beaucoup préférable que nous nous occupions de l'autre partie du programme. En outre, nous sommes un pays hautement industrialisé, ce qui facilite notre travail. Nous collaborons à la réalisation des entreprises visant les collectivités, quand nous le pouvons et dans la mesure de nos moyens; et, comme je l'ai déjà signalé, nous collaborons à la réalisation d'entreprises conjointes, lorsqu'il y a lieu d'aménager des usines adjacentes. Nous nous efforçons d'éviter le double emploi. Nous nous entretenons avec les représentants à Washington de la Banque internationale des Nations Unies et du gouvernement des États-Unis. Nous avons au moins quatre réunions par année à Washington à ce sujet.

D. Et les crédits votés en ce moment? Au début du plan vous avez dit qu'il nous serait difficile de trouver un nombre suffisant d'entreprises pour dépenser tous les fonds que nous avons votés. Les crédits actuels suffisent-ils aux projets que vous élaborez ou qui sont en voie de réalisation?—R. C'est vrai. Au début, nous n'avions pas de programme d'ensemble nous permettant de savoir comment notre aide pourrait s'adapter à leurs entreprises. Cependant, la situation s'est graduellement modifiée, de sorte que nous avons maintenant un programme satisfaisant. Nous envoyons nos ingénieurs sur les lieux, afin qu'ils puissent discuter la chose avec les ingénieurs là-bas, ce qui nous permet d'éliminer graduellement les entreprises auxquelles nous ne pouvons contribuer. Nous indiquons ensuite les projets pour lesquels nous pouvons accorder de l'aide. Je pense que je pourrais répondre, d'une façon générale, ainsi qu'il suit, à votre question: Ils savent combien nous pouvons dépenser chaque année, de sorte qu'ils ne nous soumettent pas de projets exigeant une contribution supérieure à ce montant. Je puis dire que notre programme fonctionne passablement bien maintenant, car nous savons comment nous pouvons accorder notre aide. Bien entendu, c'est un domaine illimité. Par exemple, dans l'Inde seulement il y a une vingtaine de projets d'envergure considérable. Il n'y a pas de limite au montant qu'on pourrait y affecter en vue d'aider à leur réalisation.

D. A combien d'entreprises importantes nous intéressons-nous en ce moment? Pourriez-vous nous indiquer de quoi il s'agit et nous donner des détails sur ces projets?

M. STICK: Je pense qu'il serait préférable de les indiquer par pays.

Le TÉMOIN: Oui. Le programme d'aide au transport de Bombay est maintenant terminé. Sauf erreur, je vous en ai parlé la dernière fois que j'ai témoigné devant le Comité. Il n'est peut-être pas nécessaire d'en dire davantage sur la question, mais je puis ajouter qu'avant il était impossible de déblayer le port de Bombay en moins de deux semaines, tandis qu'on peut maintenant le faire en quelques jours. C'est avec plaisir que j'ai constaté, lors de mon dernier voyage, que nos camions pouvaient transporter du blé de Bombay jusqu'aux divers terminus et dépôts de chemin de fer pour l'expédition à l'intérieur du continent.

M. COLDWELL: Avons-nous fourni des locomotives?

Le TÉMOIN: Non, des camions et un certain nombre d'autobus afin de rouvrir les marchés dans les régions rurales et de permettre aux paysans de s'y rendre. Ce projet est maintenant réalisé, à quelques exceptions près. Nous nous occupons aussi dans l'Inde du projet Mayurakshi qui permettra de produire environ 400,000 tonnes de vivres dans une région qui n'en produisait pas auparavant et qui était frappée par la famine. Voyez-vous, si on peut réaliser

suffisamment de projets de ce genre, permettant de produire 400,000 tonnes de vivres dans une région, 500,000 tonnes dans une autre, la forte disette de vivres qui se produit chaque année disparaîtra.

M. Pearkes:

D. Où se trouve ce projet?—R. Dans le Bengale-Ouest. La contrepartie vient du blé. Nous avons dû leur fournir du blé quand ils furent aux prises avec la famine. Nous dépensons, dans l'ensemble, environ deux millions et demi de dollars, trois millions ou plus à l'égard de machines servant à la fabrication d'électricité, de portes de réglementation du débit de l'eau et le reste. C'est également une entreprise à buts multiples, car les travaux permettront de réglementer le débit d'un cours d'eau qui a causé des dégâts considérables au cours des siècles par suite des inondations qui se produisaient à quelques années d'intervalle. Le projet fournira de l'électricité à une entreprise d'industries domestiques qui les intéresse grandement car il s'agit d'une région très humide où il n'y a pas beaucoup de travail. Les gens ne peuvent se rendre sur la terre qu'à certaines périodes. Lorsque la pluviosité est normale, le terrain est trop humide, les gens ne peuvent se rendre sur leurs terres et doivent rester inactifs. Le gouvernement du Bengale-Ouest est administré par un premier ministre très énergique, qui dépasse 80 ans, mais qui est encore plein de vigueur et d'énergie. Il désire établir des industries de ce genre afin de permettre à ces gens d'utiliser leur temps d'une façon productive pendant toute l'année. Les habitants de la région sont des tisserands très habiles qui fabriquent d'excellentes cotonnades, qu'ils peuvent exporter lorsqu'ils en fabriquent suffisamment. Ils ne peuvent en tisser suffisamment sur leurs petits métiers. Ils pourront maintenant se procurer des métiers mécaniques.

M. STICK: Ces appareils électriques sont-ils de fabrication canadienne?

Le TÉMOIN: Oui, ce sont tous des appareils de fabrication canadienne. On est à les construire au Canada et on les leur expédiera très prochainement.

Le PRÉSIDENT: Monsieur James.

M. JAMES: Je ne suis pas pressé, monsieur le président, mais je me demandais s'il serait possible d'obtenir une vue d'ensemble, maintenant ou plus tard, en ce qui concerne notre participation, en demandant à M. Cavell de nous indiquer la contribution des divers pays en 1953, en dollars ou autre monnaie, ainsi que sous forme de pourcentages et de montant par habitant,—afin que nous puissions plus tard avoir une idée plus juste de la situation. La chose ne presse cependant pas.

Le TÉMOIN: Voulez-vous que je prépare une déclaration et que je la con-
signe au compte rendu?

M. JAMES: J'ai pensé qu'il serait intéressant de comparer notre apport avec celui des autres pays, afin que nous puissions savoir le montant proportionnel des contributions, ainsi que la participation par rapport à la population.

Le TÉMOIN: Je pense que la meilleure façon de le faire serait d'examiner le régime financier du Plan de Colombo, ce qui serait très facile car chaque pays contributeur a dépensé ses fonds; par conséquent, un examen du régime financier vous fournirait les renseignements que vous désirez.

M. JAMES: C'est ce que je voulais dire, savoir ce que les autres pays ont versé par comparaison avec notre propre contribution, quelle est la proportion des dépenses que nous assumons et quel montant nous dépensons par habitant.

Le TÉMOIN: Je pourrais préparer un état qui l'indiquerait.

M. CRESTOHL: Ne serait-il pas sage de permettre à M. Cavell de terminer son exposé relatif au programme de l'Inde?

Le TÉMOIN: Je parle en ce moment de la première année, monsieur le président, soit 1951-1952. Je vous ai indiqué nos réalisations et nos projets cette année-là dans l'Inde. Je passe maintenant au Pakistan. Au cours de la même année, 1951-1952, nous avons lancé le projet de construction d'une usine de ciment, qui se trouve dans la région Thal du Pendjab, où on espère établir un grand nombre des réfugiés résultant du partage de l'Inde et du Pakistan. Cette année-là, nous leur avons aussi expédié des traverses de chemin de fer d'une valeur de \$2,800,000. La banque a accordé un prêt au Pakistan pour l'aménagement d'un chemin de fer, mais il avait besoin d'aide supplémentaire. Les rails étaient en mauvais état; le Pakistan avait lancé un programme de "dieselisation", mais les voies ferrées ne pouvaient porter les locomotives diesel, plus lourdes et plus rapides, de sorte qu'il fallait les refaire. Nous lui avons donc fourni des traverses provenant de notre littoral du Pacifique. Ils sont à reconstruire leurs chemins de fer. Cette année-là, nous avons aussi entrepris au Pakistan un relevé des ressources, qui nous a coûté deux millions de dollars au début, mais nous l'avons ensuite poursuivi au coût d'un autre million. Comme l'Inde, ce pays a souffert d'une période de famine. Nous l'avons aidé dans son relevé des ressources de blé et de produits agricoles. Il désirait vivement savoir où se trouvaient ses ressources; nous l'avons aidé au moyen d'un relevé par avion, avec des instruments qui enregistrent les gisements de minéraux et le reste. Le relevé aérien est presque terminé et on est à tracer à Toronto la carte relative aux ressources; c'est la société qui a effectué les relevés aériens qui prépare la carte. Nous avons étendu le relevé des ressources de façon à inclure aussi les ressources agricoles et une étude sur l'utilisation des terres. Le gouvernement et la population du Pakistan ont été bouleversés d'apprendre la famine qui sévissait chez eux; ils se sont aussi rendu compte que leurs terres ne servaient pas aux meilleures fins agricoles possibles et qu'ils disposaient d'autres terres irrigables. Il leur faut donc une carte générale indiquant la façon d'améliorer la situation; nous avons convenu de procéder à ce relevé des ressources agricoles pendant que les avions et les hommes étaient encore sur les lieux.

M. COLDWELL: Cela comprend-il une étude des sols?

Le TÉMOIN: Oui, nous avons des spécialistes des sols au Pakistan qui s'occupent de cet aspect de la question, tout comme nous avons des géologues et d'autres spécialistes qui s'occupent des autres aspects du relevé des ressources.

Pour ce qui est de l'Inde, au cours de l'année financière 1952-1953, on nous a demandé d'accorder de l'aide aux ateliers de chemin de fer Chittaranian près de Calcutta, dont le programme de construction de locomotives avait subi des contretemps par suite de la pénurie de tôle à chaudières. Nous avons convenu de leur fournir cinquante chaudières.

Ils nous ont demandé de leur accorder de l'aide à l'égard de ces chaudières parce qu'ils avaient un grand nombre de locomotives déjà prêtes dans leurs ateliers. Une locomotive est grosse et encombrante, et lorsqu'il y en a plusieurs sur le plancher d'un atelier, il est difficile d'y travailler. Ils en étaient rendus à ce point; c'est pourquoi ils avaient un besoin urgent de chaudières afin de terminer les locomotives et les remettre aux chemins de fer. Nous avons convenu de leur fournir cinquante chaudières, car nous pouvions les fabriquer rapidement. Nous leur en avons déjà expédié un certain nombre.

Au cours de la même année, 1952-1953, nous avons d'autres fonds à Mayurakshi. Je reviens maintenant au Pakistan. En 1952-1953, le Pakistan a été aux prises avec une période de famine. Nous avons décidé de lui donner

du blé d'une valeur de cinq millions de dollars et une quantité supplémentaire de cinq millions, exception faite du programme susmentionné, sous forme de cadeau spécial pour leur permettre de parer à la crise.

Nous avons aussi participé au projet "Warsak" d'une importance capitale pour l'ensemble de l'économie de la région nord-ouest du Pakistan.

Un des grands problèmes dont le Pakistan a eu à s'occuper avait trait à la frontière nord-ouest allant de l'ouest de Quetta jusqu'au delà de Peshawar. Cette région a été un centre de difficultés pendant des siècles. Les habitants n'avaient aucun moyen de subsistance, ce qui créait un problème économique constant. Pendant de nombreuses années, ils gagnaient leur subsistance en faisant des incursions dans les plaines et en volant des vivres, des femmes et tout ce qu'ils pouvaient attraper.

M. COLDWELL: Cela me fait penser à l'Écosse.

Le TÉMOIN: Il fallait donc prendre des mesures en vue du rétablissement de cette région, de façon à assurer des moyens de subsistance à ces gens.

Le gouvernement du Pakistan a beaucoup de succès dans cette région, car il a pu dire aux membres des tribus qui l'habitent: "Nous sommes tous musulmans; vous devez donc cesser ces luttes, car vous ne pouvez combattre un gouvernement musulman."

Une des choses dont ils ont grandement besoin tout le long de cette frontière est l'énergie. Ces gens sont très habiles. Ainsi, ils peuvent fabriquer de leurs mains en n'utilisant à peu près aucun instrument, un fusil si bien fait qu'il peut facilement se comparer à ceux qu'on fabrique à l'arsenal Woolwich ou ailleurs.

Le gouvernement du Pakistan a très bien réussi dans son programme d'établissement à leur intention, mais afin de le mener à bien il lui faut des centrales d'énergie en vue de pomper de l'eau pour l'irrigation et le reste. Nous avons donc convenu de les aider à réaliser ce projet "Warsak", qui leur fournira l'énergie nécessaire.

Ils sont à aménager une ou deux centrales, mais la plus grosse sera celle de Warsak, située à environ dix-neuf miles de Peshawar. L'énergie servira à toute la région sur la frontière septentrionale et s'étendant jusqu'au Pendjab, de sorte que toute la région disposera d'énergie pour le pompage d'eau et le fonctionnement de petits ateliers et le reste.

M. Coldwell:

D. Pourriez-vous nous parler d'irrigation?—R. L'irrigation se fera surtout au moyen de pompage. Il y a une rivière dans la région et le pompage permet d'amener l'eau dans les plateaux et les plaines.

En outre, ils sont à mettre sur pied de magnifiques régimes scolaires. J'ai vu l'emplacement d'au moins quarante écoles. Quand on voit les habitants de la frontière donner le genre de formation qu'ils donnent à leurs femmes, on peut dire qu'il se produit une transformation fondamentale le long de la frontière nord-ouest. Ils réclament maintenant d'autres écoles pour leurs enfants. Je prédis que la région sera très avancée dans une cinquantaine d'années. Je parle encore de notre travail en 1952 et 1953. Durant ces années-là, nous sommes passés à Ceylan, où nous avons lancé le projet de pêche à la demande du gouvernement de Ceylan et en nous fondant sur un rapport des Nations Unies.

Le rapport en question signalait que les habitants de Ceylan manquaient grandement de protéines, qu'ils étaient léthargiques et le reste, tout simplement parce que leur régime alimentaire était mauvais. La mer dans le voisinage de Ceylan était censée regorger de poisson, mais jusqu'ici personne n'avait réussi à en pêcher de fortes quantités.

On avait déjà lancé quelques petits programmes de pêche à Ceylan, mais ils n'avaient pas eu beaucoup de succès. Il fut donc nécessaire de se renseigner sur les mœurs du poisson, de découvrir où étaient les meilleurs endroits de pêche, de savoir quand le poisson y venait, de quoi il se nourrissait et ainsi de suite.

Nous avons donc construit, sur le littoral occidental du Canada, deux bateaux devant servir aux expériences et nous avons fourni les équipages. Nous avons envoyé un biologiste spécialisé en pisciculture pour diriger les travaux, ainsi qu'un autre fonctionnaire préposé à la direction de l'entreprise.

Ces navires sont sur les lieux depuis; les spécialistes cherchent à se renseigner sur les mœurs du poisson et ils commencent à remporter un certain succès, car ils étudient la migration du poisson, leurs habitudes alimentaires et le reste.

Nous avons aussi envoyé un chalutier au moyen duquel on a réussi, à plusieurs reprises, à prendre de fortes quantités de poisson. Il va sans dire que cela n'est guère utile dans un pays où le climat est très chaud et où les moyens de réfrigération ne sont pas suffisants. Nous sommes donc à construire un entrepôt frigorifique.

Le gouvernement de Ceylan fournit l'emplacement et nous construisons l'entrepôt, ce qui ajoutera beaucoup au programme en question. L'entrepôt frigorifique, les deux bateaux pour les expériences et le chalutier représentent l'ensemble de notre participation au programme; s'il remporte le succès que nous en attendons éventuellement, il servira de modèle au gouvernement de Ceylan pour l'extension de la pêche à n'importe quelle région dans le voisinage de l'île dont il voudra s'occuper.

M. Pearkes:

D. Fait-on aussi des travaux semblables plus au large; fait-on encore concurrence aux vieux pêcheurs cingalais, qui avaient l'habitude de pêcher au moyen de filets qu'ils lançaient comme des lassos, ce qui leur permettait de faire une bonne pêche. Je sais qu'il y a déjà eu beaucoup de difficultés à cet égard parce qu'un chalutier pouvait prendre autant de poisson que mille pêcheurs.—R. C'est vrai; il y en avait, mais nous nous sommes efforcés d'éliminer ces difficultés en envoyant un spécialiste dans la vente coopérative. Nous cherchons à intéresser tous les pêcheurs à l'entreprise au moyen de la coopération.

Nous avons envoyé une mission coopérative qui a étudié la question bien à fond. Elle a quitté le pays l'an dernier et elle s'est renseignée sur la possibilité d'établir des coopératives de pêcheurs, non seulement dans ce pays mais dans d'autres régions du sud-est de l'Asie.

M. COLDWELL: Avez-vous recruté ces gens parmi les coopérateurs des provinces Maritimes?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur. Par suite des vœux qu'ils ont formulés, nous avons envoyé ce spécialiste en coopération qui consacra tout son temps à la création de coopératives de pêcheurs là-bas. Nous faisons plus. Nous faisons la pêche,—je devrais plutôt dire le gouvernement de Ceylan fait la pêche,—dans des eaux indiennes.

M. PEARKES: Les indigènes pêchent surtout en eau très peu profonde, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: C'est exact, et nous sommes parfaitement au courant du problème. Nous voulons rendre les pauvres pêcheurs plus prospères et non pas les ruiner par les mesures que nous adoptons. Nous sommes aux prises avec un grand problème qui consiste à faire manger plus de poisson aux habitants de Ceylan. Le problème n'est pas facile à régler, mais nous nous acheminons vers une solution.

M. COLDWELL: Croyez-vous qu'ils voudront pêcher avec des chalutiers?

Le TÉMOIN: Je pense qu'ils ne pêcheront jamais avec des chalutiers. Je crois qu'ils se serviront de leurs propres petits bateaux, mais il se peut qu'ils les munissent de moteurs.

Il y a un autre programme auquel s'intéressait vivement l'ancien ministre des Pêcheries. Il s'agit d'un gros navire qui tire les petites embarcations de pêcheurs jusqu'aux pêcheries en eau profonde; le gros bateau revient ensuite les chercher et les ramène au port. C'est très bien, mais s'il vient un coup de vent, on risque de perdre des pêcheurs, car ils sont trop éloignés du rivage et la mer est trop houleuse pour leurs petites embarcations à l'endroit où ils se trouvent.

M. STICK: C'est vrai, surtout à l'époque de la mousson.

Le TÉMOIN: En effet. Bien que l'ancien ministre des Pêcheries ait été très intéressé à ce genre de programme, d'autres n'aimaient pas beaucoup cette idée. Mais nous pourrions peut-être aider ces pauvres pêcheurs en installant des moteurs dans leurs embarcations afin qu'ils puissent aller plus au large qu'en ce moment.

L'entrepôt frigorifique aidera grandement ces petits pêcheurs. En ce moment, ils ramènent trois ou quatre poissons chacun, mais tout le monde sait qu'ils se gâteront en quelques heures. Par conséquent, les gens attendent et lorsque les pêcheurs ne peuvent attendre plus longtemps, les acheteurs peuvent obtenir le poisson à un prix ridicule.

Cependant, si nous pouvons construire un entrepôt frigorifique, ils pourront vendre leur poisson à l'entrepôt. En réalité, le problème en est surtout un de réfrigération.

Je voudrais signaler un autre problème à Ceylan, celui de Gal Oya. Une des principales difficultés de l'île c'est la densité de la population au nord et au sud de Colombo. Il y a ce qu'on appelle des zones de sécheresse dans le centre de l'île et sur le littoral oriental. A cause de la malaria qui sévissait dans la région personne ne pouvait y habiter, mais l'Organisation mondiale de la santé a enrayé cette maladie. Ceylan a trouvé les fonds nécessaires à l'aménagement d'une excellente petite centrale d'énergie, mais il n'avait pas suffisamment d'argent pour distribuer l'électricité qu'elle générerait. Nous avons conclu une entente selon laquelle nous fournirons les lignes de distribution nécessaires. Ce programme est en voie de réalisation et le matériel sera expédié prochainement. Nous pouvons le faire en peu de temps. Ce n'est pas là une entreprise bien considérable ni bien difficile pour nous. En outre, le terrain que la ligne doit traverser ne comporte pas trop de difficultés. Nous avons envoyé un ingénieur-conseil qui a travaillé en collaboration avec les ingénieurs cingalais. Nous fournissons les lignes de distribution permettant de fournir de l'énergie à la région de Gal Oya où on espère établir un grand nombre de gens provenant de la zone surpeuplée dans le voisinage de Colombo. Il y a plusieurs siècles, alors que la région possédait d'immenses réservoirs d'eau, elle était très prospère. Elle a ensuite été envahie et la région s'est transformée en jungle. On est cependant en train de la transformer de nouveau en déblayant la jungle au moyen d'une chaîne. On attache une forte chaîne d'ancre à deux gros tracteurs, un à chaque extrémité, et on nettoie tout. S'il faut abattre un gros arbre, un bulldozer s'y attaque. Après le nettoyage à la chaîne, des tracteurs labourent les terres défrichées.

M. COLDWELL: Quelle est l'étendue des terres visées par le programme?

Le TÉMOIN: Elle est considérable, mais je ne puis dire quelle en est au juste la superficie.

M. COLDWELL: Il s'agit de la région où se trouvaient autrefois les canaux et réservoirs?

Le TÉMOIN: C'est l'endroit où les anciens rois avaient aménagé les réservoirs. Malheureusement, on a abandonné ce mode d'irrigation, de sorte qu'une bonne partie de l'eau s'en allait à la mer au lieu d'être emmagasinée.

M. COLDWELL: En utilisons-nous quelques-uns?

Le TÉMOIN: Oui, on est en train de les réaménager. Les ingénieurs actuels se demandent comment les anciens rois du douzième siècle ont pu réaliser ces entreprises, qui se trouvent à quelques pouces près des endroits choisis par les ingénieurs pour le réaménagement.

M. LOW: Nous ne sommes pas tellement avancés.

Le TÉMOIN: Ils connaissent une méthode, maintenant perdue, de réaliser ces travaux.

M. PEARKES: Avant de laisser Ceylan, pourriez-vous nous dire quelques mots de l'aide que nous avons accordée à l'égard de la culture du cacaotier?

Le TÉMOIN: Nous n'avons rien fait dans ce domaine.

M. PEARKES: N'avons-nous pas envoyé de l'aide en vue de combattre les insectes qui infestaient ces arbres?

Le TÉMOIN: Nous avons envoyé de l'outillage à cette fin, mais il n'était pas très coûteux, car le montant n'était que d'environ \$28,000. Nous avons envoyé de l'outillage pour enrayer cette menace, des pompes, des vaporisateurs et le reste, dont on s'est peut-être servi à l'égard des cacaotiers...

Je passe maintenant à l'année suivante, 1953-1954. Nous avons décidé de fournir des locomotives à vapeur à l'Inde. Cette année et au cours de l'an prochain, nous fournirons 120 locomotives à vapeur.

M. FLEMING: Sont-elles toutes neuves?

Le TÉMOIN: Oui, elles sont toutes neuves et sont construites à Kingston. L'Inde n'a pas l'intention d'adopter des locomotives diesel pour ses chemins de fer. Elle possède beaucoup de charbon, mais n'a pas d'huile. Il est donc préférable de s'en tenir à la vapeur et c'est ce qu'elle fait. Elle a beaucoup insisté pour que nous lui fournissions des locomotives et nous avons convenu de l'aider à remettre ses chemins de fer sur pied. Cette année nous consacrons 11 millions de nos fonds à cette fin et nous nous proposons l'an prochain d'y affecter 10 millions, à condition bien entendu que le parlement nous fournisse les fonds nécessaires.

Nous nous lançons aussi dans un programme de produits, au sujet duquel il convient que je vous fournisse quelques explications. Si on songe à ce que font les Nations Unies et les États-Unis, ainsi qu'à ce que font l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Grande-Bretagne et le Canada, on peut se rendre compte des difficultés que pose pour l'Inde, le Pakistan et Ceylan l'obtention des capitaux nécessaires en roupies. Ils doivent trouver un emplacement pour le havre de pêche, construire un mur de retenue et le reste. Nous ne pouvons construire ce mur au Canada, de sorte qu'ils doivent s'en charger eux-mêmes. Il y a toujours des travaux fondamentaux auxquels ils doivent affecter des roupies. En raison de la phrase du programme quinquennal qu'ils abordent maintenant, il leur sera très difficile de trouver les fonds nécessaires. Nous avons donc élaboré un programme de produits en vertu duquel nous expédierons cette année par exemple des lingots d'aluminium et de cuivre, qu'ils pourront transformer en fils et câbles dans leurs propres établissements. Nous ne voulons rien faire qui puisse nuire à leurs industries qui prennent graduellement de l'expansion. Nous donnons ces produits au gouvernement qui peut ensuite les vendre aux usines qui les utilisent. Cela leur donnera environ 5 millions de dollars en roupies. Ils affecteront ces fonds à un programme dit UMTRU, qui

est un autre programme à fins multiples. Il ne s'agit pas uniquement d'une entreprise d'irrigation, bien qu'elle comporte des travaux d'irrigation, de pompage. Dans cette région, comme on le sait, le pompage se fait surtout dans le sens contraire. L'Assam est une des régions les plus pluvieuses au monde. Il y a trop d'eau. Pour cultiver les terres, il faut les assécher en pompant, ce qui exige de l'énergie.

L'Assam a toujours été une contrée très arriérée; des tribus habitent ses collines et les gens y sont très primitifs. Un autre point, c'est que la Chine s'est récemment emparée du Tibet. Or si on examine une carte, on constate que le Tibet et l'Assam ont une frontière commune. Le gouvernement de l'Inde s'est rendu compte de l'importance de cette région et il s'efforce d'aider ses habitants. Ils ont besoin d'énergie; nous avons envoyé un ingénieur-conseil pour qu'il examine l'entreprise dite UMTRU. Quand je me suis rendu pour visiter l'emplacement, j'ai dû traverser la jungle en jeep et à pied. On m'a montré une pierre sur laquelle quelqu'un avait jadis gravé: "Cet endroit sera plus tard l'emplacement d'une centrale d'énergie." Le gouvernement d'Assam s'occupe de mettre l'endroit en valeur. Notre ingénieur-conseil soutient que ce n'est pas très difficile. Il s'agit simplement d'aménager un barrage sur la rivière et de construire un tunnel de détournement des eaux. Il estime qu'ils peuvent exécuter eux-mêmes les travaux sous sa direction. Une très bonne entente est intervenue entre notre ingénieur-conseil et l'ingénieur du gouvernement d'Assam. En vertu du programme d'assistance technique, cet ingénieur est venu au Canada où il a visité nos installations. Il est passablement bien renseigné sur notre façon de procéder au Canada. Comme résultat notre ingénieur-conseil s'entend très bien avec l'ingénieur de l'Assam. Ce projet d'UMTRU nous coûtera environ un million et quart de dollars et il sera mis en œuvre très prochainement.

On cultive de beaux fruits dans la région, mais on ne peut les vendre, car on ne peut se rendre au marché naturel, Calcutta. Comme il n'y a pas de chemins de fer, il faudrait les transporter par avion, ce qui coûterait trop cher. Quand on aura aménagé des centrales d'énergie, les gens pourront fabriquer des confitures et mettre les fruits en conserve, ce qui leur donnera un débouché pour ces fruits. Ils sont aussi de très habiles tisserands et, à l'aide de métiers mécaniques, ils pourront tisser suffisamment d'étoffe pour en exporter. Par conséquent, ce programme devrait les aider beaucoup.

Je passe maintenant au Pakistan. Je vous ai dit qu'en 1953-1954, nous avons étendu le relevé des ressources aux ressources agricoles. C'est au cours de cette année que nous avons fini le million supplémentaire pour ces travaux. Nous avons affecté des fonds au projet Warsak et nous avons envoyé nos ingénieurs. Je tiens à vous rappeler qu'il nous coûte cher d'envoyer ainsi des ingénieurs et qu'il nous faut des fonds à cette fin. Nous nous sommes aussi occupé des projets Gange-Kobadak et de celui de Dacca-Chittagong. Je vous expliquerai brièvement de quoi il s'agit.

Le projet Gange-Kobadak se trouve dans le Pakistan oriental. Par un malheureux hasard de la nature, cinq rivières alimentées par une plus grande irriguaient plus d'un million d'acres, puis soudainement la grande rivière a modifié son cours de sorte que toute la région ne pouvait plus être cultivée. Un ingénieur très habile, mis à leur disposition par les Nations Unies, a survolé la région et conçu la magnifique idée d'installer des pompes à l'endroit où cette rivière revient sur elle-même. En installant des pompes à cet endroit, on peut remplir de nouveau les anciens lits de la rivière et s'en servir comme canaux d'irrigation, ce qui permettra de remettre ces millions d'acres en culture. Si on y parvient, le Pakistan oriental, au lieu d'être un pays manquant de produits alimentaires, jouira d'un excédent pour l'exportation, ce qui influerait considérablement, il va sans dire, sur le bien-être économique général de la nation.

Nous avons décidé de l'aider à réaliser ce projet, qui sera sans doute mis en œuvre d'une façon coopérative, avec l'aide des Nations Unies et des États-Unis. Notre contribution sera une génératrice thermique. Nous l'achèterons de la Commission de l'énergie hydroélectrique, qui possède des appareils presque neufs dont elle ne veut plus. Je signale, en passant, que nous procédons de la même façon à l'égard de notre usine de ciment. La Commission hydroélectrique avait installé ces génératrices à divers endroits de l'Ontario lors de la disette d'énergie, mais elles ne lui servent plus maintenant. C'est dire que nous pourrions nous les procurer en peu de temps et à bien meilleur compte que si nous les achetions neuves aujourd'hui. La Commission hydroélectrique se montre très généreuse à ce sujet et nous les vend à un très bon prix. Ces génératrices sont presque neuves. Nous en achèterons une que nous installerons à l'entreprise Gange-Kobadak pour fournir de l'énergie qui servira à actionner les pompes servant à amener l'eau dans les canaux.

Le programme de canaux a été mis en œuvre dans le Pakistan occidental et le Pendjab par le Pakistan dans l'espoir d'utiliser les chutes de ces canaux pour actionner des machines. Un de nos ingénieurs a examiné le projet, mais nous devons en envoyer un autre l'examiner plus à fond. Le gouvernement du Pakistan a aussi fait venir un ingénieur très compétent pour étudier le projet. C'est dire que nous obtiendrons beaucoup de collaboration si nous nous lançons dans cette entreprise. La question relève des crédits à l'étude car nous avons dû payer celui qui est allé examiner le projet. Le projet de Dacca-Chittagong est un réseau dans le Pakistan oriental. En ce moment, le service d'énergie hydroélectrique dans le Pakistan oriental est très mauvais. La plupart des usines doivent installer leurs propres génératrices. Quiconque est au courant des entreprises de génie, sait que c'est une façon très inefficace de procéder, car si l'usine ferme ses portes, la centrale d'énergie cesse de fonctionner, tandis qu'en vertu du régime de réseau, la centrale peut fonctionner continuellement et l'électricité peut être distribuée dans toute la région par le réseau. Il n'y a pas de réseau de ce genre là-bas. Il n'est pas très difficile d'aménager un réseau, sauf qu'il faut traverser certaines rivières qui posent des difficultés. Un ingénieur spécialisé dans l'aménagement des réseaux a examiné la situation. C'est le même qui a examiné le projet Gange-Kobadak. Je l'ai examiné moi-même quand j'étais dans la région. Les ingénieurs croient qu'on peut surmonter ces difficultés, peut-être en ayant recours à des câbles sous-marins plutôt qu'à des tours. C'est une région vaseuse; il y a environ 40 pieds de boue. Il est extrêmement difficile de construire des tours élevées. Il faut que les tours soient élevées en raison des inondations qui se produisent pendant la mousson, durant laquelle le niveau des rivières peut monter d'un à quatorze pieds. Il faut donc installer les tours dans des endroits très élevés où elles ne pourront être atteintes par les inondations. Par conséquent, la solution consisterait peut-être en l'adoption de câbles sous-marins. Nous ne savons au juste à quoi nous en tenir en ce moment, mais il serait très difficile de construire des tours.

Je reviens de nouveau à Ceylan, pour l'année financière 1953-1954. Nous ajoutons à l'entrepôt frigorifique un établissement pour les sous-produits, qui transformera les restes de poisson en poudre et en engrais.

M. Coldwell:

D. Et en provende pour les bestiaux?—R. Oui, en provende pour les bestiaux. On prend beaucoup de poissons qui sont impropres à la consommation, mais on peut les transformer en provende pour les animaux, en farine et en engrais. Nous ajoutons donc un établissement de sous-produits à cette fin. Ceylan est aux prises avec les mêmes difficultés que le Pakistan et l'Inde car il manque de roupies. Nous fournissons de la farine à Ceylan, qui utilise les

fonds provenant de la vente de ce produit en vue de l'aménagement de routes rurales. Il se propose de fonder une école polytechnique de génie; nous fournirons de l'outillage. Le pays disposera ainsi d'un centre de formation pour les jeunes mécaniciens. L'an dernier, nous lui avons donné deux locomotives diesel. Comme leurs chemins de fer sont en mauvais état, ils nous ont demandé de leur fournir, à même nos fonds de cette année, trois autres locomotives diesel. Nous étudions la proposition.

D. Le pays a-t-il des ressources pétrolières?—R. Il lui est plus facile d'obtenir de l'huile que du charbon. Il lui faut l'importer, mais il devrait aussi importer le charbon. Comme la chose n'a pas beaucoup d'importance, les autorités estiment qu'il vaut mieux être à la page et adopter les locomotives diesel. Nous accordons de l'aide à l'égard des instruments agricoles et de la lutte contre les insectes en 1953-1954. Je pense, monsieur le président, que c'est tout ce que je puis dire. Nous étudions actuellement le programme de 1954-1955. Sauf pour les locomotives destinées à l'Inde, il n'y a pas grand chose que je puisse dire à ce sujet en ce moment. La question est encore à l'étude.

M. COLDWELL: C'est un magnifique exposé de notre contribution.

Des VOIX: Bravo!

M. MACDOUGALL: Puis-je poser la question suivante à M. Cavell? Cette aide supplémentaire accordée au Pakistan plaît-elle à l'Inde? Considère-t-on la chose comme un manquement aux promesses envers l'Inde, ou cette dernière accepte-t-elle la chose de bonne grâce?

Le TÉMOIN: Nous n'avons jamais eu de difficulté à ce sujet. Dès le début il a été convenu que nous accorderions un certain montant à l'Inde, un autre montant au Pakistan, puis à Ceylan, quand ce dernier pays a été englobé par le programme. Nous n'avons jamais éprouvé la moindre difficulté dans ce domaine.

M. FLEMING: Monsieur Cavell, je suppose qu'on peut dire, d'une façon générale, exception faite des services rendus, que toutes les marchandises, tout l'outillage et tous les matériaux provenaient du Canada?

Le TÉMOIN: Il y avait deux exceptions, monsieur. La première était le chalutier que nous avons acheté pour Ceylan. Nous l'avons acheté en Angleterre, car ce pays avait un chalutier à vendre. Il était en bon état et nous avons pu l'acheter à bon compte. D'autre part, nous n'aurions pu faire construire un chalutier au Canada en moins de deux ou trois ans. Comme nous en avions un besoin urgent, nous l'avons acheté en Grande-Bretagne. L'autre exception a trait aux autobus et aux camions que nous avons achetés pour les services de transport de Bombay. Ils ont tous été fabriqués au pays, sauf les moteurs diesel, que nous ne fabriquons pas au Canada. La Commission de transport de Bombay se sentait incapable d'acheter de l'essence, qui coûte très cher dans l'Inde; c'est pourquoi elle a cru bon d'employer du carburant pour moteurs diesel.

M. MACINNIS: Où ont-ils été fabriqués?

Le TÉMOIN: En Grande-Bretagne. Les moteurs diesel ont été installés sur les châssis fabriqués au Canada.

M. COLDWELL: Vous vous êtes arrêté à l'Inde, à Ceylan et au Pakistan. Y a-t-il d'autres pays de cette région inclus dans le Plan de Colombo auxquels nous accordons aussi de l'aide? La Birmanie n'en fait plus partie maintenant?

Le TÉMOIN: Non, sauf en ce qui a trait à l'assistance technique. Je ne parlais que d'assistance financière, monsieur le président. Je pense qu'il conviendrait de dire quelques mots de l'aide technique, qui est à sa façon tout aussi importante.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Coldwell, il serait peut être préférable d'étudier d'abord la première partie, puis aborder l'assistance technique à une autre séance.

M. COLDWELL: Pourquoi ne pas examiner en même temps tout le programme d'aide?

Le PRÉSIDENT: Je pensais que l'interrogatoire serait ainsi plus difficile.

M. COLDWELL: J'ai pensé que certaines parties des deux programmes pouvaient chevaucher, de sorte qu'il serait préférable d'avoir une vue d'ensemble de la situation.

Le PRÉSIDENT: Comme vous voudrez. Pour ma part, je n'y vois aucune objection. Je croyais aider le Comité en procédant d'une façon ordonnée à l'interrogatoire.

M. PINARD: Le témoin pourrait peut-être nous dire s'il serait préférable de parler d'assistance technique maintenant ou s'il serait à notre avantage de l'interroger d'abord sur le programme d'aide financière?

Le TÉMOIN: Je pense, monsieur, que les deux programmes sont si intimement liés qu'il vaudrait mieux les examiner ensemble.

M. MACDOUGALL: Je me demande s'il serait possible d'apporter une correction à une déclaration qu'a faite le témoin et qui, à mon avis, est légèrement erronée. Il a dit qu'on ne fabriquait pas de moteurs diesel au Canada. Je pense qu'il convient de signaler que l'*Abroe Company Limited*, de 1600 Station Street, Vancouver, fabrique actuellement un excellent moteur diesel.

M. COLDWELL: Quand cette société a-t-elle commencé à en fabriquer? Récemment?

M. MACDOUGALL: Non. L'*Abroe Company*, de Grande-Bretagne, a acheté la société Vivian. Il s'agit de la fusion de plusieurs sociétés anglaises fabriquant des moteurs diesel. Elle a acheté l'ancien atelier Vivian de diesels de Vancouver et produit un excellent moteur.

Le TÉMOIN: Lorsque nous avons conclu le marché, nous avons communiqué avec la société Vivian, qui n'était pas alors en mesure d'accepter le contrat. Nous nous sommes renseignés à fond avant d'acheter les moteurs en Grande-Bretagne. A ce moment-là, aucune société ne pouvait nous fournir les moteurs diesel.

M. NESBITT: Les ateliers de la *General Motors* à London ne pouvaient-ils pas les fabriquer?

Le TÉMOIN: Personne n'en fabriquait alors. Nous aurions pu en acheter aux États-Unis, mais ils auraient coûté plus cher qu'en Grande-Bretagne. Dans l'ensemble, ils ne nous ont pas coûté bien cher.

Maintenant, pour répondre à votre question d'une façon précise, monsieur Coldwell, je dois dire que l'assistance technique que nous accordons s'étend un peu partout. Nous avons envoyé plusieurs spécialistes nous-mêmes, ainsi que pour les Nations Unies et le Plan de Colombo. Nous nous occupons d'en recruter pour les Nations Unies. Nous avons envoyé là-bas un grand nombre de spécialistes sous l'égide des Nations Unies et du Plan de Colombo. Des Canadiens se sont rendus en Birmanie, en Indochine, en Malaisie et ailleurs. Nous en avons un en ce moment en Indochine française, en vertu du plan de Colombo. Ils se sont rendus en Indonésie et un peu partout, y compris dans l'Inde et au Pakistan. Un grand nombre sont allés au Pakistan et il y en a aussi plusieurs à Ceylan. Ils s'occupent de domaines d'activité très variés, entre autres l'élevage, l'aviation, la fabrication du ciment...

M. FLEMING: Nous avons la liste.

Le TÉMOIN: Si vous avez tous ce rapport, alors il est bien inutile que j'en parle, mais vous pouvez m'interroger à ce sujet si vous le voulez.

M. MACINNIS: Il était inclus dans le compte rendu de la séance du 28 avril.

Le PRÉSIDENT: Il a déjà été publié en appendice aux délibérations d'une des séances du Comité.

Le TÉMOIN: Il n'est pas nécessaire que je m'étende sur ce point si vous avez déjà le rapport.

Le PRÉSIDENT: Il a été imprimé.

M. Fleming:

D. Puis-je poursuivre en posant des questions d'ordre général? Pour ce qui est du Plan de Colombo, n'est-il pas vrai qu'exception faite du blé et des services techniques que nous avons fournis, l'aide que nous avons accordée était sous forme de biens de production et non de consommation? —R. Absolument.

D. Le principe fondamental de l'entente étant d'aider les pays à s'outiller afin qu'ils puissent subvenir à leurs propres besoins?—R. Oui. Nous n'avons fourni aucune denrée de consommation, à l'exception du blé, comme je l'ai signalé. Je crois que c'est tout.

D. Pour ce qui est de la situation dans ces trois nations du Commonwealth, d'après votre très longue expérience en Orient, que pourriez-vous nous dire d'abord de l'amélioration des conditions économiques dans cette région du monde, en deuxième lieu quelles sont les perspectives d'avenir et, en troisième lieu, pendant combien de temps croyez-vous qu'il faudra accorder de l'aide semblable à celle que nous avons accordée jusqu'ici en vue de permettre à ces pays de renflouer leur économie et subvenir à leurs besoins?—R. Je pense qu'un des signes les plus encourageants que nous ayons eus jusqu'ici est le fait que l'Inde n'a pas besoin d'acheter de produits alimentaires à l'étranger cette année. Comme je l'ai signalé, cet état de choses résulte à la fois de conditions naturelles favorables et de la mise en œuvre de certaines entreprises. Il est difficile de préciser pendant combien de temps il faudra aider la région; cependant, je pense que le reste du monde devrait accorder de l'aide quelconque à cette région pendant très longtemps encore si nous voulons garder ces pays dans le monde libre.

D. Vous dites pendant très longtemps encore. Voulez-vous dire pendant toute la vie des gens présents ici?—R. Oui, je le pense. Cependant, il ne serait pas nécessaire que ce soit toujours de l'aide. Je crois qu'on pourrait procéder d'une autre façon quand ils auront les biens de production. Par exemple, nous pourrions les aider à reprendre le commerce sur le plan mondial, je devrais plutôt dire à commercer sur le plan mondial, car certaines de ces nations n'ont jamais commercé auparavant. Lorsqu'elles auront mis sur pied des industries et pourront apporter leur propre contribution aux marchés mondiaux, je pense qu'elles obtiendront des fonds pour l'achat de marchandises. A mon avis, ces nations participeront graduellement aux échanges mondiaux, d'abord dans une très faible mesure, mais leur participation augmentera graduellement. Il ne faut pas oublier qu'elles ne peuvent faire tout ce qu'elles font sous forme d'aménagement de centrales électriques et d'usines sans un jour contribuer à accroître le volume du commerce mondial. Je pense donc qu'il ne s'agit pas uniquement d'accorder de l'aide. Il faudra peut-être en accorder pendant quelque temps encore; cependant, une fois que ces nations se seront relevées, qu'elles auront formé des techniciens et le reste, je pense qu'elles pourront participer aux échanges commerciaux sur le plan mondial.

D. D'une façon générale, je suppose que nous pouvons dire que ce programme, qui n'a que trois ans d'existence, est encore dans son enfance?—R. Oui, absolument. Il ne fait que commencer à produire des résultats.

D. Nous devons être prêts à le maintenir en vigueur pendant longtemps?—R. Oui. Nous en sommes à la quatrième année. Nous devons être prêts à le poursuivre de quelque façon. Je ne pourrais dire quelle forme il devrait revêtir, mais il est évident qu'il faudra pendant longtemps s'occuper de mettre le pays en valeur; cependant, on s'occupe actuellement d'entreprises utilisant des capitaux privés.

D. Vous avez dit que l'Inde n'avait pas eu à importer de denrées alimentaires cette année, par suite de circonstances heureuses, mais vous n'avez pas beaucoup parlé des conditions économiques dans cette partie du monde oriental. Je songeais à votre longue expérience en Orient et à vos connaissances des conditions de vie là-bas. En vous fondant non seulement sur cette source, mais aussi sur d'autres, pouvez-vous dire d'une façon générale qu'il y a eu une amélioration notable dans les conditions économiques dans cette partie du monde?—R. Oui. On constate des signes très encourageants d'amélioration. Il serait difficile d'établir des données statistiques à ce sujet, mais on constate des signes encourageants, par exemple dans la répartition des terres dans l'Inde.

Un des grands problèmes de l'Inde a été le régime foncier, qui était mauvais partout. Par exemple, d'une façon générale dans le sud-est de l'Asie les propriétés foncières étaient depuis très, très longtemps organisées d'après le régime féodal. Cependant, les gouvernements s'efforcent de l'abolir.

Comme vous le savez, un vieux monsieur, du nom d'Acharia Vinobha Brave, parcourt l'Inde en vue d'amener les gens riches à nous céder une partie de leurs terres. Jusqu'ici, il a réussi à obtenir 800,000 acres. Il a persuadé les propriétaires à céder gratuitement ces terres. Il se sert de psychologie et signale à ces gens que le régime féodal est très mauvais et qu'ils devraient y remédier. Il influe donc sur l'opinion publique un peu partout; comme résultat, certains riches propriétaires ont volontairement cédé leurs terres.

M. COLDWELL: Mais pas toutes, cependant?

Le TÉMOIN: C'est exact; pas toutes, mais une partie de leurs terres.

Une autre chose que font ces pays a trait à la nature fragmentaire des petites propriétés. Par exemple, un propriétaire peut avoir un petit lopin à un endroit et un autre un demi-mille plus loin, et ainsi de suite. Il lui faut donc aller de l'un à l'autre pour les cultiver. La chose est très compliquée, car tous ces lopins sont enregistrés et il faut recourir à toutes sortes de formalités juridiques. Cependant, on s'efforce de mettre fin à cet ancien régime foncier et de fusionner les différentes parcelles de terre de façon qu'un cultivateur puisse faire tout son travail au même endroit.

M. Coldwell:

D. Les gens collaborent-ils avec vous lorsque vous tentez d'empêcher les bestiaux d'errer un peu partout? Prennent-ils des dispositions en vue d'améliorer les troupeaux et de parer aux difficultés relatives aux vaches sacrées?—R. Oui, mais il s'agit là d'une question de religion, ce qui est toujours très épineux, dans n'importe quel pays, et ne l'est pas moins dans l'Inde. Cependant, bien qu'ils soient parfaitement au courant du problème, ils sont exactement dans la même situation que nous à ce sujet. Nous sommes au courant d'un grand nombre de problèmes à propos desquels nous ne pouvons pas faire grand chose. Et ils sont dans la même situation que nous.

Le PRÉSIDENT: Bravo!

M. Coldwell:

D. Réalisent-ils quelque progrès?—R. Oui, à mesure que les gens s'instruisent les superstitions disparaissent, le régime des castes s'améliore et le reste.

Le gouvernement de l'Inde se rend parfaitement compte de ce problème et il fait de son mieux pour le résoudre, mais il lui faudra beaucoup de temps pour le faire.

M. STICK: Ces traditions remontent à plusieurs siècles, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Un instant, s'il vous plaît, monsieur Stick. Je vais permettre à tous les membres de parler, mais la coutume veut qu'ils m'en avertissent d'abord. En ce moment, c'est M. Fleming qui a la parole; ce sera ensuite le tour de M. Knowles, puis de M. Stick.

M. STICK: S'il en est ainsi, monsieur le président, comment se fait-il que M. Coldwell ait pu poser sa question?

Le PRÉSIDENT: Il s'agissait seulement d'une question supplémentaire, mais je m'efforcerais d'être plus sévère à l'avenir envers M. Coldwell. Je tâcherais à l'avenir de le rappeler à l'ordre. Je m'en excuse.

M. COLDWELL: Je ne vous ennuierai pas.

M. Fleming:

D. Le Canada n'est pas le seul pays à aider le Pakistan et Ceylan par l'entremise du Plan de Colombo. De quelle façon coordonne-t-on l'aide du Canada avec celle qu'accordent d'autres nations du Commonwealth?—R. Il n'y a vraiment pas conflit, car comme je l'ai signalé plus tôt, nous nous en tenons aux programmes élaborés par les pays intéressés, comme par exemple le plan quinquennal de l'Inde, le plan sexennal du Pakistan, le plan de Ceylan et le reste. Ils nous demandent tous de faire des choses prévues par les divers plans, de sorte qu'il ne peut y avoir conflit.

D. Et il y a coordination parfaite?—R. Oui, il y a coordination parfaite; nous n'avons éprouvé aucune difficulté. Nous mettons un programme en œuvre dans la région de Thal. Il s'agit d'une ferme devant fournir des semences et des animaux de reproduction pour les colons. Il s'agit effectivement d'une entreprise mise en œuvre grâce à la collaboration du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Nous travaillons en très étroite collaboration. Nous avons un ingénieur sur les lieux; l'Australie en a deux, la Nouvelle-Zélande en a un; il y a vraiment collaboration et efforts concertés en vue de mettre ce projet en œuvre. Nous avons expédié de l'outillage, mais l'Australie en a aussi envoyé.

D. En accordant de l'aide à l'Inde et au Pakistan, avez-vous dû surmonter certaines difficultés qui existent entre ces deux pays? Je pense à certains projets d'irrigation. Nous avons beaucoup entendu parler des conflits entre ces deux pays au sujet du détournement de certains cours d'eau qui traversent les deux pays. Avez-vous pu éviter ces difficultés en ce qui concerne les travaux que vous avez entrepris?—R. Inutile de dire que nous nous efforçons d'éviter tous les ennuis possibles; jusqu'ici nous n'avons eu aucune difficulté. Nous avons pu les éviter.

D. Diriez-vous que votre programme d'irrigation n'a pas atteint la région qui fait l'objet des différends relatifs aux entreprises d'irrigation?—R. Si nous mettons en œuvre le projet relatif aux "chutes des canaux", nous serons en plein territoire Pendjab, où ces difficultés pourraient entrer en ligne de compte, mais jusqu'ici nous avons pu éviter cela. Cependant, il se peut que nous éprouvions des difficultés de ce genre à l'égard de ce projet en particulier. Nous surveillons la situation de près.

D. Selon vos observations, quels sont les sentiments de ces pays envers le Canada et envers le Commonwealth à la suite de l'aide accordée par l'entremise du Plan de Colombo? Cette aide a-t-elle créé une forte impression chez la population? A ce sujet, je signale que lors de la Conférence parlementaire du Commonwealth, tenue à Ottawa en septembre 1952, il y a eu une discussion portant sur les conditions économiques dans ces pays, mais les délégués de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan n'ont pas beaucoup parlé de l'aide reçue par l'entremise du Plan de Colombo, ce qui m'a porté à me demander jusqu'à quel point la population était renseignée sur ce programme et dans quelle mesure il avait influé sur le sentiment de ces gens envers le Canada et le Commonwealth.—R. Quand vous parlez de "population" ou de "gens", si vous voulez parler de tous les habitants jusqu'aux plus humbles, à la grande masse des pauvres gens, il ne faut pas oublier que les habitants de ces pays s'adonnent encore dans une proportion d'environ 80 p. 100 à l'agriculture et que les gens du niveau des cultivateurs ne sont guère renseignés sur le Plan. Je ne connais aucun moyen de les renseigner. Ils n'ont pas d'appareils de radio; ils ne lisent pas les journaux; ce sont des illettrés. Cependant, dans les régions où un projet est en voie de réalisation comme ceux de Mayurakshi et de Warsak, les gens savent ce qui se passe. Ils savent que le Canada y contribue et ils posent des questions au sujet du Canada et le reste. Cependant, la grande masse des habitants de l'Inde, au nombre de 378 millions, du Pakistan, 80 millions et de Ceylan, six ou sept millions, le commun des mortels n'est pas au courant. Ils ne savent rien de ce qui se passe dans le monde, hors de leur propre village.

D. Qu'en sait-on à l'échelon gouvernemental?—R. Les autorités du gouvernement sont renseignées. Il y a toutefois un point que je dois signaler, c'est que tous les programmes intéressant les provinces sont administrés par les provinces mêmes, mais elles ne les obtiennent pas gratuitement. Elles doivent en effectuer le paiement au gouvernement central. Par conséquent, certaines provinces ne se préoccupent pas beaucoup de savoir d'où l'aide leur vient.

C'est le gouvernement central que nous aidons et nous traitons toujours avec lui. Nous aidons le gouvernement central à aider les provinces. Mais les provinces se disent qu'il s'agit tout simplement d'un prêt; nous permettons au gouvernement central de consentir des prêts aux provinces.

Les provinces doivent rembourser ces prêts et, il va sans dire, acquitter un intérêt. Par conséquent, de leur point de vue, peu importe d'où le gouvernement central obtient son aide.

D. Monsieur le président, puis-je remettre mes autres questions à plus tard?

Le PRÉSIDENT: Oui. Maintenant, monsieur Knowles.

M. Knowles:

D. Je voudrais poser trois questions. Il n'y a aucun rapport entre elles, mais comme j'ai la parole autant vaut les poser toutes à la fois. Ma première question a trait à un point dont j'ai parlé au Comité le mercredi 28 avril, aux pages 89 et 90 du compte rendu des témoignages. Il s'agit du plan qu'a proposé M. M. R. MacCharles de Winnipeg, qui faisait partie du groupe qui s'est rendu en Birmanie il y a deux ans. Le docteur MacCharles a proposé que le Canada envoie en Birmanie un groupe de dix jeunes médecins diplômés du Collège royal canadien de médecine et de chirurgie. Ces médecins resteraient sur les lieux deux ans pour enseigner les méthodes modernes de chirurgie, de radiologie et d'anesthésie. Le docteur MacCharles a aussi proposé que le Canada fasse cadeau à la Birmanie d'une bombe thérapeutique au cobalt provenant de l'usine de Chalk-River. Pourriez-vous nous dire ce que vous pensez des propositions du docteur MacCharles? Je me demande aussi si vous pourriez nous dire si le gouvernement canadien songe à donner suite à des propositions qui me semblent

fort louables?—R. Je les ai lues; après en avoir pris connaissance, je me suis rendu compte que nous avions déjà entendu parler de la chose, mais le gouvernement de Birmanie ne nous a jamais rien demandé de cette nature. C'est un projet dont la réalisation coûterait de \$150,000 à \$200,000, mais personne ne nous a jamais demandé d'y donner suite.

D. Le groupe dont le docteur MacCharles faisait partie ne vous a-t-il pas soumis de rapport à son retour de Birmanie?—R. Bien entendu nous savions qu'ils étaient allés là-bas et nous avions une idée de leur travail. Cependant, nous ne pouvons rien faire tant que le gouvernement intéressé ne nous demande pas de l'aider dans ce domaine. Le gouvernement n'a fait aucune démarche en ce sens. Je ne saurais dire en ce moment si nous pourrions donner suite à ces propositions si on nous demandait de le faire.

D. Je conclus, d'après ce que vous dites maintenant et ce que vous avez dit plus tôt, que vous n'imposez aucun programme ou aucun projet à ces pays.—R. Non. Nous attendons qu'ils nous disent ce qu'ils aimeraient que nous fassions, puis nous voyons si nous pouvons accéder à leur requête.

D. Vous vous rendez compte que cette proposition résulte de la visite du docteur MacCharles, qui estime que cette façon de procéder aiderait grandement ces gens? Il a constaté que leurs médecins étaient très avancés et très compétents. Il a toutefois cru que cette façon de procéder les aiderait beaucoup.—R. Je répète que nous sommes au courant de la chose et du travail du docteur MacCharles. Cependant, le gouvernement de Birmanie n'a formulé aucune proposition officielle. Comme il ne nous a rien demandé en ce sens, nous n'avons pas eu à envisager la question.

M. KNOWLES: Il en entendra maintenant parler.

M. JUTRAS: Dans un cas de ce genre, à qui a-t-il présenté son rapport en premier lieu?

Le TÉMOIN: A l'Organisation mondiale de la santé. Si je me souviens bien, le docteur MacCharles s'est rendu là-bas sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé. C'est donc à cet organisme qu'il adresserait sa proposition.

Le PRÉSIDENT: Bien entendu, si c'est l'Organisation mondiale de la santé qui l'avait envoyé c'est à elle qu'il a adressé son rapport. Si le gouvernement intéressé ne demande pas d'aide, les administrateurs du Plan de Colombo n'auraient pas à examiner la question tant qu'une requête ne leur serait pas adressée.

Le TÉMOIN: Si nous adoptions comme principe de faire tout ce que les particuliers nous demandent, nous aurions toutes sortes de difficultés. Nous devons traiter avec les gouvernement centraux.

M. KNOWLES: Il ne s'agit pas de la proposition d'un particulier ordinaire, mais de...

Le PRÉSIDENT: Aucun homme au monde n'est ordinaire. Avez-vous une autre question?

M. Knowles:

D. Voici ma deuxième question. Dans quelle mesure a-t-on recours à la formation sur les lieux en ce qui concerne les habitants des régions où vous construisez des centrales d'énergie ou des usines de ciment dans ces pays?—R. Prenons, par exemple, l'usine de ciment. Un grand nombre de jeunes Pakistanaïens compétents viennent visiter nos établissements de ciment au Canada pour se renseigner et à leur retour dans leur pays ils occupent des postes-clés. J'ai dit que nous donnions des locomotives diesel à Ceylan. Des Cingalais sont déjà arrivés au pays et sont à London (Ontario) où ils se renseignent sur la fabrication, le fonctionnement et l'entretien des moteurs diesel. C'est ainsi

que nous procédons quand la chose est possible, afin de coordonner notre programme d'assistance technique avec notre programme de biens de production, de façon que les intéressés apprennent comment utiliser et entretenir le matériel que nous leur fournissons.

D. Une autre question. Pourriez-vous indiquer au Comité combien vous avez dû verser à la Commission hydroélectrique d'Ontario à l'égard des génératrices d'électricité?—R. Je pourrais le faire, mais le chiffre ne signifierait pas grand chose à moins que je fournisse aussi bien d'autres détails. Pour que le prix paraisse raisonnable, il faudrait que vous sachiez exactement ce que nous avons obtenu en retour du montant versé. Je pourrais le faire.

M. Low: M. Cavell sera-t-il ici à la prochaine séance?

Le PRÉSIDENT: Oui. A la prochaine séance, la parole sera d'abord à M. Stick; viendront ensuite M. Low et M. Garland. Le Comité s'ajournera maintenant jusqu'à mardi prochain, à trois heures et demie de l'après-midi.

APPENDICE "E"

(Copie)

Washington (D.C.)

Le 1^{er} février 1954N^o 79

Monsieur,

Conformément aux instructions reçues de mon Gouvernement, je voudrais appeler votre attention sur le bill H. R. 3,300 de la Chambre des représentants, à l'égard duquel le comité des travaux publics de la Chambre des représentants a soumis un rapport favorable le 11 janvier 1954 dans le rapport H. R. 1,100.

Le projet de loi autoriserait l'État d'Illinois et le district sanitaire de Chicago, sous la surveillance et la direction du secrétaire de l'Armée, à retirer du lac Michigan, en plus de toute l'eau pompée à des fins domestiques, une quantité moyenne annuelle de 2,500 pieds cubes à la seconde, et à déverser cette eau dans le réseau fluvial de l'Illinois pendant une période de trois ans. Le projet de loi prescrit aussi que le secrétaire de l'Armée doit étudier les effets du détournement accru ainsi motorisé et présenter un rapport au Congrès au plus tard le 31 janvier 1956.

Bien que le bill H.R. 3,300 n'autorise un accroissement des eaux détournées que pendant une période restreinte, le Gouvernement du Canada est d'avis qu'une mesure de ce genre et tout accroissement du détournement à Chicago nuiraient à la puissance génératrice de la rivière Niagara et du fleuve Saint-Laurent et auraient des effets néfastes sur la navigation sur les Grands lacs et le fleuve Saint-Laurent.

Pour ce qui est de l'aspect "énergie" de ces questions, le Gouvernement du Canada désire signaler au Gouvernement des États-Unis que l'augmentation proposée, si elle se continue, entraînerait une diminution de la puissance génératrice globale de la rivière Niagara et de la section des rapides internationaux du fleuve Saint-Laurent atteignant 39,000 c.v. constants. Du côté exclusivement canadien du fleuve Saint-Laurent la diminution réelle et possible d'énergie constante atteindrait 13,000 c.v.

Toute augmentation du détournement à Chicago abaissera le niveau des Grands lacs, du fleuve Saint-Laurent et du port de Montréal et aurait des effets néfastes sur les moyens de navigation tant aux États-Unis qu'au Canada, surtout pendant les années où le niveau de l'eau serait bas dans le réseau fluvial des Grands lacs et du Saint-Laurent. En ces derniers temps, le niveau a été élevé dans le réseau des Grands lacs, mais un abaissement du niveau dans la partie inférieure des lacs et du fleuve résulterait nécessairement dans plusieurs années de l'augmentation du détournement des eaux à Chicago. Il est évident que l'augmentation proposée ne remédierait pas aux niveaux élevés et qu'en fin de compte l'abaissement des niveaux pourrait se produire à des moments où, dans le cycle normal d'approvisionnement des lacs, l'eau des lacs atteindrait un niveau critique.

On peut donc conclure que toute augmentation des eaux détournées à Chicago ne pourrait avoir qu'un effet faible et de courte durée en ce qui concerne la protection contre les inondations; les effets néfastes sur la navigation se feraient sentir pendant de longues périodes et la perte de puissance génératrice dans la Rivière Niagara et le fleuve Saint-Laurent serait importante et continue. Par conséquent, le Gouvernement du Canada désire signaler qu'à ces points de vue toute augmentation de détournement à Chicago irait à l'encontre des droits et des intérêts du Canada et des États-Unis.

Comme le détournement à Chicago est un aspect de la question dont est actuellement saisie la Commission mixte internationale, en raison de la requête que lui ont adressée conjointement les gouvernements du Canada et des États-Unis le 25 juin 1952, nous estimons qu'il serait dans le meilleur intérêt du Canada et des États-Unis de permettre à la Commission mixte internationale de terminer son étude de cette question et des questions connexes conformément aux ententes déjà convenues.

Veillez agréer, monsieur, l'assurance renouvelée de ma plus haute considération.

A. D. P. HEENEY.

A l'honorable John Foster DULLES,
Secrétaire d'État des États-Unis,
WASHINGTON (D.C.)

APPENDICE “F”

(Copie)

Washington (D.C.)

Le 10 mars 1954

N° 169

Monsieur,

Conformément aux instructions reçues du Gouvernement du Canada, je désire appeler à votre attention ma note n° 79A du 1^{er} février 1954, au sujet du bill H.R. 3,300, approuvé le 4 février 1954 par la Chambre des représentants, tendant à autoriser une augmentation des eaux détournées du lac Michigan par voie du canal de Chicago.

Comme je le signalais dans ma note du 1^{er} février, le Gouvernement canadien estime que l'adoption de cette mesure, qui accroîtra le volume d'eau détourné à Chicago de 1,000 pieds cubes à la seconde, aurait un effet néfaste sur la navigation sur les Grands lacs et le fleuve Saint-Laurent. L'effet s'en fera surtout sentir au cours de périodes où le niveau des eaux est bas et le récent abaissement du niveau des lacs laisse prévoir pour un avenir prochain un cycle de bas niveaux. Ces périodes de bas niveaux se sont toujours produites en cycles irréguliers dont la durée varie. Si l'approvisionnement est réduit pendant un cycle de bas niveaux, il en résultera inévitablement de grandes difficultés de navigation dans les eaux limitrophes.

A ce sujet, je me permets d'appeler à votre attention l'article II du traité de 1909 sur les eaux limitrophes. Les dispositions du dernier alinéa de cet article affirment catégoriquement que ni l'un ni l'autre des signataires du traité ne cède "les droits qu'il peut avoir de s'opposer à toute mesure ou tout détournement des eaux de l'autre côté de la frontière qui aurait pour effet de nuire sensiblement à la navigation de son propre côté de la frontière". Si on donne suite au projet d'augmentation de détournement à Chicago, le Gouvernement du Canada devrait, dans les circonstances susmentionnées, déclarer qu'il est grandement nuisible à la navigation de son côté de la frontière.

Pour ce qui est de l'aspect "énergie" de la question, j'ai signalé dans ma note précédente que l'augmentation du volume d'eau détourné à Chicago diminuerait la puissance génératrice de la rivière Niagara et du fleuve Saint-Laurent et j'ai indiqué dans quelle mesure cette diminution atteindrait le Canada. L'article VI du traité intervenu entre les États-Unis et le Canada à l'égard de la rivière Niagara, signé le 27 février 1950, prescrit que les deux pays doivent se partager les eaux mises à leur disposition par le traité aux fins de la production d'énergie. Je pense que le secrétaire d'État adjoint Morton a bien expliqué la situation dans la lettre qu'il adressait le 16 juillet 1953 au président du comité des travaux publics de la Chambre des représentants, lorsqu'il a déclaré: "La modification du volume d'eau détourné à Chicago pourrait porter atteinte à l'entente convenue dans le traité relatif à la rivière Niagara".

Le Gouvernement du Canada désire rappeler de nouveau que le détournement des eaux à Chicago est un aspect de la question dont est actuellement saisie la Commission mixte internationale et il estime qu'il serait dans le

meilleur intérêt du Canada et des États-Unis de permettre à la Commission de terminer son étude de cette question et des questions connexes avant que soit autorisée toute modification des ententes relatives aux niveaux des Grands lacs.

Veillez agréer, monsieur, l'assurance renouvelée de ma plus haute considération.

A. D. P. HEENEY.

A l'honorable John Foster DULLES,
Secrétaire d'État des États-Unis,
WASHINGTON (D.C.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-deuxième Législature
1953-1954

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. L.-PHILIPPE PICARD

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 9

SÉANCE DU MARDI 18 MAI 1954

POSTE 101—PLAN DE COLOMBO ET POSTE 84—
ADMINISTRATION CENTRALE

Budget général des dépenses du ministère des
Affaires extérieures

TÉMOINS:

- M. R. G. Nik Cavell, chef de la division de la collaboration économique et technique internationale, ministère du Commerce, et administrateur du programme canadien de participation au Plan de Colombo.
- M. R. A. MacKay, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures.

PROCÈS-VERBAL

MARDI 18 mai 1954.

(10)

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui à trois heures et demie de l'après-midi sous la présidence de M. L.-Philippe Picard.

Présents: MM. Balcer, Boisvert, Crestohl, Garland, Green, Henry, James, Knowles, Lusby, MacInnis, MacKenzie, McMillan, Patterson, Pearkes, Picard, Pinard, Richard (*Ottawa-Est*) et Stick. (18)

Aussi présents: M. R. G. Nik Cavell, chef de la division de la collaboration économique et technique internationale, au ministère du Commerce, et administrateur du programme canadien de participation au Plan de Colombo; M. Frank Pratt, préposé en chef aux projets; M. D. W. Bartlett, chef du Bureau d'assistance technique; M. R. A. MacKay, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures; M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures et M. S. D. Hemsley, chef de la division des finances.

Le Comité décide de ne pas se réunir mercredi de la présente semaine, mais de se réunir jeudi et vendredi prochains.

Le Comité reprend l'étude du poste 101 ayant trait au Plan de Colombo.

M. Cavell est appelé.

Il donne lecture de réponses aux questions qu'on lui avait posées et il est interrogé de nouveau sur:

1. Contributions au Plan de Colombo par rapport à la population du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et des États-Unis.

2. Coût d'achat des appareils hydroélectriques.

On interroge aussi le témoin sur l'accroissement de la population de l'Inde, sur la tendance de l'expansion industrielle dans les pays peu évolués et sur le comité de ligne de conduite qui répartit les fonds destinés au Plan de Colombo.

Après l'interrogatoire, le président remercie M. Cavell de son apport aux travaux du Comité, puis le témoin se retire.

Le Comité reprend l'étude du poste 84 relatif à l'administration du ministère.

M. R. A. MacKay est appelé.

Il achève de répondre aux questions qu'on lui avait posées aux réunions antérieures sur:

1. L'avertissement relatif aux passeports;

2. L'établissement de missions diplomatiques dans la République Dominicaine et à Haïti.

3. Les raisons pour lesquelles les ambassades du Canada exigent des honoraires à l'égard des lettres d'introduction destinées aux voyageurs à l'étranger.

4. Les diplômes universitaires détenus par les chefs de missions à l'étranger.

Comme on l'avait demandé, le témoin dépose des copies:

1. Des annonces de concours de la Commission du Service civil à l'égard des Agents du service extérieur, classe 1 (1952).

2. Reproduction d'un article paru dans le Bulletin d'août 1953 des Affaires extérieures, ayant trait au service extérieur du Canada (A. F.).

3. Reproduction d'un article paru dans le Bulletin de juillet 1953 des Affaires extérieures, ayant trait au concours par les Agents du service extérieur (A. F.).

4. Des échantillons d'examens.

Sur la proposition de M. Henry, appuyé par M. Stick,

Il est résolu que les documents susmentionnés soient publiés en appendices.
(Voir Appendices G, H, I et J au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui.)

M. Macdonnell fournit les réponses à certaines autres questions.

Les crédits 99, 100 et 101 sont approuvés.

Comme l'interrogatoire de M. MacKay se poursuivait encore à 4 h. 45 minutes de l'après-midi, le Comité s'ajourne au jeudi 20 mai à 11 h. du matin.

Le secrétaire du Comité,

ANTONIO PLOUFFE.

TÉMOIGNAGES

Le 18 mai 1954

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avant d'appeler M. Cavell, je signale que nous nous étions proposés de nous réunir trois fois cette semaine; une de ces réunions devait avoir lieu demain après-midi. Le chef des sténographes officiels m'a dit qu'il y a quatre autres réunions de comité demain après-midi. Je vais donc faire une surprise aux membres du Comité en leur proposant de siéger vendredi matin au lieu de mercredi après-midi, vu le grand nombre de comités qui siègent mercredi après-midi. Par conséquent, si la chose vous agréée, nous nous réunirons jeudi matin et vendredi matin.

Avant de reprendre l'interrogatoire, je me permets de demander à M. Cavell s'il a obtenu des réponses aux questions qu'on lui a posées à la dernière réunion et s'il préfère les déposer ou en donner lecture.

M. Nik Cavell, chef de la division de collaboration internationale et technique, ministère du Commerce (administrateur du Plan de Colombo), est appelé:

Le TÉMOIN: Monsieur le président, un membre du Comité, je ne sais trop qui, a demandé un état des contributions des divers pays au Plan de Colombo par rapport à leur population. Depuis la dernière réunion, nous avons fait ces calculs et en voici le résultat.

Le Canada verse 25.4 millions de dollars par année. Compte tenu de sa population actuelle, qui s'établit à 15 millions, la contribution de chaque habitant au Plan de Colombo est de \$1.70.

L'Australie verse 34,750,000 livres australiennes au cours d'une période de six ans. Comme sa population est de 8.83 millions, la contribution de chaque Australien s'établit à \$1.46.

La Nouvelle-Zélande verse 3 millions de livres au cours d'une période de trois ans. Sa population est de 2.05 millions; la contribution moyenne par habitant est donc de \$1.35.

L'apport du Royaume-Uni est un peu difficile à calculer. Comme vous le savez, ce que fait effectivement le Royaume-Uni c'est acquitter ses dettes envers ces pays en permettant l'abaissement accéléré des soldes impayés en sterling, soit à un rythme plus rapide qu'il ne l'aurait permis n'eût été du Plan de Colombo. Ces balances sont diminuées au rythme de 42 millions de livres par année au cours de la période de 6 ans du Plan. Comme la population du Royaume-Uni est de 50.55 millions, la contribution de chacun s'établit à \$2.33.

Il convient de signaler, je pense, que le Royaume-Uni a aussi accordé au Pakistan un crédit de 10 millions de livres remboursable au cours d'une période de dix ans et devant servir à l'achat d'outillage au Royaume-Uni à l'égard de la production agricole à un moment où la balance des paiements du Pakistan était défavorable.

Il est très difficile d'établir une moyenne par habitant en ce qui concerne l'apport des États-Unis, car nous ne connaissons pas le chiffre global de la contribution américaine. Comme vous le savez, l'aide militaire et d'autres formes de subventions y sont mêlées. Cependant, dans la mesure des données dont nous disposons à ce sujet, voici quelle serait la situation: dons aux pays

du sud et du sud-est de l'Asie, 430 millions de dollars au cours d'une période de trois ans (1952 à 1954); prêts et subventions à l'égard du blé, 300 millions au cours d'une période de deux ans; prêts par l'entremise de la banque américaine d'exportations et d'importations en Indonésie, 69·2 millions au cours d'une période de trois ans. La moyenne annuelle semble donc s'établir à environ 316 millions, soit \$2·05 par habitant.

Je souligne de nouveau, monsieur le président, que je ne puis vous garantir l'exactitude de ces chiffres en ce qui concerne les États-Unis, car je ne connais pas d'endroit où nous puissions obtenir toutes les données pertinentes. Sauf erreur, tous les chiffres que j'ai cités sont consignés dans le rapport en date d'octobre 1953 indiquant les progrès réalisés à l'égard du Plan de Colombo.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres explications?

Le TÉMOIN: Le seul autre renseignement qu'on m'a demandé avait trait au coût des appareils hydroélectriques que nous achetons de la Commission d'énergie hydroélectrique d'Ontario. J'ai soumis la question à nos ingénieurs-conseils, mais il nous est impossible en ce moment, monsieur le président, de dire exactement combien ces appareils coûteront car les ingénieurs sont à les trier. Nous ne voulons pas tout, mais seulement certaines machines. On nous assure qu'elles ne nous coûteront pas plus qu'elles n'auraient coûté si nous les avions achetées en Allemagne ou dans un autre pays d'Europe et beaucoup moins qu'elles ne nous auraient coûté neuves. Nous avons pu obtenir ces appareils qui sont presque neufs. Comme nous ne pouvions les obtenir au Canada avant un certain temps, et nous en avons un besoin urgent, c'était à peu près le meilleur marché que nous puissions conclure. Comme mon collègue me le signale, pour ce qui est de ces appareils que nous achetons de la Commission d'énergie hydroélectrique, nous obtenons la même garantie que si nous les achetions neufs.

Le PRÉSIDENT: Autant que vous vous souveniez, c'étaient là les deux seules questions?

Le TÉMOIN: Autant que je me souviens, monsieur le président. Si on m'a posé une question à laquelle je n'ai pas encore répondu, j'y répondrai volontiers maintenant.

Le PRÉSIDENT: Avant de reprendre l'interrogatoire interrompu l'autre jour, je prie les membres du Comité de bien vouloir collaborer avec moi et de me prévenir avant de poser des questions. Quand nous avons levé la séance, trois membres essayaient de prendre la parole en même temps. Je pense que nous tâcherons de limiter le temps de parole de chacun à dix minutes environ. Je pense que ce n'est que juste, afin que le même n'accapare pas tout l'après-midi ou à peu près. Quand nous avons levé la séance, la parole était à M. Stick, qui devait être suivi par M. Low et par M. Garland, qui attendaient pour poser des questions. Comme M. Stick est ici, s'il désire poser des questions, je vais lui céder la parole.

M. Stick:

D. Sauf erreur, monsieur Cavell, la population de l'Inde s'établit à environ 396 millions?—R. Environ 360 millions.

D. Pourriez-vous nous indiquer à peu près l'accroissement naturel de la population en une année?—R. Je m'excuse, monsieur Stick, mais je ne crois pas avoir ce renseignement. Je ne me souviens pas en ce moment quel est le chiffre de l'accroissement.

D. Vu l'énorme population et la forte augmentation naturelle de la population de l'Inde,—où on éprouve beaucoup de difficultés à fournir les vivres aux habitants et à relever leur niveau d'existence,—certains doutent qu'on

puisse réussir à résoudre le problème. Je ne voudrais pas donner à entendre qu'il ne faut pas les aider autant que nous le pouvons. Je suis grandement en faveur du Plan de Colombo, mais certains estiment que nous perdons notre argent, que nous ne parviendrons jamais à résoudre ce problème à cause de l'énorme population et du formidable accroissement naturel de cette population. Je ne sais trop si vous voudriez formuler une opinion sur la question. Si vous pouvez répondre, j'aimerais obtenir une réponse à ma question.—R. Eh bien, monsieur le président, depuis que j'ai pris la parole tantôt, j'ai découvert des chiffres qui peuvent avoir un certain intérêt. En 1951, la population de l'Inde était de 361 millions et, au rythme actuel d'accroissement, elle atteindra 410 millions en 1961, 460 millions en 1971 et 520 millions en 1981. Je doute fort cependant que l'augmentation actuelle se poursuive car l'Inde a adopté un programme de limitation des naissances et, sauf erreur, c'est le seul pays au monde à l'avoir fait. Le gouvernement de l'Inde est peut-être plus préoccupé de ce problème que celui d'un autre pays. Madame Sanger est allée dans ce pays et on a établi des cliniques de limitation des naissances. Ils ont adopté, à mon avis, des mesures héroïques afin de faire comprendre à la population qu'il faut prendre des dispositions en vue de ralentir le taux des naissances.

A mon avis, M. Nehru a été très courageux, si l'on songe que le premier ministre devait surmonter le même genre d'objections d'ordre religieux qu'en notre propre pays. Je pense qu'il a été très courageux d'adopter les mesures qu'il a prises de concert avec son gouvernement afin de contrôler l'augmentation de la population. Je doute que l'accroissement se poursuive au même rythme que par le passé.

D. Si j'ai posé la question c'est que certaines personnes entretiennent des doutes à ce sujet. En outre, vous avez donné l'impression que les paysans ont grandement besoin de terres dans l'Inde et que ce besoin se fait sentir depuis longtemps. Je sais qu'il en était ainsi quand je suis allé dans l'Inde il y a plusieurs années. Si la population s'accroît au rythme que vous avez indiqué, il n'y aura pas suffisamment de terres pour subvenir aux besoins de la population. Cependant, comme vous le dites, M. Nehru s'efforce de remédier au problème. Je ne veux pas m'aventurer plus loin dans ce domaine. Vous avez aussi parlé des propriétaires terriens qui cèdent volontairement leurs terres aux paysans.—R. Oui.

D. A mon avis, c'est un mouvement qu'il faut encourager par tous les moyens; c'est un pas dans la bonne voie. Pourriez-vous me dire si le gouvernement de l'Inde songe à mettre en œuvre un programme en vertu duquel il enlèverait les terres aux grands propriétaires et leur verserait un dédommagement, afin de les diviser entre les paysans?—R. Je ne puis me prononcer sur la question, mais je ne crois pas qu'il ait de programme de ce genre en ce moment. Il s'est emparé d'une partie des propriétés qui appartenaient autrefois aux maharajas. Il est à les défricher et à les donner aux paysans; il s'agit de cas où les maharajas se sont volontairement retirés moyennant une pension. On transforme ainsi en terre arables des régions qui n'étaient que jungle auparavant. On a lancé un programme d'expansion agricole. C'est un programme dirigé par le gouvernement, de sorte que cela revient au même.

D. Voici pourquoi j'ai posé la question. Comme vous le savez, il y a un mouvement communiste dans l'Inde. C'est pourquoi on enlève les terres aux riches pour les donner aux pauvres. Je me demandais si l'Inde fait quelque chose à ce sujet.—R. Je pense que l'activité du gouvernement dans ce domaine est nécessairement restreinte par le manque de fonds nécessaires pour acheter de grandes étendues de terre. Cependant, il s'efforce de défricher des terres qui ne sont que jungle en ce moment afin de les rendre propres à la culture.

D. Savez-vous si la Russie aide l'Inde ou le Pakistan de quelque façon sous l'empire du Plan de Colombo?—R. Non, elle ne les aide pas en ce moment.

D. Elle ne fait rien?—R. Pas autant que je sache.

D. Sauf erreur, je pense que vous avez parlé de l'irrigation il y a environ un an quand nous parlions du Pakistan et de l'irrigation dans ce pays. Existe-t-il un programme d'envergure en vue de l'utilisation à cette fin du fleuve Indus ou Sind?—R. Oh, oui, il y a le barrage Sind. C'est un programme qui est bien avancé. Il y en a un autre dans la région septentrionale de Thal, qui sera aussi irriguée par l'Indus.

D. Je me demandais simplement quelle était l'envergure de ce programme.—R. Les projets de barrages Sind et Sukkur sont très considérables. Je ne puis donner de chiffres de mémoire, mais ils sont très vastes. Sauf erreur, on utilise actuellement au maximum les ressources de l'Indus.

D. Aura-t-on les mêmes difficultés que dans la région de Pendjab, où l'eau se perdait lentement?—R. Oh, oui, il faut aménager des canaux imperméables.

Le PRÉSIDENT: A vous maintenant, monsieur Garland.

M. GARLAND: Monsieur le président, j'espérais obtenir quelques renseignements au sujet du prix des appareils achetés de l'Hydro ontarienne, mais il semble que ces renseignements ne soient pas disponibles. Je me demande de combien de centrales il s'agit.

Le TÉMOIN: Deux, monsieur.

M. Garland:

D. Pourrait-on établir des chiffres comparatifs entre le coût de ces machines et celui de machines neuves?—R. Oui, je pense que leur prix est d'environ 40 p. 100 inférieur au prix de machines neuves semblables fabriquées en ce moment au Canada.

D. A la dernière réunion, vous avez dit quelque chose à propos de nos ingénieurs. Vous achetez ces appareils tels qu'ils sont?—R. Nous en achetons un tel qu'il est, mais l'autre est démonté et modifié par leurs ingénieurs.

D. Je passe maintenant à une chose bien différente. Vu vos vastes connaissances de ces questions, je me demande si vous pourriez formuler quelques commentaires sur la tendance qui semble naître en Angleterre depuis quelques années, savoir établir des succursales dans certains de ces pays du Commonwealth que nous appelons peu évolués; peut-être même pas seulement des succursales, mais des industries complètement nouvelles? On avait autrefois l'habitude d'importer les matières premières en Angleterre, de les transformer et de les expédier ensuite dans le pays d'origine une fois le produit fini, mais ce procédé n'est plus économique. Il y avait aussi l'autre point de vue, celui qui consistait à transformer les matières premières dans ces mêmes pays, qui pouvaient ensuite les exporter. Il y a l'autre aspect de la question, celui qui m'intéresse, savoir quelles en seront les répercussions sur l'expansion industrielle et économique de ces pays. Je voudrais donc vous demander comment cette tendance,—et je crois qu'elle existe véritablement,—évolue et, en second lieu, quelle est l'attitude des pays intéressés à ce sujet; enfin, est-il probable que cette tendance prenne une envergure assez considérable pour faciliter l'essor de ces pays?—R. Monsieur le président, vous vous souvenez sans doute que j'ai parlé l'autre jour des divers plans élaborés par ces pays, le plan quinquennal de l'Inde, le plan sexennal du Pakistan et, je pense, le plan sexennal de Ceylan. Ces plans, surtout celui de l'Inde, sont divisés en trois parties. Le premier vise les entreprises dites collectives, qui se limite aux villages où on s'efforce d'abord de relever le niveau d'existence des habitants. La deuxième partie a trait aux grandes entreprises auxquelles nous nous efforçons de contribuer, en vue de fournir de l'énergie, des projets d'irrigation et le reste. La troisième partie est précisément celle dont vous parlez, l'expansion industrielle par les capitaux privés ou par les capitaux privés et les fonds du

gouvernement. Ces pays ont créé des commissions de planification. Ainsi, au Pakistan nous avons la Corporation d'expansion industrielle, qui s'efforce d'encourager les gens à placer des fonds au Pakistan. Elle est dirigée par un administrateur très actif et compétent, M. Ghulam Faruque, qui est actuellement en Amérique du Nord et nous rendra visite à la fin du mois courant. Son travail consiste à faire le tour du monde pour encourager les particuliers à placer des fonds au Pakistan, à y établir des industries.

L'Inde a mis en œuvre un programme presque analogue. C'est la troisième étape des plans quinquennal et sexennal de ces pays. On s'occupe d'abord du bien-être des paysans, puis des bases nécessaires à l'expansion industrielle,—ce sont les grands projets comportant la génération d'électricité et le reste,—puis à cela vient s'ajouter l'essor du pays au moyen de capitaux étrangers lorsqu'il y a moyen d'en obtenir. Reste à voir dans quelle mesure ils réussiront à persuader aux étrangers de placer des capitaux dans leurs pays. Vous m'avez demandé quelle était la tendance, monsieur, et c'est ce que je viens de vous indiquer.

D. D'après ce qui a été fait jusqu'ici peut-on raisonnablement supposer que l'entreprise privée ou les capitalistes privés pourront atteindre le but visé? —R. En fin de compte, à condition que le gouvernement soit stable,—et c'est là une importante condition, un gouvernement stable et puissant,—je pense qu'ils réussiront, mais il faudra beaucoup de temps.

La difficulté consistera à amener les gens dans les nouvelles régions industrielles et à aménager ces régions. Tout cela exige du temps. Il faudra ensuite produire suffisamment pour vendre sur les marchés mondiaux puis trouver les débouchés, ce qui n'est pas toujours très facile. En outre, il existe dans ces pays une sorte de nationalisme qu'il faut surmonter et je pense qu'on y parviendra avec le temps. Ce sont toutes des difficultés qui nuisent au succès du programme en ce moment. A condition que le gouvernement soit stable, avec le temps, je pense que leur seul espoir de succès est de faire concurrence sur les marchés mondiaux. Cependant, avant d'y arriver, il faudra amener dans ces pays des capitaux de l'extérieur.

D. Dans ces pays, une nouvelle mentalité est en voie de se dessiner, pour ainsi dire. Croyez-vous qu'elle soit de nature à en éloigner les capitaux étrangers?—R. Je pense qu'en ce moment les capitalistes du monde ont un peu peur de ces pays et de leurs tendances nationalistes.

M. MacKenzie:

D. La question que j'allais poser se rattache au problème de ces pays asiatiques et orientaux. Le plus grand problème de ces pays semble être la surpopulation. Quand nous parlons de l'accroissement annuel ou moyen de la population, a-t-on des données ou des chiffres provenant de recensements qui puissent être considérés comme exacts, ou s'agit-il simplement d'approximations?—R. Non, je pense que le recensement, celui de l'Inde en particulier, est passablement exact. Je n'affirmerais pas qu'il est aussi exact que celui des pays occidentaux, mais je crois que les chiffres sont passablement précis.

D. Quand j'étais en Chine, dans certaines régions on disait que le chiffre de la population était tel ou tel, mais ce n'était qu'une estimation.—R. Il va sans dire que dans bien des pays asiatiques, on se contente de faire une estimation du chiffre de la population, mais dans l'Inde on a les moyens de faire un recensement depuis longtemps. Je pense que les chiffres de ce pays sont beaucoup plus précis que ceux de bien d'autres pays. Le Pakistan est peut-être une exception. Je dirais que les données de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan sont assez exactes, mais je ne me porterais pas garant des autres.

M. Henry:

D. Le commerce du Canada avec l'Inde et le Pakistan a-t-il augmenté ou diminué au cours de la période qui a suivi la guerre?—R. Je le regrette, mais je ne puis répondre à la question, n'ayant pas de chiffres ici à ce sujet. Je puis les obtenir, mais pour qu'ils soient exacts, je devrais m'adresser au ministère du Commerce.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous poser d'autres questions, messieurs?

M. KNOWLES: Monsieur le président, j'aimerais en poser une si vous me le permettez.

Le PRÉSIDENT: Assurément.

M. Knowles:

D. Je voudrais poser à M. Cavell une question passablement générale sur laquelle je l'invite à formuler ses commentaires. Il aura peut-être de la difficulté à y répondre. Si nous pouvons supposer,—et je pense que nous le pouvons,—que le problème en Asie aujourd'hui consiste en un conflit entre la démocratie indigène naissante et une forme quelconque de dictature communiste, voici la question que j'aimerais vous poser: L'assistance que nous accordons, vient-elle assez tôt pour aider véritablement ce que j'appellerais cette démocratie indigène naissante?—R. Vous vous rendez compte, monsieur le président, que c'est là une question de très grande envergure sur laquelle nous devons nous contenter de formuler des conjectures.

M. STICK: C'est la grande question.

Le TÉMOIN: En effet. A mon avis, l'aide que nous accordons tous, y compris les États-Unis, n'est en somme qu'un symbole, surtout si nous songeons à tous les grands problèmes qui se posent dans ces pays. Je ne crois pas que notre travail puisse remettre l'Asie sur pied; seuls les Asiatiques peuvent le faire. Cependant, nous manifestons un grand intérêt envers ces gens. Dans la mesure où nous pouvons le faire et leur faire comprendre que nous voulons les aider à édifier un monde libre, que nous voulons qu'ils soient prospères, nous pouvons compter en retour sur leur amitié. Je pense que la visite de notre premier ministre était d'une valeur inappréciable à ces points de vue. J'espère que d'autres premiers ministres et hauts fonctionnaires d'autres pays iront aussi visiter ces pays. Quand nous allons voir ces gens dans un but amical, en leur offrant des cadeaux et en faisant preuve de sincérité, nous ne pouvons guère faire davantage. Personne ne peut prédire ce qui se produira plus tard dans ces pays. Cependant, si vous me demandez si l'aide que nous accordons permettra à l'Asie de se remettre sur pied,—et je pense que c'est ce que vous me demandez...

D. Non; de fait, vous avez déjà répondu à ma question en disant que nous prenons des dispositions en vue de les aider à remettre leur pays sur pied. Je sais fort bien que malgré toute l'aide que nous pourrions leur accorder nous ne réussirions pas à remettre sur pied une région aussi vaste. A mon avis, ce que nous devons faire c'est de prendre des mesures en vue de favoriser l'instauration d'un régime démocratique solide et prometteur. Je pourrais peut-être poser de nouveau ma question de la façon suivante: L'aide que nous accordons y contribue-t-elle?—R. Je pense qu'il n'y a aucun doute à ce sujet, que nous les y encourageons certes. Je ne puis parler qu'en ce qui concerne le Canada, mais je puis dire que partout où je me rends dans le sud-est de l'Asie les gens nous témoignent la plus grande amitié et nous sont des plus reconnaissants de ce que nous faisons en vue de les aider.

D. Alors, si nos efforts en ce sens encouragent les habitants de l'Asie, je me permets de signaler, monsieur le président, que nous ne saurions dépenser notre argent d'une façon plus utile en ce moment.

M. STICK: Puis-je apporter une rectification à vos paroles? Vous avez parlé d'amener ces gens dans la sphère d'influence du monde libre; je pense que vous auriez dû dire les y garder. Puis-je employer ce mot de préférence?

Le TÉMOIN: Oui, certainement. J'aurais dû dire les y garder.

M. PATTERSON: Monsieur le président,, en ce qui concerne le montant global des contributions par habitant au Plan de Colombo dont M. Cavell nous a parlé, dois-je comprendre que l'apport de ces autres pays, du moins en ce qui a trait aux montants, sont effectivement des contributions, tandis qu'en ce qui concerne les États-Unis il s'agit à la fois de dons et de prêts? Je me demandais si j'avais bien saisi ce point.

Le TÉMOIN: Oui, je pense que c'est exact, car il est assez difficile de distinguer entre les deux.

M. Patterson:

D. Pour ce qui est du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, il s'agit exclusivement de contributions?—R. Oui, la contribution du Royaume-Uni est sous forme de remboursement d'une dette à un rythme accéléré; celle des États-Unis comprend à la fois des marchandises et des prêts. Par exemple, en ce qui a trait au blé, il s'agissait à la fois de prêts et de dons. Je pense qu'en se rendant à Washington et en y passant suffisamment de temps, on pourrait démêler les choses, mais je n'ai pas réussi à le faire au moyen des données à notre disposition ici.

D. Une autre question. Les contributions actuelles sont-elles suffisantes pour permettre la réalisation convenable des programmes élaborés à l'égard de ces divers pays? Je veux dire, l'aide est-elle suffisante pour permettre la réalisation des programmes de la façon dont ils ont été conçus?—R. Vous voulez parler de leurs plans?

D. Dans les divers pays, d'après les plans élaborés par les administrateurs du Plan de Colombo. Je ne sais si je m'exprime clairement.—R. Si vous voulez savoir, monsieur, si toute cette aide leur permettra de mener à bien leurs propres plans quinquennal et sexennal...

D. Je veux dire dans la mesure où vous êtes disposés à collaborer avec eux à la réalisation de ces plans. Mettons, par exemple, que vous disposiez du double des fonds dont vous disposez en ce moment, votre travail serait-il facilité d'autant?—R. Je crois que j'ai répondu à cette question la dernière fois que j'ai témoigné ici. Il n'y a vraiment pas de limite aux sommes que nous pourrions dépenser dans la région. Nous avons tracé notre programme d'après les engagements que nous avons contractés. Si nous avions plus de fonds, nous ferions davantage.

M. MacInnis:

D. Est-ce juste de dire que nos contributions sont destinées à un projet en particulier et qu'elles suffisent à sa réalisation?—R. Oui, nos contributions sont suffisantes pour l'exécution des projets auxquels nous avons choisi de participer.

M. PATTERSON: C'est ce que je voulais savoir.

M. Knowles:

D. Vous a-t-on formulé des requêtes auxquelles vous ne pouvez donner suite, faute de fonds?—R. Voici ce qui se produit. Ils nous ont soumis un grand nombre de projets et nous avons choisi ceux auxquels nous croyons pouvoir accorder une aide utile et efficace dans la mesure des fonds mis à notre disposition par le parlement.

M. Pearkes:

D. Ma question est un peu plus simple. Qu'entendez-vous par "nous". Comment ce montant de 25 millions est-il distribué? Qui est chargé de l'affectation de ces fonds? On s'attendrait normalement de trouver dans le détail des crédits la façon dont les fonds sont répartis, mais ici on indique seulement un montant global destiné au Plan de Colombo. Qui est chargé de répartir ces fonds entre les divers projets? Ne pourriez-vous pas, quand vous vous présentez avec vos crédits, indiquer au parlement et au Comité, comment ces fonds sont distribués?—R. Oui, monsieur. Il y a un état à ce sujet et je le fournis au Comité, comme je l'ai dit la dernière fois que j'ai témoigné. Nous pouvons le faire seulement après que les fonds ont été dépensés, pas avant.

D. Je voulais dire avant?—R. On ne peut le faire avant, car on ne sait pas à quels projets ils nous demanderont de contribuer. Nous ignorons quels sont leurs besoins les plus pressants tant qu'ils ne nous les ont pas signalés. Voici comment nous fonctionnons en ce moment. Je passe environ quatre mois de l'année dans les diverses provinces asiatiques afin de savoir ce dont elles ont besoin; en outre, nous recevons des requêtes par l'intermédiaire de nos hauts commissaires dans ces pays. Nous réunissons le tout et nous discutons ensuite la question à Delhi, Colombo ou Pakistan, soit à l'endroit où est établie la capitale du gouvernement central.

Nous ne faisons affaire qu'avec les autorités centrales. Nous examinons parfois 40 ou 50 projets avec les autorités du gouvernement central, qui décide de mettre tel ou tel projet en œuvre de préférence à tel autre. De ce qui reste ensuite, nous choisissons les projets à la réalisation desquels le Canada peut contribuer. Je reviens au pays avec les renseignements à ce sujet. Parfois nous décidons d'envoyer un ingénieur-conseil sur les lieux afin qu'il se renseigne sur le projet et nous dise s'il est aussi pratique que les gens du pays le prétendent. Le projet prend ensuite graduellement forme. On en élabore tous les détails et on établit le coût; le projet est ensuite soumis au comité qui élabore la ligne de conduite, puis au cabinet, qui l'approuve ou le rejette; il l'approuve habituellement, car à ce moment-là on y a déjà consacré beaucoup de travail.

Le PRÉSIDENT: Avant d'atteindre le cabinet, à qui le projet est-il soumis? En d'autres termes, qu'entendez-vous par "nos"?—R. Il y a un comité de la ligne de conduite qui l'examine avant qu'il soit soumis au cabinet.

D. Et de qui ce comité est-il composé?—R. D'un représentant de la Banque du Canada, de représentants du ministère du Commerce, du ministère des Affaires extérieures et de moi-même; le président du comité est un représentant du ministère des Affaires extérieures. Le ministère des Finances est aussi représenté.

D. Alors tous ces projets sont soumis au comité de la ligne de conduite, qui décide de la façon d'affecter ces 25 millions de dollars?—R. C'est exact.

D. Ensuite vous obtenez l'approbation du cabinet?—R. Oui, à l'égard de chaque projet approuvé par le comité de la ligne de conduite.

M. MacInnis:

D. J'allais demander si, lorsque nous employons au Comité le pronom "nous", nous entendons le Canada?—R. C'est habituellement ma pensée, monsieur.

M. PEARKES: Je voulais savoir comment procède le Canada.

Le PRÉSIDENT: Je pense qu'il s'agit de fournir des renseignements un peu plus précis.

M. MACINNIS: Ai-je raison de croire que notre contribution actuelle de \$25,400,000 ne devient pas périmée et que si tout le montant n'est pas dépensé cette année, le solde s'ajoute à notre contribution de l'an prochain?

Le TÉMOIN: C'est exact, monsieur.

M. STICK: Je pense qu'on semble avoir oublié une chose. Sauf erreur, M. Cavell a déclaré ici même l'an dernier, et je pense qu'il l'a répété cette année, qu'il ne s'agit pas tant du montant que nous donnons, mais plutôt du montant que nous pouvons utilement dépenser. Si nous pouvons obtenir plus de fonds, ils n'auront peut-être pas les moyens de s'en servir. Je pense qu'il ne faut pas oublier que ce sont les ingénieurs et les autres spécialistes qui mettent ces plans en œuvre; s'ils ne sont pas là-bas, s'il n'y a pas de personnel, il n'est guère utile que nous votions 50 millions de dollars.

Le TÉMOIN: C'est là un des problèmes.

M. Crestohl:

D. Je pense que M. Cavell pourrait être en mesure de nous renseigner. Sauf erreur, vous avez dit que ce sont les pays que nous aidons qui choisissent eux-mêmes les projets.—R. Oui.

D. Nous a-t-on déjà soumis des projets d'ordre militaire, par exemple en vue de se protéger contre l'agression ou quelque chose du genre?—R. Non; je puis répondre par un non catégorique. On ne nous a jamais soumis de projet de nature militaire ou défensive.

D. Eh bien, quels sont vos sentiments, connaissant le pays? Vu qu'il est entouré de voisins belligérants, croyez-vous que ces gens sont suffisamment protégés contre l'agression?—R. Je pense que les récents événements ont démontré qu'ils ne sont pas suffisamment protégés.

D. C'est ce que je voulais savoir. Il semble bien que ces pays ne soient pas convenablement protégés. Si nous versons des sommes aussi considérables pour préserver notre démocratie, comme l'a signalé M. Knowles, ne nous attirons-nous pas des difficultés étant donné qu'un voisin belligérant peut envahir le pays et s'emparer de tout ce que nous fournissons, ou détruire notre travail?—R. Je pense que c'est un risque que nous devons prendre, n'est-ce pas?

D. Je ne sais trop. Je me demandais si on songe à prendre des mesures de protection ou si on y a songé.—R. Pas en ce qui concerne le Plan de Colombo. D'après la façon dont le Plan de Colombo a été conçu, nous devons travailler à améliorer la situation de ces pays et à relever leur niveau d'existence.

D. Je comprends, mais je me demandais si on avait pris des mesures pour protéger cette œuvre?—R. En ce moment je ne crois pas.

M. KNOWLES: Le fait de relever leur niveau économique ne constitue-t-il pas en soi une protection?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur, mais il va sans dire que les questions de défense militaire ne relèvent aucunement de moi. Je n'ai absolument rien à y voir.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, désirez-vous poser d'autres questions au témoin? Sinon, je vais vous demander d'approuver le crédit 101. Le crédit 101 est-il adopté?

Adopté.

Il convient, au nom du Comité, de remercier M. Cavell de sa collaboration et de sa très intéressante contribution au travail du Comité.

Nous avons encore beaucoup de travail à faire. Les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures sont ici aujourd'hui; ils ont apporté les réponses à un certain nombre de questions qu'on a posées plus tôt. J'invite donc le sous-secrétaire d'État suppléant à nous fournir les réponses à ces questions afin d'accélérer le travail du Comité.

M. R. A. MacKay, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, est appelé:

Le TÉMOIN: Je pense, monsieur, qu'on a posé une question au cours d'une séance antérieure, au sujet de l'avertissement que le ministère formule dans ses passeports en ce qui concerne les personnes qui peuvent avoir une double nationalité. On nous avait demandé de consigner cet avertissement au compte rendu. Voici:

L'avertissement ci-après s'adresse:

- a) Aux citoyens canadiens par naturalisation
- b) Aux citoyens canadiens en raison de la naissance au Canada de parents d'origine étrangère.

Un pays étranger peut vous considérer comme ressortissant de ce pays, bien que vous soyez citoyen du Canada en raison de la loi canadienne. Il convient donc de vous rappeler que pendant votre séjour dans ledit pays, le Canada ne pourrait peut-être pas vous accorder une protection diplomatique ou consulaire efficace.

Le ministère des Affaires extérieures,
Canada.

On a aussi soulevé plusieurs questions à propos de la création d'une mission diplomatique dans la République Dominicaine.

Depuis, on a annoncé que le gouvernement du Canada et le gouvernement d'Haïti avaient décidé d'échanger des missions diplomatiques. Il semble donc convenable de parler en même temps des deux missions.

En étudiant les requêtes d'autres gouvernements en vue de l'échange de missions diplomatiques, il faut tenir compte de plusieurs éléments. Jusqu'ici nous n'avons pu accéder à toutes ces requêtes et on peut s'attendre que la situation se poursuive. Il va sans dire que c'est le cabinet qui prend toutes les décisions relatives à la création de missions diplomatiques. En formulant ses recommandations, le ministère tient compte des avantages que le Canada retirerait de la création de ces nouvelles missions, par exemple en ce qui concerne l'expansion du commerce, la protection des intérêts canadiens, l'avantage qu'il y aurait à disposer d'un moyen de communication entre les gouvernements, ainsi que l'expansion et l'affermissement des relations avec diverses régions du monde.

L'Amérique latine est une des importantes régions et son importance s'accroît à mesure que son économie prend de l'expansion. Le gouvernement a adopté comme ligne de conduite d'étendre les relations diplomatiques avec d'autres pays de cet hémisphère à mesure que les conditions le motivent; au cours de l'année courante, il se propose de faire un autre pas en ce sens. Notre représentation sur le continent sud-américain semble satisfaire nos besoins actuels. Il a été décidé qu'une augmentation modeste de notre représentation dans la région des Antilles serait désirable surtout en vue d'encourager davantage le commerce canadien. Le ministère du Commerce est d'avis que des

missions diplomatiques faciliteraient le travail de ses fonctionnaires à l'étranger et que l'absence de missions de ce genre peut nuire à son activité surtout dans les pays où la réglementation de l'État influe sur le commerce. L'expérience a aussi démontré qu'un représentant diplomatique peut avoir plus de succès qu'un représentant commercial lorsqu'il s'agit de protéger les intérêts canadiens à l'étranger, étant donné qu'un tel représentant ne jouit pas du statut diplomatique. A une époque où le traitement injuste de particuliers et de sociétés de l'étranger n'est pas inconnu, il peut être important de disposer des moyens d'entreprendre des démarches efficaces.

Le commerce avec la République Dominicaine et Haïti s'est élevé à plus de treize millions de dollars en 1953. Les exportations canadiennes à destination de la République Dominicaine atteignaient près de quatre millions de dollars, tandis que les exportations à Haïti s'élevaient à environ 2.6 millions. Nos principales exportations sont la farine, le poisson, le papier journal, les pneus et les chambres à air en caoutchouc. Nos importations sont principalement le sucre, le café, le sisal. En ces dernières années, le commerce a augmenté et on espère que cette tendance se maintiendra. Ces deux pays sont dans la zone du dollar et fournissent au Canada de magnifiques occasions d'accroître son commerce.

Pour ce qui est des placements, le plus important dans la République Dominicaine est l'*Ozama Sugar Company*, filiale de la *British Columbia Sugar Refining Company Limited*. La Banque Royale du Canada et la Banque de la Nouvelle-Écosse ont chacune une succursale dans ce pays. Quatre sociétés canadiennes d'assurance y exercent leur commerce: la *Confederation Life*, la *Crown Life*, la *Manufacturers' Life* et la *Sun Life of Canada*; à Haïti, il y a la *Crown Life*, la *Manufacturers' Life* et la *Sun Life of Canada*.

Depuis plusieurs années, les gouvernements de la République Dominicaine et d'Haïti ont, de temps à autre, demandé l'établissement de relations diplomatiques directes; les Canadiens qui vivent ou exercent un commerce dans ces pays sont d'avis que la création de relations diplomatiques serait opportune. Pour ce qui est d'Haïti, la colonie canadienne, au nombre de plus de 300, est plus considérable que la colonie dite "britannique" et il est naturel que ses membres préfèrent traiter avec un bureau diplomatique et consulaire canadien qu'avec des représentants britanniques. Ce groupe est composé en grande partie de missionnaires et d'éducateurs de la province de Québec. On comprendra que l'avantage qui consiste à tirer parti de l'empressement dont fait preuve le Royaume-Uni en accordant les services diplomatiques et consulaires aux citoyens canadiens, influe sur la décision lorsqu'il s'agit d'ouvrir de nouveaux bureaux. Les Haïtiens se sont montrés intéressés à nos institutions d'enseignement et à notre activité culturelle et la nomination d'un fonctionnaire canadien dans ce pays devrait encourager cette tendance.

Je voudrais répéter ce qui a été dit plus tôt au sujet de l'envergure de l'expansion projetée. Nous ne nommons pas de nouveaux ambassadeurs. Au lieu, l'ambassadeur du Canada dans un autre pays sera accrédité dans ces pays et y fera des visites au besoin. Dans la République Dominicaine, le fonctionnaire nommé par le ministère du Commerce deviendra le chargé d'affaires résidant; il sera aidé d'un fonctionnaire subalterne du ministère des Affaires extérieures, qui s'occupera des questions consulaires et autres. A Haïti, il n'y aura qu'un seul fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures, qui agira en qualité de chargé d'affaires et s'occupera des questions à la fois diplomatiques et consulaires et aidera le ministère du Commerce dans la mesure du possible. On envisage surtout un changement de statut et une faible expansion du bureau de la République Dominicaine, ainsi que l'ouverture d'un bureau avec personnel réduit à Haïti.

Le PRÉSIDENT: Comme c'est la fin de cette déclaration, qui répond à certaines questions, on peut maintenant poser des questions à ce sujet. Autant vaut procéder de cette façon maintenant. Les autres questions n'ont rien à voir à ce sujet.

M. Green:

D. Quel est le coût de ces deux missions?—R. Environ \$50,000 chacune par année, monsieur.

D. Dans la déclaration que vous avez faite en expliquant les crédits du ministère, vous avez dit qu'environ \$540,000 de l'augmentation des crédits résultent de la décision de fonder plusieurs nouveaux postes. Ces deux-là sont-ils compris dans ce chiffre?—R. Oui, ils sont compris.

D. C'est-à-dire \$100,000 des \$540,000 résultent de l'ouverture de ces deux missions?—R. Oui.

D. Êtes-vous en mesure de nous dire où se trouveront les autres?—R. Non, je le regrette. Comme les pourparlers à cet égard ne sont pas terminés, je pense qu'il ne convient pas de formuler de déclaration publique.

D. Le ministère est encore d'avis qu'il ne nous dira rien avant que les événements se soient produits?—R. Je pense, monsieur, que c'est au gouvernement qu'appartient la décision.

Le PRÉSIDENT: N'est-il pas vrai, monsieur MacKay, qu'aucun gouvernement ne peut annoncer l'échange de relations diplomatiques avec un autre pays tant que les pourparlers ne sont pas terminés et que la nouvelle doit être annoncée dans les deux pays en même temps, que tout renseignement révélé prématurément à ce sujet pourrait nuire aux pourparlers?—R. Oui, monsieur le président.

M. GREEN: C'est dire que le Comité ne peut se prononcer sur l'ouverture de certaines nouvelles missions?

Le PRÉSIDENT: Je pense que notre Comité relève du service législatif du Gouvernement et que les décisions en question relèvent de l'Exécutif du Gouvernement.

M. Green:

D. On n'ouvrira pas de nouvelles missions en Amérique du Sud?—R. On ne songe pas à en établir d'autres cette année, monsieur Green.

D. Combien y en a-t-il dans cette région en ce moment?—R. Neuf en tout.

D. Pourriez-vous nous indiquer les pays où nous avons des missions et ceux où nous n'en avons pas?

M. R. M. MACDONNELL (Sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures): Voici, monsieur le président, les noms des pays où nous avons des missions: le Brésil, l'Argentine, le Chili, le Mexique, le Pérou, Cuba, le Venezuela, l'Uruguay et la Colombie. Nous nous proposons d'ouvrir de petits bureaux dans la République Dominicaine et à Haïti. Cela signifie qu'en Amérique du Sud nous n'avons pas de bureaux au Paraguay, en Équateur, en Bolivie ni en Amérique centrale. Je pense, que cela englobe les vingt républiques de l'Amérique latine.

M. Green:

D. Les postes de commissaires du commerce seront confiés à des fonctionnaires des Affaires extérieures?—R. Non, monsieur; de fait, dans la République Dominicaine, c'est le commissaire du commerce qui sera chargé d'affaires. Lorsque c'est le fonctionnaire des Affaires extérieures qui a le grade le plus élevé c'est habituellement lui qui est chargé d'affaires.

D. Mais à Haïti, il n'y a aucun commissaire du commerce?—R. Sa compétence s'étend à toute la région pour laquelle il est nommé commissaire du commerce et cette région comprend Haïti, mais il n'y demeure pas. Il demeure dans la République Dominicaine. Nous voulons ouvrir un bureau à Haïti où nous nous proposons d'envoyer un seul fonctionnaire des Affaires extérieures.

D. Si on procède de cette façon et qu'on ouvre des ambassades dans des pays comme Haïti et la République Dominicaine, il y a très peu de pays où on pourrait envoyer des commissaires canadiens du commerce.—R. Il y en a un grand nombre, monsieur. En ce moment, il n'y a pas de commissaire du commerce dans certains pays. Par exemple, il n'y en a pas en Birmanie. Nous n'avons aucun représentant diplomatique ou commercial en Birmanie.

D. Mais je dis que tout pays aurait droit à une ambassade du Canada si on en accorde une à Haïti et à la République Dominicaine. N'en est-il pas ainsi en ce qui concerne les contacts avec le Canada et l'importance des pays?—R. Il est vrai que ce ne sont pas de grands pays, mais l'intérêt qu'ils portent au Canada est considérable et s'accroît constamment.

D. Y a-t-il des pays où nous créons de nouveaux postes de commissaire du commerce.

Le PRÉSIDENT: Cela relève du ministère du Commerce.

M. GREEN: Ils doivent le savoir; il semble qu'ils remplissent mutuellement les fonctions des autres agents. Le ministère des Affaires extérieures doit savoir s'il y a des pays où le Canada établira un poste de commissaire du commerce.

Le TÉMOIN: Je regrette de vous dire, monsieur, que je ne sais si le ministère du Commerce établira ou non d'autres postes de commissaires du commerce.

Le PRÉSIDENT: C'est une question qui relève du ministère du Commerce et non du ministère des Affaires extérieures.

M. GREEN: Il me semble que nous n'aurons plus à présent que des ambassades, qu'il n'y aura plus de commissaires du commerce.

Le TÉMOIN: Dans certaines régions du monde, on peut entretenir de meilleures relations commerciales lorsqu'il y a des représentants diplomatiques. Je pense que dans d'autres régions du monde, il peut être préférable et très satisfaisant d'avoir un commissaire du commerce.

M. Green:

D. Bien entendu, cela signifie que nous devons affecter \$50,000 ou davantage à une ambassade.—R. Le montant varie selon le genre de mission.

D. Pourriez-vous établir une ambassade pour moins de \$50,000 aujourd'hui?—R. J'en doute.

M. Stick:

D. Monsieur le président, pour ce qui est d'Haïti et de la République Dominicaine, nous ne songeons pas à ouvrir une ambassade; le bureau sera dirigé par un chargé d'affaires. Il y a une différence, n'est-ce pas?—R. Voici le point: La mission à Haïti sera une ambassade, mais le chef de la mission sera habituellement absent, il demeurera ailleurs. Il fera des visites au besoin à Haïti, mais pendant son absence, un fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures demeurera là-bas et dirigera le bureau.

M. PINARD: On procède ainsi en Europe également?

Le TÉMOIN: Oui, en Irlande et au Portugal, par exemple. Notre ambassadeur en Irlande est également ministre au Portugal. Il visite le Portugal de temps à autre, mais habituellement le bureau au Portugal est dirigé par un chargé d'affaires, qui est le commissaire du commerce.

M. GREEN: Eh bien, qui est ambassadeur à Haïti?

Le PRÉSIDENT: C'est là une question de ligne de conduite qui relève du ministère et du ministre.

M. Green:

D. Et l'ambassadeur dans la République Dominicaine?—R. Ce sera le même.

D. Vous ne savez pas de quel autre pays il est actuellement ambassadeur?—R. Je le regrette, mais je ne puis vous fournir ces renseignements, car les pourparlers ne sont pas terminés.

M. Richard (Ottawa-Est):

D. Puis-je signaler que les pays qui désirent nous envoyer un ambassadeur demandent que nous en nommions un chez eux en retour?—R. Oui, je pense que c'est exact.

D. Ils sont les premiers à entamer des pourparlers?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: N'est-il pas vrai qu'Haïti a eu un consul général à Ottawa pendant douze ans tandis qu nous n'en avons pas chez eux?

Le TÉMOIN: Depuis 1944.

M. Green:

D. Si nous reconnaissons le représentant d'un pays, cela ne nous oblige-t-il pas à envoyer un représentant dans ce pays?—R. Habituellement il y a échange de représentants, en vertu d'une entente conclue par les deux pays intéressés. Il est parfois arrivé que certains pays aient eu des représentants ici pendant un certain temps avant que nous ayons pu y envoyer un de nos représentants. Nous n'avons pas de représentant en Israël, bien que ce pays ait un ministre au Canada. Nous espérons que dans un avenir assez rapproché nous pourrions échanger des représentants.

Le PRÉSIDENT: Si on me permet d'ajouter quelques mots, sans toutefois révéler les noms, je dois dire qu'il y a deux ans je m'entretenais avec le président d'un pays étranger et notre commissaire du commerce, qui était le fonctionnaire canadien du grade le plus élevé dans ce pays, m'a dit que si je voyais le président de lui demander qu'on accorde les privilèges et immunités diplomatiques à notre commissaire du commerce. Le président m'a répondu: "Nous avons un représentant consulaire à Ottawa depuis plusieurs années, mais le Canada n'a encore rien fait de semblable. Je pense que votre commissaire du commerce conservera ce grade pendant quelques années encore." Bien qu'il se soit exprimé très gentiment, il a donné à entendre que nous ne leur avons pas rendu la politesse, et qu'il ne voyait pas pourquoi il accorderait les privilèges diplomatiques à un commissaire ne jouissant pas du statut diplomatique. Cela pourrait répondre à la question de savoir s'il convient de nommer un fonctionnaire ayant un statut diplomatique, lui permettant de s'adresser directement au gouvernement. Le commissaire du commerce peut s'entretenir avec les dirigeants commerciaux du pays, mais pas avec le gouvernement. Comme le Canada prend de l'expansion, il n'est que normal qu'il étende sa représentation diplomatique à l'étranger.

Désirez-vous poser d'autres questions à ce sujet? Je pense que M. MacKay a une autre réponse à nous donner.

Le TÉMOIN: J'ai une réponse passablement longue.

Le PRÉSIDENT: Il est préférable que vous en donniez lecture.

Le TÉMOIN: Il semble y avoir un malentendu au sujet de l'expression "lettre d'introduction" employée dans la question demandant quels honoraires on exige dans les ambassades canadiennes à l'égard de ces lettres.

2. Les lettres officielles d'introduction, dans le sens ordinaire de l'expression, ne sont habituellement pas fournies par le ministère des Affaires extérieures ni ses missions à l'étranger aux simples particuliers voyageant à l'étranger autrement que pour le service public. Dans certains cas, lorsque des personnes voyagent à l'étranger à titre officiel ou sont nommées à l'étranger à un poste d'ordre public, il a parfois été nécessaire d'envoyer une lettre à la mission afin qu'elle accorde toute l'aide possible au succès des affaires desdites personnes.

3. Il arrive à l'occasion, qu'on donne des lettres d'introduction à titre non officiel, à la suite d'une entente personnelle et privée. Elles demandent habituellement qu'on accorde tous les égards et l'attention possibles ainsi que l'aide nécessaire à la personne en question, selon que les circonstances le permettent. Le ministère a l'habitude de ne pas encourager la remise de lettres d'introduction, étant donné que les Canadiens à l'étranger peuvent facilement utiliser les services de nos missions sur simple présentation du passeport canadien, qui sert à établir leur identité. Ce document officiel permet aux voyageurs canadiens à l'étranger de demander les services que le ministère est en mesure de leur accorder.

Je dois signaler, monsieur, que cette question a d'abord été soulevée à la Chambre. Je poursuis.

4. Quand on a soulevé la question à la Chambre pour la première fois en ce qui concerne les lettres d'introduction, nous avons envoyé un télégramme à Canada House afin de dissiper tout doute à ce sujet. La réponse que nous avons reçue signalait que les lettres délivrées par cette mission étaient les lettres officielles remises à certaines personnes à leur demande afin de leur permettre de soumettre une requête de visa ou de permis de sortie à une mission diplomatique ou consulaire à l'étranger, ou d'obtenir d'autres services destinés à faciliter leur voyage. Dans d'autres pays, il faut souvent présenter des lettres d'introduction aux autorités policières lorsqu'on veut obtenir un permis de résidence.

5. Comme la remise de lettres de ce genre est un travail consulaire, on exige des honoraires consulaires appropriés, approuvés dans la liste qui a reçu la sanction au moyen d'un arrêté-en-conseil. Le montant exigé à l'égard de ces lettres est de cinquante cents. Cependant, on n'exige pas d'honoraires lorsqu'il s'agit de fonctionnaires du gouvernement ou de membre des forces armées et les personnes à leur charge, dont le voyage a trait au service public. Des dispositions semblables sont en vigueur dans le service extérieur britannique, qui exige quatre shillings pour des lettres de ce genre. Le service étranger des États-Unis n'a pas l'habitude de délivrer des lettres de cette nature, mais si les circonstances l'exigent, les honoraires exigés du requérant se fondent sur le nombre de lignes que renferme la lettre.

M. PEARKES: Je pense que notre façon de procéder est plus simple. J'espère qu'on ne songe pas à adopter à la Chambre des communes un régime selon lequel nos émoluments se fonderaient sur le nombre de mots que renferme le hansard.

Le PRÉSIDENT: Les sessions ne finiraient pas.

Le TÉMOIN: On a posé une autre question au sujet des diplômes universitaires étrangers que détiennent les chefs de missions et les principaux fonctionnaires du ministère.

Des quarante chefs de missions à l'étranger, dix détiennent des diplômes d'universités du Royaume-Uni, six d'universités des États-Unis et sept d'universités françaises. Quant aux fonctionnaires à Ottawa qui sont chefs de

division ou font partie du bureau du sous-secrétaire, au nombre de vingt-quatre, onze détiennent des diplômes d'universités du Royaume-Uni, cinq d'universités des États-Unis et un de la France.

M. STICK: S'agit-il de grades honorifiques?

Le TÉMOIN: Non, de diplômes qu'ils ont mérités.

M. CRESTOHL: S'agit-il de diplômes distincts de ceux qu'ils ont obtenus au Canada, car vous n'avez pas mentionné ceux qui avaient des diplômes obtenus au Canada.

Le TÉMOIN: Pour faire partie du service il faut avoir un diplôme universitaire; habituellement il s'agit de diplômes d'universités canadiennes. Cela ne s'applique pas aux chefs de missions qui ne font pas partie du service au moment de leur nomination.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous dire que tous les employés du service extérieur détiennent un diplôme universitaire quelconque?

Le TÉMOIN: Tous les agents du service extérieur, mais pas les membres du personnel administratif.

M. CRESTOHL: C'est une des conditions de leur acceptation dans le service?

Le TÉMOIN: C'est le premier pas.

M. CRESTOHL: Puis-je vous poser une autre question sur ce point? Vous avez dit qu'il fallait détenir un diplôme universitaire pour être admis dans le service. Faut-il un diplôme d'une université canadienne, par exemple un B.A. ou un B.Sc? Faut-il que ce soit un diplôme d'une université canadienne?

Le TÉMOIN: Non, monsieur. Voici un extrait de l'annonce publiée à l'égard du concours de l'automne dernier:

Les candidats doivent avoir obtenu un diplôme d'une université reconnue et, de préférence, avoir poursuivi des études spécialisées en histoire, en économie, en science politique, en philosophie, en droit ou en géographie.

On a ensuite posé des questions au sujet du concours pour les postes d'agents du service extérieur. J'ai ici un certain nombre d'exemplaires d'articles publiés dans le bulletin des Affaires extérieures en 1953. Le premier a trait au concours pour les agents du service extérieur et le second est intitulé Le service extérieur du Canada. Ces articles avaient pour objet de renseigner les candidats possibles, les universités et les autres personnes intéressées sur le travail du ministère et la méthode d'entrée dans le service. Ils pourraient intéresser les membres du Comité.

J'ai aussi des exemplaires des examens de 1952 et de 1953, ainsi que copie des annonces publiées ces années-là par la Commission du Service civil à l'égard de ces concours. Malheureusement, nos approvisionnements sont presque épuisés et nous n'en avons pas suffisamment d'exemplaires pour tous. Dans la plupart des cas nous avons réussi à réunir deux séries de papiers d'examen.

Le PRÉSIDENT: Croyez-vous que nous devrions publier ces documents en appendice à l'intention de ceux qui suivent notre discussion sur les affaires extérieures, afin de leur donner une idée des exigences du ministère à l'égard de ses principaux fonctionnaires?

M. HENRY: C'est moi qui ai d'abord demandé ces renseignements. Plusieurs jeunes universitaires m'ont demandé des renseignements sur le ministère. Je pense qu'il serait intéressant de les obtenir. Je pense aussi qu'il serait intéressant de prendre connaissance des questions d'examen, si M. MacKay consent à nous les laisser publier.

Le PRÉSIDENT: Rien ne s'y oppose. On les a déjà distribuées, mais il n'en existe plus d'exemplaires en ce moment. Nous pourrions les imprimer en appendice, si quelqu'un en fait la proposition, à la fin du compte rendu des délibérations d'aujourd'hui. Ceux que la chose intéresse pourraient ainsi obtenir les renseignements.

M. HENRY: Je fais une proposition en ce sens.

M. Stick appuie la proposition.

(Voir appendices H, I, J. et K.)

Le TÉMOIN: Il y a deux autres questions. Une avait trait à la différence entre les ambassades et les légations et, sauf erreur, il y avait malentendu à propos des crédits destinés aux chefs de missions. MM. Macdonnell et Hemsley pourraient peut-être élucider ces questions.

M. MACDONNELL: D'abord, monsieur le président, on a demandé au cours d'une séance antérieure si, lorsque nous créons une mission diplomatique, nous commençons par une légation que nous élevons plus tard au statut d'ambassade, .Autrefois, c'était la façon de procéder. Lorsque nous avons ouvert nos bureaux en Amérique latine,—les premiers,—nous avons commencé par établir des légations au Brésil, en Argentine et au Chili. Mais vers cette même époque une tendance a pris naissance en Amérique latine, selon laquelle on supprimait généralement les légations en Amérique latine et partout dans l'hémisphère occidental, préférant créer seulement des ambassades. Les missions diplomatiques que nous avons fondées dans cette région en ces dernières années ont immédiatement eu le statut d'ambassades. Dans d'autres parties du monde, on peut préférer les légations; il va sans dire que nous nous efforçons d'accéder aux désirs des pays intéressés.

Le PRÉSIDENT: Les pays avoisinants ou un pays voisin d'un autre pays n'ont-ils pas l'habitude d'élever le statut de leur représentant à celui d'ambassadeur? Par exemple, dans l'Inde, outre les hauts commissaires des divers pays du Commonwealth, il y a les ambassadeurs des pays voisins. L'Afghanistan a un ambassadeur. Il en va de même dans tous les pays scandinaves. Certains pays très éloignés n'ont parfois que des légations tandis que les pays voisins ont tous des ambassades. J'ai remarqué que bien que l'Amérique n'ait qu'une légation, les trois pays voisins ont des ambassades.

M. GREEN: Prenons la Suède. Sauf erreur, le Canada y a une légation; de son côté, la Suède n'a qu'une légation au Canada.

M. MACDONNELL: Oui et les autres pays scandinaves préfèrent les légations aux ambassades. Pour ce qui est de l'utilité ou des frais de représentation, il n'y a aucune différence entre les deux. Là distinction disparaît de plus en plus.

M. GREEN: Quelle est au juste la différence?

M. MACDONNELL: Il s'agissait d'abord d'une distinction entre le statut d'ambassadeur et celui de ministre. Un ambassadeur était censé jouir de certains droits d'accès direct auprès du souverain du pays dans lequel il était accrédité. Mais ces distinctions ont disparu, dans une large mesure.

M. GREEN: Je suppose que les légations de Suède et de Norvège au Canada coûtent beaucoup moins cher à ces pays que s'ils avaient de véritables ambassades?

M. MACDONNELL: Je ne le crois pas. Je puis affirmer qu'il n'y a aucune différence entre le coût de nos ambassades et celui de nos légations.

M. PINARD: C'est plus ou moins une affaire de protocole.

M. MACDONNELL: Oui.

Le PRÉSIDENT: C'est une question de préséance et de protocole plus qu'autre chose?

M. MACDONNELL: Oui.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres réponses?

M. MACDONNELL: Il y avait un autre petit point: un des membres du Comité a signalé que nos crédits de la dernière année financière comportaient le traitement de 20 chefs de missions, mais que ceux de cette année ne renfermaient des crédits qu'à l'égard de 19 chefs de missions. Nous avions dit que nous en trouverions les raisons. En ce qui concerne l'année précédente, nous avions pourvu au traitement d'un chef distinct de mission au Portugal, car nous pensions que le gouvernement y nommerait quelqu'un au cours de l'année. Cette prévision ne s'est pas réalisée; par conséquent, cette année, nous n'avons pas inclus le traitement relatif à ce poste.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres réponses?

M. MACDONNELL: Non, c'est tout.

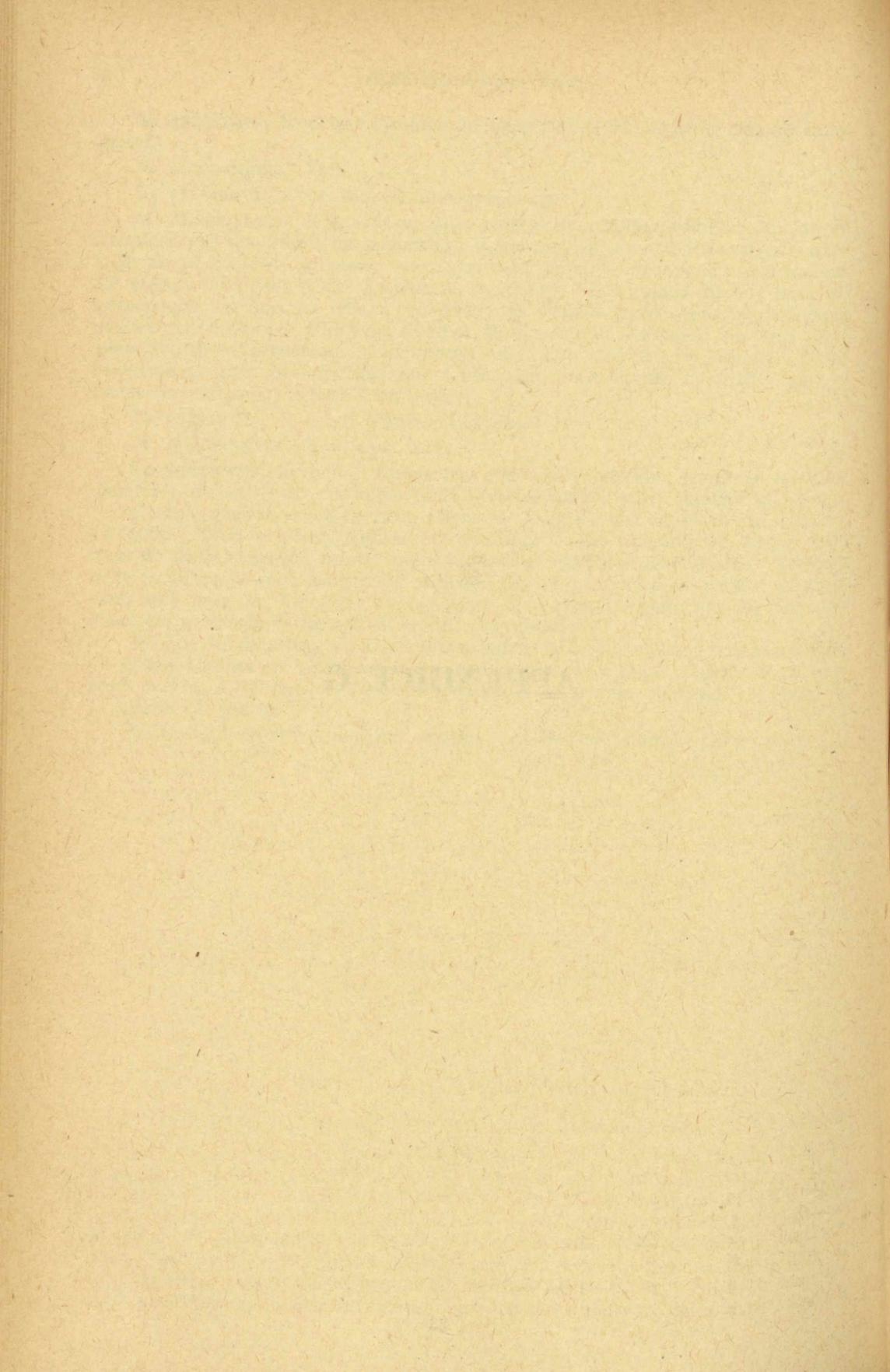
Le PRÉSIDENT: Je pense, messieurs, que nous pourrions terminer maintenant notre travail pour cet après-midi, à moins qu'il n'y ait d'autres questions.

Comme vous le savez, nous en étions au poste 84, qui est encore le premier à l'étude. Nous en avons approuvé trois jusqu'ici, les numéros 99, 100 et 101, ceux de la Commission mixte internationale et du Plan de Colombo. Il nous reste maintenant tous les crédits ministériels. A la prochaine séance, je voudrais que nous en finissions avec l'étude du poste 84, pour ensuite aborder d'une façon ordonnée les autres crédits du ministère.

Vu que les membres du Comité consentent à ne pas siéger demain à cause du grand nombre de réunions des comités, notre prochaine réunion aura lieu jeudi matin, à 11 heures; la séance suivante aura lieu vendredi prochain à 11 heures du matin.

Le Comité s'ajourne au jeudi matin, à 11 heures, dans la même salle.

APPENDICE G



DIVISION DE LA COLLABORATION ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE
INTERNATIONALE

MINISTÈRE DU COMMERCE

OTTAWA, CANADA

Administration du Plan de Colombo au Canada

Pièce 456, Édifice temporaire n° 4,

Téléphone 9-8495

Le 20 mai 1954

Monsieur A. Plouffe,
Sous-chef,
Division des comités et des billes d'intérêt privé,
Chambre des communes,
Ottawa.

Cher monsieur Plouffe,

Je vous envoie ci-annexé le document que j'ai promis de vous expédier. Il s'agit du dernier appendice à mon témoignage devant le Comité des Affaires extérieures de la Chambre. J'ai cherché à réunir en un seul document l'exposé de l'activité relative au Plan de Colombo depuis son inauguration. Je pense que ce serait un document très précieux à insérer au compte rendu de vos délibérations.

Sincèrement vôtre,

NIK CAVELL,
Administrateur.

DIVISION DE LA COLLABORATION ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE
INTERNATIONALE

MINISTÈRE DU COMMERCE

*Administration du Plan de Colombo au Canada*AIDE FINANCIÈRE À L'INDE, AU PAKISTAN ET À CEYLAN
EN VERTU DU PLAN DE COLOMBO

État de la situation le 14 mai 1954

(A l'exclusion de l'assistance technique, de la formation d'étudiants,
des frais relatifs aux spécialistes, etc.)

UTILISATION DES FONDS JUSQU'À CE JOUR—INDE

1951-1952—Montant global affecté à l'Inde—15 millions de dollars

1. Blé—Montant attribué, \$10,000,000—Il a été reconnu que le Plan de Colombo n'était pas un plan de secours et nous ne nous sommes engagés à fournir ce blé que sur les instances de notre partenaire au sein du Commonwealth, l'Inde, où une grave famine sévissait. Afin de concilier cette aide avec les objectifs du Plan de Colombo, il a été convenu que l'Inde établirait un fonds d'un montant correspondant en roupies, qu'elle affecterait ensuite à un projet permanent utile. On a choisi à cette fin le projet de Mayurakshi dans le Bengale occidental. Il s'agit d'un barrage qui servira à la production d'énergie

électrique et à l'irrigation. On espère que le barrage permettra, grâce à l'irrigation, de produire environ 400,000 tonnes de vivres, qui contribueront grandement à atténuer la disette annuelle de produits alimentaires dans l'Inde. L'entreprise permettra aussi de maîtriser le flot d'une rivière particulièrement turbulente, qui a fait beaucoup de dégâts dans les villages paysans par le passé.

2. *Services de transport d'État de Bombay*: Montant attribué, \$4,500,000—L'objet de ce projet était de fournir à l'État de Bombay un réseau de transport dont on avait grandement besoin. On y avait créé la Commission des transports d'État de Bombay, mais on n'avait pas de fonds pour financer l'entreprise. Le gouvernement central à Delhi a demandé cette aide tant pour les paysans que pour les pauvres cultivateurs de l'État de Bombay, afin de leur permettre d'atteindre les marchés, de manière à faciliter la distribution des vivres dans la province, ainsi que pour faciliter l'expédition du blé et d'autres denrées alimentaires du port de Bombay. On manque beaucoup de toutes sortes de moyens de transport dans l'Inde, ce qui contribue à la famine, car il importe de distribuer les vivres disponibles.

3. *Mayurakshi*—Montant attribué, \$500,000: C'était là la première contribution du Canada en vue de mettre à exécution l'engagement qu'il avait contracté de fournir les machines nécessaires à la production d'énergie électrique à l'égard du projet Mayurakshi (voir "blé" ci-dessus). On a besoin de cette énergie électrique pour encourager les industries domestiques, de manière à fournir du travail aux cultivateurs pendant les périodes relativement longues où ils ne peuvent cultiver leurs terres. Le gouvernement du Bengale occidental a mis en œuvre un programme bien conçu d'expansion des industries domestiques à l'égard desquelles on a besoin de cette énergie.

1952-1953—Montant global affecté à l'Inde—13.8 millions de dollars

1. *Blé*—Montant attribué, \$5,000,000—Cette contribution a été faite exactement pour les mêmes raisons que celles qui sont mentionnées au paragraphe relatif au blé en 1951-1952. La création d'un fonds d'un montant correspondant devait servir à la réalisation du projet de Mayurakshi, qui sera presque entièrement un cadeau du Canada.

2. *Chaudières de locomotives*—Montant attribué, \$2,080,000—Nous fournissons cinquante chaudières. On en avait un besoin urgent afin d'aider à la réalisation du programme de construction de locomotives lancé par le gouvernement de l'Inde; ce programme était immobilisé par suite d'un manque de plaques servant à la fabrication des chaudières, qu'on ne pouvait se procurer. Ces chaudières aideront à remédier à l'embouteillage des travaux qui s'était produit aux usines du gouvernement fabriquant des locomotives à Calcutta. La livraison de ces chaudières a commencé en février 1954.

1953-1954

1. *Locomotives à vapeur*: Montant attribué, \$11,000,000.—Le gouvernement de l'Inde a entrepris de remettre en état son réseau de chemins de fer, ce qui s'imposait, car il est indispensable à l'économie de l'ensemble du pays. Les chemins de fer ont été presque immobilisés durant la dernière guerre. Afin de les aider dans ce programme, le gouvernement nous a demandé de lui fournir 120 locomotives à vateur du type W. P.; avec les chaudières de rechange, les services d'inspection et le reste, elles nous coûteront \$21,315,062. Nous affecterons à cette fin \$11,000,000 de nos crédits de 1953-1954 et \$10,315,062 de nos crédits de 1954-1955.

2. *Produits*—Montant attribué, \$5,000,000—Il ne faut pas oublier qu'à l'égard de chaque entreprise pour laquelle nous accordons de l'aide, qu'il s'agisse du Plan de Colombo ou d'assistance accordée par les États-Unis ou les Nations Unies, les pays intéressés dans la région doivent fournir des fonds

en roupies. L'Inde en particulier souffre d'une grande pénurie de roupies et elle nous a demandé de l'aider à refaire ses approvisionnements en vue de projets particuliers. Elle nous a donc demandé de lui fournir des produits canadiens qu'elle pourrait ensuite vendre à ses propres fabricants de façon à se créer un fonds en roupies. Les produits choisis ont été le cuivre et l'aluminium; nous avons établi un programme spécial d'achat qui ne nuira pas aux échanges commerciaux ordinaires.

3. *Umtru*—Montant attribué, \$1,200,000. Depuis que le Tibet est passé aux mains des Chinois, et même avant, l'Inde s'est préoccupée du sort des tribus habitant les collines et des autres habitants d'Assam, où le niveau d'existence est extrêmement bas. On s'est rendu compte que la première mesure à prendre sera l'aménagement d'une source d'énergie permettant de mettre sur pied une industrie de mise en conserve des fruits et d'autres petites industries semblables, surtout en vue d'absorber les produits agricoles de l'État, ainsi qu'aux fins d'irrigation. Un ingénieur de la *Montreal Engineering Company Limited* a examiné le projet et l'a jugé réalisable. L'apport du Canada sera de \$1,200,000, montant qui servira à l'acquisition de génératrices, de clôtures de réglementation, et le reste. Si on ajoute à ce montant celui du fonds correspondant en roupies, une somme globale d'environ \$3,300,000 sera affectée à cette entreprise.

1954-1955

1. *Locomotives à vapeur*—Montant attribué, \$10,000,000—Voir le n° 1 relatif aux dépenses de 1953-1954 ci-dessus. Les pourparlers ne sont pas encore terminés en ce qui concerne le reste du programme de 1954-1955.

UTILISATION DES FONDS JUSQU'À CE JOUR—PAKISTAN

1951-1952—Montant global affecté au Pakistan—10 millions de dollars

1. *Usine de ciment*—Montant attribué, \$5,000,000—Ce projet a pour objet de fournir le ciment nécessaire aux entreprises d'établissement des réfugiés dans la région de Thal, dans le nord-ouest du Pendjab, où le Pakistan espère établir une partie des réfugiés résultant du partage de l'Inde et du Pakistan, qui sont au nombre de 7,000,000. L'eau sera amenée de l'Indus dans des canaux en ciment; on construira un grand nombre de maisons, de villages et de bazars et le reste. Vu la grande distance qui sépare Thal de Karachi et les difficultés de transport qui sont très grandes dans la région, l'expédition de grandes quantités de ciment dans cette région coûterait excessivement cher. Heureusement, on a trouvé en abondance les matériaux nécessaires à la fabrication du ciment, ainsi que du charbon. Par conséquent, la solution la plus pratique était de construire une usine de ciment dans la région même. Le Canada a accepté de fournir les machines nécessaires et le Pakistan construira l'édifice pour les y loger. Une grande partie de l'outillage est déjà rendue sur les lieux, mais il y en a encore en chemin.

2. *Traverses de chemin de fer*—Montant attribué, \$2,800,000—La Banque internationale pour la reconstruction et le développement a consenti au Pakistan un prêt destiné à remettre en état ses chemins de fer qui en avaient grandement besoin. Le Pakistan a adopté un programme de "dieselisation" de ses chemins de fer; le prêt n'était pas suffisant pour acquitter le coût du grand nombre de traverses en bois nécessaires à la reconstruction de milles et de milles de voies ferrées pour les locomotives diesel, plus lourdes. Le Canada a accepté de combler la différence en vue d'apporter une contribution fondamentale à l'économie du pays. Nous avons obtenu les traverses sur le littoral occidental du Canada.

3. *Relevé aérien des ressources*—Montant attribué, \$2,000,000—Le Pakistan occidental n'a jamais fait l'objet d'un relevé complet; comme il importe que le pays établisse l'équilibre entre son économie industrielle et son économie agricole actuelle, il importe de faire un relevé approprié des ressources. Le Canada a accepté de procéder à ce relevé; il a confié le travail à une société canadienne reconnue. Les envolées sont maintenant terminées et les géologues examinent les régions qui semblent le plus prometteuses d'après les relevés. Le gouvernement du Pakistan estime que c'est une entreprise des plus utiles pour l'essor futur du pays.

4. *Ferme de Thal*—Montant attribué, \$200,000—La création de cette ferme est une entreprise réalisée conjointement par l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada. Elle s'est révélée fort difficile à cause du grand nombre de personnes intéressées et de la complexité des voies de communication. Elle a pour objet de fournir aux réfugiés-colons (voir "usine de ciment" au n° 1 ci-dessus) les animaux de trait, laitiers et autres lorsqu'ils s'établissent sur des terres, de faire des recherches agricoles et de fournir les meilleures semences pour la région. D'une façon générale, il s'agit d'une station de recherches à l'intention des réfugiés. La contribution du Canada comprend des machines agricoles, des spécialistes fournis en vertu du plan d'assistance technique et des articles comme de la broche et le reste.

1952-1953—Montant global affecté au Pakistan—9.2 millions de dollars

1. *Blé*—Montant attribué, \$5,000,000—Le Pakistan a été atteint par la famine et nous a demandé de l'aide. Nous avons conclu avec lui la même sorte d'entente qu'avec l'Inde et nous lui avons fourni la quantité de blé indiquée, mais nous avons exigé qu'il établisse un fonds d'un montant correspondant en roupies, qu'il devra affecter à une entreprise utile. En plus de l'aide prévue par le Plan de Colombo, le Canada a fourni du blé d'une valeur de 5 millions de dollars.

2. *Warsak*—Montant attribué, \$3,400,000—Warsak est un projet d'irrigation et d'énergie électrique, situé à 19 milles de Peshawar sur la frontière nord-ouest du Pakistan et dans la province de la frontière nord-ouest. Les Anglais ont travaillé pendant plusieurs siècles à transformer les tribus indisciplinées de cette frontière en des citoyens respectueux des lois et capables de se diriger eux-mêmes. Grâce à l'influence de la foi musulmane, le gouvernement du Pakistan a eu beaucoup de succès dans son travail en ce sens. Règle générale, cette région est maintenant pacifique et ses habitants respectent les lois. On y fonde de nombreuses écoles. On juge maintenant nécessaire d'entreprendre des travaux d'irrigation dans les endroits qui peuvent en bénéficier; dans cette région de collines, il faut à cette fin recourir aux pompes. Il faut aussi fournir de l'énergie pour actionner les petites usines qui utiliseront la très grande dextérité des membres des tribus. Le Canada fournira les plans, qui seront exécutés par une des meilleures sociétés canadiennes d'ingénieurs-conseils; il surveillera aussi les travaux d'aménagement du barrage, dont le coût sera acquitté par le Pakistan. Le Canada fera aussi cadeau des génératrices d'électricité, des barrières de réglementation et le reste.

3. *Usine de ciment*, montant attribué, \$500,000—Ce montant de \$500,000 était requis en plus de la somme prévue par le contrat initial (Voir n° 1 relatif à 1951-1952 ci-dessus).

4. *Avions Beaver*—Montant attribué, \$178,000—On a fourni trois avions Beaver au Pakistan en vue de combattre les locustes et autres insectes nuisibles. Vu la campagne lancée depuis quelque temps au Pakistan en vue de produire plus de denrées alimentaires, il est devenu nécessaire de combattre les locustes

et autres insectes comme partie du programme. Le gouvernement du Pakistan est à mettre sur pied un service de lutte contre les insectes nuisibles. Ce cadeau du Canada contribuera à sa réalisation.

5. *Services de génie*—Montant attribué, \$30,000—On avait besoin de ce montant pour défrayer les dépenses des ingénieurs-conseils qui se sont rendus au Pakistan afin d'inspecter les divers projets auxquels on nous demandait de contribuer et de nous renseigner sur le bien-fondé de ces projets, y compris celui de Warsak et d'autres.

1953-1954

1. *Relevé aérien des ressources agricoles*—\$1,000,000—Le Pakistan a été frappé d'une façon tout à fait inattendue par une famine qui a démontré l'importance qu'il y avait de faire un relevé des terres arables disponibles du point de vue de la "culture", et d'établir une carte de ces terres fournissant des renseignements pour l'utilisation efficace des ressources agricoles du pays. Comme les machines qui avaient servi au relevé des ressources y étaient encore (voir n° 3 relatif à 1951-1952 ci-dessus), le gouvernement du Pakistan nous a demandé de poursuivre le relevé du point de vue agricole et nous avons accepté. Ce travail supplémentaire signifie que nous aurons fait un relevé photographique d'à peu près toute la partie occidentale du Pakistan, comme l'indiquent les chiffres suivants:

| | Milles carrés | Milles carrés |
|--|---------------|---------------|
| Superficie du Pakistan occidental ... | | 306,943 |
| Relevé des ressources | 163,000 | |
| Relevé des ressources agricoles .. | 139,500 | |
| Terres non photographiées, formées de montagnes, villes, etc. | 4,443 | |
| | 306,943 | 306,943 |
| Milles carrés | 306,943 | 306,943 |

2. *Warsak*—Montant attribué, \$3,500,000—Voir note au n° 2 relatif à 1952-1953 ci-dessus. Il s'agit d'un montant supplémentaire requis à l'égard du même projet et aux mêmes fins.

3. *Gange-Kobadak—Chutes des canaux—Dacca-Chittagong*—Montant attribué \$5,000,000.

Projet Gange-Kobadak—Situé dans le Pakistan oriental, ce projet a pour objet de rendre de nouveau fertiles des terres d'une étendue d'environ un million d'acres, que les changements dans le cours du Gange ont rendu improductives. Ces changements ont asséché les rivières Mathabhangra, Kumar, Nabaganga, Bhairab, Chitra et Kobadak. En pompant de l'eau dans leur lit desséché d'un point du Gange où il coule à proximité de ces rivières, elles deviendraient effectivement des canaux d'irrigation et la grande région du delta Brahmapoutre-Gange redeviendrait fertile. Cela aurait comme résultat non seulement de parer à la présente pénurie de riz, mais permettrait au Pakistan oriental de disposer d'un excédent pour l'exportation. La contribution du Canada consisterait en une usine thermique à vapeur qui fournirait l'énergie nécessaire pour actionner les grosses pompes dont on aurait besoin. Même si le programme général était voué à l'échec (ce qui est très peu probable), on pourrait utiliser à d'autres fins l'énergie fournie par la centrale canadienne et on a un besoin urgent d'énergie dans la région.

Projet des chutes des canaux—Il existe une situation très déplorable au Pendjab, au nord de Lahore, où une vaste région ne peut plus être cultivée par suite d'un relèvement du niveau des eaux, résultant surtout de l'infiltration de l'eau provenant des canaux d'irrigation, ce qui a rendu le sol tellement salin

qu'il est impropre à la culture. La FAO, qui est une institution spécialisée des Nations Unies, a trouvé un remède à cette situation; il consiste à laver le sol par un pompage continu jusqu'à ce que le sol redevienne normal. On règle ensuite l'irrigation au moyen d'un contrôle constant des pompes. On a demandé au Canada d'aider à ces travaux en fournissant une ou plusieurs centrales d'énergie, situées sur les canaux et actionnées par le flot des eaux transportées dans ces canaux. On est à déterminer quelle sera notre contribution exacte du point de vue des machines. Un ingénieur-conseil canadien a examiné le projet.

Réseau de distribution d'électricité Dacca-Chittagong: Il existe actuellement dans le Pakistan oriental un très grand nombre de petites génératrices d'énergie, dont la puissance est perdue étant donné qu'elles n'actionnent que de petites machines ou de petites usines, tandis qu'elles pourraient produire davantage s'il y avait moyen de distribuer l'électricité. On est à installer des génératrices plus considérables pour la production d'électricité et on croit que Karnafuli sera une importante source d'énergie. L'organisation d'un réseau approprié de distribution est d'une importance capitale et on nous a demandé d'aider à en établir un. Un ingénieur-conseil du Canada, qui a examiné le projet, estime que sa réalisation contribuerait grandement à l'essor économique du Pakistan oriental.

1954-1955

Gange-Kobadak—Chutes des canaux—Dacca-Chittagong—Montant attribué, \$5,800,000.

Warsak—Montant attribué, \$2,000,000.

Le programme de 1954-1955 fait encore l'objet de pourparlers, mais nous aurons besoin des sommes susmentionnées pour poursuivre les programmes indiqués plus haut à l'égard de 1953-1954.

UTILISATION DES FONDS JUSQU'À CE JOUR—CEYLAN

1952-1953—Montant global affecté à Ceylan—2 millions de dollars

1. Pêche

| | |
|---|-----------|
| Chalutier et bateaux de pêche | \$402,000 |
| Plans relatifs à l'entrepôt frigorifique | 40,000 |
| Entrepôt frigorifique | 725,000 |
| Établissement de transformation des sous-produits | 58,000 |

Ceylan n'a pas reçu d'aide du Canada avant 1952-1953. Cette année-là, on a décidé d'aider le gouvernement de Ceylan à fournir aux Cingalais un régime alimentaire plus riche en protéine, comme l'avaient proposé les spécialistes de l'Organisation mondiale de la santé. On a cru que la meilleure façon d'y arriver serait de faire consommer plus de poisson aux habitants, mais la pêche dans ce pays n'a jamais été une entreprise bien florissante. Vu que le Canada s'occupe beaucoup de pêche, on l'a prié de lancer à Ceylan un programme expérimental dans ce domaine. Nous avons donc construit sur le littoral du Pacifique deux navires devant servir à des expériences et ils ont été pourvus d'équipages canadiens. On a aussi envoyé sur les lieux un biologiste spécialisé dans les poissons et un spécialiste en pisciculture a été chargé de diriger les travaux. Les deux navires canadiens ont effectué un grand nombre de travaux de recherche; ils ont étudié les mœurs des poissons, se sont renseignés sur les endroits où ils se nourrissent et le reste et ils ont appris aux pêcheurs cingalais à se servir d'agrès plus efficaces. En plus des deux bateaux

devant servir aux expériences, nous avons acheté un chalutier. Ses prises ont été considérables, mais la plus grande partie de ce poisson a été perdue faute de moyens appropriés de réfrigération. On a donc décidé de compléter le programme en construisant un entrepôt frigorifique de grandeur assez restreinte ainsi qu'un établissement pour la transformation des restes de poisson en aliments pour les bestiaux et en engrais; cette usine pourra aussi extraire l'huile du foie de morue et le reste. Ce projet d'établissement frigorifique a été mis au point par des spécialistes en réfrigération et il est passablement avancé. Le gouvernement de Ceylan a consenti à construire et à aménager, dans un endroit approprié, un havre de pêche convenable; l'entrepôt frigorifique en fera partie. Nous espérons que ce programme d'aide à la pêche, conçu d'après les données les plus récentes, permettra éventuellement de relever la teneur en protéine du régime alimentaire cingalais.

| | |
|---|-----------|
| 2. <i>Projet d'établissement de Gal Oya</i> | \$760,000 |
| <i>Étude technique du projet</i> | 14,572 |

Un des plus grands problèmes qui se posent au gouvernement cingalais consiste à répartir la population d'une façon plus équitable. Les régions sises immédiatement au nord et au sud de la capitale, Colombo, sont parmi les plus congestionnées au monde, tandis qu'au centre et à l'autre extrémité de l'île on trouve une grande étendue de terres non cultivées. Dans la région surpeuplée, il y a beaucoup de pauvreté, ce qui est une source d'agitation communiste passablement forte. Le gouvernement a lancé des projets de colonisation dans les régions peu habitées, dont le plus important est celui de Gal Oya. On espère y établir un grand nombre de colons venus du littoral occidental de l'île. Cependant, il faut y entreprendre des travaux d'irrigation, d'énergie, de distribution et le reste. Grâce à un prêt obtenu de la banque internationale, le gouvernement de Ceylan a construit une centrale d'énergie, mais il n'a pas les fonds nécessaires pour établir un réseau de distribution. Le Canada a accepté d'aménager un réseau de distribution d'électricité dans la région de Gal Oya.

1953-1954—*Montant global affecté à Ceylan, 2 millions de dollars*

1. Usine de transformation des sous-produits, \$42,000.
2. Agrès de pêche, \$140,000.
3. Farine. Un fonds d'une valeur correspondante doit être constitué en roupies et servir à l'aménagement de routes rurales, \$450,000.
4. Farine. Le produit de la vente en roupies doit servir à la construction d'un édifice pour l'école polytechnique, \$200,000.
5. Outillage canadien pour l'Institut polytechnique, \$300,000.
6. Deux locomotives diesel, pièces de rechange et outils, \$425,000.
7. Matériel de pompage pour l'irrigation, \$185,000.
8. Outillage pour l'atelier agricole, \$225,000.
9. Matériel de lutte contre les insectes nuisibles, \$28,000.

1954-1955

Le programme d'aide à Ceylan à l'égard de 1954-1955 fait encore l'objet de pourparlers et il est probable qu'on s'entendra bientôt sur une contribution d'environ 2 millions de dollars.

APPENDICE H

AGENTE DU SERVICE EXTÉRIEUR
CLASSE 1 (1952)

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

(Il se peut qu'il y ait deux emplois d'agent du service extérieur (ministère du Commerce) à remplir à la suite du concours en cause.)

TRAITEMENT: \$3,280-\$4,180 par année

FONCTIONS: Après leur nomination, les agents du service extérieur seront d'abord initiés aux travaux et aux formalités de bureau du ministère des Affaires extérieures. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils devront rédiger des lettres, des rapports et autres documents officiels, et assumer certaines responsabilités administratives. Ils accompliront des travaux de caractère politique, économique et consulaire qui ont trait à la dissémination à l'étranger de renseignements sur le Canada. Après une période d'emploi à Ottawa, ils seront appelés, au besoin, à remplir des fonctions au Canada, à l'étranger et aux conférences internationales.

QUALITÉS: *Degré d'instruction:* Les candidats doivent détenir un grade universitaire reconnu et, de préférence, s'être spécialisés en histoire, en économie, en science politique, en philosophie, en droit ou en géographie.

Ils obtiendront des points supplémentaires pour:

- a) études postuniversitaires dans l'un des domaines ci-dessus;
- b) expérience commerciale ou professionnelle;
- c) maîtrise d'une langue moderne autre que le français ou l'anglais.

Les personnes qui termineront leur cours universitaire au printemps de 1953 pourront poser leur candidature, mais aucun emploi ne leur sera offert avant qu'elles aient pris un grade.

Aptitudes personnelles: Les candidats doivent pouvoir parler et écrire clairement et pertinemment, analyser des documents de tous genres et en tirer des précis et des mémoires. Il leur faut posséder des aptitudes personnelles appropriées, savoir user d'initiative, pouvoir assumer des responsabilités croissantes et collaborer efficacement avec d'autres personnes. Ils doivent aussi jouir d'un état de santé satisfaisant.

Résidence: Le ministère des Affaires extérieures exige que les candidats aient résidé au Canada au moins dix ans et que, s'ils ne résident pas présentement au pays, ils aient conservé leurs relations avec le Canada. Toute période de service dans les armées canadiennes à l'étranger est tenue pour une période de résidence au Canada.

Âge: A la demande du Ministère, la Commission du service civil n'acceptera, comme candidats aux emplois d'agents du service extérieur, classe 1, que les personnes âgées de 23 à 31 ans, au 1^{er} juin 1953. Cette règle pourra être mitigée s'il s'agit d'un aspirant qui possède des qualités éminentes et dont l'âge se rapproche des limites fixées.

La Commission du service civil et le ministère des Affaires extérieures espèrent obtenir, à la suite du concours en cause, les services de personnes compétentes qui connaissent le français et l'anglais.

NATURE DE L'EXAMEN: Le concours comporte trois étapes:

- a) *épreuve écrite:* L'épreuve écrite comportera deux devoirs de trois heures chacun. Le premier est une dissertation destinée avant tout à apprécier les qualités intellectuelles du candidat et son aptitude à

bien s'exprimer par écrit. Le second a pour objet de juger des connaissances générales de l'aspirant, surtout dans le domaine des affaires canadiennes et internationales. Il vise aussi à apprécier l'aptitude du candidat à saisir le sens d'un document écrit.

Cette épreuve aura lieu le 15 novembre 1952. Veuillez lire attentivement les instructions ci-dessous au sujet de l'inscription.

- b) *épreuve orale*: Les candidats qui auront réussi à l'épreuve écrite passeront devant un jury d'épreuve orale, qui appréciera leurs aptitudes générales.
- c) *Sélection*: Aux candidats qui auront réussi aux épreuves écrite et orale, on accordera une cote à l'égard de leur degré d'instruction et de leur expérience. Les candidats heureux aux concours seront inscrits sur une liste d'admissibilité de la Commission du service civil, liste qui servira à effectuer les nominations au ministère des Affaires extérieures.

TRAITEMENT

Le traitement initial est de \$3,280 par année. Après un stage d'au moins six mois mais qui d'ordinaire ne dure pas moins d'un an, le traitement est porté à \$3,580 par année. Sous réserve de services méritoires et d'utilité accrue, il peut s'accroître de relèvements annuels de \$200 jusqu'à concurrence du maximum de \$4,180. Les agents affectés à l'étranger touchent des allocations appropriées.

On n'autorise tout d'abord que des nominations temporaires, au traitement initial. Toutefois, les candidats heureux à l'examen seront admissibles à la titularisation.

INSCRIPTION:

Remplissez la formule ordinaire de demande (CSC 69) du service civil, y mentionnant le numéro de concours 52-650. On peut se procurer cette formule aux bureaux de poste des principales villes, aux bureaux du Service national de placement, aux bureaux régionaux de la Commission du service civil, aux bureaux universitaires de placement pour aspirants fonctionnaires, aux postes canadiens à l'étranger et au bureau de l'Administrateur de district, Royaume-Uni, ministère des Affaires des anciens combattants, 13-17 Pall Mall East, Londres, S.W.1 Angleterre. En ces endroits sont aussi affichés des avis intitulés: "Renseignements essentiels aux candidats".

Annexez à votre demande un sommaire des notes que vous avez obtenues à l'université. Ce sommaire devra porter la signature des autorités de l'institution.

Joignez au tout une feuille distincte portant les noms de cinq personnes auxquelles la Commission pourra s'adresser pour obtenir des renseignements sur votre compétence et votre moralité. (Trois de ces personnes devront être de vos anciens professeurs à l'université.)

Si vous n'êtes pas sûr de posséder les qualités requises, vous devez transmettre, avant le 25 octobre 1952, votre demande et les documents à l'appui au Secrétaire de la Commission du service civil à Ottawa, ou à l'Administrateur de district, Royaume-Uni, ministère des Affaires des anciens combattants, 13-17 Pall Mall East, Londres, S. W. 1, Angleterre. Ces derniers vous feront savoir si vous pouvez être admis à l'examen.

Apportez votre demande, avec documents à l'appui, à l'un des centres énumérés ci-dessous, à 8 h. 30 du matin, le samedi 15 novembre 1952. Vous subirez alors l'épreuve écrite. A moins que le paragraphe 4 ne s'applique à votre cas, vous n'êtes pas tenu de présenter votre demande avant le 15 novembre.

S'il vous est impossible de subir l'examen à l'un des centres prévus, transmettez immédiatement votre demande au Secrétaire de la Commission du Service civil, à Ottawa. Si vous désirez subir l'examen écrit en Europe, en un centre dont il n'est pas fait mention, adressez immédiatement votre demande à l'administrateur de district, ministère des Affaires des anciens combattants, 13-17 Pall Mall, Londres, S. W. 1, Angleterre. Dans l'un ou l'autre cas, envoyez, en même temps que votre demande, une lettre portant le nom de l'endroit où vous désirez subir l'examen. Cette lettre doit parvenir à destination au plus tard le 25 octobre.

Si vous ne réunissez pas les qualités exposées ci-dessus, votre devoir ne sera pas coté. En conséquence, si vous avez des doutes, transmettez votre demande immédiatement à la Commission, ou à l'Administrateur de district pour le ministère des Affaires des anciens combattants, à Londres. Votre lettre devra parvenir à destination *avant* le 25 octobre.

Il ne sera pas nécessaire d'établir une demande avant 8 h. 30 du matin, le 15 novembre 1952, à la salle d'examen.

LISTE DES CENTRES OÙ LES EXAMENS AURONT LIEU D'OFFICE

PROVINCES DE L'OUEST ET COLOMBIE-BRITANNIQUE

Salle 401, Commission du service civil, New Federal Building, VICTORIA (C.-B.).

Bureau de placement de l'Université; Caserne M 7, Université de Colombie-Britannique, VANCOUVER (C.-B.).

Salle 414, Commission du service civil, Dominion Public Building, CALGARY (Alb.).

Senate Chambers, Université d'Alberta, EDMONTON (Alb.).

Bureau du secrétaire, Administration Building, Université de Saskatchewan, SASKATOON (Sask.).

Commission du service civil, Salle 615, McCallum Hill Building, REGINA (Sask.).

Salle 209, United College, Avenue Portage, WINNIPEG (Man.).

ONTARIO ET QUÉBEC

Salle 401, Memorial Science Building, Collège de l'Assomption, Chemin Patricia, WINDSOR (Ontario).

Salle 205, University College, Université Western Ontario, LONDON (Ontario).

Salle 101, University Hall, Université McMaster, HAMILTON (Ontario).

Collège d'éducation d'Ontario, 371 ouest, rue Bloor, TORONTO (Ontario).

Musée, Old Arts Building, Université Queen's KINGSTON (Ontario).

Salles 103 et 104, Glebe Collegiate Institute, Avenue Carling, OTTAWA (Ontario) (candidats à l'examen en anglais).

Se présenter à M. Maurice Chagnon, Université d'Ottawa, École des infirmières, 30, rue Stewart, OTTAWA (Ontario) (candidats à l'examen en français).

Faculty of Medicine Building, Université McGill, MONTRÉAL (P.Q.) (candidats à l'examen en anglais).

École des Hautes Études Commerciales, 535, rue Viger, MONTRÉAL (P.Q.) (candidats à l'examen en français).

Université Laval, 3, rue de l'Université, QUÉBEC (P.Q.).

NOUVEAU-BRUNSWICK, NOUVELLE-ÉCOSSE, ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD
ET TERRE-NEUVE

Main Hall, Arts Building, Université du Nouveau-Brunswick, FREDERICTON (N.-B.).

Salle 8, Centennial Hall, Université Mount Allison, SACKVILLE (N.-B.).
Commission du service civil, Post Office Building, rue Canterbury, SAINT-JOHN (N.-B.).

Main Lecture Room, Carnegie Science Building, Université Acadia, WOLFVILLE (N.-É.).

Science Building, entrée de l'est, Université Dalhousie, HALIFAX (N.-É.).
Salle des conférences, Commission du Service civil, 123, rue Water, SAINT-JEAN (Terre-Neuve).

À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

Canada-House, Trafalgar Square, S.W. 1, LONDRES (Angleterre).

Ambassade du Canada, 72, avenue Foch, PARIS 16^e (France).

La Délégation permanente du Canada au Bureau Européen des Nations Unies, La Pelouse, Palais des Nations, GENÈVE (Suisse).

Légation du Canada, Strandvagen 7-C, STOCKHOLM (Suède).

Consulat du Canada, 620, 5^e Avenue, NEW-YORK (N.-Y.) États-Unis.

Consulat du Canada, Daily News Building, CHICAGO (Ill.) États-Unis.

Consulat du Canada, Salle 532, Little Building, BOSTON (Mass.) États-Unis.

APPENDICE I

LE SERVICE EXTÉRIEUR DU CANADA
(Reproduit d'*Affaires Extérieures*, août 1953.)

TRAVAIL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'étendue et la diversité des intérêts du Canada dans le monde se sont énormément accrues. C'est sur le ministère des Affaires extérieures et sur certains autres ministères fédéraux que retombent les lourdes responsabilités nouvelles assumées dans ce domaine par la population et le Gouvernement du Canada. Mis à part les représentants diplomatiques du Canada, les ministères du Commerce, de la Défense nationale, de la Production de défense, de l'Agriculture, du Travail, de la Citoyenneté et de l'Immigration, ainsi que de la Santé nationale et du Bien-être social ont, pour leurs propres fins, des représentants à l'étranger. Ceux-ci collaborent généralement avec les missions diplomatiques ou consulaires du ministère des Affaires extérieures, dont souvent même ils font partie intégrante. Toutefois, c'est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui est le ministre directement responsable de la "conduite de toutes les communications officielles entre le Gouvernement du Canada et le gouvernement de tout autre pays au sujet des affaires extérieures du Canada"; il appartient donc au ministère des Affaires extérieures de coordonner la gestion de tous les intérêts du Gouvernement canadien à l'étranger.

Attributions du Ministère

Sous la direction du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le Ministère, avec un personnel de plus d'un millier de membres à Ottawa et à l'étranger, veille aux rapports officiels entre le Gouvernement canadien et les gouvernements étrangers et applique la politique du Gouvernement canadien en ce qui concerne les autres pays. Il faut conclure des accords internationaux, dont plusieurs nécessitent des négociations longues et ardues. Ces accords couvrent les sujets les plus divers: il s'agit tantôt de matières de première importance comme les traités de paix ou le pacte de l'Atlantique-Nord, tantôt de questions de moindre importance telles que les facilités de voyage accordées aux troupes canadiennes en permission à l'étranger. A l'extérieur, les diplomates canadiens ont pour tâche de renseigner les autres gouvernements sur les intérêts et les points de vue de leur pays concernant une foule de sujets. Par exemple, quand un gouvernement étranger envisage des mesures législatives, ou autres, susceptibles d'avoir des répercussions au Canada, ils veillent à ce qu'il sache exactement à quoi s'en tenir sur les incidences canadiennes de ces mesures.

Une autre tâche importante du Ministère consiste à recueillir et interpréter les renseignements relatifs à l'activité des autres gouvernements, en particulier dans la mesure où elle intéresse le Canada. Les missions des Affaires extérieures réunissent cette documentation, qui est ensuite analysée et résumée à Ottawa, où le ministre la présente au cabinet et aux autres ministères et organismes gouvernementaux. C'est sur ces données que le Gouvernement fonde sa politique extérieure et les éléments de sa politique intérieure qui dépendent des conditions observées à l'étranger.

Principe de collaboration

Pour diffuser des renseignements sur le Canada, son histoire, son économie et son mode de vie, le ministère des Affaires extérieures collabore avec l'Office national du film, la Société Radio-Canada, le ministère du Commerce, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et divers autres ministères ayant des intérêts à l'étranger. Il se tient aussi en étroite liaison avec les maisons

de commerce et les organisations bénévoles qui ont des ramifications dans d'autres pays. Les bureaux de l'extérieur, dans la mesure où ils en ont le temps et les moyens, assurent les services d'information voulus pour satisfaire la curiosité de ceux qui s'intéressent véritablement au Canada et aux choses canadiennes. Le but de cette activité est de retenir l'attention des populations étrangères sur les affaires canadiennes, de les leur faire mieux comprendre et de leur fournir, par tous les moyens possibles, un tableau complet et véridique de la vie canadienne.

Une dernière partie importante de l'activité du Ministère au Canada et à l'extérieur est le travail consulaire. Chaque bureau diplomatique a des fonctionnaires dont le rôle est à la fois consulaire et diplomatique. Ils ont pour tâche d'aider les milliers de Canadiens qui voyagent à l'étranger, en leur délivrant des passeports ou en évacuant ceux d'entre eux que des troubles politiques mettraient en danger. Ils doivent toujours être prêts à secourir le missionnaire, le voyageur en détresse, le soldat en permission ou le marin du commerce. Bref, les agents consulaires protègent les intérêts des citoyens canadiens à l'étranger.

Le nombre des organismes internationaux dont le Canada est membre a tellement augmenté ces dernières années qu'en 1952 notre pays a dû se faire représenter à près de 150 de leurs conférences et réunions. La plus importante, bien entendu, a été l'Assemblée générale des Nations Unies, à laquelle le Canada a dû parfois envoyer des délégations qui comptaient jusqu'à une cinquantaine de personnes. Le Canada fait partie d'autres organismes internationaux de divers genres: Organisation mondiale de la santé, Organisation internationale du Travail, Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, UNESCO et Conseil de l'Atlantique-Nord. Les autres ministères qui s'intéressent aux travaux de certains de ces organismes sont aussi représentés dans les délégations que le Canada envoie à ces réunions.

ORGANISATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le Ministère est dirigé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le chef permanent de ses services est le sous-secrétaire d'État (sous-ministre), qui est le conseiller principal du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il est secondé par un sous-secrétaire d'État suppléant et par trois sous-secrétaires d'État adjoints, et il a pour conseillers les hauts fonctionnaires qui dirigent les diverses divisions du Ministère. Les chefs de division sont secondés par des agents du service extérieur, par des fonctionnaires administratifs et par un personnel subalterne de commis, sténographes et dactylographes. Lorsqu'ils sont en poste à l'étranger, les agents du service extérieur au titre diplomatique sont appelés officiellement ambassadeur, ministre, conseiller, premier, deuxième ou troisième secrétaire, et au titre consulaire, consul général, consul ou vice-consul.

Administration centrale

Le travail du Ministère à Ottawa est réparti entre dix-sept divisions que l'on peut grouper, d'après la nature de leurs fonctions, en trois catégories: politique, organique et administrative. Il y a cinq divisions politiques: Américaine, Commonwealth, Européenne, Extrême-Orient et Nations Unies; huit divisions organiques: Consulaire, Liaison avec la Défense (1) et (2), Économique, Information, Juridique, Recherches et rapports historiques, et Protocole; et quatre divisions administratives: Cadres et organisation, Finances, Personnel, Propriétés et fournitures.

Divisions politiques

Quatre des cinq divisions politiques, comme leurs noms l'indiquent, sont organisées principalement en fonction de telle ou telle région géographique du globe. Grâce aux rapports fournis par les bureaux situés dans chacune de ces régions et à la documentation puisée à de nombreuses autres sources,—rapports officiels, journaux, radio, état du commerce international, représentants des autres pays au Canada, autres services de l'État et, bien entendu, autres divisions du Ministère,—les divisions politiques étudient de façon suivie les événements internationaux. Grâce à cette analyse continue, elles peuvent tenir le ministre et, par son intermédiaire, le cabinet, au courant de tous les événements mondiaux importants. Elles le conseillent sur la politique extérieure et l'aident à élaborer les mesures qu'il juge nécessaires pour s'accommoder aux vicissitudes du mouvement international.

Considérée à un certain point de vue, la Division des Nations Unies n'est pas une division politique géographique; ses fonctions, analogues à celles des autres divisions politiques, s'exercent surtout dans les domaines propres aux Nations Unies et à leurs institutions spécialisées. Elle observe l'allure des événements au sein des Nations Unies et, par l'intermédiaire du sous-secrétaire d'État, conseille le ministre sur la ligne de conduite à suivre à l'Assemblée générale et ailleurs.

Divisions organiques

La Division consulaire est chargée de toutes les affaires consulaires, y compris la délivrance et le contrôle des passeports canadiens et autres titres de voyage, ainsi que de l'octroi et du refus des visas d'entrée au Canada. Ses fonctions embrassent aussi divers autres domaines, notamment les expulsions d'étrangers, l'aide aux Canadiens en détresse à l'extérieur, la surveillance des voyages, les problèmes particuliers aux marins du commerce, le rapatriement de certains Canadiens et l'administration des sépultures militaires. La Division consulaire travaille en étroite collaboration avec les ministères de la Citoyenneté et de l'Immigration, des Transports, de la Santé nationale et du Bien-être social, et du Travail.

La Divisions du protocole s'occupe de tout ce qui concerne le protocole diplomatique, la préséance et les privilèges et immunités. Elle prépare les lettres de créance des représentants diplomatiques et consulaires du Canada à l'étranger et examine celles des représentants des autres pays au Canada.

La Division juridique s'occupe de tous les aspects juridiques des relations du Canada avec les autres pays et avec les organismes internationaux. Son travail, qu'elle accomplit généralement en étroite collaboration avec le ministère de la Justice, consiste à étudier tous les aspects constitutionnels des initiatives internationales, à préparer les documents qui servent de base aux négociations internationales et à donner leur forme définitive aux accords et aux traités.

La Division économique donne ses soins aux aspects financiers, commerciaux et économiques des relations extérieures du Canada. Elle est donc chargée du travail du Ministère qui concerne les accords commerciaux, les avoirs étrangers au Canada et les avoirs canadiens à l'extérieur, les programmes d'assistance aux pays étrangers, les prêts à l'étranger, et les problèmes que posent la balance des comptes et les changes. De cette division relèvent aussi l'aviation civile internationale, les télécommunications et la marine marchande. La coordination de la politique économique exige une collaboration constante avec d'autres services de l'État, et particulièrement avec les ministères des Finances et du Commerce. La participation du Canada aux travaux de certains organismes économiques internationaux est aussi du ressort de cette division.

La Division de l'information fournit à nos bureaux de l'étranger des renseignements sur le Canada que ces bureaux, à leur tour, adaptent aux exigences de la presse, de la radio et des autres moyens de diffusion propres aux diverses régions. Elle coordonne dans les pays étrangers le travail des services d'information des autres organismes gouvernementaux et assure les facilités voulues aux correspondants étrangers et aux représentants culturels qui visitent le Canada. Au Canada même, elle tient à la disposition du public des renseignements d'intérêt actuel et des ouvrages de références sur les affaires internationales et la politique extérieure du Canada.

Les divisions de liaison avec la Défense coordonnent les travaux du Ministère qui intéressent la défense. L'une de leurs tâches les plus importantes découle de la participation du Canada à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, et nécessite une étroite coordination entre les décisions du Ministère et celles du ministère de la Défense nationale.

Divisions administratives

La Division du personnel, en collaboration avec la Commission du service civil, veille au recrutement et à l'avancement des employés du Ministère. Elle règle les mutations de personnel, soit au sein de l'administration centrale, soit dans les bureaux de l'extérieur, et initie à leur travail les nouveaux employés, et à leurs nouvelles fonctions ceux qui vont partir pour l'étranger.

La Division des cadres et de l'organisation s'occupe des questions suivantes: salaires, traitements, allocations, caisse de retraite, congés et assiduité. De plus, elle assure les communications entre Ottawa et les bureaux de l'extérieur, la distribution du courrier, le classement des dossiers, de même que la publication et la révision des règlements et instructions administratifs.

La Division des finances contrôle toutes les dépenses du Ministère et, d'après les estimations de chaque division, établit les crédits qui sont ensuite soumis à l'approbation du Conseil des ministres et du Parlement. La comptabilité de l'administration centrale et celle des bureaux de l'extérieur ressortissent également à son contrôle.

La Division des propriétés et fournitures assume diverses tâches: achat ou location de propriétés pour les missions, ameublement de leurs locaux et expédition des fournitures de toutes sortes nécessaires à leur fonctionnement. De plus, elle prête son concours aux fonctionnaires lorsqu'ils ont des effets à faire transporter.

Dans la pratique, toutes les Divisions opèrent comme une seule équipe de travail. Il en va de même pour les divers ministères qui, grâce à une chaîne de comités interministériels et au concours de leurs personnels, travaillent à l'élaboration de la trame, complexe et changeante des relations diplomatiques du Canada.

Bureaux de l'extérieur

Les chefs des diverses missions diplomatiques et consulaires adressent leurs rapports directement au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et reçoivent de lui leurs instructions.

Les bureaux ne sont pas tous du même ordre de grandeur. A Londres, à Washington et à Paris, ils comprennent le chef de la mission (l'ambassadeur à Paris et à Washington, le haut commissaire à Londres), ainsi qu'un personnel diplomatique composé de conseillers et d'un certain nombre de secrétaires, de secrétaires commerciaux, d'attachés et de représentants d'autres ministères de l'État. Les bureaux moins importants groupent le chef de la mission (ambassadeur, ministre ou haut commissaire), un ou deux secrétaires diplomatiques, un

secrétaire commercial et parfois un attaché. Les consulats et les consulats généraux ont des tâches plus circonscrites; certains sont administrés par des commissaires de commerce, qui relèvent du ministère du Commerce.

Il est un aspect de la vie diplomatique qu'on méconnaît souvent: ce sont les ennuis qu'éprouve le diplomate obligé périodiquement et souvent à bref délai de quitter son poste pour l'un quelconque des autres bureaux canadiens à l'étranger. La vie dans les capitales a son charme, mais à la longue les fonctionnaires et leurs familles trouvent harassants les problèmes que posent l'instruction des enfants, l'étude des langues, le logement et les déplacements relativement fréquents d'un pays à l'autre. La vie diplomatique présente plusieurs inconvénients de ce genre, qu'on ignore parfois parce qu'ils ne sautent pas aux yeux.

LE PERSONNEL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Les diverses tâches afférentes aux relations du Canada avec les autres nations retombent sur un personnel d'un peu plus de 1,400 fonctionnaires, dont la moitié environ forment l'effectif de quelque cinquante missions, réparties entre plus de trente-cinq pays. Près de 300 employés du Ministère sont agents du service extérieur, et 700 font partie du personnel administratif; le reste est composé de fonctionnaires recrutés à l'étranger.

Les agents du service extérieur

En fait de préparation intellectuelle, on exige des candidats au service extérieur un diplôme universitaire, de préférence en histoire, en sciences économiques, en sciences politiques, en philosophie, en droit ou en géographie. On attribue des points pour les études spécialisées dans ces matières, pour la connaissance d'une langue étrangère et pour l'expérience acquise dans une profession ou dans les affaires. Les candidats doivent pouvoir s'exprimer d'une façon convenable, oralement ou par écrit, et justifier de certaines qualités indispensables: initiative, jugement, esprit d'équipe.

La carrière est ouverte aux femmes comme aux hommes. Les candidats doivent avoir résidé au Canada pendant dix ans, y compris toute période de service militaire passée à l'extérieur, et appartenir au groupe d'âge de 23 à 31 ans; on fait cependant exception à cette dernière règle lorsqu'il s'agit de candidats exceptionnellement doués.

Au premier échelon (classe 1), les agents du service extérieur touchent un traitement de \$3,280 par année. Au bout d'un an environ, si leur travail est jugé satisfaisant, ce traitement est porté à \$3,580 et, à condition qu'ils continuent de donner satisfaction, atteint finalement, par tranches annuelles, le chiffre de \$4,180. L'agent classe 2 touche de \$4,280 à \$4,860. A l'échelon le plus élevé (classe 10), le traitement est de \$12,000 et plus. Les chefs de mission sont nommés par arrêté en Conseil, sur la recommandation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, plutôt que par le jeu normal de l'avancement, mais on les choisit souvent parmi les diplomates de carrière parvenus aux paliers supérieurs.

A l'étranger, outre son traitement, le diplomate touche des allocations au titre du coût de la vie et des frais de représentation. Il s'agit en réalité d'un rajustement de son revenu qui lui permet de faire honneur aux obligations inhérentes à la qualité de représentant du Canada à l'extérieur. On verse en outre des indemnités scolaires à ceux qui ont des enfants de 5 à 21 ans.

Sélection des agents du service extérieur

C'est la Commission du service civil qui recrute les agents du service extérieur, par voie de concours. Il y a d'abord un examen écrit; les candidats reçus doivent ensuite subir une épreuve orale devant jury. Cette épreuve permet de juger si la personnalité du candidat répond bien aux conditions du service extérieur. Le candidat reçu à l'écrit et à l'oral se voit attribuer une cote où entrent en ligne de compte son expérience dans le commerce ou une profession et aussi son service militaire outre-mer.

Les candidats reçus sont inscrits par ordre de mérite sur une liste d'admissibles généralement valable pendant un an. Le nombre des admissibles correspond d'habitude à celui des vacances à combler dans les cadres du Ministère. Les candidats heureux qui bénéficient de la priorité accordée aux anciens combattants figurent d'office en tête de la liste.

Le nouvel employé est immédiatement affecté à l'une des nombreuses divisions du Ministère à Ottawa; il fait un stage d'environ deux ans, au cours duquel il est appelé à travailler dans trois divisions au moins, puis, à assumer, à mesure qu'il se familiarise avec le travail du Ministère, des responsabilités de plus en plus grandes. Ce programme de formation comprend des séries de conférences sur le travail et l'organisation du Ministère, sur l'activité de certains autres ministères et sur celle d'importants organismes tels que la Banque du Canada et la Société Radio-Canada. Il arrive qu'on aide financièrement l'employé à apprendre une langue étrangère. S'il franchit avec succès cette étape de formation, on peut l'envoyer à l'étranger.

Le personnel subalterne

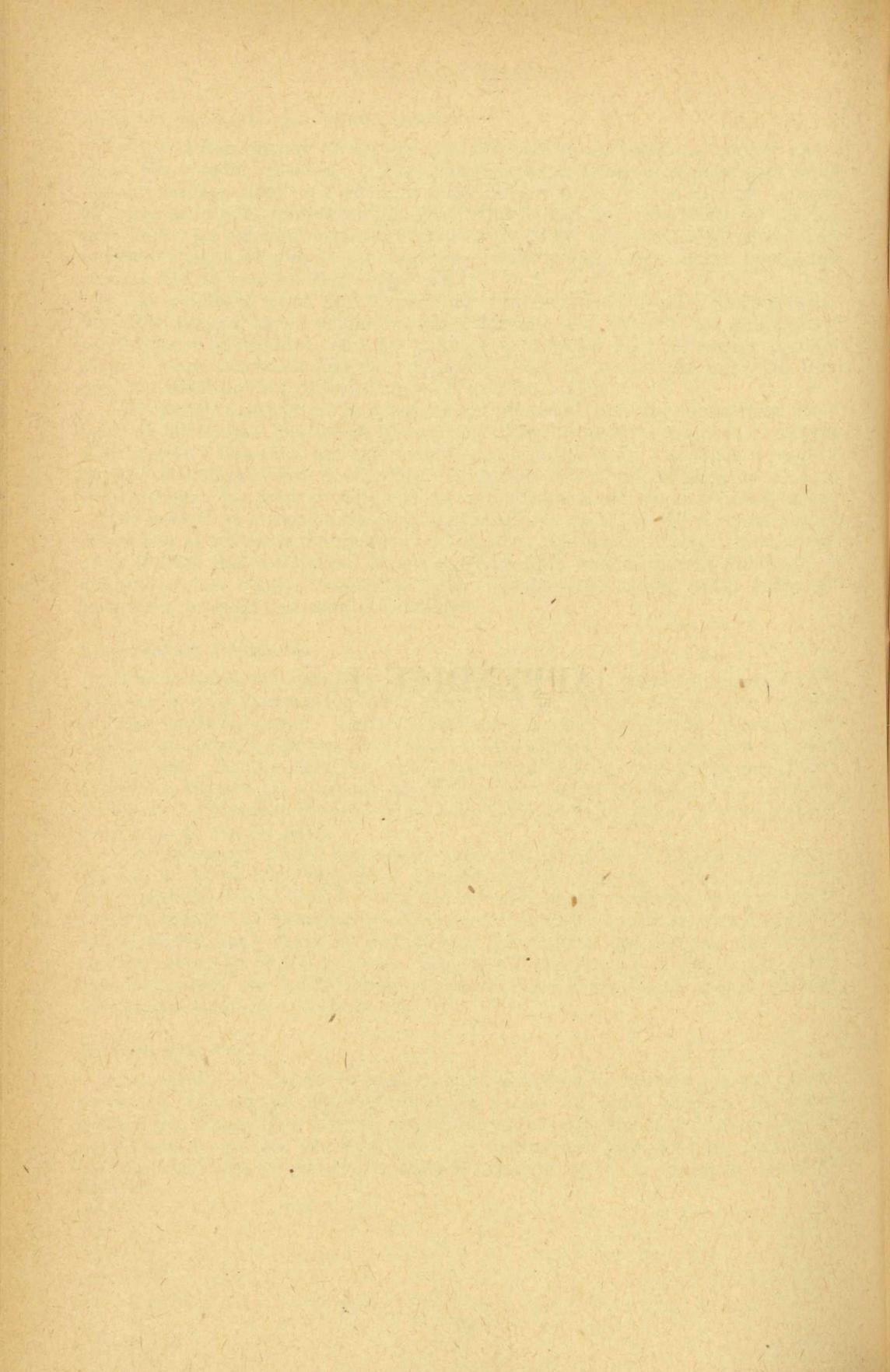
Les commis, sténographes et dactylographes du personnel régulier sont recrutés par la Commission du service civil au moyen de concours qu'elle organise périodiquement. Les membres du personnel subalterne régulier font d'abord un stage à Ottawa, après quoi, normalement, ils peuvent être envoyés à l'étranger. Le Ministère les engage à la condition expresse qu'ils consentent à servir à Ottawa ou n'importe où à l'étranger, selon les besoins du moment. Le séjour à l'étranger dure de deux à trois ans et demi, selon le climat et les conditions de vie du pays.

Le traitement initial des sténographes est de \$1,800 à \$2,240 par année, suivant le degré d'instruction et l'expérience de chacune. Une compétence exceptionnelle donne droit à un traitement légèrement supérieur, qui peut aller jusqu'à \$2,480. Le traitement initial minimum des commis et dactylographes est de \$1,690, mais il est de \$1,800 pour les commis qui ont fait des études secondaires et de \$2,130 pour les diplômés d'université. A l'étranger, outre leur traitement, ces fonctionnaires touchent des indemnités de séjour fondées sur l'indice local du coût de la vie.

Le personnel local

Au besoin, le chef de mission recrute sur place un certain nombre d'employés qui connaissent les langues et les usages du pays. Comme ils ont à remplir des tâches bien définies, ces employés ne sont pas assujettis au régime de roulement qui est de règle pour les autres fonctionnaires du Ministère. Leurs attributions se bornent à celles de commis et à des besognes administratives.

APPENDICE J



LES CONCOURS D'ADMISSION AU SERVICE EXTÉRIEUR (Reproduit d' "Affaires Extérieures" de juillet 1953)

Depuis six ans, plus de 175 jeunes Canadiens sont entrés dans la carrière diplomatique. Quand on songe que le ministère des Affaires extérieures ne comptait en 1927 que 14 agents diplomatiques et 49 seulement en 1941, on se rend compte du chemin parcouru. Cet essor remarquable tient à l'extension sans précédent de l'activité du Ministère après la guerre. Les responsabilités grandissantes du Canada sur le plan international ont amené son gouvernement à jouer un rôle de plus en plus actif dans les affaires mondiales, ainsi qu'en témoigne l'ouverture, ces dernières années, de plusieurs nouveaux bureaux à l'étranger. Au lieu de la demi-douzaine de bureaux qu'il avait en 1939, le Canada doit aujourd'hui remplir les cadres de plus de cinquante missions. En outre, le recours de plus en plus fréquent à la formule des conférences comme procédé diplomatique a nécessité l'augmentation du personnel afin de permettre au Canada d'envoyer des délégations aux conférences internationales dont le nombre, en 1952 seulement, a été de 146. Le pays doit également être représenté en permanence auprès d'importants organismes internationaux et régionaux tels que les Nations Unies et l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

Pour répondre à ces nouveaux besoins, il a fallu recruter de nouveaux employés possédant l'expérience et la formation nécessaires à la conduite des affaires du Ministère, au Canada même aussi bien qu'à l'étranger. En vue de s'assurer, pendant et dès après la guerre, les services d'agents compétents aux paliers intermédiaires ou supérieurs, on dut faire appel à un certain nombre d'experts que leurs états de service dans le domaine commercial, professionnel et gouvernemental désignaient pour les fonctions diplomatiques. Après la cessation des hostilités, le Ministère ouvrit ses portes à un bon nombre de militaires que la guerre avait empêchés auparavant d'entrer dans la carrière. Toutefois, la plupart de ces agents furent choisis parmi les candidats reçus aux concours de la Commission du service civil et débutèrent au bas de l'échelle. Maintenant que le Ministère compte un nombre suffisant d'agents capables d'assumer les tâches d'importance majeure, il met ses emplois au concours par l'intermédiaire de la Commission du service civil.

Les concours d'admission au service extérieur ont lieu à peu près tous les ans. Ils suscitent un vif intérêt dans toutes les parties du pays et attirent un grand nombre de candidats. Même si d'ordinaire le nombre des postes à remplir ne dépasse guère la dizaine, il arrive souvent que plus de deux cents candidats prennent part à l'épreuve écrite, fait particulièrement remarquable à une époque où l'essor économique sans précédent du Canada offre de si nombreuses et intéressantes situations aux jeunes diplômés d'université. Bien que les aptitudes personnelles constituent le facteur déterminant du choix des agents, il est à noter que toutes les parties du Canada sont représentées dans le Ministère.

Pour être admissibles au service extérieur, les candidats doivent être sujets britanniques avoir résidé au Canada pendant au moins dix ans et être diplômés d'une université reconnue, de préférence en histoire, sciences économiques, sciences politiques, droit, philosophie ou géographie. Bien qu'on n'exige pas des candidats qu'ils aient fait des études post-universitaires, la plupart de ceux qui ont été admis jusqu'ici avaient à leur actif au moins une année de telles études. L'expérience acquise dans le commerce ou les professions libérales ainsi que la connaissance d'une langue moderne, outre l'anglais et le français, entrent également en ligne de compte. Les candidats doivent posséder une connaissance pratique des deux langues officielles du Canada. Les concours sont ouverts aux candidats des deux sexes entre les âges de 23 et 31 ans.

C'est la Commission du service civil qui organise les épreuves, annonce les concours et en énonce les conditions. Les avis sont affichés dans les bureaux de poste, les bureaux du Service civil et du Service national de placement du pays,

et dans les bureaux du Gouvernement canadien à l'étranger. Pour atteindre plus sûrement les intéressés et les candidats éventuels, la Commission du service civil envoie des avis à toutes les universités canadiennes de même qu'aux principales universités étrangères où peuvent se trouver des étudiants canadiens; enfin, le ministère de la Défense nationale transmet les avis aux troupes canadiennes qui servent en Corée et en Europe.

Le concours comporte trois étapes: épreuve écrite, épreuve orale et attribution d'une cote d'instruction et d'expérience. L'épreuve écrite est préparée par le ministère des Affaires extérieures en collaboration avec la Commission du service civil. L'usage de l'anglais ou du français est facultatif; à chaque candidat est attribué un numéro, ce qui assure l'anonymat jusqu'à la décision finale du jury.

Au concours de 1952, le premier questionnaire, reproduit en appendice au présent article, offrait le choix entre six sujets de dissertation. Le deuxième se divisait en deux parties: dans la première, il s'agissait de répondre à diverses questions touchant les affaires canadiennes et internationales; dans la seconde, il fallait résumer un texte et l'interpréter en répondant à certaines questions précises. La dissertation, d'un caractère plutôt général, visait à éprouver la vigueur intellectuelle et les dons d'expression du candidat. Le second questionnaire avait un double objet: juger des connaissances générales du candidat, particulièrement en ce qui concerne les affaires canadiennes et internationales et de l'exactitude avec laquelle il interprète les textes.

A la seconde étape du concours, les candidats qui ont réussi l'épreuve écrite subissent une épreuve orale devant jury. Les villes où siège successivement le jury peuvent ne pas être les mêmes d'une année à l'autre, mais ce sont en principe les grandes villes du Canada et, si le nombre des candidats est suffisant, certaines grandes villes des États-Unis, du Royaume-Uni ou de l'Europe occidentale. S'il n'y a qu'un ou deux candidats dans une région, il est parfois préférable de les convoquer dans la ville la plus proche où siège le jury. Ce jury se compose habituellement de cinq membres, dont un représentant de la Commission du service civil qui agit à titre de président, deux représentants du Ministère (l'un de langue anglaise et l'autre de langue française) et deux membres n'appartenant ni à l'une ni à l'autre, qui représentent respectivement le monde universitaire et celui des affaires. Pour assurer la continuité et l'uniformité des méthodes de sélection, on veille à ce qu'une personne au moins participe successivement à toutes les séances du jury.

A l'oral, qui dure habituellement une heure, le jury s'efforce d'établir si le candidat possède les qualités requises. On tient compte ici des éléments suivants: capacité intellectuelle, intégrité morale et personnelle, sens des responsabilités, esprit d'initiative, faculté d'adaptation, élocution, tenue. Pour éclairer leur jugement, les membres du jury disposent des références du candidat. Le jury attribue alors une cote pour la deuxième partie du concours.

La cote attachée à la troisième partie embrasse l'expérience militaire, commerciale ou professionnelle, la formation universitaire et la connaissance des langues étrangères, que possède le candidat qui a franchi avec succès les deux premières étapes: l'écrit et l'oral. Dans le calcul final, cette cote est multipliée par le coefficient 2; à chacune des deux épreuves, écrite et orale, est attribué le coefficient 4. Tous ceux dont le total des notes est suffisamment élevé sont classés par ordre et forment une liste d'admissibles que publie la *Gazette du Canada*. Les candidats reçus qui bénéficient de la priorité accordée aux anciens combattants figurent d'office en tête de liste à partir de laquelle on fait les nominations au rythme des besoins du Ministère. Il va sans dire que le nombre des nominations est déterminé par celui des vacances qui se produisent dans les cadres autorisés du Ministère.

Les candidats reçus au concours qui acceptent une offre d'emploi entrent au service du Ministère à la fin du printemps ou pendant l'été qui suit le concours. Ils sont admis à la condition expresse d'accepter un poste, où qu'il se trouve, selon les besoins du Ministère. Simples stagiaires au début, ils deviennent normalement, après douze mois environ de services satisfaisants, employés temporaires. Leur période de formation à Ottawa dure environ deux ans, après quoi ils deviennent admissibles au service extérieur. Durant cette période, le Ministère fait en sorte que chacun d'eux travaille successivement dans une division "géographique", telle que la Division du Commonwealth ou la Division américaine, dans une division administrative et dans une division dite fonctionnelle, telle la Division consulaire ou la Division de l'Information. Chacun de ces stages dure de quatre à six mois. En plus d'acquérir ainsi une expérience pratique des diverses fonctions du Ministère, le nouvel employé assiste à une série de conférences faites par des fonctionnaires supérieurs du Ministère et d'autres services de l'État et par des spécialistes qui ne sont pas de l'Administration. L'objet de cet entraînement est de familiariser le nouveau fonctionnaire avec le travail de toutes les divisions et avec celui des services de l'État le plus étroitement associés au ministère des Affaires extérieures, ainsi que de parfaire sa connaissance du Canada et des affaires canadiennes.

Les concours tendent avant tout à assurer le choix de sujets dont la personnalité, la formation universitaire et l'expérience antérieure donnent à croire qu'ils s'acquitteront avec succès des diverses fonctions diplomatiques et consulaires. Ils doivent avoir l'intelligence vive et l'esprit souple afin de pouvoir mener à bien les tâches les plus diverses; ils doivent pouvoir travailler en harmonie avec leurs collègues et s'adapter aisément à des circonstances et à des conditions de travail extrêmement variées; il leur faut enfin savoir faire preuve d'indépendance de jugement et assumer des responsabilités croissantes.

AGENT DU SERVICE EXTÉRIEUR, CLASSE I

Ministère des Affaires extérieures

ÉPREUVES ÉCRITES

PARTIE I

Durée de l'examen: 3 heures

Cet examen fera voir jusqu'à quel point vous pouvez analyser lucidement un problème d'aspect théorique. Les examinateurs fonderont leur décision sur la manière dont vous exprimez vos idées et sur leur force intrinsèque.

Traitez l'une des questions suivantes:

1. Quel est le juste équilibre du travail et des loisirs; comment devrait-on aborder la question des loisirs dans la société moderne?
2. "La forme de gouvernement d'un pays est déterminée par la tradition, le milieu physique et le degré d'évolution économique."
3. "La Nation, comme facteur de civilisation, n'est pas l'ensemble de la population actuelle, simple fragment de la population historique. Elle n'est pas l'État, car l'État est artificiel. La Nation est une Idée."
4. "Sans la justice, les régimes ne sont qu'un brigandage." ("Remota justitia, quid sunt regna nisi magna latrocinia.")
5. "Une saine législation doit avant tout refléter les sentiments et désirs, bons ou mauvais, de la collectivité."
6. "Il n'y a pas de science de l'économie; tout système de pensée économique est en grande partie subjectif en ce qu'il suppose le désir d'une certaine fin sociale."

PARTIE II

Durée de l'examen: 3½ heures

La présente partie de l'examen est en trois sections. Les sections A et B ont pour but de démontrer l'intérêt que vous portez à certains des problèmes exposés, l'étendue de vos connaissances à leur sujet et votre aptitude à en discuter de façon claire et logique.

Dans les sections A et B, le candidat doit choisir trois questions, dont au moins une dans chaque section. La section C, qui permet de vérifier à quel point le candidat peut saisir le sens d'un texte écrit, est obligatoire pour tous.

SECTION A—Affaires canadiennes

1. Étudiez la possibilité d'une adhésion du Canada au bloc sterling.
2. Dégagez certaines répercussions des tendances qu'affichent depuis quelque temps les placements de capitaux domestiques et étrangers au Canada.
3. Dites dans quelle mesure l'un des personnages suivants a contribué au progrès de la pensée et de l'action politiques au Canada: Henri Bourassa, J. S. Woodsworth, Goldwyn Smith, J. S. Ewart.
4. Décrivez les rapports du syndicalisme canadien avec la vie politique du pays.
5. Exposez le rôle du Gouvernement fédéral dans l'avancement culturel du pays.
6. Quel a été le rôle du Canada dans la transformation de "l'Empire" en un "Commonwealth des Nations"?
7. Jusqu'à quel point, à votre avis, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique restreint-il la liberté d'action du Gouvernement canadien dans ses relations internationales?

SECTION B—Affaires internationales

8. Comment expliquez-vous l'avènement du titisme en Yougoslavie? Le même phénomène est-il susceptible de se produire dans les pays satellites d'Europe et en Chine?
9. Parlez du mouvement d'unification de l'Europe et évaluez ses chances de succès.
10. Appréciez le rôle du mouvement démocrate-chrétien dans l'Europe contemporaine.
11. A votre avis, l'attitude neutraliste et la politique d'isolement contribuent-elles à la paix mondiale? Discutez en vous servant d'exemples tirés de la politique étrangère des gouvernements tant en Europe qu'en Asie.
12. "Staline n'a pas la même propension à la guerre qu'Hitler; en fait, il est sollicité en sens tout à fait contraire par sa propre nature, par les concepts fondamentaux de la pensée marxiste, par la géographie et les ressources de l'Union soviétique, par le tempérament du peuple russe et par l'état piteux et instable de l'économie soviétique à l'heure actuelle." Commentez.
13. Dites le rôle que jouent les Nations Unies ou bien l'OTAN dans la préservation de la paix et de la sécurité mondiales.
14. Serait-il opportun d'établir à l'heure actuelle une Cour internationale de juridiction criminelle?
15. Parlez de deux écrivains caractéristiques de l'un ou l'autre des pays suivants: France, Allemagne, États-Unis, U.R.S.S., Royaume-Uni, Canada, Dites pourquoi vous les jugez tels.

SECTION C

Lisez le passage reproduit à l'appendice A et répondez aux questions suivantes à son sujet.

1. Résumez en un paragraphe d'au plus une page la thèse qu'expose ce passage.
2. L'auteur laisse entendre qu'un élément inconnu d'une importance vitale intervient dans le processus historique. Définissez-le et dites si vous acceptez ou rejetez la théorie de l'auteur et pourquoi.
3. Dans ce passage, que signifie pour l'auteur l'expression *Uniformité de la Nature* et jusqu'à quel point répond-elle à ses vues sur l'origine des civilisations?
4. Rapprochez l'idée d'*Intégration de la Coutume* de celle de *différenciation de la Civilisation*.
5. A votre avis, l'auteur professe-t-il une théorie déterministe de l'histoire? Motivez votre réponse par un court paragraphe.

APPENDICE A*

A la lumière de la Mythologie, nous avons obtenu un aperçu de la nature des défis et ripostes. La création nous est finalement apparue comme le résultat d'une rencontre, ou (pour traduire l'imagerie des mythes en termes scientifiques) la genèse, comme fonction de forces réciproques. Revenons maintenant à l'objet immédiat de notre étude: la recherche du facteur positif qui a tiré une partie de l'humanité de l'*Intégration de la Coutume* pour la faire accéder, au cours des derniers six mille ans, à la *Différenciation de la Civilisation*. Étudions à nouveau les origines de vos vingt et une civilisations en vue de déterminer empiriquement si le concept défi-riposte ne répond pas mieux à la notion du facteur dont nous sommes en quête que les hypothèses de la race et du milieu, déjà pesées et trouvées trop légères.

Dans cette nouvelle exploration, nous nous attacherons une fois de plus aux notions de race et de milieu, mais en les considérant sous un jour nouveau et en interprétant les phénomènes de façon différente. Nous ne serons plus aux aguets d'une cause simple à l'origine des civilisations et dont on peut démontrer qu'elle produit en tout temps et en tout lieu un effet identique. Nous ne serons plus surpris si, dans la production des civilisations, la même race ou le même milieu s'avèrent féconds en un cas et stériles dans un autre. Nous ne serons pas surpris de déceler ce phénomène d'inconstance et de variabilité parmi les effets produits, en différentes occasions, par une seule et même cause, même là où cette cause consiste dans l'action réciproque de la même race et du même milieu dans les mêmes conditions. Quel que soit le degré de perfection scientifique de l'identité de deux ou plusieurs situations, nous n'exigerons pas que leurs résultats respectifs soient conformes l'un à l'autre au même degré ou même à un degré éloigné. De fait, nous ne poserons plus le postulat scientifique de l'*Uniformité de la Nature*, comme nous le faisons à bon droit tant que nous pensions à notre problème en termes scientifiques, comme fonction du jeu de forces inanimées. Nous serons prêts à admettre maintenant que, même si nous connaissions entièrement les données de la race, du milieu, ou toute autre donnée formulable en termes scientifiques, il ne nous serait pas possible de prédire le résultat de l'action réciproque des forces que ces données représentent, pas plus qu'un expert militaire ne saurait prédire l'issue d'une bataille ou d'une campagne en partant de "l'intuition directe" des préparatifs et des

*Extrait de "A Study of History", Volume I, par Arnold Toynbee, pp. 299-301.

ressources des deux états-majors en présence, ou qu'un spécialiste du bridge ne saurait prédire le résultat d'une manche ou d'une partie parce qu'il sait le jeu de chaque main.

Dans ces deux comparaisons, "l'intuition directe" ne peut permettre à celui qui la possède de prédire le résultat avec quelque exactitude ou assurance, parce qu'elle n'est pas la connaissance complète. Un élément demeure nécessairement quantité inconnue pour l'observateur le mieux informé, car il échappe à l'entendement des combattants ou des joueurs eux-mêmes. L'ignorance de cette quantité rend tout calcul impossible, car elle est le terme le plus important de la prétendue équation à résoudre. Cette inconnue, c'est la réaction des acteurs devant l'épreuve, au moment où elle deviendra actuelle. "Les causes physiques n'agissent que sur les principes cachés qui contribuent à former notre esprit et notre caractère", a dit un auteur. Un général pourra connaître de façon précise ses propres ressources en hommes et en munitions et, de façon presque aussi précise, celles de l'adversaire; il aura pu deviner les plans de l'ennemi; et, fort de cette connaissance, il aura tiré ses plans de la façon la plus avantageuse possible. Il ne peut toutefois savoir d'avance comment le général ennemi ou tout autre membre du camp adverse se comporteront sous le feu, quand la campagne aura débuté et que les armées se heurteront; il ne peut prévoir son propre comportement. Et pourtant ces facteurs psychologiques, qu'il est radicalement impossible de peser et de mesurer et, partant, d'évaluer scientifiquement d'avance, sont les forces mêmes qui décideront du résultat lors de la rencontre. Le génie militaire est celui qui réussit à plusieurs reprises à deviner, par déduction ou intuition, un fait imprévisible; et la plupart des génies militaires de l'histoire, gens de tempérament et d'esprit aussi divers que Napoléon ou Cromwell, ont nettement reconnu que les ressources en hommes et en munitions, pas plus que l'intelligence et la stratégie, ne sont les talismans qui leur ont procuré la victoire. Une fois jaugés tous les facteurs susceptibles de mesure et de contrôle, une fois dit que "Dieu est dans le camp des armées fortes", que "le Ciel aide ceux qui s'aident", qu'il faut "prier Dieu et garder sa poudre sèche", ils ont admis sans ambages que, somme toute, l'esprit ne saurait prédire la victoire ni la volonté la commander, parce qu'elle provient en dernière analyse d'une source à laquelle ni la pensée ni la volonté n'ont accès. Croyants, ils s'écrient: "Loué soit Dieu qui nous a donné la victoire"; sceptiques, ils attribuent leur victoire, superstitieusement, au jeu de la Fortune ou à leur bonne étoile; mais, quel que soit leur langage, ils témoignent de la réalité d'une même expérience: l'expérience du fait que le dénouement d'une rencontre ne peut faire l'objet de prédictions et n'offre aucun semblant de prédétermination, mais qu'il surgit, à la manière d'une création nouvelle, de la rencontre elle-même.

APPENDICE K

AGENT DU SERVICE EXTÉRIEUR, CLASSE I

Ministère des Affaires extérieures

Ministère du Commerce

ÉPREUVES ÉCRITES

PARTIE I

Durée de l'examen: 3½ heures

SECTION A: 2 heures 45 minutes

Cet examen fera voir jusqu'à quel point vous pouvez analyser lucidement un problème d'aspect théorique. Les examinateurs fonderont leur décision sur la force et la logique de vos idées ainsi que sur la manière dont vous les exprimez.

Traitez l'une des questions suivantes:

1. "La croyance au progrès est aussi nécessaire que difficile."
2. Quels sont les fondements essentiels de la démocratie? Jusqu'à quel point dépend-elle des formes institutionnelles?
3. Que vaut, à votre avis, l'interprétation de l'histoire d'après l'influence des "grands hommes"?
4. Le rôle des humanités dans l'enseignement supérieur, dans le cadre de notre société industrielle.
5. "La politique étrangère d'un pays est avant tout le produit de ses intérêts économiques."
6. Jusqu'à quel point est-il possible de soumettre les relations internationales au règne du Droit?
7. A votre avis, quels sont les principaux facteurs qui ont influencé le rythme de croissance économique du Canada, ces dernières années, et peut-on s'attendre à ce qu'ils continuent d'exercer leur influence dans les années à venir? Dans quelle mesure la politique canadienne peut-elle agir sur ces facteurs?

SECTION B: 45 minutes

La présente partie de l'examen a pour but de démontrer votre aptitude à saisir rapidement et exactement le sens d'un texte écrit. Tous les candidats doivent résumer, en 250 mots au plus, l'extrait suivant du *Bulletin mensuel des Affaires extérieures* de novembre 1952.

AGENT DU SERVICE EXTÉRIEUR, CLASSE I

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

et

MINISTÈRE DU COMMERCE

PARTIE I—SECTION B

Ceci nous amène à parler des Arabes, peuple autrefois d'une grande culture et d'un glorieux passé; peuple qui fut l'égal des Occidentaux, mais qui succomba ensuite à la domination ottomane et aux intrigues européennes. Les grands progrès réalisés par les Turcs, leurs anciens maîtres, ont profondément ému les Arabes.

Le sentiment national arabe avait pris naissance au début de la guerre 1914-1918, stimulé par l'exemple de l'Europe et les agitations des Jeunes Turcs. C'est ce nationalisme croissant, encouragé par l'affranchissement du joug ottoman, que le colonel Lawrence sut si brillamment exploiter en faveur de la cause alliée et contre les Allemands et le Sultan. Il réussit à convaincre les chefs arabes qu'une victoire des Alliés amènerait l'indépendance des peuples arabes. Cependant, les hommes d'État alliés voyaient sous un autre angle la réorganisation politique des territoires arabes. Au lieu d'obtenir leur indépendance, ces territoires ont été morcelés en protectorats, en pays sous le mandat de certaines puissances alliées, ce qui a amèrement déçu le monde arabe.

Il est vrai que la République libanaise et la Syrie, l'Irak, la Transjordanie et la Palestine, l'Arabie saoudite, le Yémen révèlent de grandes différences entre peuples arabes. Le Liban, par exemple, est peuplé en majorité de chrétiens, tandis que la Syrie est surtout musulmane. L'Irak compte une forte population de musulmans schiites unis à leurs coreligionnaires de l'Iran, tandis que l'Arabie saoudite est le pays des Ouahhabites, secte musulmane aux mœurs sévères. Bien que la population de tous ces pays parle l'arabe, la langue a subi des modifications qui la rendent parfois difficile à comprendre. Plus importante encore est la ténacité du loyalisme dans une région où la solidarité des tribus et l'allégeance à leurs chefs ont persisté pendant des siècles. Cet attachement a été la cause de conflits entre les divers groupements arabes. Nous en trouvons des exemples dans les luttes de familles qui ont abouti à la création des royaumes de l'Irak et de Transjordanie.

Mais en dépit des religions différentes, des nombreux dialectes, du loyalisme de caste, de leur progrès économique et social plus ou moins avancé, les Arabes ont de plus en plus conscience de faire partie d'une grande collectivité. Ceux qui insistent trop sur les frictions au sein du monde arabe et qui prédisent que l'unification de cette collectivité ethnique est irréalisable, devraient se rappeler que des frictions et des faiblesses analogues n'ont pas empêché l'Allemagne et l'Italie de réaliser leur unité politique, unification qui remonte à moins d'un siècle. En dépit de nombreux obstacles, les Arabes s'acheminent vers une union nationale. Leurs efforts conjugués contre les Turcs, de 1914 à 1918, ont permis aux peuples arabes de prendre conscience de leur force. Leurs espoirs d'indépendance ayant été frustrés en 1918, ce sentiment national s'est accentué. S'étant affranchis du joug ottoman, ils cherchent maintenant à se libérer de la dépendance européenne, du joug de certains pays de l'Occident.

Entre les deux grandes guerres, de 1919 à 1939, cette lutte pour l'indépendance arabe a été marquée d'intrigues, d'assassinats, d'insurrections, de révoltes et de guerres civiles. L'Irak et l'Arabie saoudite ont mieux réussi que la Syrie et le Liban à se libérer de la maîtrise étrangère, mais pas un seul pays n'a pu obtenir l'indépendance complète. Les déceptions éprouvées après 1918 ont poussé quelques chefs arabes à conspirer avec les Allemands durant la seconde guerre mondiale. Ils ont pensé, dans leur crédulité, que les nazis, après les avoir libérés des Anglais et des Français, se retireraient, les laissant maîtres de leurs destinées. Le fait de s'être tournés vers les Allemands démontre jusqu'à quel point les Arabes détestaient le joug étranger. Cette lutte continue en se déplaçant, tantôt en Égypte, tantôt ailleurs.

Les sursauts nationaux n'ont rien de nouveau en Égypte. Ils se produisent de façon intermittente depuis l'occupation britannique en 1882. Le mouvement nationaliste y est plus ancien que dans n'importe quelle autre région du monde arabe. La position stratégique de l'Égypte sur la mappemonde en fait le centre des ambitions et des intrigues internationales qui ont commencé avec l'invasion des armées de Napoléon. Il faut dire aussi que cette convoitise provient de ce que l'Égypte est le plus riche des pays arabes, celui dont le

niveau économique est le plus élevé. Plus européenne que les autres nations arabes, elle est plus accessible aux idées politiques et sociales de l'Occident. Quand ils songent à leur gloire passée et à leurs origines raciales, assez différentes de celles des Arabes, les Égyptiens se considèrent dans une classe à part tout en affirmant qu'ils sont les défenseurs attitrés du nationalisme arabe. Si le caractère fier des Égyptiens leur a nuï auprès des autres pays arabes, par contre leurs revendications nationalistes ont abouti au pacte de la Ligue arabe, signé au Caire en 1945, pacte qui est le premier lien officiel entre les États arabes. En dépit des divergences de race, les Égyptiens sont d'avis que leur pays est tout naturellement membre de la collectivité arabe et, comme les Arabes, ils aspirent à l'indépendance absolue.

Les aspirations nationales, nées durant la première guerre mondiale, se sont intensifiées le jour où les Alliés ont annoncé que les traités de paix reconnaîtraient le droit de chaque pays de choisir sa forme de gouvernement. Ces aspirations ont été approuvées en 1922 quand la Grande-Bretagne reconnut l'indépendance de l'Égypte. Ce geste ne plut pas entièrement aux Égyptiens puisque l'Angleterre avait fait des réserves en disant que le territoire égyptien conservait un "intérêt spécial" au point de vue des moyens de communication et de la défense des intérêts anglais, surtout au canal de Suez et au Soudan. Les troupes anglaises demeurèrent donc en Égypte, et les Égyptiens s'aperçurent que la Grande-Bretagne continuerait à surveiller leur domaine politique et économique. D'autres soulèvements nationalistes aboutirent en 1936 à la signature du traité d'alliance anglo-égyptien par lequel l'Angleterre consentait à retirer ses troupes d'Égypte mais non de la zone du canal de Suez, où les Anglais tiennent à rester tant que l'Égypte ne sera pas en mesure d'en assurer la défense. Ce traité avait été négocié avec Nahas Pacha, président du conseil des ministres et chef du Wafd ou parti nationaliste égyptien qu'il avait fondé en 1919 et qui demeura au pouvoir de mai 1950 à janvier 1952. Le traité de 1936 constituait un grand pas vers l'indépendance de l'Égypte, mais les Égyptiens s'énermaient de voir l'Angleterre retarder l'évacuation de ses troupes de la zone du canal de Suez. Ils n'aimaient pas non plus cette expression d'alliance "permanente" que la Grande-Bretagne avait insérée dans le traité et qui, selon les Égyptiens, voulait dire qu'ils seraient automatiquement mêlés à toutes les guerres anglaises. Quand, lors de la seconde guerre mondiale, les troupes britanniques occupèrent de nouveau l'Égypte, les Égyptiens se rendirent compte qu'ils avaient vu juste. Ils se soumièrent à cette occupation d'assez mauvaise grâce et, la guerre finie, protestèrent contre la lenteur de l'évacuation des troupes anglaises. Irritée de la guerre avec Israël où la Ligue arabe connut l'humiliation et la défaite, l'Égypte eut un sursaut de nationalisme, surtout après que l'Iran eut gagné son point avec la Grande-Bretagne à Abadan. Le président du conseil égyptien dénonça le traité de 1936 dont il avait été l'un des auteurs et exigea que l'Angleterre remit immédiatement à l'Égypte le canal de Suez et le Soudan.

Tout le monde arabe approuva le geste de l'Égypte. Ce sentiment démontre que ce qui se passe en Égypte ne la concerne pas uniquement mais intéresse tous les pays de sang arabe et marque une étape vers leur unité nationale. Il faut se rappeler ici que le nationalisme arabe est échauffé par les profonds sentiments religieux des musulmans. Les répercussions de ces événements se font sentir en dehors des pays arabes. Elles sont visibles jusqu'aux limites de l'Islam.

AGENT DU SERVICE EXTÉRIEUR, CLASSE I

Ministère des Affaires extérieures
Ministère du Commerce

ÉPREUVES ÉCRITES

PARTIE II

Durée de l'examen: 3 heures

Cette épreuve a pour but de démontrer votre intelligence de certains des problèmes suivants, l'étendue de vos connaissances à leur sujet et votre aptitude à en discuter de façon claire et logique dans les limites du temps disponible.

Tous les candidats doivent répondre en tout à quatre questions. Les candidats qui aspirent à un emploi au ministère des Affaires extérieures doivent répondre au moins à une question de chacune des parties A et B. Ceux qui aspirent à un emploi au ministère du Commerce doivent répondre au moins à une question de chacune des parties A, B et C.

SECTION A

1. Partagez-vous l'opinion que le Canada a été créé "au mépris de la géographie"?
2. Examinez la validité constitutionnelle des ententes fiscales entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.
3. Quelle est la part de l'OTAN dans la politique étrangère du Canada?
4. "L'influence de la littérature anglaise, américaine ou française sur la production littéraire canadienne est telle qu'il n'y a pas en vérité de littérature canadienne distincte." Partagez-vous cette opinion?
5. Discutez les principaux effets économiques que la contiguïté des États-Unis engendre au Canada.
6. Quels avantages ou inconvénients verriez-vous à l'adhésion du Canada à l'Organisation des États américains? Quelle est votre conclusion?

SECTION B

1. "Le progrès de la science a rendu caduques les vieilles conceptions de la souveraineté." Partagez-vous cette opinion?
2. "La position de l'Allemagne sera le point névralgique de l'équilibre mondial." Discutez.
3. Peut-on s'attendre à ce qu'une communauté politique durable se constitue à partir de l'OTAN? Discutez.
4. Discutez le problème de la réalisation d'une économie saine pour le Japon.
5. Qu'entend-on par le "veto" aux Nations Unies. Jusqu'à quel point l'usage du veto a-t-il nui au rôle des Nations Unies en ce qui concerne la préservation de la paix et de la sécurité? Les Nations Unies seraient-elles une organisation plus puissante si le veto était aboli?
6. Jusqu'à quel point la doctrine de l'indivisibilité de la Couronne est-elle compatible avec les événements des dernières années au sein du Commonwealth des Nations?
7. "Afin de s'acheminer vers une plus grande liberté du commerce et des paiements mondiaux, des mesures positives sont nécessaires de la part des pays débiteurs aussi bien que des pays créanciers." Quelles mesures suggéreriez-vous pour a) les pays débiteurs, b) les pays créanciers?
8. Jusqu'à quel point est-il souhaitable d'utiliser la culture au service de l'État?

9. Examinez ce que vaut l'appartenance au Commonwealth des Nations à la lumière des événements postérieurs à 1945.

10. Quels sont les problèmes à considérer lorsqu'on envisage les perspectives de coexistence pacifique des États communistes et non communistes?

SECTION C

1. Quels sont les principaux objectifs de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, et quels sont les principaux obstacles qui s'opposent à leur réalisation?

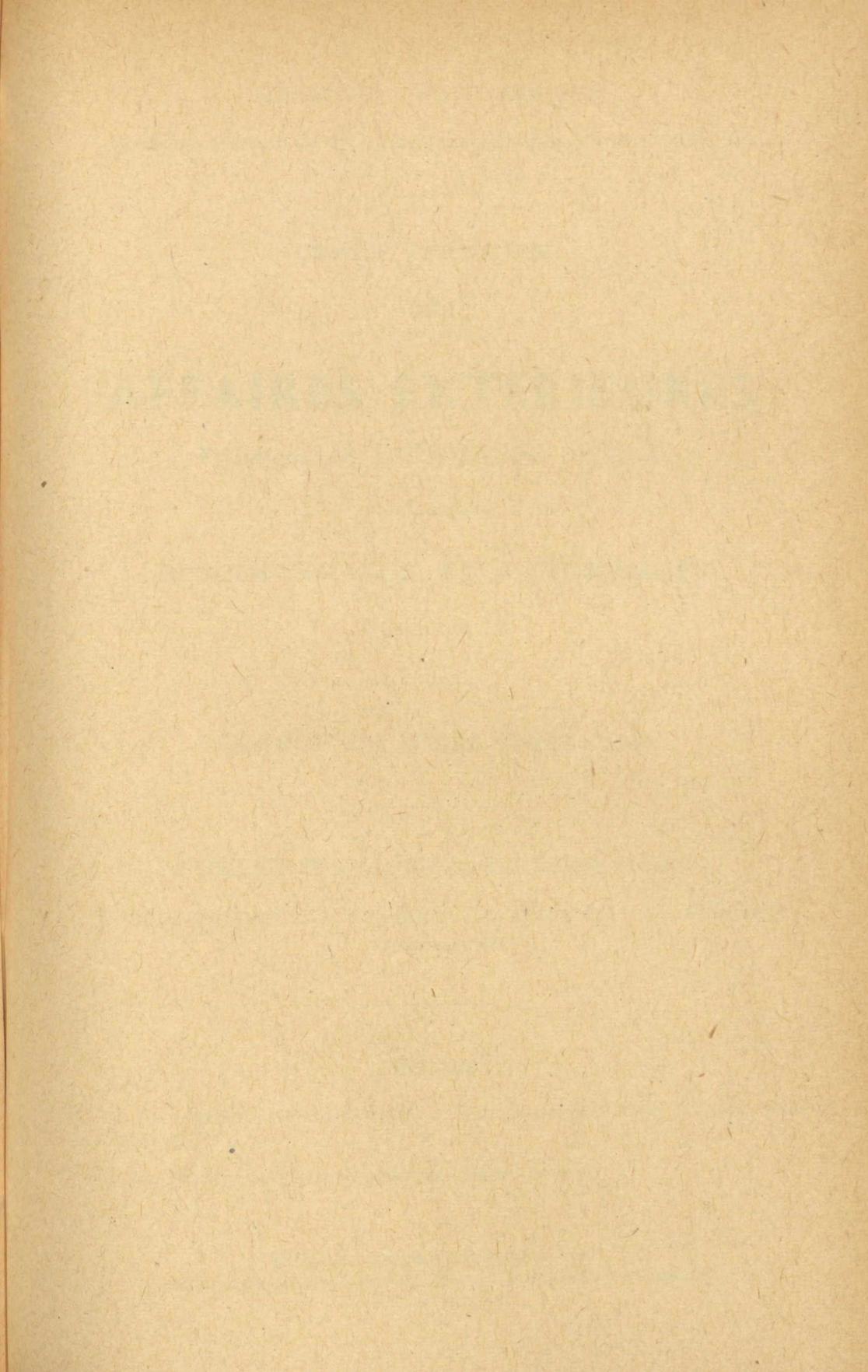
2. Quelles conséquences économiques prévoyez-vous pour le Canada par suite de la canalisation et de l'aménagement hydroélectrique du Saint-Laurent?

3. "Dans l'établissement de plans économiques pour les pays du Sud-Est Asiatique, il ne faut pas donner la priorité à l'augmentation de la production locale de denrées alimentaires puisqu'une nourriture plus abondante ne ferait qu'accélérer la croissance de la population et aurait donc pour résultat d'accentuer les difficultés de base de ces pays. Il est suggéré qu'il faudrait d'abord concentrer les efforts sur d'autres secteurs de l'économie de ces pays." Discutez.

4. Discutez les avantages et les désavantages d'un taux du change variable.

5. "Une hausse du prix de l'or aiderait à résoudre le déséquilibre du commerce et des paiements mondiaux." Discutez.

6. Discutez l'influence de l'élément "frais généraux" sur le développement économique du Canada.



CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-deuxième Législature, 1953-1954

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. L.-PHILIPPE PICARD

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 10

SÉANCE DU JEUDI 20 MAI 1954

POSTES 84 à 98, 102 et 103 inclusivement

Budget général des dépenses du ministère des Affaires extérieures

TÉMOINS:

M. R. A. MacKay, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures;

M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 20 mai 1954

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. L.-Philippe Picard.

Présents: MM. Balcer, Boisvert, Cannon, Fleming, Garland, Henry, James, Knowles, Low, MacKenzie, McMillan, Nesbitt, Patterson, Pearkes, Picard, Pinard et Stuart (*Charlotte*)—17.

Aussi présents: M. R. A. MacKay, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures; M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint, M. S. D. Hemsley, chef de la division des Finances, et M. Arnold C. Smith, adjoint spécial du ministre.

M. MacKay est appelé et interrogé en même temps que M. Macdonnell. M. Hemsley répond aux questions spécifiques qui sont posées.

Le Comité termine son étude des postes 84 à 92, 94 à 98, 102 et 103 du Budget général des dépenses du ministère, lesquels sont approuvés individuellement.

Le poste 93 est réservé.

Le témoin s'engage à donner à la prochaine séance les réponses qu'on ne peut obtenir sur-le-champ.

A 1 h. 20, le Comité interrompt l'interrogatoire de M. MacKay pour s'ajourner au vendredi 21 mai, à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.

TÉMOIGNAGES

20 mai 1954

Le PRÉSIDENT: C'est, messieurs, la onzième séance du Comité et nous en sommes encore à l'étude du premier poste, soit le poste 84 du budget général des dépenses. Je mets de nouveau ce poste en délibération et j'espère que nous pourrons poursuivre notre travail avec diligence tout en examinant chaque poste avec l'attention voulue. Si nous n'allons pas plus vite en besogne, il nous faudra siéger après la prorogation de la Chambre.

Nous avons fini d'examiner les postes 99, 100 et 101, Plan de Colombo et Commission conjointe internationale, mais il reste encore à étudier tous les autres crédits du ministère. Si les membres du Comité le veulent bien, nous continuerons à procéder de la même manière, c'est-à-dire que je surveillerai constamment l'autre côté de la table afin de savoir s'il y en a qui désirent parler; nous essaierons de n'accorder à chaque député qu'environ dix minutes de suite, afin de donner à chacun l'occasion de prendre la parole. Nous en sommes encore au poste 84 "Administration centrale". Y a-t-il d'autres questions à ce sujet?

| N° du crédit | Affectation | Détail à la page | 1954-1955 | 1953-1954 | Comparaison avec le budget de 1953-1954 | |
|--------------|------------------------------|------------------|-----------|-----------|---|------------|
| | | | | | Augmentation | Diminution |
| | | | \$ | \$ | \$ | \$ |
| 84 | Administration centrale..... | 157 | 3,333,583 | 2,853,958 | 479,625 | |

M. R. A. MacKay, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, est appelé:

M. FLEMING: Je désire me renseigner sur quelque chose. Les journaux d'aujourd'hui mentionnent la construction prochaine d'un nouvel immeuble canadien à New-York. Je ne puis me souvenir du coût de l'entreprise, mais j'ai l'impression que c'était une affaire de quelques millions.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un édifice du gouvernement.

M. MACDONNELL (sous-secrétaire d'État adjoint): De 5 à 8 millions de dollars.

Le PRÉSIDENT: Ce n'est pas un édifice du gouvernement.

M. FLEMING: Je désire savoir si cette annonce a quelque rapport avec des plans quelconques du ministère pour pourvoir au logement du personnel consulaire du ministère des Affaires extérieures, à New-York et si le ministère a été consulté de quelque façon à ce sujet, car je crois savoir que le ministre canadien à New-York en a parlé. Du moins, les journaux ont rapporté qu'il avait annoncé quelque chose à ce sujet, il y a plusieurs mois?

M. MACDONNELL: M. Lawson, consul général, est d'avis que les entreprises canadiennes,—chemins de fer, banques et autres compagnies faisant affaires à New-York,—feraient bien de construire un édifice de bureaux, qui deviendrait le centre de toute l'activité canadienne à New-York. Il est certain que si l'on construisait un édifice de ce genre, le gouvernement aurait avantage à y louer

des bureaux. Le Club canadien en ferait sans doute autant, probablement aussi d'autres organisations. Mais cela n'est pas prévu en tant que dépense du gouvernement.

M. FLEMING: Je suppose alors que le gouvernement n'a pas encore songé à y louer des bureaux?

M. MACDONNELL: Non, monsieur.

M. FLEMING: Il s'agit tout au plus d'un espoir de la part de ceux qui préconisent la construction de cet édifice, c'est-à-dire que le consul général du Canada et son personnel pourraient y louer des bureaux?

M. MACDONNELL: Oui.

M. FLEMING: Quelle est la situation actuelle de notre consulat, à New-York, sous le rapport des bureaux?

M. MACDONNELL: Il occupe des bureaux loués dans le Rockefeller Centre.

M. FLEMING: Ces bureaux sont-ils satisfaisants et quelle est la durée du bail?

M. MACDONNELL: Ils font raisonnablement l'affaire, je crois. Ces bureaux comprennent, non seulement ceux de notre consulat général, mais aussi ceux de notre délégation permanente aux Nations Unies et le bail expirera au mois d'avril 1956.

M. FLEMING: Dans deux ans?

M. MACDONNELL: Oui.

M. FLEMING: N'est-ce pas le mécontentement causé par les facilités actuelles dont dispose les représentants consulaires du Canada, à New-York, qui a donné lieu à ce projet?

M. MACDONNELL: Pas du tout. C'est simplement l'idée qu'il serait dans l'intérêt du Canada de posséder un édifice qui serait un honneur pour le pays et qui pourrait être construit aux frais d'entreprises particulières plutôt que de l'État.

M. FLEMING: Il s'agit jusqu'ici d'une initiative particulière et la participation du gouvernement se limite actuellement à l'espoir que le consul général du Canada puisse louer des bureaux dans cet édifice?

M. MACDONNELL: C'est exact.

M. KNOWLES: Votre ministère savait-il que M. Lawson devait faire cette proposition?

M. MACDONNELL: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Comme le savent certains membres du Comité, toute cette affaire a été étudiée durant une séance précédente. Je saurais gré aux membres qui n'ont pas assisté à la séance de bien vouloir prendre connaissance du compte rendu, où ils trouveront les réponses à certaines questions qu'ils désiraient poser. Je ne m'adresse pas particulièrement à M. Fleming, mais M. Green a déjà posé les mêmes questions auxquelles on a répondu.

M. FLEMING: A quelle date?

Le PRÉSIDENT: A la page 129 du compte rendu.

M. FLEMING: A quelle date?

Le PRÉSIDENT: Le 5 mai. Nous voulons faire diligence; si les membres qui n'assistent pas à une séance particulière pouvaient lire les témoignages quand ils nous sont remis, ils y trouveraient d'avancé des réponses à plusieurs de leurs questions.

M. FLEMING: Je dois dire, monsieur le président, pour atténuer ma culpabilité, qu'il s'agit d'un jour où le comité de la Banque et du commerce siégeait également. J'ignorais qu'on avait alors posé des questions à ce sujet. Je croyais avoir lu tout le procès-verbal du comité.

J'ajoute que j'ai lu, ce matin, dans les journaux, une nouvelle qui indique, apparemment, un certain progrès de l'entreprise proposée et de son financement et c'est ce qui a donné lieu à ma question.

Le PRÉSIDENT: Le président ne veut nullement attribuer des motifs aux membres, ni insinuer qu'ils devraient être ici lorsqu'ils ne le sont pas. Il s'agit seulement de faire diligence. Le président va s'efforcer de parler le moins possible. Il demande aux membres de ne pas poser des questions auxquelles on a déjà répondu et s'ils veulent prendre connaissance des comptes rendus précédents, ce sera très facile de se rendre à mon désir.

M. Henry:

D. Je désire demander à M. MacKay certains renseignements au sujet des agents du service extérieur. Quelle est la durée de leur période de formation au Canada et en quoi consiste-t-elle?—R. Normalement, le nouvel agent reste à Ottawa un an ou deux, bien qu'aucune période de temps spécifique ne soit prescrite. Dans certains cas isolés, nous avons même envoyé des fonctionnaires junior dans nos missions à l'étranger pour y acquérir une partie de leur formation,—par exemple, à Washington, New-York et Paris. Un nouveau fonctionnaire peut s'attendre, toutefois, à demeurer au ministère peut-être dix-huit mois, en moyenne. Ces agents sont affectés à environ trois divisions de suite, pendant la première année ou plus,—divisions qui s'occupent de questions dans lesquelles le fonctionnaire n'a peut-être aucune expérience particulière ou qu'il ne connaît pas spécifiquement. S'il s'agit d'un avocat, par exemple, on l'enverra probablement tout d'abord dans quelque autre division que la Division juridique. La raison de cette pratique, c'est que nous voulons que nos agents du service extérieur acquièrent une connaissance générale de la routine du ministère avant d'être affectés à un domaine particulier.

Il faut admettre que cette expérience du début est plutôt ennuyeuse. Il arrive qu'un jeune homme qui a étudié l'histoire, la philosophie ou d'autres sujets au collège soit affecté, pendant une brève période à la Division des finances, qui s'occupe de comptabilité ou à la Division des cadres et de l'organisation, qui s'occupe de règlements. Nous croyons que cette formation est très avantageuse, car elle permet au nouveau fonctionnaire de se familiariser avec la routine du ministère et d'acquérir en même temps, une expérience qu'il pourra mettre en pratique lorsqu'il sera envoyé en poste à l'étranger.

A la fin d'une période d'environ neuf ou douze mois, le fonctionnaire sera affecté à la Division où il semble le mieux adapté ou à celle où il existe un besoin particulier de ses services. Par exemple, le jeune homme qui s'est spécialisé en droit sera affecté à la Division juridique et y travaillera pendant une période assez longue, de neuf à douze mois, avant d'être envoyé à l'étranger.

D. Cela est très bien, M. MacKay; voilà ce que je voulais savoir.—R. Je dois ajouter que nous organisons des conférences et des groupes, où s'engagent des discussions entre des fonctionnaires supérieurs que nous amenons d'autres ministères,—Commerce, Conseil du trésor, Commission du service civil, Santé et bien-être et autres,—afin que nos recrues puissent acquérir une connaissance générale du fonctionnement de toute l'organisation gouvernementale.

D. Je suppose que, durant cette période de formation, vous observez les aptitudes personnelles du candidat et vous rendez compte s'il est susceptible de s'imposer une discipline dans l'exercice de ses fonctions?—R. Oui, monsieur et cela est très important. Nous attendons ordinairement d'obtenir des rapports et cela est très important. Nous attendons ordinairement d'obtenir des rapports de trois ou quatre divisions sur les nouveaux employés du service avant de les fixer en permanence.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. Henry:

D. Constatez-vous que le candidat ordinaire que vous acceptez en premier lieu puisse se révéler inapte au service, vu son manque de discipline personnelle?—R. C'est ce qui arrive très souvent, monsieur, mais nous essayons de faire un choix assez judicieux des candidats avant leur entrée au service.

M. PEARKES: Je désire poser une question concernant le paiement d'indemnités réclamées au gouvernement du Japon pour les pertes subies par les résidents britanniques et canadiens, en Extrême-Orient, durant la dernière guerre? Je me demande si l'on peut nous donner des renseignements à jour là-dessus. Si cette question a déjà été posée en mon absence, je m'excuse d'y revenir.

Le PRÉSIDENT: Non, monsieur, elle n'a pas été posée; je crois cependant, que cette question d'indemnités fait l'objet d'un autre poste que le poste 84. Qu'en dites-vous, monsieur Macdonnell?

M. MACDONNELL: Je ne crois pas qu'elle relève d'un autre poste, monsieur.

Le TÉMOIN: Il faut nous renseigner. Nous ne saurions répondre à cette question au pied levé.

M. PEARKES: Je désire obtenir quelque information à ce sujet. Je veux surtout savoir ce qui arrive dans le cas d'une personne qui était un sujet britannique résidant en Extrême-Orient, à l'époque où la réclamation a été présentée et qui habite maintenant au Canada, car on m'informe actuellement qu'il est très difficile, sinon impossible, à cette personne d'obtenir l'indemnité réclamée. Les autorités britanniques prétendent qu'elles ne paieront d'indemnités qu'au citoyen britannique résidant au Royaume-Uni. Si donc cette personne a déménagé au Canada, ce dernier pays ne lui versera pas d'indemnité parce qu'elle n'était pas citoyen canadien à l'époque où elle a subi la perte. Pourrait-on éclaircir cette question?

Le TÉMOIN: Je ne sais pas si nous pouvons faire la lumière sur ce point, mais nous allons sûrement nous en occuper et faire de notre mieux.

M. PEARKES: Je désire obtenir des renseignements là-dessus.

M. FLEMING: Vous vous êtes reporté, il y a un moment, monsieur le président, à la page 129 des délibérations du Comité, à sa séance du 5 mai. Je me permets d'attirer votre attention sur le fait qu'il y a, apparemment, une erreur au compte rendu lorsqu'il y est question d'une Maison du Canada, au coût de \$500,000, alors que c'est, en réalité, de 5 à 8 millions de dollars.

Le PRÉSIDENT: Nous aimerions beaucoup savoir ce qui en est.

M. FLEMING: Je voulais faire une mise au point au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions, messieurs? Le poste 84 est-il adopté?

Adopté.

Passons au poste 85 "Administration du Bureau des passeports". Y a-t-il d'autres questions sur le poste 85?

| N° du crédit | Affectation | Détail à la page | 1954-1955 | 1953-1954 | Comparaison avec le budget de 1953-1954 | |
|--------------|--|------------------|-----------|-----------|---|------------|
| | | | | | Augmentation | Diminution |
| | | | \$ | \$ | \$ | \$ |
| 85 | Bureau des passeports: administration..... | 159 | 256,649 | 254,124 | 2,525 | |

M. McMILLAN: Environ combien de passeports sont délivrés par année? Je ne veux qu'un chiffre approximatif.

M. MACDONNELL: J'ai ces chiffres sous la main, monsieur. En 1952, 76,180 passeports ont été délivrés et, en 1953, 74,275.

M. McMILLAN: Ce bureau subvient-il à ses propres dépenses?

M. MACDONNELL: Il rapporte beaucoup.

M. FLEMING: Je désire ajouter un mot,—ce n'est pas une question,—et c'est que nous reconnaissons tous l'excellent service que donne le Bureau des passeports. C'est à mon avis, l'un des meilleurs au gouvernement. D'après le budget de cette année, il est prévu de réduire le personnel de 75 à 68. Est-ce par suite d'une contraction de l'activité du Bureau, cette année?

M. MACDONNELL: Cela est attribuable à deux éléments, monsieur. On s'attend que le nombre de passeports soit, cette année, moins considérable que dans le passé et, comme le personnel affecté au microfilmage des registres d'anciens passeports a presque terminé ce travail, il est possible de réaliser ici une économie.

M. FLEMING: Autrement dit, vous avez promu nombre de commis, classe 1, à la classe 2 A?

M. MACDONNELL: Oui.

Le PRÉSIDENT: Le poste est-il adopté?

Adopté.

| N° du crédit | Affectation | Détail à la page | 1954-1955 | 1953-1954 | Comparaison avec le budget de 1953-1954 | |
|--------------|---|------------------|-----------|-----------|---|------------|
| | | | | | Augmentation | Diminution |
| | | | \$ | \$ | \$ | \$ |
| 86 | Représentation à l'extérieur—Administration, y compris les traitements des hauts commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, secrétaires et fonctionnaires nommés suivant les directives du Gouverneur général en conseil, nonobstant toute disposition contraire de la Loi sur le service civil ou de l'une quelconque de ses modifications..... | 160 | 6,301,835 | 5,758,874 | 542,961 | |

Le PRÉSIDENT: Le détail se trouve à la page 160. Y a-t-il des questions à ce sujet, messieurs?

M. Pearkes:

D. Quelle est la situation en ce qui concerne le paiement des attachés militaires? Ce ministère paie-t-il quelques-unes des dépenses à l'égard des attachés militaires?—R. Je comprends que c'est le ministère de la Défense nationale qui acquitte entièrement ces dépenses.

D. Est-ce ce ministère qui demande que des attachés militaires fassent partie des légations ou est-ce le ministère de la Défense nationale qui exprime le désir qu'ils y soient attachés?—R. Avant de répondre à votre question, puis-je faire une légère modification? Quand nous avons l'espace voulu à nos bureaux, nous le mettons gratuitement à la disposition du ministère de la Défense nationale, s'il maintient un attaché militaire dans la région. A défaut de cela, le ministère défraie le coût total. Quelle est votre autre question?

D. Est-ce le ministère des Affaires extérieures qui demande qu'un officier militaire fasse partie de la légation en qualité d'attaché militaire ou est-ce le ministère de la Défense nationale? En toute franchise, voici ce à quoi je veux en venir: Il me semble qu'il y a un nombre considérable d'officiers de l'armée, de la marine ou de l'aviation auprès de divers postes de commandement en Europe. Il y a un attaché militaire et un attaché de l'air à la légation de Paris. A Paris, se trouvent aussi des officiers de l'armée détachés auprès de l'État-major suprême des forces alliées en Europe (SHAPE), poste de commande de l'OTAN. Il me semble que ce soit une grande répétition de services que de maintenir des attachés militaires au siège de l'OTAN et d'autres auprès des diverses légations à travers l'Europe. Je comprends très difficilement pourquoi l'on ne se renseigne pas sur l'effectif militaire d'une puissance étrangère faisant partie de l'OTAN au siège même de cette Organisation, qui est plus en mesure de fournir cette information que ne l'est la légation. Je ne comprends pas non plus la nécessité de cette répétition de services, car il s'agit d'officiers supérieurs et la nature même des services de l'attaché militaire représente une dépense d'argent considérable. Je ne crois pas que cette dépense soit pleinement justifiée et, à mon avis, c'est là une répétition de services?—R. Je dois dire que c'est une question qui relève du ministère de la Défense nationale plutôt que de celui des Affaires extérieures.

D. Êtes-vous sûr que ce ne soit pas le ministère des Affaires extérieures qui retienne les services de ces attachés?—R. Oui, monsieur, officiellement. Je désire toutefois, faire une modification. Il arrive souvent que les chefs de missions puissent juger avantageux d'avoir un attaché militaire. Normalement, nous transmettons la correspondance à ce sujet au ministère de la Défense nationale, sans commentaires.

D. Quand j'essaie d'obtenir des renseignements du ministère de la Défense nationale, on me répond invariablement que cela relève du ministère des Affaires extérieures et que ce ministère ou les chefs de missions à l'étranger aimeraient avoir un militaire parmi leur personnel. Combien y a-t-il d'attachés militaires à la direction de ces diverses missions? Avez-vous une idée où ils se trouvent?—R. Si vous voulez bien nous accorder un peu de temps, monsieur, nous vous le dirons.

D. Cela indique un danger de répétition de services. Cet attaché ne fait que circuler sous le titre pompeux d'aide de camp. Ce n'est pas là la fonction que remplissait autrefois l'attaché militaire. S'il est à ce poste pour essayer d'obtenir des renseignements sur la puissance militaire des autres pays, je dis que, s'il s'agit d'un pays membre de l'OTAN, cette information peut être obtenue plus exactement par l'entremise de SHAPE, quartier général de cette Organisation.

Le PRÉSIDENT: Je crois savoir que la réponse au sujet du nombre des attachés militaires sera donnée à la prochaine séance. Le ministère a-t-il des remarques à faire sur les autres aspects de la question du général Pearkes?

Le TÉMOIN: Je désire répéter, si vous me le permettez, que tout cela relève plus, en réalité, du ministère de la Défense nationale. C'est ce ministère qui décide d'envoyer ou non un attaché militaire dans un autre pays et c'est le Conseil du trésor qui approuve cette décision, si je me souviens bien.

M. PEARKES: Je suis sûr que cette décision recevrait l'approbation du Conseil du trésor.

Le TÉMOIN: Je veux dire qu'aucun poste d'attaché militaire n'est établi sans l'approbation du Conseil du trésor.

M. PEARKES: Pouvez-vous me dire maintenant si le ministère des Affaires extérieures a déjà demandé à celui de la Défense nationale de nommer des attachés militaires auprès des chefs de missions à l'étranger?

M. PINARD: Parlez-vous des chefs de missions à Paris, seulement?

M. PEARKES: Non; partout.

Le TÉMOIN: Pouvez-vous m'indiquer le délai que vous m'accordez? Il nous faut repasser toute la correspondance échangée à ce sujet,—disons depuis cinq ans. Cela suffit-il, monsieur?

M. PEARKES: Très bien; c'est tout à fait suffisant.

Le PRÉSIDENT: Vous nous donnerez cette information à la prochaine séance?

Le TÉMOIN: Oui.

M. NESBITT: Je désire poser une ou deux questions au sujet des examens que doivent subir les candidats au poste d'agents du service extérieur...

Le PRÉSIDENT: Nous en avons déjà parlé lors de l'examen du poste 84 et en avons discuté à la dernière séance. Les renseignements additionnels seront imprimés en appendice au compte rendu de la dernière séance. Les épreuves au concours et tous les renseignements concernant l'admission au service ont été déposés à la dernière séance et sont maintenant chez l'imprimeur.

Une copie de l'annonce des positions, un rapport indiquant la méthode de recrutement du personnel, outre les questions posées lors des deux derniers concours de 1952 et 1953, seront imprimés au compte rendu de la dernière séance. Tout cela sera imprimé en appendice au compte rendu de la dernière séance et sera examiné quand nous en serons à l'étude du poste 84. Il est, toutefois, régulier que vous posiez d'autres questions si vous le désirez.

M. Nesbitt:

D. Je désire poser deux brèves questions à ce sujet. Les épreuves écrites doivent-elles être subies le même jour?—R. Normalement, oui, monsieur.

D. Quant à l'épreuve orale ou à l'entrevue personnelle du candidat, si vous le préférez, combien de temps après l'épreuve écrite a-t-elle lieu, normalement?—R. Probablement deux ou trois mois, monsieur. La raison de ce délai est que nous devons aussi tenir des concours à l'étranger. Il se peut, par exemple, que nous ayons à tenir des concours à Tokyo, Londres et Paris. Il s'écoule certainement plusieurs semaines avant que ces épreuves soient reçues et corrigées.

D. De qui se composent normalement le jury d'examen lors de l'entrevue personnelle du Candidat?—R. Cela varie, monsieur. Il y a, naturellement, des représentants de la Commission du service civil et du ministère; nous essayons aussi d'amener deux ou trois personnes de la localité particulière où se réunit le jury,—peut-être un professeur d'université, un homme d'affaires ou un journaliste,—quelqu'un qui puisse nous donner un conseil désintéressé.

D. Le candidat, qui subit l'épreuve orale, est-il interrogé par tous les membres du jury d'examen ou par un ou deux seulement?—R. Chacun des membres est libre de lui poser autant de questions qu'il le désire.

D. Et quelles sortes de questions lui pose-t-on ordinairement?

Le PRÉSIDENT: C'est là une question à laquelle il est très difficile de répondre, parce que le présent témoin, qui n'assiste pas à l'examen des candidats, peut ne pas connaître les questions qui ont été posées.

M. NESBITT: Cela peut arriver. J'ai une raison très particulière de poser ces questions. J'essaie d'avoir une idée générale des sujets discutés lors de ces concours.

Le TÉMOIN: C'est une question à laquelle il m'est très difficile de répondre, monsieur. Nous essayons d'abord de connaître les antécédents du candidat. On peut commencer par lui demander le nom du collège qu'il a fréquenté, les cours qu'il a suivis. Il se pourra qu'on veuille connaître ce qui l'intéresse particulièrement. On lui posera peut-être aussi une question générale sur les

affaires internationales, afin de voir comment il peut la traiter. Le principal but du jury est, évidemment, d'évaluer personnellement le candidat,—c'est-à-dire de constater si c'est un jeune homme au jugement sain et ainsi de suite. Il est très difficile de répondre à cette question d'une manière générale.

M. Nesbitt:

D. Le jury d'examen n'a-t-il pas l'habitude d'interroger les candidats pendant longtemps sur un sujet spécifique, par exemple?—R. Je crois que, d'ordinaire, le jury s'efforce de choisir un sujet dont le candidat possède une certaine connaissance ou que l'on croit lui être assez familier, afin de constater comment il peut se tirer d'affaire,—non pas dans le but d'obtenir des réponses mais pour se rendre compte de la manière dont il sait traiter la question.

D. Je pose cette question parce qu'on m'a dit qu'il est arrivé que le jury ait interrogé un candidat pendant assez longtemps sur la poésie et la littérature du vingtième siècle, je crois. C'était un sujet que le candidat connaissait très peu et il n'a guère eu de chance de traiter d'autres sujets qui lui étaient plus familiers. C'est la raison qui m'a fait demander quel était normalement le genre de questions posées.

M. KNOWLES: C'est la méthode suivie dans la plupart des examens.

M. PINARD: Il s'agirait de l'épreuve orale. L'épreuve écrite aurait déjà eu lieu?

Le TÉMOIN: Oui.

M. Nesbitt:

D. Permettez-moi de poser une autre question seulement. Quand le candidat est-il avisé de la tenue de l'épreuve orale? Pouvez-vous m'en donner une idée?—R. Je ne crois pas être en mesure de vous renseigner exactement là-dessus. C'est la Commission du service civil qui envoie les avis. Le candidat est averti bien à l'avance et s'il ne peut se rendre au lieu indiqué, les dispositions voulues sont prises afin de l'entendre ailleurs.

D. Est-ce un préavis d'une semaine ou de vingt-quatre heures?—R. C'est, normalement, un préavis de plus d'une semaine.

D. Plus d'une semaine?—R. Oui. Il peut arriver, évidemment, que le candidat ne reçoive pas son courrier.

Le PRÉSIDENT: Nous allons demander au ministère d'attendre à la prochaine séance pour répondre aux questions touchant le préavis et le nombre de points alloués pour l'épreuve orale par rapport à l'épreuve écrite.

M. NESBITT: Permettez-moi juste une autre remarque. J'apprends que, dans un certain cas, le candidat a été averti par télégramme de se présenter devant le jury d'examen dans les vingt-quatre heures et qu'il demeurerait à une grande distance du lieu fixé pour l'entrevue. C'est pourquoi j'ai voulu me renseigner.

Le TÉMOIN: C'est un cas exceptionnel, à mon avis.

Le PRÉSIDENT: Est-ce à la Commission du service civil ou au ministère qu'il appartient d'avertir le candidat?

Le TÉMOIN: A la Commission du service civil.

Le PRÉSIDENT: C'est la Commission du service civil qui avise le candidat de la date de l'examen.

M. Patterson:

D. Je crois, monsieur le président, que la question que j'ai à poser relève de ce crédit particulier. J'ai repassé les comptes publics du ministère des Affaires extérieures et j'ai remarqué une colonne "taux des indemnités". Monsieur

MacKay aurait-il l'obligeance de m'éclairer sur le but particulier de ces indemnités et sur les fins auxquelles elles sont destinées?—R. En général, monsieur, ces indemnités sont versées pour deux principales raisons. Premièrement, pour combler l'écart qui existe entre le coût de la vie à l'étranger et, deuxièmement, pour permettre aux agents du service extérieur sans ressources particulières, de s'acquitter de leurs fonctions d'une manière qui soit à la hauteur de la position qu'ils occupent au service de l'État. Afin de pouvoir remplir ses fonctions qui, outre son travail ordinaire de bureau, exigent qu'il entretienne le plus de relations possibles avec les hauts fonctionnaires et autres personnes du pays où il est posté, l'agent du service extérieur doit occuper des locaux un peu plus vastes que la résidence où il habitait ordinairement au pays natal. Ces indemnités lui sont versées afin de lui permettre d'entretenir ces relations et de s'assurer un logement qui convienne au représentant officiel du Canada. Ces fonds lui sont aussi fournis pour lui permettre de surmonter les embarras personnels et financiers, qui sont inévitables dans la vie itinérante du service extérieur.

J'ajoute que nous versons des indemnités spéciales pour fins d'éducation aux agents du service extérieur qui ont des enfants. Il peut arriver que, dans le pays où ils sont en service les agents soient obligés d'envoyer leurs enfants dans une école privée ou de leur faire donner des cours particuliers.

D. Tous ces frais sont-ils compris dans les indemnités?—R. Oui.

D. C'était ce que je me demandais. Les indemnités me semblent plutôt élevées. Elles s'élèvent, par exemple, à \$64,000 en France; à \$23,000 en Grèce; à \$23,000 en Italie, à \$22,000 au Royaume-Uni; à \$62,000 aux États-Unis. Le représentant canadien à l'Organisation européenne de coopération économique touche \$20,000. Ces indemnités ne vous semblent-elles pas plutôt élevées?—R. Naturellement, ces indemnités doivent être, dans une certaine mesure, en rapport avec le coût de la vie au Canada. Dans certains pays, la vie est beaucoup plus chère.

M. FLEMING: Il serait peut-être utile que M. MacKay nous dise combien de personnes touchent ces indemnités dans les différentes ambassades.

M. PATTERSON: Je sais qu'il y en a plusieurs dans certaines ambassades, et cela pourrait peut-être paraître encore assez élevé. Je crois, qu'à l'Organisation européenne de coopération économique, il n'y en a qu'une de \$20,000, dont il soit fait mention pour un représentant canadien.

Le TÉMOIN: Je crois devoir souligner à ce sujet, monsieur, que ce même fonctionnaire est aussi un représentant canadien à l'OTAN. Il cumule deux fonctions importantes, pour ainsi dire, mais il ne reçoit pas double indemnité.

M. FLEMING: Dans ce cas, le même fonctionnaire reçoit-il l'indemnité totale de \$20,000?

M. KNOWLES: Et s'il en est ainsi, quelle partie de l'indemnité sert au coût de la vie et quelle partie au maintien du prestige?

M. MACKENZIE: Qu'entendez-vous par "prestige"?

M. KNOWLES: C'était l'expression la plus polie qui me soit alors venue à l'esprit.

M. HEMSLEY (*Chef de la Division des finances*): Pour autant que ce qui concerne l'Organisation européenne de coopération économique, les indemnités en question sont prévues au budget en tant que notre quote-part à l'OTAN. Les indemnités qui seraient prévues pour l'Organisation européenne de coopération économique et pour l'OTAN ne seraient pas destinées à un seul représentant, mais à tout le personnel canadien de notre bureau de l'OTAN et de l'OECE à Paris.

M. PATTERSON: Quel pourcentage de ce \$20,000, par exemple, servirait à combler la différence dans les coûts de la vie?

M. HEMSLEY: Le ministère a fait une évaluation des indemnités destinées à nos représentants à l'étranger; il est probable que 75 p. 100 de ce montant sert à dédommager le fonctionnaire de la hausse du coût de la vie qu'il lui faut supporter au poste à l'étranger et environ 25 p. 100 à faire face à ses obligations à titre de représentant.

M. FLEMING: Monsieur le président, je crois comprendre que ces indemnités sont versées bon gré mal gré; il ne s'agit pas d'un article de dépense dont il doit être rendu compte par celui qui en est l'objet?

M. HEMSLEY: Non; à part les frais de location et d'instruction dont il doit être rendu compte spécifiquement. Pour les fins des prévisions budgétaires, ces indemnités forment une dépense globale.

M. FLEMING: Je crois savoir que le montant total de \$20,000 a été payé, comme l'indiquent les comptes publics, et qu'une partie de cette dépense a été justifiée et qu'une autre partie ne l'a pas été?

M. HEMSLEY: Je ne me souviens pas de cet article aux comptes publics, mais voici comment les indemnités sont prévues au budget des dépenses: il y a une somme globale pour la mission de Paris et cette somme globale comprend les montants destinés aux fins de représentation et dont on ne peut rendre compte et le dédommagement pour la hausse du coût de la vie; elle comprend aussi certains autres frais, comme le loyer dont il faudra rendre compte, aussi le montant destiné à l'éducation des enfants.

M. FLEMING: Tous ces frais sont-ils inclus dans le chiffre rond que vous avez donné plus haut?

M. HEMSLEY: Oui.

M. PATTERSON: \$64,000, en France.

M. Fleming:

D. Je reviens à la première question que j'ai posée. Je désire savoir combien de personnes reçoivent ces indemnités dans les diverses missions, parce que la question des indemnités de subsistance en est une qui intéresse vivement aussi quelques-uns des agents inférieurs faisant partie du personnel de ces missions, peut-être pas au même point que le chef de la mission ou que les fonctionnaires supérieurs, mais qui est néanmoins d'une certaine importance pour quelques-uns des employés inférieurs vivant à l'étranger, particulièrement ceux qui ont des jeunes enfants?—R. Permettez-moi de nommer Paris, par exemple? A Paris, il y a un ambassadeur, un agent du service extérieur, classe VIII, deux agents du service extérieur, classe IV.

D. Au budget des dépenses, cette somme totale est-elle répartie entre les fonctionnaires?—R. Non, j'indique le nombre de gens qui touchent ces indemnités.

D. Le montant de l'indemnité versée à chaque fonctionnaire est-il indiqué?—R. Non, pas ici.

D. Quand vous préparez votre budget, est-il prévu un montant fixe pour chaque individu ou un montant global pour toute la mission?—R. Un montant établi est prévu pour chaque personne.

D. La liste ne sert donc pas à grand-chose si elle n'indique pas le montant prévu pour chaque personne. Peut-être pourriez-vous nous le dire?

Le PRÉSIDENT: On ne saurait connaître exactement la situation en n'indiquant que les indemnités versées pour une seule ambassade. Je veux poser une question. Pour ce qui est de l'indemnité destinée à supporter la hausse du coût de la vie, le ministère a-t-il pris l'habitude d'établir les différences qui existent dans le coût de la vie entre tel et tel pays, lorsqu'il prépare le budget des indemnités destinées aux fonctionnaires envoyés en poste à l'étranger?

Dans les années passées, le ministère a-t-il pris l'habitude d'envoyer, de temps à autre, à l'étranger, des agents d'administration pour établir la différence du coût de la vie dans les divers pays, afin de fixer ces indemnités?

M. MACDONNELL: C'est le Bureau fédéral de la statistique qui le fait. Ce bureau effectue un relevé annuel des prix dans chaque pays où des fonctionnaires canadiens sont en service et, de temps à autre, envoie des représentants à l'extérieur pour y faire des enquêtes personnelles. Cette revue annuelle est faite par le Bureau fédéral de la statistique, qui calcule les indices du coût de la vie d'après les rapports venant des différents postes.

Le PRÉSIDENT: La décision du ministère quant au montant des indemnités se fonde-t-elle sur les chiffres obtenus du Bureau fédéral de la statistique ou du ministère qui effectue ce relevé?

M. MACDONNELL: Nous nous servons automatiquement de l'indice que nous fournit le Bureau fédéral de la statistique.

M. KNOWLES: De quelle manière, en tant que pourcentage de salaire?

M. MACDONNELL: Il existe une échelle fixe d'indemnités, qui a été établie pour les agents du service extérieur et les employés de toutes les classes, en prenant comme base le coût de la vie en 1946 et nous nous servons de cet indice pour établir l'échelle.

M. KNOWLES: Ces indemnités sont donc ajustables?

M. MACDONNELL: Oui.

M. KNOWLES: Y a-t-il des cas où les indemnités soient l'objet d'une réduction ou s'agit-il toujours d'un relèvement?

M. MACDONNELL: Dans certains cas, l'indice du coût de la vie est de moins de 100 p. 100.

Le TÉMOIN: Il y a une indemnité qui a été récemment l'objet d'une réduction.

M. KNOWLES: Pourriez-vous nous dire à quel endroit?

M. MACDONNELL: Au Chili.

Le PRÉSIDENT: Le relèvement des indemnités de vie chère se fonde-t-il sur les chiffres obtenus sur place par les hauts fonctionnaires d'un autre ministère, mais par des fonctionnaires du gouvernement?

M. MACDONNELL: Oui, monsieur, ou qui sont recueillis par le personnel à certains endroits et remis au Bureau fédéral de la statistique. Il est bon de souligner,—je ne crois pas pouvoir répondre entièrement à la question de M. Knowles,—que, dans un bon nombre de cas, les indices ont baissé dans certains pays, au cours des années. En d'autres endroits, ils n'ont pas cessé de monter.

M. FLEMING: Je remarque à l'Appendice D (analyse du budget), qui a été distribué précédemment, que les indemnités de subsistance comprenant le coût de la représentation dépassent, cette année, de près de \$85,000, le montant prévu, l'année dernière, et que les indemnités destinées à supporter la hausse du coût de la vie à l'étranger ont baissé d'environ \$25,000 par comparaison avec l'année dernière.

M. MACKENZIE: Si tout cela était calculé sur une base de pourcentage, ce serait beaucoup mieux.

M. KNOWLES: Le coût du prestige monte tandis que le coût de la vie baisse.

M. HEMSLEY: Je crois que la réduction des indemnités destinées à supporter la hausse du coût de la vie à l'étranger a résulté d'une enquête faite par le Bureau fédéral de la statistique. Ces enquêtes sont effectuées à l'automne, juste à l'époque où nous préparons le budget, et c'est à la lumière des renseignements obtenus que nous rectifions les indices. Cette information indique

probablement dans ce cas un certain fléchissement des indices justifiant une modification dans cette région; vu l'augmentation du nombre de fonctionnaires à l'étranger, je crois que probablement le premier élément pourrait avoir monté. Il me faudrait étudier assez soigneusement le détail des divers frais avant de pouvoir expliquer pourquoi telle partie des dépenses a monté tandis que l'autre a diminué.

M. FLEMING: Nous pourrions peut-être demander à M. Hemsley de s'en occuper.

M. HEMSLEY: C'est ce que je ferai demain.

Le PRÉSIDENT: J'ai entendu le mot "prestige". Je n'aime pas qu'il soit consigné au compte rendu avant qu'il ait fait l'objet d'une explication convenable. Je me demande si les fonctionnaires du ministère ne sont pas d'avis que cette indemnité générale est plutôt destinée à leur permettre d'établir plus facilement des relations dans les pays où ils sont en service et d'obtenir les renseignements dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions. Il peut arriver que, dans plusieurs pays de l'Europe, il soit impossible d'établir des relations par un simple appel téléphonique mais qu'il faille inviter quelqu'un à déjeuner ou autre chose. Je me demande s'il est juste que cette dépense soit imputée sur le salaire d'un employé ou sur son propre revenu. Les fonctionnaires du ministère pourraient peut-être nous dire si cette indemnité est plutôt destinée à faciliter les relations ou à obtenir les renseignements dont les fonctionnaires du ministère ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions. Monsieur Macdonnell, vous avez été en service à l'étranger; voudriez-vous en parler ou bien vous, monsieur MacKay? Cette indemnité est versée pour une raison. Ce n'est pas pour le bon plaisir du particulier. Dès qu'il revient à Ottawa, il cesse de la toucher. Le ministère juge-t-il que l'agent du service extérieur a besoin de cette indemnité lorsqu'il se rend outre-mer, non pas tant pour son plaisir que pour les relations qu'il devra établir et pour s'acquitter de ses fonctions?

M. MACDONNELL: Oui, monsieur le président. C'est ce que désire notre ministère,—tout comme les autres ministères qui ont des représentants à l'étranger,—savoir, que ces représentants doivent fréquenter le plus possible non seulement les milieux officiels mais d'autres milieux, afin de se renseigner le plus possible sur les conditions du pays concerné, ce qui occasionne inévitablement des dépenses. C'est une dépense que le fonctionnaire qui vit à Ottawa n'a pas à faire et nous croyons que les relations additionnelles, comme vous le dites, que nos représentants sont en mesure d'établir à l'étranger, valent bien le prix de ces indemnités.

M. KNOWLES: Ces indemnités sont-elles l'objet d'une comptabilité? Vous avez peut-être répondu à cette question quand vous avez dit qu'il n'était pas requis de rendre compte de ces chefs de dépenses.

M. MACDONNELL: C'est exact.

M. KNOWLES: Puis-je vous poser cette question: Assignez-vous à un fonctionnaire un certain montant pour l'année, à titre d'indemnité de représentation,—peu importe la désignation que vous lui donniez,—ou attendez-vous jusqu'à la fin de l'année pour lui rembourser ce qu'il a dépensé, sans que ce montant soit, en réalité, spécifié dans un compte?

M. MACDONNELL: Il s'agit d'un montant annuel qui est payable par versements mensuels.

M. KNOWLES: Et comment établissez-vous la différence entre les indemnités versées pour les différents postes, s'il en existe?

M. MACDONNELL: La différence dans les indemnités versées pour les divers postes dépend uniquement de l'indice établi par le Bureau fédéral de la statistique.

M. KNOWLES: Mais le Bureau fédéral de la statistique établit-il un indice à l'égard de ce que vous avez appelé les frais de représentation ou de prestige?

M. MACDONNELL: Ce bureau compte parmi les éléments dont il se sert pour établir les indices de certains frais, comme le coût du service domestique, du transport et du vêtement,—qui sont plus élevés pour le genre de travail que le représentant est censé faire à l'étranger qu'ils ne le sont pour le fonctionnaire à Ottawa.

M. KNOWLES: Le coût des rafraîchissements entre-t-il dans l'établissement de cet indice?

M. MACDONNELL: Oui.

M. BALZER: Les indemnités versées à nos représentants officiels à l'étranger sont-elles comparables à celles que versent d'autres gouvernements à leur propre personnel, d'une manière générale?

M. MACDONNELL: En général, je crois qu'elles sont un peu moins élevées que celles de certains services étrangers. Il n'y a pas de doute que certains services étrangers versent des indemnités plus élevées.

M. NESBITT: Monsieur le président, je me demandais justement si le ministère pourrait nous donner quelque idée des frais d'administration de nos bureaux en France, par exemple...

Le PRÉSIDENT: Passez-vous à un autre point? Je crois que M. Fleming avait une question à poser à ce sujet.

M. FLEMING: Puis-je vous demander ceci seulement? On a précisé qu'il n'était pas rendu compte de ce genre particulier d'indemnité, mais le chef de mission s'efforce-t-il de s'assurer si l'indemnité prévue pour la fin dont on nous a parlé est, en réalité, utilisée à cette fin par l'individu que la reçoit? Il peut y avoir certains représentants qui s'efforcent activement d'établir des relations. Il peut y en avoir d'autres qui n'en font pas autant. Le chef de la mission a-t-il la responsabilité de veiller, s'il s'agit d'une obligation de la part de son personnel à qui l'indemnité est versée, à ce que l'on s'acquitte de cette fonction?

Le TÉMOIN: Tout notre système d'avancement est établi d'après un classement des fonctionnaires dans tout le service extérieur et nous exigeons, de temps à autre, que nos chefs de mission nous fassent parvenir des rapports sur chaque employé de la mission. Si le fonctionnaire ne s'acquitte pas de ses obligations à cet égard, nous en entendons normalement parler.

M. FLEMING: Mais l'accomplissement de ce devoir est-elle l'une des choses auxquelles s'intéresse personnellement le chef de la mission?

Le TÉMOIN: Il est censé le faire. De fait, il est censé nous donner un rapport détaillé à ce sujet.

M. PEARKES: Le chef de mission nous dit-il si l'indemnité est suffisante?

Le TÉMOIN: On se plaint très souvent. Je puis ajouter que, dans tout le service, il y a très peu de gens qui trouvent, en réalité, que l'indemnité soit suffisante. C'est tout au moins, ce qu'on nous dit à l'administration centrale.

M. KNOWLES: Pourriez-vous nous faire connaître, aujourd'hui ou demain, quand vous aurez les chiffres en main, le montant maximum de l'indemnité de représentation versée à tout agent du service extérieur, aussi le montant minimum?

M. FLEMING: Je crois que cela sera compris dans la réponse à ma question précédente. Si nous prenons Paris, peut-être pourrait-on nous indiquer les indemnités versées aux chefs d'autres missions.

M. KNOWLES: Je n'ai pas demandé le montant de toutes les indemnités versées dans les différentes missions. J'ai demandé à connaître le montant maximum et le montant minimum.

Le PRÉSIDENT: Ces renseignements seront compris dans le rapport général qui va nous être donné. Je suis sûr que M. Fleming, de même que d'autres membres du Comité qui ont voyagé à l'étranger, ces dernières années, s'accorderont à reconnaître que nos chefs de missions dans presque tous les pays qu'ils ont visités s'acquittent de leurs fonctions de façon très satisfaisante et n'en retirent sûrement aucun avantage monétaire personnel. Je suis sûr que l'indemnité versée,—et c'est une opinion personnelle car j'ai visité plusieurs missions,—est bien inférieure à ce que ces représentants doivent dépenser, en réalité, non seulement pour maintenir leur prestige, comme mon collègue M. Knowles a dit, mais pour supporter les frais de réception de toutes sortes qu'ils doivent donner pour exercer leurs fonctions comme il le convient et tout aussi bien que les chefs de missions d'autres pays et je ne veux pas dire des grandes missions comme celles des États-Unis, du Royaume-Uni ou de la France, mais des chefs de missions d'autres petits pays.

M. KNOWLES: Loin de moi la pensée de ne verser aucune indemnité à nos représentants, mais je crois qu'il nous appartient de nous rendre compte de ce qui se passe et d'imposer un frein aux dépenses superflues qui pourraient être faites.

Le PRÉSIDENT: Oui; c'est aussi la raison pour laquelle j'ai posé plus tôt certaines questions, afin d'essayer d'obtenir une meilleure idée de la situation.

M. FLEMING: Je crois que nous voulons être juste envers toutes les personnes qui touchent une indemnité. Nous nous intéressons à la distribution qui en est faite parmi les différentes classes d'agents du service extérieur.

Le PRÉSIDENT: Loin de moi la pensée de critiquer. Je ne cherche qu'à connaître exactement la situation, afin de l'étudier sous son vrai jour.

M. KNOWLES: J'ai été aussi très heureux de constater, une fois de plus, l'aide fédérale à l'enseignement.

M. PATTERSON: Quel est le personnel de notre mission au Japon et, combien d'employés bénéficient de cette indemnité?

Le TÉMOIN: Pourrions-nous répondre à cette question demain?

M. PATTERSON: Très bien. Je désire savoir, par exemple, combien de personnes se trouvent à notre mission au Japon et le montant de l'indemnité qu'ils reçoivent, peut-être aussi le coût relatif de la vie.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'on avait l'intention d'indiquer, dans la réponse, ce que chacun reçoit et non pas une ambassade en particulier, et je crois que c'est ce que le sous-ministre a convenu de faire.

M. PATTERSON: N'est-il pas vrai que les indemnités versées au personnel des différentes missions, varient sensiblement?

Le TÉMOIN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Nous serons en mesure de le constater par ce tableau.

M. PATTERSON: Il y a des différences dans le nombre d'employés et d'autres encore.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur ce poste?

M. NESBITT: Monsieur le président, au sujet des frais d'administration en France, je vois que ce poste de dépenses est de quelque \$415,000, en comparaison d'environ \$426,000 pour le Royaume-Uni...

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous en sommes au prochain poste, monsieur. Je veux dire le poste 87, n'est-ce pas?

M. NESBITT: Non; représentation à l'étranger.

Le PRÉSIDENT: Mais la représentation à l'étranger fait l'objet de deux postes, 86 et 87. Le poste 86 prévoit les traitements, subventions, indemnités, et le reste; le poste 87 porte sur la construction, l'acquisition et ainsi de suite.

M. NESBITT: Je vous demande pardon.

Le PRÉSIDENT: Si nous en avons fini avec le poste 86...

M. FLEMING: Non; j'ai deux ou trois questions à poser sur le poste 86, à l'égard du détail que renferme l'Appendice D de la page que nous avons étudiée, monsieur le président. Le quinzième article de cette page a trait à la location d'édifices et d'ouvrage, \$507,955, ce qui est une augmentation d'environ \$92,000 ou près de 20 p. 100 sur l'année dernière. A quoi faut-il attribuer cette forte augmentation?

M. MACDONNELL: Après la guerre, plusieurs édifices ont été requisitionnés pour notre usage et nous ont été offerts gratuitement ou à bas loyer. A mesure que nous nous éloignons de plus en plus de cette période de guerre, ces conditions disparaissent et la location nous coûte plus cher; le nombre de bureaux s'accroît aussi.

M. FLEMING: La liste est-elle longue? Est-il difficile de nous fournir juste une liste pour notre gouverne?

M. MACDONNELL: Eh bien! je puis vous citer un exemple. Dans l'Indonésie, les frais de location accusent une réduction, parce que nous avons acheté les locaux à cet endroit et que nous paierons le loyer pour une partie de l'année seulement. En réalité, il y a eu plusieurs réductions à certains endroits.

M. FLEMING: La liste est-elle longue? Nous ne voulons pas y consacrer beaucoup de temps maintenant. Serait-il facile de dresser cette liste et de nous l'apporter demain ou s'agit-il d'une longue liste, monsieur Macdonnell?

M. MACDONNELL: Vous voulez parler des principales augmentations des frais de location?

M. FLEMING: Oui, je songeais aux chefs de dépenses, les plus élevées; il suffit de nous indiquer les montants et les endroits où elles sont subies.

M. MACDONNELL: Environ \$60,000 est attribuable au besoin de fournir des résidences et des bureaux dans les nouvelles missions, tandis qu'une augmentation d'environ \$17,000 résulte de prévisions plus fermes pour le loyer de locaux loués à des missions ouvertes durant 1953.

M. FLEMING: Maintenant, il me faut vous demander où se trouvent ces nouvelles missions pour lesquelles on a dépensé \$60,000?

M. MACDONNELL: Bien, je crains de ne pouvoir vous faire que la même remarque...

M. FLEMING: Cela nous ramène-t-il encore à la République Dominicaine?

M. MACDONNELL: Il s'agit de la République Dominicaine et de Haïti.

Le PRÉSIDENT: Je crois que je dois m'excuser auprès de M. Nesbitt. Sa question était régulière au sujet de ce poste, de sorte que s'il désire maintenant poser sa question sur les frais d'administration, ce sera maintenant dans l'ordre. Je le regrette vivement, je ne m'en suis rendu compte qu'après avoir rendu ma décision.

M. FLEMING: Pouvez-vous nous donner le détail des dépenses pour les deux nouvelles missions mentionnées, la République Dominicaine et Haïti? Je répète, monsieur le président, que si ces renseignements doivent prendre beaucoup de temps, je serai tout à fait satisfait de les obtenir demain, de même qu'une répartition qui puisse nous expliquer la raison de ces fortes augmentations.

Le PRÉSIDENT: Cela facilitera notre travail de ne donner cette réponse qu'à la prochaine séance. Vous avez la parole, monsieur Nesbitt?

M. NESBITT: Monsieur le président, je remarque que les frais d'administration en France sont de \$415,000; de \$426,000, au Royaume-Uni et de \$474,000, aux États-Unis. Je me rends parfaitement compte que les frais d'administration aux États-Unis et au Royaume-Uni doivent, évidemment, être les plus

considérables. Je me demande si certains des représentants du ministère voudraient bien nous dire pourquoi les frais d'administration en France, par exemple, sont relativement aussi élevés, par comparaison à ceux d'autres postes à l'étranger.

M. MACDONNELL: Monsieur le président, une raison assez importante, c'est la différence dans l'indice du coût de la vie des deux pays. A Londres, l'indice actuel du coût de la vie est de 111, tandis qu'il est de 157, à Paris, où le personnel est assez nombreux.

M. NESBITT: Cet indice est-il établi en fonction du coût de la vie au Canada?

M. MACDONNELL: Oui.

M. NESBITT: Sur la base de 100, au Canada, je suppose?

M. MACDONNELL: Oui, comme en 1946.

M. NESBITT: Pourquoi est-il nécessaire de maintenir un personnel aussi nombreux à Paris?

M. MACDONNELL: Notre ambassade fait beaucoup d'affaires avec le gouvernement français, un gros travail d'information et beaucoup de travail consulaire. Il y a de nombreux résidents canadiens et de nombreux Canadiens qui voyagent en France. Nous avons aussi inclus dans ces prévisions pour l'ambassade de Paris, les dépenses de l'architecte du ministère, dont le territoire embrasse presque l'Europe. Les dépenses à l'égard de cet architecte et de son personnel sont prévues au budget.

M. NESBITT: En d'autres termes, certaines transactions, si je comprends bien, s'effectuent par l'entremise de l'ambassade à Paris, qui est en rapport direct avec d'autres ambassades en Europe?

M. MACDONNELL: Oui.

M. NESBITT: Et ce fait contribuerait à une partie de l'augmentation?

M. MACDONNELL: Oui.

M. NESBITT: Plusieurs membres du Comité ont pris l'ambassade de Paris comme exemple. Je me rends compte que toutes les ambassades, naturellement, doivent donner un certain nombre de réceptions pour tenir leur rang, pour ainsi dire. Je ne critique pas cela, mais pourriez-vous nous donner une idée du nombre de réceptions et d'autres événements de cette nature qui ont lieu, chaque année, par exemple, dans une ambassade comme la nôtre en France?

M. MACDONNELL: Nous n'avons pas de renseignements statistiques à ce sujet. Nous n'exigeons pas que nos chefs de service à l'étranger, où nos agents, nous fournissent ces renseignements en détail. Je dis, à titre d'expérience personnelle, ayant occupé un poste à Paris pendant quelques années, où j'ai pu admirer la manière dont notre ambassadeur s'acquittait de ses obligations, qu'il était extrêmement occupé toute l'année durant. Si l'on a tenu compte du nombre de personnes qui ont été reçues à l'ambassade, c'est en réalité, assez impressionnant.

M. NESBITT: Pouvez-vous nous donner une idée des frais de réception?

M. MACDONNELL: Non, je ne le saurais.

M. NESBITT: Y aurait-il moyen de connaître ces chiffres?

M. MACDONNELL: Non. Les ambassadeurs et les autres fonctionnaires reçoivent des indemnités dont on a déjà parlé, et l'on s'attend à ce qu'ils les fassent durer le plus longtemps possible.

M. NESBITT: Les frais des grandes réceptions seraient-ils compris dans les "Frais d'administration"?

M. MACDONNELL: Non; notre budget ne prévoit aucun crédit pour les frais de représentation et de réception, à part les indemnités.

M. NESBITT: Ces dépenses ne sont donc comprises en aucune sorte dans les frais d'administration?

M. MACDONNELL: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Quiconque a séjourné à Rome, à Londres ou à Paris, ou à l'une quelconque de nos ambassades, se rend compte que même l'indemnité versée ne défraie pas ce qu'il en coûte pour les réceptions.

M. NESBITT: Je m'en rends parfaitement compte et c'est pourquoi je me demande si ces frais de réception ne pourraient pas faire l'objet d'un autre crédit.

Le PRÉSIDENT: Le poste 88 est le seul qui pourvoie aux frais officiels d'hospitalité et ce n'est pas pour les ambassades.

M. MACDONNELL: Il pourvoie aux dépenses de ce genre, au Canada.

M. NESBITT: Que comprennent exactement les frais d'administration,—les traitements, les salaires, et l'entretien?

M. MACDONNELL: Je réponds d'une manière plus générale peut-être en disant qu'ils comprennent tout, sauf les immobilisations. Ces frais comprennent, par exemple, les salaires, indemnités, frais de voyage, transports, frais de service, téléphones, et tous les frais d'administration courants d'un bureau.

Le PRÉSIDENT: Vous en avez le détail à l'Appendice D du mémoire que nous avons sous la main.

M. FLEMING: Je désire poser une couple de questions sur les postes qui paraissent au bas de l'Appendice D, "Services de ville et d'utilité publique" et qui représentent une dépense accrue de \$25,000. Ces paiements sont-ils effectués à l'égard de services de ville à l'étranger, et comment se fait-il que les employés qui jouissent de l'immunité diplomatique aient à payer des services de ville?

M. MACDONNELL: Dans les pays où les propriétés nous appartiennent, nous sommes très souvent exempts des impôts, mais non de ce qui est considéré comme frais de service, dont l'approvisionnement d'eau, par exemple. Il nous faut acquitter nos factures ordinaires de services publics.

M. FLEMING: Et les "Prestations", \$23,140, en quoi consistent-elles?

M. MACDONNELL: Cela pourvoie aux paiements de sécurité sociale à l'égard des employés engagés sur place, c'est-à-dire des ressortissants des pays concernés.

M. FLEMING: Ces paiements sont-ils effectués de bon gré? La loi de ces pays nous oblige-t-elle à faire des retenues sur les salaires?

M. MACDONNELL: Non; mais un bureau du gouvernement canadien se placerait dans une position très embarrassante s'il allait refuser de verser les contributions fixées par tout système de sécurité sociale.

M. FLEMING: Dois-je conclure que ces paiements sont volontaires?

M. MACDONNELL: Oui. Certaines prestations, qui représentent des indemnités de retraite, sont obligatoires dans certains pays. Il est vrai que nous ne sommes pas tenus de les payer, mais le gouvernement a cru que ce serait odieux de sa part de ne pas payer à un employé, disons, le mois de salaire qui lui est dû lorsqu'il quitte son emploi, tout comme le font les maisons d'affaires et autres entreprises d'un pays, où la loi l'exige.

M. FLEMING: Je conclus que ces paiements sont versés, non à l'individu concerné, mais pour son compte et à quelque caisse de sécurité sociale?

M. MACDONNELL: C'est exact.

M. FLEMING: De quels pays s'agit-il?

M. MACDONNELL: Il s'en trouve par tout le monde.

M. KNOWLES: Arrive-t-il que ce soit le contraire qui existe? Y a-t-il des missions, ici, qui emploient des Canadiens et qui versent à leur compte des contributions d'assurance-chômage.

M. FLEMING: Ces personnes ne tombent pas sous la loi de l'assurance-chômage.

M. MACDONNELL: Je ne saurais répondre à cette question.

M. FLEMING: Je le puis. Elles ne tombent pas sous la loi de l'assurance-chômage. Peut-être les sténographes, mais non les personnes s'acquittant de fonctions diplomatiques.

M. KNOWLES: Je voulais parler des sténographes, chauffeurs, et d'autres Canadiens qui travaillent au Canada pour le compte de missions étrangères.

M. MACDONNELL: Je ne puis vraiment pas vous répondre.

M. FLEMING: Il me reste une question à poser sur le dernier poste de dépenses; Divers, \$40,000. De quelle sorte de dépenses s'agit-il?

M. MACDONNELL: Cela comprend certaines dépenses, comme les gratifications annuelles versées normalement aux fournisseurs. Dans certains pays, c'est presque une obligation de le faire, et des dispositions ont été prises à cet égard. Cela comprend aussi une assurance sur les automobiles du ministère, valable dans le monde entier. Nous avons passé un contrat avec une seule compagnie.

M. FLEMING: Pourriez-vous nous donner le détail de la prime d'assurance et des autres paiements?

M. MACDONNELL: Nous n'avons pas la répartition de ces chiffres.

M. FLEMING: Pouvez-vous nous dire le montant de la prime?

M. MACDONNELL: C'était \$45 par automobile, en 1953. Lorsqu'il n'y a aucune réclamation, la prime est sujette à un boni qui en réduit le coût de 15 p. 100. En 1954, la prime sera de \$40.

M. FLEMING: Ce n'est pas une police générale à prime fixe, mais une prime fixée d'après le nombre de voitures?

M. MACDONNELL: Oui.

M. FLEMING: Sur ce total de \$45,000, combien en coûtera-t-il pour la prime d'assurance?

M. MACDONNELL: Environ \$4,000.

M. FLEMING: S'agit-il de l'assurance contre la responsabilité civile pour lésions corporelles et dommages matériels contre l'incendie et le vol?

M. MACDONNELL: D'une assurance au tiers seulement.

M. FLEMING: Vous avez dit que ce contrat n'est passé qu'avec une seule compagnie? Quelle compagnie?

M. MACDONNELL: La *Caledonian*.

M. FLEMING: Il reste donc environ \$36,000 pour ces gratifications d'urgence?

M. MACDONNELL: Et pour bien d'autres choses,—eau potable, enregistrement, service du gardien de nuit, nettoyage des uniformes, et autres dépenses diverses.

M. McMILLAN: Je remarque qu'un poste du budget prévoit \$50,000 de plus pour des gardiens de la sécurité publique. Nous en avons 25, cette année, contre aucun, l'année dernière.

Le PRÉSIDENT: Tout cela a été étudié lors d'une séance précédente et des explications détaillées ont été données, quant aux nombres et à la nouvelle ligne de conduite qui a été adoptée.

Y a-t-il d'autres questions sur le poste 86?

Le poste 86 est-il adopté?

Adopté.

Passons au poste 87.

| N° du crédit | Affectation | Détail à la page | 1954-1955 | 1953-1954 | Comparaison avec le budget de 1953-1954 | |
|--------------|--|------------------|-----------|-----------|---|------------|
| | | | | | Augmentation | Diminution |
| | | | \$ | \$ | \$ | \$ |
| 87 | Représentation à l'extérieur— Construction, acquisition ou amélioration d'édifices, ouvrages, terrains, matériel nouveau et mobilier dont le coût, dans la mesure où il existe des fonds bloqués pouvant être utilisés pour ces dépenses, doit être acquitté avec ces devises étrangères qui appartiennent au Canada et ne peuvent être affectées qu'à des fins gouvernementales ou autres fins limitées... | 162 | 1,945,480 | 2,063,850 | | 118,370 |

M. FLEMING: Au sujet du poste 87, combien reste-t-il encore de fonds bloqués à notre crédit national à l'étranger? Nous nous proposons, cette année, je crois, de dépenser \$730,000 de ce total, tel qu'il est indiqué à la page 4 de l'Appendice. Je me demande combien il nous reste en tout de ces fonds à l'étranger?

M. HEMSLEY: Je crains que les chiffres que j'ai sous la main soient un peu vagues. Nous avons environ 3½ millions de dollars en francs français; environ \$600,000 aux Pays-Bas, c'est-à-dire à peu près 2,500,000 florins et près de \$100,000 en Italie. Toutefois, il me faut examiner de nouveau ce qui nous reste en Italie. Les principaux sont les crédits en francs et en florins.

Le PRÉSIDENT: Le poste 87 est-il adopté?

Adopté.

Poste 88:

| N° du crédit | Affectation | Détail à la page | 1954-1955 | 1953-1954 | Comparaison avec le budget de 1953-1954 | |
|--------------|-----------------------------|------------------|-----------|-----------|---|------------|
| | | | | | Augmentation | Diminution |
| | | | \$ | \$ | \$ | \$ |
| 88 | Réceptions officielles..... | 167 | 20,000 | 20,000 | | |

M. KNOWLES: Ces fonds se trouvent-ils au Canada ou dans les pays étrangers?

M. MACDONNELL: Au Canada.

Le PRÉSIDENT: Le poste 88 est-il adopté?

Adopté.

| N° du crédit | Affectation | Détail à la page | 1954-1955 | 1953-1954 | Comparaison avec le budget de 1953-1954 | |
|--------------------|--|------------------------|--------------|--------------|--|------------|
| | | | | | Augmentation | Diminution |
| 89 | Assistance aux citoyens canadiens et aux personnes à leur charge qui sont dans le besoin à l'extérieur, et remboursement au Royaume-Uni des dépenses d'assistance contractées par ses bureaux diplomatiques et consulaires pour le compte du Canada (portion recouvrable)..... | 167 | \$ 15,000 | \$ 15,000 | \$ | \$ |

M. JAMES: Que prévoit au juste ce poste 89?

M. MACDONNELL: Comme le crédit l'indique, il a pour but d'aider aux Canadiens en détresse à l'étranger, c'est-à-dire aux gens qui, pour une raison ou pour une autre, se trouvent dans l'embarras à cause du manque de fonds. Les personnes qui touchent ces fonds s'engagent à les rembourser. Ces remboursements s'effectuent durant la même année financière pendant laquelle les fonds ont été versés et sont ajoutés au crédit. Tout argent recouvré au cours des années financières subséquentes est porté à l'actif non du crédit des Affaires extérieures, mais du Fond consolidé. Ce crédit est resté au même chiffre depuis plusieurs années.

M. JAMES: Qui ferait pression auprès de ces gens pour obtenir le remboursement de ces fonds?

M. MACDONNELL: D'abord, notre ministère, et à défaut de remboursement nous obtenons du ministère de la Justice une option quant à la faculté d'obtenir le recouvrement par des mesures légales.

M. FLEMING: Quel est le pourcentage des recouvrements au cours d'un certain temps?

M. MACDONNELL: Durant l'année financière complète la plus récente, soit 1952-1953, la somme de \$11,000 a été avancée en puisant à même ce crédit et celle de \$2,600 en remboursements a été portée à l'actif du crédit, ce qui représente une dépense nette de \$8,400.

M. FLEMING: Un recouvrement d'environ 23 p. 100 de toutes les sommes avancées?

M. MACDONNELL: Les statistiques révèlent, qu'au cours des années, il y a une augmentation du montant d'argent recouvré.

M. FLEMING: Je suppose qu'il faut du temps à ces personnes pour se remettre sur pied?

M. PEARKE: Cela comprend-il les personnes qui ont séjourné dans des camps de concentration en Asie et qui s'en échappent actuellement, ou à qui l'on permet de passer en Chine communiste, et dont il faut payer le coût du transport pour revenir au Canada?

M. MACDONNELL: Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de gens de cette catégorie qui aient demandé du secours, surtout en Chine, où nous n'avons pas de bureaux.

M. FLEMING: Je crois que quelques-uns l'ont fait juste après la guerre.

M. PEARKE: Certains de ceux qui sont revenus des camps de concentration japonais avaient leur passage payé, je pense, puis ont été tenus de rembourser cet argent. Ces frais étaient-ils compris dans ce crédit?

M. MACDONNELL: Oui; certaines dépenses ont été faites à même ce fonds, à l'égard de ces personnes.

M. PEARKES: Et c'est ce qui expliquerait peut-être les faibles remboursements de ces années passées et les remboursements plus considérables au cours de certaines années subséquentes?

M. MACDONNELL: Oui.

M. PEARKES: C'est, je crois, la catégorie de personnes qui ont bénéficié grandement de secours?

M. MACDONNELL: Oui.

M. JAMES: Supposons qu'un homme et sa famille se rendent en France; il peut arriver que cet homme trouve un bon emploi dans ce pays ou un petit commerce. S'il se trouve sans ressources et veut retourner au Canada, le gouvernement canadien est-il disposé à l'aider à revenir au pays?

M. MACDONNELL: Oui; s'il ne peut obtenir de fonds de ses parents ou de ses amis. On se renseigne là-dessus tout d'abord.

Le PRÉSIDENT: Le poste 89 est-il adopté?

Adopté.

Poste 90:

| N° du crédit | Affectation | Détail à la page | 1954-1955 | 1953-1954 | Comparaison avec le budget de 1953-1954 | |
|--------------|---|------------------|-----------|-----------|---|------------|
| | | | | | Augmentation | Diminution |
| | | | \$ | \$ | \$ | \$ |
| 90 | Représentation du Canada aux conférences internationales... | 168 | 175,000 | 225,000 | | 50,000 |

M. KNOWLES: Avez-vous quelque chose à dire sur la réduction de ce crédit?

M. MACDONNELL: J'ai une certaine inquiétude à ce sujet. Comme vous le voyez, nous avons réduit nos prévisions pour cette année. Nous l'avons fait, parce que notre programme de dépenses en comparaison de celles des années financières précédentes nous laissent prévoir que nous pourrions peut-être nous tirer d'affaires avec un crédit moins élevé. Il est extrêmement difficile de prévoir 18 mois d'avance le nombre de conférences internationales. Par exemple, nous ne savions rien de la conférence politique qui se tient actuellement à Genève, quand nous avons préparé le budget. Tout ce que nous espérons, c'est que ce montant soit suffisant.

M. FLEMING: Il y aura, éventuellement, un budget supplémentaire.

M. MACDONNELL: Je crois que cela est possible.

M. FLEMING: Pouvez-vous nous dire quelles sont les conférences internationales qui sont prévues pour le reste de l'année?

M. MACDONNELL: Il y a, naturellement, l'Assemblée générale des Nations Unies. Il y aura, cette année, une conférence générale de l'UNESCO. Il y aura la revision de l'Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers, l'automne prochain, et de l'Organisation internationale du travail. Toutes les institutions spécialisées tiennent des réunions annuelle ou semi-annuelles.

M. FLEMING: Les réunions spéciales seraient, cette année, la conférence du commerce de l'AGCT et celle de l'UNESCO, bien que l'UNESCO tienne des assemblées périodiques.

M. MACDONNELL: Il n'y en a pas eu, l'année dernière, et, naturellement, cette conférence de Genève est, en quelque sorte, une conférence spéciale.

Le PRÉSIDENT: Le poste 90 est-il adopté?

Adopté.

Poste 91:

| N° du crédit | Affectation | Détail à la page | 1954-1955 | 1953-1954 | comparaison avec le budget de 1953-1954 | |
|--------------|---|------------------|--------------|--------------|---|------------|
| | | | | | Augmentation | Diminution |
| 91 | Subvention à l'Association canadienne pour les Nations Unies..... | 168 | \$ 11,000 | \$ 10,000 | \$ 1,000 | \$ |

Le poste 91 est-il adopté?

Adopté.

Poste 92:

| N° du crédit | Affectation | Détail à la page | 1954-1955 | 1953-1954 | Comparaison avec le budget de 1953-1954 | |
|--------------|---|------------------|--------------|--------------|---|------------|
| | | | | | Augmentation | Diminution |
| 92 | Subvention au Comité international de la Croix-rouge..... | 168 | \$ 15,000 | \$ 15,000 | \$ | \$ |

Le poste 92 est-il adopté?

Adopté.

Poste 93:

| N° du crédit | Affectation | Détail à la page | 1954-1955 | 1953-1954 | Comparaison avec le budget de 1953-1954 | |
|--------------|---|------------------|---------------|---------------|---|------------|
| | | | | | Augmentation | Diminution |
| 93 | Paiement, sur les devises étrangères appartenant au Canada et utilisables seulement à des fins gouvernementales ou à d'autres fins limitées, en France, aux Pays-Bas et en Italie, de bourses de recherches et de bourses d'études, et paiement de frais de voyage pour permettre à des Canadiens d'étudier dans ces pays, et versement à la Société royale du Canada de sommes n'excédant pas \$10,000 au total pour couvrir les frais de voyage et autres frais d'administration soldés par la Société pour ceux qu'elle peut charger de choisir en son nom les titulaires de bourses de recherches et de bourses d'études..... | 168 | \$ 125,000 | \$ 125,000 | \$ | \$ |
| | | | 12,198,547 | 11,340,806 | 857,741 | |
| | Total, Ministère et missions à l'extérieur..... | | 12,210,547 | 11,352,806 | 857,741 | |

M. FLEMING: Je me demande si M. MacKay pourrait nous donner des renseignements à jour sur les méthodes suivies à l'égard de la distribution de ces bourses?

Le TÉMOIN: Pourriez-vous remettre ceci à demain?

M. FLEMING: Je désire savoir sur quoi se fonde le choix des candidats et connaître les conditions posées.

Le PRÉSIDENT: Le poste 93 est-il adopté?

M. FLEMING: Nous faisons mieux de le réserver.

Le PRÉSIDENT: Le poste 93 est réservé.

Poste 94.

| N° du crédit | Affectation | Détail à la page | 1954-1955 | 1953-1954 | Comparaison avec le budget de 1953-1954 | |
|--------------|---|------------------|-----------|-----------|---|------------|
| | | | | | Augmentation | Diminution |
| | | | \$ | \$ | \$ | \$ |
| | B—GÉNÉRALITÉS | | | | | |
| 94 | Cotisations du Gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux et du Commonwealth énumérés dans le détail des affectations, y compris l'autorisation d'acquitter les montants spécifiés en devises des pays indiqués, même si les sommes à payer peuvent être supérieures ou inférieures à leur équivalent en dollars canadiens, établi en janvier 1954 à..... | 169 | 2,893,012 | 2,706,097 | 186,915 | |

M. FLEMING: On nous a donné, au sujet de ce poste, certains renseignements sur le détail des cotisations, mais je suppose que la quote-part du Canada est tout ce qui nous intéresse. Cela varie, naturellement, d'une Organisation à l'autre, et ne peut être autrement, parce que le nombre de membres des différentes organisations n'a pas toujours été le même. Je me demande, toutefois, si la différence de pourcentage des contributions tient à une autre raison que le nombre de membres des différentes organisations pour lesquelles nous sommes cotisés?

M. HEMSLEY: Il y a un élément qui entre en ligne de compte et c'est l'intérêt que prend le gouvernement canadien dans l'Organisation, les avantages qu'elle peut lui valoir. Prenons, par exemple, les deux organisations suivantes, l'OAA et l'OACI, et l'intérêt particulier que nous y prenons. Dans l'établissement du pourcentage des contributions, on tient compte de l'intérêt du Canada pour l'agriculture et l'aviation internationale. C'est cet élément qui fait que le pourcentage diffère probablement de celui qui est fixé pour le Canada dans d'autres Organisations.

M. FLEMING: Je suppose que le barème des cotisations acceptables aux divers pays membres de ces Organisations des Nations Unies est établi après certaines négociations entre les parties intéressées. Il y a une différence assez sensible entre la quote-part du Canada au budget de l'ONU, 3.3 p. 100; de l'OAA, 5.7 p. 100; de l'OIT, 3.98 p. 100; de l'OACI, 5.4 p. 100, qui accuse une augmentation. Pour l'UNESCO, le pourcentage des contributions est de 3.54, soit environ le même que l'année précédente; pour l'OMS, 3.97 et l'AGCT, 4.27, soit le même que l'année précédente. Je me demande si les fonctionnaires

qui représentent ici le ministère des Affaires extérieures pourraient nous dire ce que pense le ministère, quant à l'équité des cotisations du Canada dans la répartition des contributions au budget de ces diverses Organisations?

M. MACDONNELL: Il faut dire, monsieur le président, qu'à notre avis, rien n'est épargné au cours des pourparlers qui précèdent l'établissement des cotisations pour fixer la quote-part du Canada à un chiffre qui soit équitable. Il y a probablement des cas où l'on aurait préféré une cotisation un peu moins élevée, mais il n'est pas toujours possible d'agir à son gré. Les deux éléments susmentionnés, savoir, l'envergure de l'Organisation et le degré d'intérêt qu'y prend le Canada, occasionnent probablement ces différences.

M. FLEMING: Ce Comité s'est toujours préoccupé de la contribution soviétique au budget des Nations Unies surtout, et a fait des recommandations à ce sujet, les années précédentes. Je remarque que la contribution de l'URSS au budget des Nations Unies, en 1954, était de 14·5 p. 100. Ce chiffre est-il comparable à celui de leurs contributions des années précédentes?

M. MACDONNELL: Il en est beaucoup question dans l'exposé que M. MacKay a présenté au Comité.

M. FLEMING: Les pourcentages y sont-ils indiqués en détail?

M. MACDONNELL: Nous avons indiqué l'augmentation des contributions de l'Union soviétique et des autres membres du bloc soviétique et le relèvement des cotisations au cours des années.

M. FLEMING: Ces chiffres sont-ils donnés année par année?

M. MACDONNELL: Cela a déjà paru dans un appendice.

M. FLEMING: Et les chiffres y sont donnés année par année?

Le PRÉSIDENT: Oui; tous les chiffres y sont indiqués.

M. FLEMING: Il y est dit qu'en 1953, la quote-part du Canada était 12·28 p. 100; elle a donc augmenté de 1·83 p. 100, cette année.

M. KNOWLES: Étant donné, suivant votre remarque,—et je ne veux pas vous attribuer ce que vous n'avez pas dit—qu'en certains cas, les pourcentages de contributions que le Canada est prêt à verser sont en rapport avec l'importance qu'il attache à l'Organisation. Je regrette de constater que c'est pour l'Organisation mondiale de la santé que notre pourcentage de cotisation est le plus bas. Cela signifie-t-il quelque chose à la lumière de votre énoncé de tout à l'heure?

M. MACDONNELL: Voici l'explication que je puis donner: si nous examinons les cotisations des membres de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, je crois qu'il est inévitable, qu'en tant que l'un des principaux producteurs agricoles, le Canada doit contribuer un peu plus au budget de cette Organisation qu'à celui des autres. Je ne sache pas que les mêmes considérations puissent entrer en ligne de compte lorsqu'il s'agit de l'Organisation mondiale de la santé.

M. FLEMING: Dans le cas de l'Organisation mondiale de la santé, le budget en est bouclé de toutes façons, car il y a assez d'autres pays prêts à suppléer au déficit?

M. MACDONNELL: Oui.

M. KNOWLES: J'espère que cela ne témoigne pas d'un manque d'intérêt de la part du Canada au travail de cette Organisation?

M. MACDONNELL: Il ne manque sûrement pas d'intérêt.

M. KNOWLES: L'intérêt a diminué.

M. FLEMING: N'y a-t-il pas deux pays communistes non membres de l'Organisation qui y ont donné leur adhésion, cette année?

M. MACDONNELL: Je crois qu'ils n'ont nettement fait connaître leur intention de participer qu'à l'OIT et à l'UNESCO.

M. FLEMING: Il me semble bien que deux des pays communistes aient récemment accordé leur adhésion à l'OMS?

M. MACDONNELL: Je ne suis pas sûr, mais je crois qu'il ne s'agit jusqu'ici que de l'OIT et de l'UNESCO; cela peut être un commencement. Les cotisations seront naturellement modifiées dans toute Organisation qui recrute de nouveaux membres.

Le PRÉSIDENT: De toutes façons, le pourcentage de notre contribution n'est inférieur que de $\frac{1}{10}$ p. 100 de celui des États-Unis; ce n'est donc pas une différence sensible, à mon sens. Leur quote-part est de 3.07 p. 100 et la nôtre, de 2.97 p. 100.

M. FLEMING: C'était la cotisation du Canada en 1947. Pour celle des États-Unis, il vous faut regarder dans l'autre colonne; elle est de 4,306 unités contre 384 unités pour le Canada. Cela est douze fois plus que nous.

Le PRÉSIDENT: Leur population est douze fois plus élevée que la nôtre et ils sont plus de douze fois plus riches que nous.

Le poste est-il adopté?

Adopté.

Poste 95.

| N° du crédit | Affectation | Détail à la page | 1954-1955 | 1953-1954 | Comparaison avec le budget de 1953-1954 | |
|--------------|--|------------------|-----------|-----------|---|------------|
| | | | | | Augmentation | Diminution |
| | | | \$ | \$ | \$ | \$ |
| 95 | Contribution du Gouvernement canadien au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies aux pays insuffisamment développés, au montant de \$872,354 (É.-U.), même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens, établi en janvier 1954 à..... | 169 | 850,000 | 850,000 | | |

Cette assistance technique a été l'objet d'une longue discussion quand M. Cavell s'est rendu ici.

M. KNOWLES: M. Cavell s'occupe-t-il aussi de l'assistance technique en même temps que du Plan de Colombo?

M. MACDONNELL: Il s'agit d'une contribution que nous versons aux Nations Unies. Nous la leur versons tout simplement. La part de M. Cavell au programme d'assistance technique consiste à diriger les personnes qui viennent suivre des cours de formation au Canada et qui, en réalité, s'y rendent en grands nombre, au titre du programme des Nations Unies.

M. FLEMING: Ce poste ne prévoit aucunement, en réalité, les dépenses du bureau de M. Cavell. Ne sont-elles pas prévues par un poste des dépenses du ministère du Commerce?

M. MACDONNELL: Oui. Ce crédit prévoit une contribution globale que nous versons aux Nations Unies.

Le PRÉSIDENT: J'ai mentionné que nous avons touché à cette question et l'avions débattue en présence de M. Cavell.

M. FLEMING: C'est une contribution qui n'a rien à voir avec le service extérieur?

M. PINARD: Il y a un autre montant dans les crédits supplémentaires. Il a été porté à un million et demi, je crois.

M. FLEMING: On en a traité à l'ONU et le Canada a convenu d'en accepter une plus forte proportion.

M. MACDONNELL: Oui; pourvu que d'autres pays fussent prêts à accroître leurs contributions. Quand on eut constaté que plusieurs l'avaient fait, on a décidé d'augmenter les nôtres.

M. FLEMING: L'augmentation est-elle proportionnée aux divers pays?

M. MACDONNELL: La campagne entreprise, cette année, pour obtenir que les autres pays s'engagent à augmenter leurs contributions a été très satisfaisante. Le montant des contributions promises a atteint un nouveau sommet. Le gouvernement a annoncé qu'il verserait une contribution additionnelle, si d'autres pays en faisaient autant, ce qui est arrivé.

M. FLEMING: Le sénateur McKee n'a déclaré aux Nations Unies.

M. MACDONNELL: Oui; en novembre dernier, il a dit qu'il était autorisé à annoncer que le gouvernement du Canada était prêt à porter le taux de sa quote-part au programme de 1954, au montant maximum de 1½ million de dollars, pourvu que l'appui d'autres contributeurs justifie cette mesure et que le total des contributions soit maintenu à un niveau solide, de l'avis du gouvernement du Canada.

M. PINARD: Quel est le pays qui contribue le plus après les États-Unis? Est-ce le Canada?

M. MACDONNELL: Il nous faudrait prendre connaissance du montant de ces contributions.

M. KNOWLES: Quand des étudiants sont amenés au Canada pour y acquérir une formation au titre du Programme d'assistance technique des Nations Unies, cet argent est-il transféré ici pour subvenir à leurs dépenses ou ces dépenses sont-elles supportées par l'administration centrale?

M. MACDONNELL: Elles sont acquittées par l'administration centrale.

M. KNOWLES: Faisons-nous d'autres déboursés à leur égard, sous forme d'indemnités ou leur versons-nous en aide pendant leur séjour au Canada, en puisant à d'autres sources?

M. MACDONNELL: Non. L'aide que nous leur donnons consiste simplement à essayer de les mettre en relations avec des institutions, des industries ou des maisons d'affaires qui puissent leur dispenser la formation dont ils ont besoin, mais il ne s'agit pas d'une aide financière.

M. KNOWLES: La seule aide financière que nous contribuons, en réalité, à la formation de personnes au Canada est donc notre quote-part à ce Fonds?

M. MACDONNELL: Pour autant que soit concerné le Plan d'assistance des Nations Unies. Le Plan de Colombo est distinct.

Le PRÉSIDENT: Le poste 95 est-il adopté?

Adopté.

Poste 96.

| N° du crédit | Affectation | Détail à la page | 1954-1955 | 1953-1954 | Comparaison avec le budget de 1953-1954 | |
|--------------|---|------------------|-----------|-----------|---|------------|
| | | | | | Augmentation | Diminution |
| | | | \$ | \$ | \$ | \$ |
| 96 | Contribution au Fonds des Nations Unies pour l'enfance. | 169 | 500,000 | 500,000 | | |
| | | | 4,243,012 | 4,056,097 | 186,915 | |

M. CANNON: Quel est le montant total des contributions à ce Fonds et qui est l'administrateur?

M. MACDONNELL: Ce Fonds est une organisation des Nations Unies, qui sollicite des contributions des gouvernements et d'autres sources. Elle a recueilli beaucoup d'argent au moyen de souscriptions particulières en divers pays du monde; l'objectif des gouvernements contributeurs est fixé, cette année, à 20 millions de dollars.

M. CANNON: Il serait intéressant que vous indiquiez quelques-unes des contributions totales.

M. MACDONNELL: De la part d'autres contributeurs?

M. CANNON: Il serait intéressant de le savoir.

M. MACDONNELL: Il faut remonter au mois d'août 1953, date des derniers chiffres disponibles les plus exacts. Les contributions des divers pays s'établissaient alors comme suit: États-Unis, \$97 millions; l'Australie, \$11 millions; le Canada, \$8 millions; la France, \$3 millions; la Suisse, \$2,800,000; et la Nouvelle-Zélande, \$2 millions.

M. CANNON: Ces contributions totales ont été versées au cours de quelle période?

M. MACDONNELL: Depuis 1947. Nous avons versé à ce Fonds, cette année-là, notre première contribution de \$5,200,000; en 1949, un peu plus d'un million; en 1950, \$600,000; et \$500,00 par année depuis lors.

M. CANNON: Vous dites que c'est une organisation des Nations Unies. Quel en est le nom et qui en est l'administrateur?

M. MACDONNELL: C'est le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Il fonctionne sous l'égide d'une Commission administrative où le Canada est représenté.

M. CANNON: Voilà ce que j'allais demander.

M. MACDONNELL: Nous avons aussi présidé ce Comité plus d'une fois.

M. CANNON: Je suis très heureux d'avoir ce renseignement, car je crois que le secours à l'enfance est l'une des œuvres les plus importantes de l'ONU.

M. JAMES: Si j'ai bonne mémoire, ce Comité est établi sur une base permanente. Il a été établi d'une façon permanente et a remplacé le Fonds de secours d'urgence à l'enfance des Nations Unies, de nature plus ou moins temporaire, et qui aurait pu être abandonné.

M. MACDONNELL: C'est exact.

M. JAMES: Le Fonds est maintenant nettement établi.

M. PATTERSON: M. Macdonnell a dit, je crois, que les contributions sont sollicitées des gouvernements et d'autres institutions?

M. MACDONNELL: Oui.

M. PATTERSON: Et l'objectif des contributions de cette année est de \$20 millions? Ce montant doit-il être versé par les gouvernements seulement?

M. MACDONNELL: C'est l'objectif des contributions des gouvernements seulement. Plusieurs campagnes ont été organisées à cette fin dans divers pays.

M. PATTERSON: Ces fonds s'ajouteront à l'objectif de \$20 millions.

M. PINARD: Il y a nombre de Canadiens qui ont contribué à ce Fonds au cours des années.

M. MACDONNELL: J'ai sous les yeux, monsieur le président, le total des contributions particulières recueillies au Canada au cours des années; il se chiffre à un million et demi de dollars.

M. JAMES: Il y a, en particulier, une organisation internationale au Canada, le club des femmes professionnelles, qui s'occupe très activement du Fonds de secours à l'enfance.

Le PRÉSIDENT: Le poste 96 est-il adopté?

Adopté.

| N° du crédit | Affectation | Détail à la page | 1954-1955 | 1953-1954 | Comparaison avec le budget de 1953-1954 | |
|--------------------|--|------------------------|-----------|-----------|--|------------|
| | | | | | Augmentation | Diminution |
| | | | \$ | \$ | \$ | \$ |
| 97 | ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD Sous réserve de l'approbation du Gouverneur général en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la Loi sur le service civil, dépenses administratives spé- ciales, y compris les traite- ments des Canadiens affectés par le Gouvernement cana- dien au personnel internatio- nal de l'Organisation du Trai- té de l'Atlantique-Nord (por- tion recouvrable de l'Organi- sation du Traité de l'Atlan- tique-Nord)..... | 170 | 51,000 | 52,000 | | 1,000 |

M. KNOWLES: Le témoin veut-il expliquer la manière dont certains montants sont recouvrables?

M. MACDONNELL: Nous affectons au personnel international de l'OTAN un certain nombre de fonctionnaires canadiens. Ces fonctionnaires sont payés à même ce crédit, suivant des échelles de traitements comparables à celles qui ont cours actuellement au Canada. Nous recouvrons de l'OTAN le paiement de la rémunération qui leur est versée à l'échelle de traitements de cette Organisation et la différence est payée à même ce crédit.

M. FLEMING: Ce crédit prévoit-il aussi le paiement de nos propres fonctionnaires à Paris?

M. MACDONNELL: Non. Il y a, par exemple, un commissaire adjoint de la Gendarmerie Royale du Canada, qui fait partie du personnel international.

Le PRÉSIDENT: Le poste 97 est-il adopté?

Adopté.

Poste 98.

| N° du crédit | Affectation | Détail à la page | 1954-1955 | 1953-1954 | Comparaison avec le budget de 1953-1954 | |
|--------------------|---|------------------------|-----------|-----------|--|------------|
| | | | | | Augmentation | Diminution |
| | | | \$ | \$ | \$ | \$ |
| 98 | ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE Fourniture à l'Organisation de l'aviation civile internatio- nale de bureaux à un tarif infé- rieur à celui du commerce.. | 170 | 200,218 | 200,596 | | 378 |
| (S) | PENSIONS ET AUTRES PRESTATIONS Pension versée à M ^{me} Helen Young Roy (c. 15, Statuts de 1949)..... | 170 | 1,667 | 1,667 | | |

M. FLEMING: La tempête soulevée par la situation future de l'OACI s'est-elle calmée quelque peu et peut-être en partie par suite de cette contribution?

M. MACDONNELL: Il est difficile de répondre à la première partie de votre question. Quant à la deuxième partie—oui, cette contribution y a été pour quelque chose.

M. FLEMING: A part notre propre cotisation?

M. MACDONNELL: Oui; il s'agit d'un effort de notre part pour fournir à l'OACI des bureaux à un tarif comparable à ce que les autres institutions spécialisées paient dans d'autres parties du monde—l'OIT, à Genève, l'UNESCO, à Paris, etc.

M. FLEMING: C'est quelque chose d'assez difficile à évaluer. En réalité, il y a eu un peu de marchandage, n'est-ce pas?

M. MACDONNELL: On s'est renseigné sur le loyer payé par d'autres organisations internationales, par pied carré, et ce paiement porte le loyer des bureaux de l'OACI à un taux comparable à celui des autres organisations.

Le PRÉSIDENT: Ce loyer de bureaux est versé au National-Canadien?

M. MACDONNELL: Oui; l'Organisation loue ses bureaux du National-Canadien.

M. FLEMING: Le paiement n'est pas versé à l'OACI? Est-ce un paiement à l'OACI ou au propriétaire?

M. HEMSLEY: C'est un paiement au propriétaire.

M. CANNON: Le ministère a-t-il quelque renseignement au sujet du bruit qui a couru, il y a quelque temps, savoir, que cette Organisation songeait à déménager ses bureaux en dehors de Montréal, à cause de l'impôt provincial sur le revenu?

M. KNOWLES: Encore cette affaire.

M. MACDONNELL: C'est préférable, je crois, que les membres s'accordent à s'en tenir à la déclaration de M. MacKay à ce sujet, lors d'une séance précédente.

Le PRÉSIDENT: C'est, en effet, une question épineuse, et je crois que nous ne devons pas trop aiguillonner l'OACI à ce sujet.

M. CANNON: Puisque nous leur fournissons \$200,000, je crois que nous devons nous intéresser au problème.

M. MACDONNELL: Nous nous y intéressons activement, en effet; tout ce que je puis dire actuellement, toutefois, c'est que ce problème assez compliqué retient une bonne mesure d'attention.

M. FLEMING: Si M. Cannon est d'avis que l'OACI transporte son siège à Toronto, nous serons heureux de mettre la question à l'étude.

M. CANNON: Je ne suggère rien de la sorte; je suis d'avis que le siège doit en rester à Montréal.

M. KNOWLES: Je ne m'oppose pas du tout à ce paiement, monsieur le président. Je crois qu'il est avantageux pour le Canada de posséder au pays une organisation internationale de ce genre, mais voici ce qui me frappe: nous avons traité, il y a un moment, des indemnités versées aux personnes qui doivent vivre dans les pays étrangers où le coût de la vie est plus élevé qu'au Canada; mais voici maintenant que nous devons verser un supplément à un organisme étranger établi au Canada, parce que le coût de la vie y est plus élevé qu'ailleurs? Où en sommes-nous?

M. FLEMING: Au même point dans les deux cas.

Le PRÉSIDENT: C'est le loyer de ce type d'immeuble qui est plus élevé, non le coût de la vie. C'est le prix du loyer dans un édifice.

M. FLEMING: N'est-ce pas simplement un moyen d'encourager et de décider l'OACI à demeurer au Canada? D'autres pays l'ont encouragée à y transporter son siège, mais le Canada a voulu la garder au pays, c'est-à-dire à Montréal, et c'est pourquoi il a décidé de lui verser ce paiement—à titre d'encouragement.

M. MACDONNELL: Les encouragements reçus d'ailleurs comprenaient des bureaux gratuits.

M. KNOWLES: Il faut donc conclure qu'il s'agit d'un encouragement plutôt que de l'admission de frais plus élevés?

M. MACDONNELL: C'est assez juste, je crois.

Le PRÉSIDENT: Le poste 98 est-il adopté?

Adopté.

Poste 102:

| N° du crédit | Affectation | Détail à la page | 1954-1955 | 1953-1954 | Comparaison avec le budget de 1953-1954 | |
|--------------------|---|------------------------|-----------|-----------|--|------------|
| | | | | | Augmentation | Diminution |
| | | | \$ | \$ | \$ | \$ |
| 102 | Cotisation du Gouvernement canadien en tant que membre du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, au montant de \$172,349 (É.-U.), même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens, établi en janvier 1954 à..... | 172 | 167,933 | 188,683 | | 20,750 |

M. FLEMING: Avons-nous reçu quelque rapport là-dessus, monsieur le président? C'est le paiement d'une cotisation. Avons-nous des précisions sur l'activité du comité intergouvernemental des migrations européennes?

Le PRÉSIDENT: Non, nous n'avons pas reçu de rapport.

M. MACDONNELL: Non, monsieur, pas cette année.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous en parler?

M. MACDONNELL: Oui, monsieur. L'Organisation remonte à 1951. Elle avait pour but principal de pourvoir au transport des réfugiés qui n'auraient pu se déplacer autrement, en mettant à leur disposition certains des navires qui avaient servi à cette fin par l'Organisation internationale pour les réfugiés, qui a cessé de fonctionner le 31 janvier 1952.

En octobre 1952, il fut décidé que la durée de cette Organisation devait être prolongée jusqu'à la fin de 1953 et qu'elle serait, heureusement, désignée sous un nom plus court. Elle fut d'abord désignée sous le nom de Comité intergouvernemental provisoire des déplacements des réfugiés de l'Europe, qui était peut-être quelque chose de tout à fait inusité en fait d'appellations internationales. Ce nom a cédé la place à celui de Comité intergouvernemental des migrations européennes.

Je dirai un mot de son budget. Le CIME est autorisé à pourvoir au transport de toutes les classes d'émigrants, y compris les réfugiés, à la demande des États membres. Chaque État rembourse normalement le coût de ces services de transport fournis par le Comité. L'Organisation, peut, toutefois, consentir des prêts ou des subventions et chaque gouvernement,

des contributions non remboursables. Le budget administratif est de \$2,400,000 pour 1954. On nous a demandé une quote-part de 8·51 p. 100, soit \$172,000, ce qui est un peu moins que notre contribution précédente.

Le budget d'administration de l'Organisation se chiffre à \$34 millions, qui doit provenir de contributions des États-Unis et de l'Australie, qui se chiffrent par \$7 millions; de contributions de pays à la mise en œuvre de plans spéciaux, évaluées à \$9 millions; du revenu de services, \$7 millions et d'une autre contribution des États-Unis. Ce qui nous intéresse, c'est que le Canada contribue au budget d'administration de cette Organisation, mais non à son programme d'exécution.

Le PRÉSIDENT: Le poste 102 est-il adopté?

M. KNOWLES: Avant de passer à un autre poste, voulez-vous nous dire ce que signifie la phrase suivante au point de vue du Conseil du Trésor:

"...même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens...?"

M. HEMSLEY: C'est un moyen, monsieur le président, d'éviter le conflit des changes, étant donné la différence du taux du change au moment de la préparation du budget et à celui où nous versons la contribution. Nous évaluons le montant de la contribution en dollars américains, choisissons un taux de change qui soit raisonnable à ce moment-là et déterminons la contre-valeur de cette contribution en dollars canadiens qui doit être cotée. Il se peut qu'il se produise une baisse des taux de change entre l'époque où nous préparons le budget et celle où nous devons verser cette contribution.

Je me souviens, qu'une année, toutes nos organisations internationales se sont trouvées dans cet embarras et que nous avons dû combler l'écart au moyen d'un budget supplémentaire de quelques centaines de dollars. C'est afin d'éviter cela que cette phrase a été insérée au budget principal. C'est un moyen de parer à l'éventualité de payer une contribution internationale en devises étrangères.

M. KNOWLES: Ce moyen vous permet-il de verser plus de dollars canadiens que ne l'indique ce poste, si le taux du change l'exige?

M. HEMSLEY: Exactement. C'est le texte du crédit. Il a été décidé que nous prendrions pour guide le montant de la contribution en dollars américains.

M. FLEMING: Plutôt qu'en dollars canadiens?

M. HEMSLEY: Oui.

M. KNOWLES: Quel avocat a décidé cela?

Le PRÉSIDENT: Le poste 102 est-il adopté?

Adopté.

Poste 103:

| N° du crédit | Affectation | Détail à la page | 1954-1955 | 1953-1954 | Comparaison avec le budget de 1953-1954 | |
|--------------------|---|------------------------|------------|------------|--|------------|
| | | | | | Augmentation | Diminution |
| | | | \$ | \$ | \$ | \$ |
| 103 | Don de poisson canadien à titre d'assistance à la Corée.. | 172 | 300,000 | | 300,000 | |
| | | | 25,867,933 | 25,588,683 | 279,250 | |
| | Total, Généralités..... | | 30,563,905 | 30,129,133 | 434,772 | |
| | RÉCAPITULATION | | | | | |
| | A voter..... | | 24,760,785 | 41,468,272 | 1,292,513 | |
| | Autorisé par la loi..... | | 13,667 | 13,667 | | |
| | | | 42,774,452 | 41,481,939 | 1,292,513 | |

M. FLEMING: Est-ce l'organisme de secours des Nations Unies?

M. MACDONNELL: L'Organisme de secours à la Corée des Nations Unies.

M. FLEMING: Et quel est le total des contributions dont ce paiement fait partie?

M. MACDONNELL: Je fais erreur; ce n'est pas l'organisme de secours à la Corée des Nations Unies, mais un programme d'urgence mis en œuvre par le commandement des Nations Unies en Corée. Vingt-cinq États membres, outre quatre autres non adhérents participent à ce programme. Voici d'autres contributions importantes de certains gouvernements, au mois de septembre dernier:

| | |
|-------------------|---------------|
| États-Unis | \$395,000,000 |
| Thaïlande | 4,300,000 |
| Philippines | 3,200,000 |
| Royaume-Uni | 1,200,000 |

M. KNOWLES: S'agit-il de poisson congelé, de poisson salé ou de conserves de poisson?

Le TÉMOIN: De poisson salé, je crois.

Le PRÉSIDENT: Le poste est-il adopté?

Adopté.

Il nous reste le poste 93, qui a été réservé; les réponses à plusieurs des questions qui s'y rapportent doivent être données à la prochaine séance. Croyez-vous avoir le temps voulu, monsieur MacKay et monsieur Macdonnell de déposer les réponses aux autres questions, d'ici demain matin?

Le TÉMOIN: Je crois bien que si, monsieur.

M. FLEMING: Permettez-moi de vous demander, monsieur le président, si les fonctionnaires seraient en mesure de nous dire, à la prochaine séance, ce qu'on a fait, au cours des dernières années, à l'égard de l'entretien des immeubles canadiens en Chine? Je crois qu'il en existe à Chungking.

M. CANNON: Il reste le crédit (S) au poste 98, qui pourvoit au paiement d'une pension à M^{me} Helen Young Roy...

Le PRÉSIDENT: C'est un crédit statutaire.

Le Comité s'ajourne à demain matin, à 11 heures.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-deuxième Législature

1953-1954

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. L.-PHILIPPE PICARD

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 11

VENDREDI, 21 MAI 1954

Poste 93—Bourses de recherche et bourses d'études pour outre-mer, etc.

(Budget général des dépenses du ministère des Affaires extérieures)

TÉMOINS

M. R. A. MacKay, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures

M. R. M. MacDonnell, sous-secrétaire adjoint

PROCÈS VERBAL

VENDREDI 21 MAI 1954

Le comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 11 h. du matin, sous la présidence de M. L-Philippe Picard.

Présents: MM. Boisvert, Coldwell, Fleming, James, Jutras, Knowles, Lusby, MacDougall, MacKenzie, Patterson, Pearkes, Picard, Pinard, Stick et Studer—15.

Aussi présents: M. R. A. MacKay, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures; M. R. M. MacDonnell, sous-secrétaire adjoint; M. M. H. Wershof, sous-secrétaire adjoint suppléant; M. S. D. Hemsley, Chef de la division des Finances; M. J. P. Sigwaldason, M. Arnold C. Smith, adjoint spécial du ministre.

M. MacKay est appelé. Il donne lecture des réponses aux questions posées lors des séances antérieures et est interrogé sur

1. Les attachés canadiens des trois armes auprès des missions à l'étranger,
2. L'étude des eaux territoriales canadiennes,
3. Les réclamations relatives au barrage Gut pour dommages matériels, et les dépenses pour services professionnels.

M. MacDonnell donne lecture des réponses suivantes qu'il dépose et il est interrogé sur

4. Le tableau indiquant les genres d'indemnités versées à tout le personnel des ambassades du Canada à Paris et à Tokyo,
5. Le tableau indiquant les indemnités maximum et minimum versées aux agents du service extérieur, classe I à V inclusivement, à Caracas et à Prétoria, y compris les points maximum et minimum de l'indice du coût de la vie.

Sur la proposition de M. Patterson,

Il est ordonné que lesdits tableaux soient imprimés en appendices.

(Voir les appendices "L" et "M" et "N" aux témoignages d'aujourd'hui.)

Le Comité demande que les renseignements relatifs aux indemnités versées au personnel des ambassades de Londres et de Nouvelle-Delhi soient envoyés au secrétaire du Comité.

Sur la proposition de M. Boisvert, il est ordonné que les tableaux relatifs à Londres et à la Nouvelle-Delhi soient ajoutés en appendices. *(Voir les appendices "O" et "P" aux témoignages d'aujourd'hui.)*

Un autre tableau est demandé sur l'indice du coût de la vie dans les pays où le Canada a des missions et que ce tableau soit consigné au compte rendu. *(Voir appendice "Q" aux témoignages de ce jour.)*

M. MacDonnell est interrogé sur

6. L'augmentation et la diminution des indemnités.

7. Les frais d'entretien et le coût des édifices du gouvernement canadien à Nankin et à Shanghai.

Le Comité accepte de consigner au compte rendu un tableau indiquant l'augmentation et la diminution des loyers à l'étranger et que ces renseignements soient envoyés au secrétaire du Comité. (*Voir appendice "R" aux témoignages d'aujourd'hui.*)

Le Comité revient à l'étude du poste 93 du budget général des dépenses, savoir, les bourses du gouvernement canadien outre-mer, etc.

M. MacDonnell fait l'historique du programme et cite le montant total des bourses à ce jour, d'après un feuillet intitulé "Bourses du gouvernement canadien pour outre-mer" qui est déposé et que l'on décide d'imprimer en appendice.

(*Voir appendice "S" aux témoignages de ce jour.*)

Le poste 93 est approuvé.

Le Comité, après en avoir terminé l'étude, approuve les postes numérotés de 84 à 103 inclusivement, et le président est autorisé à en faire rapport à la Chambre.

L'interrogatoire de MM. MacKay, MacDonnell et Hemsley étant terminé, ceux-ci se retirent après que le président leur ait exprimé les remerciements du Comité.

Il est question de prier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de se présenter devant le Comité dès son retour de Genève.

Le président fait part aux membres du comité d'une réception à laquelle ils sont conviés par l'Orateur de la Chambre et qui aura lieu le 4 juin en l'honneur de l'Empereur d'Éthiopie.

A midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur la convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE

TÉMOIGNAGE

21 MAI 1954

11 h. du matin

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je pense que le sous-secrétaire d'État suppléant peut répondre à des questions posées hier. Nous allons l'entendre tout d'abord et revenir ensuite au poste 93, le seul qui ait été réservé à la séance d'hier.

Nous allons maintenant procéder de la même façon qu'aux séances précédentes. Après chaque réponse, si quelqu'un veut poser une question sur le sujet, il pourra le faire. C'est ainsi que tout se fera de façon ordonnée et que nous passerons ensuite à la réponse suivante. Peut-être les membres voudront-ils bien faire un signal, afin que chacun ait son tour.

M. R. A. MacKay, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, est appelé:

Le TÉMOIN: Monsieur le président, l'on a posé hier une question au sujet des attachés canadiens des trois armes. Voici les endroits où ils se trouvent:

En Belgique—attaché naval, militaire et de l'air. Ce fonctionnaire, le seul, cumule également la fonction d'attaché de l'air au Danemark et en Norvège.

En Tchécoslovaquie—attaché militaire et de l'air—un fonctionnaire.

Au Danemark—attaché naval. Ce fonctionnaire cumule aussi la fonction d'attaché naval en Norvège et dans les Pays-Bas.

En France—attaché militaire et attaché de l'air.

En Allemagne—Conseiller de liaison des trois armes à Bonn et membre de la mission militaire à Berlin. A la vérité, leurs fonctions ressemblent à celles d'un attaché, bien que les titres soient un peu différents, à cause du statut particulier du gouvernement de l'Allemagne

M. PEARKES: Il y en a un à Bonn?

Le TÉMOIN: Un à Bonn et un à Berlin.

M. Knowles:

D. Je me demande si M. MacKay nous donnerait la définition du mot "militaire"? Je remarque qu'il a dit militaire, naval et de l'air.—R. Je devrais dire "de l'armée".

D. En l'occurrence, "militaire" signifie "armée"?—R. Oui.

M. STICK: Non, en vertu de la loi, "militaire" veut dire tous les services.

Le TÉMOIN: Je regrette de ne m'être pas exprimé clairement. Dans ce mémoire, "militaire" signifie "armée".

M. STICK: Il serait préférable de dire "armée".

Le TÉMOIN: En Italie—attaché naval, de l'armée et de l'air—un fonctionnaire.

Au Japon—attaché de l'air,

En Hollande—attaché de l'armée et de l'air—un fonctionnaire.

En Suède—attaché naval, attaché de l'armée, attaché de l'air.

M. Stick:

D. Avant d'aller plus loin, monsieur MacKay, vous avez dit qu'en Hollande il y a un attaché militaire et de l'air?—R. Oui.

D. Puis vous avez dit un homme?—R. Oui.

D. Il cumule les deux fonctions?—R. Oui. Je répète: en Suède, attaché naval, attaché militaire et attaché de l'air. Ces trois attachés cumulent les mêmes fonctions pour la Finlande.

M. Pearkes:

D. Il y en a trois là?—R. Oui, monsieur.

D. En Italie, y en a-t-il un ou trois?—R. Il n'y en a qu'un.

En Turquie—attaché militaire.

U.R.S.S.—attaché militaire, attaché de l'air.

Yougoslavie—attaché militaire, attaché de l'air.

En outre, le commandant de la mission du Canada à Tokyo remplit en même temps les fonctions d'attaché militaire. Les membres des trois armes du personnel canadien et conjoint à Washington ainsi que leurs adjoints remplissent également les fonctions d'attachés et d'attachés adjoints dans leur domaine respectif.

Puisque le premier devoir d'un attaché est de procurer des renseignements qui peuvent être utiles au ministère de la Défense nationale c'est surtout celui-ci qui se préoccupe du nombre d'attachés et de l'endroit où il en faut. Cette question est débattue au Comité conjoint des renseignements où le ministère des Affaires extérieures est représenté. Notre ministère est donc consulté et a l'avantage d'exposer son point de vue. Il existe des considérations qui ne regardent pas l'armée et qui militent en faveur de la création ou de l'abolition d'un poste d'attaché. Toutefois, il est rare qu'il en soit ainsi, des considérations de ce genre revêtant ordinairement un caractère militaire. Je devrais dire aussi que le Comité conjoint des renseignements étudie ces questions de temps à autre et décide si tel ou tel poste d'attaché doit être maintenu ou aboli ou encore s'il est nécessaire d'en créer de nouveaux.

Les recommandations du Comité conjoint des renseignements sont soumises aux chefs d'état-major qui à leur tour font leurs recommandations au ministre de la Défense nationale. Comme je l'ai dit antérieurement, le traitement et les indemnités de ces attachés sont du ressort du ministre de la Défense nationale.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il quelques questions à ce propos?

M. Stick:

D. En parlant des attachés, avez-vous dit combien il y en a en tout? Il y en a qui cumulent deux ou trois fonctions, ce qui rend difficile d'établir le total?—R. Il y en a dix-huit, monsieur.

M. Pearkes:

D. Savez-vous quel est le nombre de fonctionnaires canadiens attachés à l'OTAN dont le siège est à Paris?—R. Non, monsieur, je ne crois pas que nous ayons ce renseignement.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à ce propos? Passons à la question suivante, monsieur MacKay.

Le TÉMOIN: Lors d'une réunion précédente, quelqu'un a posé une question relativement à l'étude en cours sur les eaux territoriales canadiennes. Rappelons-nous que lors de la convention pour la conservation des pêcheries de flétan dans l'océan Pacifique Nord et la mer de Béring, le 4 mai 1953, au cours de la discussion, M. Sinclair, ministre des Pêcheries, a dit que M. Dean Curtis avait commencé l'étude des eaux territoriales canadiennes.

Au mois d'octobre 1952, le gouvernement a retenu les services de M. Dean Curtis pour travailler de concert avec le Comité interdépartemental des eaux territoriales qui a commencé une étude de la question. On a prié M. Curtis d'étudier lui-même la question des eaux territoriales canadiennes et surtout le changement d'opinions survenu au cours des dernières années à ce sujet et l'importance que peut avoir ce changement pour le Canada.

L'étude se poursuit encore et l'on n'a encore fait part au gouvernement d'aucune conclusion. Le gouvernement a constamment besoin d'experts pour étudier la question et l'aider à formuler son attitude en l'occurrence. Il est entendu que tous ces travaux sont considérés comme étant confidentiels.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il quelque question à ce propos?

M. STICK: Je pourrais parler pendant une heure de la question des eaux territoriales. Il n'y a là-dessus aucune entente internationale, on ne s'attend pas à ce qu'il y en ait, et il y a cinquante ans qu'il n'en est pas question. Il ne s'agit pas ici d'une loi internationale.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il des questions à poser au témoin?

M. STICK: Voilà tout ce que j'ai à dire.

Le PRÉSIDENT: Quelle est la réponse suivante, monsieur MacKay?

Le TÉMOIN: Au début de la séance, on a soulevé la question des réclamations relatives au barrage Gut et spécialement des dépenses pour services professionnels.

Depuis le mois d'octobre 1952, un certain nombre de citoyens des États-Unis, propriétaires d'immeubles situés sur la rive sud du lac Ontario ont voulu intenter des procès dans les cours américaines dans le but d'obtenir des compensations pour dommages matériels que les réclamants prétendaient être attribuables à la construction et à l'exploitation du barrage Gut, dans la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent. Le Canada a fait valoir son opinion au sujet de ces poursuites en cour de justice américaine, en se fondant sur des principes reconnus de droit international selon lesquels aucune cour de justice aux États-Unis ne peut imposer une obligation au gouvernement canadien sans le consentement de celui-ci. Aucune de ces poursuites n'a pu survivre aux premières plaidoiries.

2. Indépendamment de cette souveraine immunité, le gouvernement reste disposé à indemniser les citoyens des États-Unis des dommages causés directement par le barrage Gut, sans toutefois admettre, en se fondant sur la preuve établie, que les prétendus dommages subis par les réclamants aient pu être

causés directement par le barrage. Le gouvernement est disposé à collaborer à l'enquête qui s'impose pour en arriver à une décision au sujet des réclamations. A cette fin, au moyen des canaux diplomatiques et de discussions avec les représentants des réclamants, le gouvernement a exprimé son désir de faire établir le bien-fondé des réclamations par un tribunal d'arbitrage choisi d'un commun accord entre les États-Unis et le Canada. Les négociations se continuent.

3. Parce que certains intérêts des États-Unis sont en jeu et à cause de la possibilité de voir les poursuites se continuer dans les cours américaines, le gouvernement s'est assuré les services de MM. Sullivan et Cromwell, de New-York. Bien que le gouvernement n'ait nullement l'intention de comparaître de façon générale, il peut autoriser ses procureurs aux États-Unis à comparaître pour lui *amicus curiae*, dans le seul but de transmettre à la cour son opinion sur l'immunité relative à la juridiction. Les procureurs en question ont apporté une aide précieuse à propos de l'entente proposée au sujet de l'arbitrage.

4. Jusqu'ici les dépenses ont surtout consisté en honoraires d'avocats au 31 mars 1954, ces frais s'élevaient à environ \$20,000. Le budget des dépenses de \$55,000 servira à payer les honoraires de \$25,000, si nécessaire, et les frais d'arbitrage de \$25,000, s'il y a lieu. Il y a en outre \$5,000 pour les frais de voyage, si un représentant du ministère est obligé de faire des séjours prolongés aux États-Unis pour aider à préparer la cause du Canada pour la présenter à la cour.

M. Knowles:

Monsieur le président, si au dire des conseillers juridiques du ministère le cas est tellement clair, à savoir que notre immunité souveraine nous protège contre toute action de ce genre et si, de l'avis de M. MacKay, rien n'est survenu après les premières procédures, est-il nécessaire de dépenser cet argent?

LE PRÉSIDENT: Cela ne signifie pas que l'argent va être dépensé. La somme n'est incluse dans le budget des dépenses qu'au cas où il devienne nécessaire de s'en servir.

M. Knowles:

D. Je vois que l'on a déjà dépensé \$20,000 l'année précédente. Peut-être pourrais-je poser cette question incidente. Sur les \$5,000 votés, y a-t-il eu de l'argent dépensé au cours de l'année financière?—R. Pour autant que je sache, il n'y en a pas eu. Toutefois, il y a certains services que le gouvernement va vouloir payer, je pense.

D. Il y a les avocats dont on a retenu les services afin d'être prêt au cas où le procès s'instruirait. Cependant, d'après vos déclarations, il y a de grandes chances qu'il n'en soit pas ainsi.—R. Oh on! monsieur, je ne saurais dire cela. Entre autres choses, le gouvernement a offert de s'en rapporter à un tribunal d'arbitrage quant au bien-fondé des réclamations. Il se peut que ce tribunal soit constitué.

D. Il se peut donc que l'argent soit dépensé en comparutions devant ce tribunal plutôt que dans les cours de justice aux États-Unis?—R. Oui.

M. FLEMING: Une partie—\$25,000.

M. BOISVERT: Le barrage Gut est-il la propriété de l'État ou celle de particuliers?

Le TÉMOIN: J'aurais dû dire que le barrage a été construit dans le Saint-Laurent à la suite d'une entente conclue avec les États-Unis.

Le PRÉSIDENT: Cette réponse est-elle la dernière de la série?

Le TÉMOIN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Monsieur MacDonnell?

M. MACDONNELL: Monsieur le président, à la séance d'hier, on nous a demandé des renseignements sur les indemnités. Nous avons préparé des tableaux que l'on peut imprimer, si le Comité le désire. On y voit le genre d'indemnités qui sont versées au personnel de nos ambassades à Paris et à Tokyo que l'on a convenu à la réunion d'hier de citer en exemples.

Nous avons aussi un tableau où sont indiqués le maximum et le minimum des indemnités. Nous avons choisi un endroit où l'indice du coût de la vie atteint le haut point de 191 et un autre où il descend jusqu'à 97.

M. KNOWLES: Votre tableau indique-t-il où se trouvent ces missions?

M. MACDONNELL: Oui, la première est à Caracas, Venezuela, et l'autre, à Prétoria, dans l'Afrique du sud.

Le PRÉSIDENT: Ce tableau comprend-t-il toutes les classes d'employés ou seulement ceux qui se trouvent à Paris et à Tokyo? Comprend-il les fonctionnaires de la classe I à la classe 10?

M. MACDONNELL: Au tableau des indemnités maximum et minimum, nous avons indiqué toutes les classes, de I à 6. Dans le cas de Paris et celui de Tokyo, nous avons mentionné tout le personnel, à partir de l'ambassadeur, de toutes les classes d'agents du service extérieur jusqu'aux commis, sténographes, ainsi de suite.

M. PATTERSON: Ces tableaux doivent-ils faire partie du compte rendu?

Le PRÉSIDENT: Fort bien, si vous le proposez. M. Patterson propose que ces tableaux soient imprimés en appendices aux témoignages d'aujourd'hui.

(Pour le tableau indiquant les genres d'indemnités versées à tout le personnel à Paris et à Tokyo, voir les appendices L et M.)

(Pour le tableau indiquant les indemnités maximum et minimum, voir l'appendice N.)

M. FLEMING: Puis-je poser une question, monsieur le président? Dans le premier tableau, celui de Paris, je note que les indemnités indiquées partent d'aussi bas que \$1,980 pour un premier commis (service extérieur) jusqu'à \$23,010 pour l'ambassadeur. La différence est-elle la même à toutes les ambassades?

M. MACDONNELL: Je pense que si, sauf qu'ici l'indemnité de l'ambassadeur est plus élevée qu'à beaucoup d'autres endroits. Comme je l'ai dit hier, le personnel de bureau et les sténographes dont les fonctions n'ont aucun caractère de représentation ne reçoivent d'indemnités que pour le coût de la vie.

M. FLEMING: Je vois qu'en plus des vingt catégories environ d'employés recevant un total de \$154,829, il y a aussi un montant de \$8,000 pour la pension et la subsistance. Pourquoi cela?

M. HEMSLEY: Monsieur le président, ce montant est pour parer aux difficultés que peut éprouver un nouvel arrivant dans une mission à se trouver un domicile et à s'installer de façon régulière. Cette situation peut durer deux ou trois semaines, même un mois après son arrivée à la mission. Il n'a donc pas d'indemnité jusqu'à ce qu'il ait réussi à se fixer, puisqu'il reste en pension.

M. FLEMING: Il s'agit simplement d'une mesure temporaire.

M. HEMSLEY: Exactement.

M. FLEMING: Dans le cas de l'ambassade de Tokyo, les classes d'indemnités partent d'aussi bas que \$2,202 à deux gardes de sécurité pour six mois chacun, en une année, jusqu'à \$12,624 à l'ambassadeur. Voilà aussi, comme vous l'avez dit, monsieur MacDonnell, un cas typique. Il est aussi remarquable que ces indemnités sont considérablement moins élevées qu'à Paris. Est-ce parce que le coût de la vie et les autres indemnités sont considérées comme étant plus élevés à Paris qu'à Tokyo?

M. HEMSLEY: Pour Tokyo, l'indice est 135, tandis qu'à Paris il est de 154.

M. FLEMING: Cela ne réussit pas à justifier la grande différence entre Paris et Tokyo, quant aux indemnités.

M. HEMSLEY: L'indice de Paris est plus élevé de 20 degrés.

M. FLEMING: Cette différence n'est certainement pas proportionnée à celles du montant des indemnités. Il doit y avoir d'autres raisons.

M. MACDONNELL: Pendant quelques années, l'on s'est prévalu d'un arrangement spécial pour le personnel de sécurité à Paris. Je ne crois pas que l'on puisse tout à fait comparer la situation de garde de sécurité à Paris à celle de Tokyo.

M. KNOWLES: Monsieur le président, je demande s'il ne serait pas bon que M. Macdonnell ajoutât, pour les consigner au dossier, quelques remarques en guise de commentaire sur ces tableaux. Les tableaux doivent être imprimés en appendices au compte rendu et je suis certain que parmi ceux qui les liront, il y en aura qui poseront des questions. Et voici l'une des choses qui m'ont frappé. Dans le cas des ambassadeurs, pourquoi la somme est-elle toujours globale? A Paris, la somme est de \$23,016, alors que pour les autres, ces indemnités sont divisées en frais de subsistance, de représentations, de loyers, d'études, de clubs, d'indemnités provisoires et autres.

Autre question: Je crois que nous devrions avoir l'explication de ce que sont les indemnités de clubs et en quoi consiste en un cas particulier l'indemnité provisoire. J'imagine que vous avez encore une copie du tableau.

M. MACDONNELL: Je les ai toutes distribuées.

M. KNOWLES: Je puis vous rendre celui-ci. Au bas du tableau concernant Paris, au-dessous du total de tous les montants \$154,829, se trouve une autre indemnité dite pension et subsistance et qui ne semble pas se rattacher à aucun de ces fonctionnaires. Pour qui est cette indemnité et pourquoi?

M. MACDONNELL: Monsieur le président, l'indemnité des chefs de mission ne s'établit pas de la même façon que celle des agents du service extérieur et des autres membres du personnel. On accorde aux chefs de mission ce qu'il est convenu d'appeler une indemnité générale et globale, fixée par le Conseil du Trésor où l'on tient compte de certains éléments, tels le travail de représentation qui doit se faire, les relations étroites qu'entretient un pays avec le Canada, et ainsi de suite. Tous ces éléments varient beaucoup. Comme vous l'avez dit, il s'agit d'une somme globale. Dans le cas des agents du service extérieur et des employés, il y a une échelle d'indemnités qui se multiplient selon l'indice.

Quant aux indemnités de clubs, les fonctionnaires ont droit à un petit versement pour un montant véritablement dépensé pour faire partie d'un club

et sujet à l'approbation du chef de la mission. Le maximum de cette indemnité est fixé à \$100 par année. Le but de cette indemnité est d'aider les fonctionnaires à se créer des relations en pays étranger. L'indemnité provisoire est versée aux commis et sténographes qui ne sont pas de la classe 3, afin de porter le total de leur rémunération au niveau de celle d'un commis ou d'une sténographe de la classe 3.

Ma dernière question a trait, je pense, à ce qu'a dit M. Hemsley, il y a un moment, a savoir qu'une indemnité de pension et de subsistance est versée au nouvel arrivant qui doit demeurer à l'hôtel en attendant qu'il soit fixé quelque part, car, pendant cette période, il ne reçoit aucune indemnité.

M. PATTERSON: Pour Tokyo, il y a pension et logement. C'est la même chose, je suppose?

M. MACDONNELL: Oui. Je pense qu'à Tokyo la pension et le logis sont assez chers. Vu la difficulté que l'on y éprouve à trouver un logis, le personnel est obligé de vivre plus longtemps à l'hôtel.

M. KNOWLES: N'aurait-on pas dû mettre là un signe d'addition au lieu de soustraction, sur le tableau?

M. MACDONNELL: Oui.

Le PRÉSIDENT: Vous êtes un bon vérificateur.

M. KNOWLES: Vous avez dit que le montant versé à l'ambassadeur est global et fixé par le Conseil du Trésor. Dans le cas de l'ambassadeur à Paris, la somme est de \$23,016, alors qu'elle est \$12,625 à Tokyo. Le Conseil du Trésor fait-il quelque distinction, lorsqu'il fixe ce montant? Prend-on en considération les frais scolaires des enfants de l'ambassadeur. Comment en arrive-t-on à fixer ainsi la somme globale au lieu d'un chiffre rond.

M. MACDONNELL: La raison pour laquelle la somme paraît si singulière, c'est qu'elle est calculée en dollars canadiens. L'on applique ensuite l'indice du coût de la vie et c'est ce qui fait que le montant est parfois si précis. L'établissement de la somme globale est nécessairement quelque peu arbitraire. On tient compte de certains éléments dont j'ai parlé et qui ne peuvent se détailler en statistiques.

M. KNOWLES: De quelles indemnités doit-on rendre compte? Autrement dit, quelles sont les colonnes des indemnités qui doivent être justifiées.

M. MACDONNELL: Le loyer, l'instruction, les clubs et "autres".

M. KNOWLES: Pourriez-vous nous citer quelques exemples de ce qui est compris sous la rubrique "autres"?

M. MACDONNELL: Il s'agit d'indemnités pour des vêtements tropicaux là où il en faut.

M. KNOWLES: Cela apparaît au tableau de Tokyo, mais non à celui de Paris.

M. STICK: Il est difficile de dire que Paris soit sous les tropiques.

Le PRÉSIDENT: Quelle est la question, monsieur Knowles. Y a-t-il une question?

M. KNOWLES: Il y a eu quelque chose de mis à part ici. Il est clair que ces indemnités sont additionnelles, dans tous les cas, aux salaires prévus dans le budget des dépenses.

M. MACDONNELL: Oui.

Le PRÉSIDENT: Je pense que pour donner à cette affaire la perspective voulue, nous devrions donner, en comparaison, les mêmes renseignements pour Londres, par exemple, qui constitue une autre mission importante en Europe, et aussi pour un pays situé, comme l'Inde, au sud-est de l'Asie. Nous pourrions ainsi avoir dans le compte rendu un point de comparaison. On pourrait en faire aussi un appendice avec la même division entre ambassadeurs et gardiens, disons, par exemple, à Londres et dans l'Inde. Je précise ces deux endroits parce que la mission aux Indes n'est peut-être pas plus importante que celle de Tokyo, mais plutôt égale à celle de Tokyo et celle de Londres est l'égale de celle de Paris. Nous aurions donc ainsi, à mon avis, une meilleure vue d'ensemble des dépenses à ce sujet.

M. BOISVERT: Je le propose.

Le PRÉSIDENT: Le ministère peut faire tenir le renseignement au secrétaire du Comité, afin qu'il puisse l'ajouter.

M. MACDONNELL: Je comprends que nous allons faire des tableaux semblables pour Londres et la Nouvelle-Delhi.

Le PRÉSIDENT: Si la motion est adoptée.

(Voir appendices "O" et "P".)

Adoptée.

M. PATTERSON: C'est hier, je crois, que j'ai demandé si le témoin pourrait nous donner une comparaison entre le coût de la vie à Tokyo et au Canada.

M. MACDONNELL: L'indice du coût de la vie à Tokyo est en ce moment de 135.

M. KNOWLES: Serait-il juste de dire que la raison de la différence entre l'indemnité versée à l'ambassadeur à Paris et celle de l'ambassadeur à Tokyo soit qu'à l'ambassade de Paris il y a plus de visiteurs du Canada qu'il n'y en a à celle de Tokyo?

M. MACDONNELL: Oui. De plus, il est probable qu'il y ait en France plus d'obligations envers les personnages officiels et autres gens que peut en avoir à Tokyo l'ambassadeur vis-à-vis des Japonais.

M. PATTERSON: Plus de réceptions?

M. MACDONNELL: Oui.

Le PRÉSIDENT: Je pense qu'en Europe la vie sociale des grandes capitales exige plus d'un chef de mission que celle des pays moins importants. Il en est de même dans les contrées de l'Extrême-Orient où les obligations sociales sont moins grandes et les réceptions, moins fréquentes.

Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser sur le même sujet? Qu'est-ce qui vient ensuite?

M. HEMSLEY: Il y a eu une autre question. M. Fleming a demandé pourquoi certaines indemnités accusaient une augmentation et d'autres, une diminution. Vu le nombre croissant de positions à remplir, il semblerait logique qu'il y eût augmentation partout. Toutefois, le coût de la vie à l'étranger a baissé en certains cas. L'année dernière, à 25 de nos cinquante missions, l'indice a en vérité baissé cette année.

M. FLEMING: Une baisse de l'indice du coût de la vie?

M. HEMSLEY: A 25 endroits, l'indice du coût de la vie a baissé.

M. FLEMING: Dans les autres cas, l'augmentation des indemnités est attribuable à l'accroissement du personnel?

M. HEMSLEY: Oui.

Le PRÉSIDENT: Peut-être rendrait-on le compte rendu plus complet si nous y ajoutions une liste des indices du coût de la vie pour les pays où nous avons une mission.

M. HEMSLEY: J'en ai justement une. Je puis la déposer.

(Voir appendice "Q".)

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il encore des réponses?

M. MACDONNELL: Oui, monsieur le président. On nous a interrogé au sujet des édifices du gouvernement en Chine. L'ambassade de Nankin comprend trois édifices. L'un d'eux est la chancellerie et les deux autres sont des résidences; en outre, il y a les appartements des domestiques, le garage, le bâtiment des pompes et la loge du concierge qui sont ensemble. Le personnel de la conciergerie y est payé par le gouvernement du Canada. Parce qu'il n'y a pas de représentation diplomatique à Nankin, il n'y a pas moyen de s'assurer de quelle façon nos propriétés sont entretenues. Cependant, il arrive de temps à autre que nous ayons des rapports de la part de représentants d'une nation étrangère, qui ont eu l'occasion de passer par Nankin. A en juger par ces rapports et par la façon dont sont faits les comptes que nous recevons du concierge, nous avons tout lieu de croire que les propriétés du gouvernement canadien sont entretenues d'une manière convenable.

Il se trouve également des propriétés à Shanghai. Le consulat général y a été fermé en 1952. L'ameublement y est gardé dans une pièce louée, au prix de \$300 par année. Avec le secours du consulat général du Royaume-Uni, le ministre s'occupe de disposer de l'ameublement et de l'outillage dont la plus grande partie appartient au ministre du Commerce.

M. FLEMING: Avons-nous des propriétés à Chungking?

M. MACDONNELL: Non. Nous en avons disposé.

M. FLEMING: Quelles sont les dispositions relatives à l'entretien des propriétés de Nankin?

M. MACDONNELL: Pour l'année financière 1953-1954, elles ont été d'environ \$4,500, soit \$3,500 en salaires, \$125 de réparations et d'entretien; \$790 de services publics, \$95 de dépenses diverses.

M. FLEMING: Est-ce des indigènes qui constituent le personnel de la conciergerie.

M. MACDONNELL: Oui.

M. FLEMING: A quand remonte le dernier rapport que vous ayez eu de la part d'un représentant étranger relativement à l'état des propriétés en question?

M. MACDONNELL: L'un de nos propres fonctionnaires est allé à Nankin en janvier 1952.

M. FLEMING: Quand avez-vous eu un rapport semblable sur les propriétés de Shanghai?

M. MACDONNELL: Il y a un mois environ.

M. FLEMING: N'y a-t-il pas moyen d'avoir un rapport plus au point concernant les propriétés de Nankin?

M. MACDONNELL: Les voyages se font avec difficulté.

M. MACKENZIE: Parmi les pays qui sont nos amis, s'en trouve-t-il qui aient quelque représentant à Nankin?

M. MACDONNELL: Non, monsieur. Pour autant que nous le sachions, aucun pays n'a de représentant diplomatique à Nankin. Nous ne savons pas non plus si oui ou non il y a des consulats.

M. FLEMING: S'est-on occupé de savoir s'il y aurait possibilité de vendre les propriétés de Nankin?

M. MACDONNELL: Nous avons étudié la question. Pour autant que je sache, il n'y a pas d'acheteur à un prix raisonnable.

M. FLEMING: Vous n'avez pas de propriétés à Pékin?

M. MACDONNELL: Non.

M. PATTERSON: Cette question n'est peut-être pas dans l'ordre. Toutefois je me demandais si nous avions quelques relations officielles avec le gouvernement nationaliste de la Chine.

M. MACDONNELL: Monsieur le président, nous n'avons pas de représentant à Formose, mais le gouvernement nationaliste de la Chine en a un chez nous.

Le PRÉSIDENT: Nos relations se limitent donc à celles que nous avons avec les représentants chinois à Ottawa?

M. MACDONNELL: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Nous reconnaissons encore le gouvernement de la Chine qui est actuellement à Taïpeh?

M. MACDONNELL: Oui.

M. MACDOUGALL: C'est le gouvernement nationaliste?

M. MACDONNELL: Oui.

M. PEARKES: Le gouvernement nationaliste a-t-il des représentants à Pékin?

M. MACDONNELL: Non.

M. KNOWLES: De Valera reconnaît-il Costello?

M. MACDONNELL: Monsieur le président, on nous a demandé hier des renseignements au sujet de l'augmentation et de la diminution des loyers pour des propriétés officielles à l'étranger. Si le Comité le veut, nous pouvons lui soumettre un tableau où sont indiquées ces augmentations et diminutions.

Adopté.

Le PRÉSIDENT: Je pense que l'on pourrait le faire imprimer en appendice. (Voir appendice "R".)

M. MACDONNELL: Monsieur le président, je pense que tout ce qui reste en suspens est la question relative aux bourses du gouvernement canadien pour outre-mer.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons alors nous reporter au poste 93 que nous avons réservé hier. Le poste 93.

| N° du crédit | Affectation | Détail à la page | 1954-1955 | 1953-1954 | Comparaison avec le budget de 1953-1954 | |
|--------------|---|------------------|------------|------------|---|------------|
| | | | | | Augmentation | Diminution |
| | | | \$ | \$ | \$ | \$ |
| 93 | Octroi sur les devises étrangères détenues par le Canada et utilisables seulement à des fins gouvernementales ou à d'autres fins limitées, en France, aux Pays-Bas ou en Italie, de bourses d'études et de perfectionnement (fellowships) et de bourses d'études (scholarships), et paiement de frais de déplacement pour permettre à des Canadiens d'étudier dans ces pays, et versement à la Société royale du Canada de sommes n'excédant pas \$10,000 au total pour couvrir les frais de déplacement et autres frais d'administration soldés par la Société en faveur de ceux qu'elle peut charger de choisir en son nom les titulaires de bourses d'études et de perfectionnement..... | 168 | 125,000 | 125,000 | | |
| | | | 12,198,547 | 11,340,806 | 857,741 | |
| | Total, Ministère et missions à l'étranger..... | | 12,210,547 | 11,352,806 | 857,741 | |

M. MACDONNELL: Avant de parler du choix des boursiers et des aptitudes qu'ils doivent avoir, je veux faire brièvement l'historique de ce plan. En 1952, le gouvernement a établi des bourses de recherche et des bourses d'études afin de permettre aux Canadiens d'aller étudier en France et dans les Pays-Bas. Ces bourses sont payées à même des soldes "gelés" et que ces pays devaient au gouvernement canadien. Le plan a été soumis au gouvernement par la Société royale du Canada, au mois de mars 1952. C'est le ministère des Affaires extérieures qui administre ces fonds et se charge de la préparation des voyages.

Je puis ne donner que le nombre des bourses attribuées jusqu'ici. En 1952-1953, il y a eu neuf bourses de recherche et douze bourses d'études; en 1953-1954, douze bourses de recherche et seize bourses d'études; cette année, 1954-1955, treize bourses de recherche et quatorze bourses d'études.

M. FLEMING: Voulez-vous expliquer la différence entre les bourses de recherche et les bourses d'études quant au montant et autres conditions.

M. MACDONNELL: Oui, monsieur. J'ai pensé que je pourrais lire l'avis publié par la Société royale, donnant les aptitudes requises et les montants.

(Voir appendice "S".)

M. FLEMING: Il est manifeste que le choix de gagnants des bourses de recherche et des bourses d'études relève de la Société royale.

M. MACDONNELL: Oui.

M. FLEMING: Ce pouvoir est entièrement délégué à la Société royale du Canada?

M. MACDONNELL: Oui.

M. FLEMING: Je suppose, qu'il est trop tôt pour évaluer les résultats, car bien peu ont déjà complété leurs études ou encore ont pu voyager à l'aide des bourses qui ont été jusqu'ici accordées.

M. MACDONNELL: A la Société royale, l'on est satisfait de la compétence de ceux qui posent leur candidature et qui reçoivent des bourses. Ce projet sourit à des gens bien doués, dans des sphères variées.

M. FLEMING: Que fait-on pour répandre par tout le Canada et particulièrement dans les universités la nouvelle que ces bourses peuvent s'obtenir?

M. MACDONNELL: La Conférence nationale des Universités, le Conseil canadien des Arts et la Fondation canadienne et autres organisations qui savent où se trouvent les candidats essentiels ont été mis au courant. Je crois que la nouvelle est assez répandue. Les candidatures sont nombreuses.

M. FLEMING: Le moment n'est pas encore venu d'établir le nombre de ceux qui ont bénéficié de ces bourses et qui reviennent au Canada se tailler une carrière.

M. MACDONNELL: Je le pense. Le plan ne fonctionne que depuis deux ans, encore que la première année n'a pas été très active.

Le PRÉSIDENT: Le poste 93 est-il adopté?

M. KNOWLES: Puisque nous en sommes au dernier poste, avant de l'adopter, je me demande, monsieur le président, si vous avez songé à la proposition qu'a faite le premier ministre de prier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de venir au Comité pour y faire un rapport concernant sa présence à la conférence de Genève? Je formule cette question maintenant parce qu'une fois le dernier poste adopté, nous n'aurons plus rien devant nous.

Le PRÉSIDENT: Il n'est pas nécessaire que nous terminions nos séances maintenant. Nous pourrions nous réunir de nouveau lorsque les membres le pourront afin de discuter de la rédaction du rapport et tenir une autre séance si nécessaire. Par l'adoption du poste 93 se termine notre étude du budget des dépenses, mais il faudra nous réunir de nouveau pour préparer notre rapport et si nous décidions de tenir une nouvelle séance afin d'avoir plus de témoignages avant que le rapport soit présenté à la Chambre il nous est loisible de la convoquer. Le Comité n'a pas été mis au courant de l'intention du ministre ou de qui que ce soit de venir audit Comité. Toutefois, si le ministre décide de parler au Comité plutôt qu'à la Chambre nous ferons tout notre possible pour lui faciliter les choses.

M. KNOWLES: Je n'ai voulu que m'assurer que la porte ne fût pas fermée.

Le PRÉSIDENT: Il appartient au ministre de décider s'il doit parler à la Chambre ou à notre Comité.

M. FLEMING: S'il y a des renseignements très importants à communiquer aux députés, je crois que ceux des députés qui ne font pas partie du Comité s'opposeraient énergiquement à ce que les renseignements ne fussent donnés qu'aux membres du Comité.

Le PRÉSIDENT: Il n'y a au parlement aucun règlement pour empêcher les députés d'assister aux séances des comités même lorsqu'elles se tiennent à huis clos. A ma connaissance, chaque député a le droit d'assister à toutes les séances de comités même à huis clos, sauf qu'il ne peut y poser de questions.

M. MACDOUGALL: Je pense que de l'avis de MM. Fleming et Knowles, la situation se résume vraiment à ceci; jusqu'à ce que le Comité ait terminé la rédaction de son rapport, il n'y a rien au monde qui puisse empêcher le ministre ou qui que ce soit de se faire entendre au Comité, et le ministre particulièrement. Chacun sait cela et a l'assurance que rien ne peut être signé, scellé ni aucune décision prise sans que la Chambre n'en soit avisée.

Le PRÉSIDENT: Un comité est tributaire de la Chambre. La Chambre a donc fait autorité lorsqu'il s'agit de décider de ces questions.

Le poste 93 est-il adopté?

Adopté.

Dès lors, il est convenu que les crédits numérotés de 84 à 103 sont approuvés et seront rapportés à la Chambre, mais seulement lorsque le rapport sera rédigé.

Entendu.

Avant que le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur la convocation du président, l'Orateur me prie d'informer le Comité que dans la matinée du 4 juin il recevra dans ses appartements en l'honneur de Sa Majesté l'Empereur d'Éthiopie et que tous les membres du Comité des Affaires extérieures sont invités.

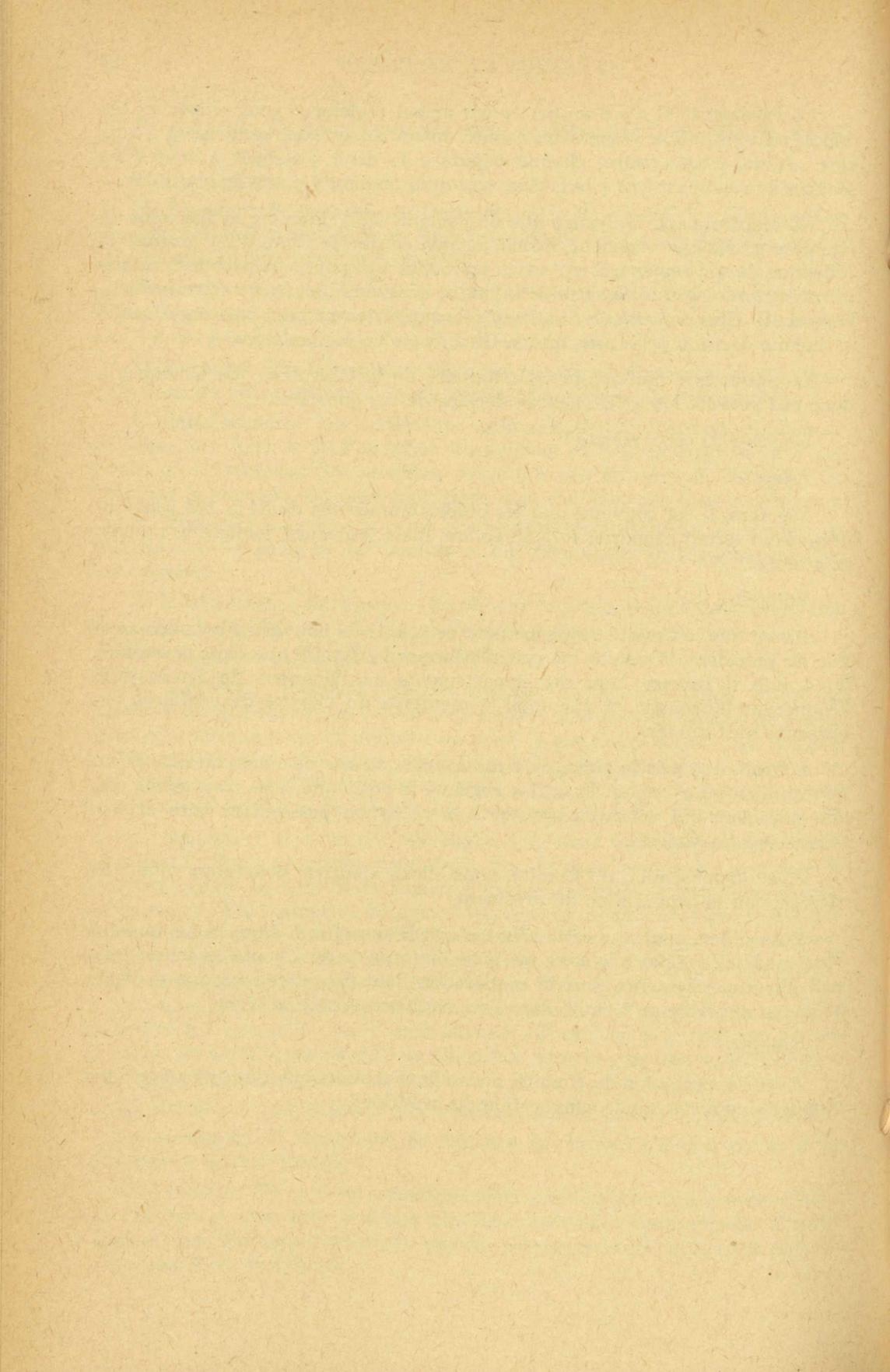
L'Orateur a pris la peine de nous avertir, au cas où nous aurions prévu une réunion pour ce jour-là et il a exprimé le désir que nous n'en ayons pas, afin que ceux qui voudront assister à la réception puissent le faire et être présentés à Sa Majesté.

Avec l'approbation du Comité, nous allons ajourner pour nous réunir de nouveau sur la convocation du président.

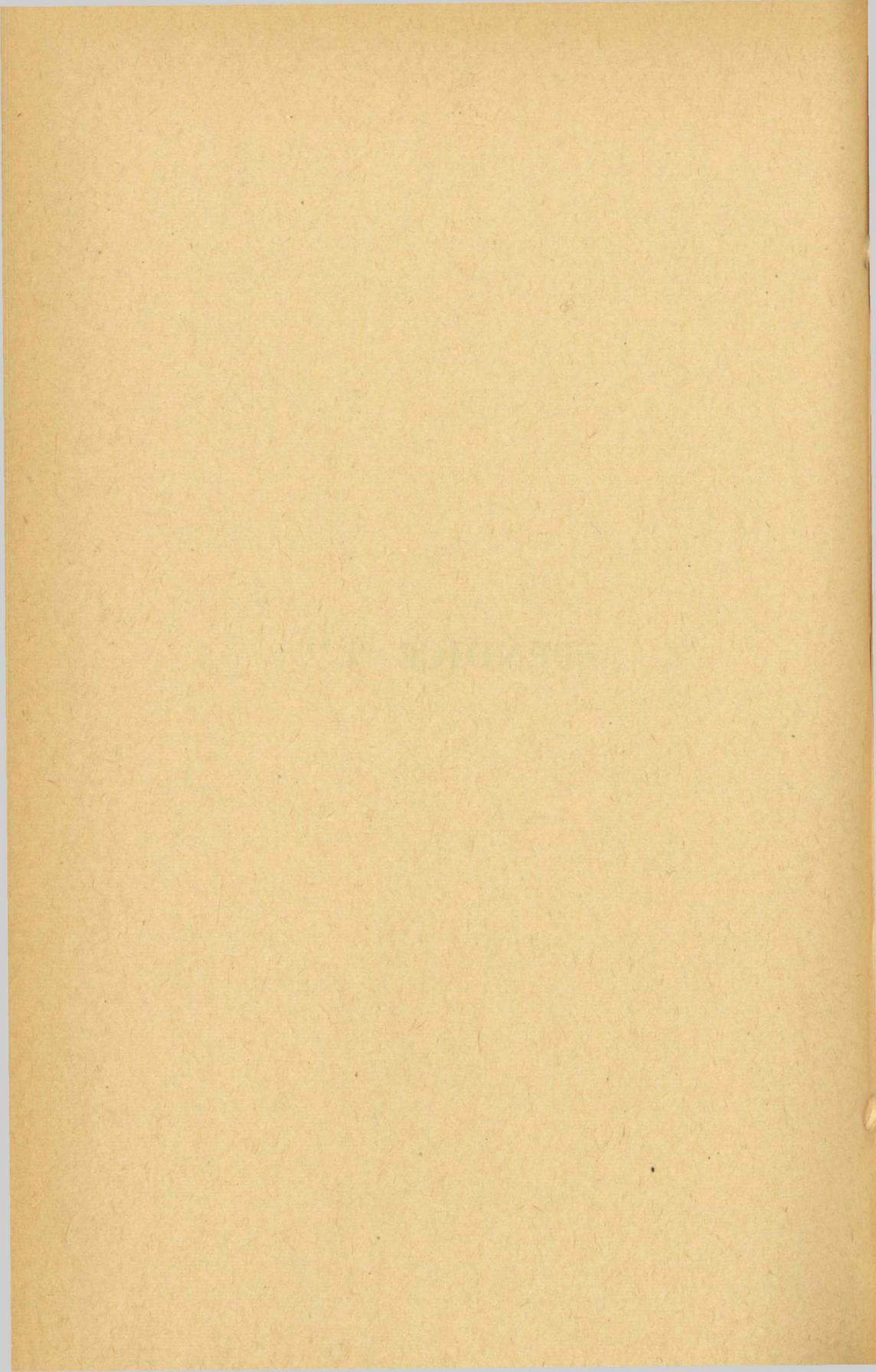
Puisqu'il se peut que cette réunion soit la dernière à laquelle les témoins d'aujourd'hui assistent, je crois me faire l'interprète du Comité en leur adressant des remerciements pour la coopération dont ils ont fait preuve et l'aide qu'ils ont apportée au Comité dans l'accomplissement de sa tâche.

Adopté.

Avec l'approbation du Comité, nous allons maintenant ajourner pour nous réunir de nouveau sur la convocation du président.



APPENDICE "L"



INDEMNITÉS À PARIS

| PARIS | Séjour et représentation | Logement | Éducation | Clubs | Indemnités provisoires | Autres, congé au pays, garde-robe tropicale, compensation | Total |
|---|--------------------------|----------|-----------|-------|-----------------------------|---|---------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Ambassadeur (m)..... | 23,016 | | | | | | 23,016 |
| A.S.E. 6 (m)..... | 5,916 | 3,204 | | 60 | | | 9,180 |
| A.S.E. 5 (m)..... | 8,844 | 2,424 | 400 | 60 | | 160 | 11,888 |
| Architecte 8 (m)..... | 5,088 | 744 | | | | | 5,832 |
| A.S.E. 4 (m)..... | 7,428 | 2,040 | | 60 | | | 9,528 |
| A.S.E. 3 (m) (2 personnes)..... | 12,600 | 3,924 | | 120 | | 160 | 16,804 |
| Fonctionnaire d'administration 4 (m)..... | 3,756 | 1,776 | 200 | | | | 5,732 |
| Fonctionnaire d'administration 2 (m)..... | 4,332 | 864 | 100 | 60 | | 160 | 5,516 |
| A.S.E. 1 (m)..... | 4,332 | 600 | | | | | 4,932 |
| Conducteur des travaux 4 (m)..... | 2,880 | 780 | | | | | 3,660 |
| Premier commis (S.E.) (m)..... | 1,980 | | | | | | 1,980 |
| Messenger spécial (m)..... | 2,520 | 1,080 | | | | | 3,600 |
| Technicien 1 (m) (2 personnes)..... | 4,056 | 1,800 | | | | | 5,856 |
| Commis 4 (m) (2 personnes)..... | 7,488 | 4,344 | 150 | | | 35 | 12,017 |
| (c) (2 personnes)..... | | | | | | | |
| Sténographes et commis 3 (m) (3 personnes)..... | 7,620 | 4,488 | 100 | | | 95 | 12,303 |
| (c) (1 personne)..... | | | | | | | |
| Sténographes et commis 2B (m) (1 personne)..... | 9,816 | 4,532 | | | 1,232 | 70 | 15,650 |
| (c) (6 personnes)..... | | | | | | | |
| Télétypiste 1B (c)..... | 1,284 | 960 | | | | | 2,244 |
| Commis 2A (c)..... | 1,116 | 660 | | | 240 | | 2,016 |
| Commis 3(m)..... | 3,075 | | | | | | 3,075 |
| | 117,147 | 34,220 | 950 | 360 | 1,472 | 680 | 154,829 |
| | | | | | Pension et subsistance..... | | 8,000 |
| | | | | | | | 162,829 |

Légende—(m) marié
(c) célibataire

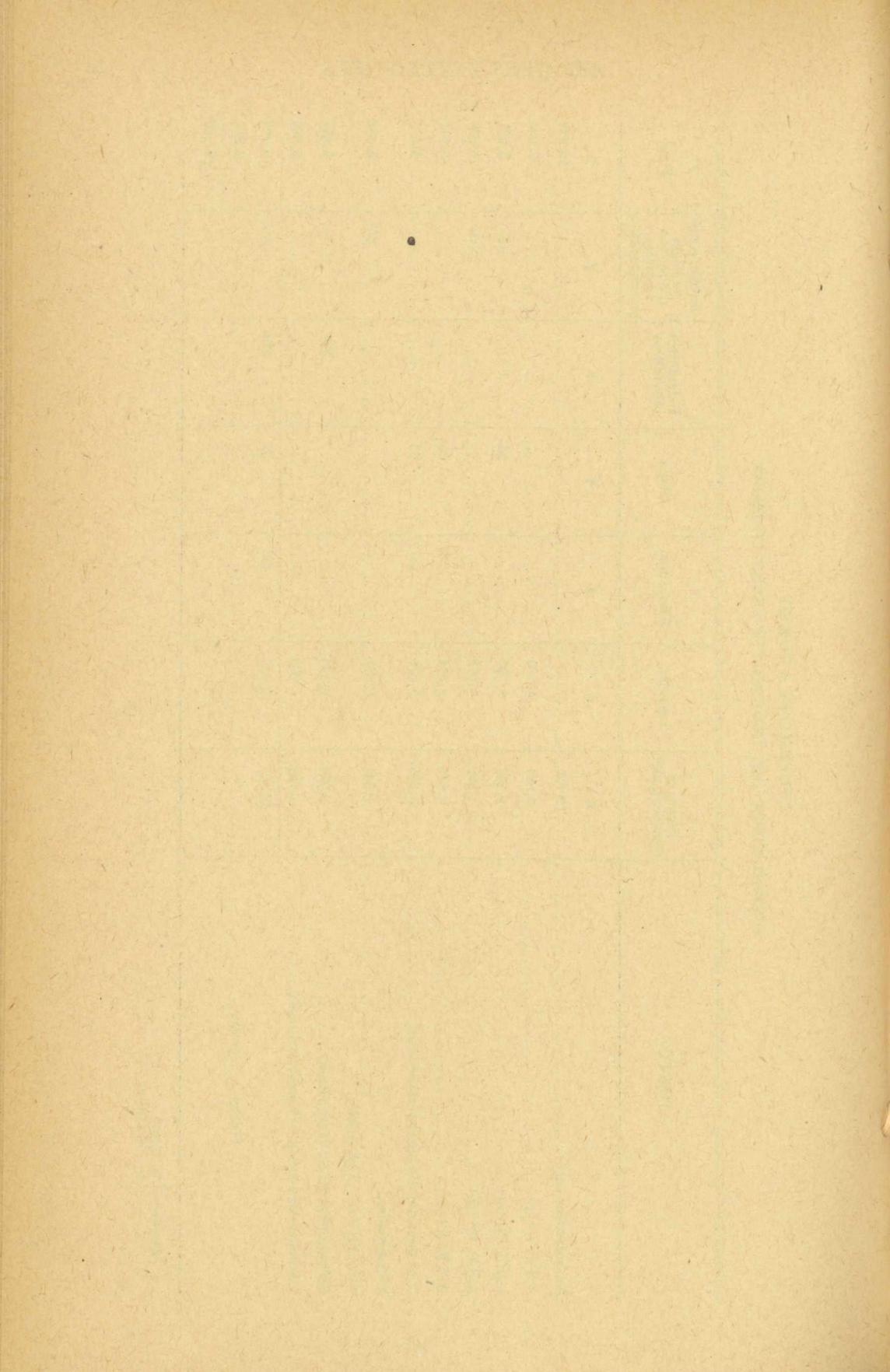
APPENDICE "M"

INDEMNITÉS À TOKYO
DISTRIBUTION DES INDEMNITÉS SELON LE RANG

| TOKYO | Séjour et représentation | Location | Éducation | Clubs | Indemnités provisoires | Autres, congé au pays, garde-robe tropicale, compensation | Total |
|---|-----------------------------|----------|-----------|-------|---------------------------|---|--------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Ambassadeur (m)..... | 12,624 | | | | | | 12,624 |
| A.S.E. (7) (c)..... | 5,894 | 1,200 | | | | | 7,094 |
| A.S.E. (3) (m)..... | 5,244 | 2,592 | | 25 | | 160 | 8,021 |
| A.S.E. (2) (m)..... | 4,392 | 2,076 | | | | 160 | 6,628 |
| A.S.E. (1) (m)..... | 3,576 | 1,944 | | 25 | | | 5,545 |
| Fonctionnaire d'administration 2 (m)..... | 4,392 | 2,076 | 400 | 25 | | | 6,893 |
| Sténographes Commis 3 (c) (2 personnes) }..... | 1,944 | 2,544 | | | | 70 | 4,558 |
| Sténographes 2B (2) (3 personnes)..... | 3,204 | 6,120 | | | 220 | | 9,544 |
| Gardes de sécurité (m) (2 pendant 6 mois)..... | 1,602 | 600 | | | | | 2,202 |
| | 42,872 | 19,152 | 400 | 75 | 220 | 390 | 63,109 |
| Pension et logement..... | | | | | | | 3,000 |
| | | | | | | | 66,109 |

Légende—(m) marié
(c) célibataire

AFFAIRES EXTÉRIEURES



APPENDICE "N"

INDEMNITÉS MAXIMUM ET MINIMUM QUI PEUVENT ÊTRE PAYÉES
AUX FONCTIONNAIRES

| | Classes d'agents du service extérieur (mariés) (Les célibataires reçoivent environ 67 p. 100 de ces montants.) | | | | |
|--|--|-------|-------|-------|--------------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 et 6 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| a) Indemnités maximums: Caracas (Indice actuel du coût de la vie—191)..... | 5,820 | 7,032 | 8,328 | 9,804 | 11,664 |
| b) Indemnités minimums— Prétoria—(Indice actuel du coût de la vie—97)..... | 2,052 | 2,604 | 3,156 | 3,780 | 4,500 |

APPENDICE "O"

DISTRIBUTION DES INDEMNITÉS SELON LE RANG

| LONDRES | Séjour et représentation | Location | Éducation | Clubs | Indemnités provisoires | Autres, congé au pays, garde-robe tropicale, compensation | Total |
|--|--------------------------|----------|-----------|-------|-----------------------------|---|--------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Haut commissaire..... | 21,624 | | | | | | 21,624 |
| A.S.E. 8 (c)..... | 3,720 | 930 | | 40 | | | 4,690 |
| A.S.E. 5 (m) (2 personnes)..... | 10,680 | 2,496 | 50 | 80 | | 160 | 13,466 |
| A.S.E. 4 (c)..... | 2,928 | 1,620 | | 40 | | | 4,588 |
| A.I. 7 (m)..... | 4,488 | 732 | | 40 | | | 5,260 |
| A.S.E. 3 (m)..... | 3,768 | 1,092 | | 40 | | | 4,900 |
| A.S.E. 2 (m) (2 personnes)..... | 6,240 | 1,836 | 100 | 90 | | | 8,266 |
| Fonctionnaire d'administration..... | 2,496 | 1,236 | 100 | 40 | | | 3,872 |
| Aviation civile..... | 2,500 | | | | | | 2,500 |
| Conseiller..... | | | | | | | |
| Bibliothécaire 2 (c)..... | 792 | | | | | 35 | 827 |
| Commis principal (m)..... | 1,200 | 840 | 100 | | | | 2,140 |
| Messageur spécial (m)..... | 1,200 | 516 | | | | | 1,716 |
| Technicien 1 (m)..... | 1,200 | 792 | | | | | 1,992 |
| Commis 4 (m) (1 personne); (c) (2 personnes)..... | 2,352 | 1,632 | | | | | 3,984 |
| Commis 3 (m) (2 personnes); (c) (3 personnes)..... | 3,720 | 3,108 | 50 | | | | 6,878 |
| Sténographe 3 (c) (3 personnes)..... | 1,656 | 1,776 | | | | | 3,432 |
| Commis 2B (m) (2 personnes); (c) (1 personne)..... | 2,616 | 1,908 | | | 353 | | 4,877 |
| Sténo 2B (c)..... | 552 | 360 | | | 290 | | 1,202 |
| Messageur (m)..... | 924 | | | | | | 924 |
| | 74,656 | 20,874 | 400 | 370 | 643 | 195 | 97,138 |
| | | | | | Pension et subsistance..... | | 2,000 |
| | | | | | | | 99,138 |

Légende—(m) marié
(c) célibataire

APPENDICE "P"

DISTRIBUTION DES INDEMNITÉS SELON LE RANG

| NOUVELLE-DELHI | Séjour et représentation | Location | Éducation | Clubs | Indemnités provisoires | Autres, congé au pays, garde-robe tropicale, compensation | Total |
|---|--------------------------|----------|-----------|-------|-----------------------------|---|--------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Haut commissaire (m)..... | 13,368 | | | | | | 13,368 |
| A.S.E. 5 (m)..... | 6,180 | | 600 | 100 | | 560 | 7,440 |
| A.S.E. 3 (c)..... | 2,820 | 780 | | 50 | | | 3,650 |
| A.S.E. 2 (m) (2 personnes)..... | 7,272 | 1,332 | 200 | 200 | | 160 | 9,164 |
| Commis principal (m)..... | 1,428 | 636 | 150 | | | 1,125 | 3,339 |
| Commis 4 (c)..... | 750 | 600 | | | | 898 | 2,254 |
| Commis 3 (c)..... | 684 | 840 | | | | 693 | 2,217 |
| Sténographe 3 (c) (2 personnes)..... | 1,368 | 1,068 | | | | 1,386 | 3,822 |
| Sténographe 2B (c)..... | 684 | 684 | | | 180 | 575 | 2,125 |
| Commis 2B (m)..... | 684 | 684 | | | 35 | 562 | 1,965 |
| Garde de sécurité 1 (m) (pendant six mois)..... | 513 | 300 | | | | 465 | 1,278 |
| | 35,757 | 6,924 | 950 | 350 | 215 | 6,424 | 50,620 |
| | | | | | Pension et subsistance..... | | 8,000 |
| | | | | | Voyage éducatif..... | | 800 |
| | | | | | | | 59,420 |

Légende—(m) marié
(c)—célibataire

APPENDICE "Q"

INDICES DU COÛT DE LA VIE UTILISÉS POUR LE BUDGET DES DÉPENSES

Ces indices sont fondés sur des données particulières au Service extérieur canadien. Divers éléments entrent en ligne de compte pour la préparation des indices du personnel diplomatique et du personnel administratif. On voudra bien aussi remarquer que ces indices sont fondés sur les niveaux de pouvoir d'achat de 1946, soit: cadres supérieurs—Washington (1946)=100; cadres subalternes—Ottawa (1946)=100

| | CADRES SUPÉRIEURS | | CADRES SUBALTERNES | |
|--|-------------------|-----------|--------------------|-----------|
| | 1954-1955 | 1953-1954 | 1954-1955 | 1953-1954 |
| Ankara..... | 136 | 136 | 179 | 179 |
| Athènes..... | 122 | 171 | 150 | 230 |
| Belgrade..... | 129 | 122 | 161 | 158 |
| Berne..... | 139 | 149 | 185 | 201 |
| Bogota..... | 159 | 165 | 208 | 214 |
| Bonn..... | 131 | 135 | 171 | 182 |
| Boston..... | 131 | 128 | 170 | 173 |
| Bruxelles..... | 138 | 150 | 184 | 202 |
| Buenos-Aires..... | 144 | 150 | 198 | 200 |
| Canberra..... | 101 | 89 | 129 | 113 |
| Capetown..... | 99 | 94 | 128 | 123 |
| Caracas..... | 186 | 205 | 257 | 291 |
| Chicago..... | 124 | 122 | 162 | 165 |
| Ciudad Trujillo..... | 124 | | 172 | |
| Colombo..... | 105 | 108 | 141 | 146 |
| Copenhague..... | 117 | 123 | 158 | 163 |
| Détroit..... | 130 | 125 | 170 | 170 |
| Djakarta..... | 137 | | 182 | |
| Dublin..... | 100 | 102 | 133 | 144 |
| Genève..... | 139 | 149 | 185 | 208 |
| La Haye..... | 117 | 141 | 156 | 201 |
| La Havane..... | 143 | 148 | 190 | 205 |
| Helsinki..... | 116 | 101 | 151 | 136 |
| Karachi..... | 135 | 132 | 183 | 180 |
| Lima..... | 133 | 149 | 175 | 201 |
| Lisbonne..... | 118 | 123 | 156 | 162 |
| Londres..... | 108 | 107 | 151 | 156 |
| Los Angeles..... | 127 | 125 | 167 | 168 |
| Madrid..... | 123 | 144 | 167 | 203 |
| Mexico..... | 102 | 124 | 161 | 167 |
| Montevideo..... | 144 | 170 | 190 | 220 |
| Moscou—Aucun indice—taux spéciaux autorisés. | | | | |
| Nouvelle-Delhi..... | 119 | 124 | 161 | 170 |
| New-York..... | 130 | 128 | 172 | 174 |
| Oslo..... | 121 | 118 | 160 | 157 |
| Paris..... | 154 | 171 | 210 | 239 |
| C.A.N. Paris..... | | | | |
| Prague..... | 174 | 149 | 220 | 197 |
| Prétoria..... | 93 | 85 | 121 | 110 |
| Rio-de-Janeiro..... | 135 | 210 | 183 | 295 |
| Rome..... | 134 | 147 | 182 | 197 |
| San-Francisco..... | 132 | 123 | 175 | 165 |
| Sao-Paulo..... | 132 | 215 | 176 | 284 |
| Santiago..... | 133 | 127 | 182 | 176 |
| Seattle..... | 130 | | 169 | 184 |
| Stockholm..... | 125 | 125 | 163 | 165 |
| Tokyo..... | 135 | 156 | 192 | 236 |
| Vienne..... | 124 | | 159 | |
| Varsovie..... | 219 | 195 | 287 | 261 |
| Washington..... | 126 | 124 | 166 | 164 |
| Wellington..... | 102 | 94 | 129 | 120 |

APPENDICE "R"

TABLEAU DES INDEMNITÉS DE LOGEMENT PRÉVUES AU BUDGET DES DÉPENSES POUR LA LOCATION DE LOCAUX À L'ÉTRANGER POUR LES MISSIONS DES AFFAIRES EXTÉRIEURES, EN 1953-1954 ET 1954-1955

(X) Indique la part du ministère des Affaires extérieures dans la location de locaux partagés avec d'autres ministères du gouvernement canadien.

(G) Indique le loyer foncier pour des propriétés du gouvernement canadien.

| | 1953-1954 | 1954-1955 | Dimi- nution | Augmen- tation |
|---|-----------|-----------|-----------------|-------------------|
| ARGENTINE | | | | |
| Bureau..... | 1,395 | 3,000 | | 1,605 |
| Résidence..... | 10,200 | 9,900 | 300 | |
| AUSTRALIE | | | | |
| Bureau..... | 1,076 | 3,000 | | 1,924 |
| Résidence (G)..... | 73 | 75 | | 2 |
| AUTRICHE | | | | |
| Bureau..... | néant | 1,100 | | 1,100 |
| BELGIQUE | | | | |
| Bureau (X)..... | 6,370 | 1,400 | | 30 |
| Résidence..... | 7,500 | 7,500 | | |
| BRÉSIL | | | | |
| Bureau (X)..... | 5,400 | 5,400 | | |
| Résidence..... | 8,740 | 19,200 | | 10,460 |
| Résidence d'été du personnel..... | 2,655 | 2,650 | 5 | |
| CEYLAN | | | | |
| Bureau..... | néant | 4,200 | | 4,200 |
| Résidence..... | néant | 2,520 | | 2,520 |
| CHILI | | | | |
| Bureau (X)..... | 1,950 | 3,000 | | 1,050 |
| Résidence..... | 8,387 | 8,400 | | 13 |
| COLOMBIE | | | | |
| Bureau (X)..... | néant | 4,200 | | 4,200 |
| Résidence..... | néant | 7,100 | | 7,100 |
| CUBA | | | | |
| Bureau (X)..... | 5,820 | 6,000 | | 180 |
| TCHÉCOSLOVAQUIE | | | | |
| Bureau..... | 1,135 | 5,000 | | 3,865 |
| Résidence..... | 3,925 | 5,000 | | 1,075 |
| DANEMARK | | | | |
| Bureau..... | 5,350 | 1,500 | 3,850 | |
| FINLANDE | | | | |
| Bureau..... | 3,500 | 4,200 | | 700 |
| FRANCE | | | | |
| Bureau (Ambassade)..... | 4,320 | 4,900 | | 580 |
| Bureau (OTAN)..... | 9,720 | néant | 9,720 | |
| Résidence (OTAN)..... | 4,985 | 7,150 | | 2,165 |
| ALEMAGNE | | | | |
| Bureau (X)..... | 3,710 | 3,750 | | 40 |
| Résidence..... | 3,600 | 3,400 | 200 | |
| GRÈCE | | | | |
| Bureau (X)..... | 3,510 | 3,500 | 10 | |
| Résidence..... | 3,540 | 5,600 | | 60 |
| INDE | | | | |
| Bureau et résidence officielle (G)..... | néant | 100 | | 100 |
| Résidence d'été du personnel..... | 5,000 | | 5,000 | |
| INDONÉSIE | | | | |
| Bureau..... | néant | 1,000 | | 1,200 |
| Résidence..... | néant | 2,000 | | 2,000 |
| IRLANDE | | | | |
| Bureau..... | 1,090 | 2,250 | | 1,160 |

TABLEAU DES INDEMNITÉS DE LOGEMENT PRÉVUES AU BUDGET DES DÉPENSES POUR LA LOCATION DE LOCAUX
À L'ÉTRANGER POUR LES MISSIONS DES AFFAIRES EXTÉRIEURES, EN 1953-1954 ET 1954-1955—Suite

| | 1953-1954 | 1954-1955 | Dimi- nution | Augmen- tation |
|---|-----------|-----------|-----------------|-------------------|
| ITALIE | | | | |
| Bureau (X)..... | 9,950 | 8,700 | 1,250 | |
| Résidence..... | 10,200 | 10,200 | | |
| MEXIQUE | | | | |
| Bureau (X)..... | 3,390 | 4,000 | | 610 |
| Résidence..... | 6,050 | 6,300 | | 250 |
| Résidence d'été du personnel..... | 2,885 | 3,000 | | 115 |
| PAYS-BAS | | | | |
| Bureau (X)..... | 1,170 | 1,200 | | 30 |
| NOUVELLE-ZÉLANDE | | | | |
| Bureau (X)..... | 3,080 | 3,200 | | 120 |
| Résidence..... | 4,800 | | 4,800 | |
| NORVÈGE | | | | |
| Bureau (X)..... | 1,075 | 1,100 | | 25 |
| Résidence..... | 2,750 | 4,150 | | 1,400 |
| PAKISTAN | | | | |
| Bureau..... | 4,445 | 6,300 | | 1,855 |
| Résidence..... | 4,927 | 5,000 | | 73 |
| Chalet du personnel (G)..... | 66 | 70 | | 4 |
| PÉROU | | | | |
| Bureau (X)..... | 1,110 | 1,350 | | 240 |
| Résidence..... | 7,725 | 9,000 | | 1,275 |
| POLOGNE | | | | |
| Bureau..... | 7,500 | 7,500 | | |
| Résidence..... | 7,500 | 7,500 | | |
| PORTUGAL | | | | |
| Bureau (X)..... | néant | 2,100 | | 2,100 |
| UNION SUD-AFRICAINE | | | | |
| Bureau (Prétoria)..... | 1,985 | 2,000 | | 15 |
| Bureau (Capetown) (X)..... | 2,570 | 3,400 | | 830 |
| Résidence..... | néant | 100 | | 100 |
| ESPAGNE | | | | |
| Bureau (X)..... | néant | 9,000 | | 9,000 |
| Résidence..... | néant | 13,200 | | 13,200 |
| SUÈDE | | | | |
| Bureau (X)..... | 1,705 | 1,850 | | 145 |
| Résidence..... | 2,525 | 2,700 | | 175 |
| SUISSE | | | | |
| Bureau (X)..... | 2,550 | 2,150 | 400 | |
| Résidence..... | 7,720 | 7,700 | 20 | |
| TURQUIE | | | | |
| Bureau..... | 4,035 | 3,900 | 135 | |
| Résidence..... | 11,575 | 11,600 | | 25 |
| URSS | | | | |
| Bureau et résidence combinés..... | 29,500 | 29,500 | | |
| ROYAUME-UNI | | | | |
| Résidence (G)..... | 685 | 700 | | 15 |
| Location d'entrepôt..... | néant | 2,000 | | 2,000 |
| Cantine du personnel..... | 1,510 | 1,600 | | 90 |
| NATIONS UNIES | | | | |
| Dél. can. aux Nations Unies à Genève..... | 2,152 | 2,200 | | 48 |
| Dél. can. aux Nations Unies—Bureau à New York..... | 10,300 | 10,300 | | |
| Dél. can. aux Nations Unies—Résidence à New-York..... | néant | 6,000 | | 6,000 |

TABLEAU DES INDEMNITÉS DE LOGEMENT PRÉVUES AU BUDGET DES DÉPENSES POUR LA LOCATION DE LOCAUX À L'ÉTRANGER POUR LES MISSIONS DES AFFAIRES EXTÉRIEURES EN 1953-1954 ET 1954-1955—*Fin*.

| | 1953-1954 | 1954-1955 | Dimi- nution | Augmen- tation |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------------|-------------------|
| ÉTATS-UNIS | | | | |
| BOSTON—Bureau..... | 5,400 | 5,500 | | 100 |
| Résidence..... | néant | 5,500 | | 5,000 |
| CHICAGO—Bureau..... | 13,415 | 13,550 | | 135 |
| Résidence..... | néant | 6,000 | | 6,000 |
| LOS ANGELES | | | | |
| Bureau..... | néant | 9,600 | | 9,600 |
| Résidence..... | néant | 4,800 | | 4,800 |
| NEW-YORK | | | | |
| Bureau (X)..... | 32,018 | 32,500 | | 482 |
| Résidence..... | 4,975 | 5,500 | | 525 |
| SAN-FRANCISCO | | | | |
| Bureau..... | 8,322 | 8,300 | 22 | |
| Résidence..... | néant | 4,500 | | 4,500 |
| SEATTLE | | | | |
| Bureau..... | néant | 8,000 | | 8,000 |
| Résidence..... | néant | 3,900 | | 3,900 |
| URUGUAY | | | | |
| Bureau..... | néant | 3,900 | | 3,900 |
| VENEZUELA | | | | |
| Bureau (X)..... | 6,520 | 7,000 | | 480 |
| Résidence..... | néant | 11,000 | | 11,000 |
| YUGOSLAVIE | | | | |
| Bureau..... | 785 | 800 | | 15 |
| Résidence..... | 600 | 600 | | |
| NOUVELLES MISSIONS | | | | |
| Bureaux..... | 45,000 | 19,500 | 25,500 | |
| Résidences..... | 92,534 | 24,440 | 68,004 | |
| | 481,955 | 507,955 | 119,306 | 145,306 |
| Augmentation totale..... | | | | 26,000 |

APPENDICE "S"

RENSEIGNEMENTS
CONCERNANT
LES BOURSES
DU
GOUVERNEMENT CANADIEN
POUR
OUTRE-MER
TROISIÈME SÉRIE
1954 - 1955
ADMINISTRÉES PAR LA
SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA
OTTAWA, CANADA

BOURSES DU GOUVERNEMENT CANADIEN POUR OUTRE-MER

Le gouvernement du Canada emploiera en partie les soldes "gelés" qui restent à son crédit en France et aux Pays-Bas, pour décerner des bourses de recherche et des bourses d'études dans ces pays en 1954-1955.

Les bourses seront de deux genres:

BOURSES DE RECHERCHE, d'une valeur de \$4,000 pour une année, en vue de travaux et d'études d'ordre supérieur dans les domaines des arts, des humanités, des sciences sociales, des sciences et des professions libérales.

Les aspirants doivent avoir plus de 30 ans et avoir déjà atteint une certaine distinction dans leur art ou leur profession.

Les personnes qui recevront ces bourses ne seront pas obligées de s'inscrire à un cours d'études régulier ou académique; elles ne le feront que si elles le désirent. Le but de ces bourses est de procurer à des Canadiens ou Canadiennes d'une habileté reconnue l'occasion de passer un an à l'étranger pour y consacrer leur temps à la réalisation d'un programme qui, jugent-ils, leur serait le plus avantageux du point de vue professionnel. Ce programme devra d'abord recevoir l'approbation du Comité des bourses.

BOURSES D'ÉTUDES, d'une valeur de \$2,000 pour une année, destinées à des étudiants de l'échelon supérieur dans les domaines des arts, des humanités, des sciences sociales et des sciences.

Les aspirants doivent normalement détenir le grade de M.A., ou son équivalent d'une université de réputation reconnue, et posséder les aptitudes requises pour les études qu'ils se proposent de poursuivre. Le but de ces bourses est de permettre à ces étudiants de continuer leurs études et leurs travaux en vue d'obtenir un grade supérieur. On pourra accorder un nombre limité de bourses à des étudiants des beaux-arts ne possédant pas de titres académiques, qui désirent approfondir la connaissance de leur art.

Les versements seront calculés selon le coût de la vie dans le pays où ira chaque boursier. On versera les frais de déplacement représentant le passage océanique de "classe touriste" à partir du port d'embarquement en Amérique du Nord et le voyage par chemin de fer du port de débarquement au lieu de destination en Europe. On accordera une somme équivalente pour le voyage de retour. On ne prévoit pas le versement de fonds canadiens pour le voyage au Canada ni pour d'autres dépenses.

Les bourses seront accordées sur la proposition du Comité des bourses de la Société royale du Canada. En outre, le Bureau des bourses du Conseil national de recherches fournira ses services administratifs.

Les demandes de renseignements ou de bourses et toute correspondance doivent être adressées ainsi:

Comité des bourses
de la Société royale du Canada
Édifice du Conseil national de recherches
Ottawa (Canada)

N.B. La Société royale publie cet avis subordonnément à l'approbation des sommes requises par le Parlement.

RÈGLEMENT RÉGISSANT LES BOURSES DU GOUVERNEMENT POUR OUTRE-MER

*Règlement concernant aussi bien les bourses de recherche que
les bourses d'études*

1. *Demandes.* Les demandes, établies sur le modèle approuvé qu'on peut se procurer auprès du Comité des bourses de la Société royale du Canada, doivent parvenir au comité le 15 mars 1954 au plus tard.
2. *Valeur.* Les bourses de recherche et les bourses d'études auront une valeur équivalant à \$4,000 et \$2,000, respectivement, au Canada. Ces bourses seront acquittées dans la monnaie du pays où elles seront détenues, et ne seront pas convertibles en dollars canadiens. Vu que le coût de la vie varie en France et aux Pays-Bas, le montant précis que recevront les détenteurs variera selon le coût de la vie dans ces pays, par rapport à l'indice canadien.
3. *Octrois de voyage.* On fournira les frais de voyage pour acquitter le passage océanique de "classe touriste" à partir du port d'embarquement en Amérique du Nord et le voyage par chemin de fer du port de débarquement au lieu de destination en Europe. On accordera les deux tiers de ce montant total pour aider à défrayer le voyage d'une femme accompagnant son mari; on n'accorde rien pour le voyage des enfants. Les boursiers devront remettre en dollars canadiens la partie remboursable des frais de voyage encourus pour leur femme et leurs enfants, de préférence avant de quitter le Canada.
4. *Dispositions en vue du voyage.* Les boursiers voyageront à bord de navires de la nationalité du pays où ils se proposent d'étudier; il faut réserver les places, etc. par l'intermédiaire du Comité des bourses; on ne peut le faire privément. Les boursiers devront se présenter à l'ambassade du Canada dans le pays où ils se proposent d'étudier, le 15 novembre 1954 au plus tard. Ils pourront se rendre en Europe à n'importe quel moment qui leur conviendra avant cette date, à condition toutefois qu'on puisse leur assurer le passage, mais les versements se feront de la manière indiquée aux paragraphes 12 et 19 seulement.

5. *Assurance.* Tous les détenteurs de bourse doivent fournir la preuve au Comité des bourses, avant leur départ, qu'ils possèdent une assurance suffisante contre les accidents, la maladie et la mort; en outre, ils devront présenter les documents appropriés à l'ambassade du Canada dans le pays où chaque bourse sera détenue avant de toucher le premier versement. Les familles doivent être aussi assurées suffisamment si elles accompagnent les boursiers. L'assurance est requise pour garantir que les boursiers et leurs ayants-droit ne deviennent pas à la charge de la charité publique à l'étranger.
6. *Autres bourses.* Les détenteurs de bourses devront refuser tout autre versement en argent qui pourrait leur être offert pendant la période où ils jouiront d'une bourse du gouvernement canadien pour outre-mer.
7. *Publication.* Les résultats des recherches poursuivies pendant la durée d'une bourse peuvent être publiés, à condition d'indiquer l'aide reçue.

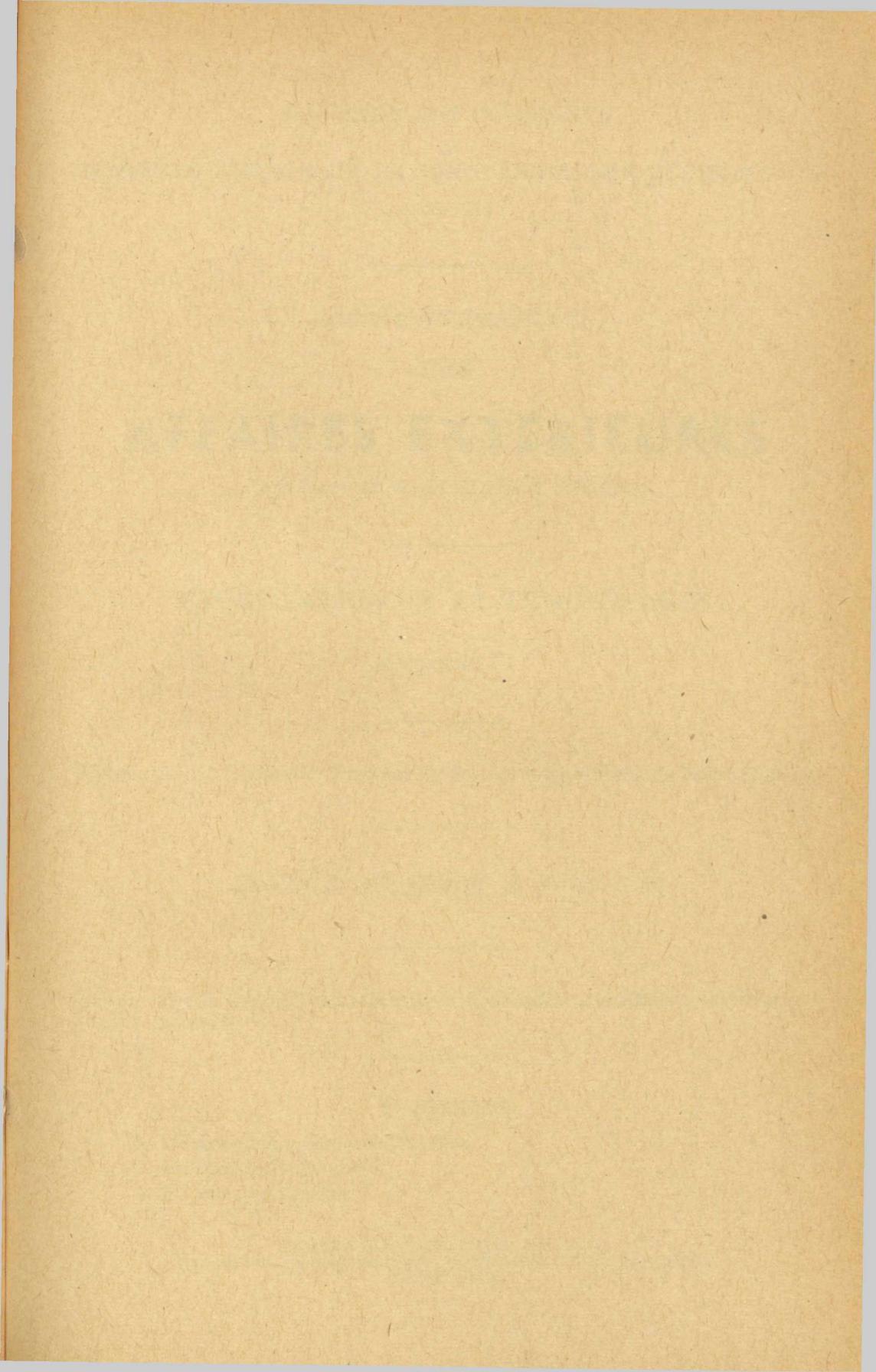
Règles applicables seulement aux bourses de recherche

8. *Aptitudes requises.* Les aspirants doivent être citoyens canadiens et avoir atteint le 30^e anniversaire de leur naissance le 31 mars de l'année durant laquelle ils présentent leur demande. Ils doivent s'être acquis déjà une certaine distinction dans leur art ou leur profession. Les témoignages pertinents devront accompagner la demande.
9. *Répondants.* Les aspirants doivent indiquer le nom de quatre personnes bien au courant de leur travail et que le Comité des bourses pourra consulter.
10. *Programme.* Les aspirants doivent fournir un bref exposé des études ou du travail qu'ils se proposent d'entreprendre, dans un détail suffisant pour permettre au Comité des bourses d'arrêter sa décision.
11. *Durée.* Régulièrement, les bourses seront détenues pendant 12 mois.
12. *Versements.* Les paiements se feront par l'intermédiaire de l'ambassade du Canada intéressée, soit un premier versement équivalent aux deux treizièmes du total de la bourse, à l'arrivée en France ou aux Pays-Bas, puis onze versements mensuels subséquents, chacun du treizième de la bourse. Le premier versement ne sera pas effectué avant le 1^{er} août ni après le 15 novembre 1954.
13. *Rapports.* Tout rapport que pourrait demander le Comité des bourses, par exemple pour appuyer une demande de renouvellement de bourse, devra être soumis par l'intermédiaire de l'ambassade du Canada auprès du pays où la bourse est détenue.
14. *Congés.* Les aspirants qui sont employés devront fournir la preuve que leurs employeurs leur accordent un congé, s'ils obtiennent une bourse.

Règles applicables seulement aux bourses d'étude

15. *Aptitudes requises.* Les aspirants doivent être citoyens canadiens. Ceux qui désirent poursuivre des études académiques supérieures doivent avoir reçu le grade de M.A. ou son équivalent d'une université de réputa-

- tion reconnue, et posséder les aptitudes requises pour les études qu'ils se proposent d'entreprendre. Ceux qui désirent poursuivre leur formation dans les beaux-arts doivent posséder une formation et une expérience suffisantes pour leur permettre de s'inscrire à l'étranger dans une institution qui offre des moyens de formation supérieure dans leur art. (Voir également le paragraphe 17.)
16. *Répondants.* Chaque aspirant doit indiquer le nom de quatre personnes bien au courant de son travail et à qui l'aspirant a demandé d'envoyer des déclarations confidentielles au Comité des bourses.
 17. *Cours d'études.* Les aspirants doivent fournir un bref exposé des cours ou du programme qu'ils se proposent de suivre s'ils reçoivent une bourse. Ils doivent soumettre, en même temps que leur demande ou le plus tôt possible par la suite, l'assurance donnée par écrit qu'ils seront acceptés par l'institution où ils désirent étudier.
 18. *Durée.* Régulièrement, une bourse sera détenue pendant une année, mais, dans des circonstances exceptionnelles, pourra être renouvelée pour des périodes supplémentaires. Dans aucun cas la durée totale ne devra dépasser trois ans. Le renouvellement d'une bourse ne donnera pas à un boursier le droit de recevoir des sommes supplémentaires pour le voyage.
 19. *Versements.* Les paiements se feront par l'intermédiaire de l'ambassade du Canada intéressée, soit un premier versement équivalent aux deux onzièmes du total de la bourse, à l'arrivée en France ou aux Pays-Bas, puis neuf versements mensuels subséquents, chacun du onzième de la bourse. Le premier versement ne sera pas effectué avant le 1^{er} août ni après le 15 novembre 1954.
 20. *Rapports sur l'état des études.* On compte que les boursiers se tiendront en contact avec l'ambassade du Canada auprès du pays où ils étudient et qu'ils soumettront, par l'intermédiaire de l'ambassade, deux rapports sur l'état de leurs études: le premier, avant le 15 janvier 1955, et le second, à la fin de l'année académique.



CHAMBRE DES COMMUNES

PREMIÈRE SESSION DE LA VINGT-DEUXIÈME LÉGISLATURE
1953-1954

COMITÉ PERMANENT
DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. L.-PHILIPPE PICARD

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 12

Témoin: M. C. Delafield, directeur du Service international de Radio-Canada.

SÉANCE DU JEUDI 10 JUIN 1954

Liaison entre la société Radio-Canada et le ministère des Affaires extérieures—
Service international.

Y COMPRIS

1. Le second Rapport à la Chambre.
2. La liste des appendices.
3. La liste des témoins.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1954.

COMITÉ PERMANENT
DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. L.-PHILIPPE PICARD

MM.

| | | |
|------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| Aitken, M ^{lle} | Green | Macnaughton |
| Balcer | Henry | McMillan |
| Boisvert | James | Nesbitt |
| Cannon | Jutras | Patterson |
| Cardin | Kirk (<i>Shelbourne-</i> | Pearkes |
| Coldwell | <i>Yarmouth-Clare</i>) | Pinard |
| Crestohl | Knowes | Richard (<i>Ottawa-Est</i>) |
| Croll | Low | Starr |
| Decore | Lusby | Stick |
| Fleming | MacDougall | Stuart (<i>Charlotte</i>) |
| Garland | MacInnis | Studer—35 |
| Gauthier (<i>Lac-Saint-Jean</i>) | MacKenzie | |

(Quorum 10)

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.

NOTE A

Fascicule 9—Témoignages du 18 mai:

Un exposé détaillé du Programme d'assistance à l'Inde, au Pakestan et à Ceylan, au titre du Plan de Colombo (à la date du 14 mai 1954), parvenu au Secrétaire le 20 mai, paraît à l'*Appendice G*, page 25.

A la page 26 dudit *Appendice G*, après l'alinéa 3 concernant le projet MAYURAKSHI, il faut ajouter ce qui suit: "MAYURAKSHI—attribution de \$2,500,000. Voir alinéa 3—1951-1952".

NOTE B

Fascicule 9—Procès-verbal du 18 mai:

Il faut indiquer par les lettres H, I, J, et K les *Appendices G, H, I, J*, énumérés à la page 4.

(La liste complète des *appendices* se trouve au fascicule 12—*Procès-verbaux et Témoignages*).

RAPPORT À LA CHAMBRE

JEUDI 27 mai 1954.

Le Comité permanent des Affaires extérieures a l'honneur de présenter son

SECOND RAPPORT

Jeudi, le 1^{er} avril 1954, la Chambre a déferé à l'étude de votre Comité les crédits n^{os} 84 à 103 inclusivement des prévisions budgétaires de 1954-1955.

Votre Comité a tenu quatorze séances, dont trois ont été consacrées aux déclarations et témoignages du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable L. B. Pearson.

Relativement à l'administration du ministère, votre Comité a entendu M. R. A. MacKay, sous-secrétaire suppléant aux Affaires extérieures et M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire adjoint, tandis qu'assistaient à la séance M. Arnold C. Smith, adjoint spécial du ministre, M. S. D. Hemsley, chef de la Division des finances, M. H. Wershof, sous-secrétaire adjoint suppléant, M. J. P. Sigvaldason, chef de la Division des biens et fournitures.

Relativement aux crédits n^{os} 99 à 100,—Commission conjointe internationale,—votre Comité a entendu le général A. G. L. McNaughton, président de la section canadienne de la Commission conjointe internationale, tandis qu'assistaient à la séance M. C. K. Hurst, ingénieur-conseil, M^{lle} E. M. Sutherland, secrétaire, et M. David Chance, secrétaire adjoint.

Relativement au crédit n^o 101,—Plan de Colombo,—votre Comité a entendu M. R. G. Nik Cavell, chef de la Division de la coopération économique et technique internationale, ministère du Commerce, et administrateur de la participation canadienne au Plan de Colombo, tandis qu'assistaient à la séance M. Frank Pratt, chef des projets et M. D. W. Bartlett, chef du Bureau de l'assistance technique.

Ayant bien étudié les postes des prévisions budgétaires qui lui ont été déferés relativement au ministère des Affaires extérieures, votre Comité les approuve et en recommande l'approbation à la Chambre.

Votre Comité a été impressionné du précieux travail accompli en vertu du Plan de Colombo et estime que cette aide favorisera beaucoup la croissance de la démocratie; il approuve aussi l'augmentation de la participation canadienne au Programme d'assistance technique des Nations Unies aux pays insuffisamment développés.

Votre Comité désire exprimer sa satisfaction des mesures que le Gouvernement a prises et de l'assurance qu'il a donnée en ce qui a trait au commencement du projet de canalisation du Saint-Laurent.

Votre Comité approuve les soins continuels apportés par la section canadienne de la Commission conjointe internationale au sujet de la conservation par le Canada des pouvoirs hydrauliques tirés du bassin hydrographique septentrional et recommande que les membres canadiens de la Commission continuent d'appuyer la mise en vigueur du traité de 1909.

Votre Comité approuve aussi la position prise par la section canadienne de la Commission conjointe internationale touchant le dédommagement pour les avantages accordés sur les eaux d'aval du réseau du fleuve Columbia.

Votre Comité approuve les négociations préliminaires qui se poursuivent entre le ministère des Affaires extérieures et le ministère des Travaux publics touchant les relations qu'il y a lieu d'établir entre ces ministères relativement à l'achat des propriétés, la construction et l'entretien des bâtiments occupés par le ministère.

Votre Comité se propose d'obtenir du directeur général du Service international de Radio-Canada une déclaration sur les relations qui existent entre ce service et le ministère des Affaires extérieures et sur l'efficacité de ses émissions.

Ci-joint une copie des procès-verbaux et témoignages du Comité.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

L.-PHILIPPE PICARD.

PROCÈS-VERBAUX

MARDI 25 mai 1954

(13)

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 3 h. 30 de l'après-midi sous la présidence de M. Picard.

Présents: MM. Boisvert, Cannon, Cardin, Croll, Decore, James, Jutras, Knowles, Low, MacDougall, MacKenzie, Macnaughton, Patterson, Pearkes, Picard, Richard (*Ottawa-Est*), Stick—18.

Conformément à l'avis de convocation, le président informe les membres du Comité que le but de la réunion est de discuter le rapport qui doit être présenté à la Chambre. Il invite les membres à exprimer toute idée propre à servir de base à un projet de rapport.

A 4 h. 15 de l'après-midi, après avoir examiné les idées exprimées, le Comité s'ajourne au jeudi, à 10 h. 30 du matin, pour étudier le projet de rapport.

JEUDI 27 mai 1954.

(14)

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 10 h. 30 du matin sous la présidence de M. L.-Philippe Picard.

Présents: MM. Boisvert, Cannon, Coldwell, Cresthol, Fleming, Green, Henry, James, Jutras, Knowles, MacDougall, Patterson, Pearkes, Picard, Pinard, Richard (*Ottawa-Est*), Stick et Stuart (*Charlotte*)-18.

Comme il avait été convenu à la dernière réunion, le président présente un projet de rapport.

Le Comité étudie ledit projet de rapport.

Sur la proposition de M. Boisvert,

Il est résolu—Que le président présente le projet de rapport modifié comme Second rapport du Comité à la Chambre.

(*Voir le Second rapport au Procès-verbal et Témoignages d'aujourd'hui*).

A 11 h. 15 du matin, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur la convocation du président.

JEUDI 10 juin 1954.

(15)

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 11 h. 30 du matin, sous la présidence de M. L.-Philippe Picard.

Présents: M^{elle} Aitken, MM. Balcer, Boisvert, Cannon, Cardin, Cresthol, Decore, Garland, Gauthier (*Lac Saint-Jean*), Henry, James, Jutras, Low, MacDougall, MacKenzie, Macnaughton, McMillan, Nesbitt, Patterson, Pearkes, Picard, Richard (*Ottawa-Est*), Starr, Stick et Stuart (*Charlotte*). (25)

Aussi présents: M. C. Delafield, directeur du Service international de Radio-Canada; M. A. D. Dunton, président du Bureau des gouverneurs, Société Radio-Canada, et M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures.

Conformément à une entente intervenue au cours de l'examen, par le Comité, du budget des dépenses du ministère des Affaires extérieures à l'égard du Service international de Radio-Canada, le Comité entend les témoignages sur les émissions du Service.

M. Delafield est appelé. Il donne lecture d'un exposé qu'il a préparé se rapportant aux divers tableaux graphiques qui se trouvent à l'appendice "T", immédiatement après les témoignages d'aujourd'hui. Des exemplaires de cet exposé sont distribués sur-le-champ.

Le témoin dépose des spécimens de listes de programmes mensuels (destinés à l'Europe et à l'Amérique latine) en plusieurs langues, qui ont été expédiés par la poste aux membres du Comité.

A 1 h. 05 de l'après-midi, M. Delafield ayant terminé la lecture de son exposé, le Comité s'ajourne à 3 h. de l'après-midi.

REPRISE DE LA SÉANCE

(16)

Le Comité reprend ses délibérations à 3 h. de l'après-midi, sous la présidence de M. L.-Philippe Picard.

Présents: M^{lle} Aitken, MM. Cardin, Coldwell, Crestohl, Decore, Fleming, Gauthier (*Lac-Saint-Jean*), Henry, James, Jutras, Low, Lusby, MacKenzie, Macnaughton, Patterson, Picard, Pinard, Starr, Stick et Stuart (*Charlotte*). (20).

Aussi présents: Les mêmes qu'à la séance du matin et M. Arnold C. Smith, adjoint spécial du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. M. Delafield est rappelé. Il est interrogé pendant longtemps sur la ligne de conduite suivie par Radio-Canada à l'égard des émissions en langue étrangères et sur la collaboration qui existe entre la Société Radio-Canada et le ministère des Affaires extérieures.

Des questions sont aussi posées à M. Dunton et à M. Macdonnell.

On finit d'interroger M. Delafield.

Sur la proposition de M. Crestohl,

Il est résolu—Que le président remercie le témoin de l'exposé qu'il a présenté.

Avant l'ajournement, le président a rappelé la discussion précédente sur les avantages que pourraient valoir aux députés leurs visites aux missions du Canada à l'étranger. Il dépose un article paru dans l'*American Foreign Service Association Journal*, en avril 1952. Il fait remarquer qu'il s'agit d'une association volontaire et sans caractère officiel des membres actifs et retraités du Service extérieur des États-Unis et du secrétariat d'État.

Sur la proposition de M. Boisvert,

Il est ordonné—Qu'une copie de l'article précité intitulé "*The Benefits of Congress Foreign Travel*", par M. Jack K. McFall, soit imprimé en appendice. (*Voir l'appendice "U" aux Témoignages d'aujourd'hui.*)

M. Delafield se retire.

A 4 h. 40 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir sur la convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.

Appendices

A-U

- A—Résumé statistique du Programme de coopération technique (1950 au 31 mars 1954) préparé par le ministère du Commerce.
(Voir fascicule 4, page 36)
- B—Texte du mandat relatif au réseau du fleuve Columbia.
- C—Système de réservoirs (Plan hydro-électrique du bassin Columbia).
- D—Extrait d'un rapport du comité hydro-électrique de la Commission d'entente inter-États sur le Columbia, en date du 15 janvier 1954.
(Voir appendices B, C, D, au fascicule 7)
- E—Note n° 79, en date du 1^{er} février 1954, relative au détournement des eaux à Chicago.
(Voir fascicule 8, page 29)
- F—Note n° 169, en date du 10 mars 1954, relative au détournement des eaux à Chicago.
(Voir fascicule 8, page 33)
- G—Aide financière à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan en vertu du Plan de Colombo.
- H—Annonces de concours par la Commission du service civil pour les positions d'Agents du service extérieur.
- I—Reproduction d'un article intitulé *The Canadian Foreign Service*, (A F) paru dans le numéro d'août 1953 du Bulletin des Affaires extérieures.
- J—Reproduction d'un article intitulé *The Foreign Service Officer Competition*, (A F) paru dans le numéro de juillet 1953 du Bulletin des Affaires extérieures.
- K—Spécimen d'épreuves écrites.
(Voir appendices G, H, I, J, et K au fascicule 9)
- L—Tableau des diverses indemnités versées au personnel de l'ambassade du Canada à Paris.
- M—Tableau des diverses indemnités versées au personnel de l'ambassade du Canada à Tokyo.
- N—Tableau des indemnités maximums et minimums versées aux agents du Service extérieur, classes 1 à 5 inclusivement, à Caracas et à Pretoria, y compris les points minimum et maximum de l'indice actuel du coût de la vie.
- O—Tableau des indemnités versées au personnel de l'ambassade du Canada à Londres.
- P—Tableau des indemnités versées au personnel de l'ambassade du Canada à la Nouvelle-Delhi.
- Q—Tableau des indices du coût de la vie dans les pays où le Canada a des missions diplomatiques.
- R—Tableau indiquant les hausse et baisse des loyers outre-mer.

- S—Dépliant intitulé "Bourses du Gouvernement canadien pour outre-mer".
(Voir appendices "L" à "S", au fascicule 11)
- T—Diagrammes indiquant le rayonnement du Service international de Radio-Canada.
- U—Article publié en avril 1952 par *The American Foreign Service Association, Washington, D.C.*, intitulé "The Benefits of Congress Foreign Travel", par M. Jack K. McFall.
(Voir appendices "T" et "U", au fascicule 12)

TÉMOINS

1. L'honorable L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.
2. M. R. A. MacKay, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures.
3. M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire adjoint.
4. Le général A. G. L. MacNaughton, président de la section canadienne de la Commission conjointe internationale.
5. M. S. D. Hemsley, chef de la Division des finances, Affaires extérieures.
6. M. R. G. Nik Cavell, administrateur de la contribution du Canada au Plan de Colombo.
7. M. C. Delafield, directeur du Service international de Radio-Canada.

RAPPORTS À LA CHAMBRE

Premier rapport—Fascicule 1, page 5, 6 avril.

Second rapport—Fascicule 12, page 3, 9, 27 mai.

TÉMOIGNAGES

10 JUIN 1954.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, au cours de nos réunions précédentes, des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures ont, à diverses occasions, posé des questions concernant le Service international de la société Radio-Canada. Nous avons convenu de suspendre ces questions et d'appeler plus tard comme témoin le directeur de ce Service. A ma suggestion, la plupart des membres ont bien voulu que nous présentions à la Chambre un Rapport sur le budget général des dépenses, mais à condition que nous entendions au Comité le directeur du Service international, à une date ultérieure. Nous avons aujourd'hui parmi nous, M. Charles Delafield, directeur du Service international. Comme vous le savez, c'est la deuxième fois que le directeur de cet organisme est entendu au Comité. L'année dernière, c'est M. Désy, maintenant ambassadeur à Paris, qui est venu ici. Cette année, M. Delafield le remplace. Il nous présentera un rapport, puis voudra bien répondre aux questions que lui poseront les membres du Comité.

Il est d'usage de donner au Comité une courte biographie des nouveaux témoins qui sont appelés au Comité. M. Delafield a reçu ses grades à l'université de Toronto. (M.A. 1931). Après une année de professorat à l'université, il a été secrétaire de Hart House pendant six ans. En 1938, il entra au service national des programmes de Radio-Canada, à Toronto, et devenait, plus tard, directeur national des émissions à caractère religieux. En 1947, il permutait au poste de directeur général adjoint du Service international, à Montréal. Quelques mois plus tard, il remplaçait au poste de directeur, M. Désy, qui démissionnait pour assumer d'autres fonctions. M. Delafield a, sous la main, un mémoire, dont les membres du Comité recevront des exemplaires. D'accord avec la pratique suivie précédemment, je crois qu'il est dans l'ordre d'écouter M. Delafield jusqu'à ce qu'il ait terminé la lecture de son mémoire, puis de l'interroger alors de façon méthodique, c'est-à-dire en commençant par la première page afin de ne pas embrouiller les questions. Je demande aux membres de m'accorder leur coopération à cet égard. Comme je l'ai fait aux autres réunions précédentes, je jetterai un coup d'œil de côté et d'autre et si un membre désire poser des questions sur un sujet quelconque, je le prierais de bien vouloir me le signaler, afin que je puisse dresser une liste et veiller à ce que la discussion ait lieu de façon méthodique.

M. DECORE: Avez-vous dit que M. Delafield avait un rapport à présenter? En aurons-nous des exemplaires?

Le PRÉSIDENT: Oui; on en distribue en ce moment. Par courtoisie pour le témoin et pour tout le monde, je croyais que la distribution ne se ferait pas avant que la séance soit ouverte et que le témoin soit prêt à déposer son témoignage. Maintenant que la distribution est terminée, nous appellerons M. Delafield. A cause du bruit épouvantable qu'il y a en dehors de l'édifice, je demande aux membres du Comité de bien vouloir parler assez haut pour que les sténographes puissent saisir tous les mots prononcés.

M. Charles Delafield, directeur du Service international de Radio Canada, est appelé:

Le TÉMOIN: Merci, monsieur le président. Je désire résumer, dans ce rapport, l'activité du service depuis le dernier rapport présenté le 12 mars 1953, par M. Jean Désy, qui en était alors le directeur. Le présent rapport traite, entre autres questions, de la collaboration accrue avec le ministère des Affaires

extérieures et résume l'efficacité du service. Des appendices et diagrammes sont annexés au présent rapport pour mieux expliquer certains points étudiés; on s'y reporte dans le texte lorsqu'il y a lieu.

1.—*Buts et objectifs*

Voici les principaux buts des émissions diffusées du Canada sur ondes courtes:

- a) Établir, à l'égard du Canada, un sentiment de bienveillance et de bonne entente, sur le plan politique et social, dans l'Europe, l'Amérique latine et les pays du Commonwealth.
- b) Faire connaître outre-mer les buts et les programmes du Canada, la vie et la culture de son peuple.
- c) Fournir une source autorisée de nouvelles internationales et canadiennes aux peuples de l'Europe orientale; faire contrepoids à la propagande communiste à l'égard du monde occidental; encourager le peuple soviétique, par la diffusion de nouvelles, de faits et d'un vigoureux exposé de nos vues sur les questions d'actualité, à mettre en doute les programmes de leur gouvernement et à s'opposer à ses tactiques agressives; encourager, en même temps, les pays satellites à entretenir leurs relations avec les démocraties du monde occidental et à s'appliquer à déjouer les tentatives de domination soviétique.
- d) Créer une atmosphère propre aux relations diplomatiques et commerciales avec d'autres pays et favoriser l'activité générale des ministères du gouvernement à l'étranger.

2.—*Organisation générale*

Pour réaliser les buts précités, le Service international est organisé de manière à donner un vaste champ d'action aux services linguistiques et à en assurer la surveillance voulue. Un petit groupe de fonctionnaires supérieurs qui relèvent du directeur, sont chargés des émissions destinées à de vastes régions particulières. Voici en quoi consistent leurs fonctions:

Direction générale de la section des programmes; direction et contrôle de toutes les émissions politiques et non politiques; surveillance des besoins du personnel et de l'administration; des services techniques; production et mise en ondes des programmes; enquêtes auprès des auditeurs et publicité outre-mer.

Sous la direction de ces hauts fonctionnaires, les chefs des sections linguistiques sont chargés, à titre de spécialistes des programmes, de la production et de la présentation d'un programme d'émissions quotidiennes destiné aux régions respectives placées sous leur direction.

3.—*Liaison avec le ministère des Affaires extérieures*

M. Désy nous a dit, l'an dernier, que le ministère des Affaires extérieures venait alors d'établir une Section particulière pour améliorer et raffermir les relations étroites qui existent entre le S.I. et ce ministère. Selon l'explication donnée au Comité par M. MacKay, le 28 avril de cette année, cette Section a été établie pour s'occuper particulièrement d'entretenir d'étroites relations avec le Service international et pour lui transmettre régulièrement des directives quant à la ligne de conduite suivie par le Canada dans le domaine des affaires internationales. L'aide de cette Section nous a été d'un avantage immense. Nous estimons que cette Section doit être maintenue en pleine activité, puisque le besoin d'une collaboration constante est de la plus haute importance pour notre programme de radiodiffusion, en général, et surtout pour nos émissions destinées à l'Europe orientale. Cette liaison s'effectue dans les deux sens et se complète par des entretiens personnels et des communications par télé-

phone entre les fonctionnaires de cette Section du ministère et les membres senior du personnel du Service international. Ce Service fournit aussi régulièrement à la section tous les textes traitant d'affaires internationales. Cette section en transmet à son tour des exemplaires aux missions diplomatiques à l'étranger. Les commentaires qui nous parviennent des missions sur les émissions du Service international nous sont très utiles et nous servent de directives. Cette coopération établit une meilleure compréhension de la ligne de conduite du ministère, d'une part, et des besoins du service d'émissions sur ondes courtes, d'autre part.

Aux réunions qui se tiennent régulièrement tous les matins pour discuter le programme à suivre, les directives reçues sont étudiées par les fonctionnaires senior du Service. Ces renseignements sont ensuite transmis aux chefs des sections linguistiques par l'entremise de la Division de la coordination des programmes. Passons rapidement sur les fonctions de cette division. La Division de coordination des programmes est chargée, sous la direction d'un chef, de trois fonctions étroitement liées entre elles,—contrôle de la préparation des bulletins quotidiens de nouvelles pour l'usage d'une section particulière; appréciation et contrôle des textes d'émissions à caractère politique préparés dans les différentes sections et, en dernier lieu, préparation et distribution des textes émanant du bureau central. Ce processus permet aux sections de se spécialiser dans le sondage de leurs propres auditeurs, tout en assurant la coordination nécessaire des émissions et la disponibilité de textes d'idée générale.

Outre l'information spécifique que nous transmet le ministère, nous sommes aussi en relations avec la B.B.C. et la *Voice of America*, par les rapports d'écoute quotidiens de la B.B.C. qui nous sont transmis par poste aérienne et les comptes rendus télétypés de nouvelles-éclair qui nous parviennent de la *Voice of America*. Il se fait aussi un échange mutuel de textes et de documentation.

4.—*Services de programmes*

a) *Activité*.—Ce qui suit n'est qu'un aperçu sommaire de notre activité. Le Service international diffuse régulièrement des émissions à destination de l'Europe, de l'Amérique latine et de l'Australasie, de même qu'aux effectifs militaires du Canada stationnés dans le nord du pays et outre-mer (Europe et Corée). C'est ce qui est indiqué au diagramme 1, où l'on note aussi des postes techniques d'écoute qui nous transmettent régulièrement des rapports. Le diagramme 2 indique avec plus de détails, la région de l'Europe qu'atteignent nos émissions.

Une suite de diagrammes sont annexés à ce mémoire. Si vous voulez bien jeter un regard sur le diagramme 1 qui est très simple, vous y verrez le rayonnement de nos faisceaux, aussi au bas du tableau, à l'angle gauche, une petite croix entourée d'un cercle indiquant un poste d'écoute. Vous remarquerez cette indication à divers endroits du tableau, dans l'Amérique latine, le nord du Canada, dans l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Ce sont autant de postes d'écoute qui surveillent notre indicatif et nous fournissent des renseignements techniques, sur la réception, les fréquences et autres points. C'est un moyen technique de contrôler notre indicatif, bien à part des rapports qui nous parviennent des auditeurs et ainsi de suite.

Le diagramme 2 indique avec plus de détails la région de l'Europe qu'atteignent nos émissions; les postes d'écoute y sont aussi plus nettement marquées. Vous y voyez un arc de cercle. Cela ne veut pas dire nécessairement que les faisceaux dirigés ne peuvent dépasser ce point particulier; ils vont plus loin, mais les techniciens qui ont préparé ce diagramme devaient en indiquer la limite quelque part et ont donc tracé un arc de cercle à cet endroit.

Le service international exploite deux émetteurs de 50 kilowatts, situés à Sackville (N.-B.) et diffuse ses émissions en 16 langues,—anglais, français,

hollandais, norvégien, danois, suédois, finnois, allemand, italien, tchèque, slovaque, russe, ukrainien, polonais, espagnol et portugais. Des émissions enregistrées régulièrement sur disques, en autrichien et en grec, sont relayées localement dans l'Autriche et la Grèce. Le Service diffuse ordinairement quelque 115 heures d'émissions par semaine (y compris des retransmissions, relais, annonces de programmes, etc.). Une liste du total des heures d'émission par semaine est annexée en appendice (A).

L'appendice A, si vous me permettez d'y attirer votre attention pour un moment, indique, au côté gauche, l'année d'inauguration des émissions en diverses langues. On y indique le nombre et la durée des émissions transmises en langue anglaise, non seulement de celles qui sont diffusées à l'Europe et à la Grande-Bretagne, mais aussi à l'Amérique latine, à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande et, naturellement, aux services armés. Les programmes en français sont dirigés sur la France et l'Amérique latine; des émissions dans cette langue sont naturellement transmises aux troupes canadiennes, tant en Allemagne qu'en Corée. La durée des émissions, à droite, est indiquée en heures et en fraction d'heures. Par exemple, 8·45 signifie huit heures et quarante-cinq minutes. Il y a autre chose à ce sujet. Vous remarquez, au bas de la page, un renvoi à l'égard des programmes en allemand et en tchèque-slovaque. Il s'agit d'une émission distincte d'une demi-heure, non comprise dans cet horaire, préparée et transmise en tchèque-slovaque et en allemand, de Londres et Sackville. Elle est captée par la B.B.C., puis relayée par ses émetteurs du continent à la Tchécoslovaquie et à l'Allemagne. Nous avons essayé de donner plus d'ampleur à ce service mais, il va sans dire que l'une des difficultés, c'est que la B.B.C. ne possède qu'un certain nombre d'émetteurs qu'elle a construits surtout pour son propre usage; il n'est donc guère possible d'obtenir plus de temps pour nos émissions par voie de la B.B.C.. La *Voice of America* possède aussi des émetteurs dans l'Europe continentale, mais ils ont été construits pour diffuser ses propres programmes et nous n'avons pu faire d'arrangements pour qu'ils relaient les nôtres. Nous essayons, toutefois, d'obtenir plus de temps, même s'il est limité, pour relayer par les émetteurs de la B.B.C. nos émissions destinées à l'Allemagne et à la Tchécoslovaquie.

Le diagramme 3 annexé au présent rapport indique la place qu'occupait le Canada, par rapport aux autres pays, dans le domaine de la radiodiffusion sur ondes courtes, en décembre 1952. Notre pays se trouvait au trente-deuxième rang. Il n'était pas question de tous les pays, mais de certains grands pays seulement. Ce tableau représente une compilation émanant de diverses organisations, y compris le Service d'information des États-Unis, qui nous ont fourni ces renseignements. C'est une compilation des émissions hebdomadaires diffusées sur ondes courtes par divers pays et qui indique, naturellement, que l'Union soviétique tient la tête par une forte marge. Depuis la préparation de ce tableau, la situation relative des pays satellites a légèrement varié, car la compilation a été établie d'après les renseignements en main, au mois de décembre 1952. Nous n'avons pu dresser un tableau pour décembre 1953, mais le présent rapport indique qu'en décembre 1953, le Canada se plaçait au 29^e rang des 70 pays cités, dans le domaine de la radiodiffusion. Cela ne comprend pas les émissions diffusées au pays même, mais les émissions sur ondes courtes. L'appendice B renferme une liste des heures d'émissions de certains de ces pays, dirigées sur l'extérieur, à la date de décembre 1953. Ce long rapport qu'est l'appendice B est extrait d'un rapport du Service d'information des États-Unis, préparé l'an dernier. Nous ne l'avons reçu qu'il y a environ un mois; la liste des pays cités n'est donc qu'une liste partielle et non la liste complète qui se trouve au rapport. Nous n'avons pris que certains grands pays et noté le nombre de leurs émissions. Vous constatez que l'U.R.S.S. garde la première place, aussi que les émissions des pays satellites accusent une forte augmentation en 1953. La Pologne, qui occupait le 7^e rang en 1952, a passé en troisième position.

Je poursuis son exposé et vous donne un aperçu des commentaires provenant du Service d'information des États-Unis.

(1) L'U.R.S.S. n'a pas cessé d'augmenter ses émissions internationales de 1948 à 1952, mais les a diminuées en 1953. Ce déclin a, toutefois, été plus que contrebalancé par une production accrue dans l'ensemble des pays satellites. Cette production a pris l'avance sur tous les pays du monde et la garde encore.

(2) Les pays satellites de l'Europe et la Chine communiste ont augmenté sans relâche leurs émissions. "Augmenté" signifie que la durée des émissions s'est accrue.

(3) La B.B.C. a maintenu sa position ferme.

(4) La *Voice of America* a réduit la durée de ses émissions à partir de 1951.

(5) Les pays satellites de l'Europe ont accru de 22 p. 100 leurs heures d'émissions, en 1953, et les ont diffusées dans toutes les langues parlées en Europe. Les programmes en langue espagnole dirigés sur l'Amérique latine et les émissions en langue anglaise dirigées sur l'Amérique du Nord ont été plus nombreux.

Ces commentaires résument, en général, l'activité du Service international.

b) *Matière des programmes*—Le Service international de Radio-Canada diffuse surtout des nouvelles—nouvelles d'intérêt international et (dans notre cas) national. Ces nouvelles constituent le noyau du service des programmes transmis en diverses langues et tous les autres éléments des programmes s'y rattachent directement ou indirectement.

Le journal radiophonique doit être présenté d'une façon claire et précise, sans commentaires ni biaisement. Il va sans dire que lorsque l'émission de nouvelles est destinée à des auditeurs d'outre-mer, elle doit comprendre plus d'information de base et d'explication que lorsqu'elle s'adresse à un auditoire domestique—parce que les auditeurs étrangers ne connaissent guère le pays—mais toute l'information diffusée doit être présentée d'une manière objective. Il ne s'ensuit pas de là que chaque article de nouvelles ne doive pas être vérifié pour en assurer l'exactitude quant aux faits, et présenté sous une perspective bien canadienne. Il faut en outre choisir avec soin les articles de nouvelles et les placer dans l'ordre voulu lors de la préparation du bulletin particulier de nouvelles. C'est là le travail qui incombe à tout organisme sérieux de radio-diffusion sur ondes courtes. C'est un travail qui porte ses propres fruits, car les auditeurs en viennent à se fier aux nouvelles transmises et, par ricochet, aux autres choses que vous voulez leur dire. La portée de la B.B.C., si l'on part de ce fait, se passe de commentaires. C'est aussi, naturellement, le fait essentiel dont le service des émissions destinées aux pays occidentaux doit tenir compte, surtout dans la présente situation internationale.

Les émissions de nouvelles sont suivies de commentaires, dans la langue où elles sont transmises. Ces commentaires portent surtout sur un article important des nouvelles du jour—internationales ou canadiennes. C'est le moment d'exposer l'opinion d'un rédacteur canadien, qui crée ou raffermi un point de vue occidental; qui commente d'une façon claire et saisissante l'activité communiste; qui explique et développe une question canadienne d'importance capitale; qui explique l'attitude du Canada sur les questions internationales.

L'émission diffusée dans une langue particulière présente alors des traits saillants qui caractérisent le mode de vie, les arts et les sciences, l'activité du commerce et des affaires et la vie industrielle au Canada, etc., au moyen d'adaptation radiophonique d'interviews, d'actualités, de films sonores. Chacune des sections linguistiques procède de la manière qui convient le mieux aux habitudes des auditeurs particuliers. Bref, il appartient à chaque section de garder les auditeurs à l'écoute.

Le programme des émissions varie, naturellement, d'une section à l'autre. Les émissions dirigées sur l'Europe orientale consacrent plus de temps et d'énergie aux nouvelles et à l'information, plus d'attention aux agissements communistes, donnent plus de nouvelles à un pays satellite sur les conditions qui existent

en d'autres pays satellites. Les émissions transmises à l'Europe occidentale n'ignorent pas les grands partis communistes de la France et de l'Italie; elles soulignent les étroites relations qui existent au Canada entre le gouvernement, le monde ouvrier et des affaires. Les progrès réalisés au Canada dans les sciences et la culture, l'industrie, l'agriculture et le commerce sont des questions vivantes pour l'Europe occidentale et l'Amérique latine. L'enseignement et la médecine au Canada ont stimulé beaucoup d'intérêt et, ce sont nos émissions qui ont attiré au pays un nombre croissant d'étudiants de l'Amérique latine.

C'est donc tous les jours que nous présentons un tableau de la manière de voir et de vivre des Canadiens—non seulement tel que cela se passe à Montréal, mais d'un littoral à l'autre.

c) *Emissions relayées*—Outre les émissions transmises directement, nous diffusons aussi par relais. Ces programmes sont enregistrés sur disques ou ruban—c'est-à-dire à Montréal— et ces enregistrements sont expédiés à l'extérieur où ils sont utilisés par quelque organisme local de radiodiffusion. Parfois, ces émissions sont captées par ondes courtes, comme c'est le cas des émissions de nouvelles. Ces relais sont un apport précieux au service de transmissions. Ils ne le remplacent pas. Le relais de programmes canadiens par d'autres organismes de radiodiffusion est assujéti à plusieurs servitudes; l'organisme intéressé trouvera-t-il le temps voulu pour les irradier; ses auditeurs les goûteront-ils; est-ce en accord avec la politique suivie généralement à l'égard des échanges de programmes; cela pourrait-il créer des précédents difficiles qui poseront un problème dans les rapports avec d'autres pays, etc.

Par exemple, certains des petits pays de l'Europe occidentale préfèrent recevoir nos programmes directement, plutôt que par l'entremise de nos missions diplomatiques. Ils craignent que les recevoir d'un organisme officiel du pays concerné puisse créer des précédents difficiles qui poseront un problème quand d'autres pays leur offriront des programmes. Les programmes relayés comprennent donc surtout des émissions de distractions ou à caractère descriptif. Il est difficile d'utiliser le service de relais pour la présentation d'opinions ou de commentaires sur les événements internationaux et autres.

Voici un aperçu de l'activité récente du Service international dans ce domaine:

1—Service de transcription d'œuvres musicales; Nous diffusons peu d'émissions musicales sur ondes courtes, car la réception n'est pas satisfaisante. Il est préférable d'offrir une transcription qui se capte plus facilement par les auditeurs locaux.

Des programmes préparés, d'une durée de 15 ou de 30 minutes, présentent en une langue particulière les œuvres de compositeurs canadiens ou exécutées par des artistes canadiens. Le service de transcriptions, qui remonte à plusieurs années, offre aujourd'hui plus de 100 programmes embrassant une vaste gamme de compositions musicales, de la musique de genre classique à la musique populaire, du folklore, à la musique de quadrille. Le Service distribue des transcriptions aux organismes nationaux de radiodiffusion et aux missions du Canada outre-mer, qui sont utilisées actuellement dans quelque 85 pays du monde. Le service les utilise aussi, au besoin, pour remplacer les émissions musicales en direct—car il en coûte évidemment moins cher que la mise en onde d'une composition musicale. Le service de transcriptions prépare aussi des programmes spéciaux destinés à l'usage des postes étrangers à l'époque de Noël et de notre fête nationale, le 1^{er} juillet. Par exemple, ce service a préparé, cette année, le programme particulier diffusé à l'occasion de cette fête. Il comprenait la composition de M. Healy William, intitulée "*Coronation Suite*" avec accompagnement d'orchestre sous la direction de M. Ettore Mazzoleni, de Toronto. Ce programme a été envoyé à plusieurs pays du monde, pour illustrer le progrès de la musique au Canada et solemniser en même temps le 1^{er} juillet, cette année.

2.—*Émissions relayées par certains pays, en 1953*: Durant 1953, le Service de langue anglaise a diffusé par relais des émissions aux pays du Commonwealth et aux peuples de langue anglaise. Près de 200 émissions distinctes d'origine canadienne ont été retransmises outre-mer. Elles ont été relayées dans 13 pays: environ 100 émissions par la B.B.C.; environ 60 émissions par le réseau de la *U.S. National Association of Educational Broadcasters*, Organisation formée des directeurs des radiodiffusions scolaires et universitaires aux États-Unis) qui groupe plus de 65 postes desservant assez bien diverses parties des États-Unis et qui compte des représentants du pays tout entier; les autres émissions ont été relayées dans les pays suivants: Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Ceylan, Eire, la Jamaïque, la Trinité, la Barbade, la Guyane anglaise et Hong-Kong.

Parmi les émissions-vedettes qui ont été retransmises, mentionnons "*Prairie Schooner*", programme de musique de quadrille dans l'Ouest (relayé par la B.B.C. Écosse, à huit occasions). Incidemment, les auditeurs écossais se sont intéressés à ce genre de musique durant la guerre, parce que lors du séjour des Canadiens en Angleterre pendant les hostilités, divers programmes du réseau national avaient été diffusés par relais à ces divers quartiers; l'émission *Prairie Schooner* était l'une des plus populaires, tant auprès des militaires canadiens que des auditeurs en Écosse. Après la guerre, on a demandé, à diverses occasions, d'autres programmes du même genre.

L'émission *Coronation Canada* a été préparée l'année dernière, avant le couronnement et met en vedette la ville de Coronation dans l'Alberta. *Shakespeare's other Stratford* est une autre émission qui a été retransmise par la B.B.C. des Midlands. *The Canadian International Trade Fair* est, naturellement, une émission principale de notre service, relayée tous les ans. *Stories and interviews rebroadcast*, relayé par quatre services de la B.B.C. en divers pays; *Over the Bank Fence* forme un programme exposant l'opinion des commentateurs canadiens, comprenant des articles éditoriaux de journaux publiés par tout le Canada sur des questions d'intérêt commun pour le Canada et les États-Unis. Ce programme, mis en onde chaque semaine, est une émission de 15 minutes comprenant des commentaires d'éditoriaux de journaux canadiens, pour retransmission aux États-Unis.

La B.B.C. a diffusé quarante-sept bulletins d'information canadiens dans ses programmes domestiques; vingt-sept ont été transmis par les services outre-mer de la B.B.C. C'est ainsi que les auditeurs du Royaume-Uni ont pu capter des rapports diffusés du Canada et transmis par le service d'ondes courtes de la B.B.C. Ces rapports portaient sur le budget fédéral, la visite du premier ministre St-Laurent à Washington, l'inauguration du premier réseau de télévision canadienne, le Calgary Stampede, le Festival shakesperien de Stratford, la récolte au Canada, les discours du premier ministre St-Laurent et du président Eisenhower, dans l'enceinte du Parlement, en novembre dernier.

Nous travaillons actuellement à l'établissement de postes de relais dans le sud-est asiatique, surtout à Ceylan, où deux programmes d'origine canadienne sont maintenant diffusés tous les mois. Notre reportage de la conférence qui se tiendra à Colombo, ce mois de septembre, favorisera peut-être l'établissement d'un service canadien de radiodiffusion dans l'Inde et le Pakistan.

Voici quelques exemples de programmes relayés et transmis en langue française et en diverses langues étrangères au cours de l'année 1953:

Ce qui suit n'est qu'un exemple tiré des diverses sections linguistiques.

Programmes en langue française: Le 6 décembre 1953, message de Son Éminence le cardinal Léger, à l'occasion de l'Année mariale, inaugurée le 8 décembre, et relayé par les réseaux suivants: Radio-Haïti, Radio Monte-Carle, Société Suisse de Radiodiffusion, Radio-Maroc, Radio-St-Pierre, Radio-Luxembourg, Institut National Belge de Radiodiffusion, Radio-Vaticane, Radiodiffusion française.

Programme en langue hollandaise: Le 20 février 1953, commentaires sur le Fonds canadien d'aide aux sinistrés des Pays-Bas (les autorités de la radio hollandaise nous ont confirmé que cette émission avait été diffusée le même jour aux Pays-Bas). Cette émission a été diffusée sur ondes courtes et non enregistrée.

Programmes en langue allemande: 10 causeries sur des sujets scientifiques; 7 sur des questions économiques et culturelles; 3 émissions scolaires, utilisées par RIAS, Berlin, (*Radio in the American Sector of Berlin*) qui compte de nombreux auditeurs dans l'Allemagne orientale. RIAS est le poste de Berlin et l'indicatif veut dire *Radio in the American Sector*.

Programmes en langue norvégienne: Le 30 novembre 1953, entrevue avec le général Lambrechts, commandant en chef de l'Aviation norvégienne.

Nous en sommes maintenant à l'OTAN.

Dans la préparation des émissions à relayer aux pays de l'OTAN, le Service international a fait ressortir, autant que possible, les liens qui existent entre le Canada et ces pays.

Par exemple, les émissions relayées à l'époque de Noël par le Service international comprenaient des messages à leur foyer des 132 recrues des pays de l'OTAN qui étaient alors à l'instruction au Canada. Ces émissions étaient réparties comme suit:

| | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| 27 émissions en langue hollandaise | 29 émissions en langue anglaise |
| 12 en langue danoise | 18 émissions en langue norvégienne |
| 28 émissions en langue française | 18 émissions en langue italienne |

Comme suite à ces émissions, la radio italienne a diffusé de l'Italie un message réciproque des parents de ces pilotes, le 18 janvier de cette année. Des dispositions ont été prises pour enregistrer cette émission, qui a été relayée par les postes du CARC, à Edmonton et à Winnipeg, avec leur propre équipement et de leurs propres bases.

La lettre suivante nous est parvenue de l'un des parents résidant en Angleterre et qui avait capté directement le message par ondes courtes. Cette lettre vient d'une personne qui n'écoute pas ordinairement les émissions du Canada diffusées sur ondes courtes. Mais nous l'avions informée que son fils parlerait à la radio et, après s'être donné la peine d'attacher un autre fil d'antenne à son poste récepteur, elle a pu obtenir une excellente réception.

77, The Vale,
Acton,
Londres, W. 3,
Angleterre.

Cher monsieur,

Il me fait grand plaisir de vous remercier de votre télégramme et de l'occasion qui nous a été offerte, à ma femme et moi-même, d'entendre la voix de notre fils, l'officier-pilote A. P. Abbott, actuellement stationné à Penhold (Alberta), à 1525 GMT (heure de Greenwich) sur la longueur d'ondes 16.84 m. utilisée par le poste CKNC.

Après avoir attaché un autre fil d'antenne à notre poste récepteur, nous avons obtenu une excellente réception et entendu très clairement toutes les voix.

C'est un fait de tous les jours pour vous, qui vous occupez de radio. Si vous songez, toutefois, à tout le bonheur qu'éprouvent les parents en entendant la voix de leur fils loin du foyer, vous aurez le sentiment d'être bien récompensés de vos efforts.

Veillez bien transmettre l'expression de ma gratitude à tous ceux qui ont contribué à cette émission et croire à ma parfaite considération.

L. J. ABBOTT.

Revenons à l'OTAN :

Nous considérons que l'OTAN est l'un des principaux sujets des programmes de continuité du Service international, surtout les transmissions au pays de cette Organisation. Chaque fois qu'il est à propos de le faire, notre journal radiophonique comprend des nouvelles au sujet de l'OTAN, qui sont ensuite l'objet de commentaires. Chaque fois qu'il est possible, le Service de nouvelles décrit l'activité de l'OTAN. Nos entrevues avec les pilotes des pays de l'OTAN, à l'instruction au Canada, sont, à notre avis, un moyen très efficace de souligner l'appui du Canada à l'OTAN. Elles permettent, en particulier, aux services de programme en langues étrangères d'entretenir des relations directes et personnelles entre le Canada et les pays de l'OTAN. Elles nous offrent aussi l'occasion d'illustrer l'appui pratique du Canada à l'OTAN, sans prêcher ni protester à l'excès. Nous estimons que l'une des principales fonctions de nos services de radiodiffusion en direction de l'Europe occidentale est de cultiver le sentiment d'une communauté atlantique, en faisant ressortir les liens politiques, économiques, culturels et militaires qui unissent les pays de l'OTAN. Cette idée se manifeste dans toute l'activité de ces services, qu'il s'agisse directement ou non de l'OTAN. Notre service d'émissions en direction de l'Europe orientale diffuse aussi des nouvelles sur l'activité de l'OTAN—en appuyant sur le rôle défensif de l'OTAN, et sur sa puissance.

Parfois, en certaines occasions particulières, l'anniversaire de l'établissement de l'OTAN, par exemple, une émission spéciale y est consacrée. Voici un résumé des programmes diffusés à l'occasion du cinquième anniversaire de l'OTAN, en avril de cette année:

Reportages du Service international de Radio-Canada à l'occasion du 5^e anniversaire de l'OTAN

Le dimanche 4 avril, les sections de l'Europe, de l'Amérique latine et du Pacifique, du Service international, ont consacré 8 heures, 12 minutes et 55 secondes de diffusion, à l'occasion du 5^e anniversaire de l'OTAN.

Voici le détail des émissions diffusées par les sections linguistiques:

| <i>Langues</i> | <i>Durée des émissions</i> |
|----------------|----------------------------|
| Finnois | 27 minutes 40 secondes |

Il ne s'agit pas d'une émission de 27 minutes et 40 secondes, en langue finnoise, mais de plusieurs émissions d'une durée totale de 27 minutes et 40 secondes.

| | |
|-----------------|----------------------|
| Allemand..... | 30 min. |
| Anglais..... | 1 h. 42 min. |
| Tchèque..... | 40 min. 45 sec. |
| Espagnol..... | 15 min. |
| Portugais..... | 15 min. |
| Norvégien..... | 19 min. 15 sec. |
| Suédois..... | 18 min. |
| Danois..... | 19 min. 15 sec. |
| Français..... | 1 h. 30 min. |
| Italien..... | 25 min. |
| Hollandais..... | 20 min. |
| Polonais..... | 4 min. |
| Russe..... | 1 h. |
| Ukrainien..... | 7 min. |
| | 8 h. 12 min. 55 sec. |

Ces programmes comprenaient, en général, des messages du premier ministre, de MM. Wilgress, Pearson et Claxton; un commentaire par M. Ewart Prince, du personnel de la rédaction; des revues historiques et de l'actualité, des messages des cadets de l'OTAN, à l'instruction, au Canada.

Le programme des messages constituait une émission distincte; c'est celle dont on a parlé plus haut.

Le Service international a aussi préparé une émission d'une demi-heure sur le Plan d'entraînement aérien, laquelle a été diffusée sur le réseau Trans-Canada, le dimanche 4 avril, de 10 h. 30 à 11 heures du soir. (HNE). Une autre émission d'une demi-heure a aussi été diffusée par le réseau français, le 4 avril, de 6 heures 30 à 7 heures du soir (HNE).

Ce résumé des émissions consacrées à l'OTAN ne comprend pas, naturellement, les bulletins de nouvelles et commentaires qui ont été diffusés quelques semaines avant l'anniversaire de son établissement.

Plusieurs émissions ont été prises en relais par des postes de l'Europe. Le programme en allemand consacré à l'OTAN a été relayé par la B.B.C. et la NWDR, indicatif du poste allemand du nord-ouest irradiant dans la zone britannique. Le programme en danois, consacré à l'OTAN, n'a pu être relayé le 4 avril, mais l'on nous a assurés qu'il serait présenté bientôt après cette date. Nous avons préparé des programmes spéciaux à l'intention de divers pays, dans la langue qui y est parlé.

Le poste INR de Bruxelles a retransmis deux émissions de 10 minutes chacune, dont une en français et une en flamand. La radio hollandaise 7 commentaires et 9 entrevues et la Radiodiffusion française (Paris) a relayé un programme de 10 minutes. L'allocation enregistrée du premier ministre leur a été envoyée et l'on suppose qu'elle a été diffusée, bien que nous n'en ayons pas eu la confirmation.

Revenons maintenant à la question générale du nombre d'auditeurs des émissions sur ondes courtes. En d'autres termes, le service de diffusion sur ondes courtes est-il d'une grande utilité?

Ondes courtes, medium d'information

Les émissions internationales sont pour les auditeurs de l'Amérique du Nord d'une importance secondaire, sauf pour les amateurs. Cette attitude est directement opposée à celle des auditeurs d'autres parties du monde, où la distance a fait du Service international un moyen nécessaire de diffusion interne ou encore, lors de la dernière guerre, un moyen de se renseigner sur les faits. Il constitue depuis longtemps un moyen de radiodiffusion, au Canada. Le service de messages de Radio-Canada, destiné aux habitants de la région canadienne de l'Arctique, est transmis depuis des années, sur ondes courtes et sur ondes moyennes. Notre service d'émissions en langue anglaise destinée aux pays de l'Amérique latine compte des auditeurs réguliers, même aux États-Unis. Ces auditeurs des États de l'est et du sud captent facilement ces émissions diffusées de Saskville à l'Amérique latine, au point qu'ils nous ont adressé plus de 1,400 lettres en 1953.

C'est toutefois, en dehors du Canada et des États-Unis, que nos émissions sur ondes courtes trouvent des auditeurs assidus et en nombre toujours croissant. Les chiffres ci-après indiquent le nombre de postes récepteurs pour ondes courtes dans les autres pays. Ces chiffres sont préparés par la *Voice of America*:

| | | |
|------------------------|-----------|--------------------------------------|
| France..... | 6,683,600 | postes récepteurs pour ondes courtes |
| Italie..... | 2,456,500 | “ “ “ |
| Allemagne occidentale. | 7,125,700 | “ “ “ |
| Allemagne orientale... | 2,522,300 | “ “ “ |
| Scandinavie..... | 5,817,900 | “ “ “ |
| Brésil..... | 850,000 | “ “ “ |
| Hollande..... | 1,205,200 | “ “ “ |
| l'Amérique espagnole.. | 3,405,250 | “ “ “ |

On estime, qu'en 1953, le nombre de postes récepteurs pour ondes courtes était d'environ 58 millions, dans le monde entier. Nos faisceaux peuvent atteindre plusieurs pays sur lesquels nous ne dirigeons pas d'émissions. Dans la zone de rayonnement des faisceaux d'ondes courtes de Radio-Canada (sans compter uniquement les pays où nous transmettons nos émissions, mais une zone beaucoup plus étendue que celle où se rendent, en réalité, nos émissions), on évalue le nombre approximatif de postes récepteurs pour ondes courtes à 50 millions.

6. *Efficacité du Service international*

Le Service international dispose de plusieurs moyens d'évaluer l'efficacité de ses transmissions et d'obtenir ainsi une idée du nombre d'auditeurs. Ces divers moyens comprennent les enquêtes par la poste, les sondages de l'opinion publique dans les pays concernés, la longueur des listes de programmes envoyées par la poste, les questionnaires adressés à un groupe d'auditeurs choisi au hasard et, dans les pays soviétiques et satellites, les répercussions dans la presse locale et le brouillage.

Tous les mois, nous publions le détail des programmes. Les auditeurs peuvent ainsi connaître la nature des émissions qui seront diffusées en diverses langues et le poste qui les transmettra.

Les enquêtes par la poste sont le moyen le plus simple d'évaluer le nombre d'auditeurs, mais aussi le moins scientifique. Elles ne font connaître que le nombre de lettres provenant de divers pays. Ce qu'elles disent au sujet des émissions est plus important que le nombre de programmes dont elles sont l'objet. Les sondages de l'opinion publique constituent le moyen le plus scientifique d'évaluer l'auditoire radiophonique, compte tenu de la sûreté de l'organisme choisi, mais ces sondages sont aussi le plus coûteux parce qu'ils s'effectuent ordinairement parmi un groupe assez vaste de population et qu'ils doivent embrasser les divers types d'auditoires. Nous ne pouvons procéder à ces sondages que dans un ou deux pays, par année. Les enquêtes de la B.B.C. et de la *Voice of America* nous fournissent des renseignements fort utiles.

Courrier des auditeurs—(Voir le diagramme 4 et le tableau du courrier des auditeurs, de 1953, ci-joints)

(Note—Les colonnes du tableau indiquant le nombre de lettres reçues en 1952 et 1953 sont surmontées d'un espace non ombré, réservé aux demandes de listes de programmes qui nous sont adressées au cours des foires et expositions internationales de divers pays, auxquelles participe le Canada. Des dispositions sont prises à cet effet, en coopération avec le ministère du Commerce.)

Courrier des auditeurs. Il y a, en outre, le diagramme 4, qui porte sur le courrier des auditeurs. Il est divisé en colonnes. Vous y constatez la diminution du courrier au cours des deux dernières années. Vous y voyez aussi une courbe portant l'indication "Taches solaires". L'explication en est donnée au bas de la page. Vous vous demandez peut-être ce que signifient les espaces non ombrés qui surmontent les deux colonnes, pour les années de 1952 et 1953. Comme on l'a expliqué plus haut dans le texte, ce prolongement non ombré est réservé aux demandes de listes de programmes qui nous parviennent de personnes qui visitent les expositions internationales auxquelles participe le Canada. Nous préparons des articles de réclame en faveur du Service international, et les plaçons à l'étalage du Canada, avec le concours du ministère du Commerce. Les visiteurs qui s'intéressent à cette réclame peuvent, s'ils le désirent, obtenir une carte qu'ils nous adressent par la poste afin que leur nom soit ajouté à ceux à qui l'on fait parvenir le détail des programmes. Il y a, en outre, un rapport du courrier des auditeurs pour 1953, dont on n'a peut-être pas distribué d'exemplaires.

Le PRÉSIDENT: Ces rapports seront distribués plus tard, en même temps que des spécimens de programmes qui ont été expédiés à divers pays. Comme il y en a un bon nombre, la distribution prendrait un peu de temps. Vous les trouverez dans votre case postale dans une demi-heure après la fin de la séance.

Le TÉMOIN: Vous trouverez à la page 8 un aperçu du volume du courrier en diverses langues, au cours des années 1951, 1952 et 1953, ce qui vous permettra d'établir quelque comparaison.

Le PRÉSIDENT: Puisque nous avons tous un exemplaire du mémoire, puis-je proposer que cet aperçu en fasse partie, afin d'épargner au témoin la lecture de cette longue liste de chiffres?

Adopté.

Le TÉMOIN:

| <i>Langues</i> | 1951 | 1952 | 1953 |
|-----------------|--------|--------|--------|
| Français..... | 2,193 | 1,541 | 1,828 |
| Italien..... | 5,706 | 2,479 | 2,105 |
| Allemand..... | 3,008 | 2,673 | 4,129 |
| Danois..... | 6,040 | 4,222 | 2,948 |
| Suédois..... | 2,455 | 4,147 | 4,654 |
| Norvégien..... | 2,982 | 2,133 | 1,618 |
| Finois..... | 816 | 441 | 365 |
| Hollandais..... | 3,258 | 3,241 | 4,649 |
| Portugais..... | 1,837 | 2,477 | 1,644 |
| Espagnol..... | 4,170 | 6,732 | 4,333 |
| Anglais..... | 3,307 | 2,280 | 2,577 |
| Grec..... | | | |
| Total..... | 35,772 | 32,366 | 31,001 |

Au bas de la page 8, vous remarquez, en vous reportant au diagramme 4, que la phase du cycle solaire qui dure 11 ans affecte directement la radiodiffusion par ondes courtes, en ce sens qu'il faut, durant les années où les taches solaires sont moins fortes, utiliser des fréquences plus basses qui sont alors surchargées. Vous vous rendrez compte que la réception de nos programmes s'en ressent et que la courbe suit, dans une certaine mesure, les fluctuations du courrier, car dans les premières années d'exploitation, nous ne faisons que nous mettre à l'œuvre et le courrier augmentait, tandis que, ces deux dernières années, le nombre de lettres a diminué par suite du cycle solaire.

A la page 9 qui suit, vous trouvez des chiffres comparatifs du courrier reçu de divers autres pays par la *Voice of America*, la B.B.C. et Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons aussi passer outre afin de pouvoir terminer la lecture du mémoire avant l'ajournement.

| | Chiffres comparatifs pour 1952 | | |
|------------------------------|--------------------------------|--------|--------|
| Pays-Bas..... | 996 | 3,497 | 3,241 |
| Italie..... | 30,092 | 2,286 | 2,479 |
| Allemagne..... | 55,125 | 3,386 | 2,673 |
| France..... | 10,008 | 2,503 | 1,541 |
| Total—Europe occidentale.... | 159,193 | 25,000 | 23,157 |

Il faut remarquer que, pour ce qui est de la *Voice of America* et du courrier des Pays-Bas, qu'il s'agit d'auditeurs qui suivent d'autres émissions de la V.O.A., puisque cette dernière ne diffuse pas de programmes aux Pays-Bas en langue hollandaise.

Le volume considérable de courrier reçu par la V.O.A. tient à plusieurs éléments: heures d'émission plus nombreuses; utilisation plus grande de sujets de réclame; intérêt naturel des peuples continentaux pour les États-Unis, en tant que grande puissance occidentale d'une influence prépondérante.

Il est intéressant, toutefois, de comparer le volume du courrier à l'adresse de Radio-Canada et de la B.B.C., en provenance de l'Europe occidentale; le nombre total de lettres est à peu près le même dans chaque cas.

b) Liste de distribution (Voir le rapport ci-joint des listes de programmes).

Les listes de programmes font l'objet d'un rapport semblable à ceux du courrier des auditeurs.

Les listes de programmes mensuels contribuent à favoriser l'écoute et renseignent les auditeurs, tant sur les émissions que sur les fréquences utilisées. Ces listes ne sont expédiées qu'à ceux qui en font la demande par écrit.

| <i>Distribution mensuelle</i> | 1952 | 1953 |
|--|---------|---------|
| Édition destinée à l'Europe..... | 104,312 | 107,679 |
| Édition destinée à l'Amérique latine. | 22,006 | 22,396 |
| Envois pour distribution par les ambassades: | | |
| en Europe..... | 5,415 | 8,000 |
| en Amérique latine..... | 2,515 | 4,000 |

c) *Sondages de l'opinion publique*

En 1950, la B.B.C. a pressenti l'opinion publique au Danemark et en Suède, avec notre aide financière. Une enquête de même nature a été faite en Allemagne, dans les mêmes conditions, en octobre 1952. Nous effectuons généralement des relevés distincts en France et en Allemagne.

Ces sondages sont effectués dans le seul but de se rendre compte s'il existe un rapport entre la densité radiophonique constatée par les sondages et le volume du courrier des auditeurs.

Voici le résultat des relevés pratiqués conjointement par la B.B.C. et Radio-Canada:

Danemark

| | |
|---|-------------|
| Population..... | 4,210,000 |
| Moins de 18 ans..... | 1,180,000 |
| | <hr/> |
| Nombre probable d'auditeurs..... | 3,030,000 |
| Auditeurs interviewés | |
| 3 au 8 mars 1950..... | 2,125 |
| Proportion d'auditeurs des émissions de Radio-Canada..... | 2.4 p. 100 |
| Auditoire estimatif | |
| 3 au 8 mars 1950..... | 72,720 |
| Courrier reçu durant cette même période..... | 600 lettres |

Suède

D'après le même calcul que ci-dessus, en novembre 1950:

| | |
|--|------------------|
| Auditoire estimatif (durant une semaine) | 35,000 personnes |
| Courrier reçu durant la même période | 104 lettres |

En Allemagne, la comparaison a été faite un peu différemment. Le relevé du nombre d'auditeurs assidus et d'auditeurs occasionnels nous a permis de faire une évaluation finale; par auditeurs occasionnels, il faut entendre ceux qui n'écoutent pas nos émissions régulièrement, toutes les semaines.

Allemagne

D'après la méthode de calculer le nombre d'auditeurs réguliers et occasionnels, au cours d'une année:

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Auditeurs réguliers..... | 600,000 |
| Auditeurs occasionnels..... | 1,500,000 |

Il est évident, d'après les chiffres précités, qu'aucun rapport sûr ne peut être établi entre le volume de lettres reçues et le nombre estimatif des auditeurs de nos émissions. D'après les sondages dont on vient de parler, chaque lettre reçue compte au moins pour 120 auditeurs réguliers. En outre, d'après les enquêtes conjointes de la B.B.C. et de la V.O.A., en France, l'on établit qu'il se trouve 1 auditeur régulier pour 5 auditeurs occasionnels. D'après ce calcul, il est donc possible d'évaluer comme suit le nombre total des auditeurs en divers pays:

| | |
|---|------------|
| Nombre de lettres reçues en 1952..... | 32,366 |
| Auditoire estimatif: | |
| régulier..... | 3,883,920 |
| occasionnel..... | 19,419,600 |
| Nombre estimatif de propriétaires de postes récepteurs dans la zone de rayonnement de | |
| Radio-Canada (chiffres obtenus par la V.O.A.) | 50,000,000 |
| Pourcentage estimatif des auditeurs qu'atteignent nos émissions: | |
| Auditeurs réguliers..... | 7.6 p. 100 |
| Auditeurs occasionnels..... | 30 p. 100 |

Vous constatez, par ces divers calculs, qu'on évalue le nombre d'auditeurs réguliers à 3,883,920 et celui des auditeurs occasionnels, à 19,419,600. J'ajoute que la B.B.C., qui compte une longue activité dans ce domaine et beaucoup d'expérience dans le sondage des auditeurs, considère qu'un auditoire régulier représentant 5 p. 100 de la population totale d'un pays est, somme toute, une bonne moyenne.

On ne prétend pas que ce soit là plus qu'une estimation, parce que seul un calcul qui tient compte des enquêtes régulières, des auditeurs qui suivent les émissions à concours et des rapports des préposés à l'écoute (tels ceux de la B.B.C.) dans chaque pays, peut fournir des renseignements plus sûrs concernant le nombre et le genre d'auditeurs.

Permettez-moi maintenant de vous reporter à l'Appendice C, où sont reproduites quelques lettres d'appréciation qui nous sont parvenues tant des organisations que d'auditeurs particuliers.

Pour ce qui est des lettres ayant trait aux émissions destinées aux pays situés derrière le rideau de fer, voir Appendice D.

Le PRÉSIDENT: Je suppose, messieurs, que vous serez prêts à reprendre la séance très tôt, cette après-midi, après l'appel à l'ordre du jour. Ce monsieur a dû quitter son travail, à Montréal. J'ai pensé que nous pourrions lui consacrer toute la journée. Si vous le voulez bien, le Comité s'ajournera à 3 h. 30 et nous pourrions alors poser des questions sur le présent mémoire.

Adopté.

Le Comité s'ajourne à 3 h. cette après-midi.

REPRISE DE LA SÉANCE

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons, je crois, le quorum. Nous avons, ce matin, écouté la lecture du mémoire présenté par le directeur du Service international. Il est maintenant dans l'ordre de poser des questions et M. Starr est le premier.

M. COLDWELL: Puis-je avoir un exemplaire du mémoire? J'étais absent, ce matin.

Le PRÉSIDENT: Oui. M. Starr?

M. STARR: Si vous voulez bien le permettre, monsieur le président...

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de répéter ce que j'ai dit, ce matin. Voulez-vous parler un peu plus haut afin de vous faire entendre distinctement, car il a y beaucoup de bruit, à l'extérieur.

M. Charles Delafield, directeur du Service international de la société Radio-Canada, est appelé de nouveau:

M. STARR: Avec votre permission, je désire poser une suite de questions aux fins d'obtenir des renseignements en particulier sur les émissions diffusées en cinq langues et en direction de l'Europe orientale ou des pays situés derrière le rideau de fer.

Le PRÉSIDENT: Avant de poursuivre trop loin la discussion, je désire appliquer la règle dont j'ai parlé, ce matin, si le Comité le veut bien,—et vous semblez être d'accord—c'est-à-dire poser les questions en suivant l'ordre des sujets traités dans le mémoire. Les questions se rapportant aux sections linguistiques pourront être posées un peu plus tard, c'est-à-dire quand nous en serons à la matière des programmes, page 3, ce qui pourrait nous donner une meilleure idée, à moins que vous ne vouliez les poser quand nous aborderons l'étude des "buts et objectifs", qui vient en premier. En procédant ainsi, nous empêcherons la discussion de s'étendre indéfiniment, car le mémoire est assez long. Si nous laissons à chacun des membres la liberté de poser des questions sur tout le mémoire, nous aurons du mal à contenir la discussion dans des limites raisonnables. C'est pourquoi j'ai cru bon d'indiquer les sujets de la page 1 et de vous inviter à les commenter. Vous êtes prêts, je crois, à commencer l'examen de l'article 1. Si vous avez des observations à faire au sujet des sections linguistiques et des programmes, vous pourrez les formuler lorsque nous en serons à l'étude de la matière des programmes ou des services de programmes.

M. DECORE: A mon avis, monsieur le président, il ne faut pas procéder de cette façon. Il arrivera probablement que quelqu'un ait toute une série de questions à poser en même temps et que ces questions embrassent le mémoire tout entier, ou des parties du mémoire, par-ci, par-là.

Le PRÉSIDENT: C'était afin de donner à chacun l'occasion de se faire entendre que j'ai cru bon de demander à tous les membres de ne pas parler plus de dix minutes sur un sujet. Si je laisse à un membre quelconque la liberté de commenter tout le mémoire à la fois, des questions viendront à l'esprit d'autres membres et nous étudierons toute l'activité des services internationaux en même temps. Il est donc préférable que le Comité s'en tienne à la méthode suivie lors de séances précédentes. Le témoin est ici pour répondre aux questions que nous lui poserons et ce qu'il y a de mieux à faire, c'est, je crois, de commencer par la page 1. C'est ce que je propose, de toutes façons, et si l'on écarte ma proposition, très bien.

Buts et objectifs.

M. STARR: Toutes mes questions portent, je crois, monsieur le président, sur les buts et objectifs et sur la ligne de conduite suivie. Si vous voulez ajouter "ligne de conduite" au titre "buts et objectifs", c'est ce qui, en réalité, fera tout l'objet de mes questions.

Le PRÉSIDENT: Continuez.

M. Starr:

D. Pour fins de référence, qui est le coordonnateur actuel des programmes du Service international de Radio-Canada?—R. C'est M. Willie Chevalier qui est chef de la section de coordination des programmes.

D. Réunit-il les chefs des diverses sections linguistiques, de temps à autre? R. Il le fait assez régulièrement, c'est-à-dire que, chaque matin, d'accord avec notre ligne de conduite, il est chargé de saisir les diverses sections linguistiques des discussions que nous avons eues, ce qui est surtout important lorsqu'il s'agit de la région de l'Europe orientale. Ces réunions ne sont pas tenues, toutefois, dans le but de grouper les différents chefs de section à un certain moment, mais afin de discuter avec eux, séparément, de la question des programmes, parce que dans la plupart de nos sections linguistiques, il s'agit de transmettre les diverses nuances d'interprétation en différentes langues.

D. Le coordonnateur transmet-il aux chefs de section ou leur explique-t-il les directives du ministère des Affaires extérieures?—R. Oui; c'est exact; peut-être pas en leur lisant les documents mêmes mais en leur indiquant la ligne de conduite à suivre d'une manière générale.

D. Quelle compétence possède le coordonnateur actuel pour s'acquitter de ces fonctions et de ces responsabilités, et quelles connaissances, lui et les membres du bureau de coordination des programmes possèdent-ils des différentes régions et des différents peuples à qui les émissions internationales sont destinées?—R. Je crois qu'il est difficile à la personne chargée d'une région particulière de connaître à fond toutes les régions sur lesquelles nous dirigeons nos émissions. Je veux dire qu'il n'y a personne à ce service qui les ait toutes visitées ou qui ait entretenu d'étroites relations avec la variété de régions auxquelles nos émissions sont destinées. Il va sans dire que nous comptons, dans une grande mesure, surtout lorsqu'il s'agit de questions politiques, sur les conseils du ministère des Affaires extérieures. M. Chevalier est un journaliste. Cette section du Service international—comme je l'ai déjà expliqué je crois, au cours du mémoire—est chargée de trois principales fonctions: premièrement, surveillance et contrôle de tous les bulletins de nouvelles; deuxièmement, évaluation de tous les textes d'émissions politiques, qu'ils soient préparés à la section de coordination des programmes ou par le personnel de la section linguistique dans la langue qui lui est propre; et troisièmement, la responsabilité des textes rédigés par le personnel qui en est chargé dans la section concernée, que ces textes d'émissions soient de nature politique ou non politique, ou traitent de questions d'ordre général. Cela ne soustrait pas, évidemment, les auteurs de textes des différentes sections au contrôle du bureau central pour toute cette région.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi ici de poser une question? Le directeur sait-il que M. Chevalier a été, durant la guerre, attaché à la B.B.C. et en relations avec tous les gouvernements en exil pendant deux ou trois ans? J'ignore si le directeur le sait, mais je le sais personnellement. Le savez-vous?

Le TÉMOIN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Je le sais personnellement. M. Chevalier est un éminent journaliste canadien, qui a travaillé outre-mer, durant la guerre, au moins pendant deux ans pour le compte de la B.B.C. Il s'est trouvé, à cette époque, en contact quotidien avec tous les groupes de personnes au service de la B.B.C. et originaires des différents pays en direction desquels la B.B.C. diffusait ses

émissions. Il possède donc une très bonne connaissance des situations qui surgissent dans ces pays, ce qui lui est très précieux dans l'exercice de ses présentes fonctions.

M. Starr:

D. Monsieur Delafield, dans la poursuite de son but principal, c'est-à-dire la participation à la guerre des idées, que fait, en réalité, le Service international pour raffermir le moral, la confiance et la détermination des nombreux peuples, amis de la liberté et de la démocratie, qui vivent encore derrière le rideau de fer et qu'on a réduits au silence dans les circonstances actuelles.—R. Nous avons expliqué, je crois, dans l'exposé des buts et objectifs, en quoi consistaient les émissions destinées aux pays situés derrière le rideau de fer. En premier lieu, il nous faut séparer, dans une certaine mesure, les pays satellites et l'Union soviétique, parce que les pays satellites sur lesquels nos émissions sont dirigées, c'est-à-dire la Tchécoslovaquie et la Pologne, sont deux pays qui ont eu à leur tête des gouvernements démocratiques occidentaux. Le régime de vie des pays occidentaux ne leur est donc pas inconnu. Dans nos émissions à ces pays, nous nous efforçons, naturellement, non seulement de mettre à jour autant que possible les buts de l'impérialisme soviétique, les faussetés de l'idéologie communiste, mais aussi de leur rappeler l'existence du monde occidental, de les tenir au courant de ce qui s'y passe et de tout ce qu'il défend, parce que nous avons des auditeurs, par exemple, en Tchécoslovaquie depuis 1946, c'est-à-dire depuis le début de nos émissions à ces pays. Il y a donc trois ans que ces auditeurs écoutent les émissions du Service international. C'est une région où le nombre des auditeurs s'est accru rapidement. Si vous vous intéressez particulièrement au courrier des auditeurs de la Tchécoslovaquie, je puis vous en citer des exemples. Lorsqu'il s'agit de l'Union soviétique, il faut faire une distinction, évidemment, entre la Russie proprement dite et l'Ukraine. Il nous est impossible de dire à l'une quelconque des régions situées derrière le rideau de fer: "Le jour de la libération est proche, soyez prêts!" Tout ce que nous pouvons faire, c'est de leur transmettre des informations, des nouvelles; de leur faire connaître le monde occidental, afin qu'ils puissent former leurs propres opinions, espérons-le, en se rendant compte de ce qui se passe dans l'Ouest au lieu d'écouter les nouvelles dénaturées que leur transmettent leur propre presse et leur propre radio.

D. Vous efforcez-vous de leur signaler ce que les communistes font en d'autres parties du monde?—R. Oui. Vu qu'il s'agit surtout d'une émission destinée à un pays satellite, nous faisons connaître ce qui se passe en d'autres régions satellites, parce que la presse et la radio d'un pays satellite renseignent très peu les auditeurs sur ce qui se passe en d'autres pays sous le même régime. Dans toutes nos émissions destinées aux pays situés derrière le rideau de fer, nous nous efforçons de donner la place qui revient aux messages et émissions à caractère religieux, afin de soutenir le moral des auditeurs et de leur rappeler les vertus de la foi chrétienne. Nous le faisons surtout, évidemment, en nous adressant aux régions où les divers cultes sont l'objet d'une si vive persécution.

D. Quelle est la section, le service ou les personnes du ministère des Affaires extérieures dont la tâche particulière consiste à surveiller les émissions du Service international? Ces émissions sont-elles dirigées sur les régions qui sont sous le régime communiste surtout?—R. Permettez-moi d'expliquer, comme je l'ai déjà dit, que le ministère des Affaires extérieures a établi, en mars 1953, une Section particulière de liaison avec le Service international. Les employés de cette Section s'occupent exclusivement de nous renseigner, à notre demande, sur toutes les questions politiques et de nous adresser leurs notes et directives à l'égard de ces mêmes questions. C'est aussi un service où nos textes, nos textes politiques sont envoyés pour y être examinés minutieusement et distribués à nos missions à l'étranger qui les examinent à leur tour.

D. Ils vous adressent aussi des directives?—R. Ces directives ne veulent pas dire que le ministère des Affaires extérieures régisse l'exploitation du Service international. Le Service international est une division de Radio-Canada et relève naturellement de cette direction. Mais il entretient d'étroites relations avec le ministère des Affaires extérieures, surtout en ce qui concerne les questions politiques.

D. Le ministère des Affaires extérieures exerce-t-il quelque influence, sur ce qui fait l'objet des émissions du Service international?—R. Nous nous laissons toujours guider par leurs conseils.

M. Macnaughton:

D. Qui a le dernier mot?—R. Je ne crois pas que la question se soit déjà posée, en réalité, et c'est pourquoi je l'ignore.

D. Mais si la question se posait, qui aurait le dernier mot?

Le PRÉSIDENT: Que voulez-vous dire par "dernier mot"?

M. MACNAUGHTON: Est-ce Radio-Canada ou le ministère des Affaires extérieures?

Le PRÉSIDENT: Vous voulez savoir qui dans un, cas particulier, déciderait si telle nouvelle doit être diffusée ou non?

Le TÉMOIN: Peut-être un représentant du ministère des Affaires extérieures voudrait-il nous faire connaître son point de vue.

Le PRÉSIDENT: Il est tout à fait libre de le faire.

M. R. M. MACDONNELL (sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures): M. Delafield a dit, et je suis tout à fait d'accord avec lui, qu'aucune controverse de ce genre n'a surgi jusqu'ici et qu'il est très improbable qu'il en surgira. Je suis convaincu, toutefois, que les autorités de Radio-Canada donneraient tout le poids voulu aux suggestions faites à l'égard des émissions politiques.

M. DECORE: De qui parlez-vous au juste?

M. MACDONNELL: Des échanges de vues entre Radio-Canada et le ministère des Affaires extérieures.

M. MACNAUGHTON: Ce serait alors le cas de dire "dans le doute, abstiens-toi".

M. MACDONNELL: C'est fort possible.

M. MACNAUGHTON: A qui incombe la responsabilité finale?

Le TÉMOIN: Aux autorités de Radio-Canada.

M. MACNAUGHTON: Vous dites; "aux autorités de Radio-Canada".

Le TÉMOIN: Oui, Radio-Canada est l'organisme désigné par le gouvernement pour l'exploitation du Service international.

M. Starr:

D. Les régimes communistes actuels ont-ils essayé de faire contrepoids à l'activité du Service international de Radio-Canada dans les régions qu'atteignent ses émissions.—R. Oui; ils l'ont fait et de plusieurs manières. Il y a d'abord le système général de brouillage, c'est-à-dire, le brouillage des émissions provenant d'une partie quelconque du monde occidental et en direction d'une région quelconque de l'Union soviétique et des pays satellites. Il arrive, évidemment,—peut-être ne devrais-je pas dire "évidemment", mais en général—que ce brouillage soit plus intense dans l'Union soviétique qu'il l'est dans les régions satellites. Il est très difficile de mettre le doigt sur toutes les formes précises de ce brouillage.

Je crois pouvoir affirmer, toutefois, que dans toute la région de l'Union soviétique en dehors de la ville capitale de Moscou, la réception est probablement assez bonne; il est même possible aux auditeurs de cette région d'écouter une émission en provenance de l'ouest. Nous diffusons nos émissions en langue russe et en direction de la Russie en même temps que la *Voice of America* et la B.B.C. dirigent les leurs sur ce pays, afin que le nombre d'émetteurs suffise à rendre le brouillage moins efficace. Comme toutes ces émissions sont diffusées de l'ouest, l'activité du brouillage devient alors plus difficile.

L'Union soviétique exploite un très grand nombre de stations de brouillage qui occupent, en réalité, un très grand nombre de personnes. On peut affirmer, je crois, que plus de 1,000 de ces stations emploient peut-être plus de 10,000 techniciens qui ne travaillent uniquement qu'à brouiller nos émissions. Cette interférence se pratique aussi en certains pays satellites, mais le brouillage de nos émissions dans ces régions n'est pas aussi prononcé que dans l'Union soviétique.

D. Savez-vous, si c'est un délit punissable, dans l'Union soviétique, d'écouter des émissions en provenance du Canada, des États-Unis, et d'autres pays occidentaux?—R. J'ai certains détails là-dessus. Je ne veux pas vous retarder, mais il en est question dans un document que j'ai sous la main. En 1950 et en 1951, les lois adoptées par les pays du bloc soviétique pour la préservation de la paix ont prévu de lourdes peines à l'égard de ceux qui répandent des nouvelles "tendancieuses ou inventées". En Tchécoslovaquie, il est même défendu d'écouter des émissions de provenance étrangère avec d'autres personnes que les membres de sa famille. Il est arrivé, à certains moments, dans les pays satellites, que le circuit électrique ait été coupé, durant les heures d'écoute les plus chargées.

D. Monsieur Delafield, jusqu'à quel point nos émissions ont-elles tiré parti de la grande valeur de propagande des actions de certaines personnes comme les Petrov de l'Australie et des Gouzenko du Canada?

Un DÉPUTÉ: Je n'entends rien.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous parler plus haut s'il vous plaît?

M. Starr:

D. Je répète la question. Dans quelle mesure avons-nous tiré parti, dans nos émissions, de la très grande valeur de propagande des actions de certaines personnes comme les Petrov de l'Australie et les Gouzenko du Canada?—R. On en a sûrement tiré parti. A propos de l'affaire Petrov, il nous a été très utile d'utiliser un article éditorial paru dans le *Star* de Montréal, je crois, et qui exposait d'une manière claire et concise les dessous de l'affaire Petrov. Quand nous disposons de matière semblable pour nos émissions, nous sommes, il va sans dire, très heureux de nous en servir.

D. A-t-on essayé de faire entendre M. Gouzenko dans son propre pays de l'URSS par la voix des ondes?—R. Non.

D. Croyez-vous que cela eût pu être utile?—R. Je ne sais pas. C'est une question que nous aurions naturellement soumise à l'étude du ministère des Affaires extérieures.

D. Peut-être ne pourrez-vous pas répondre, au pied levé, à la question que je vais vous poser dans un moment. Combien d'employés du Service international de Radio-Canada sont Canadiens de naissance, combien sont naturalisés Canadiens et combien ne sont pas Canadiens?—R. Il y en a très peu qui ne sont pas Canadiens. Il y a quelques ressortissants étrangers, surtout dans notre service de l'Amérique latine, parce que certaines personnes des pays de l'Amérique latine viennent étudier au Canada et y demeurent souvent pendant un an ou deux avant de retourner dans leur propre pays. Parfois, ils prolongent leur séjour ici pour rester à notre emploi. Nous avons constaté qu'il

était très utile de retenir les services de ces personnes en vertu d'une entente, parce qu'elles ne seront à notre service que pendant quelque temps. J'ajoute que ces personnes sont en très petit nombre.

D. Avez-vous une idée du nombre d'employés de Radio-Canada, surtout du Service international. . .

Des DÉPUTÉS: Nous n'entendons rien.

M. Starr:

D. Savez-vous combien d'employés de Radio-Canada, surtout du Service international, sont ou ont été des communistes reconnus ou que l'on sait avoir servi des gouvernements ou des organisations communistes au Canada?—Je n'en connais aucun. . .

M. STICK: Je fais appel au Règlement, monsieur le président. Je suis opposé au communisme, monsieur Starr, tout autant que vous ou qu'aucun autre, mais je crois que vous essayez là d'obtenir des renseignements que le présent Comité ne devrait pas vous fournir, à mon avis, parce que cela comporte un danger pour la sécurité et j'en appelle au Règlement, monsieur le président.

M. STARR: Je ne suis pas d'accord avec M. Stick. . .

M. STICK: Je m'y attendais.

M. STARR: Je ne suis pas d'accord avec l'honorable député, parce que le but de nos émissions diffusées aux pays du rideau de fer est surtout de faire connaître à ces personnes notre mode de vie et de leur dire, à eux et à tout le reste du monde, combien le communisme est faux et je crois certainement qu'il est à propos de le faire.

M. STICK: Nous ne pouvons demander au témoin de nous nommer ces personnes comme vous le désirez maintenant.

M. STARR: Je n'ai pas demandé les noms de ces personnes.

M. STICK: Qu'avez-vous donc demandé?

M. STARR: J'ai demandé à connaître le nombre de personnes.

M. STICK: Vous avez demandé qu'on vous les nommât.

Des hon. DÉPUTÉS: Non, ce n'est pas ce qu'il a dit.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas qu'il ait demandé des noms.

M. STICK: Il serait mal même d'en donner le nombre.

Le PRÉSIDENT: En premier lieu, je crois que les autorités de Radio-Canada sont extrêmement prudentes lorsqu'il s'agit d'assigner une tâche à une personne quelconque. J'imagine aussi, en second lieu, que les textes d'émissions en une langue quelconque et destinés à quelque pays que ce soit sont censurés de telle sorte que le chef d'une section linguistique ne peut diffuser d'émissions de propagande qui n'aient pas été approuvées par les autorités mêmes de Radio-Canada. C'est une question que nous pourrions poser à M. Dunton, en sa qualité d'administrateur de Radio-Canada. Peut-être voudra-t-il nous faire quelques observations à ce sujet.

M. MACNAUGHTON: Je crois aussi que la question est très mal exprimée —“combien de personnes sont au service de Radio-Canada”? Si M. Starr disait “à votre connaissance, combien de personnes emploie Radio-Canada”, ce serait peut-être tout à fait bien. La première manière de poser la question laisse entendre qu'il y a des personnes à l'emploi de Radio-Canada.

M. STARR: Je veux bien reprendre la question sous une autre forme.

M. CRESTOHL: Je suis de l'avis de M. Stick. Je ne crois pas que le témoin aurait dû répondre à cette question. Si l'on demandait cette question au mi-

nistre, à la Chambre, il dirait probablement qu'il s'agit là de renseignements qui sont le privilège de la Chambre et qui ne doivent pas être fournis pour des raisons de sécurité nationale. Je ne vois pas d'ailleurs en quoi cette question touche le rapport que le témoin nous a présenté ici.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres remarques à ce sujet?

M. PATTERSON: Nous devrions, je crois, avoir la liberté de poser des questions de cette nature.

Le PRÉSIDENT: Nous ne devrions pas avoir la liberté de poser des questions de cette nature?

M. PATTERSON: Nous devrions avoir cette liberté. Nous sommes en Comité; nous sommes en quête d'informations et je crois que les questions posées sont dans l'ordre.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de vous interrompre à ce point. De quel avantage peut-il être pour nous de s'assurer si, à un moment ou l'autre, telle ou telle personne a entretenu des opinions communistes. Prenons, par exemple, le cas de M. Gouzenko. Tout à l'heure, M. Starr a demandé si M. Gouzenko avait été invité à se faire entendre en Russie par la voix des ondes. Il est évident que M. Gouzenko est un ancien communiste. Si nous estimons que la voix de M. Gouzenko pourrait être utile à cause de l'opinion qu'il partage aujourd'hui, ne pourrions-nous pas conclure de là que quiconque a été communiste dans le passé et s'est rallié depuis à une autre manière de vivre et de penser pourrait aujourd'hui servir notre cause? Je crois qu'il ne serait peut-être pas juste, voire même désavantageux pour le pays, de classer les gens qui sont à l'emploi de Radio-Canada et qui s'occupent de la diffusion des nouvelles internationales. Je ne crois pas que nous devrions essayer de savoir si ces personnes ont déjà, par le passé, servi un gouvernement communiste ou ont agi sous sa direction, pourvu que nous soyons maintenant convaincus de leur changement d'attitude. Avant d'en décider, toutefois, nous devrions, je crois, demander à M. Dunton s'il a quelques observations à faire?

M. DUNTON: Il sera peut-être utile au Comité de savoir que depuis nombre d'années, on exerce le plus grand soin dans le choix du personnel du Service international, afin de s'assurer que ces personnes répondent aux exigences relatives à la sécurité, après avoir consulté les autorités compétentes en matière de sécurité et nous être assuré leur entière collaboration.

M. STARR: C'est très bien, merci. C'est tout ce que je voulais savoir. C'est la réponse à ma question.

Le PRÉSIDENT: Je savais que vous ne désiriez pas connaître les antécédents de qui que ce soit et c'est pourquoi j'ai cru que M. Dunton pourrait nous donner la réponse à votre question.

M. STICK: Je veux expliquer pourquoi j'ai fait appel au Règlement. Ceux d'entre nous qui ont fait déjà partie du Comité savent que, dans ce domaine de la radiodiffusion, il se peut que nous ayons à nous assurer les services de personnes qui désirent que leur nom ou leur nationalité ne soient pas connus, sans quoi l'effet de leur message serait nul.

Des hon. DÉPUTÉS: Très bien, bravo!

M. STICK: ...les questions qui sont posées à ces réunions du Comité ne sont pas confidentielles. Elles sont accessibles au public et c'est afin de protéger les messieurs dont vous avez parlé et qui accomplissent un travail précieux que j'ai fait appel au Règlement et pour nulle autre raison.

Le PRÉSIDENT: Je m'en rends parfaitement compte. En toute justice pour M. Starr, je dois dire qu'il ne demandait pas, je crois, de renseignements détaillés et qu'il a maintenant reçu la réponse à sa question.

M. STARR: Ma question était d'ordre général, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: M. Starr est satisfait, je crois, de la réponse donnée par M. Dunton.

M. STARR: J'ai fini. Merci beaucoup, monsieur le président, et merci Monsieur Delafield.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions sur les buts et objectifs et sur la ligne de conduite suivie?

M. LOW: Un moment s'il vous plaît. Avant de passer à un autre point, pouvez-vous me dire, si depuis le début de son activité, le Service international a été passablement exempt de difficultés relatives à la sécurité?

Le TÉMOIN: Oui.

M. DUNTON: Il l'a été.

M. PATTERSON: Je désire poser une question, monsieur le président, sur l'alinéa c) de l'article intitulé "buts et objectifs". Pouvez-vous nous dire quel pourcentage de la matière des émissions est de caractère politique?

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je dirais que, dans la région de l'Europe orientale, les nouvelles constituent environ 30 p. 100 de la durée des émissions — les nouvelles et commentaires. Parfois, les commentaires rendent la proportion plus élevée et si l'on y ajoute les faits se rapportant au Canada, cela comprend environ 30 p. 100 des émissions, tandis que les reportages et les actualités constituent l'autre 30 p. 100. Je répète que les nouvelles et commentaires constituent souvent plus de 30 p. 100 de la matière des émissions, mais encore une fois ce n'est qu'une estimation.

M. Patterson:

D. Je remarque qu'il est dit, à un endroit, que les nouvelles sont données sans commentaires...—R. Oui. Il y a, vous voyez, le journal radiophonique proprement dit, puis les commentaires des nouvelles.

D. Je voulais parler des émissions de nature politique,—je ne veux pas employer le mot "propagande"—soit, dans ce sens?—R. Les commentaires de nature politique durent ordinairement de quatre à cinq minutes, parce que le but d'un commentaire particulier, c'est de faire ressortir un simple argument et d'en saisir les auditeurs. Il faut nous rappeler, après tout, que les auditeurs se trouvent dans des conditions défavorables, pour ne pas dire plus, et qu'il n'est donc guère possible de leur présenter une longue dissertation sans portée pratique. Ce qu'il s'agit de faire, c'est de prendre quelque article de nouvelles qui sont présentes à leur esprit et de leur exposer les faits d'une façon claire, simple et directe afin que l'information fasse son chemin et qu'on s'en souvienne. Ces commentaires ne les feront peut-être pas changer d'opinion, mais la répétition des mêmes idées pourrait jeter des doutes dans leur esprit.

D. Cela revient-il à dire que les commentaires politiques ne représentent pas une grande proportion de la durée des émissions?

Le PRÉSIDENT: Par "politiques" vous entendez, n'est-ce-pas les émissions qui traitent de politiques internationales et non des divergences d'opinion entre les adhérents des différents partis politiques du Canada?

M. Patterson:

D. Bien sûr; les émissions qui traitent du communisme et ainsi de suite.—R. Oui.

M. Stick:

D. Le but de nos émissions n'est-il pas de décrire à ces auditeurs le genre de vie des Canadiens et le régime démocratique où nous vivons, puis de les laisser comparer leur mode de vie au nôtre?—R. C'est exact; je crois aussi que nous définissons bien nettement notre position, en tant que partie du monde occidental.

D. Le but principal de ces émissions est de décrire la manière de vivre des Canadiens?—R. Oui.

M. Decore:

D. Existe-t-il un certain degré de collaboration entre les différentes sections? Se tient-il des réunions des différents chefs des diverses sections, surtout des sections qui préparent les textes des émissions destinées aux pays situés derrière le rideau de fer? Les chefs de section se réunissent-ils pour discuter ces questions?—R. Oui, ils étudient ces questions surtout avec la section de coordination des programmes.

D. Se réunissent-ils afin de se mettre d'accord?—R. Comme je l'ai dit, les émissions de nouvelles sont préparées d'un jour à l'autre et, en ce qui concerne ces articles de nouvelles, il n'y a pas d'assemblée régulière pour mettre chacun d'accord, à cause des différentes manières d'envisager les problèmes, d'une section à l'autre.

D. En ce qui concerne notre mode de vie...—R. Il se tient des séances régulières.

D. Sont-elles fréquentes?—R. Lorsqu'il s'agit de faire ressortir la participation du Canada à des événements importants, aux conférences tenues au Canada, etc., il se tient alors des réunions pour élaborer le programme général. On en tient aussi régulièrement tous les mois, afin d'obtenir des renseignements et de se mettre d'accord sur la diffusion de faits nouveaux, en fonction du rôle joué par le Canada. Les missions quotidiennes de nouvelles sont préparées tous les jours.

D. J'ai une autre question à poser. Il n'est peut-être pas juste de la poser et c'est vous qui en déciderez. A la page 1 de votre mémoire, sous la rubrique "buts et objectifs", se trouvent certains éléments d'information intéressants. Tenant compte des buts et objectifs, avez-vous déjà soulevé quelque objection à des textes ou à des émissions qui ont été diffusés aux pays situés derrière le rideau de fer, je veux dire vous-même, monsieur Chevalier, ou quiconque du ministère des Affaires extérieures?—R. Les nuances d'interprétation ont sûrement été l'objet de discussion; les chefs des services et des sections se consultent continuellement, parce qu'il n'y a pas deux personnes qui soient de même avis.

D. Je ne crois pas que vous ayez tout à fait répondu à ma question. S'est-on déjà nettement opposé à certaines émissions dirigées sur les pays situés derrière le rideau de fer?

Le PRÉSIDENT: Vous voulez savoir si, après que les émissions ont été diffusées, le ministère des Affaires extérieures ou l'un des chefs ait formulé quelque objection contre une émission en particulier?

Le TÉMOIN: Je ne sache pas, en réalité, qu'on ait formulé d'objections spécifiques et de nature grave. Cela répond-il à votre question?

M. DECORE: Je le pense.

Le TÉMOIN: Vous aimeriez peut-être demander aux représentants du ministère s'ils ont des remarques à faire là-dessus?

M. DECORE: Je vous demande pardon?

Le TÉMOIN: Peut-être aimeriez-vous demander aux représentants du ministère s'ils ont des remarques à faire là-dessus.

M. DECORE: Oui.

M. MACDONNELL: Je suis d'accord, monsieur le président, avec ce que M. Delafield vient de dire. Il arrive, et cela, je crois, est inévitable, que nous nous rendions compte que les émissions auraient pu être rédigées un peu différemment et qu'il eût fallu souligner un aspect de la question plutôt qu'un autre. Je veux être clair. Ce que j'essaie de dire, c'est qu'il n'y a aucune divergence fondamentale de vues, que c'est plutôt une affaire d'insistance en certains cas. Nous nous faisons beaucoup de concessions mutuelles sur ces points.

M. Patterson:

D. Je me demande s'il est arrivé que des programmes proposés ou recommandés par les chefs des différentes sections aient été rejetés avant que les émissions soient diffusées?—R. Rejetés par qui? Par le ministère?

D. Oui.—R. Je n'en ai jamais eu connaissance.

D. En cas de divergence d'opinions, qui est l'autorité finale? Est-ce le chef de section?—R. Le fonctionnaire senior du service, à mon avis; s'il s'agit d'une question de régie interne, bien entendu.

M. Starr:

D. Le coordonnateur n'aurait-il pas cette juridiction?—R. En effet, dans sa propre région, car autrement il n'y aurait pas d'exploitation possible. Les fonctionnaires senior dont nous avons parlé sont chargés de certaines régions, c'est exact.

D. Vous avez dit que vous ne vous souveniez pas que des textes aient été rejetés?—R. Que des textes aient été rejetés?

D. Oui, avant qu'ils soient diffusés.—R. Eh bien, je suis sûr que la section de coordination des programmes examine les textes, les évalue, fait les commentaires appropriés et réclame certains changements. Les diverses sections font les changements appropriés dans les textes, et le bureau central a la responsabilité d'évaluer la matière des émissions.

M. Decore:

D. N'y a-t-il qu'un seul coordonnateur central, soit monsieur Chevalier?—R. Oui.

D. J'ai la plus grande estime pour M. Chevalier, mais ne croyez-vous pas qu'il serait préférable d'adjoindre à M. Chevalier quelqu'un d'autre, qui puisse coordonner les buts et objectifs exposés à l'alinéa c) de l'article du mémoire? Voici la teneur de cet alinéa:

c) Fournir une source autorisée de nouvelles internationales et canadiennes aux peuples de l'Europe orientale; faire contrepoids à la propagande communiste à l'égard du monde occidental; encourager le peuple soviétique, par la diffusion de nouvelles, de faits et d'un vigoureux exposé de nos vues sur les questions d'actualité, à mettre en doute les programmes de leur gouvernement et à s'opposer à ses tactiques agressives; encourager, en même temps, les pays satellites à entretenir leurs relations avec les démocraties du monde occidental et à s'appliquer à déjouer les tentatives de domination soviétique.

Je crois que c'est là une part très importante du but que nous nous proposons dans l'exploitation du Service international de Radio-Canada.—R. Dans l'organisation de la section, M. Chevalier reçoit l'aide de plusieurs personnes, dont l'activité s'exerce dans les trois domaines mentionnés, savoir: les nouvelles, l'évaluation de la matière des émissions et la préparation proprement dite des textes.

D. M. Chevalier est-il aussi le coordonnateur des émissions diffusées sur l'Amérique latine?—R. Des émissions politiques seulement.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous dire qu'il devrait y avoir un coordonnateur principal pour un groupe de pays et un autre qui s'occuperait de toutes les émissions qui sont destinées aux pays derrière le rideau de fer?

M. DECORE: Oui; et ce pourrait être M. Chevalier ou quelqu'un d'autre. Je n'essaie pas de déprécier M. Chevalier.

Le PRÉSIDENT: Le coordonnateur actuel est-il en mesure d'assumer toute la tâche? Il serait peut-être utile de poser cette question et d'y répondre.

Le TÉMOIN: Permettez-moi de vous dire, en réponse au président, que nous estimons que le coordonnateur actuel est très compétent. Il va sans dire qu'il ait besoin d'aide dans les divers domaines qui relèvent de sa direction. Ce travail de coordination au Service international a progressé; il n'a pas toujours été ce qu'il est aujourd'hui et nous l'évaluons continuellement en fonction de son efficacité. Je ne dis pas qu'il en soit au stage final de son développement.

M. DECORE: Voulez-vous dire qu'il ne saurait être plus efficace?

Le TÉMOIN: Non.

M. DECORE: Et qu'il le serait si nous avions un autre coordonnateur pour s'occuper des émissions diffusées aux pays situés derrière le rideau de fer?

Le TÉMOIN: Non.

M. STICK: M. Decore a dit, je crois, que les diverses divisions diffèrent d'opinions quant à l'efficacité des émissions internationales.

M. DECORE: J'en appelle au Règlement, monsieur le président, car j'ai demandé s'il y avait des divergences d'opinions; je n'ai pas dit qu'il y en avait.

M. Stick:

D. Votre ligne de conduite à cet égard dépend, à mon avis, des rapports que vous recevez sur le succès de ces émissions, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Et c'est d'après ces rapports que vous préparez les émissions futures. Votre politique de coordination dépend donc des rapports qui vous parviennent sur le succès des émissions passées. Et s'il arrive qu'il y ait divergence d'opinions, quant à ce qui doit être ou n'être pas dit?—R. Oui.

D. Vous recevez des rapports d'un jour à l'autre, me dit-on. La ligne de conduite future dépendrait donc de l'expérience que vous avez eue?—R. Oui.

D. C'est une hypothèse raisonnable?—R. Oui.

M. Crestohl:

D. Pour mettre au point cette marche à suivre, nous pouvons peut-être demander à M. Delafield de nous donner un exemple classique de la manière dont une émission destinée aux pays d'outre-mer est préparée, approuvée, et des intermédiaires par lesquels elle doit passer avant d'être finalement transmise sur les ondes? Pouvez-vous nous indiquer, point par point, pour la gouverne du Comité, comment une émission préparée est examinée avant d'être jugée propre à être diffusée, aux yeux du Comité?—R. En premier lieu, il faut nous rappeler qu'un assez bon volume d'émissions sont diffusées d'un jour à l'autre en diverses langues. Ce volume est si considérable qu'il est nécessaire, naturellement,—vu l'importance du Service—d'être bien sûrs de ce que nous diffusons d'un moment à l'autre.

Parfois, en certains cas, cette prudence entraîne des retards dans la répercussion que soulèvent les nouvelles. Mais je ne crois pas que cela soit mauvais, parce que les auditeurs à qui nous destinons nos émissions, au moins dans l'Europe orientale, n'ont qu'une seule version des nouvelles et qui est fausse, à notre avis. Tout délai raisonnable et propre à assurer que ce que nous discutons est au point, exact et utile, est donc justifié. Un délai raisonnable ne fait certainement pas de tort. Il assure plutôt l'exactitude et la validité de notre service.

Les nouvelles sont, évidemment, les émissions les plus importantes de nos transmissions. Les bulletins de nouvelles sont rédigés à l'intention des diverses sections linguistiques dans la section des nouvelles du Service et par les journalistes qui reçoivent la matière des agences d'information, dont quatre nous alimentent. Les nouvelles sont passées au crible, rassemblées et les articles sont choisis pour la journée. Les récits en sont ensuite rédigés de nouveau et le bulletin complet est alors distribué dans les sections particulières qui en ont besoin. Ces sections en font une traduction qui est transmise après avoir été vérifiée dans la langue dans laquelle elle est faite.

Les commentaires peuvent porter sur un événement particulier survenu au pays et avoir été rédigés par l'une des personnes de la section linguistique. D'autre part, ils peuvent traiter d'une question ou d'un événement de portée plus générale, à l'égard desquels le Canada a défini nettement son attitude et que nous sommes désireux de faire connaître à l'étranger.

Les commentaires peuvent être aussi rédigés au bureau central de rédaction. Tout cela se fait avec assez de célérité, et si la rédaction se fait au bureau central les commentaires passent automatiquement à la personne chargée de cette section qui les examine et les approuve.

Les commentaires sont ensuite transmis à la section ou aux sections qui pourraient les utiliser ce jour-là. Voilà pour les nouvelles et commentaires.

Quant aux reportages, la matière en est souvent préparée une semaine à l'avance. Je veux dire qu'il peut s'agir d'entrevues ou d'actualités ou de quelque chose se rapportant à une section linguistique particulière et qui a été préparé pour une émission particulière d'une série spéciale. De cette série d'émissions, peut-être une fois la semaine, on extrait un sujet particulier qui est ensuite adapté à cette section.

La matière de l'émission, du point de vue du contrôle, doit naturellement être approuvée par le chef de section. Les chefs de section sont des personnes bien au courant des us et coutumes du Canada. Ce sont des Canadiens et, de ce fait, ils assument une responsabilité quand ils approuvent l'émission.

Naturellement, s'il y a quelque chose de répréhensible, c'est sur eux qu'en retombe le blâme. Pour ce qui concerne la matière des programmes d'intérêt général, il se peut qu'un problème se pose et que la personne concernée ait une connaissance insuffisante d'un événement survenu dans une région particulière du pays. Ces connaissances ne s'acquièrent qu'après bien des voyages et que par l'expérience acquise au Canada, en général. Les chefs de section possèdent, il va sans dire, des connaissances étendues et beaucoup d'expérience. Il se peut qu'ils ne connaissent pas au fond tout ce qui se rapporte au Canada, s'ils sont citoyens canadiens par naturalisation et personne ne peut trouver à redire à cela.

D. Voilà le sujet que j'attendais.—R. Oui.

D. Autrement dit, ce sont les chefs de section qui approuvent, en réalité, la matière de l'émission,—faute d'une meilleure expression, je dirai qui la "censurent"—c'est-à-dire qui la jugent propre à être diffusée en direction d'outremer.—R. Oui.

D. Je n'aime pas l'expression "censurent", mais ce sont eux qui décident si la matière de l'émission est convenable et sert le but proposé?—R. Quant aux émissions à caractère politique, elles sont l'objet d'un autre contrôle au bureau central.

D. Vous nous avez dit que les chefs de section se réunissent tous les matins lorsqu'il s'agit d'étudier un problème. Je suppose que ce problème est ensuite résolu par le Comité qui se compose de ces chefs de section?—R. Oui, mais les chefs de section n'ont pas à se réunir en Comité tous les jours. Ils étudient un problème en particulier dans le bureau de coordination central et la section intéressée les consulte et prend note de ce qu'ils ont pu trouver.

D. Mais tout cela est-il approuvé avant la mise en ondes?—R. Oui.

D. Le Service international s'occupe-t-il surtout de diffuser des émissions outre-mer?—R. Oui.

D. Le Service international s'occupe-t-il aussi des émissions en provenance d'outre-mer et dirigées sur le Canada?—R. Oui, il le fait dans un sens.

D. Vous n'avez pas touché à ce point?—R. Non.

D. J'aimerais vos commentaires là-dessus. Dans quelle mesure le Service international s'occupe-t-il des émissions en provenance d'outre-mer?—R. Il me fait grand plaisir d'exposer mes commentaires là-dessus. En premier lieu, puisque nous diffusons des émissions aux pays d'outre-mer, nous entretenons des relations avec les radiodiffusions de l'Europe occidentale et de l'Amérique latine et nous leur envoyons souvent des programmes pour retransmission. Nous sommes en rapport direct avec ces organisations.

Au sujet des émissions relayées, il faut dire que bien des pays sont désireux de nous voir utiliser une certaine proportion de leurs émissions au Canada, tout comme ils diffusent sur leur propre réseau outre-mer des émissions de facture canadienne. Il va sans dire que nous faisons toujours bon accueil aux suggestions qui nous sont offertes sur les programmes que nous pourrions destiner aux autres pays. Nous ne pouvons, toutefois, décider s'il sera possible ou non de les diffuser sur le réseau national de Radio-Canada, soit par les postes des réseaux anglais, français ou les postes affiliés. Quand il nous parvient des demandes de renseignements à cet effet, nous les transmettons donc au bureau national de direction des programmes de Radio-Canada, qui s'en occupe en étroite coopération avec les bureaux nationaux et internationaux. Nous avons pour les émissions provenant d'autres pays autant d'intérêt que nous en avons pour les émissions du Canada en direction de ces pays. Nous pouvons aider le Service national parce que nous entretenons les relations voulues et ce service peut nous aider à son tour à transmettre nos émissions outre-mer en nous confiant les leurs pour les diffuser au Canada.

Les pays étrangers examinent, il va sans dire, la matière de nos émissions, tout comme notre service national de radiodiffusion contrôle celle des émissions qui nous viennent de l'extérieur. Elle doit être de bonne qualité et propre à susciter l'intérêt des auditeurs du pays concerné.

D. Voudriez-vous nous dire un mot des émissions qui atteignent le Canada et qui nous parviennent de pays où nos propres émissions ne sont pas bien accueillies?

M. COLDWELL: Avons-nous un service d'écoute qui suit les émissions en provenance des pays situés derrière le rideau de fer?

M. STICK: Je croyais que vous vouliez en venir au système d'écoute.

M. CRESTOHL: Je veux savoir si ces émissions atteignent le Canada.

Le TÉMOIN: Elles atteignent le Canada, sans aucun doute.

Le PRÉSIDENT: Auriez-vous l'obligeance de répondre d'abord à M. Crestohl?

Le TÉMOIN: Pendant quelque temps, nous avons exploité une petite station d'écoute au Service international, à Montréal, afin de renseigner surtout les personnes qui travaillent dans les différentes sections linguistiques sur les émissions provenant d'autres pays, aussi de leur permettre de découvrir les points susceptibles d'être utilisés dans la préparation des émissions destinées à ces mêmes pays.

L'installation est encore sur place, mais nous n'avons pas, en réalité, de préposés à l'écoute en ce moment, parce que nous nous trouvons à Montréal, grande ville où la réception n'est pas très satisfaisante. Ce sont, en réalité, les rapports d'écoute qui nous sont transmis tous les jours par la B.B.C. et la *Voice of America* qui nous renseignent sur les émissions de l'extérieur en en direction du Canada.

M. Crestohl:

D. Il y a une autre mise au point que vous pouvez faire, je crois, à l'égard de brouillage. Y avons-nous recours?—R. Non, assurément, nous n'avons rien à cacher.

Le PRÉSIDENT: A votre tour maintenant, M^{lle} Aitken.

M^{lle} AITKEN: Ne pourrions-nous pas passer maintenant à la page 4, monsieur le président, parce que je ne veux pas manquer de me rendre à un rendez-vous.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons toujours faire exception pour une dame.

M^{lle} Aitken:

D. Je désire me renseigner sur notre service de transcriptions. Je crois savoir qu'il n'utilise que de la musique canadienne, exécutée par des artistes canadiens?—R. Ce service n'utilise que des exécutants canadiens, mais pas uniquement des compositions d'artistes canadiens. Nous diffusons aussi d'autres genres de compositions musicales. Je veux dire que nous faisons tout en notre pouvoir pour choisir, autant que possible, de nouvelles compositions canadiennes mais que le Service diffuse aussi de la musique entendue au Canada. C'est pourquoi j'ai mentionné le folklore, la musique de quadrille et autre chose du même genre.

D. De la musique populaire aussi?—R. Oui, de la musique populaire, tout comme de la musique classique.

D. Et des compositions d'auteurs américains, tout comme de Canadiens?—R. Il peut y avoir certaines compositions d'auteurs américains, c'est vrai, mais nous n'utilisons que des exécutants canadiens.

D. Et quant aux articles éditoriaux, sur quoi porte votre choix? Sur des articles d'information de controverse ou de critique?—R. Nous essayons d'offrir un choix aussi vaste que possible. Nous diffusons, incidemment, toutes les semaines, la revue de l'actualité canadienne. On rassemble tous les journaux afin d'en extraire, pour cette émission des articles de nouvelles d'un intérêt commun pour le Canada et les États-Unis. Nous y insérons parfois des articles qui intéressent le Canada plutôt que les États-Unis, mais qui ne manquent pas d'intérêt, toutefois, pour les auditeurs américains. On puise aussi aux articles éditoriaux des journaux. Ces extraits sont rédigés de nouveau par divers commentateurs nationaux bien connus, tel M. Wilson Woodside. Nous confions ce travail, de temps à autre, à un nouveau commentateur, parce que la personne qui s'en acquitte régulièrement finit par le trouver fatigant. Il est aussi plus intéressant pour les auditeurs d'entendre une nouvelle voix, de temps à autre.

Ces émissions sont ensuite expédiées à New-York, où des machines en reproduisent aussitôt des exemplaires. Ces exemplaires sont ensuite distribués aux diverses régions des États-Unis pour l'usage de la radio locale. Cela veut dire que, dans certains cas, il s'écoulera peut-être une semaine avant que l'émission soit diffusée. Il n'y a pas de grand réseau commercial dans cette organisation. L'enregistrement ne se fait que sur rubans et l'on ne prépare que le nombre de bandes nécessaires pour alimenter les divers postes qui diffusent ces émissions. Cette revue de l'actualité est un bon résumé que nous croyons utile aux auditeurs américains, en général, et qu'ils écoutent avec intérêt.

M. CRESTOHL: Ce service utiliserait-il les commentaires de M^{lle} Kate Aitken?

M. LOW: Peut-être déciderait-on de les ignorer.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous fini?

M^{lle} AITKEN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous en revenir aux "buts et objectifs"? Avez-vous d'autres questions à poser à ce sujet?

M. Patterson:

D. Je n'ai qu'une question à poser et c'est une réponse donnée à M. Crestohl qui y donne lieu. M. Delafield a dit que les émissions à caractère politique étaient contrôlées de nouveau.—R. Je veux parler des émissions à caractère politique qui pourraient être préparées à la section plutôt que celles qui sont préparées à la section centrale.

D. Et les émissions non politiques? De qui relèvent-elles en dernier lieu? —R. Elles relèvent, il va sans dire, du chef de section. Il est responsable de chaque partie du programme diffusé.

D. Vous dites: "Elles relèvent du chef de section."?—R. Oui.

D. Et s'il arrive que la matière d'une émission doive être soumise à l'approbation d'une autorité supérieure?—R. Et l'objet de directives aussi?

D. Oui.—R. On la réfère à la section centrale.

D. Je comprends. Merci. Nous essayons de laisser aux chefs de section toute la latitude possible. Comme le Service compte 16 sections qui diffusent les émissions en 16 langues, nous estimons, il va sans dire, qu'il est essentiel d'être sûrs en ce qui concerne les sujets politiques parfois difficiles à traiter.

Le PRÉSIDENT: Allons-nous maintenant passer à l'article 2 "Organisation générale"?

M. Low:

D. Je remarque, à la page 2, l'expression "texte d'intérêt général". De quoi s'agit-il?—R. Je crois que le mot "d'intérêt général" est employé ici dans un sens particulier. Un texte "d'intérêt général" est un texte qui traite d'un certain sujet et qui peut être utilisé en général, sans mention particulière, sans besoin ou explication particuliers en un pays quelconque. Il est parfois nécessaire, lorsqu'on diffuse des émissions à un pays, qui pourrait s'intéresser d'une façon particulière à ce sujet particulier, de rédiger un texte destiné plus directement aux auditeurs qui suivent les émissions diffusées en cette langue.

D. Certains de ces textes pourraient donc être adaptés à d'autres?—R. Oui, puisque l'information de base est exacte.

M. Starr:

D. Les divers chefs de section sont-ils en mesure de déjouer la fausse propagande diffusée par l'U.R.S.S. au monde occidental?—R. Oui.

M. Decore:

D. A votre avis, faudrait-il reprendre le système de brouillage?—R. Nous avons constaté qu'il en coûterait beaucoup pour le faire d'une manière complète et efficace. L'information que nous obtenons de la *Voice of America* et de la B.B.C. est assez complète et représente une dépense importante au point de vue du personnel et de l'outillage. Nous estimons que pour atteindre nos propres buts, vu le peu de temps dont nous disposons pour diffuser nos émissions en diverses langues, qu'il ne nous est pas possible, en réalité, de songer à le faire. Nous ne saurions le faire, en tout cas, avec les fonds dont nous disposons.

M. Low:

D. Je suppose que la V.O.A. et la B.B.C. ont toutes deux des services d'écoute?—R. Oui, la B.B.C. exploite un service d'écoute dans la campagne anglaise, où les conditions sont différentes de celles d'une grande ville, et ce service emploie des centaines de personnes. Les préposés à l'écoute suivent toutes les transmissions des stations européennes, surtout de celles de l'Europe

orientale, non seulement les émissions dirigées sur l'extérieur mais aussi, je crois, les émissions locales. Cela est surtout important dans la région de l'Europe orientale, pour se rendre compte de ce que ces radiodiffusions transmettent à leurs propres auditeurs et leur façon d'expliquer les faits.

D. Que coûte le service que nous fournit la V.O.A. par rapport à celui de la B.B.C.?—R. Ce service est gratuit.

M. Decore:

D. Avez-vous une idée du temps que les pays satellites consacrent aux émissions diffusées aux pays occidentaux et au Canada surtout?—R. Je ne crois pas que cela paraisse dans notre rapport, mais j'ai sous la main des chiffres que j'ai notés, au cas où la question se poserait. En 1952, l'U.R.S.S. a diffusé en direction de l'Amérique du Nord 50 heures et 10 minutes d'émissions en langue anglaise, sur 29 fréquences. C'est assez considérable. Elle a diffusé, 17 heures et 30 minutes d'émissions, en espagnol, et 3 heures et 30 minutes, en portugais, en direction de l'Amérique latine. J'ai aussi noté, ce matin, à la page 3 dans mon mémoire, à propos des émissions des pays satellites de l'Europe, que leurs émissions s'étaient accrues de 22 p. 100 en 1953 et comprenaient toutes les langues parlées en Europe. Les émissions en espagnol et en anglais, destinées à l'Amérique du Nord, ont aussi augmenté. Voilà pour la Russie, mais ici encore, l'activité des pays satellites est distincte.

D. Ces émissions ne sont-elles diffusées qu'en langue anglaise?—R. A l'Amérique du Nord, oui.

D. Et dans nulle autre langue?—R. Non.

M. Low:

D. Combien de fréquences utilise le Service international de Radio-Canada?—R. Deux, en tout temps. Nous avons deux émetteurs et le choix de dix à douze fréquences. Nous utilisons deux fréquences à la fois et ne diffusons qu'un programme à la fois. Nous trouvons nécessaire d'utiliser deux fréquences.

D. Constatez-vous qu'il est efficace de passer d'une fréquence à l'autre aux heures d'extrême brouillage outre-mer?—R. L'embaras, c'est que notre choix de fréquences en tout temps est assez restreint, par rapport aux conditions de la réception. La B.B.C., qui exploite plus d'émetteurs que nous, peut utiliser plus de fréquences et passer plus rapidement d'une fréquence à l'autre. L'auditeur, qui constate qu'une émission est moins bonne sur une fréquence, mais qui connaît, d'autre part, les fréquences de la B.B.C. peut passer d'une à l'autre, tandis que nos moyens d'action sont plus limités.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous passer à un autre point ou en sommes-nous encore aux "buts et objectifs"?

M. Starr:

D. Je désire poser une seule autre question. Avez-vous eu connaissance que le Service international de Radio-Canada ait rejeté des textes d'émissions diffusées à la partie orientale de l'Europe par la *Voice of America*?—R. Nous échangeons avec la B.B.C. et la *Voice of America* des textes d'émissions dans le but de les comparer d'une façon générale.

D. Je veux dire le Service international de Radio-Canada.—R. Nous échangeons des textes avec ces organisations, de temps à autre, afin de nous renseigner. Nous leur passons nos textes, ils nous passent les leurs. Je ne me souviens pas que nous ayons, en réalité, utilisé un texte de la B.B.C. ou de la *Voice of America*, parce qu'il s'écoule ordinairement quelque temps avant que nous les obtenions. Les textes que nous utilisons se rapportent aux nouvelles du jour. Le principal but de nos transmissions, c'est de faire entendre

la voix du Canada sur des sujets canadiens. Les autres organismes de radio-diffusion nous sont toujours accessibles lorsqu'il s'agit d'obtenir des idées, mais je ne me souviens pas que nous ayons utilisé ou rejeté aucun texte.

M. Patterson:

D. Quelle est la durée de nos émissions diffusées vers la Russie?—R. Combien d'heures par semaine?

D. Oui.—R. Deux programmes d'une demi-heure par jour, ce qui fait sept heures par semaine.

D. Et quelle est la durée de nos émissions aux pays satellites?—R. Si vous voulez bien vous reporter à l'appendice A, vous constaterez que la durée de nos émissions en tchèque et en slovaque est de 6 heures et 45 minutes en russe, 7 heures; en ukrainien, 3 heures et 15 minutes et en polonais, 1 heure et 45 minutes. C'est le programme régulier.

M. Starr:

D. Et c'est la durée totale de nos émissions par comparaison aux 50 heures d'émissions dirigées sur nous par la Russie?—R. Oui. Il nous faut naturellement, limiter nos émissions à un certain nombre d'heures par jour, car nos programmes sont diffusés dans un assez grand nombre de langues et bien qu'il y ait une différence d'heures en Europe, disons, par exemple, entre la France et Moscou, le nombre maximum d'heures qu'on peut utiliser pour un maximum d'auditeurs est relativement limité et tenir compte de tous ces éléments exige un peu de jonglerie. Nous diffusons donc pendant une demi-heure, ordinairement aux meilleures heures d'écoute, et, pendant une autre demi-heure, à un autre moment moins favorable de la même journée, mais la durée maximum des émissions est d'une demi-heure, car il est impossible de présenter, en moins de temps, une émission régulière qui soit efficace et quant à prendre plus de temps, eh! bien nous ne l'avons pas.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous avons finalement étudié bien des points. Dirons-nous que l'article 1 "Buts et objectifs" a été étudié? Avez-vous des questions à poser sur l'article 2 "Organisation générale"?

M. Patterson:

D. Quel est le fonctionnaire en charge de la section des émissions politiques?—R. C'est M. Willie Chevalier, dont on a parlé plus haut.

D. C'est le coordonnateur. N'y a-t-il pas une autre personne sous sa direction, qui soit chargée de cette section particulière?—R. Je regrette, mais c'est M. Chevalier qui a la responsabilité de la section générale qui s'occupe des nouvelles, des émissions politiques et de la rédaction.

Le PRÉSIDENT: Il y a déjà plusieurs questions qui ont été posées sur l'article 3, qui s'intitule "Liaison avec le ministère des Affaires extérieures". Avez-vous d'autres questions à ce sujet? Y a-t-il d'autres questions sur l'article 4, "Service des programmes" et sur les paragraphes de cet article, "Activité, Matière des programmes, Programmes relayés et OTAN"? Y a-t-il d'autres questions sur l'article 5, "Ondes courtes, médium d'information"? Y a-t-il des questions sur l'article 6 "Efficacité du service international"?

M. Starr:

D. Oui. De l'avis de M. Delafield, quelle est l'efficacité du Service international?—R. C'est là une question directe à une personne qui s'occupe de radiodiffusion sur ondes courtes. Je m'y consacre depuis des années et je dirais que cela prouve peut-être que je le considère comme un service de grande valeur.

M. Decore:

D. Avez-vous quelque idée du nombre et du genre d'auditeurs dans l'URSS? Je sais fort bien que vous ne sauriez être bien exact, mais pouvez-vous nous en donner une idée?—R. Nous ne le savons pas exactement, mais je puis répondre à votre question en vous indiquant le genre d'auditeurs probables de nos émissions. Nous croyons que la catégorie générale des administrateurs, des corps d'officiers de l'Armée, les forces armées et autres groupes semblables sont les gens qui pourraient s'intéresser aux émissions en provenance du monde occidental, parce que ce sont probablement des gens qui ont un peu plus de liberté en ce moment et qui ont l'occasion d'écouter nos émissions. Ce sont aussi ceux qui ont presque certainement le moyen de se procurer des postes récepteurs.

D. En d'autres termes, l'homme moyen n'aurait guère de chance d'écouter nos émissions, dans l'URSS?—R. Il est certainement en mesure de les écouter, mais ce qui est incertain c'est de savoir s'il le fait ou non.

D. Pourquoi dites-vous qu'il est certainement en mesure d'écouter?—R. Je veux dire que nos émissions atteignent ce pays et que l'Union soviétique est un si grand territoire qu'il est difficile de brouiller les émissions dans toute la région.

D. Sommes-nous assurés que les gens ordinaires possèdent des postes récepteurs nécessaires pour capter ces émissions?—R. Nous le savons jusqu'à un certain point, mais j'hésiterais à l'affirmer d'une façon générale. J'ignore si le ministère des Affaires extérieures désire ajouter autre chose à ce sujet.

M. DUNTON: Nous savons, en effet, qu'il se trouve un grand nombre de postes récepteurs ondes courtes en Russie, parce qu'on les utilise pour capter les émissions domestiques—on diffuse sur ondes courtes en Russie tout comme on diffuse ordinairement chez nous. En Russie, on utilise les ondes courtes pour diffuser des émissions à l'intérieur du pays.

M. DECORE: Ces postes récepteurs appartiennent-ils à des particuliers ou sont-ils à l'usage de plusieurs?

M. DUNTON: Nous savons qu'il y a beaucoup de postes récepteurs appartenant à des particuliers, tout comme il y en a d'autres appartenant à la communauté, aussi que plusieurs personnes possèdent des postes récepteurs ondes courtes.

Le PRÉSIDENT: Je crois que c'est là un renseignement bien utile, parce que s'il est exact que l'URSS diffuse ses propres émissions sur ondes courtes, elle a donc le moyen voulu de répandre sa propagande si elle le veut, mais reste à savoir, évidemment, si nos émissions de propagande y sont écoutées ou non. M. Dunton nous a donné une bonne réponse.

M. Low:

D. En est-il ainsi des pays satellites, comme la Bulgarie?—R. Je n'en sais rien, mais nous avons, toutefois, diffusé des émissions à la Pologne et à la Tchécoslovaquie durant la guerre. Il s'y trouvait des postes récepteurs et l'installation voulue et ce n'est qu'en Tchécoslovaquie que s'est exercée notre activité pendant longtemps. Avant le coup d'état communiste, nous recevions environ 1,000 lettres par mois sur nos programmes en langue tchèque. C'était alors le volume de courrier le plus élevé que nous recevions. Au cours des dernières années, le courrier a diminué dans une grande mesure et nous recevons aujourd'hui bien peu de lettres. Nous avons, dans ce pays, un auditoire considérable et nous apprenons d'autres sources que le nombre d'auditeurs n'a sûrement pas diminué mais s'est plutôt accru—c'est-à-dire le nombre d'auditeurs qui suivent les émissions en provenance des pays occidentaux, y compris le nôtre.

M. Starr:

D. A votre avis,—vous êtes à l'emploi du Service international de Radio-Canada—croyez-vous que le volume de nos émissions soit suffisant? Suffit-il à faire contrepoids à la propagande communiste dirigée sur le monde occidental, ou devrait-il être plus élevé?—R. C'est là une question. On nous attribue, aujourd'hui, un certain montant d'argent et nous exploitons certains services. Il m'est assez difficile de dire si l'activité de ces services est assez intense ou non, car je ne suis pas celui qui décide du montant d'argent que nous devrions avoir. Je suppose, naturellement, que toute personne qui s'intéresse activement, au domaine de la radiodiffusion sur ondes courtes ne cesse d'espérer qu'il va prendre un peu plus d'ampleur, vu la grande confiance qu'il a dans l'efficacité de ce service.

D. Vous pourriez recommander l'octroi de fonds?

M. Patterson:

D. J'allais justement demander, monsieur le président, si le Service a déjà reçu des rapports non officiels indiquant que nos émissions sont bien accueillies des auditeurs?—R. ...des pays situés derrière le rideau de fer? Les seuls rapports que nous obtenions de nos propres sources d'information ou d'autres sources sont les lettres occasionnelles qui sortent clandestinement de ces pays et nous parviennent. Je crois qu'il en est question à l'Appendice D. Nous obtenons aussi des rapports qui nous parviennent de réfugiés—c'est-à-dire de personnes qui se sont enfuies de leur pays.

D. C'étaient les rapports auxquels je songeais surtout.—R. Nous y trouvons des renseignements qui nous portent sûrement à croire que nos émissions sont bien écoutées en Tchécoslovaquie. Le service des programmes en langue polonaise n'exerce réellement son activité que depuis juillet dernier et il est trop tôt pour constater l'accueil que recevront nos émissions, car nous n'en avons pas diffusé à la Pologne jusqu'ici, et s'assurer des auditeurs est une affaire de longue haleine. Quant à nos émissions dirigées sur l'Union soviétique, je crois que nous avons cité à l'Appendice D un extrait d'une entrevue avec une personne des forces armées de ce pays qui s'est enfuie vers l'ouest, et ce n'est là qu'un exemple. Cette personne nous avait sûrement entendus et s'était fait une opinion par elle-même. Voilà la sorte d'information que nous recevons et qui nous parvient, évidemment, de sources britanniques et américaines parce que la Grande-Bretagne et les États-Unis sont les pays qui entrent les premiers en contact avec les réfugiés.

M. Decore:

D. A-t-on parlé de nos émissions dans la presse soviétique—je ne veux pas dire dans les pays satellites—mais savez-vous s'il en a été question, c'est-à-dire de nos émissions diffusées du Canada?—R. Il est difficile de le dire, car ce à quoi nous visons dans nos émissions, tout comme la B.B.C. et la *Voice of America*, c'est de faire connaître à ces pays le point de vue occidental. La presse soviétique commente souvent la teneur des émissions diffusées de l'Ouest. Dans bien des cas, il est assez difficile de mettre le doigt sur l'émission particulière en cause parce que nous disons, en général, à peu près la même chose en matière politique, de nouvelles ou d'autres sujets.

D. Incidemment, je suppose...—R. Je crois savoir que la radio ukrainienne a parlé de notre Service. Je n'en ai pas les détails sous la main, mais je puis les retracer si vous le voulez. Évidemment, depuis que nous avons commencé à diffuser à cette région, des émissions en direction du Canada et provenant de l'Ukraine en langues anglaise et ukrainienne ont augmenté aussi.

M. Crestohl:

D. Savez-vous jusqu'à quel point le réseau formidable de stations de brouillage dont vous avez parlé plus tôt empêche la diffusion des émissions provenant des pays démocratiques?—R. Il est assez difficile de l'établir. Les rapports que nous possédons se fondent sur des estimations. Je crois qu'on peut affirmer, que la région avoisinant la capitale se ressent probablement très vivement du brouillage, en général, tandis que la réception est assez facile dans les autres régions du pays. Évidemment, plus l'on s'éloigne de la région centrale, plus facile est la réception, à cause de la situation des stations de brouillage. Il est possible, en réalité, de localiser les stations de brouillage, mais comme je ne suis pas technicien, je ne saurais expliquer comment.

D. Savez-vous si, dans quelque émission à ces pays, on leur a parlé de ce formidable système de brouillage—pour répéter l'expression déjà employée—qui entrave leur liberté, leur liberté de parole et leur droit d'entendre les opinions des autres?—R. Je crois que c'est une chose dont ils peuvent sûrement se rendre compte.

M. DUNTON: J'ai écouté de nos émissions en Europe et je crois que ce brouillage est très évident pour l'auditeur qui essaye d'écouter l'émission d'un poste de l'Ouest. On entend parfois un poste de la B.B.C. commencer une émission et, tout à coup, l'on entend la station de brouillage grincer tout d'abord puis s'accroître à un point très fort. C'est assez dramatique. Quiconque veut écouter se rend compte de ce qui arrive. Et cela se fait d'une façon dramatique.

M. CRESTOHL: A-t-on déjà parlé à ces auditeurs de cette interférence?

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous savoir si notre propre Service a informé ses auditeurs que s'ils ne pouvaient capter nos émissions, c'était à cause du brouillage et de pivotement?

M. CRESTOHL: Oui, et qui les prive des libertés dont ils jouissent, leur dit-on.

Le TÉMOIN: Je crois que ces personnes se rendent compte qu'elles sont privées de bien des libertés.

Le PRÉSIDENT: M. Crestohl veut parler d'une émission de notre Service international qui aurait dit aux Russes et aux autres auditeurs que le brouillage est pratiqué délibérément et les prive de leurs libertés. La question de M. Crestohl est celle-ci : Avez-vous, oui ou non, fait des remarques de ce genre, dans vos émissions?

Le TÉMOIN: Non; nous ne l'avons pas fait. Je ne crois pas que cela eût eu beaucoup d'effet. Ou bien ces auditeurs se rendent compte de ce brouillage, ou bien ils sont endurcis, pour ainsi dire, et dans ce cas, ils ne sont que trop heureux de cette interférence.

Le PRÉSIDENT: Mais l'observateur local qui écoute ces émissions pourrait être averti qu'il s'agit de propagande et en informer les autres auditeurs.

M. DECORE: Je crois que M. Crestohl a touché quelque chose du doigt. Ce serait très efficace, à mon sens.

M. LOW: Je me demande si, en parlant à ces peuples des libertés dont jouit le peuple canadien, vous avez déjà songé à parler de la liberté qu'il a d'écouter ce qu'il lui plaît?

Le TÉMOIN: Je dois dire que c'est un point que nous n'avons pas ignoré dans nos émissions.

M. Low:

D. En d'autres termes, les personnes qui ne se trouvaient pas dans ces pays ont été assez bien informées de ce qui s'y passe et de ce qui se fait dans le nôtre. Est-ce exact?—R. Oui.

D. De sorte qu'ils pourraient se rendre compte de l'interférence?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur "l'efficacité du Service international"?

M. Low:

D. Nous avons consacré la plupart de notre temps, de fait, tout notre temps jusqu'à présent, aux émissions diffusées en direction des pays situés derrière le rideau de fer. Je voudrais maintenant parler des émissions diffusées vers l'Amérique latine et des aspects de la vie et de la culture canadienne que vous vous efforcez de faire ressortir dans ces émissions, aussi du résultat de ces efforts.—R. Voulez-vous vous reporter à l'exemplaire que vous avez du "Rapport du courrier des auditeurs pour 1953"? Le rapport de la distribution des listes de programmes renferme une page préliminaire qui résume la situation générale, aussi plusieurs extraits de lettres provenant de nos auditeurs. Le service de l'Amérique latine se trouve à la fin du rapport et s'intitule "Section des programmes en langue portugaise et section des programmes en langue espagnole".

Nos émissions ne sont dirigées que sur l'Amérique latine, non sur l'Espagne ou le Portugal, mais nous avons quand même beaucoup d'auditeurs en Espagne qui, en réalité, nous entendent.

Il semble que les auditeurs de nos programmes en langue espagnole suivent nos émissions jusqu'à une heure avancée dans la soirée. A l'avant-dernière page de ce dépliant, vous verrez dans la deuxième colonne que 729 auditeurs de l'Espagne nous ont écrit, l'année dernière, au sujet de nos émissions à l'Amérique latine.

Toutefois, dans la région de l'Amérique latine, en général, le volume du courrier varie d'un pays à l'autre, en fonction de la diffusion en espagnol. Nos émissions sont dirigées sur une vaste région, qui compte de nombreux pays, et il est donc difficile—contrairement à nos émissions dirigées sur des pays particuliers en d'autres régions—de préparer un programme pour un pays et pour des auditeurs particuliers. Nos émissions sont destinées à plusieurs pays de l'Amérique latine, mais pour ce qui est du Brésil, nous dirigeons nos émissions directement vers ce pays. Le courrier qui nous parvient du Brésil est naturellement plus volumineux que celui que nous recevons de chacun des pays du territoire où l'espagnol est parlé.

Le rapport du courrier des auditeurs donne le détail du genre d'auditeurs, du nombre d'auditeurs connus, année par année, du nombre d'auditeurs ruraux et urbains de l'endroit d'où nous parviennent les lettres, aussi du nombre d'auditeurs, hommes et femmes.

Vous constaterez que même plus que dans la région européenne, les auditrices de la région de l'Amérique latine s'occupent du travail de la maison et que ce sont les hommes qui nous adressent presque toutes ces lettres.

D. Ce n'est pas si mal après tout.—R. On distingue ensuite le nombre de lettres qui traitent des programmes, c'est-à-dire qui contiennent des remarques sur des programmes particuliers, des demandes de renseignements et des demandes au sujet de l'immigration.

Quant au genre d'émissions destinées à l'Amérique latine, nous atteignons un peu plus facilement les auditeurs de cette région que ceux de l'Europe. Nous pouvons décrire le Canada, en général, d'une façon tout à fait détaillée; nous pouvons traiter à fond du progrès industriel et commercial au Canada. Je ne

crois pas que cela contribue, en réalité, à populariser les produits canadiens, mais cela contribue sûrement à renseigner les auditeurs sur la variété des ressources du Canada. Nous avons reçu de l'Amérique latine un assez gros volume de courrier qui portait surtout sur deux sujets: l'éducation et la culture.

Les auditeurs de l'Amérique latine s'intéressent à la culture canadienne et au développement des arts et de la musique au Canada. Notre service de transcriptions musicales les renseigne parfaitement sur ce sujet. Ces auditeurs s'intéressent aussi aux progrès scientifiques et au développement de la médecine. Ils s'intéressent aussi surtout—les jeunes auditeurs et les pères de famille—aux maisons d'enseignement canadiennes.

Un très grand nombre d'étudiants de l'Amérique latine viennent étudier au Canada de préférence aux États-Unis. Ils s'inscrivent surtout dans les maisons d'enseignement catholiques romaines des provinces d'Ontario et de Québec et dans les universités de l'est du Canada. Il y a quelque temps, nous avons fait un relevé de la situation et ces étudiants ont participé aux émissions diffusées à l'époque de Noël. Nous avons, par exemple, interviewé des étudiants de l'Amérique latine inscrits dans les maisons d'enseignement au Canada et nous avons transmis ces programmes à l'Amérique latine. Nous avons aussi enregistré ces entrevues et envoyé ces enregistrements aux pays d'origine de ces étudiants, afin d'intéresser leurs parents.

Un relevé partiel effectué, récemment, dans les maisons d'enseignement des provinces de Québec et d'Ontario, révèle que plus de 850 étudiants dans les institutions de l'est du Canada venaient des divers pays de l'Amérique latine.

Nous avons reçu un grand nombre de demandes de renseignements au sujet de nos maisons d'enseignement. Nous avons préparé une série d'émissions portant sur les diverses maisons d'enseignement du Canada, et renfermant une documentation assez complète.

Ces renseignements ont été, naturellement, retransmis et tant de demandes d'information nous sont parvenues par la suite que nous avons photocopié ces renseignements et les avons réunis dans un opuscule rédigé en espagnol et en portugais. Nous en avons expédié des exemplaires à un grand nombre de personnes, afin de les renseigner, et bien qu'il soit difficile de l'établir, cette initiative contribue, évidemment, à encourager l'étudiant de l'Amérique latine à s'inscrire dans les maisons canadiennes d'enseignement.

D. Avez-vous, au cours des derniers mois, constaté des fluctuations du volume de courrier reçu des pays de l'Amérique centrale, du Guatemala, par exemple?—R. Non, nous n'avons remarqué aucun changement. La région de l'Amérique centrale en est une d'où nous parviennent peu de lettres.

D. C'est ce que j'ai remarqué ici.—R. Le volume du courrier reçu de l'Argentine s'est sûrement accru sensiblement au cours de l'année dernière. J'en ignore la raison.

D. Pouvez-vous me dire pourquoi vous préparez des émissions particulièrement destinées au Brésil? Vous avez mentionné surtout le Brésil.—R. Je le regrette; c'est le seul pays où le portugais soit parlé; nous pouvons donc diriger nos émissions directement vers ce pays.

D. Vous pouvez diriger vos émissions directement sur ce pays?—R. Oui.

M. FLEMING: J'ignore si la question suivante a déjà été posée, monsieur le président, mais depuis que M. Desy est venu au Comité, a-t-on essayé d'agrandir les installations de nos postes émetteurs?

Le TÉMOIN: Il n'y a eu aucun changement; notre exploitation se poursuit encore avec les installations de l'émetteur de Sackville, tel qu'il était au début.

M. FLEMING: Et vous trouvez encore ces installations insuffisantes?

Le TÉMOIN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser sur le présent mémoire? Sinon, je crois qu'il est dans l'ordre de remercier le directeur du Service international.

M. CRESTOHL: Je désire proposer un vote de remerciements.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. CRESTOHL: Je désire remercier le directeur de l'excellent rapport qu'il nous a présenté.

Le PRÉSIDENT: Je veux aussi remercier le président du bureau des gouverneurs, M. Dunton, de même que le sous-secrétaire suppléant aux Affaires extérieures, M. Macdonnell, de leur concours.

Je suppose que notre travail est terminé; avant d'ajourner, permettez-moi de vous rappeler qu'il y a quelque temps, alors que nous étudions le budget des dépenses du ministère des Affaires extérieures, nous avons parlé des avantages qu'il pourrait y avoir pour les députés du Parlement qui voyagent outre-mer de visiter, à l'occasion, des ambassades du Canada. Depuis lors, M. Crestohl, qui fait partie du Comité, m'a adressé un numéro du *Foreign Service Journal of the United States* qui renferme un article qui traite des voyages de ce genre que font les membres du Congrès américain et des avantages qui en ont résulté. J'ai cru bon d'annexer cette pièce en appendice, afin que nous puissions nous rendre compte de ce qu'ont fait les États-Unis pour leur service étranger. Ce rapport paraît en appendice.

(Voir appendice T)

M. BOISVERT: Je proposerai cette motion avec plaisir.

M. DECORE: Le Comité tiendra-t-il une autre séance dans le but de terminer nos rapports?

Le PRÉSIDENT: Nous avons déjà envoyé notre rapport. J'avais promis, au temps où nous l'avons rédigé, d'appeler les fonctionnaires, ici présents, mais si quelqu'un désire que nous présentions un autre rapport, nous pourrions étudier l'opportunité de le faire en ce moment.

M. LOW: Nous ne pouvons ajouter rien de plus, je crois.

M. FLEMING: Sauf de nous souhaiter mutuellement un bon été.

Le PRÉSIDENT: Oui. Je vous remercie tous de votre collaboration. Elle a facilité mon travail. Il m'a été très agréable de présider ce Comité et j'espère vous revoir tous, l'année prochaine.

M. FLEMING: Vous vous êtes révélé un excellent président.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup.

APPENDICE T

Diagrammes mentionnés au cours de l'exposé
présenté au Comité par M. Delafield

APPENDIX I

Historical and geographical notes
on the life of the author

Diagramme 1

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA
SERVICES TECHNIQUES, MONTRÉAL
TITRE: RAYONNEMENT DU SERVICE INTERNATIONAL

DATE: 1^{er} AOÛT 1954

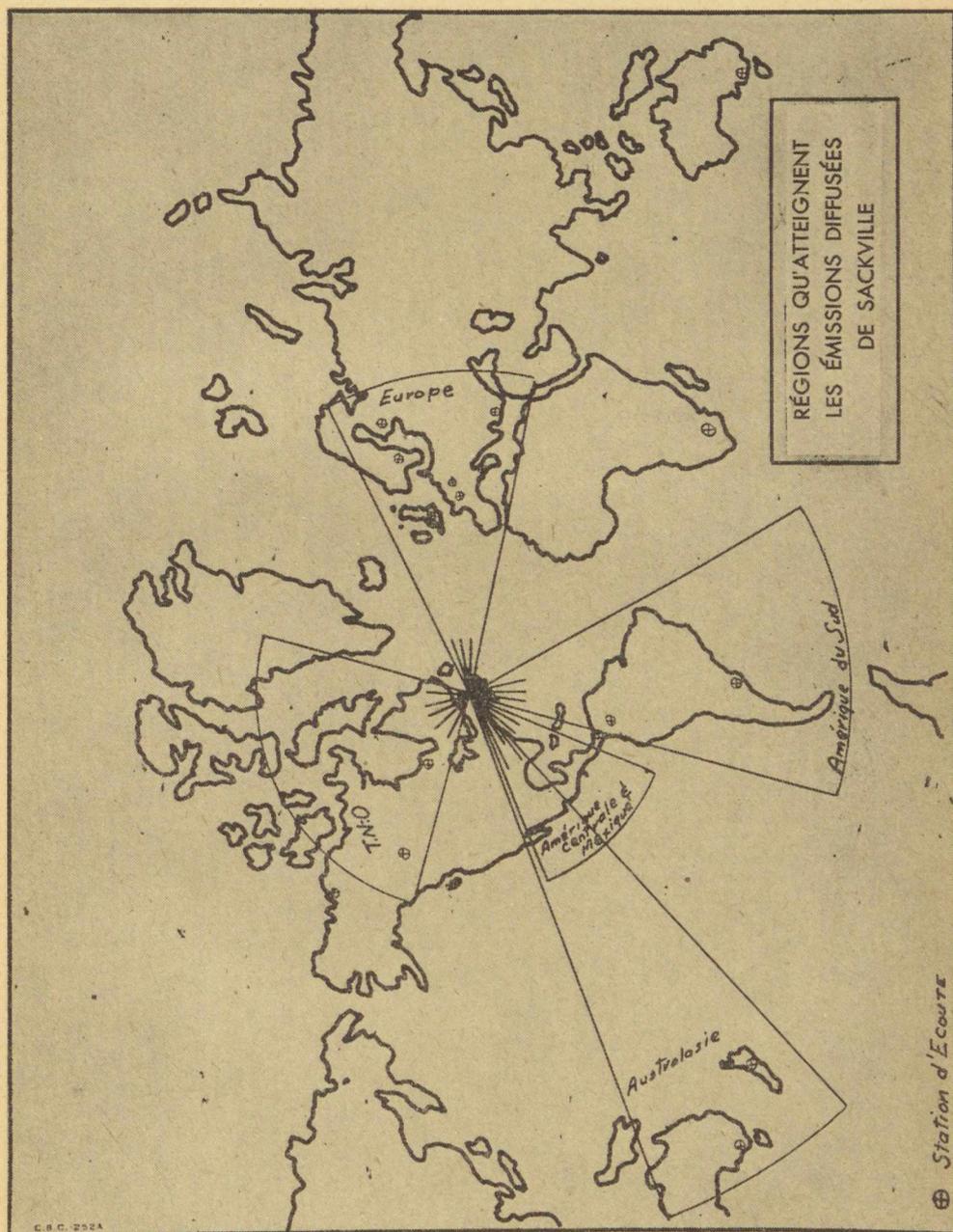


Diagramme 2

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA
SERVICES TECHNIQUES, MONTRÉAL
TITRE: RAYONNEMENT DU SERVICE INTERNATIONAL

DATE: 1^{er} AOÛT 1954

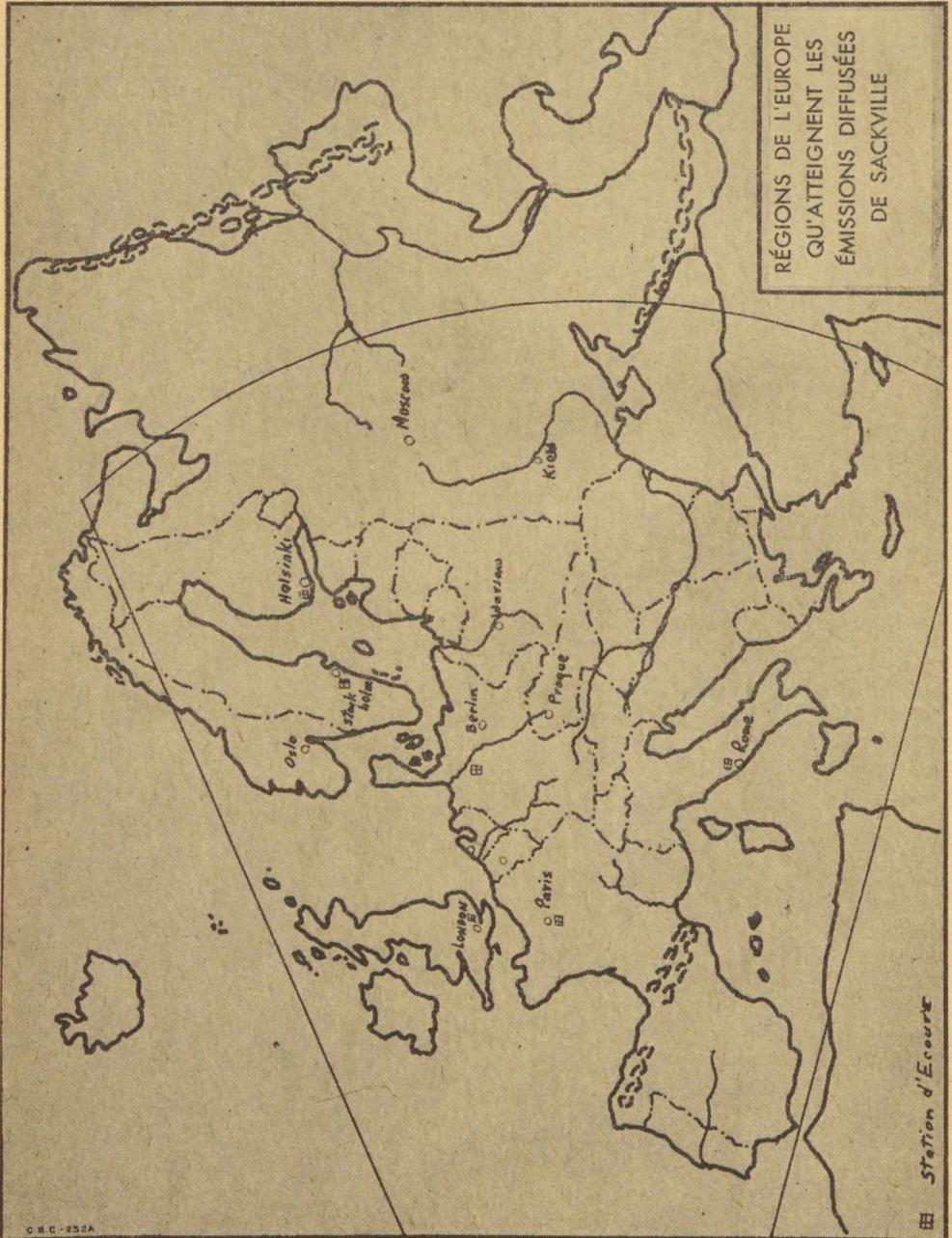


Diagramme 3

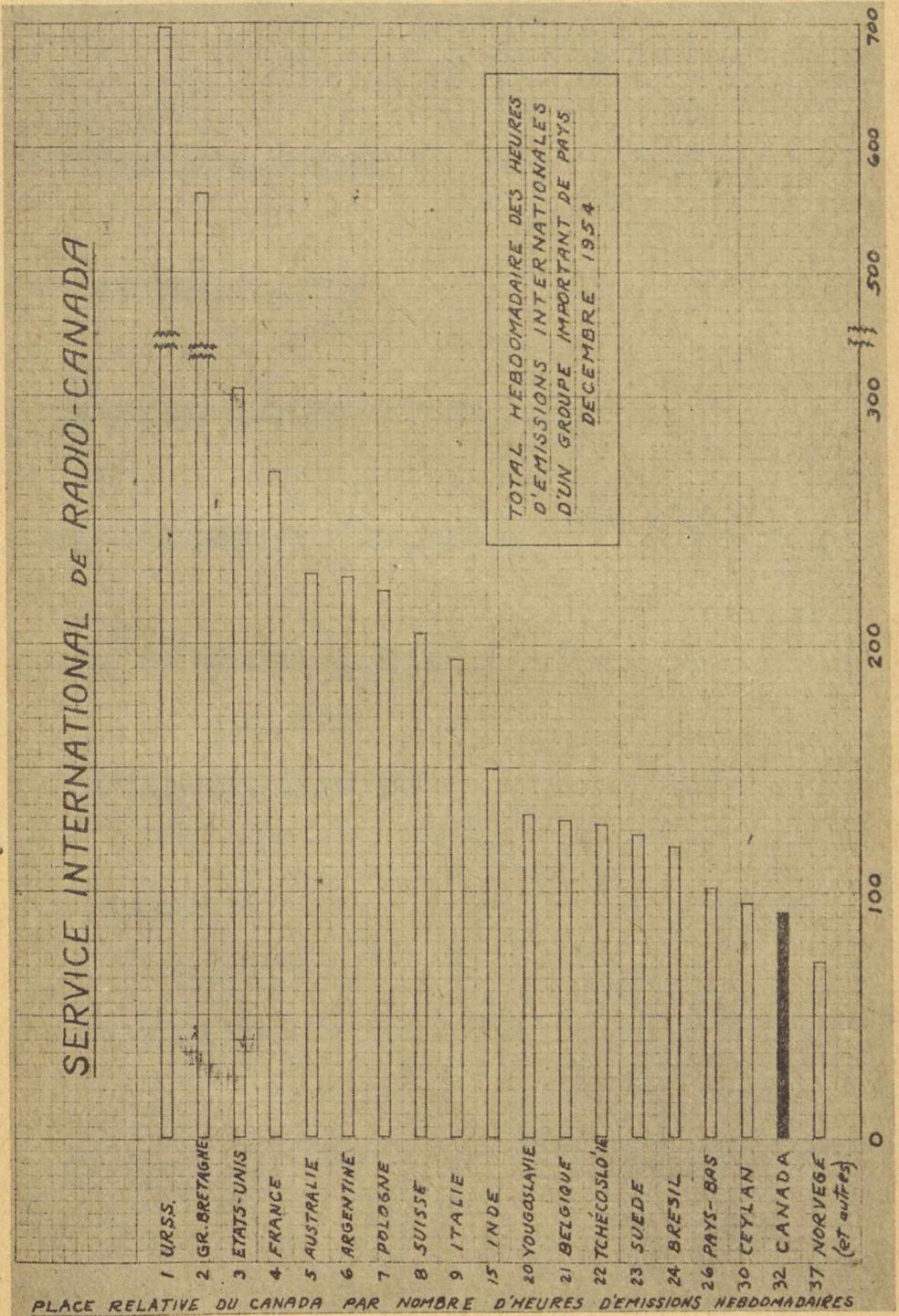


Diagramme 4

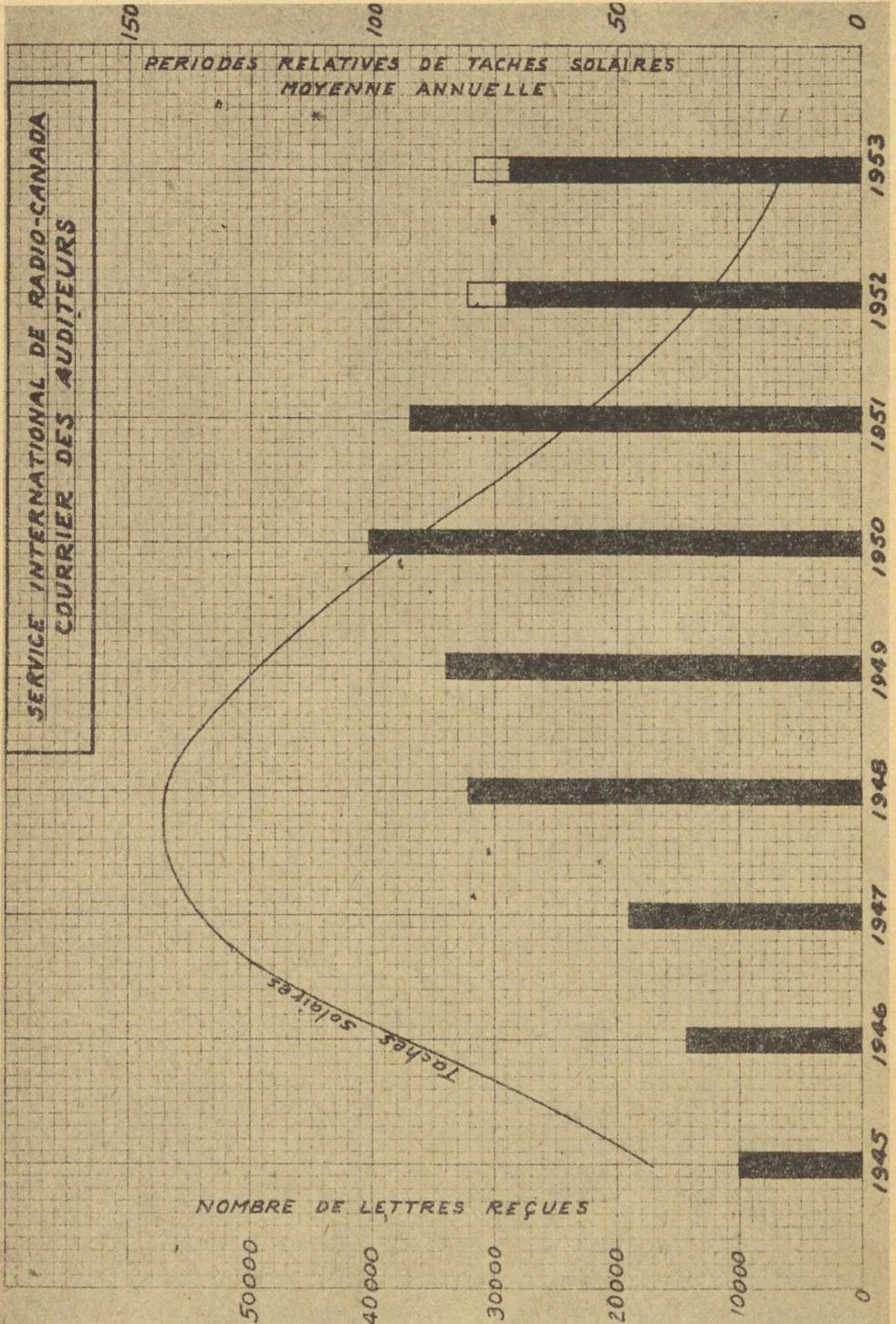
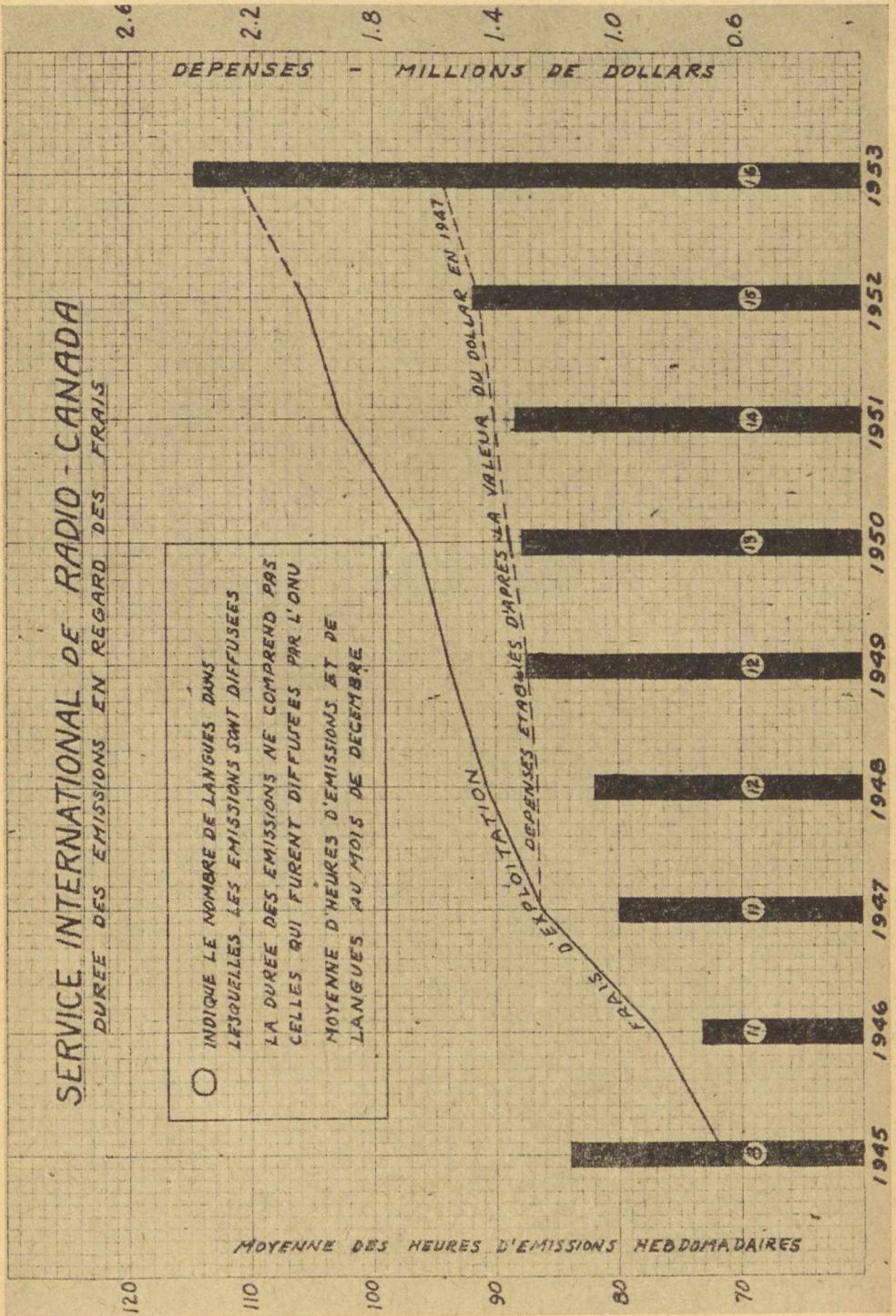


Diagramme 5



APPENDICE U

APPENDICE U

AVANTAGE DES VOYAGES À L'ÉTRANGER DES MEMBRES
DU CONGRÈS

(par M. Jack K. McFall)

Il fut un temps où les voyages à l'étranger des membres du Congrès, même le petit nombre de voyages effectués antérieurement à la Seconde Guerre mondiale, constituaient une violation marquée de la règle voulant que les représentants élus par le peuple ne s'éloignent pas des rivages des États-Unis, s'ils désiraient sincèrement servir leurs électeurs et éviter toute critique préjudiciable aux intérêts politiques. A cette époque, les voyages restreints des membres du Congrès s'en tenaient presque exclusivement à l'examen et à l'investigation des problèmes domestiques et des services du gouvernement établis dans les divers États de l'Union. Trop nombreux étaient ceux d'entre nous qui, tel l'autruche, se cachant la tête dans le sable, qui s'étaient reposés dans une philosophie nous assurant que "cela ne peut arriver ici". Il fallait Pearl Harbour pour nous désillusionner.

Au cours des années 1936-1941, j'ai accompagné trois groupes de membres du Congrès faisant partie du comité des crédits, près la Chambre, et qui s'étaient engagés à inspecter eux-mêmes nos bureaux du service extérieur en Europe et dans l'Amérique latine. Une liste chargée de visites d'inspection fut préparée pour chacun de ces trois voyages et, sans exception, les membres du Congrès faisant partie de ces missions, ont consacré de longues heures de travail pour s'acquitter de leur tâche, en subordonnant leurs intérêts personnels au programme officiel.

PROGRÈS DES QUINZE ANNÉES

C'est en 1936 qu'un membre du Congrès fut chargé, pour la première fois, par le gouvernement, de l'inspection officielle du service extérieur des États-Unis. M. Thomas S. McMillan, de la Caroline du Sud, président du sous-comité des crédits du département d'État, et moi-même avons visité 28 de nos missions diplomatiques et consulaires en Europe.

Le compte rendu des témoignages du sous-comité des crédits du département d'État, près la Chambre, tel que publié, pour l'année financière 1938, contient l'exposé des conclusions de cette enquête. L'une des recommandations de la plus grande portée avait trait au besoin de coordonner l'activité du département du Commerce et celle des services extérieurs du département d'État. A cette époque, les départements d'État et du Commerce avaient établi entre eux une soi-disant "entente de coordination", destinée à éliminer la répétition des efforts des employés des deux ministères qui se trouvaient en poste à l'étranger, dans les mêmes régions. L'inspection des services extérieurs par les membres du Congrès révéla que la cohésion et la coordination efficace des services étaient l'exception plutôt que la règle. Les renseignements obtenus sur place persuadèrent M. McMillan qu'une fusion intégrale des services s'imposait. Grâce à sa conviction et à sa persistance opiniâtre et inébranlable à "se rendre jusqu'au bout", une loi passée en 1939 consolida les services à l'étranger des départements d'État, du Commerce et de l'Agriculture, conformément aux recommandations du rapport de la visite d'inspection de ces services en 1936. L'idée d'un "seul en même service extérieur" n'avait jamais encore trouvé de champion plus ardent que l'aimable et consciencieux congressiste de la Caroline du Sud.

Une assemblée de l'Union Inter-Parlementaire, tenue à Oslo, Norvège, en 1939, offrit une nouvelle occasion, à son président, M. McMillan, et, cette fois, à trois autres membres du sous-comité et à moi-même de visiter les missions diplomatiques et consulaires non comprises dans le programme du voyage de 1936. Les bureaux établis en Angleterre, en Norvège, en Suède, en Finlande et au Danemark furent visités et seul le déclenchement des hostilités empêcha d'en visiter d'autres. A son retour, le Comité fit rapport de diverses questions, entre autres, de problèmes tels que l'inégalité des échelles de salaire des employés de bureau des États-Unis; le logement intégré pour nos employés des missions outre-mer; la fusion et l'unification de tous les services extérieurs des États-Unis; la naturalisation des épouses aubaines des fonctionnaires et des employés du service extérieur.

En 1941, une troisième enquête instituée par le Congrès, fut effectuée par le même sous-comité des crédits, près la Chambre, et présidée cette fois, par M. Louis Rabaut, congressiste du Michigan, aidé de quatre autres membres du Congrès et moi-même, à titre de membre du personnel. Cette fois, le choix porta sur l'Amérique latine. C'était la première fois dans toute l'histoire du pays qu'un groupe de congressistes visitaient, à titre officiel, nos voisins du Sud. Durant cette tournée d'inspection qui dura soixante jours, le groupe visita en tout dix-sept pays, parcourut 25,000 milles aériens et fit l'inspection de 30 bureaux du service extérieur. Malgré cet itinéraire chargé et le peu de temps disponible, le Comité inspecta, en effet, chacun de ces bureaux. A chaque halte, des entrevues furent ménagées avec les messagers, les commis, les concierges, les agents du service extérieur et les chefs de missions. Dans les bureaux les plus importants, on rencontra individuellement de 80 à 90 p. 100 de tout le personnel de la mission. Le rapport de ce voyage comprend 41 pages imprimées et porte sur une grande variété de questions, depuis les plaintes exprimées à l'égard des installations hygiéniques jusqu'au "retard du département à répondre aux demandes des bureaux de l'extérieur". Au nombre des quelque trente articles portant sur l'activité du service extérieur, des observations et recommandations ont été formulées à l'égard de questions aussi diverses que les suivantes: "Méthode d'administration et de comptabilité"; "Emprunt d'ameublement pour les bureaux du service extérieur"; "Permutation d'employés de bureau"; "Nécessité d'un système de pension pour les employés aubains"; "Classification des missions insalubres".

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ACCEPTÉES

En relisant les recommandations que renferment les rapports de ces trois voyages, on se rend compte, qu'au cours des années, une bonne partie de ces recommandations ont été acceptées par le Congrès ou par le département. On peut attribuer directement à ces recommandations la plupart des grands changements survenus dans l'organisation et l'activité du service extérieur.

Au début de 1942, quand j'ai quitté le personnel du comité des crédits, près la Chambre, pour entrer dans la Marine, voici les observations que j'ai adressées aux membres du comité des crédits du département d'État et qui ont été consignées au compte rendu des délibérations de ce comité en 1943:

Le grand public se rend peu compte et, partant, ne peut apprécier l'énorme somme de travail à faire et la lourde responsabilité qui vous incombe, à vous les membres du comité des crédits, pour servir le pays et ses citoyens... Au cours de tous les voyages que j'ai faits avec les membres du comité, ces derniers ont subordonné tous leurs intérêts personnels à l'accomplissement de leur tâche. Il en a résulté, qu'à votre retour au pays, vous avez repris votre tâche après vous être rendus compte des conditions qui existent dans les divers services du gouvernement, dont le fonctionnement exige l'attribution de fonds. Vous n'auriez jamais pu acquérir cette connaissance en assistant régulière-

ment aux séances d'un comité et en écoutant, à l'écart, les témoignages des chefs de bureaux. Ces voyages ont été pour moi d'un avantage inestimable, et m'ont fourni le moyen de vous servir plus efficacement. Je sais qu'ils ont été tout aussi précieux pour vous, messieurs les membres du Congrès qui les ont entrepris, car ils vous ont fourni une connaissance intime de l'activité du gouvernement, ce que vous n'auriez pu acquérir de nulle autre façon. Même si l'on prétend que ces voyages comportent beaucoup d'agrément, je maintiens que le contribuable américain devrait réclamer qu'ils soient plus nombreux et plus étendus.

C'était mon opinion, il y a dix ans. Mon expérience récente me porte à croire que les voyages à l'étranger des membres du Congrès sont encore plus importants, aujourd'hui.

L'époque d'après-guerre a trouvé notre pays précipité dans une situation de prédominance mondiale. Que cela nous plaise ou non, c'était une situation permanente. Certains événements qui se sont produits dans des endroits reculés du monde et qui, dans le passé n'auraient pas même mérité une mention retirée dans la presse, ont suscité un réel intérêt et ont été annoncés en première page. Des plans ont été élaborés pour faire face à la paralysie économique qui nous menace et à la subversion politique encouragée par l'URSS, notre alliée d'autrefois. Les contribuables ont été priés de consentir des sacrifices toujours plus grands pour répondre au besoin croissant de fonds pour nos programmes de sécurité mutuelle. Il devient de première importance pour nos législateurs, qui sont chargés d'autoriser et d'attribuer les deniers publics, d'avoir l'occasion d'obtenir, le plus possible, tous les renseignements de première main et une connaissance des faits, c'est-à-dire la sorte d'informations traditionnellement mises à la disposition du Président et des organismes exécutifs. Il était nécessaire que le Congrès obtint à peu près la même connaissance personnelle des faits, afin de prendre des décisions et d'élaborer des programmes dans l'intérêt de notre sécurité nationale.

Le comité Herter fut l'un des premiers groupes congressionnels d'après-guerre à se rendre compte par lui-même des conditions existant outre-mer, afin d'être plus à même d'évaluer le besoin de mesures propres à dispenser le secours à une Europe terrassée. En vertu d'une résolution de la Chambre adoptée quelque sept semaines après le discours historique du général Marshall, à Harvard, un comité spécial de l'Aide extérieure fut établi et commença à fonctionner sous l'experte direction de M. Christian A. Herter, congressiste de l'État de Massachusetts. Ce comité était formé de membres choisis parmi les comités les plus importants de la chambre des Représentants, qui assumaient des responsabilités à l'égard de l'aide extérieure. Ce comité fut autorisé à étudier—

- 1) les besoins présents et éventuels des pays et des peuples étrangers, y compris ceux qui se trouvaient dans les limites des zones militaires des États-Unis, tant au point de vue du secours sous forme de vêtements, de vivres, et ainsi de suite, que du rétablissement économique;
- 2) les ressources et facilités disponibles pour répondre à ces besoins dans les limites et en dehors des États-Unis continentaux;
- 3) les organismes existants ou prévus, soit particuliers, publics, domestiques ou internationaux, autorisés à s'occuper de ces besoins;
- 4) toutes mesures, qui pourraient faciliter l'évaluation des besoins relatifs et proportionner cette aide, de manière que les États-Unis puissent la consentir sans affaiblir leur économie domestique.

Dans une prévoyance admirable, le comité fut divisé en cinq sous-comités, dont chacun fut chargé de l'administration de cette aide dans une région particulière. Les sous-comités se sont occupés de la Grande-Bretagne; de l'Autriche et de l'Allemagne; de la France et des Pays-Bas; de l'Italie, de la Grèce et de Trieste; et finalement, de l'agriculture européenne. Au cours de ces enquêtes

approfondies, le comité s'est entretenu avec des représentants des gouvernements, de même qu'avec les chefs politiques et les dirigeants du monde des affaires, du monde ouvrier et des paysans. Ils ont visité des foyers, les ouvriers et les cultivateurs; les boutiques, les usines et les places de marché; rien n'a été épargné pour leur permettre d'observer et d'étudier, sans restriction, tous les pays libres qu'ils ont visités. Une masse de renseignements ont été accumulés, analysés, évalués et publiés. Il eût été difficile de trouver un autre groupe d'hommes qui se soient astreints plus assidûment et sincèrement à la tâche de compiler sur les lieux des données fondamentales sur les besoins de l'Europe.

Il faut attribuer, en grande partie, l'approbation enthousiaste du Congrès au plan Marshall, à l'appui que lui donna le comité Herter, à la suite de son étude des conditions existant en Europe.

Les membres du Congrès et du département d'État se sont rendus compte de plus en plus que l'augmentation des voyages à l'étranger de nos membres du Congrès peut contribuer beaucoup au bien public; il ne fait pas de doute que cette constatation ait contribué à l'approbation générale du public pour le travail du comité Herter. On a fini par se rendre compte que les voyages à l'étranger mettent sous les yeux de nos gouvernants les réalités de la vie, et les conditions qui règnent en d'autres pays, et qu'ils facilitent, en même temps, la solution de nombreux problèmes de conséquence pour la sécurité et la destinée de notre propre pays.

En 1949, après l'ajournement, il s'est produit un "exode" outre-mer de nos congressistes, fait jusque-là sans parallèle dans notre histoire. Les archives du département d'État révèlent que, durant cette année-là, 169 sénateurs et représentants, soit individuellement ou en groupes, se sont trouvés en terre étrangère.

Comme les grands voyages ne sont normalement possibles qu'au cours des années où il n'y a pas d'élections, la plupart des membres du Congrès ne se sont pas éloignés de leurs circonscriptions, en 1950.

DÉPLACEMENT DE DEUX CENT QUATRE LÉGISLATEURS

Les déplacements de nos législateurs ont atteint un autre sommet en 1951. Deux cent quatre législateurs ont profité de l'occasion de se familiariser avec les conditions existant outre-mer. Treize comités, soit de la chambre des Représentants ou du Sénat ont pris part à ces voyages. Ils ont visité l'Europe, l'Afrique, le Proche-Orient, l'Extrême-Orient, l'Amérique latine et le Canada. Un des groupes, sous la présidence de M. James Richards, congressiste de la Caroline du Sud, se composait de huit membres du comité des Affaires étrangères, de six membres du comité des Crédits et de quatre membres du comité des Forces armées, près la Chambre. Un autre groupe, présidé par le sénateur Theodore F. Green, de l'État de Rhode-Island, était composé de huit membres du comité sénatorial des Relations extérieures. Le but de chacun de ces deux comités était de visiter les principaux pays de l'Europe, afin d'évaluer l'étendue des efforts de défense nationale des pays de l'Europe dans le cadre de l'Organisation de Traités de l'Atlantique-Nord; les progrès réalisés au titre du plan Marshall et les besoins de nouvelles mesures de sécurité mutuelle. Il avait été prévu d'effectuer ces voyages avant que le comité sénatorial des Relations extérieures et le comité des Affaires étrangères près la Chambre commencent l'étude du Programme de sécurité mutuelle proposée, de l'ordre de 8½ milliards de dollars, afin qu'ils puissent avoir sous la main les renseignements les plus à jour sur les divers problèmes qui se poseraient lors de l'étude de ce programme.

Les voyages de ces deux groupes ont, sans aucun doute, joué un rôle important lorsqu'il s'est agi, au Congrès, d'accepter le Programme de sécurité mutuelle. L'un et l'autre de ces groupes ont travaillé arduement et sans relâche sept jours de suite par semaine, de bonne heure le matin jusque tard dans la soirée, et pendant les deux semaines entières de leur séjour outre-mer.

Les comités ont déjà présenté plusieurs rapports sur l'activité et les résultats de ces visites, l'année dernière, et d'autres rapports sont en préparation. Le département examine avec soin les conclusions de ces comités, lesquelles, lui servent de guide dans l'élaboration de notre politique extérieure. Il s'entretient aussi individuellement avec ces législateurs, à leur retour, afin de compléter les rapports écrits.

On n'a jamais évalué tout ce qu'il en coûte aux contribuables et aux congressistes particuliers pour ces "enquêtes". Mais cette dépense est assurément minime, par comparaison aux milliards dépensés tous les ans pour favoriser notre politique étrangère. C'est le fait d'une bonne administration de mettre notre "propre Conseil national d'administrateurs" en mesure de se familiariser avec les problèmes dont il doit traiter. Si, en de rares occasions, les membres du Congrès, voyageant aux frais de l'État, ont manqué de s'acquitter entièrement de leur responsabilité ou ont sacrifié l'intérêt public à leurs plaisirs ou désirs personnels, ce serait à l'encontre de nos propres intérêts, en tant que contribuables, que de rejeter sur plusieurs les négligences d'un petit nombre. Ce serait ainsi décourager le type salubre d'enquêtes outre-mer, dont les avantages sont nombreux en proportion des dépenses subies.

Des assistants sont nommés par le département d'État pour accompagner les membres du Congrès qui se rendent outre-mer, s'ils en font la demande. Il arrive rarement qu'ils ne la fassent pas. La responsabilité de la préparation de ces voyages, dont s'est ainsi chargé le département, a entraîné la parution, en 1950, du Manuel des voyages des membres du Congrès, destiné à établir des règles à l'intention de nos bureaux à l'étranger qui s'occupent de ces groupes de congressistes. Notre personnel du service extérieur fournit à ces congressistes les facilités et l'aide nécessaires pour réduire au minimum les problèmes inhérents aux voyages et pour mettre à leur disposition le plus de temps possible pour se consacrer aux enquêtes et études particulières. On se propose de publier, cette année, une édition révisée de ce Manuel, et d'y incorporer des idées nouvelles à la lumière de l'expérience de 1951.

Le Service extérieur se rend compte que les voyages des congressistes nous offrent l'occasion de faire connaître au Congrès notre activité et le but de nos efforts. Bien qu'il y ait eu des critiques à l'occasion, les membres du Congrès qui ont pris part à ces voyages à l'étranger, au cours de l'année dernière, n'ont eu que des éloges, sauf quelques rares exceptions, pour le Service extérieur. Au cours des dernières semaines, trois sénateurs et un membre du Congrès ont profité de l'occasion de dire un mot de leur voyage outre-mer et rendu hommage au Service extérieur.

J'extrais ce qui suit des remarques du sénateur Lister Hill de l'Alabama :

Je désire vous remercier de la grande courtoisie, dont M^{me} Hill et moi-même, avons été l'objet de la part des représentants du département d'État, à l'occasion de notre récente visite dans la région de la Méditerranée et du Moyen-Orient. Nous avons été très sensibles à ces égards.

Je tiens à dire que j'ai entrepris ce voyage dans le but de chercher à apprécier le travail des représentants du département d'État avec qui je suis venu en contact. J'en ai rencontré plusieurs. Je n'en ai pas trouvé un seul que j'ai cru ne pas être à la hauteur du poste particulier qui lui avait été confié. Le personnel du département d'État comprend, évidemment, bien des gens de différentes personnalités ou possédant des aptitudes différentes, mais chacun d'eux m'a donné l'impression d'être tout à fait apte à remplir la position particulière qu'il occupait.

Voici ce qu'écrivit le sénateur Hubert Humphrey du Minnesota :

Permettez-moi de dire, en premier lieu, que toutes les personnes et tous les services de toutes les ambassades de notre département ont fait preuve, sans exception, à l'égard de M^{me} Humphrey et de moi-même, de la plus grande courtoisie et hospitalité. J'ai eu le plaisir de rencontrer un grand nombre d'employés de notre Service extérieur et de membres du personnel de nos ambassades. J'ai constaté qu'ils étaient tous, non seulement courtois et hospitaliers, mais avant tout, des fonctionnaires intelligents, compétents et dévoués.

Les membres du Congrès ont aujourd'hui l'occasion de se signaler pour l'intérêt porté à l'activité du personnel de notre Service extérieur. Pour ma part, je ne puis que féliciter les fonctionnaires de notre Service extérieur et ceux de nos ambassades du travail qu'ils accomplissent. Au cours des dix dernières années, j'ai eu de nombreuses occasions de traiter avec des représentants de l'État, tant sur un pied administratif que législatif. Je puis dire, en toute sincérité, que je n'ai jamais rencontré de groupe de personnes plus compétentes et dévouées que celles que j'ai eu le plaisir de rencontrer lors de ma récente tournée en Europe. ... Je n'aime guère entendre critiquer notre Service extérieur et les personnes qui travaillent sous la juridiction du département d'État et à l'exécution de ses nombreux programmes. L'heure est venue pour ceux d'entre nous qui ont eu le privilège d'entrer en contact avec ces personnes dévouées de les défendre et de leur rendre l'hommage qui leur est dû pour le travail dont ils s'acquittent avec désintéressement, fidélité et compétence.

Et voici comment se termine une lettre du sénateur Alexander Wiley au Secrétaire, et qui a paru dans le numéro de janvier du *Journal*:

Il me fait plaisir de vous rappeler ce que vous savez déjà, c'est-à-dire, qu'en général, les hommes et les femmes que, pour ma part, j'ai rencontrés dans les bureaux du Service extérieur, sont du meilleur calibre et rendent de bons services.

M. Donald L. O'Toole congressiste de New-York, écrivait :

Je viens d'arriver d'un voyage officiel à travers l'Europe centrale, le Proche-Orient et l'Afrique du Nord.

Sans la compétence, la courtoisie et la considération constantes des hommes et des femmes du département d'État, en poste outre-mer, ce voyage eût été des plus pénibles. Partout où nous sommes passés, nous n'avons pu que nous féliciter du choix de nos représentants à l'étranger. Ils m'ont paru être ce que les États-Unis peuvent offrir de mieux.

M. Acheson, secrétaire d'État, a déclaré que l'attitude du département à l'égard de ces voyages outre-mer est encourageante et utile de bien des manières. Le Secrétaire a la conviction que nos divergences d'opinions sur des questions d'intérêt national et international découlent trop souvent de notre désaccord sur les faits. L'accord entier et sans réserve sur les faits restreint invariablement l'étendue du désaccord sur la politique. Les voyages et les enquêtes "sur place" facilitent la reconnaissance des faits—et diminuent ainsi le conflit à l'égard la politique.

M. Samuel Johnson a fait sagement observer que "le but des voyages est de redresser l'imagination au moyen de la réalité et de faire voir les choses telles qu'elles sont, en réalité, au lieu de les représenter comme elles pourraient être". C'est l'un des buts des voyages à l'étranger d'un membre du Congrès. La connaissance qu'il obtient ainsi des faits nous permet d'entrevoir une politique extérieure mieux comprise et plus adroitement élaborée.

(Article paru dans le numéro d'avril 1952 du *Foreign Service Journal*, Washington, D.C.)

